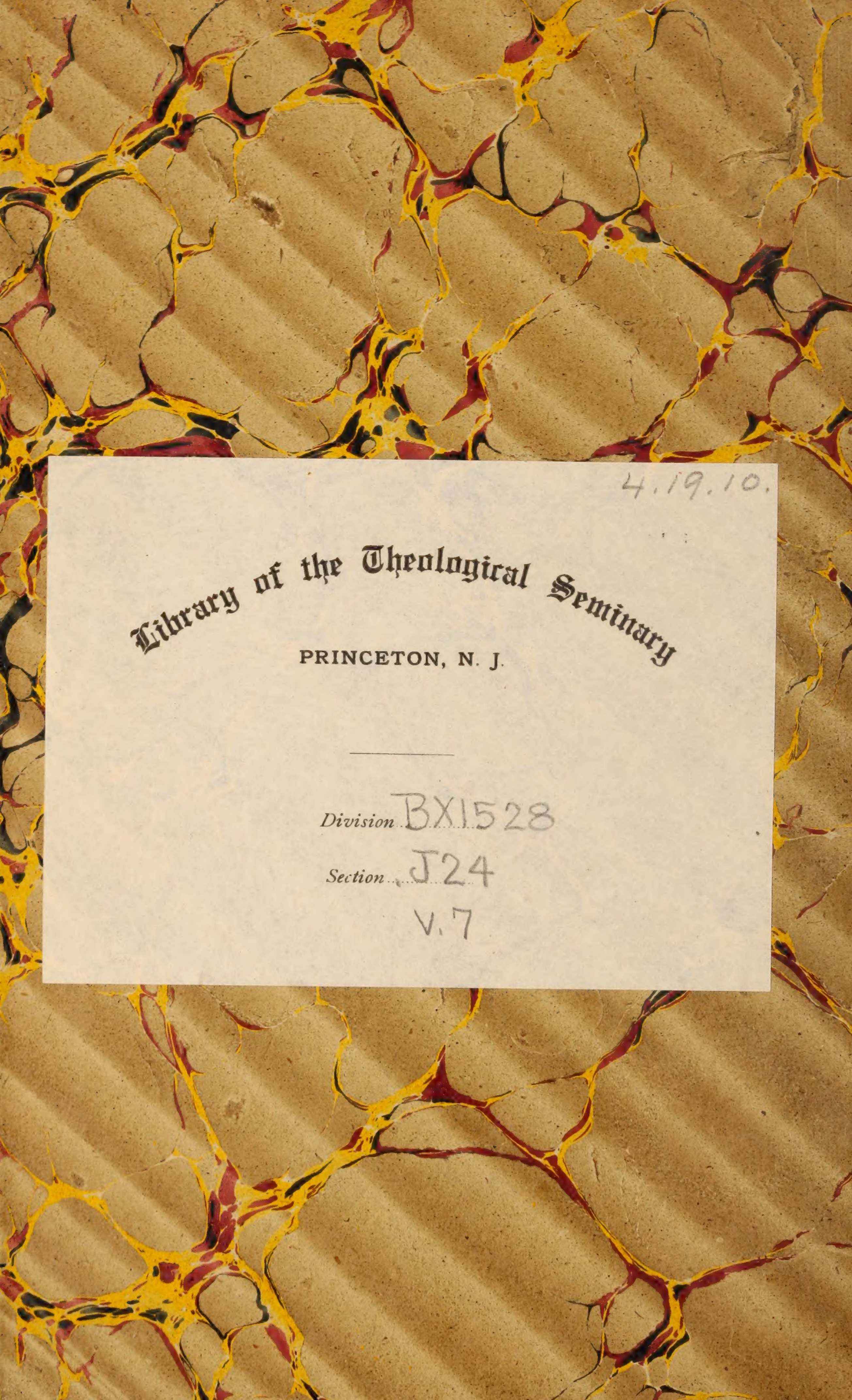

DIOCESE DE PARIS
St NICOLAS
du
CHARDONNET
PETIT SEMINAIRE









HISTOIRE

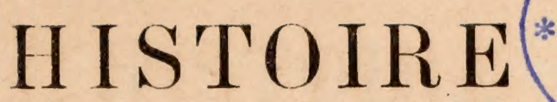
DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

DE L'AN 1095 A L'AN 1147

PARIS. – IMPRIMERIE ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU CONCORDAT DE PIE VII

PAR MGR JAGER

CAMÉRIER SECRET DE SA SAINTETÉ

Ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Sorbonne

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS, DE NANCY ET DE RODEZ

OUVRAGE REVU ET APPROUVÉ A ROME

PAR UNE COMMISSION SPÉCIALE AUTORISÉE PAR N. S. P. LE PAPE.

TOME SEPTIÈME



PARIS

ADRIEN LE CLERE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1864

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

Le pape Urbain II n'oubliait pas la France. Le désir de revoir sa patrie le sollicitait depuis longtemps de s'y rendre : des affaires importantes lui en firent bientôt un devoir. Ayant donc pourvu à la tranquillité de l'Italie, il prit la résolution, après le concile de Plaisance, de venir en France pour y tenir un autre concile (1). Il fit le voyage par mer, et célébra la fête de l'Assomption à Notre-Dame du Puy, d'où, par des lettres adressées aux métropolitains, il indiqua un concile à Clermont, en Auvergne, pour le jour de l'octave de la Saint-Martin, c'est-à-dire pour le 18 novembre de la même année 1095. Hugues archevêque de Lyon apprit cette nouvelle au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Saint-Jacques en Galice, et il se rendit aussitôt auprès du pape, qui vint du Puy au monastère de la Chaise-Dieu, où il dédia l'église, le dimanche 25 août, en l'honneur des SS. Vital et Agricole. Le pape alla ensuite à Saint-Gilles, à Tarascon, à Mâcon et enfin à Cluny.

Ce fut avec une sensible consolation que le souverain pon-

(1) Berthold.

tife revit cette florissante communauté, où il avait été moine et prieur (1). Il embrassa avec tendresse le saint abbé Hugues, qui lui avait donné l'habit monastique. Le pape, à la prière des religieux, consacra le grand autel de la nouvelle église que S. Hugues avait fait bâtir, et après cette cérémonie il fit un sermon au peuple, où il dit qu'il était le premier pape qui eût visité le monastère de Cluny, soumis immédiatement au Saint-Siége par son fondateur; et que le plaisir de revoir une maison si célèbre, où il avait eu le bonheur d'embrasser la vie monastique, avait été un des principaux motifs de son voyage en France. Pendant son séjour, il accorda de nouveaux priviléges à ce monastère. De Cluny il vint à Souvigny, où il plaça dans un lieu plus honorable les reliques de S. Mayeul, et obligea Archambauld de jurer sur le tombeau de son père qu'il n'exigerait plus les redevances injustes que son père avait imposées au monastère. Enfin, le pape alla de Souvigny à Clermont, où il arriva quelques jours avant celui marqué pour la tenue du concile.

Durand était alors évêque de Clermont, et il avait quelques démêlés avec les moines de Cluny au sujet de l'abbaye de Moissac (2). Les moines s'étaient même proposé de le faire déposer; mais ils durent renoncer à leur projet, en voyant le pape choisir son logement chez le prélat, qui en fut extrêmement consolé. Cependant les mouvements que s'était donnés l'évêque pour recevoir le pape, et la fatigue que lui avait causée les préparatifs du concile, le firent tomber malade, et il mourut avant qu'on en eût fait l'ouverture. S. Hugues évêque de Grenoble, Jarenton abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et Ponce abbé de la Chaise-Dieu, qui avaient été ses religieux lorsqu'il était abbé de ce dernier monastère, prirent soin de ses funérailles. Le pape, les cardinaux et les évêques qui étaient arrivés à Clermont pour le concile, assistèrent à l'enterrement, et parurent s'être assemblés de toutes les par-

(1) *Bibl. Clun.*, p. 518. — (2) Hugo Fl. in *Chron.*

ties de l'univers pour honorer ses obsèques. Durand avait succédé à Étienne de Polignac, et Guillaume de Baïf ou de Baffie fut son successeur.

Le concile de Clermont s'ouvrit au jour marqué, le 18 novembre 1095 ; et il y eut un grand nombre d'évêques et d'abbés, et même de seigneurs, qui s'y rendirent de toutes les provinces du monde chrétien. Ce concile est, en effet, un des plus nombreux qui aient été tenus en France, et Guibert abbé de Nogent, auteur contemporain, dit qu'on y compta environ quatre cents crosses. Mais le pape nous apprend qu'il y avait seulement douze archevêques, quatre-vingts évêques et plus de quatre-vingt-dix abbés (1), sans compter plusieurs savants théologiens et canonistes, qui, de tous les endroits de la France et des royaumes voisins, s'étaient rendus à cette auguste assemblée (2).

On y excommunia derechef le roi Philippe, qui depuis le délai qui lui avait été accordé n'avait manifesté aucune intention de se séparer de Bertrade, et l'on décerna la même peine contre ceux qui le reconnaîtraient pour roi ou seigneur, ou même qui lui parleraient, sinon pour le faire rentrer en lui-même (3). Après quoi, on fit trente-deux canons, dont voici les plus remarquables :

I. On observera la trêve de Dieu à l'égard de toute sorte de personnes quatre jours de la semaine, savoir : le jeudi, le vendredi, le samedi et le dimanche ; et on l'observera tous les jours à l'égard des moines, des clercs et des femmes.

(1) Baudry abbé de Bourgueil, qui était à ce concile, dans l'épitaphe qu'il fit de Durand évêque de Clermont, dit qu'il y avait au concile deux cents prélats.

Urbanus synodo generali papa vocata
Patres bis centum movit ad obsequium.

Il désigne apparemment sous le nom de *Patres* les évêques et les abbés.

(2) Labbe, t. X, p. 506.

(3) Guill. Malmesb., *de Gestis Anglor.*, lib. IV, c. II. — Alberici *Chron.*, an. 1095. V., sur l'authenticité du texte, *Pouvoir du pape,* p. 456. — Comme les termes de la sentence ne sont pas parvenus jusqu'à nous, il serait difficile de dire si l'excommunication a été *absolue et définitive* ou seulement *conditionnelle*, c'est-à-dire pour le cas où le roi refuserait de satisfaire à l'Eglise dans un temps déterminé. Cette dernière opinion nous paraît la plus probable.

III. On n'établira personne pour être doyen qu'il ne soit prêtre, ni pour être archidiacre qu'il ne soit diacre.

V. On ne pourra élire pour évêque celui qui n'est que dans les ordres inférieurs au diaconat.

VI. Il est défendu d'acheter des prébendes, c'est-à-dire des bénéfices.

VII. Les autels qui ont été donnés à des congrégations de moines ou de chanoines, à condition d'y mettre des vicaires pour les desservir, reviendront à la disposition de l'évêque à la mort de ces desservants.

IX-X. Il est défendu aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres et aux chanoines d'avoir des concubines; et il n'y aura que les femmes marquées par les canons qui pourront demeurer dans les maisons des clercs.

XI, XXV. Les enfants illégitimes, et en particulier les fils de prêtres, de diacres et de sous-diacres, ne pourront être promus aux ordres, à moins qu'ils n'aient professé la règle des chanoines ou celle des moines.

XII, XIV. Un clerc ne pourra posséder deux prébendes dans deux villes différentes, ou deux dignités dans la même Église.

XVI. Il est défendu aux rois et aux autres princes de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques.

XVII. Il est défendu aux évêques et aux prêtres de faire hommage-lige entre les mains du roi ou de quelque laïque.

XVIII. Un seigneur ne pourra avoir pour chapelain que celui que son évêque ou l'archidiacre lui aura donné pour directeur de son âme.

XXVIII. Il est défendu de communier sans prendre séparément le corps et le sang, à moins qu'on ne le fasse par nécessité (apparemment de crainte de répandre quelques gouttes du sang de Jésus-Christ).

Ce canon proscrit l'usage de donner le corps du Seigneur trempé dans le sang, comme on faisait dans l'Église grecque et au monastère de Cluny. L'usage de l'Église de Jérusalem

était de ne donner la communion que sous l'espèce du pain, et après la conquête de Jérusalem cet usage s'établit insensiblement dans les Églises d'Occident.

XXIX. Si quelqu'un, poursuivi par ses ennemis, se réfugie auprès de quelque croix, sur les chemins, il doit y trouver un asile comme dans une église.

C'était pour ménager de ces asiles aux voyageurs qu'on avait érigé d'espace en espace des croix sur les grands chemins.

XXXI. Il est défendu, sous peine d'excommunication, de piller les meubles de l'évêque après sa mort.

On fit quelques autres règlements au concile de Clermont, qui nous ont été conservés par les canonistes ou par d'autres auteurs. On proscrivit comme simoniaque ce qu'on nommait le *rachat des autels*, qui consistait à donner une nouvelle somme d'argent à l'évêque à la mort de la personne qui desservait ces autels. On ordonna que les églises qui avaient été possédées pendant trente années par les monastères, ne pussent plus leur être ôtées et demeurassent libres de toutes redevances; que dans les églises paroissiales qui appartiennent aux moines, il y eût un chapelain nommé par l'évêque sur la présentation des moines pour gouverner le peuple, c'est-à-dire pour être curé; et que son institution et sa déposition fussent entièrement à la disposition de l'évêque diocésain. L'évêque de Limoges étendit cette ordonnance du concile aux chanoines réguliers. Il leur défendit de prendre le soin des âmes et d'entendre les confessions. Mais Yves de Chartres désapprouva fort que les chanoines réguliers fussent exclus du gouvernement des paroisses (1).

On rapporte aussi que le pape déposa au concile de Clermont deux évêques, pour avoir été ordonnés avant l'âge requis par les canons; mais qu'à la fin du concile il leur rendit leurs crosses à la prière des autres évêques.

La primatie de l'Église de Lyon fut une des principales

(1) *Ep.* XCIII.

affaires soumises au concile de Clermont. Richer, archevêque de Sens, refusait de la reconnaître, sous prétexte que le même droit avait été accordé autrefois à son Église. L'archevêque de Lyon porta plainte au concile de sa résistance, et le pape somma Richer de se tenir prêt à répondre le lendemain. Il ne put alléguer aucune bonne raison, et persista cependant dans le refus qu'il faisait de se soumettre. On consentit à lui accorder un délai de trois jours, au bout desquels il ne comparut point. Un nouveau délai d'un jour lui fut encore accordé à la sollicitation de ses suffragants, qui promirent de se soumettre s'ils ne pouvaient engager le métropolitain à le faire. Enfin, le sixième jour du concile, comme l'archevêque de Sens demandait encore du temps, le pape, avec l'approbation du concile, déclara que l'archevêque de Sens devait obéissance à celui de Lyon, comme à son primat. Les suffragants de Sens la lui promirent chacun personnellement. On ne parla point de l'archevêque de Tours, parce qu'il avait depuis long-temps reconnu la primatie de Lyon ; celui de Rouen était absent. Hugues de Lyon envoya Aganon d'Autun et Lambert d'Arras sommer Richer de Sens de se soumettre à la décision du concile. Sur son refus réitéré, le pape lui interdit l'usage du *pallium*, et lui ôta toute autorité sur ses suffragants jusqu'à ce qu'il se fût soumis. Il porta la même sentence contre l'archevêque de Rouen, si dans trois mois il ne se soumettait pas. Le pape Urbain confirma ainsi la primatie accordée à l'Église de Lyon par Grégoire VII. L'acte de confirmation est daté du concile de Clermont le 1er décembre 1095 (1).

Le pape Urbain avait à cœur une affaire beaucoup plus importante, et en vue de laquelle principalement il avait assemblé le concile de Clermont. C'était la délivrance de la terre sainte, qui gémissait depuis tant d'années sous la cruelle servitude des Sarrasins et des Turcs. Les papes avaient conçu depuis longtemps le dessein de réunir les armes des princes

(1) *Decretum Urbani de Primatu Lugd.*, t. X *Conc.*, p. 517.

chrétiens pour la conquête de la Palestine. Sylvestre II, si connu sous le nom de Gerbert, avait écrit, comme nous l'avons vu, à ce sujet une lettre circulaire à tous les princes d'Occident. Grégoire VII, dont les vues étaient aussi élevées que son courage était grand, avait résolu de marcher lui-même à la délivrance de la sainte cité, à la tête d'une armée nombreuse de chrétiens (1) ; mais ses démêlés avec l'empereur Henri avaient été un obstacle à l'exécution de ce projet. La gloire de l'exécuter était réservée à un pape français, à Urbain II. Voici ce qui le détermina à cette grande entreprise.

Un saint prêtre du diocèse d'Amiens nommé Pierre, et surnommé l'Ermite parce qu'il menait une vie solitaire, ayant eu la dévotion de faire le pèlerinage de Jérusalem, fut profondément affligé de voir les saints lieux, qui avaient été consacrés par la présence de l'Homme-Dieu durant sa vie mortelle, devenus l'objet des profanations des infidèles. Dans de nombreux entretiens qu'il eut avec Siméon patriarche de Jérusalem, il lui fit entendre qu'il ne serait peut-être pas impossible de délivrer la Palestine du joug des barbares, et de porter tous les princes de l'Europe à une entreprise si glorieuse au nom chrétien, d'autant plus que le pape, qui était plein de zèle, avait sur eux assez d'autorité pour les réunir.

On convint que le patriarche écrirait une lettre pathétique au pape sur ce sujet, et Pierre l'Ermite s'engagea à la porter et à parcourir ensuite toutes les cours des princes chrétiens pour les exciter à cette expédition. Pierre l'Ermite, s'étant mis en prière pour recommander à Dieu le succès de son entreprise, s'endormit et vit en songe Notre-Seigneur qui lui dit : *Lève-toi, Pierre, et hâte-toi de faire ce qui t'est commandé. Je serai avec toi : le temps de secourir mes serviteurs est arrivé.* Le patriarche, à qui il raconta ce songe, ne douta point que ce ne fût une vision miraculeuse, et Pierre ne différa plus de s'embarquer pour se rendre en Italie.

(1) Voigt, *Hist. de Grégoire VII*, p. 262.

A son arrivée, il remit au pape Urbain la lettre du patriarche de Jérusalem et lui exposa le sujet de son voyage. Le pape, touché de l'état déplorable où il apprit que la chrétienté était réduite dans l'Orient, résolut de faire tout ce qui dépendrait de lui pour y remédier. Il fallait pour cela réunir les armes des princes chrétiens, et leur faire oublier leurs propres intérêts pour ne songer qu'à ceux de Jésus-Christ. Sa grande âme ne désespéra pas d'y réussir, et ce fut principalement pour sonder les esprits qu'il tint le concile de Plaisance l'an 1095, comme nous l'avons dit. Sur le bruit qui se répandit que le pape voulait y proposer l'expédition de la terre sainte, il se rendit à Plaisance une multitude infinie de peuple, de seigneurs laïques, avec plus de quatre mille ecclésiastiques. Aucun édifice n'étant assez grand pour contenir tant de personnes, on dut tenir plusieurs séances en pleine campagne, et dès que le pape proposa l'entreprise pour la délivrance de la terre sainte, tous les assistants marquèrent leur joie par leurs applaudissements, et s'écrièrent qu'ils donneraient volontiers leur sang pour une si belle cause.

Le pape, charmé de voir de si heureux commencements, passa en France pour consommer cette grande affaire au concile qu'il convoqua à Clermont. Il prononça sur ce sujet dans le concile un discours éloquent, où, après avoir exposé les profanations qui souillaient les lieux saints de la Palestine, il exhorta en termes fort pathétiques tous les Français à prendre les armes pour venger la gloire de Jésus-Christ et pour délivrer tant de chrétiens opprimés par les infidèles. « Il est beau, dit-il, de mourir pour Jésus-Christ à la vue de cette ville où il est mort pour nous. Si vous mourez avant d'y arriver, votre récompense n'en sera pas moins grande. C'est un crime que de piller les chrétiens comme vous faites; mais c'est un mérite que de tirer l'épée contre les Sarrasins. » En finissant ce discours, il adressa la parole aux évêques du concile, et les exhorta à prêcher à leurs peuples la guerre sainte.

Le discours du pape fit une grande impression sur des es-

prits qui se trouvaient déjà préparés. Toute l'assemblée y applaudit, et s'écria : *Dieu le veut*. Ces mots que tout le monde s'accorda à répéter comme par inspiration, parurent d'un heureux augure, et devinrent dans la suite le cri de guerre le plus ordinaire dans les combats. Plusieurs des assistants s'empressèrent de s'enrôler pour cette expédition, et, pour marque de leur engagement, on convint qu'ils porteraient une croix d'étoffe rouge sur leurs habits. De là vint le nom de *croisés* qui leur fut donné, et celui de *croisade* par lequel on désigna cette expédition. On portait plus communément cette croix sur l'épaule droite.

Aymar de Monteil, évêque du Puy, se croisa le premier, et le pape, qui connaissait sa prudence et son zèle pour cette sainte entreprise, le nomma son légat dans l'armée des croisés.

Pour animer les fidèles à la guerre sainte, on fit un canon dans le concile par lequel on déclara que le voyage fait à la terre sainte, pour la délivrance de Jérusalem, tiendrait lieu de toutes les pénitences qu'on pourrait avoir méritées pour ses péchés ; et c'est de cette époque que date l'affaiblissement de la discipline quant aux pénitences canoniques, que nous avons vu jusqu'à présent être encore assez sévères. Il n'y eut pas de pécheur qui n'aimât mieux faire ce voyage que d'essuyer les austérités et l'humiliation d'une pénitence publique. De plus, afin d'ôter tout obstacle, on défendit rigoureusement toutes les guerres particulières que les seigneurs se faisaient les uns aux autres, et l'on décréta que les biens et les personnes des croisés seraient spécialement sous la protection de l'Église.

Enfin, pour attirer les bénédictions du Ciel sur cette grande entreprise, le pape Urbain crut qu'il fallait y intéresser la Mère de Dieu. Pour cela, après avoir pris l'avis des Pères du concile, il ordonna que les clercs réciteraient le petit office de la Vierge, qui était en usage parmi les ermites institués par Pierre Damien. Non-seulement le clergé, mais les laïques et même les femmes, reçurent avec joie cette sainte pratique et en reti-

rèrent de grands fruits. On attribue également à Urbain la décision qui consacra spécialement le samedi à la Ste Vierge, et prescrivit d'en faire l'office ce jour-là (1).

Le pape, ayant terminé en moins de quinze jours tout ce qu'il s'était proposé de faire dans le concile, donna sa bénédiction et l'absolution à ceux qui le composaient, et les congédia. Il quitta Clermont le 2 décembre, alla dédier l'église du monastère de Saucillanges, et se rendit ensuite à Brioude et à Saint-Flour, où il fit aussi la dédicace de l'église du monastère, qui était un prieuré de Cluny. De Saint-Flour il vint à Aurillac, et il se trouva le jour de la fête de S. Thomas au monastère d'Uzerche. Un moine de cette abbaye, nommé Bourdin, se fit distinguer par Bernard, archevêque de Tolède, qui faisait partie de la suite du pape. Le prélat, séduit par son intelligence et son savoir, l'emmena avec lui en Espagne. Bourdin ne se fit dans la suite que trop connaître par les maux qu'il causa à l'Église en se faisant antipape. Bernard, archevêque de Tolède, était un Français du diocèse d'Agen et originaire d'un lieu nommé Sauvetat. Il était moine de Cluny, et avait été envoyé en Espagne pour réformer quelques monastères. Son zèle et sa prudence l'y mirent en telle estime qu'il fut choisi pour premier archevêque de Tolède, après la conquête de cette place sur les Sarrasins. Le lieu de son origine lui donna dans la suite occasion de faire venir de France plusieurs excellents sujets, qu'il plaça sur les principaux siéges d'Espagne.

Le pape, continuant sa route, arriva à Limoges le 23 décembre, et y célébra la fête de Noël. Il dit la messe de minuit dans l'église des religieuses de Notre-Dame de la Règle ; celle de l'aurore à Saint-Martial, où il prêcha; ensuite, revêtu de ses habits pontificaux et couronné de la tiare, il alla célébrer la troisième messe et le reste de l'office à la cathédrale. Le 29 décembre, il dédia l'église cathédrale, et le dernier

(1) Gaufrid., prior Vasiens.

jour du même mois, celle de l'abbaye de Saint-Martial. Le saint-père était assisté dans cette cérémonie des archevêques Hugues de Lyon, Aubert de Bourges, Amat de Bordeaux, Daibert de Pise et Ranger de Reggio; et des évêques Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoul de Saintes, Rainald de Périgueux, Raymond de Rodez et Humbald de Limoges. Le pape bénissait l'eau, et les prélats en faisaient les aspersions au dedans et en dehors de l'église. Sa Sainteté consacra de ses mains le grand autel. Après quoi, il sortit de l'église pour donner sa bénédiction à une multitude innombrable de peuple qui s'était rendue à Limoges (1).

Cette affluence extraordinaire détermina le pape à tenir à Limoges un concile, où il prêcha la croisade avec succès. Il y déposa Humbald évêque de Limoges, accusé et convaincu d'avoir falsifié des lettres apostoliques pour se maintenir dans son siége, qu'on lui contestait. Humbald se retira à Sainte-Sévère en Berri, dont ses frères étaient seigneurs, et où il vécut longtemps comme un simple laïque. Guillaume, prieur de Saint-Martial, fut élu en sa place et mourut empoisonné la troisième année de son épiscopat.

Urbain alla de Limoges célébrer à Poitiers la fête de S. Hilaire, le 13 janvier 1096. Il y fit la dédicace de l'église d'un monastère qu'on nommait le *Moustier-Neuf,* et qui avait été fondé dès l'an 1068 par Gui-Godefroy, comte de Poitiers. De Poitiers le pape se rendit à Angers, où il dédia pareillement l'église du monastère de Saint-Nicolas, en présence d'une multitude innombrable de personnes de toute condition, que le désir de voir un si grand pape avait attirées en cette ville. Robert d'Arbrissel, qui s'était retiré dans les forêts de Craon, où il menait une vie angélique avec de pieux ermites qu'il s'était associés, édifiait alors le diocèse d'Angers par ses vertus et par son zèle : car il quittait quelquefois sa solitude pour faire des excursions apostoliques qui produi-

(1) *Chron.* Gaufrid., prior. Vasiens., in *Biblioth.* Labb., t. II, p. 293.

saient les plus heureux fruits. Le pape, sur l'éloge qu'on lui fit de son mérite, désira l'entendre et voulut qu'il prêchât à la solennité de la dédicace de l'église de Saint-Nicolas. Robert s'y fit admirer, et le pape, charmé de son rare talent, lui ordonna, comme nous avons dit, de renoncer aux exercices de la vie solitaire pour s'adonner entièrement à la prédication. Nous verrons bientôt avec quel succès ce saint homme s'acquitta d'une mission si honorable.

Une charte d'Urbain II, datée de Sablé, nous apprend que ce pape se rendit d'Angers en cette ville. Il alla ensuite au Mans. Hoël, qui en était évêque, avait assisté au concile de Plaisance et à celui de Clermont, et s'était concilié l'estime du pape, qui lui en donna un témoignage en le nommant commissaire pour terminer un différend entre Geoffroy évêque d'Angers et l'abbé de Tournus touchant l'Église de Doué, et un autre différend entre les moines de Saint-Aubin et quelques seigneurs d'Anjou. L'honneur que reçut Hoël par la visite du pape, consola ce prélat des maux qu'il avait soufferts durant les troubles qui avaient agité le Maine. Hélie de la Flèche, qui prétendait au comté du Mans à double titre, par droit d'achat et par droit de succession, descendant par les femmes des anciens comtes du Maine, s'était saisi de la personne de l'évêque et l'avait tenu prisonnier dans son château de la Flèche. C'était alors une place forte et qui fut plus d'une fois assiégée par des armées considérables. Hoël ne recouvra sa liberté qu'en abandonnant le parti des Normands, qu'il avait soutenu jusqu'alors.

Après cette visite à l'évêque, qu'il emmena à sa suite, le pape se rendit au monastère de Vendôme et ensuite à Tours, où il paraît qu'il logea d'abord à Marmoutier, dont il consacra l'église (1). Après avoir passé deux jours à Marmoutier, où il vécut au réfectoire des moines avec les cardinaux et les prélats qui l'accompagnaient, Urbain alla tenir un concile dans

(1) Il ne reste plus que le portail de cette église avec le mur d'enceinte du monastère.

l'église de Saint-Martin. Les chanoines de cette célèbre collégiale l'y reçurent avec toute sorte d'honneurs, et l'invitèrent à prendre chez eux un logement, qu'il accepta. Ils avaient été excommuniés par Amat, alors évêque d'Oléron et légat de Grégoire VII, pour n'être pas allés au-devant de ce légat le recevoir en procession. Urbain leur en fit des reproches; mais ils lui montrèrent des priviléges des souverains pontifes, selon lesquels ils n'étaient obligés de recevoir en procession que le pape, le roi et l'archevêque de Tours une fois en sa vie. Le pape, satisfait de cette explication, confirma cet ancien usage par un nouveau privilége daté du château de Saint-Martin le 14 mars (1). On nommait le château de Saint-Martin ou le Château-Neuf la ville qui s'était formée autour de l'église de Saint-Martin.

Le concile que le pape avait résolu de tenir à Tours s'assembla le troisième dimanche de carême. Outre les cardinaux et quelques évêques d'Italie de la suite du pape, les archevêques Hugues de Lyon, Radulfe de Tours, Gui de Vienne, Hildebert de Bourges et Amat de Bordeaux y assistèrent, avec les évêques Yves de Chartres, Geoffroy d'Angers, Hoël du Mans, Morvan de Vannes, Guillaume de Clermont et Marbode élu évêque de Rennes, qui fut sacré dans ce concile. On ne possède pas de détails sur ce qui s'y passa; mais le pape y confirma les décrets publiés au concile de Clermont et termina plusieurs différends. Il affranchit le monastère de Glanfeuil de la dépendance où il était de l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, et lui donna un abbé. Les moines de Saint-Maur des Fossés réclamèrent contre ce jugement après la mort du pape Urbain, et engagèrent Yves de Chartres à écrire en leur faveur à Pascal II (2). Les chanoines de Saint-Martin portèrent plainte devant le concile contre les moines et l'abbé de Cormery, qui s'étaient soustraits à la dépendance où ils avaient toujours été de l'Église de Saint-Martin. Le concile, après examen de

(1) Anonym. apud Mabill., t. V *Ann.* — (2) Yvon. *Ep.* CLIX.

cette affaire, condamna Gui abbé de Cormery à remettre son bâton pastoral sur le tombeau de S. Martin ; mais, comme cet abbé était un digne religieux, on lui permit de l'y reprendre ; et on ordonna que quand l'abbé de Cormery serait mort, son bâton pastoral serait déposé sur le tombeau de S. Martin, où celui qui serait élu viendrait le prendre par ordre du doyen et du chapitre.

Les chanoines de Saint-Martin n'étaient pas eux-mêmes à l'abri des reproches : de graves abus s'étaient introduits parmi eux. Le plus criant était la simonie : les chanoines vendaient ou achetaient publiquement toutes les prébendes et dignités de cette célèbre collégiale; ils se croyaient en droit de revendre ce qu'ils avaient acheté. Le pape représenta aux coupables l'énormité de ce crime et reçut des chanoines de sincères témoignages de repentir. D'un commun accord, ils promirent qu'ils ne vendraient plus les bénéfices à leur collation, et qu'ils exigeraient la même promesse de ceux qui seraient reçus chanoines dans leur chapitre. Après avoir reçu cet engagement, le pape confirma tous les priviléges de l'Église de Saint-Martin (1).

On traita aussi dans le concile de Tours l'affaire du roi Philippe, qui était toujours excommunié au sujet de son mariage avec Bertrade. Le pape se plaignit de quelques évêques français qui ne se séparaient pas de la communion de ce prince, et se vantaient même qu'ils lèveraient l'excommunication que le souverain pontife avait lancée contre le roi (2). Richer archevêque de Sens, alors mécontent du pape à cause de ce qui s'était passé au concile de Clermont dans l'affaire de la primatie de Lyon, fut soupçonné de tenir ces discours. Le pape, qui joignait toujours la modération à la fermeté, écrivit à ce sujet une belle lettre, adressée à Richer et aux évêques ses suffragants.

« On nous a rapporté, dit-il (3), que quelques-uns de nos

(1) T. X *Conc.*, p. 436. — (2) *Ibid.*, p. 443. — (3) *Ep.* Urbani, t. X *Conc.*, p. 443.

confrères ont eu la hardiesse de dire qu'ils ne s'abstiendraient pas de faire leur cour au roi ; et qu'au contraire, ils lèveraient l'excommunication portée contre lui, quoiqu'il n'ait pas quitté la femme au sujet de laquelle il a été excommunié. Mais ceux qui parlent de la sorte, ou ignorent les canons ou ne craignent point de les violer : car, selon les canons et la coutume de l'Église, celui qui a été justement excommunié par un évêque ne peut être absous par un autre. Les métropolitains ne peuvent même délier ce que leurs suffragants ont lié. Comment donc oseraient-ils annuler les décrets du Siége apostolique ? Il est plus clair que le jour que non-seulement les évêques et les primats, mais encore les patriarches sont de droit divin soumis au Saint-Siége : car on sait que des autres tribunaux on appelle à son tribunal, et que des jugements qu'il a rendus on n'appelle à personne.

« Nous ne croyons pas non plus que ces prélats ignorent que le Saint-Siége, sans tenir un concile, peut rétablir ceux qu'un concile aurait condamné injustement, et que personne n'a droit de revoir ses jugements. Que ces évêques voient donc en vertu de quoi ils pourraient absoudre un pécheur sans la présence et sans l'ordre de celui qui l'a lié dans un concile général. Pour nous, il nous a paru, et à tous ceux qui se sont assemblés à Tours avec nous, que, selon la loi, l'Évangile et les canons, vous n'avez aucun pouvoir d'absoudre celui que nous avons lié. C'est pourquoi nous déclarons notre fils le roi de France excommunié jusqu'à ce qu'il ait obéi (1) ; et si quelqu'un abuse de sa puissance pour l'absoudre, nous ordonnons qu'il perde le privilége de cette puissance. Nous vous invitons à vous trouver tous avec nous au concile que nous tiendrons à Arles pendant l'octave de Saint-Pierre. »

Le dimanche *Lætare*, qui est le quatrième de carême, le pape se couronna de palmes (2), selon l'usage de Rome. Il fit

(1) Ces paroles prouvent que l'excommunication prononcée au concile de Clermont n'était que conditionnelle.

(2) Comme la station du quatrième dimanche de carême est marquée dans le

aussi le même jour la bénédiction de la rose d'or, comme il est marqué dans l'*Ordre romain*; et pendant la procession générale qu'il fit ensuite de l'église de Saint-Martin à celle de Saint-Gatien, il donna cette rose à Foulques comte d'Anjou, qui était présent, et qui la porta le reste de la procession. Car, lorsqu'il se trouvait à Rome quelque prince à la procession qu'on faisait après la bénédiction de la rose d'or, c'était l'usage que le pape la lui donnât ; sinon, il l'envoyait par honneur à quelque princesse ou à quelque prince absent (1).

Le comte d'Anjou fut si charmé de ce présent que, pour témoigner l'estime qu'il en faisait, il s'engagea à porter tous les ans cette fleur à la procession du dimanche des Rameaux, et il ordonna que ses successeurs ne manquassent pas de la porter à la même procession, qui était fort célèbre à Angers dès le temps de Théodulfe évêque d'Orléans, comme on le voit par la belle hymne qu'il composa pour y être chantée. On y portait non-seulement des rameaux, mais encore des fleurs : et c'est, croyons-nous, d'où nous est venu le nom de *Pâques fleuries*.

Après le concile de Tours, le pape Urbain II partit pour aller ouvrir celui qu'il avait indiqué à Arles. Mais ce concile se tint à Nîmes, probablement par déférence pour le roi Philippe, qui voulut s'y rendre. Le pape repassa par Poitiers, et, ayant célébré la fête de Pâques à Saintes, il arriva à Toulouse vers le 20 mai, et le 24 du même mois il dédia l'église Saint-Saturnin, vulgairement Saint-Sernin, accompagné de Bernard archevêque de Tolède, d'Amat qui de l'évêché d'Oléron avait été transféré à l'archevêché de Bordeaux, et de plusieurs autres prélats. Ysarne était alors évêque de Toulouse; il paraît que ce fut un digne prélat. Cependant il avait été accusé de

Missel romain à l'église de Rome dite *Sainte-Croix de Jérusalem*, et que les palmes étaient le symbole des pèlerins de Jérusalem, il nous paraît que c'est la véritable raison pour laquelle on portait des palmes à la procession qu'on faisait ce jour-là pour se rendre à cette église.

(1) *Libell. Fulcon.* in *Collect.* Holstenii.

quelque crime ; mais il se purgea canoniquement dans un concile que le pape Urbain fit tenir à Toulouse par ses légats, en 1090 (1).

Après Toulouse le pape visita Montpellier et Maguelonne, à la prière de Godefroy évêque de Maguelonne, du diocèse duquel était Montpellier. Le pape était dans cette dernière ville, lorsque Yves de Chartres alla le trouver de la part du roi, pour obtenir le consentement de Sa Sainteté à l'ordination de Guillaume de Montfort pour le siége de Paris. Après la mort de Geoffroy, arrivée le 1er mai 1095, Guillaume fils de Simon de Montfort et frère de Bertrade, au sujet de laquelle le roi Philippe était excommunié, fut élu évêque de Paris. Guillaume promettait toutes les qualités d'un bon évêque; mais il n'avait pas encore l'âge requis pour l'épiscopat, et l'on avait lieu de craindre que son élection ne fût pas canonique. On ne doutait point que le clergé de Paris n'eût été gagné par les intrigues et par les présents de Bertrade : aussi Richer archevêque de Sens, Hugues légat du pape et archevêque de Lyon, et le pape Urbain lui-même refusèrent-ils de consentir à cette élection. Guillaume consulta Yves de Chartres, auprès de qui il avait été élevé, pour savoir s'il devait accepter l'épiscopat dans ces circonstances. Yves, qui connaissait ses bonnes qualités, fut d'avis qu'il l'acceptât si, après un examen qu'il ferait sur les lieux, il reconnaissait que son élection n'était due ni à la brigue, ni à la faveur, ni à la simonie.

Guillaume, s'étant assuré de la canonicité de son élection, accepta l'épiscopat ; mais sa jeunesse était un autre obstacle. Yves lui conseilla de demander dispense au pape, et cependant de garder les interstices prescrits en recevant les différents ordres avant de se faire sacrer évêque. C'est ce que l'évêque de Chartres écrivit au pape. Ce prélat s'étant ensuite rendu auprès de Sa Sainteté, le pape fit examiner cette affaire pendant le séjour qu'il fit à Montpellier; et comme il lui resta quelque

(1) Berthold.

défiance, il permit à la vérité qu'on ordonnât Guillaume évêque de Paris avant la Saint-Remi prochaine, mais à condition que le doyen, le chantre et l'archidiacre de l'église de Paris feraient auparavant entre les mains d'Yves de Chartres le serment suivant :

« Ce n'est pas pour quelque présent reçu ou promis, ni à cause de la faveur où est la sœur de Guillaume auprès du roi, ou des menaces que sa sœur ou le roi nous aurait faites, que nous avons élu Guillaume pour notre évêque : qu'ainsi Dieu nous aide et ses saints Évangiles. » Les principaux du clergé prêtèrent ce serment. Cependant il restait encore une difficulté. C'était à Richer de Sens à faire l'ordination en qualité de métropolitain, et il avait défense de porter le *pallium*, à cause de sa résistance au sujet de la primatie de Lyon ; mais le pape lui permit de le porter en cette occasion (1). Guillaume fut donc ordonné évêque de Paris.

Urbain, ayant terminé cette affaire à Montpellier, se rendit à Nîmes, où il tint le concile qui avait été indiqué à Arles. Le roi Philippe, malgré la violente passion qui l'attachait à Bertrade, ne put soutenir plus longtemps le poids de l'excommunication dont il était frappé. La grâce agissant sur son cœur, il fit pour rompre les chaînes qui le captivaient des efforts qui parurent sincères. Il se sépara de sa concubine, et alla lui-même au concile de Nîmes pour demander son absolution, en promettant qu'il n'aurait plus aucun commerce avec Bertrade (2). Cette démarche donna la plus sensible consolation au pape, qui leva avec bonheur les censures qu'il s'était cru obligé de porter contre ce prince ; mais nous verrons que sa joie ne fut pas de longue durée.

On fit au concile de Nîmes seize canons, dont voici les dispositions les plus remarquables (3) :

I. Il est défendu aux évêques d'obliger les moines de racheter d'eux les autels ou les églises à la mort des clercs qui les

(1) Yvonis *Ep.* LIV. — (2) *Chron. Malleac.* — (3) T. X *Conc.*, p. 605.

desservent, et on rappelle le règlement du concile de Clermont à ce sujet. Mais ce sera aux évêques à placer dans ces églises des prêtres du consentement des abbés de qui elles dépendent.

II. Nous citons ici le texte de ce deuxième canon : « Il y a des ignorants qui, se laissant emporter au mouvement de leur jalousie, disent que les moines, étant morts au monde pour vivre à Dieu, sont indignes de faire les fonctions sacerdotales, comme de donner la pénitence, le baptême ou l'absolution ; mais ils se trompent grossièrement. Autrement S. Grégoire, qui était moine, n'aurait jamais été élevé au souverain pontificat. S. Augustin son disciple, S. Martin et tant d'autres saints moines, n'auraient pas été promus à l'épiscopat. S. Benoît n'a fait là-dessus aucune défense. Il a seulement recommandé aux moines de ne pas se mêler des affaires séculières : ce qui est également défendu aux chanoines... Les uns et les autres sont des anges qui portent les ordres de Dieu ; mais les moines sont des chérubins dont les six ailes sont figurées par l'habit monastique. Le capuce en représente deux, les manches deux et le reste de l'habit représente les deux autres ailes. Nous ordonnons donc que ceux qui s'élèvent à ce sujet contre les moines, soient privés des fonctions de la puissance sacerdotale (1). »

III. Ceux qui ont renoncé au siècle doivent avoir un plus grand soin de prier pour les pécheurs, et ils sont plus capables de délier les péchés... Ainsi il nous paraît que ceux qui ont tout quitté pour Dieu sont en état d'administrer plus dignement le baptême, la pénitence et la communion, parce que leur vie approche plus de celle des apôtres.

(1) On attribue un pareil canon en faveur des moines au pape Boniface IV. Fleury, t. XIII, p. 618, dit que le *style en convient mieux au temps d'Urbain II.* Mais puisqu'il avoue que S. Pierre Damien a cité ce décret comme de Boniface IV, il est évident que Pierre Damien, qui mourut l'an 1072, ne l'a point pris du concile de Nîmes tenu l'an 1096. Ainsi il faut reconnaître qu'Urbain II n'a fait que renouveler au concile de Nîmes le même décret que Boniface IV porta dans un concile de Rome au commencement du VII[e] siècle. — T. V *Conc.*, p. 1618. — *Opusc.* XXVIII.

IV. Celui qui aura la témérité de faire prisonnier un évêque, un abbé ou un prêtre, sera excommunié et déclaré infâme. De plus sa terre sera mise en interdit jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction à l'Eglise.

Ces violences n'étaient pas rares alors; Lambert, évêque d'Arras, avait été fait prisonnier en allant au concile de Clermont.

V. Quand un évêque sera mort, on nommera deux personnes de probité pour exécuter son testament et pour conserver au successeur les biens de l'évêché. Celui qui s'en emparera sera excommunié, et on cessera l'office divin dans toutes les églises du diocèse.

VIII. Un clerc ou un moine qui a reçu un bénéfice ecclésiastique des mains d'un laïque, en sera privé, parce qu'il n'est pas entré par la porte.

IX. Un prêtre qui par ambition passe d'une Église moins riche à une plus riche, les perdra l'une et l'autre.

XIII. On ne mariera pas les filles avant l'âge de douze ans.

XVI. Il est défendu aux moines de donner la sépulture à ceux qui meurent excommuniés, ou de faire pour eux quelque service.

On traita au concile de Nîmes de l'affaire d'Anselle, qui avait été élu pour l'évêché de Beauvais, mais dont l'élection était contestée. Le pape différa de l'approuver, et en remit l'examen à un autre temps. Mais Yves de Chartres pria Hugues archevêque de Lyon de faire renvoyer la connaissance de cette cause au métropolitain et aux évêques de la province (1).

Il n'y avait eu que trois évêques de Normandie au concile de Clermont : Odon de Bayeux, Gislebert d'Evreux et Serlon de Séez. A leur retour, Guillaume archevêque de Rouen assembla tous ses suffragants dans l'église métropolitaine, au mois de février 1096, pour leur faire accepter les règle-

(1) Yvonis *Ep.* LV.

ments de Clermont. On fit au concile de Rouen huit canons que voici (1) :

I. Le saint concile ordonne que la trêve de Dieu soit gardée depuis le dimanche avant le mercredi des Cendres jusqu'au lever du soleil de la seconde férie après l'octave de la Pentecôte, et depuis le coucher du soleil du mercredi avant l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et chaque semaine de l'année depuis le mercredi au coucher du soleil jusqu'au lever du soleil du lundi suivant, aussi bien que toutes les vigiles et toutes les fêtes de la Vierge et des apôtres.

II. Le concile ordonne pareillement que toutes les églises et leurs parvis, tous les clercs, les moines et les religieuses, les femmes, les pèlerins, les marchands et leurs valets, les bœufs et les chevaux de charrue, les charretiers, les laboureurs et toutes les terres qui appartiennent aux saints, aussi bien que l'argent des clercs, jouissent d'une paix perpétuelle, et qu'il ne soit jamais permis de les attaquer, de les enlever ou de commettre à leur égard quelque violence.

III. On ordonne que tous les hommes de l'âge de douze ans et au-dessus jurent d'observer cette trêve de Dieu en la manière qu'on vient de le marquer, et fassent pour cela le serment suivant : « Soyez témoins que j'observerai cette trêve, et que je donnerai secours à l'évêque ou à l'archidiacre contre ceux qui refuseront de la garder ou de la jurer. Si j'en suis requis, je marcherai contre eux avec mes armes, et je servirai de mon possible et selon ma conscience. Qu'ainsi Dieu m'ait en aide et ses saints. »

IV. On excommunie ceux qui refuseront de faire ce serment, et on met leurs terres en interdit. On excommunie même les marchands ou les artisans qui leur vendraient quelque chose.

V. Les Églises doivent jouir des biens et priviléges dont elles jouissaient du temps du roi Guillaume le Conquérant.

(1) Labb., t. X, p. 599.

VI. Le concile défend aussi aux laïques de mettre un prêtre dans une église ou de l'en ôter sans le consentement de l'évêque, et de vendre ces places. Il défend pareillement à tous les laïques de porter les cheveux longs. « Il faut, dit le concile, que tout homme soit tondu, comme il convient à un chrétien ; sans quoi il sera chassé de l'église, aucun prêtre ne lui fera de service et n'assistera à son enterrement. »

On croyait que les cheveux longs étaient pour un homme un ornement trop efféminé.

VII. Aucun laïque n'aura les droits épiscopaux ni aucune juridiction qui concerne le soin des âmes.

VIII. Aucun prêtre ne se fera *l'homme* d'un laïque : car il est indigne que des mains qui ont été consacrées par l'onction, soient mises dans les mains profanes d'un homicide ou d'un adultère. Mais si un prêtre tient d'un laïque un fief qui n'appartienne pas à l'Église, il donnera d'autres assurances de sa fidélité qui puissent la garantir.

Gislebert évêque d'Evreux, qui à cause de sa grande taille était surnommé la Grue, et Fulbert archidiacre de Rouen, lurent à haute voix ces règlements dans le concile de Rouen. Ils furent approuvés et signés par Guillaume archevêque de Rouen, et par les évêques Odon de Bayeux, Gislebert d'Evreux, un autre Gislebert de Lisieux, Turgise d'Avranches, Serlon de Séez et Radulfe de Coutances.

Dans tous ces conciles, et surtout dans ceux que tint le pape après celui de Clermont, à Limoges, à Tours et à Nîmes, on publiait et on prêchait la croisade ; le pape distribuait lui-même les croix à ceux qui voulaient s'enrôler dans la sainte milice. En même temps, les évêques la prêchaient de toutes parts avec un succès qui surpassa les espérances. Pierre l'Ermite parcourait sans cesse les provinces et les cours des princes pour la prêcher. Son zèle, son désintéressement et ses mortifications lui donnaient l'air et l'autorité d'un prophète. C'était un petit homme d'une physionomie assez peu avantageuse, mais d'une éloquence vive et d'un courage

héroïque ; l'austérité de sa vie donnait un nouveau poids à ses discours, et il n'avait qu'à parler pour persuader. Il marchait ordinairement nu-pieds, vêtu d'une tunique de laine avec une cuculle. Il distribuait aux pauvres les aumônes qu'on lui faisait, ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau, mais sans affectation : car il mangeait quelquefois du poisson par complaisance et buvait un peu de vin. Les peuples conçurent un si grand respect pour sa vertu, qu'on le suivait en foule partout où il allait, et l'on arrachait des poils de son mulet pour les conserver comme des reliques (1).

Ce fut bientôt un mouvement général en France, en Italie et en Allemagne. On vit parmi les grands et parmi le peuple un égal empressement à prendre la croix. Les paysans quittaient leurs campagnes et les artisans leurs boutiques pour s'enrôler sous ce saint étendard. Les femmes et les vieillards voulaient aussi prendre part à l'expédition, moins pour combattre que pour avoir la consolation de mourir dans une terre arrosée du sang de Jésus-Christ. On s'empressait de vendre son patrimoine à vil prix, pour trouver de quoi fournir à la dépense du voyage ; et ce n'était pas le vendeur, c'était l'acheteur qui taxait le prix. Les communautés religieuses acquirent par là de grands biens à bon marché. Ce qu'il y eut de plus édifiant, c'est que toutes les inimitiés et les guerres particulières, qui étaient auparavant allumées en France dans toutes les provinces, cessèrent partout, aussi bien que les violences et les vols. La paix et la justice semblaient être revenues sur la terre pour préparer les hommes à une si sainte guerre (2).

Parmi les seigneurs français qui se croisèrent, les plus distingués furent : Hugues le Grand, frère du roi Philippe et comte de Vermandois ; Raymond, comte de Toulouse et de Provence, dit Raymond de Saint-Gilles ; Robert II, comte de

(1) Guibert, *Gesta Dei per Francos.*—(2) *Ibid.*, l. II, c. III.

Flandre, dit depuis *le Jérosolymitain;* Robert II, duc de Normandie; Étienne, comte de Chartres et de Blois, et le fameux Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, qui eut tout l'honneur de cette croisade. Il était fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et de la bienheureuse Ide, dont nous avons parlé. Les deux frères de Godefroy, Eustache et Baudouin, l'accompagnèrent. Des héros de ce caractère étaient capables de faire la conquête du monde entier, s'ils avaient eu un chef doué d'une assez haute influence pour les réunir sous son autorité; mais ils étaient tous princes indépendants, tous dignes, il est vrai, mais aussi tous jaloux de commander.

Pierre l'Ermite lui-même ne sut pas se soustraire à l'ambition de devenir général d'armée. Ce bon solitaire avait eu mission de prêcher la croisade : c'était son talent, et s'il eût moins entrepris, il eût fait davantage. Mais sans connaître d'autre discipline que la discipline claustrale, et sans avoir d'autre qualité d'un général que le don de bien faire une harangue (car sa parole était pathétique), il voulut conduire les troupes qu'il avait assemblées par ses exhortations. Il se mit à la tête d'un gros corps d'armée composé de diverses nations, de Français, d'Anglais, d'Allemands, la plupart sans discipline, sans expérience, et encore plus mauvais soldats qu'il n'était mauvais général. Un ermite, qui n'avait jamais combattu que contre les ennemis du salut, était peu propre à former au métier de la guerre de pareilles troupes. Il ne tarda pas à s'en apercevoir, et fut bientôt obligé de partager son armée en deux corps. Il donna le commandement de l'un à un gentilhomme français nommé Gauthier, surnommé *sans Avoir*, parce qu'il était fort pauvre; et il se chargea de conduire l'autre. Mais ces deux chefs manquaient chacun d'une des qualités les plus nécessaires à un général, Gauthier d'autorité, et Pierre l'Ermite d'expérience.

Sous de tels capitaines les troupes marchèrent comme elles étaient conduites, c'est-à-dire sans ordre, sans précaution, et même sans provisions. Afin de s'en procurer, on pillait les

provinces et l'on se faisait par là des ennemis qu'il fallait presque à chaque pas combattre sur la route : il en résulta quelquefois pour eux de terribles échecs. Une grande troupe de femmes, de moines et d'ecclésiastiques marchant à la suite de l'armée, étaient toujours les premiers à fuir et mettaient le comble à la confusion. Les croisés mêmes, oubliant la sainteté de leur expédition, se livraient à toutes sortes de désordres. Ils brûlaient tout sur leur passage, maltraitaient leurs hôtes et enlevaient les femmes. Ce n'était ni des soldats ni des pèlerins, n'ayant ni la bravoure des uns ni la piété des autres. Aussi Dieu ne bénit pas les armes de ces premières troupes.

Un autre corps de croisés, qui marchait sans chef et sans aucune discipline, se porta encore à de plus grands excès. Croyant sans doute qu'en allant combattre les infidèles, il fallait commencer par exterminer les Juifs qu'ils trouvaient sur leur passage, ils massacrèrent impitoyablement à Cologne, à Trèves, à Mayence, à Spire et à Worms ceux de cette nation qu'ils purent surprendre. A Spire Jean évêque de cette ville prit les Juifs sous sa protection, et fit même mourir quelques chrétiens coupables de violences à leur égard. A Worms, les Juifs se réfugièrent dans la maison de l'évêque, pour mettre leur vie en sûreté ; mais le prélat leur déclara qu'il ne pouvait les sauver, à moins qu'ils ne voulussent se faire baptiser. Ils demandèrent un moment pour délibérer, et, tandis qu'on attendait leur réponse, ils se tuèrent eux-mêmes.

A Trèves, plusieurs Juifs, à l'approche des croisés, se poignardèrent après avoir égorgé leurs propres enfants, pour les envoyer, disaient-ils, dans le sein d'Abraham ; et des femmes se précipitèrent dans la rivière ; les autres allèrent implorer la protection de l'archevêque Egilbert. Ce prélat, profitant de l'occasion, les exhorta à se convertir, et leur réprésenta que tant de calamités étaient la juste punition de leurs blasphèmes contre Jésus-Christ. Ils avaient à leur tête Michée, leur rabbin, qui, après avoir entendu le symbole, dit qu'il croyait comme

les chrétiens, et l'archevêque le baptisa. Les autres Juifs reçurent aussi le baptême; mais, par un endurcissement qui est une marque encore plus sensible de la colère de Dieu sur cette malheureuse nation que les fléaux dont il la punit depuis tant de siècles, dès que le danger fut passé, tous apostasièrent, excepté le rabbin Michée (1).

Tandis que ces croisés oubliaient les saints lieux vers lesquels les appelait leur serment, et trempaient dans le sang des Juifs des armes qu'ils n'avaient prises que pour combattre les Sarrasins, Pierre l'Ermite s'avançait avec sa troupe vers Constantinople, où une armée de croisés italiens l'attendait. Quand il fut à quelques journées de cette ville, il prit les devants et alla saluer l'empereur Alexis, dont il fut bien reçu. Ce prince, ayant vu la faiblesse des troupes avec lesquelles il prétendait aller combattre les Turcs, lui conseilla d'attendre les autres croisés pour passer le détroit qui sépare l'Europe de l'Asie, et il permit aux soldats d'acheter librement de ses sujets ce qui leur serait nécessaire. Mais la plupart n'avaient plus d'argent, et ils étaient accoutumés au pillage sous un général qui n'avait ni l'autorité ni l'habileté nécessaires pour les contenir. Des soldats si mal disciplinés se portèrent à de nouvelles violences. Ils abattirent les palais et les maisons de plaisance près de Constantinople, pillèrent les églises et en découvrirent les toits pour vendre le plomb aux Grecs. L'empereur, instruit de ces excès, leur ordonna de partir sans retard, et ils allèrent au delà du détroit continuer les mêmes ravages sur les terres des chrétiens.

Quand cette armée fut arrivée à Nicomédie, les Italiens, les Lombards et les Allemands se séparèrent des Français, dont ils disaient ne pouvoir supporter la fierté; et ils se donnèrent un chef nommé Rainald, qui se laissa imprudemment assiéger dans un fort, où la plupart de ses soldats périrent de soif. Ils

(1) *Histor. Trevir.*, t. XII *Spicil.*

en étaient réduits à saigner les ânes et les chevaux pour en boire le sang. Après avoir souffert cette extrémité pendant huit jours, Rainald fit semblant de vouloir combattre les assiégeants avec des soldats qui pouvaient à peine soutenir leurs armes (1). Mais, ayant rangé son armée en bataille, il alla se rendre aux Turcs, et leur livra ainsi la plus grande partie de ses gens, qui eussent préféré la mort à l'esclavage qui les attendait. Les Turcs, tenant leurs sabres levés sur la tête de plusieurs de ces prisonniers, tâchèrent de les faire renoncèr à Jésus-Christ. Mais la plupart le confessèrent généreusement, et eurent la tête tranchée. Ce furent les premiers martyrs de ces croisades.

Gauthier sans Avoir ne fut pas plus heureux. Il fut battu plusieurs fois par les Turcs, qui l'assiégèrent enfin dans un château près de Nicée, où presque toute sa troupe fut faite prisonnière. Pierre l'Ermite, voyant qu'il ne pouvait conduire ceux dont il s'était fait le chef, était retourné à Constantinople, où les princes français venaient d'arriver par différentes routes.

Godefroy de Bouillon, avec ses deux frères Eustache et Baudouin, était venu par la Hongrie, où il avait fait garder une exacte discipline à son armée. C'était un jeune héros en qui se trouvaient réunies, avec la force et le courage, la prudence de l'âge mûr et l'ardeur de la jeunesse, la valeur la plus intrépide et la piété la plus tendre, ne rougissant pas d'allier les devoirs du chrétien à ceux du général. Quoiqu'il ne fût pas un des plus puissants princes, son armée était une des plus florissantes, parce que sa réputation avait attiré sous ses étendards une nombreuse noblesse, qui se faisait gloire d'apprendre sous lui le métier des armes. Il arriva le premier des seigneūrs français à Constantinople, où était fixé le rendez-vous général.

Adhémar ou Aymar de Monteil, évêque du Puy et légat de la

(1) Guibert, c. v.

croisade, y arriva peu de temps après par l'Esclavonie, avec Raymond comte de Saint-Gilles. C'était un prélat d'une prudence consommée et d'une grande autorité, également propre pour le conseil et pour l'exécution : car il entendait parfaitement la guerre, et personne ne le surpassait dans l'art de ranger une armée en bataille (1).

Le comte de Saint-Gilles, qui l'accompagnait, était aussi un seigneur respectable par son âge, sa sagesse et son expérience. Il avait une grande dévotion pour la Ste Vierge; et en partant pour la terre sainte, il ordonna qu'on fît brûler jour et nuit à son intention un cierge devant la statue miraculeuse de Notre-Dame du Puy, pendant son absence (2).

Hugues le Grand, comte de Vermandois, frère du roi Philippe, avait tant d'impatience de se rendre à Constantinople qu'il ne voulut pas attendre ses troupes. Il s'embarqua à Bari avec quelques seigneurs, et aborda à Durazzo. C'était un prince plus recommandable encore par ses vertus et ses qualités personnelles que par sa puissance et sa noblesse. La seule qualité de frère du roi de France le fit craindre à l'empereur Alexis. Cet empereur n'était pas sans alarmes au sujet de la grande expédition qui se préparait : il craignait que l'orage ne tombât sur lui, et que les Français ne voulussent se rendre maîtres de Constantinople. Sa défiance lui présenta ses terreurs comme des réalités et lui conseilla la perfidie. Ayant appris que Hugues le Grand était arrivé à Durazzo sans suite, il donna ordre au gouverneur de la place de le lui envoyer à Constantinople sous bonne garde, où il le reçut à la vérité avec honneur, mais il le garda comme prisonnier dans son palais.

Étienne comte de Blois, suivi de troupes nombreuses, arriva peu de temps après. C'était le plus riche des seigneurs français, et il était si puissant qu'on disait communément

(1) Guib. *Gesta Dei per Francos*, l. II, c. VII.— (2) Catel, comte de Toul.

qu'il possédait autant de châteaux qu'il y avait de jours dans l'année.

Robert comte de Flandre fut un des plus empressés à prendre part à la gloire de cette guerre, et il se trouva au rendez-vous avec la principale noblesse de ses États.

Robert duc de Normandie, fils du Conquérant, n'eut garde non plus d'y manquer ; il se rendit à Constantinople à la tête d'une armée composée d'une partie des troupes qui avaient conquis l'Angleterre. Ce prince, qui aimait naturellement la guerre, avait tant d'ardeur pour délivrer les saints lieux que, manquant d'argent, il engagea son duché de Normandie à son frère le roi d'Angleterre, moyennant la somme de dix mille marcs. Il voulut expier par les périls de cette entreprise les guerres qu'il avait faites à Guillaume son père, et les autres désordres de sa jeunesse.

Mais l'ardeur des croisés fut portée à son comble quand on vit arriver le fameux Bohémond, prince normand de la Pouille, qui, voyant les seigneurs français s'embarquer en Italie, quitta aussitôt le siége d'Amalfi, qu'il faisait avec son frère Roger comte de Sicile. Ils étaient fils du célèbre Robert Guiscard, dont le nom seul était la terreur des Grecs. Bohémond était prince de Tarente, et il avait avec lui le célèbre Tancrède, son neveu, fils de sa sœur. Il semblait, pour nous servir de l'expression de la princesse Anne Comnène, que toute l'Europe eût passé en Asie (1).

Dès que l'empereur grec vit toutes les forces de l'Occident réunies aux environs de Constantinople, ses alarmes augmentèrent. C'était un esprit soupçonneux et un cœur double, prêt à sacrifier à l'intérêt de sa politique celui de la religion et la foi des serments. Les seigneurs français avaient pénétré le caractère artificieux de ce prince ; mais ils avaient besoin de lui pour leur grand dessein, qu'ils ne perdaient pas de vue, et ils crurent devoir dissimuler. L'empereur, que

(1) *Alexiad.*

la modération des princes croisés rendait plus hardi, exigea qu'ils lui fissent serment qu'ils n'entreprendraient rien contre ses intérêts. Les princes se sentaient fort peu disposés à y consentir; mais Hugues le Grand, qui avait été prisonnier dans le palais, en donna le premier l'exemple. L'empereur Alexis gagna Bohémond en lui promettant un État dans les environs d'Antioche, qui aurait de longueur quinze journées de marche, et huit de largeur; les autres chefs des croisés firent le même serment.

Le vieux comte de Saint-Gilles fut celui qui résista le plus longtemps. Il croyait qu'il était honteux à des Français de faire quelque serment que ce fût à un prince étranger, et il opina pour déclarer la guerre à l'empereur. Mais les autres princes, Hugues le Grand, Godefroy de Bouillon et le comte de Flandre, lui répondirent qu'ils n'avaient pas pris la croix pour faire la guerre aux chrétiens ; et Bohémond ajouta que, si quelqu'un osait attaquer l'empereur grec, il se croirait obligé d'en prendre la défense. Raymond prêta donc le même serment que les autres. Mais les princes exigèrent, de leur côté, que l'empereur Alexis leur jurât qu'il les suivrait avec son armée à la conquête de Jérusalem, et qu'il leur ferait restituer tout ce que ses sujets leur auraient pris. On ne tarda pas à reconnaître qu'il ne cherchait qu'à tromper les Français.

Les croisés quittèrent enfin Constantinople, marchèrent droit à Nicée occupée alors par les Turcs, et formèrent le siége de cette ville importante pour s'ouvrir un passage vers la terre sainte. Le légat et le comte Raymond avaient fait saper une grosse tour, qui s'écroula sous leurs efforts pendant la nuit, et après ce succès ils se promettaient de monter le matin à l'assaut ; mais ils furent étonnés de trouver à la pointe du jour derrière cette tour une nouvelle muraille que les assiégés avaient élevée pendant la nuit. La ville était d'un côté fermée par un grand lac où les infidèles avaient des barques, au moyen desquelles ils ravitaillaient la ville

de munitions et de soldats. Les croisés prièrent l'empereur de leur faire donner des bateaux d'un port voisin, et, les ayant obtenus, ils les firent traîner par terre à force de bœufs jusqu'à Nicée, et les lancèrent dans le lac pendant la nuit avec des hommes bien armés. Le matin, quand les assiégés virent cette petite flotte, ils crurent d'abord à un secours inattendu qui leur venait ; mais, ayant reconnu que c'étaient des troupes ennemies, ils perdirent courage et rendirent la ville à l'empereur grec, qui avait traité secrètement avec eux pour les empêcher de se rendre aux Français.

Après la prise de Nicée, les croisés se remirent en marche, et, s'étant séparés en deux corps, ils marchèrent à quelque distance pour être à portée de se secourir (1). Le premier corps était conduit par Bohémond, par Tancrède et par le duc de Normandie. Le comte de Saint-Gilles, le légat, Hugues le Grand, le comte de Flandre et Godefroy de Bouillon conduisaient le second. Le troisième jour de marche, l'armée de Bohémond se vit investie tout à coup d'une multitude innombrable d'ennemis, s'avançant à sa rencontre dans un ordre parfait pour lui offrir la bataille. Ils étaient si nombreux qu'ils couvraient toute la campagne, aussi loin que la vue pouvait s'étendre. Bohémond fit aussitôt faire halte, ordonna de tendre les tentes, et envoya un courrier au second corps d'armée pour avertir les chefs de ce qui se passait. En les attendant, il soutint avec courage le premier choc des ennemis. Le duc de Normandie fit des prodiges de valeur. Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui étaient dans l'armée, qui ne se distinguassent par leur courage : elles portaient de rang en rang des rafraîchissements aux croisés, et les animaient au combat.

Godefroy de Bouillon et Hugues le Grand, ayant appris qu'on en était venu aux mains avec les Turcs, volèrent au secours des chrétiens, et arrivèrent les premiers ; le légat les

(1) Anna Commena, *Alex.*

suivit de près, et enfin arriva le comte de Saint-Gilles, que son âge rendait moins actif. Quand tous les corps se furent rejoints, on rangea l'armée en bataille. Bohémond prit l'aile gauche avec Tancrède et le duc de Normandie. Hugues le Grand, Godefroy de Bouillon et le comte de Flandre se placèrent à l'aile droite. Le légat et le comte de Saint-Gilles firent le tour des montagnes pour prendre l'ennemi en flanc.

Tout étant ainsi disposé, les chefs firent chacun une courte harangue à leurs soldats. « Pourriez-vous craindre, leur dirent-ils (1), à la vue de cette multitude d'infidèles, vous qui avez quitté vos femmes, vos enfants, votre patrie, pour vous dévouer à cette sainte guerre et cueillir la palme du martyre? Si vous mourez ici, le royaume du ciel est à vous; si vous vivez, la victoire est certaine. L'espérance de la gloire et du plus riche butin ne suffit-elle pas pour vous inspirer du courage? Consacrez-vous donc à la croix du Sauveur; marchez avec une vive confiance sous cet étendard, et méprisez cette multitude d'hommes comme un vil amas de paille. »

Les soldats chrétiens, qui jusque-là n'avaient fait que soutenir l'attaque des infidèles, marchèrent à eux, nous ne dirons pas avec un courage de lion, mais avec une intrépidité digne des martyrs. Tout plia sous leur bras vainqueur. Les infidèles prirent la fuite, et on en fit un horrible carnage pendant une journée entière qu'on les poursuivit. Un auteur, qui était à cette bataille, dit (2) que l'armée ennemie était composée de trois cent soixante mille hommes, sans compter les Arabes, dont Dieu seul connaissait le nombre. Les chrétiens ne perdirent dans la bataille que deux seigneurs de distinction, savoir Guillaume frère de Tancrède, et Geoffroy *de Monte Scabioso*. Mais en voulant suivre les

(1) Guiber, l. III, c. IV. — *Ib.*, c. V. — (2) Tudebod. *Histor. de itinere Jerosol.*, apud Duchesne, t. IV.

fuyards pendant plusieurs jours, les croisés s'engagèrent dans des solitudes et des déserts, où le manque d'eau leur fit perdre la plupart de leurs chevaux et de leurs bêtes de charge. Les soldats chrétiens souffrirent beaucoup eux-mêmes de soif et de fatigue, et ils en étaient réduits à faire porter leurs bagages à des chiens et des chèvres pour se soulager un peu. Mais après quelques jours de souffrances, ils arrivèrent heureusement à Iconium, où ils trouvèrent toutes sortes de rafraîchissements.

Edesse et plusieurs autres places furent enlevées au passage, et bientôt l'armée arriva devant la célèbre ville d'Antioche, dont elle commença le siége. Mais à peine les croisés avaient-ils entrepris les premiers travaux de ce siége, qu'ils se virent assiégés eux-mêmes dans leur camp par une armée plus nombreuse que la leur, et obligés de combattre en même temps contre la faim, contre les assiégés et contre l'armée des Turcs qui les entourait. Il ne se passait guère de jour qu'il n'y eût quelque combat. Les chrétiens avaient à la vérité presque toujours l'avantage; mais leurs victoires mêmes les affaiblissaient, et la disette occasionnait des désertions: car les plus pauvres, ne pouvant subsister à cause de la cherté des vivres, se retiraient où ils pouvaient, et la plupart tombaient entre les mains des Turcs. Les généraux prirent enfin la résolution de se mettre au large et de donner une bataille générale aux Turcs qui les assiégeaient. La victoire fut complète et éclatante. Bohémond et Godefroy de Bouillon firent des prodiges de valeur. Il y eut dans ce combat quinze cents des principaux chefs turcs tués, parmi lesquels étaient douze des premiers officiers, qu'ils nommaient *émirs*.

Les assiégés furent consternés de la perte de cette bataille. Le gouverneur d'Antioche, Accien (1), s'en vengea sur quelques

(1) Le nom de ce prince seldjoucide, petit-fils de Malek-Chah, a été défiguré par la plupart des historiens latins. Tudebode et le moine Robert l'appellent Cassien (Casianus); Foucher de Chartres, Gratiab (Gratianus); Guillaume de Tyr, Acxian (Acxianus); Albert d'Aix, Darsian (Darsianus); la plupart des orientalistes l'ont appelé,

chrétiens qu'il avait faits prisonniers pendant le siége. Le plus distingué était un gentilhomme appelé Renauld Porchet. Accien voulait d'abord le faire mourir ; mais, l'avarice l'emportant sur la cruauté, il le fit conduire sur les murailles de la ville, et lui ordonna de dire aux seigneurs croisés qu'ils eussent à envoyer une forte rançon pour sa délivrance. Renauld, étant monté sur la muraille, dit aux chefs de l'armée chrétienne (1) : « Mes seignenrs, si je ne suis pas encore mort, autant vaut... C'est pourquoi je vous conjure, comme mes frères, de ne donnner pour moi aucune rançon. Demeurez fermes dans la confiance en Jésus-Christ et au saint sépulcre : le Seigneur est avec vous, et il y sera toujours. Vous avez tué douze émirs et quinze cents des plus braves guerriers. Il n'y a plus personne qui ose défendre la ville contre vous. » Le gouverneur, ayant su du drogman ce que Renauld disait aux croisés, le fit descendre et tâcha de le porter à renier sa foi. « Si tu veux renoncer à ton Dieu, dit le Sarrasin, et embrasser notre religion, je te donnerai des terres, des femmes, et je te comblerai d'honneurs. Accordez-moi, lui répondit Renauld, un moment de temps pour délibérer. »

Le barbare y consentit. A l'instant le brave soldat de Jésus-Christ se prosterna vers l'orient, et, tenant les mains jointes, il fit à Dieu une ardente prière en le conjurant de recevoir son âme. Le gouverneur demanda au drogman ce qu'il disait ; il lui répondit que, loin de renier son Dieu, Renauld l'adorait et le priait. Le barbare lui fit sur-le-champ couper la tête. Il ordonna en même temps qu'on amenât tous les autres prisonniers, commanda qu'on les attachât à une grande corde en cercle, les mains liées derrière le dos ; et, ayant fait mettre de la paille et du bois au milieu du cercle qu'ils formaient, il les y fit brûler à petit feu. C'est ainsi que ces généreux soldats de Jésus-Christ gagnèrent la palme d'un glorieux martyre.

d'après Abulféda, Baghisian ; mais dans les autres historiens orientaux il est nommé Akhsian (frère du noir), ce qui est plus conforme au nom corrompu d'Accien, qu'il porte dans presque toutes nos histoires des croisades.

(1) Tudebod., *de Jerosolymit. Itin.*, ap. Duchesne, t. IV, p. 791.

Malgré la bravoure des assiégeants, il y avait déjà plus de six mois que le siége d'Antioche durait, et rien ne faisait encore espérer la reddition de la place. L'ambition personnelle de Bohémond, prince de Tarente, fut l'instrument dont la Providence se servit pour ouvrir la ville aux croisés. Ce prince, que le désir d'accroître sa fortune bien plus que celui de servir la religion avait entraîné dans la croisade, rêvait sans cesse la conquête d'un royaume. La position de Baudouin, non moins ambitieux que lui, devenu prince souverain d'Édesse, ne lui laissait plus de repos. Antioche devint l'objet de sa convoitise. Aussi habile politique que brave capitaine, Bohémond trouva le moyen de nouer des intelligences dans la ville. Un renégat nommé Pyrrhus, qu'il sut gagner en présentant à son ambition les plus brillantes perspectives, lui promit de le rendre maître des trois tours qui étaient confiées à sa garde, et lui donna même son fils en ôtage. Bohémond, assuré de ce côté-là, fit assembler les seigneurs de l'armée, et leur exposa dans un discours fort adroitement ménagé, qu'il avait le moyen de se faire livrer la ville, mais que la possession même d'Antioche ne lui semblerait pas payer d'un trop haut prix un pareil service. Les seigneurs pénétrèrent aisément sa pensée et rejetèrent sa proposition. Bohémond se retira sans s'expliquer davantage. Mais quelques jours après les seigneurs croisés, ayant reçu la nouvelle qu'il venait au secours d'Antioche une armée de plus de trois cent mille infidèles, accordèrent à Bohémond la principauté d'Antioche, s'il pouvait s'en rendre maître avant l'arrivée du secours.

Bohémond fit aussitôt avertir Pyrrhus, et, ayant tout concerté avec lui pour la nuit suivante, il fit publier dans le camp qu'il allait faire une expédition dans le pays. Il partit en effet avec l'élite de ses troupes, tourna la montagne, et avant la pointe du jour s'approcha de la place à la faveur des ténèbres. Quelques soldats, choisis parmi les plus braves, s'avancèrent jusqu'au pied de la muraille. Ils y trouvèrent une grande échelle, par laquelle montèrent environ soixante hommes, que

Pyrrhus plaça dans les tours qu'il gardait. Mais, voyant que les croisés étaient en si petit nombre, il demanda où était Bohémond. Celui-ci monta aussitôt, et après lui les principaux chefs et un grand nombre de soldats. En ce moment, par un accident qui pouvait tout perdre, l'échelle se cassa. Mais déjà les trois tours de Phyrrus étaient au pouvoir des croisés. Une nouvelle échelle est promptement attachée au rempart, les soldats s'y élancent, se répandent sur la muraille et s'emparent de sept autres tours. Enfin on indique à ceux qui étaient encore dans le fossé une porte, qui bientôt vole en éclats : ils s'y jettent aussitôt et se précipitent dans la ville, en criant : *Dieu le veut !* Toute l'armée des chrétiens poussa le même cri à la vue de l'étendard de Bohémond, qui dès le matin flottait sur une des tours. C'est ainsi qu'après tant de travaux la ville d'Antioche fut prise par les croisés, le jeudi 3 juin 1098.

Mais la joie de cette importante conquête fut bien courte. Il restait à prendre le château, où la plus grande partie de la garnison s'était retirée ; et l'on se préparait à l'assiéger, lorsque, trois jours après la prise de la ville, on vit arriver devant Antioche une armée formidable composée de trois cent soixante mille hommes, envoyés par le sultan de Perse, chef suprême des Sedjoucides. Kerbogath, sultan de Mossoul, la commandait, et dans son orgueil il ne dissimulait pas son mépris pour l'armée des Francs. On lui apporta une épée toute rouillée, une lance à demi rompue et un mauvais arc de bois que ses coureurs avaient pris à un pauvre croisé. « Sont-ce là, dit-il en riant, les armes avec lesquelles les Francs espèrent nous chasser de notre pays ? » Il les envoya au sultan de Perse, en lui mandant qu'il lui rendrait bon compte des troupes qui venaient les attaquer avec de pareilles armes.

Cependant la mère de Kerbogath vint le trouver d'Alep pour le détourner de livrer la bataille aux Francs, parce qué, disait-elle, il ne pourrait vaincre leur Dieu. « Est-ce donc, répondit-il (1), que Bohémond et Tancrède sont des dieux ?

(1) Guibert et Tudebod.

Non, répliqua-t-elle, ce sont des hommes mortels; mais ils servent un Dieu immortel et tout-puissant, qui les protége. » Kerbogath ne tint nul compte de ces conseils, et, s'approchant de la ville, il obligea toutes nos troupes à s'y retirer. Elles en eurent bientôt consommé tous les vivres, et l'on fut réduit à manger les chevaux, les chameaux et les ânes.

Dans cette extrémité, plusieurs croisés perdirent courage. Étienne comte de Blois reprit la route de Constantinople (1). Le vicomte de Melun et Étienne comte de Chartres suivirent son exemple. Bientôt les désertions furent innombrables et ajoutèrent au désespoir de ceux qui restaient dans Antioche. Le Ciel fut invoqué contre les lâches, et les vœux qu'on faisait contre eux ne furent que trop exaucés. La plupart périrent de misère, d'autres furent tués par les Sarrasins. La consternation était à son comble, lorsqu'un prêtre nommé Étienne vint trouver les principaux chefs et leur dit qu'il avait eu la nuit précédente une vision par laquelle le Seigneur, accompagné de sa sainte Mère et de S. Pierre, l'avait chargé d'aller dire aux croisés qu'il les secourerait contre leurs ennemis, et leur enverrait S. Georges, S. Théodore et S. Démétrius; mais qu'avant de donner la bataille, ils devaient se confesser et communier, faire des processions nu-pieds et donner des aumônes aux pauvres.

« Voilà, seigneurs, ajouta ce prêtre, ce que Dieu m'a dit. Si vous ne voulez pas m'en croire, permettez-moi de monter sur la plus haute tour et de me jeter en bas. Si je ne reçois aucune blessure de ma chute, ajoutez foi à mes paroles; mais si je reçois quelque blessure, coupez-moi la tête ou jetez-moi dans un brasier (2). » Le légat se contenta de le faire jurer sur l'Évangile qu'il disait la vérité. Après quoi, tous les seigneurs firent serment qu'aucun d'eux n'abandonnerait la ville.

Un prêtre français, nommé Pierre Barthélemy, dit aussi que S. André lui était apparu, et lui avait désigné un endroit de

(1) T. IV *Spic.*, p. 257. — (2) Tudebod., t. IV, apud Duchesne, p. 707.

l'église de Saint-Pierre d'Antioche où se trouvait enfouie la lance dont le côté de Jésus-Christ avait été percé. Ce prêtre y conduisit le comte de Saint-Gilles, et, ayant fait fouiller treize personnes pendant un jour presque entier, il trouva bien avant dans la terre la sainte lance (1). Toutes ces révélations remplirent de consolation et de courage les soldats chrétiens.

Cependant la disette était si grande dans la ville qu'on en était réduit à manger des feuilles d'arbres et du vieux cuir. Les chefs résolurent donc de donner bataille. On s'y prépara par trois jours de jeûne. On fit des processions nu-pieds; tous les soldats se confessèrent et communièrent; après quoi, toute l'armée se rangea en six corps. Dans le premier était Hugues le Grand avec les Français, et le comte de Flandre avec les Flamands; dans le second, Godefroy de Boullion avec les Lorrains; dans le troisième, le duc Robert avec les Normands; dans le quatrième, le légat avec ses troupes, et une partie de celles du comte de Saint-Gilles, qui était resté dans la ville avec l'autre partie pour s'opposer à la garnison du château. Le légat portait en main la sainte lance pour encourager les soldats. Tancrède et Gaston de Béarn avec leurs gens formaient le cinquième corps, et Bohémond avec ses troupes, le sixième. Les prêtres et les évêques en habits sacerdotaux et pontificaux suivaient l'armée, portant des croix à la main et chantant des psaumes.

Le commandant de l'armée infidèle, voyant le premier corps sortir de la ville, dit à ses gens : *Laissez-les sortir; plus il en sortira, plus nous en prendrons*. Cependant, quand il vit les croisés s'avancer hardiment et en bon ordre, quand il apprit que deux mille hommes chargés de garder le pont d'Antioche avaient été taillés en pièces, il commença à sortir de sa fausse sécurité. Rien ne résiste à la valeur, quand elle est soutenue par la religion. Les soldats chrétiens firent un horrible carnage de l'immense armée des Sarrasins. Au plus fort de

(1) Tudebod., t. IV, ap. Duchesne, p. 707.

l'action et quand le succès en était encore incertain, le bruit se répandit dans l'armée qu'on avait vu des cavaliers montés sur des chevaux blancs descendre de la montagne pour combattre les infidèles ; l'on ne douta pas que ce ne fussent S. Georges, S. Théodore et S. Démétrius, ainsi que le prêtre Étienne l'avait promis de la part de Dieu ; dès ce moment, l'ardeur des troupes ne connut plus d'obstacles, toute résistance devint impossible contre des soldats que Dieu soutenait si visiblement de sa protection (1).

Le gouverneur du château d'Antioche, voyant la défaite de Kerbogath, se rendit au comte de Saint-Gilles, qui était demeuré dans la ville, et arbora l'étendard du comte sur le château. Ce gouverneur, frappé d'une si éclatante victoire et reconnaissant la main de Dieu, embrassa la foi chétienne avec plusieurs de ses gens. Le siége d'Antioche dura huit mois et un jour. Les croisés y furent ensuite assiégés pendant vingt-six jours, et après la grande victoire qu'ils venaient de remporter, ils y demeurèrent cinq mois et demi, en attendant que la saison fût favorable pour continuer leur route.

Pendant son séjour dans cette ville, l'armée des croisés fut encore décimée par une violente épidémie, qui fit parmi eux de cruels ravages. Parmi les victimes de cette maladie, la plus digne de regrets fut le légat Adhémar, évêque du Puy, qui mourut à Antioche peu de temps après le gain de la dernière bataille, pleuré de toute l'armée chrétienne, sur laquelle sa prudence lui avait acquis une immense autorité. Il était le conseil des grands, le soutien des petits et l'arbitre des différends qui naissaient entre les princes. Ce prélat avait une tendre dévotion pour la Ste Vierge; et l'on croit qu'il composa en son honneur le *Salve Regina*, que les anciens auteurs nomment quelquefois l'*antienne du Puy*, *antiphonam de Podio* (2).

(1) Tudebod. — (2) Alber. *in Chron.* Les historiens ne s'accordent pas sur l'auteur de l'antienne *Salve Regina.* Albéric dit dans sa *Chronique* que ce fut Aymar évêque du Puy qui la composa, et qu'il supplia le chapitre de Cluny de l'admettre

Les chefs de l'armée écrivirent d'Antioche au pape Urbain II pour lui apprendre la réduction de cette place, et les victoires qu'ils avaient remportées. « Mais, ajoutent-ils (1), comme les plus grandes joies sont souvent mêlées de tristesse, nous avons eu la douleur de perdre l'évêque du Puy, que vous nous aviez donné pour légat. Il est mort dans Antioche après la bataille, où il s'était comporté avec honneur. Nous vous conjurons de venir vous-même consoler vos enfants orphelins, en vous mettant à la tête d'une expédition dont vous êtes l'auteur, et pour laquelle vous nous avez engagés à quitter ce que nous avions de plus cher. C'est à Antioche que le nom de *chrétien* a pris naissance; c'est là que S. Pierre a premièrement établi sa chaire. Vous qui êtes le vicaire de S. Pierre, venez vous asseoir sur son siége, et de là faire la guerre qui convient à votre ministère : car nous avons vaincu les Turcs et les païens; mais pour les Grecs, les Arméniens, les Syriens et les Jacobites, nous n'avons pu les ramener à l'unité. C'est ce qui nous engage à vous prier de venir vous placer à notre tête. Vous trouverez en nous des enfants soumis et dociles, et vous aurez la gloire d'éteindre toutes les hérésies, et de réunir par là le monde entier sous votre obéissance. »

Cette lettre était écrite au nom de Bohémond, de Raymond comte de Saint-Gilles, de Godefroy de Bouillon duc de Lorraine, de Robert comte ou duc de Normandie, de Robert comte de Flandre et d'Eustache comte de Boulogne. Hugues le Grand, frère du roi Philippe, s'était retiré à Constantinople avec l'agrément des autres princes, pour repasser en France.

Les autres croisés quittèrent enfin Antioche sur la fin de novembre de l'an 1098, excepté Bohémond qui demeura dans cette ville, et Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, qui resta à Edesse. Les autres princes partirent avec joie, et prirent plu-

dans l'office ; ce qui lui fut accordé. Guillaume Durand dit que Pierre évêque de Compostelle en est le premier auteur. D'autres en font honneur à Herman Contract.

(1) Fulcher. Carn., t. IV, apud Duchesne, p. 831.

sieurs places chemin faisant. Ils arrivèrent enfin après bien des fatigues à la vue de Jérusalem, le 7 juin 1099.

L'armée chrétienne depuis son départ était diminuée de plus des trois quarts, et elle n'était plus composée que d'environ quarante mille hommes, parmi lesquels on comptait à peine trente mille combattants. Il fallait assiéger une place que les Sarrasins avaient fortifiée avec grand soin, et où il y avait une garnison aussi forte que l'armée des assiégeants. Ceux-ci n'avaient point d'eau, et il fallait l'apporter au camp de fort loin. Le bois manquait également pour faire des machines; enfin dans cette situation difficile on avait à craindre une armée formidable, qui attendait pour venir fondre sur les chrétiens qu'ils eussent commencé le siége. Mais l'ardeur des croisés, à la vue de la ville, but d'un si long pèlerinage, fit disparaître le danger. On ne songea qu'à la gloire de l'entreprise.

Les princes ayant pris leurs quartiers, on donna un assaut à l'avant-mur de la place, et on l'emporta. Toutes les dispositions furent prises ensuite pour attaquer la muraille; et pendant qu'on faisait à la hâte les machines avec du bois que la flotte des Génois avait apporté, les chefs de l'armée, pour implorer la protection du Ciel, ordonnèrent une procession générale sur le mont des Oliviers, où Pierre l'Ermite fit une exhortation pathétique à toute l'armée. Quand les tours de bois furent prêtes, on donna l'assaut général, le jeudi 14 juillet. Le combat dura tout le jour et recommença le lendemain avec un égal courage de part et d'autre, jusqu'à une heure de l'après-midi. A ce moment, Godefroy de Bouillon s'écria, du haut de la tour de bois où il combattait, qu'il avait vu descendre du ciel sur la montagne des Oliviers un cavalier qui venait à leur secours.

Cette nouvelle, vraie ou fausse, répandue parmi les assiégeants, leur inspira une nouvelle ardeur. Un gentilhomme nommé Lethot, qui combattait sur la tour de Godefroy, sauta le premier sur la muraille et fut suivi du duc Godefroy, du

comte Eustache et de quelques autres seigneurs, qui renversèrent les Sarrasins étonnés de leur bravoure. En même temps Robert, duc de Normandie, qui combattait à l'autre attaque, sauta aussi sur la muraille, suivi du brave Tancrède et de l'élite des seigneurs normands. Le comte de Saint-Gilles, chef de la troisième attaque, voyant le désordre et l'effroi des Sarrasins, fit baisser le pont-levis de sa tour et se jeta dans la ville. En un moment les chrétiens furent maîtres des murailles et d'une porte, qu'ils ouvrirent au reste de l'armée. Dans la première chaleur de la victoire, rien ne put arrêter le soldat chrétien. On fit partout un cruel carnage des Sarrasins, et l'on passa au fil de l'épée tous ces sacriléges ennemis de Jésus-Christ.

Mais ce fut un spectacle bien touchant lorsqu'un moment après cette sanglante exécution, on vit les chrétiens, dépouillant tout à coup l'appareil terrible des combats, passer aux sentiments de la plus tendre dévotion, à la vue des monuments consacrés par la présence et les souffrances de Jésus-Christ. Le fameux Godefroy de Bouillon, qui par sa sagesse et sa valeur avait eu la principale gloire de cette expédition, fut élu roi de Jérusalem huit jours après la prise de la ville ; et il signala les premiers jours de son règne par une grande victoire, qu'il remporta sur une armée de plus de quatre cent mille Sarrasins, que le soudan d'Égypte conduisait au secours de la place.

C'est ainsi que la ville sainte fut enfin délivrée, moins de quatre ans après que le pape eut prêché la croisade au concile de Clermont. Les Français eurent sans contredit la meilleure part à une expédition si glorieuse à la chrétienté. « Il est croyable, dit Guibert abbé de Nogent, que Dieu avait spécialement réservé cette gloire à la nation française. Sa fidélité semble l'avoir méritée : car nous savons que, depuis qu'elle a reçu la foi par la prédication de S. Remi, elle n'a jamais été souillée d'aucune tache d'hérésie, comme l'ont été presque toutes les autres nations. » Il ajoute : « Lorsque les Français

étaient encore idolâtres et qu'ils combattaient pour la conquête des Gaules, on n'a point vu qu'ils aient fait mourir personne pour la foi. Au contraire, ils ont toujours marqué beaucoup de respect pour les saintes reliques... Mais la prise de Jérusalem a mis le comble à leur gloire. Le nom même de Franc ou de Français est un éloge : car, continue cet auteur, si nous voyons des Bretons, des Anglais, des Italiens qui nous paraissent gens de bien et de bonnes mœurs, nous disons pour leur faire honneur que ce sont des *hommes francs* (1). »

Pendant que la France fournissait à la terre sainte tant de héros, qui combattaient les ennemis de Jésus-Christ au delà des mers, de fervents religieux, restés sur le sol de la patrie, levaient les mains au ciel pour ces généreux combattants, et de zélés apôtres faisaient une rude guerre aux vices, ennemis domestiques plus dangereux que les ennemis étrangers. S. Robert, abbé de Molesme, était destiné par la Providence à rallumer par sa ferveur le feu sacré qui commençait à s'éteindre dans plusieurs monastères. Il ne comprit pas d'abord les vues que Dieu avait sur lui, et il quitta le gouvernement de Molesme pour vivre dans la solitude. Ses religieux, affligés de l'avoir perdu, s'adressèrent au pape, qui l'obligea de retourner à son monastère. Il obéit; mais il conçut bientôt le dessein de fonder avec les plus fervents de ses disciples un nouveau monastère, pour y pratiquer la règle de S. Benoît dans toute sa rigueur. Après en avoir sollicité et obtenu la permission de Hugues archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége, et d'Odon comte de Bourgogne, il choisit pour ce dessein une solitude nommée Cîteaux, au diocèse de Chalon-sur-Saône (2).

Après y avoir pris les mesures nécessaires pour assurer l'existence du nouvel établissement, il institua abbé à Molesme

(1) Guibert, *Gesta Dei per Francos*, l. II, c. I.— Ceux qui désireraient avoir plus de détails sur cette première croisade, liront avec plaisir l'*Histoire des Croisades*, par Michaud. — (2) *Select. hist. ord. Cisterc.*, in *Comm. præv. ad Vit. S. Roberti*, 29 april., apud Boll.

un moine nommé Godefroy, et en sortit ensuite avec vingt religieux des plus fervents pour aller s'établir à Cîteaux. Ils en prirent possession l'an 1098, le 21 mars, fête de S. Benoît, qui cette année tombait le dimanche des Rameaux. Le terrain où le monastère fut bâti appartenait à Regnaud vicomte de Beaune, qui en fit don en son nom et en celui d'Hodierne, sa femme.

Telle fut l'origine du célèbre monastère de Cîteaux, qui devint quelque temps après le berceau d'une nouvelle congrégation. Robert en fut institué abbé par l'évêque de Chalon, qui lui mit en main le bâton pastoral. L'église du nouveau monastère, comme celle de Molesme, fut dédiée en l'honneur de la Ste Vierge, sous la protection spéciale de laquelle se mit cette nouvelle congrégation. C'est pour la mériter que toutes les églises des monastères de l'ordre de Cîteaux ont été dédiées à la Mère de Dieu.

S. Robert ne s'appliquait dans son nouveau monastère qu'à faire revivre l'esprit de S. Benoît, en observant la règle à la rigueur de la lettre, lorsque des ordres supérieurs l'arrachèrent encore à sa chère solitude. L'abbé et les moines qui étaient restés à Molesme, ne pouvant se consoler de l'avoir perdu, envoyèrent au pape Urbain II des députés, qui plaidèrent si bien leur cause que le pape, touché de leurs larmes, donna ordre à Hugues archevêque de Lyon d'obliger Robert à retourner à Molesme. Ce saint abbé, après avoir établi Albéric abbé de Cîteaux, obéit avec une humble soumission. Sa séparation coûta bien des pleurs au nouveau troupeau qu'il avait rassemblé à Cîteaux. Mais il consola ces chers disciples par les lettres pleines de tendresse qu'il leur écrivit : « Mon cœur, leur dit-il, se dessèche (1) depuis qu'il est séparé de vous, si cependant il a pu en être séparé : car l'éloignement ne sépare point ceux que la charité de Jésus-Christ tient unis. Que Molesme jouisse de la présence de mon corps, puisque l'obéissance le veut ; Cîteaux aura toujours les désirs de mon

(1) *Ep.* Roberti, apud Boll.

âme. Elle ne cesse point d'être avec vous. Priez pour elle. Le corps qui est absent, vous salue. »

Albéric, que Robert établit abbé de Cîteaux à sa place, y maintint toujours la plus exacte régularité, et donna une forme au nouvel institut, selon le projet et par les conseils de S. Robert. Les religieux de Cîteaux, ayant donc résolu de pratiquer la règle de S. Benoît dans toute sa rigueur, firent quelques statuts par lesquels ils s'engagèrent à rejeter tout ce qui paraîtrait contraire à cette règle. Ils arrêtèrent qu'ils ne posséderaient pas de dîmes, parce que les dîmes sont destinées pour les églises et pour les ecclésiastiques qui les desservent; qu'ils ne bâtiraient leurs monastères que dans des lieux solitaires et éloignés des villes; qu'on ne mettrait que douze religieux dans chaque communauté; qu'ils retrancheraient de leur habillement tout ce qui paraissait superflu; qu'ils ne porteraient pas de fourrures ni de fines étoffes; qu'ils ne se serviraient pas de graisse pour assaisonner les mets, et ne permettraient pas aux femmes l'entrée de leurs églises.

Ils statuèrent aussi que pour cultiver leurs terres, afin d'avoir de quoi vivre et exercer l'hospitalité, ils recevraient, avec la permission de l'évêque, des frères lais ou des convers, qu'on appelait aussi les *barbus*, parce que, n'étant pas destinés à la cléricature, ils portaient la barbe longue. Ces premiers convers n'étaient pas proprement moines : car les religieux de Cîteaux marquent expressément dans ces statuts que les frères convers seront en tout semblables à eux, excepté qu'ils ne seront pas moines.

Le B. Albéric donna l'habit blanc aux religieux de Cîteaux, hormis le scapulaire, qui demeura noir; et la tradition de l'ordre est qu'il fit ce changement par le commandement de la Ste Vierge, qui voulut qu'un institut qui lui est spécialement dévoué portât cette couleur. Cependant tous les autres moines, qui portaient l'habit noir, murmurèrent de ce changement, comme d'une singularité par laquelle ceux de Cîteaux voulaient se distinguer. Albéric mourut vers l'an 1109, et, quoi-

qu'on ne lui rende aucun culte, on lui donne communément le nom de bienheureux. S. Robert, premier instituteur de Cîteaux, vécut jusqu'à l'an 1110, selon quelques auteurs, ou même jusqu'à l'an 1112, selon quelques autres. Il fut canonisé par Honorius III, et l'on fait sa fête le 29 avril. Ce fut à Robert que revint la gloire d'avoir, par son zèle pour la régularité, servi de modèle à tant de pieux réformateurs qui dans la suite travaillèrent à ramener les disciples de S. Benoît à leur ferveur primitive.

Tandis que S. Robert de Molesme et le B. Albéric travaillaient à réformer les moines, Robert d'Arbrissel poursuivait les travaux de son apostolat avec un éclat qui répondait partout à sa réputation. On accourait en foule à l'abbaye de la Rüe peur y entendre ses instructions. Plusieurs saints personnages vinrent s'y ranger sous sa conduite, et mener la vie érémitique dans la forêt de Craon. Vital de Mortain, Raoul de la Fustaie, Pierre de l'Etoile, le B. Renaud, Alleaume et S. Bernard d'Abbeville, autrement de Tiron, furent de ce nombre. La sainteté de pareils disciples est une preuve de celle du maître.

Tous ces saints solitaires, après avoir sanctifié un grand nombre de personnes qui venaient les chercher dans leur désert, fondèrent tous divers monastères. Vital de Mortain établit l'abbaye de Savigni en Normandie; Raoul de la Fustaie, celle de Saint-Sulpice de Rennes ; Alleaume rétablit celle d'Estival au Maine ; Pierre de l'Etoile fonda celle de Fontgombaud, et Bernard, celle de Tyron. Pour le B. Renaud, il s'associa quelques ermites avec lesquels il mena une vie angélique.

Robert d'Arbrissel se distingua entre ses illustres disciples autant par ses austérités que par ses rares talents pour travailler à la conversion des pécheurs. Ce saint homme, ayant reçu ordre du pape de prêcher la pénitence, sacrifia son attrait pour la solitude à l'obéissance et au zèle du salut des âmes. Il parcourait les diocèses voisins, marchant nu-pieds et

couvert d'un sac, en prêchant partout la pénitence. Son éloquence, qui était soutenue par la sainteté de sa vie, produisit partout des fruits merveilleux. L'homme apostolique était suivi dans tous les lieux où il allait, d'une foule innombrable de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, après l'avoir entendu, ne voulaient plus se séparer de lui, pour mener sous sa direction la vie pénitente qu'il leur avait prêchée.

Il y avait parmi cette troupe des femmes mariées, des veuves, des jeunes filles, des clercs et des hommes de toutes les conditions et de tous les âges. Robert craignit bientôt que, les hommes se trouvant confondus à sa suite avec les personnes du sexe dans ses courses apostoliques, il n'en arrivât quelque désordre, ou que du moins la malignité du monde ne donnât à en soupçonner : car on commençait à railler de ce qu'il se laissait suivre ainsi par des troupes d'hommes et de femmes. Il avait reçu d'ailleurs à ce sujet des avertissements assez sévères dans deux lettres contemporaines qui nous sont restées. Une de ces lettres est de Geoffroy, abbé de Vendôme, qui, quoique plein d'estime pour Robert, l'accuse d'indiscrétion dans la trop grande familiarité avec les femmes (1). L'autre lettre est de Marbode, évêque de Rennes, qui, outre les mêmes reproches, le taxe de singularité dans sa conduite et d'excès dans son zèle, principalement contre les prêtres et les évêques, et l'exhorte à la prudence et à la réserve, afin d'imposer silence à la calomnie et de faire cesser des discours auxquels donne lieu sa manière d'agir (2). Pour prévenir le scandale et dissiper toute fâcheuse supposition, il chercha un lieu solitaire qui lui présentât l'avantage d'y fixer ses disciples, en séparant les deux sexes. Sur les confins de l'Anjou et du Poitou, une localité appelée Fontevrault lui parut propre à ce dessein. C'était un lieu inculte, plein de buissons et de broussailles, et qui n'était habité que par des bêtes sauvages et par des voleurs : Robert en fit la demeure des saints. On y cons-

(1) Goffred. l. IV, *Ep.* XLVII. — (2) Inter *Opera* Marbodi.

truisit sous sa direction un grand nombre de cabanes ou de cellules, et au milieu de ces cellules un petit oratoire ; puis, il entoura les cellules des femmes d'une bonne clôture pour ôter toute communication suspecte. Ceux d'entre les hommes qui étaient engagés dans la cléricature, furent employés à la psalmodie et à l'office divin ; les autres furent occupés à défricher le terrain et à le cultiver pour nourrir la communauté. Pour les femmes, il occupa les plus délicates à la récitation de l'office et à la contemplation, et les plus robustes aux exercices de la vie active propres à leur sexe.

Le bruit de cet établissement attira bientôt à Fontevrault des personnes de toute condition, des vieillards et des jeunes gens, des dames de la première qualité et des femmes de conditions plus humbles, et même des femmes débauchées qui voulaient faire pénitence. Robert recevait avec bonté tous ceux et toutes celles qui se présentaient pour vivre sous sa direction, et la Providence fournissait libéralement à leurs besoins : car les aumônes qu'on lui envoyait croissaient avec le nombre de ses disciples. Il les nommait *les pauvres de Jésus-Christ*.

Robert d'Arbrissel, voyant que le nombre des cellules qu'on avait construites n'était pas suffisant et voulant d'ailleurs rendre cet établissement plus stable, fit bâtir à Fontevrault deux grands monastères, un pour les femmes et l'autre pour les hommes. Celui des religieuses était dédié à la Ste Vierge, et celui des religieux à S. Jean l'Évangéliste. Dans le monastère des religieuses destinées au chœur furent réunies trois cents femmes, et cent vingt autres, choisies parmi les repenties, furent placées dans un monastère séparé que le fondateur nomma *la Madeleine*. Il admit même les lépreux qui se présentèrent ; mais il les sépara aussi des religieux, et les plaça dans un petit monastère qui fut appelé *Saint-Lazare*. Le B. Robert laissa le soin des bâtiments et des religieuses à une sainte veuve nommé Hersinde, qui s'était une des premières rangée sous sa conduite, et il lui

associa Pétronille de Chemillé, qui fut dans la suite la première abbesse de Fontevrault (1). C'est l'origine de l'ordre et de la célèbre abbaye de Fontevrault, dont nous ferons connaître ailleurs l'institut, quand le fondateur lui aura donné la forme qui le distingue des autres ordres religieux.

Au nord de la Gaule, le B. Heldemar, prêtre, assisté de Conon, qui était aussi prêtre, et d'un laïque nommé Roger, après avoir mené la vie érémitique dans la forêt d'Arouaise près de Bapaume, y jeta les fondements d'un monastère qui devint le berceau d'une congrégation de chanoines réguliers renommés pour l'austérité de leur vie. Ils ne mangeaient point de chair et ne portaient point de linge. Plusieurs collégiales de chanoines embrassèrent dans la suite l'institut d'Arouaise, et formèrent une nombreuse congrégation, dont l'abbé d'Arouaise était le chef; l'abbé d'Hénin-Liétard en était le prieur, et celui de Ruisseauville, le sous-prieur; mais cette congrégation ne se forma qu'après la mort du B. Heldemar, qui fut cruellement assassiné, ainsi que Roger l'un de ses compagnons. Cet événement arriva le 13 janvier sur la fin du XIe siècle (2).

Des trois premiers instituteurs d'Arouaise il ne restait donc plus que Conon; mais il avait tout le mérite nécessaire pour soutenir la réputation de ce monastère. Le châtelain et les bourgeois de Péronne firent plusieurs donations à cette communauté. Odon de Ham lui donna un lieu proche de Ham, nommé Margelles, avec des étangs et des prairies.

Les moines du Mont-Saint-Quentin eurent quelques démêlés avec les chanoines d'Arouaise pour le lieu où était situé leur cimetière; mais la piété des parties rendit facile la solution de ce différend. En effet, le monastère du Mont-Saint-Quentin était alors une école de toutes les vertus religieuses. S. Godefroy, abbé de Nogent-sous-Coucy, et depuis évêque d'Amiens,

(1) Cette célèbre abbaye est aujourd'hui une maison de détention, pouvant contenir 1,500 détenus. Une colonie agricole pour les jeunes détenus y est annexée. De cinq églises il n'en reste plus qu'une.

(2) *Vita Heldemari*, apud Boll., 13 jan.

y avait puisé les sentiments de piété qui le rendirent un des plus saints abbés et un des plus grands évêques de son temps (1).

La naissance de Godefroy eut quelque chose de miraculeux. Son père Frodon et sa mère Elisabeth demeuraient ordinairement dans une terre nommée Moulicourt, au territoire de Soissons. Godefroy, abbé du Mont-Saint-Quentin, ayant reçu chez eux l'hospitalité, leur demanda s'ils avaient offert à Dieu quelques-uns de leurs enfants. Ils répondirent qu'ils n'en avaient que deux ; que si Dieu leur en donnait un troisième, ils le lui offriraient volontiers ; mais qu'ils n'avaient plus d'espérance à ce sujet, parce qu'il y avait dix ans qu'il ne leur était né d'enfant. L'abbé leur promit qu'il mettrait sa communauté en prières pour leur obtenir la grâce qu'ils désiraient ; et en reconnaissance Frodon et Elisabeth donnèrent deux vignes au Mont-Saint-Quentin. Ces aumônes des pieux époux et les prières des moines eurent l'efficacité qu'ils en espéraient. Elisabeth mit au monde un fils, qu'elle et son mari portèrent au Mont-Saint-Quentin, afin que l'abbé le baptisât : ce qu'il fit en le nommant Godefroy.

Dès que cet enfant de bénédiction eut atteint l'âge de cinq ans, on le mit au Mont-Saint-Quentin, et on le revêtit de l'habit monastique. Son père Frodon embrassa la vie religieuse au monastère de Notre-Dame de Nogent, et un de ses frères nommé Odon se retira au Mont-Saint-Quentin, où il se distingua par son austérité et par une si exacte observance du silence, que pendant le carême il ne proférait pas une seule parole, si ce n'est en se confessant.

Godefroy montrait encore plus de vertu, quoique dans une plus tendre jeunesse. Son amour pour la pauvreté et pour le recueillement engagea à le nommer procureur du monastère.

(1) Le P. Mabillon commet plusieurs erreurs au sujet de S. Godefroy. 1° Il dit que ce saint évêque naquit l'an 1068, qu'il fut élu abbé de Nogent en 1086, étant déjà prêtre : en quoi il y a contradiction ; car Godefroy n'aurait eu que 18 ans. Il dit, p. 2 du Ve tome de ses *Annales*, que Godefroy mourut l'an 1118, et, p. 611 du même tome, il assure qu'il décéda l'an 1115.

Godefroy aurait bien désiré n'être pas chargé de cet emploi, qui l'exposait à la dissipation ; mais l'abbé l'obligea de l'accepter, persuadé qu'une piété exacte et solide est la condition la plus nécessaire à un religieux pour le bien remplir. La prudence de Godefroy suppléa à l'expérience : il aimait l'épargne sans donner dans l'avarice. Ses soins assidus rétablirent en peu de temps les affaires du monastère, qui étaient en fort mauvais état : il paya les dettes, et se rendit également agréable aux religieux et aux séculiers. Ratbode évêque de Noyon l'ordonna prêtre, et peu de temps après Henri, abbé de Saint-Remi de Reims, d'Homblières et de Nogent-sous-Coucy, lui résigna l'abbaye de Nogent vers l'an 1095.

C'était un monastère nouvellement fondé en un lieu où il y avait une ancienne église de la Vierge fort fréquentée des fidèles. Les moines étaient en petit nombre, et ils n'étaient pas fort réguliers : c'est assez le sort des petites communautés. Godefroy ne trouva à Nogent que six religieux avec deux enfants élevés parmi eux. Mais il rendit en peu de temps ce monastère très-florissant, et il y reçut plusieurs excellents sujets. Sans négliger ses religieux, il s'appliqua à la direction des séculiers, et il conduisit à une grande perfection de pieuses dames qui lui avaient donné leur confiance. Godefroy fut promu à l'épiscopat quelques années après, ainsi que nous le verrons bientôt.

Le B. Hildebert, qui fut placé sur le siége du Mans l'an 1097, devait aussi jeter un vif éclat sur l'épiscopat ; mais il faut reconnaître que quelques taches parurent d'abord l'obscurcir. Hildebert naquit à Lavardin, près de Vendôme, et il alla prendre des leçons de piété à Cluny, où quelques auteurs prétendent même qu'il reçut l'habit monastique ; mais cette assertion ne repose sur aucune preuve. Il étudia les hautes sciences sous Bérenger, pour lequel il conserva toujours une grande estime, sans avoir cependant puisé à son école le venin de ses erreurs ; ce fut assurément un effet de la protection spéciale de Dieu : car il est bien rare qu'on ne prenne pas les

sentiments d'un professeur qu'on estime, surtout quand il enseigne la nouveauté toujours faite pour séduire.

Hoël, évêque du Mans, ayant entendu parler avec éloge de l'érudition d'Hildebert, lui donna le soin de l'école de son Église, et le fit ensuite son archidiacre. A la mort de cet évêque, arrivée l'an 1097, Hélie de la Flèche, comte du Mans, nomma évêque de cette ville Godefroy le Breton. Mais le clergé du Mans élut Hildebert, et Hélie, qui n'était pas tranquille possesseur de son comté, n'osa s'opposer à son ordination. Dès que l'élection eut été rendue publique, ceux qui avaient été les concurrents d'Hildebert devinrent ses ennemis et publièrent d'atroces calomnies contre lui. L'envie ne pardonne rien à ceux qui parviennent à un poste élevé, et rien ne lui échappe. Elle rechercha avec malignité toute la vie de l'évêque élu, et elle en fit un portrait qui effraya Yves de Chartres. Ce saint évêque, dans le premier mouvement de son zèle, écrivit à Hildebert pour l'engager à se désister de son élection : « Quelques-uns des principaux du clergé du Mans, lui dit-il (1), publient que vous avez tellement transgressé les lois de la pudeur, qu'étant même archidiacre vous avez eu plusieurs enfants de diverses concubines... Ces personnes ajoutent que vous n'avez été élu évêque ni par leur avis ni de leur consentement. Si les choses sont ainsi, je crois que vous vous exposez à de grands périls et à de graves soucis. C'est pourquoi consultez votre propre conscience, ou pour poursuivre avec précaution ce que vous avez commencé, ou pour vous en désister de vous-même. »

Quelques critiques pensent que cette lettre, qui ne fait pas honneur à Hildebert, n'est pas d'Yves de Chartres, et d'autres, reconnaissant qu'elle est de ce prélat, croient qu'elle est adressée, non à Hildebert, mais à un nommé Aldebert. C'est en effet ce nom qu'on lit dans quelques manuscrits. Mais quel est cet Aldebert qui fut élu évêque du Mans, et qui avant son

(1) Yvon. *Ep.* CCLXXVII.

épiscopat fut archidiacre? C'est ce qu'on ne dit point, et ces traits ne conviennent qu'à Hildebert. Au reste, quand on sait jusqu'où peut aller la malignité de l'envie pour perdre un concurrent heureux, on ne peut sur de pareilles accusations condamner celui qui en est l'objet.

On pourrait cependant soupçonner qu'Hildebert, sans donner dans les excès dont on l'accusa, aurait fourni avant son épiscopat quelque prétexte à ces reproches par une vie peu régulière, et peut-être trop mondaine. Quoi qu'il en soit, ce prélat ne tarda pas à faire taire la calommie par la conduite rréprochable qu'il tint dans l'épiscopat. Il n'en fut pas moins exposé aux persécutions dans les troubles qui agitaient alors le comté du Maine.

Cette province avait souvent changé de maître; enclavée entre deux États dont les princes étaient plus puissants que les siens, elle était tombée alternativement au pouvoir de l'un ou de l'autre. Guillaume le Conquérant, quelques années avant la conquête de l'Angleterre, avait été reconnu pour suzerain du Maine par Herbert, seigneur du pays, surnommé l'*Eveille-Chien*, à cause des courses nocturnes qu'il faisait dans les bourgs de l'Anjou. Les Manceaux se soumirent et fournirent à Guillaume pour son expédition leur contingent d'hommes et de chevaux. Mais, le voyant embarrassé dans les difficultés de sa conquête, ils en profitèrent pour se soulever, chassèrent les chefs normands et se mirent sous le gouvernement de leurs seigneurs nationaux. La ville du Mans alla plus loin : elle secoua le joug de son seigneur particulier, encore enfant sous la tutelle de Geoffroy de Mayenne, seigneur très-puissant et habile politique, et se constitua en *commune;* c'est-à-dire que les bourgeois formèrent entre eux une association, se donnèrent une charte municipale, et nommèrent des chefs pour les juger et les gouverner : c'était chose nouvelle à cette époque; mais nous verrons bientôt l'idée de la commune fermenter dans tous les esprits, se propager et causer les luttes les plus violentes.

Les communes, composées des bourgeois d'une même ville, avaient des jurés ou des échevins, un maire, un tribunal, un sceau, une cloche, un beffroi (1).

Pendant long-temps on a cru que les communes ne dataient que du XIIe siècle, et qu'elles devaient leur existence à la politique des princes et principalement à celle de Louis le Gros ; mais de plus sérieuses recherches ont fait reconnaître qu'elles étaient plus anciennes et qu'elles avaient pour origine, non les concessions ou la politique des princes, mais l'insurrection des bourgs contre leurs seigneurs, soit laïques soit ecclésiastiques. Les rois n'ont fait que confirmer un fait accompli ou qui allait s'accomplir (2).

Les événements qui s'accomplirent au Mans nous en fournissent un exemple entre beaucoup d'autres. Geoffroy ne pouvant empêcher le mouvement des bourgeois de cette ville, jura la commune en son nom et au nom de son pupille, et promit ainsi obéissance aux lois qui détruisaient son pouvoir. L'évêque et les nobles de la ville firent le même serment. Mais plusieurs seigneurs voisins se refusèrent à reconnaître cette nouvelle institution, qui portait une si grand atteinte au régime féodal. Parmi eux figurait un seigneur puissant, Hugues de Sillé, qui par sa mère était petit-fils d'Herbert, l'ancien comte du Maine. Les bourgeois du Mans, ayant appelé à eux les paysans des villages voisins et mis à leur tête l'évêque et son clergé, se dirigèrent vers son château, et, malgré la trahison de Geoffroy, remportèrent la victoire. Le régime communal semblait être assuré, lorsque Guillaume, devenu maître de l'Angleterre, repassa le détroit avec des troupes et soumit, après bien des ravages, le pays à son autorité. Les bourgeois du Mans lui apportèrent les clefs de la ville

(1) Le beffroi (*berfredus* ou *belfredus*) était une machine de guerre semblable à une grande tour de bois, dont on se servait dans les siéges pour combattre contre ceux qui défendaient les murailles. De là on nomma beffroi les hautes tours de pierre qu'on a bâties dans les villes, et d'où l'on pouvait observer les mouvements de l'ennemi pour avertir de se tenir sur ses gardes. — (2) V. Guizot, *Hist. de la civil.*, t. IV. — Aug. Thierry, ses dernières *Lettres sur l'histoire de France*.

et lui prêtèrent le serment de fidélité. Guillaume, les voyant soumis, crut pouvoir se montrer généreux, et leur promit la conservation de leurs franchises municipales (1). Le comte de Sillé avait pris la fuite après avoir cédé son comté à Hélie, seigneur de la Flèche, son parent (2). Ceci se passait en 1073, et l'exemple donné par la ville du Mans ne devait pas tarder à produire ses fruits. Bientôt toutes les villes et les bourgs de quelque importance voulurent s'organiser en commune, et se soustraire au joug souvent despotique de leurs seigneurs. A la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, les habitants de Beauvais se constituèrent en commune, à la suite d'un mouvement insurrectionnel (3). La charte qu'ils promulguèrent et qui réglait l'autorité, les droits et les obligations de la commune, fut acceptée par l'évêque Ansel et son clergé. Louis le Gros y donna plus tard sa sanction. Nous n'avons plus son diplôme; mais nous le connaissons par celui de Louis le Jeune, qui, en confirmant en 1144 la commune de Beauvais, ne fait que répéter les paroles de son père (4).

Vers le même temps (1102), le comte de Vermandois, Raoul, craignant sans doute des troubles semblables à ceux qui avaient éclaté à Beauvais et dont nous n'avons pas les détails, se dépouilla lui-même de son autorité et octroya une charte aux bourgeois de Saint-Quentin. Le clergé de la ville jura de l'observer, *sauf les droits de son ordre*, et les cheva liers *sauf la foi due au comte* (5). Le comte, qui était un puissant seigneur suzerain de plusieurs villes, ne crut pas nécessaire, comme la ville de Beauvais, de faire ratifier sa charte par le roi. On voit par ces exemples que l'origine des communes est antérieure au XIIe siècle, et qu'elles ne doivent pas leur naissance à des concessions émanées des souverains. Ceux-ci au contraire leur étaient souvent opposés.

(1) Aug. Thierry, *Lettre* XIV *sur l'hist. de France.*

(2) *Ibid.* — (3) *Turbulenta conjuratio factæ communionis*, dit Yves de Chartres, ap. *Script. rer. Gall.*, t. XV, p. 105. — Guizot, *Hist. de la civil.*, t. IV, p. 350.

(4) V. Guizot, *Hist. de la civil.*, t. IV, p. 363. — Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 265.

(5) V. cette charte dans la *Lettre* XV d'Aug. Thierry.

La commune du Mans n'eut pas une très-longue existence ; tolérée par Guillaume le Conquérant, elle fut détruite du temps de l'évêque Hildebert par Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, à qui son frère, en partant pour la croisade, avait engagé le duché de Normandie. Ce prince, ayant repris la ville du Mans et fait prisonnier le comte Hélie de la Flèche, voulut obliger l'évêque Hildebert de faire abattre les tours de la cathédrale du Mans, qui commandaient le château de la ville. L'évêque refusa courageusement d'obéir, et fit même le voyage d'Angleterre pour faire agréer au roi les motifs de sa résistance. Il se flattait de lui avoir fait goûter ses raisons; mais ce prince, étant revenu dans le Maine, fit mettre le saint évêque en prison, sous prétexte de trahison, et prétendit l'obliger à se purger par l'épreuve du fer chaud.

Hildebert, qui savait que ces sortes d'épreuves étaient défendues par les canons, aima mieux souffrir toutes les rigueurs d'une rude prison que d'en sortir par un moyen illicite. Il ne laissa pas de consulter Yves de Chartres, pour savoir de lui si le désir de recouvrer sa liberté, de conserver sa réputation et de regagner les bonnes grâces du roi, ne l'autorisait pas dans les circonstances à se justifier par l'épreuve qu'on demandait.

Yves lui répondit qu'il n'est point permis de se rendre coupable pour défendre son innocence, et que ce serait la perdre que de vouloir la faire connaître par des moyens que les papes Nicolas Ier, Alexandre II, Étienne V, avaient défendu d'employer pour découvrir la vérité. « Prenez donc courage, lui dit-il (1), et ne donnez pas un exemple qui serait nuisible au siècle présent et aux siècles futurs. Si vous souffrez pour la justice, vos souffrances serviront à vous éprouver et à vous purifier ; et elles seront un titre pour obtenir miséricorde. » Le saint évêque du Mans demeura ainsi prisonnier jusqu'à la mort de Guillaume le Roux.

(1) Yvon. *Ep.* LXXIV.

Ce prince, naturellement violent, ne connaissait d'autres lois dans l'Église et dans l'État que ses volontés. Quelque injustes qu'elles fussent, on n'y résistait pas impunément. S. Anselme de Cantorbéry l'éprouva bientôt. Ce saint archevêque, dont l'histoire appartient en partie à celle de l'Église de France, à laquelle il a fait honneur pendant plus de trente ans en qualité de moine, de prieur et d'abbé du Bec, ne jouit pas longtemps des bonnes grâces d'un prince qui lui avait fait tant de violence pour lui faire accepter l'épiscopat.

Peu de temps après l'ordination d'Anselme, le roi ayant besoin d'argent pour une expédition en Normandie, l'archevêque lui envoya un don gratuit de cinq cents livres. Le roi, qui trouva le présent trop modique pour un archevêque de Cantorbéry, refusa de le recevoir (1). « Que Dieu soit béni ! dit le prélat, puisque le prince n'en veut point, je le donnerai aux pauvres. » Il alla ensuite voir le roi, et le pria de permettre la tenue des conciles en Angleterre. Le roi lui répondit : « Je ferai là-dessus ce qu'il me plaira, et quand il me plaira. Mais, ajouta-t-il, de quoi parleriez-vous dans ce concile ? J'y parlerais, reprit l'archevêque, du crime infâme de la sodomie, qui commence à se répandre dans votre royaume, et de plusieurs autres abus. Joignez la puissance royale à l'autorité des évêques pour arrêter ces désordres. Mais en cela, répondit le roi, que ferait-on pour vous ? Si on ne fait rien pour moi, on fera quelque chose pour Dieu, » reprit Anselme.

Il conseilla ensuite au roi de donner des abbés à plusieurs monastères qui étaient vacants. Le roi lui dit en colère : « Les abbayes ne sont-elles pas à moi ? Vous faites ce qu'il vous plaît de vos terres, et vous ne voulez pas que je fasse ce qu'il me plaît de mes abbayes ? » Des évêques courtisans conseillèrent à Anselme de donner au roi une somme d'argent plus considérable pour recouvrer ses bonnes grâces. Il répondit : « A Dieu ne plaise que j'achète son amitié à prix comptant, comme

(1) Eadmer. *Vita Anselmi* et in *Histor. Nov.*

j'achèterais un cheval ou un âne ! Je lui dois la fidélité et le respect; mais aussi il doit me traiter comme son père spirituel. » Ce discours ayant été rapporté au roi, ce prince dit en colère : « Allez, dites de ma part à l'archevêque que je le haïssais hier beaucoup, que je le hais plus aujourd'hui, et que demain je le haïrai encore davantage. »

Quelque temps après, Anselme alla trouver le roi qui était de retour de Normandie, et le pria de lui permettre d'aller demander le *pallium* au pape. « A quel pape? dit le roi (1). Au pape Urbain, » reprit l'archevêque. Le roi repartit qu'il ne l'avait pas encore reconnu pour pape; qu'un droit de sa couronne était qu'aucun de ses sujets n'osât reconnaître de pape dans l'Angleterre sans sa permission, et que quiconque voulait lui ôter cette prérogative, voulait lui ôter sa couronne. Anselme demanda une assemblée des évêques et des seigneurs pour examiner cette prétention qu'il ne pouvait admettre.

Les évêques d'Angleterre n'eurent pas le courage de soutenir l'archevêque. La plupart se déclarèrent pour le roi, et prétendirent que c'était lui manquer de fidélité que de reconnaître un pape sans sa permission. Anselme, au contraire, soutint que ce n'était pas manquer à ce qu'on devait à César que de rendre à Dieu et au Saint-Siége ce qu'on leur devait. Ses raisons confondirent ses adversaires; cependant elles ne les firent pas changer, parce qu'ils étaient moins soigneux de leur conscience que de leur fortune. Ces prélats courtisans voulaient, pour plaire au roi, obliger Anselme de renoncer à son siége, ou trouver des prétextes pour le déposer; mais sa conduite irréprochable déconcerta leurs projets.

Pendant ce temps-là, le roi avait envoyé secrètement deux clercs anglais en Italie pour reconnaître lequel était le véritable pape, ou Guibert soutenu par l'empereur Henri, ou Urbain II qui était reconnu par le reste de la chrétienté. Ils

(1) Eadmerus, *Vita Anselmi.*

avaient ordre de demander le *pallium* pour l'archevêque de Cantorbéry à celui qu'ils jugeraient être le légitime successeur de S. Pierre. Les envoyés d'Angleterre n'eurent pas de peine à reconnaître qu'Urbain était le véritable vicaire de Jésus-Christ. Ils en obtinrent le *pallium* pour l'archevêque de Cantorbéry, avec lequel le roi parut se réconcilier pour un temps ; mais les intérêts de la religion, qu'Anselme ne pouvait sacrifier à la politique, l'obligèrent bientôt à se brouiller de nouveau avec un prince qui voulait dominer l'Église de son royaume avec un empire absolu.

Guillaume le Roux souffrait à peine que le pape se mêlât en rien des affaires de l'Église d'Angleterre. Aussi étaient-elles en proie à la plus étrange confusion. Ce prince avait même obtenu qu'on n'enverrait pour légats en Angleterre que ceux qu'il agréerait; et il avait voulu que l'archevêque de Cantorbéry, en promettant la fidélité au Saint-Siége et à S. Pierre, ajoutât : *sauf la fidélité qu'il devait au roi son seigneur*. La crainte du clergé était si grande qu'aucun évêque ou abbé, clerc ou moine, n'osait recevoir des lettres du pape sans la permission du roi. Aussi voyait-on les plus grands abus demeurer impunis dans l'Église d'Angleterre.

Le pape Urbain, qui en fut averti, y avait envoyé pour légat, aussitôt après le concile de Clermont, Jarenton abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui ne fit autre chose en Angleterre que de faire estimer sa sagesse et respecter sa vertu. Car le roi Guillaume le Roux, qui craignait sa fermeté, envoya dix marcs d'or à la cour de Rome et fit nommer un autre légat. Ainsi l'abbé Jarenton fut rappelé, et il repassa par la Normandie pour quelques négociations (1).

Le moine Hugues, qui rapporte ces faits, l'accompagnait, et il fut élu pendant son absence abbé de Flavigny. A son retour il prit possession de sa charge; mais la persécution de Nortgaud, évêque d'Autun, lui en rendit l'exercice difficile et

(1) *Chron. Virdun.*

pénible. Hugues était moine de Saint-Vannes de Verdun, et pendant les troubles de ce monastère il s'était retiré à Saint-Bénigne de Dijon, où il gagna l'estime de l'abbé Jarenton. Il avait en effet de l'esprit et de l'érudition, et il nous reste de lui une chronique qui est un des plus beaux monuments que nous ayons pour l'histoire ecclésiastique du XIe siècle (1).

Ce que nous avons rapporté suffit pour faire connaître le caractère de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. Les Églises de Normandie et du Maine essuyèrent bien des persécutions sous le gouvernement d'un prince si violent et si impérieux, quand il en fut devenu le maître ainsi que nous l'avons dit plus haut. Il les traita comme la plupart des Églises d'Angleterre, pillant le trésor, s'emparant des vases sacrés et dépouillant les châsses des martyrs et des saints.

Anselme eut bientôt de nouveaux démêlés avec lui. Ce saint archevêque, voulant échapper à sa tyrannie, lui demanda la permission d'aller à Rome. Le roi refusa d'abord plusieurs fois, puis la lui accorda d'assez mauvaise grâce. L'archevêque se vit même exposé aux insultes de plusieurs des officiers de ce prince. Néanmoins il s'embarqua pour la France, et ne met que quelques jours pour arriver à Saint-Omer.

Le siége de Thérouanne était alors vacant depuis près de quinze ans. Les chanoines de Saint-Omer le prièrent de dédier un autel à S. Laurent dans leur église ; il dut aussi se rendre aux vœux d'une multitude innombrable de peuple qui vint lui demander la confirmation. Le saint archevêque se dirigea ensuite vers l'Italie, et partout durant son voyage sa réputation et sa sainteté lui attirèrent les plus grands honneurs : dans tous les endroits où il passait on allait au-devant de lui en procession et on le recevait au son des cloches. Dès que le roi d'Angleterre sut qu'Anselme avait passé

(1) Le P. Labbe a donné le premier au public dans sa *Nouvelle Bibliothèque* la chronique de Hugues de Flavigny, sous le titre de *Chronique de Verdun*, sur un manuscrit qu'on croit être l'autographe de l'auteur.

la mer, il fit confisquer les biens de l'archevêché de Cantorbéry, et continua ses persécutions et ses outrages aux prélats de ses divers États.

Philippe roi de France ne donnait guère plus de consolation à l'Église. Ce prince avait bientôt oublié les promesses solennelles qu'il avait faites au pape, et il s'était replongé dans ses désordres avec Bertrade. Cette femme artificieuse se servait du malheureux empire que ses charmes lui donnaient sur le cœur du roi, pour disposer à son gré des évêchés, et quelquefois pour les vendre au plus offrant. L'Église d'Orléans ressentit les funestes effets de ce criminel trafic.

Jean premier du nom, évêque d'Orléans, était un indigne prélat, qu'on accusait des plus infâmes débauches avec un jeune clerc qu'il avait fait son archidiacre, à la recommandation de Radulfe archevêque de Tours, dont les mœurs étaient aussi équivoques que celles de l'évêque d'Orléans son frère. Après la mort de celui-ci, l'archevêque de Tours voulut faire nommer à l'évêché d'Orléans le jeune archidiacre, qui se nommait aussi Jean. Mais la faction de Sanction, doyen d'Orléans, prévalut, et Sanction fut élu avec l'agrément du roi. C'était un homme avancé en âge et qui n'était guère plus régulier que son compétiteur. Les principaux du clergé d'Orléans l'accusèrent d'avoir acheté l'épiscopat et d'être coupable de plusieurs autres crimes, dont ils offrirent de fournir des preuves juridiques aux évêques de la province.

Yves de Chartres, ayant reçu ces plaintes, manda à Sanction que, s'il se sentait coupable, il eût à se désister de son élection. « Faites réflexion, lui dit-il (1), que Dieu a prolongé votre vie jusqu'à la vieillesse pour vous accorder le temps de faire pénitence. Touchant de si près au tombeau, n'ambitionnez pas une dignité que vous ne pourrez peut-être pas acquérir, ou que vous perdrez bientôt... Car je ne crois pas

(1) Yvon. *Ep.* LI.

qu'aucun évêque de la province ose vous imposer les mains sans un ordre exprès du pape (1). »

Cependant, comme le roi pressait les évêques de la province de Sens d'ordonner au plus tôt Sanction, Yves de Chartres, Guillaume de Paris et Gauthier de Meaux sommèrent ses accusateurs de venir à Chartres à un certain jour, pour fournir les preuves de ce qu'ils avaient avancé contre Sanction (2). Personne n'ayant comparu, les évêques exigèrent que Sanction et six autres personnes jurassent avec lui qu'il n'était point coupable de simonie ni de violence ; après quoi ils l'ordonnèrent. Hugues archevêque de Lyon et légat du pape improuva fort cette ordination. Les trois évêques qui l'avaient faite lui écrivirent en vain pour se justifier. Le légat, qui avait reçu des plaintes contre le nouvel évêque au sujet de ses mœurs, le fit déposer.

Aussitôt les brigues et les factions recommencèrent. Baldéric ou Baudry, abbé de Bourgueil, se rendit à la cour avec une grosse somme d'argent, pour acheter l'évêché d'Orléans par la médiation de Bertrade. Le roi le lui avait promis, et il paraît qu'on était convenu du prix, lorsqu'on s'aperçut que Jean, archidiacre d'Orléans, avait plus de sacs d'argent à offrir, et on lui donna l'évêché. L'abbé de Bourgueil se plaignit au roi de ce qu'on l'avait joué : « Ayez patience, répondit le roi, laissez-moi faire mon profit de celui-ci ; ensuite faites-le déposer : je ferai alors ce que vous souhaitez (3). »

L'indignité du sujet qui fut choisi augmenta le scandale. C'était un jeune clerc dont les allures efféminées justifiaient ce que l'on disait ouvertement de ses mœurs infâmes. Malgré la publique renommée de ses ignobles débauches, ce jeune homme fut élu évêque par ordre du roi, le propre jour des Innocents ; ce qui donna occasion à quelqu'un de faire le distique suivant :

Eligimus puerum, puerorum festa colentes,
Non nostrum morem, sed regis jussa sequentes (4).

(1) Yvon. *Ep.* LI. — (2) Yvon. *Ep.* LIV. — (3) Yvon. *Ep.* LXVI. — (4) Yvon. *Ep.* LXVII.

Yves de Chartres, qui était dans l'Église de France comme un pasteur fidèle toujours prêt à jeter le cri d'alarme contre les loups qui entraient dans la bergerie, écrivit au pape Urbain et au légat Hugues pour leur dénoncer le nouvel évêque élu d'Orléans(1), les conjurant de ne pas consentir à une élection si monstrueuse, de peur de faire de la maison de Dieu un lieu de débauches et une caverne de voleurs.

Hugues répondit à Yves qu'il ne pouvait casser l'élection de l'évêque d'Orléans sur des bruits populaires ; qu'il sommait ses accusateurs de se présenter devant lui, le 1er mars, pour donner des preuves de leurs accusations, parce que pour lui il ne pouvait être tout à la fois juge et accusateur. Yves lui manda que la crainte du roi empêcherait les accusateurs de parler ; qu'au reste la maxime que la même personne ne pouvait être juge et accusateur, n'avait lieu que quand les crimes n'étaient pas notoires et publics. Malgré des accusations aussi graves, Jean deuxième du nom fut ordonné évêque d'Orléans (2).

Hugues archevêque de Lyon et légat du Saint-Siége était alors prévenu contre Yves de Chartres, qui lui avait écrit une lettre un peu vive au sujet de l'ordination de Daimbert, élu pour remplir le siége de Sens. Richer, archevêque de cette ville, était mort sur la fin de l'année 1096, interdit des fonctions de métropolitain, parce qu'il refusait de reconnaître la primatie de Lyon. Daimbert fut élu canoniquement pour lui succéder. Le légat, avant de confirmer son élection, le

(1) *Ep.* LXVI et LXVII, ap. Baron., 1099, n° 19.

(2) On ne sait si c'est sous l'épiscopat de Jean Ier ou de Jean II, que fut fait un acte de manumission qu'on écrivit sur la grande porte de l'église de Sainte-Croix d'Orléans, en cette manière :

EX BENEFICIO S. †. P. IOHEM. EPM.
E. P. ALBERTUM S. †. CASATUM
FACTUS E. LIBER LETBERTUS
TESTE HAC SCA. ECCLEA.

c'est-à-dire, *Ex beneficio Sanctæ Crucis per Joannem episcopum et per Albertum Sanctæ Crucis Casatum factus est liber Letbertus teste hac Sancta Ecclesia.*

somma de reconnaître la primatie de Lyon; et sur le refus qu'il en fit dans la crainte de préjudicier aux droits de l'Église de Sens, le légat défendit aux évêques de la province de l'ordonner. Ils obéirent par respect pour l'autorité du Saint-Siége; mais Yves de Chartres écrivit au légat une lettre dont les termes ne parurent pas assez mesurés; en voici quelques traits (1): « Nous avons obéi à vos ordres, et nous nous sommes abstenus d'imposer les mains à l'élu de Sens, par respect pour l'autorité apostolique. Mais nous osons vous prier, et même vous conseiller, d'user avec plus de réserve du droit que vous avez de nous commander en vertu de l'obéissance due au Saint-Siége, de peur qu'en nous imposant un fardeau intolérable, vous ne nous mettiez dans l'impossibilité d'obéir et dans la nécessité de ne pas exécuter vos ordres. Il vous est aisé de combattre de loin avec l'arc; mais il est bien dangereux pour nous de frapper de près avec l'épée. Cependant nous sommes prêts à nous exposer à tout, afin d'observer les décrets et les interdits portés par le Saint-Siége, pour la correction des impies ou pour détourner les maux qui menacent l'Église. Mais quand vous nous ordonnez des choses qui paraissent indifférentes, et qui ne peuvent ni profiter ni nuire, soit qu'on les observe ou qu'on ne les observe pas, ou lorsque vous changez comme il vous plaît des coutumes autorisées par les Pères, vous devez faire réflexion en quoi cela peut être utile au salut, et s'il vaut mieux vous obéir en ce point qu'aux saints Pères, qui nous parlent encore dans leurs écrits. »

Après ce début, Yves montre à Hugues, par plusieurs autorités, qu'il n'est pas en droit d'exiger que Daimbert lui promette obéissance comme au primat avant son ordination, et qu'il n'a pas eu raison de défendre aux évêques de la province de Sens de l'ordonner. Ensuite il paraît justifier les investitures, et improuver qu'on causât tant de troubles dans

(1) *Ep.* LX.

l'Église pour les proscrire. Voici comme il s'exprime sur une matière si délicate :

« Quant à ce que vous avez écrit que l'élu de Sens a reçu des mains du roi l'investiture de l'épiscopat, nous ne le savons par aucun témoin oculaire ni même par le bruit public ; mais quand il l'aurait reçue, comme il n'y a en cette cérémonie aucune sorte de sacrement, nous ignorons en quoi il peut être nuisible à la religion qu'on reçoive cette investiture ou qu'on ne la reçoive pas. Car nous ne voyons pas qu'après une élection canonique, l'autorité apostolique défende aux rois d'accorder l'épiscopat. Nous lisons, au contraire, que les papes ont intercédé auprès des rois pour les évêques élus, afin qu'ils leur accordassent les évêchés, et qu'ils ont même différé le sacre de plusieurs parce qu'ils n'avaient pas encore obtenu la concession du roi. Nous en aurions rapporté des exemples si nous n'avions craint d'être trop long. Le pape Urbain lui-même, si nous l'avons bien compris, n'exclut les rois que de l'investiture corporelle, non de l'élection en tant qu'ils sont chefs du peuple, ou de la concession. Et qu'importe que cette concession se fasse par la main, par un signe de tête, par la langue ou par le bâton pastoral, puisque les rois ne prétendent donner rien de spirituel, mais seulement consentir aux vœux de ceux qui demandent un tel pour évêque, ou accorder aux élus les terres et les autres biens que les Églises ne tiennent que de la libéralité des rois. Je voudrais, et plusieurs autres avec moi, que les ministres de l'Église romaine s'appliquassent à guérir de plus grands maux, et ne s'attirassent pas le reproche de s'arrêter devant le moucheron et d'avaler le chameau. Vous négligez des points essentiels de la loi, lorsque vous voyez commettre publiquement tant de crimes sans vous mettre en peine de les réprimer.

« Je viens au but de ma lettre, qui est de vous prier de nous permettre de sacrer l'élu de Sens selon l'ancienne coutume, si vous n'y trouvez aucun empêchement canonique. Si vous y

acquiescez, nous ferons notre possible pour persuader le nouvel archevêque de reconnaître la primatie de Lyon (1). »

Cette primatie de Lyon, anciennement établie et confirmée par Grégoire VII et par Urbain II (2), s'étendait sur quatre métropoles, celles de Lyon, de Sens, de Tours et de Rouen.

Yves, dans cette lettre, semble se poser en contradicteur des décrets des papes et des conciles au sujet des investitures. Mais il faut observer que le prélat ne parle que de l'investiture qui a été précédée d'une élection libre et canonique, et que le roi aurait accordée sans la moindre prétention de conférer un titre ou une juridiction ecclésiastique. Il ne croyait pas, comme on le voit par sa lettre, que celle-là fût défendue par les papes. En effet l'Église avait toléré les investitures, tant qu'elles se bornaient à la collation du temporel attaché aux dignités ecclésiastiques et qu'elles ne gênaient pas la liberté des élections ; mais lorsque, comme en Allemagne, les princes en abusèrent pour opprimer l'Église ; lorsque, en donnant l'anneau et le bâton pastoral, symboles de l'autorité spirituelle, ils s'imaginaient avoir le droit de conférer la juridiction spirituelle, de disposer en maîtres souverains des évêchés et des abbayes et de les distribuer à prix d'argent, au grand détriment des droits et de la discipline de l'Église et de la morale publique, alors les papes, Grégoire VII et ses successeurs, pour attaquer le mal dans sa racine, proscrivirent les investitures avec une inflexible sévérité. La lettre d'Yves nous autorise à croire que les mêmes abus n'existaient pas en France ; mais comme ils pouvaient y naître un jour de la même cause, les papes interdirent sagement les investitures en général, sans distinction de pays. Yves de Chartres est certainement blâmable d'en avoir parlé aussi légèrement. Plus tard il revint de son sentiment, et nous le verrons traiter de schismatique celui qui oserait défendre les investitures (3).

(1) Ap. Baron., an. 1099, n. 4-12. — (2) *Ep.* lib. VI, XXXIV, XXXV.
(3) Ap. Baron. an. 1111, n. 34, 36.

La lettre que nous venons de citer ne pouvait manquer de déplaire au légat, qui s'empressa de l'envoyer au pape. Urbain en fut vivement ému, et en témoigna son mécontentement au prélat en des termes qui sans doute étaient bien vifs, puisque l'évêque de Chartres, après avoir tâché de justifier sa lettre, parle ainsi à Sa Sainteté (1) :

« Qu'il soit permis à chacun de dire ce qu'il pense. Pour moi, je crois qu'il n'y a personne en deçà des monts qui ait plus souffert d'outrages que moi pour la défense du Saint-Siége et pour l'exécution de vos ordres. Mais puisque quelques traits de ma lettre vous ont blessé, je ne veux point entrer en jugement contre vous. J'aime mieux renoncer à l'épiscopat que de soutenir le poids de votre colère, par ma faute ou sans qu'il y ait de ma faute. Si cette satisfaction vous agrée, elle m'agrée aussi ; si vous voulez plus, ajoutez-le. Si je ne suis point votre serviteur, je ne cesserai point d'être votre fils, et je me ferai un plaisir de porter nu la croix nue du Sauveur. Après sept années d'un épiscopat laborieux, mais assez inutile, accordez-moi à la huitième année le repos que je désire. »

Une lettre si soumise regagna à Yves de Chartres toutes les bonnes grâces du pape, et disposa même Sa Sainteté plus favorablement en faveur de Daimbert, élu pour l'archevêché de Sens. Ce dernier prit le parti d'aller lui-même à Rome, où le pape l'ordonna l'an 1098, sans lui avoir fait promettre auparavant l'obéissance au primat de Lyon. Mais il y a quelque apparence qu'il avait donné des assurances de reconnaître la primatie de cette Église après son ordination, comme il fit l'année suivante dans un concile que le pape Urbain tint à Rome.

Le zèle de ce grand pape s'étendait à tout ; l'expédition de la croisade, dont il était l'âme, ne l'occupait pas tellement qu'il ne prît aussi des soins pour réunir à l'Église les Grecs

(1) *Ep.* LXVII.

schismatiques, et pour réprimer tant de scandales qui déshonoraient la religion en Occident. Dès qu'il fut de retour en Italie de son voyage de France, il tint à ce sujet un concile à Bari, lieu alors fort célèbre par la translation qu'on y avait faite des reliques de S. Nicolas. Les Grecs y furent invités, et le pape voulut que S. Anselme, qui s'était retiré en Italie pour éviter la persécution de Guillaume le Roux, y assistât, afin d'y faire triompher la vérité par son érudition. Les Grecs firent un long discours dans le concile pour appuyer leurs erreurs touchant la procession du Saint-Esprit. Le pape, l'ayant entendu, s'écria : « Père et maître Anselme, où êtes-vous ? » Anselme se leva, et s'offrit à réfuter sur-le-champ les faux raisonnements des Grecs (1). Mais la séance avait déjà été fort longue, et la discussion fut remise au lendemain.

Anselme, qui joignait à une grande science théologique la justesse et la précision d'une saine dialectique, parla contre les Grecs avec autant de force que de modestie. Le pape, charmé de son éloquence, le combla d'éloges, et, comme il avait été déjà question dans le concile des persécutions que le roi d'Angleterre faisait subir à l'Église, et en particulier au saint archevêque de Cantorbéry, le pape demanda aux Pères du concile ce qu'ils pensaient de cette affaire. Ils répondirent : « Le jugement en est facile : car si vous avez fait au roi les trois sommations canoniques, et s'il refuse de se soumettre, il ne reste plus qu'à le frapper du glaive de S. Pierre. » Anselme, entendant qu'on voulait procéder à l'excommunication du roi, se leva de sa place, et, se prosternant aux pieds du pape, il le conjura avec larmes de suspendre la foudre qu'il était prêt à lancer. Le concile fut édifié de ces sentiments ; et le pape, y déférant, témoigna à Anselme le désir de le voir assister au concile indiqué à Rome pour la troisième semaine après Pâques de l'an 1099 (2).

(1) Eadm. *Hist. Nov.* — (2) Eadm. *Hist. Nov.*

Il se trouva à ce concile plusieurs évêques de France, qui ne sont pas nommés, et l'on y fit des règlements contre l'incontinence des clercs et contre les investitures données par des laïques. Le pape ordonna à Reingère évêque de Luques, qui avait la voix haute et sonore, de lire publiquement ces canons. Reingère se plaça au centre de l'assemblée, et commença à lire quelques articles; mais, interrompant tout à coup cette lecture et changeant de couleur et de ton, il s'écria : « Eh! que faisons-nous? Nous accablons de préceptes nos inférieurs, et nous ne nous opposons pas aux vexations iniques des tyrans! On vient de toutes les parties du monde s'en plaindre à ce siége : quel remède y trouve-t-on? Tout le monde le sait, et en gémit. Nous avons sous nos yeux un évêque des extrémités de la terre qui a été injustement dépouillé de tous ses biens, et voilà la seconde année qu'il est ici à implorer du secours : en a-t-il obtenu? Je parle d'Anselme archevêque des Anglais. » En disant cela, il frappa trois fois le pavé de sa crosse pour marquer son indignation.

Le pape lui dit : « Frère Reingère, c'en est assez là-dessus : cela suffit; nous aviserons à ce qu'il convient de faire sur cette affaire. » L'évêque acheva de lire les canons du concile, et, après cette lecture, il parla encore d'Anselme, qui fut le seul du concile à garder un profond silence sur ce qui le concernait.

Le pape Urbain excommunia dans ce concile tous les ennemis de l'Église, et nommément les laïques qui donnent les investitures des dignités ecclésiastiques et les clercs qui les reçoivent des laïques, aussi bien que les ecclésiastiques qui se font les hommes-liges des laïques : « Car c'est une chose indigne, dit le concile (1), que des mains qui, en offrant le Fils de Dieu à son Père sur nos autels, font ce que les anges ne peuvent faire, soient mises dans des mains souillées par des attouchements impurs, par des rapines ou par l'effusion injuste du sang humain. »

(1) T. X *Conc.*, p. 617, ex *Ann. Hovedem.*

La chronique de Maillezais nous apprend que le pape recommanda dans ce concile le voyage de la terre sainte, et qu'il ordonna que tous les chrétiens jeûneraient tous les vendredis pour obtenir la rémission de leurs péchés, et particulièrement de ceux qu'ils auraient oublié de confesser. On termina dans le même concile le schisme qui s'était formé dans l'Église de Thérouanne.

Cette Église était depuis longtemps en proie à la violence et à l'ambition. Après la mort de Drogon, évêque de Thérouanne, arrivée l'an 1079, Hubert son successeur fut déposé comme coupable d'hérésie et de simonie, et se fit moine à Saint-Bertin. Après sa retraite Lambert usurpa ce siége, et persécuta cruellement le clergé, qui refusa de le reconnaître. Ses violences excitèrent enfin une révolte, et on le chassa à force ouverte après lui avoir coupé la langue et les doigts de la main droite. Gérard, qui lui succéda, fut à la vérité élu par le clergé; mais il avait acheté à prix d'argent le consentement du roi, et fut déposé pour ce sujet par Urbain II. Après sa déposition, il se retira au Mont-Saint-Eloi. Alors éclata une grande division pour l'élection d'un successeur. Les archidiacres et les chanoines de la cathédrale élurent Erkembolde, chanoine de Saint-Omer. Mais il refusa, et, comme on ne jugea pas à propos de lui faire de vives instances, il fallut procéder à une autre élection. Les chanoines élurent Aubert, chanoine d'Amiens, qui avait aussi un canonicat de Thérouanne; mais les abbés du diocèse, auxquels se joignirent les seigneurs laïques, élurent Jean, archidiacre d'Arras, qui était un savant homme et d'une vie irréprochable. Comme les chanoines ne voulurent pas céder, l'affaire fut portée au pape par appel, sans que Jean, qui était élu, en sût rien (1).

Le pape Urbain fit examiner l'affaire dans le concile. L'élection d'Aubert fut cassée, et celle de Jean confirmée. Mais

(1) Joan. de Colle Medio, *Vita Joan.*, apud Boll., 27 januarii.

comme on fit entendre au pape que ce dernier ne manquerait pas de refuser l'épiscopat, il lui écrivit une lettre pour lui ordonner par l'autorité apostolique d'accepter cette dignité. Jean, malgré sa répugnance, fut obligé de se soumettre à des ordres si précis. Il reçut la prêtrise le 3 juin 1099, fut ordonné évêque le 17 juillet suivant par Manassès II, archevêque de Reims, et intronisé sur le siége de Thérouanne le 24 du même mois.

Ce fut un des plus saints évêques de son temps. Né à Warneton, entre Lille et Ypres, Jean eut pour maîtres dans les sciences Lambert de Maëstricht et Yves depuis évêque de Chartres. Il se rendit fort habile à leur école, et était chanoine de Saint-Pierre de Lille, célèbre collégiale fondée l'an 1066 par Baudouin comte de Flandre, lorsque le désir d'une plus grande perfection le porta à se faire chanoine régulier. Dans ce dessein il se retira au Mont-Saint-Éloi, auprès de l'abbé Jean. Le Mont-Saint-Éloi, ainsi nommé parce que S. Éloi l'avait souvent choisi pour vaquer à la prière, fut d'abord habité par des ermites, auxquels succédèrent des chanoines que Lietbert, évêque de Cambrai et d'Arras, remplaça par des chanoines réguliers vers l'an 1068.

Jean ne pensait dans cette communauté qu'à son propre salut, lorsque Lambert, devenu évêque d'Arras, le fit son archidiacre. Les talents et les vertus qu'il montra dans l'exercice de cette charge, que toute l'autorité de Lambert avait eu peine à lui faire accepter, le firent juger digne de l'épiscopat. Tel était le B. Jean, évêque de Thérouanne ; nous parlerons ailleurs de ses vertus dans l'épiscopat.

Daimbert de Sens s'était rendu au concile de Rome. Il y reconnut solennellement la primatie de l'Église de Lyon sur l'Église de Sens, et promit de plus qu'avant la Saint-Remi prochaine il se rendrait à Lyon pour jurer obéissance à l'archevêque en qualité de primat. Le pape écrivit à Hugues de Lyon ce qui s'était passé, et lui nomma plusieurs prélats qui avaient servi de témoins de cette promesse de l'arche-

vêque de Sens. Nous remarquons parmi ces témoins S. Anselme, Léger de Bourges, Amat de Bordeaux, Isméon de Die et Leutard de Senlis : ce qui montre qu'ils avaient assisté au concile de Rome.

On a lieu de croire que ce fut aussi dans ce même concile que le pape Urbain fit approuver ses réponses aux consultations de Pibon, évêque de Toul. Cette partie de la France qui obéissait à l'empereur Henri était dans une étrange confusion à cause du schisme de ce prince. Un grand nombre de prêtres y avaient été ordonnés par des évêques schismatiques, et la présence de ces prêtres inquiétait la conscience des évêques qui demeuraient attachés au Saint-Siége. Ils ne savaient s'ils pouvaient se servir de ces prêtres ; et s'ils les interdisaient de leurs fonctions, ils craignaient de laisser leurs peuples sans secours : Pibon prit le parti de consulter le Saint-Siége à ce sujet et lui soumit en même temps quelques autres questions. Voici les réponses que le pape lui envoya, après les avoir fait approuver dans le concile (1) :

I. L'évêque doit donner gratuitement toutes les charges et dignités de son Église, comme les doyennés les archidiaconés, etc.

II. Nous éloignons des ordres et privons de tout office et bénéfice ceux qui après le sous-diaconat ont eu commerce avec leurs femmes. Les évêques qui souffrent ces ministres sont interdits de leurs fonctions.

III. Nous éloignons pareillement du ministère des autels les enfants des prêtres, à moins qu'ils n'aient été éprouvés dans des monastères ou dans des communautés de chanoines.

IV. Quant aux clercs qui ont été ordonnés par des évêques excommuniés, nous n'avons pas encore établi de règle fixe à ce sujet, parce qu'il faut un concile général pour remédier à un mal si universel ; voici cependant ce que nous pensons pour le présent, et ce que nous répondons à Votre Fraternité.

(1) T. X *Conc.*, p. 453.

Si ceux qui ont été ordonnés par des évêques excommuniés à la vérité, mais catholiques autrefois, n'ont pas été ordonnés par simonie; si d'ailleurs ce sont de dignes sujets, imposez-leur une pénitence convenable, et permettez-leur de faire les fonctions des ordres qu'ils ont reçus. Cependant nous ne prétendons pas qu'ils soient promus aux ordres supérieurs, à moins que la nécessité ou une grande utilité de l'Église n'y oblige : ce qu'il faudra faire rarement et avec la plus grande prudence.

V. Il faut priver des saints ministères et des bénéfices tous les évêques et les clercs simoniaques; et il faut consacrer de nouveau les églises dont ces simoniaques auraient fait la dédicace.

VI. Pour ceux qui ont été ordonnés sans titre, quoiqu'une pareille ordination soit contraire aux canons, je laisse à votre discrétion à déterminer, vu les besoins de l'Église, si vous devez conserver quelques-uns des clercs ainsi ordonnés.

VII. Nous privons des saints ordres les bigames et ceux qui ont épousé des veuves.

Le pape, en terminant, exhorte Pibon à faire observer ces articles dans son Église, et à ne pas craindre dans sa vieillesse les ennemis qui l'environnent, et qui ne cessent de déclamer contre lui. Cette lettre n'a point de date.

Dès le lendemain du concile S. Anselme, qui depuis près de deux ans était en Italie, reprit la route de Lyon, où il avait résolu de fixer sa demeure jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de changer le cœur du roi Guillaume, son persécuteur. Hugues archevêque de Lyon, heureux de posséder dans son Église un prélat si distingué pas sa vertu et par son érudition, lui rendit tous les honneurs qui étaient dus à un généreux confesseur, persécuté pour la défense de l'Église. Il le faisait présider en sa place dans les assemblées, et il ne voulait avoir auprès de lui d'autre rang que celui d'un évêque suffragant. Pendant le séjour qu'Anselme fit à Lyon, il officiait aux fêtes solennelles, donnait les ordres, faisait les dédicaces et administrait

le sacrement de confirmation. Outre ces fonctions, le saint évêque s'appliquait à la composition de plusieurs ouvrages pour la défense de la foi. C'est par ces travaux qu'il se consolait de son bannissement, qui ne lui inspirait d'autre regret que celui de ne pouvoir travailler au bien de son Église.

Urbain II, qui avait pris la résolution, sur l'avis du concile, d'excommunier le roi d'Angleterre s'il ne rendait justice à Anselme, voulut faire un dernier effort sur l'esprit de ce prince. Il lui écrivit une lettre paternelle, et lui accorda un délai avant de recourir aux censures; mais il n'eut pas le temps d'en recevoir la réponse. Ce saint pape mourut le 29 juillet 1099, après avoir conduit avec autant de sagesse que de courage le vaisseau de l'Église pendant onze ans et cinq mois environ, à travers une infinité d'écueils et de tempêtes : car il eut tout à la fois à combattre un antipape violent et puissant, un empereur schismatique et impie, un roi de France qui scandalisait l'Église par ses désordres, un roi d'Angleterre qui la persécutait par ses violences, et des prélats concubinaires et simoniaques qui la déshonoraient. Il fit face à tant d'ennemis divers; et, comme s'ils n'eussent pas suffi pour exercer son zèle, il poussa les nations de l'Occident à porter la guerre chez les Sarrassins de la Palestine, et attacha son nom à tout jamais à la première croisade. Sa piété, attestée par des miracles, attira les bénédictions du ciel sur des projets que son zèle seul lui avait fait former. Urbain eut la gloire d'avoir procuré la délivrance de Jérusalem; mais il n'eut pas la consolation d'apprendre cette heureuse nouvelle : cette ville fut prise quelques jours seulement avant sa mort.

Le bruit de quelques miracles qui se firent au tombeau d'Urbain confirmèrent l'opinion que le peuple avait de sa sainteté. Un jeune libertin, révoquant en doute ces miracles, dit tout haut devant son tombeau qu'il voulait perdre l'usage de ses membres, s'il s'était fait quelques guérisons par les mérites d'Urbain ; mais à peine avait-il prononcé ces mots,

qu'il perdit la parole et devint paralytique d'un côté; il mourut le lendemain (1).

Reignier, moine de Cluny, qui avait été créé cardinal du titre de Saint-Clément par Grégoire VII, fut élu pape malgré sa résistance, et prit le nom de Pascal II. Ce choix devait consoler l'Église de la perte qu'elle venait de faire; et le nouveau pape ne tarda pas à faire sentir aux ennemis du Saint-Siége, qui s'étaient réjouis de la mort d'Urbain, qu'ils n'en tireraient pas les avantages qu'ils en espéraient.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, fut un de ceux qui firent le plus éclater de joie à la nouvelle de la mort du pape. Lorsqu'on la lui apprit, il dit (2) : « Quiconque prendra quelque chagrin de cette mort, qu'il encoure la haine de Dieu! Mais, ajouta-t-il, celui qui est à présent pape, quel homme est-ce? » On lui répondit que c'était un homme du caractère d'Anselme. « S'il est tel, reprit le roi, il ne vaut rien. Cependant qu'il soit ce qu'il voudra, sa papauté ne s'étendra pas sur moi, et je n'en ferai pas moins ce qu'il me plaira. » Ce prince, qui était en même temps duc de Normandie, comte du Maine et roi d'Angleterre, pouvait nuire gravement aux intérêts de la religion dans ces provinces ; mais Dieu ne tarda pas à en délivrer son Église. Guillaume le Roux fut tué par accident à la chasse l'année suivante, dans une forêt que Guillaume le Conquérant avait peuplée de bêtes fauves, après en avoir chassé les moines et détruit plusieurs églises qu'ils y avaient élevées. On regarda la mort du fils comme une punition du péché du père : car deux autres princes normands, Richard fils du Conquérant et un autre Richard son petit-fils, avaient été tués à la chasse dans la même forêt (3).

Guillaume le Roux avait la valeur et la fierté du Conquérant, son père ; mais il n'en avait pas la prudence et l'amour de la justice, ni le respect pour la religion et pour ses ministres.

(1) Guibert, *Gest. Franc.*, init. l. II. — (2) Eadmer. — (3) Roger Havid.

Il eût été un grand roi si la piété avait couronné les belles qualités dont il était doué ; l'irréligion dont il paraissait se glorifier en ternit l'éclat, et les rendit funestes à l'Église et à lui-même.

Guillaume le Roux ne laissait pas d'enfants, et Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, à qui appartenait la succession, n'était pas encore de retour de son voyage de la Palestine. Henri, son frère cadet, profita de cette circonstance et se fit reconnaître roi d'Angleterre. Robert, étant arrivé peu de temps après, recouvra sans peine la Normandie ; mais il ne conserva pas le duché du Maine, dont Hélie de la Flèche s'était remis en possession. Robert songeait à se rendre maître de l'Angleterre, qui lui appartenait par droit d'aînesse ; mais son frère Henri, plus actif que lui, le prévint, et, après de nombreux combats, il le dépouilla même de la Normandie, ainsi que nous le verrons dans la suite.

S. Anselme, qui était toujours en exil à Lyon, eut révélation de la mort de Guillaume le Roux. Ce saint archevêque s'était rendu de Lyon au monastère de Marcigny, pour y visiter S. Hugues, abbé de Cluny. Celui-ci et quelques personnes qui étaient présentes vinrent à parler du roi d'Angleterre et de la persécution dont le prélat était l'objet : « Sachez, leur dit le saint archevêque, que cette nuit ce prince a été accusé devant le trône de Dieu, y a été jugé et condamné (1). » Celui qui rapporte ce fait était présent ; et peu de jours après, S. Anselme reçut en effet plusieurs courriers qui lui apprenaient la mort du roi et le pressaient de repasser en Angleterre avec eux. Il les y suivit ; mais il se brouilla bientôt avec le nouveau roi au sujet des investitures. Ce prince le renvoya à Rome, et lui fit défendre ensuite de revenir en Angleterre. Anselme se fixa à Lyon, où le zèle des évêques de France et les honneurs qu'ils lui rendirent, purent le consoler du lâche abandon des évêques d'Angleterre, et des nouvelles persécutions du roi Henri.

(1) Eadmer. *Vit. Anselm.*, 21 april.

La mort du pape Urbain II n'avait pas affaibli le courage et la fermeté des évêques de France. Daimbert de Sens assembla, à son retour de Rome, son concile provincial à Etampes, et il y cita Philippe évêque de Troyes : de graves plaintes lui avaient été faites contre ce prélat. On en ignore le sujet ; mais on sait que l'évêque de Troyes était un prélat courtisan, qui favorisait le roi Philippe dans ses désordres. Cet évêque, qui se sentait coupable, ne comparut point au concile et n'envoya pas d'excuse légitime. Yves de Chartres lui écrivit, tant en son nom qu'au nom des autres suffragants de Sens, qui étaient Guillaume de Paris, Jean d'Orléans, Gauthier de Meaux et Humbald d'Auxerre (1). Dans cette lettre les prélats lui disent que, sur les plaintes qu'on leur a faites de sa conduite, ils auraient pu le condamner ; mais qu'aimant mieux user de miséricorde que de sévérité, ils ont obtenu pour lui de leur métropolitain un délai jusqu'au dimanche avant Noël, jour auquel ils doivent se rassembler pour l'ordination d'Hervée, évêque de Nevers. Nous ne savons pas la suite de cette affaire, ni en quel lieu fut faite l'ordination de l'évêque de Nevers. Le légat Hugues avait résolu de la faire à Autun, et il y avait mandé les évêques de la province ; mais Yves de Chartres lui représenta qu'il était contre l'usage et les canons qu'un évêque fût sacré hors de sa province (2). Quand Yves écrivit cette lettre au légat, Daimbert de Sens n'avait pas encore été ordonné, parce qu'il n'avait pas encore reconnu la primatie de Lyon ; mais il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'eût fait quand il tint le concile d'Etampes, que nous plaçons pour ce sujet après celui de Rome de l'an 1099, où cet archevêque promit de rendre l'obéissance canonique au primat de Lyon.

Pascal II ne paraît pas avoir maintenu Hugues dans ses fonctions de légat, dont il s'acquittait depuis longtemps avec autant de dignité que de fermeté. Cet archevêque voulait faire le pèlerinage de Jérusalem : il en envoya demander la per-

(1) Yvon. *Ep.* LXXIX. — (2) *Ep.* LXI.

mission au pape, qui lui promit la légation de la Palestine. Hugues assembla à Anse un concile de sa province, où se trouvèrent S. Anselme, l'archevêque de Tours et l'archevêque de Bourges. On y excommunia ceux qui, ayant fait vœu d'aller à la guerre sainte, négligeaient de l'accomplir.

Le pape Pascal, dès qu'il fut élevé sur le Saint-Siége, envoya en France deux cardinaux légats, Jean et Benoît, qui à leur arrivée indiquèrent un concile à Valence. Ce concile s'assembla le dernier jour de septembre de l'an 1100, et il s'y trouva vingt-quatre évêques ou abbés, avec des envoyés de l'archevêque de Lyon, qui était malade. Cependant comme aucun des suffragants de celui-ci ne s'y rendit, excepté Nortgaud d'Autun qui était en cause, on soupçonna Hugues de les en avoir empêchés par jalousie contre les nouveaux légats; mais deux d'entre eux seulement eussent pu venir à ce concile, l'évêque de Langres et celui de Chalon-sur-Saône : car Bernard évêque de Mâcon était alors prisonnier de l'antipape Guibert (1).

Hugues abbé de Flavigny s'y rendit pour se plaindre des violences de l'évêque d'Autun, qui l'avait interdit lui et son monastère et qui avait soulevé contre lui ses religieux. Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, plaida si éloquemment la cause de Hugues son disciple, que le concile ordonna sur-le-champ qu'on le revêtît de la chape, et qu'on lui rendît le bâton pastoral, et on le fit asseoir dans le concile au rang des abbés. Les légats écrivirent même aux moines une lettre en sa faveur, et leur ordonnèrent de le reconnaître pour leur abbé; mais les moines refusèrent de se soumettre, et Hugues ne put jamais recouvrer son abbaye (2).

Après que l'affaire de Hugues, qui paraissait ne pas offrir de difficultés, eut été terminée, on mit en délibération celle de Nortgaud évêque d'Autun. Treize chanoines, députés du chapitre, étaient présents pour l'accuser de simonie. Les défen-

(1) Hugo Flaviniac. in *Chron.* — (2) Hugo in *Chron.*

seurs de Nortgaud répondaient que les ouailles ne devaient pas être reçues à accuser le pasteur ; que d'ailleurs ceux qui accusaient leur évêque de simonie avaient encouru l'excommunication pour avoir consenti à son ordination contre leur conscience. Les légats établirent que, quand il s'agissait de simonie, les inférieurs et même des personnes infâmes étaient reçus à accuser, et ils apportèrent là-dessus l'exemple de Grégoire VII, qui déposa un évêque simoniaque sur l'accusation du complice de la simonie, qu'il déposa pareillement (1).

Les légats voulaient rendre un jugement dans cette affaire ; mais les évêques prétendirent que, selon l'usage de l'Église de France, qui avait été confirmé dans le concile de Clermont en présence du pape Urbain et dans les conciles tenus par Hugues de Lyon, il fallait d'abord permettre à celui qui était accusé de se purger de l'accusation. Les légats soutenaient que c'était aux accusateurs à prouver ce qu'ils avaient avancé, c'est-à-dire que les légats ne voulaient pas qu'on informât d'abord à la décharge de l'accusé, ou qu'il fût reçu à se purger avant qu'on eût entendu les témoins contre lui.

Nortgaud, pour se tirer d'affaire, voulut appeler au Saint-Siége ; mais les légats ne reçurent pas cet appel, parce qu'en qualité de légats ils étaient revêtus de la plénitude du pouvoir ; on discuta ainsi jusqu'au soir. La décision fut remise au lendemain ; et comme on ne put encore s'entendre, elle fut renvoyée au concile que les deux légats convoquèrent à Poitiers pour la même année 1100. En attendant, Nortgaud fut suspendu de ses fonctions. Il avait envoyé la nuit précédente des présents aux évêques ; mais plusieurs les refusèrent, ce dont ils furent félicités par les légats en plein concile.

Sur ces entrefaites mourut l'antipape Guibert, après vingt ans de révolte contre l'Église. Il parut en mourant donner quelques marques de repentir : car il fit élargir avant sa mort

(1) Hug. *Chron.*

Bérard évêque de Mâcon, et plusieurs ecclésiastiques qu'il détenait prisonniers. Il chargea même l'évêque de Mâcon d'aller à Rome conjurer le pape de prier pour lui (1).

Bérard trouva à Rome les envoyés du clergé d'Autun, qui venaient informer Pascal de ce qui s'était passé au concile de Valence au sujet de leur évêque. Il intercéda pour son confrère, sans pouvoir obtenir autre chose que des lettres par lesquelles le pape recommandait à ses légats de juger selon la justice.

Le concile indiqué s'assembla à Poitiers dans l'église de Saint-Pierre le 18 novembre, jour de l'octave de S. Martin, et il s'y trouva cent quarante Pères (2), tant évêques qu'abbés. Nortgaud évêque d'Autun s'y rendit avec l'évêque de Chalon et celui de Die, que Hugues archevêque de Lyon envoya en sa place pour défendre la cause de Nortgaud. Trente-cinq chanoines d'Autun s'y rendirent aussi pour l'accuser. On renouvela donc les accusations portées au concile de Valence, et la défense fit tous ses efforts pour les détruire. Alors s'éleva le même dissentiment qui s'était produit au concile de Valence : les Pères du concile résistèrent encore aux légats, et soutinrent les usages de l'Église de France sur l'appel au Saint-Siége et la permission qu'on devait accorder à l'accusé de se purger par serment. Les légats ne voulurent jamais consentir à l'appel, qui donnait atteinte à leur autorité ; mais ils cédèrent sur l'autre point et donnèrent permission à Nortgaud de se purger par serment assisté de personnes convenables, et cela sur-le-champ. On en excepta l'évêque de Chalon et celui de Die, dont les témoignages ne furent pas admis (3).

Les partisans de l'évêque d'Autun demandèrent pour lui un délai qui lui fut refusé. L'archevêque de Tours, l'évêque

(1) Hugo Flav. in *Chron.*

(2) Geoffroy le Gros marque, dans la *Vie de S. Bernard de Tiron*, qu'il se trouva à ce concile cent quarante Pères; Hugues de Flavigny dit qu'il y en eut seulement quatre-vingts.

(3) Gaufred. Gross. *Vit. S. Bernardi de Tiron.*— Hugo Flavin.

de Rennes et quelques autres s'étant offerts à jurer pour lui, les chanoines d'Autun les prièrent de ne pas soutenir par leur serment la cause d'un prélat dont ils ne connaissaient pas la vie, ajoutant même que si, malgré leurs remontrances, les évèques persistaient dans leur intention, eux tous, autant qu'ils étaient de chanoines, ils les convaincraient de parjure par la raison, par serment et par l'épreuve du feu. Cette menace arrêta ces deux évêques. L'évêque d'Autun, qui s'était retiré près de l'autel, ne trouvant personne qui voulût jurer pour lui, fut pressé de rendre son étole et son anneau. Sur son refus de les rendre et de revenir au concile, il fut déposé et suspendu de toutes fonctions épiscopales et sacerdotales.

Ce prélat ne tint pas sa déposition pour légitime et garda les marques de sa dignité; mais les chanoines d'Autun administrèrent quelque temps les biens de l'évêché. Nortgaud fut enfin reçu à se purger par serment, et rétabli malgré son clergé; c'est son rétablissement qui empêcha Hugues de recouvrer son abbaye de Flavigny.

Le concile de Poitiers était convoqué pour une affaire plus importante, dont l'objet était le mariage du roi Philippe avec Bertrade. Ce prince, comme nous avons dit, avait bientôt oublié les promesses sur lesquelles le pape Urbain II s'était déterminé à lever l'excommunication; peu de temps après il avait rappelé Bertrade à sa cour pour se plonger de nouveau dans ses désordres. Urbain II, accablé d'affaires, avait dissimulé ce scandale, et des murmures avaient même en France accusé sa mollesse.

Dès que Pascal II eut été élevé sur la chaire de S. Pierre, il songea efficacement à remédier à un désordre si public. C'était le principal objet de la légation des cardinaux Jean et Benoît. Immédiatement après le concile de Valence, ces légats allèrent trouver le roi pour l'exhorter à renoncer à son péché. Mais n'ayant obtenu aucun espoir de changement, ils refusèrent de communiquer avec ce prince, et résolurent de procéder contre lui au concile qu'ils avaient indiqué à Poitiers.

Cependant quand on parla dans le concile d'excommunier le roi, Guillaume comte de Poitiers, qui se sentait coupable des mêmes crimes, conjura instamment les légats de ne pas faire cet affront au roi son seigneur, et quelques évêques se joignirent à lui. Rien ne put gagner les légats, ils demeurèrent inflexibles.

Le comte, voyant l'inutilité de ses remontrances, sortit du concile, et fut suivi de quelques évêques et d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Les autres n'en montrèrent que plus de courage, et l'on prononça en effet l'excommunication contre le roi et contre Bertrade sa concubine. Après cette sentence, on commençait les prières pour la conclusion du concile, lorsqu'un des laïques qui étaient dans les jubés jeta d'en haut une pierre sur les légats. Cette pierre ne les atteignit pas ; mais elle blessa grièvement à la tête un ecclésiastique assis près d'eux, qui tomba à la renverse, arrosant de son sang le pavé de l'église. Ce fut comme le signal d'un assaut général que les laïques réunis dans l'église et ceux rassemblés à la porte livrèrent aux Pères du concile, en faisant pleuvoir sur eux de toutes parts une grêle de pierres (1).

Dans le premier mouvement de frayeur, quelques prélats prirent la fuite. Mais la plupart des autres demeurèrent fermes et immobiles ; puis d'un même mouvement, ôtant leurs mitres, ils se découvrirent pour recevoir plus sûrement les coups, heureux de sceller de leur sang la sentence qu'ils venaient de prononcer. Robert d'Arbrissel et S. Bernard, alors abbé de Saint-Cyprien et depuis abbé de Tiron, étaient à ce concile, et s'y firent remarquer par l'intrépidité avec laquelle ils affrontèrent la mort. Le comte de Poitiers, ému sans doute de ce courage, parut avoir honte de sa violence et présenta des excuses aux légats et aux évêques (2). C'est ainsi que finit le concile de Poitiers.

On s'y était aussi occupé du rétablissement de Robert abbé de

(1) Hug. Flav. —(2) Gaufred. Gross.

Saint-Remi de Reims, qui avait été chassé de son monastère et remplacé par l'abbé Burcard. Le concile trouva injuste l'expulsion de l'abbé Robert, et l'on penchait à le rétablir, lorsqu'on eut quelque doute sur les lettres qu'il produisait pour justifier de l'approbation de son élection par le pape. Les légats ne reconnurent point la forme du parchemin de Rome, ni le style romain dans ces lettres, surtout à cause du *Valete* qui était à la fin, et dont les papes ne se servaient point, dit Hugues de Flavigny (1). Cependant il y a quelques lettres de Pascal II qui sont terminées par cette formule. Cette difficulté fit renvoyer au pape l'affaire de l'abbé Robert, qui ne recouvra pas son abbaye. Mais Burcard ne la garda pas non plus, et Azenaire de la Trémouille en fut pourvu.

On termina dans le même concile plusieurs autres différends relatifs à des bénéfices sur les plaintes de quelques particuliers, et on y dressa les seize canons suivants (2) :

I. Que personne, excepté les évêques, ne donne la tonsure aux clercs. Les abbés pourront donner la tonsure à ceux qu'ils recevront pour être moines.

II. On n'exigera aucun présent pour la tonsure, pas même des ciseaux et des essuie-mains.

III. Les clercs ne feront hommage à aucun laïque, et ne recevront des laïques aucun bénéfice ecclésiastique.

IV. Il n'appartient qu'à l'évêque de bénir les habits sacerdotaux et les vases qui servent à l'autel.

V. Il est défendu aux moines de porter le manipule, à moins qu'ils n'aient été ordonnés sous-diacres.

On portait alors le manipule hors de l'église ; et l'on voit dans une miniature faite du temps de Charles le Chauve plusieurs moines qui saluent ce prince ayant le manipule, non au bras comme nous le portons, mais à la main.

VI. Il est défendu aux abbés de porter des gants, des sandales et l'anneau, sans en avoir obtenu le privilége de l'Église romaine.

(1) Hug. Flav. — (2) T. X *Conc.*, p. 725.

VII. Il est défendu sous peine d'excommunication de vendre ou d'acheter une prébende, ou d'en exiger sa nourriture.

VIII. Il est défendu de donner l'investiture des prébendes, des dignités ecclésiastiques ou des prélatures du vivant de ceux qui les possèdent.

IX. Il est interdit, sous peine d'excommunication, aux clercs et aux moines d'acheter des autels ou des dîmes, des laïques ou d'autres personnes. (Nous avons expliqué ailleurs ce qu'on entendait par acheter des autels.)

X. Les clercs réguliers peuvent par ordre de l'évêque baptiser, prêcher, donner la pénitence et faire des enterrements.

XI. Il est interdit aux moines de faire les fonctions des prêtres de paroisses, c'est-à-dire de baptiser, de prêcher et de donner la pénitence.

XII. On n'admettra pas à prêcher ceux qui portent des reliques de ville en ville pour amasser de l'argent.

XIII. Ni les archevêques pour l'ordination des évêques, ni les évêques pour la bénédiction des abbés ne recevront aucun présent, comme des chapes, des tapis, des bassins ou des essuie-mains.

XIV. Il est défendu aux laïques sous peine d'excommunication de rien usurper des offrandes présentées par les fidèles à l'autel ou au prêtre, non plus que des dons faits par dévotion pour la sépulture des fidèles.

XV. Il est défendu sous peine d'excommunication aux avoués des Églises d'usurper les biens de l'évêque, soit durant sa vie soit après sa mort.

Les avoués des Églises étaient des seigneurs chargés de défendre les biens de l'Église. Mais souvent ils étaient les premiers à les usurper.

XVI. Par le dernier canon on ordonne l'observation des règlements que le pape Urbain, d'heureuse mémoire, a faits au concile de Clermont sur les dîmes et les autels que les laïques possèdent contre les canons, sur la chasteté des prêtres, des diacres, des sous-diacres et des chanoines, contre la pluralité

des bénéfices et les autres articles concernant le bien de l'Église.

Guillaume IX comte de Poitiers, qui excita dans le concile le tumulte dont nous venons de parler, était un prince voluptueux et violent, qui aimait la raillerie et se livrait souvent à son penchant pour les bons mots aux dépens de la religion. Il répudia la comtesse Adélaïde sa femme légitime, et épousa la fille du vicomte de Châtellerault (1). Pierre, qui était alors évêque de Poitiers, était un saint prélat, dont le zèle et le courage ne pouvaient laisser ce scandale impuni. Après avoir souvent et inutilement averti le comte, il crut devoir l'excommunier. Mais comme il commençait à prononcer la formule, le comte furieux se jeta sur lui l'épée à la main, en lui disant : « Tu vas mourir de ma main, si tu ne me donnes l'absolution. » Le saint évêque, faisant semblant d'avoir peur, lui demanda le temps de lui dire un mot. Le comte l'accorda; et alors il acheva hardiment de prononcer le reste de la formule de l'excommunication. Après quoi tendant le cou : « Frappez maintenant, lui dit-il, frappez; je suis prêt. » Son courage désarma le comte, qui, voyant sa résolution, lui repartit froidement : « Je ne t'aime pas assez pour t'envoyer ainsi au ciel; » et il se contenta de l'exiler (2).

Ce saint évêque mourut l'an 1115 dans son exil en un lieu de son diocèse nommé Chauvigny. Le B. Hildebert, évêque du Mans, compare Pierre évêque de Poitiers à Jean-Baptiste et à Elie (3), et fait un bel éloge de l'intrépidité de son zèle, de ses

(1) Le P. Mabillon, t. V de ses *Annales*, p. 422, révoque en doute ce que Guillaume de Malmesbury et Geoffroy le Gros ont dit des débauches et des violences de Guillaume IX, duc d'Aquitaine. La raison qu'il apporte de son doute, c'est que Geoffroy de Vendôme nomme ce duc *un bon prince*. Mais le B. Hildebert, évêque du Mans et ensuite archevêque de Tours, en a fait aussi un affreux portrait en un seul vers.

Templa, torum, patriam, vi, pellice, labe gravarat.

Pour Geoffroy de Vendôme, c'est en écrivant au duc qu'il le nomme *optime princeps*. Ce n'est qu'un compliment de style, et peut-être Guillaume le méritait-il alors.

(2) Guillelm. Malmesb., l. V *de Gest. Henrici I*.

(3) Hildebert fit deux épitaphes de Pierre évêque de Poitiers. Voici quelques

vertus et de ses talents. Dieu fit éclater la sainteté de son serviteur par un grand nombre de miracles qui s'opérèrent à son tombeau. Le comte de Poitiers en ayant été informé : « Je me repens bien, dit-il, de n'avoir pas fait mourir ce saint évêque : car il m'aurait une grande obligation d'avoir avancé son bonheur. » Les violences du comte Guillaume envers ce prélat peuvent faire juger combien ceux qui montraient le moins de religion, craignaient cependant encore les censures de l'Église.

L'excommunication portée au concile de Poitiers contre le roi Philippe et contre Bertrade, fut mise à exécution avec tant de ponctualité que ce prince, étant allé à Sens quelque temps après, en trouva toutes les églises fermées et demeura quinze jours sans pouvoir entendre la messe. Bertrade, ne pouvant souffrir cet affront, envoya des satellites qui enfoncèrent la porte d'une église, et elle se fit dire la messe par un prêtre dévoué à ses volontés. N'est-ce point là un nouvel exemple du respect que gardaient au fond du cœur pour l'Église et ses saintes pratiques, ceux mêmes qui en violaient ouvertement les préceptes? On sent que si les passions entraînaient au mal, elles n'avaient pas étouffé la foi chez les pécheurs les plus scandaleux.

Le roi fit répandre le bruit qu'il voulait aller à Rome se faire absoudre. Yves de Chartres le manda au pape, afin qu'il se tînt sur ses gardes. « Nous faisons savoir à Votre Sainteté, lui dit-il (1), que le roi de France publie qu'il ira bientôt à Rome; ce que cependant nous ne croyons pas. Mais soit qu'il y aille ou qu'il y envoie, prenez garde à vous et à nous, et tenez tou-

vers de la seconde, qui pourront donner une idée du mérite de Pierre et du goût du poëte.

Pieridum Lirifer, Virtutum signifer, Æthræ
Claviger, Ecclesiæ Lucifer iste fuit;
Consilii ros, ingenii flos, eloquii cos,
Palladis os, morum dos, Heliconis honos.

Le P. Beaugendre dans son édition a mis *vitis Claviger* ce qui ne forme aucun sens, et rompt la mesure du vers. On a cru devoir mettre *Æthræ Claviger.*

(1) Yvon. *Ep.* CIV.

jours ce prince sous les clefs et dans les chaînes de S. Pierre. Que si vous jugez à propos de l'en délier, et qu'il retourne ensuite à son péché, ne différez pas d'un moment à le remettre dans les mêmes chaînes de S. Pierre, c'est-à-dire à le frapper des mêmes censures. »

Le roi se contenta d'envoyer à Rome demander son absolution. Comme il avait déjà fait des promesses trompeuses et qu'il paraissait toujours attaché à Bertrade, le pape ne se pressa point de l'accorder, et Philippe persista encore quelques années dans son péché. Mais enfin les justes remords de sa conscience se firent sentir si vivement, et la religion qui était restée au fond de son cœur parla si éloquemment, qu'il prit la résolution sincère de se séparer pour toujours de Bertrade. Cette femme ambitieuse fut elle-même touchée du scandale qu'elle avait donné à la France et parut consentir de bonne grâce à la séparation. Plus le pape était ravi de ces dispositions, plus il craignait d'être trompé. Pour agir en même temps avec bonté et avec sagesse, il chargea son légat d'absoudre le roi, pourvu qu'il le trouvât sincèrement résolu de renoncer à son péché. Ce légat était Richard évêque d'Albano, qui avait été chanoine de Saint-Étienne de Metz. Il tint à Troyes l'an 1104 un concile dont les actes ne sont pas venus jusqu'à nous; mais il paraît assez probable qu'on y aura parlé de la réconciliation du roi. Voici quelques autres affaires qui s'y traitèrent.

Hubert, évêque de Senlis, y fut accusé de simonie; mais les accusateurs ne parurent pas mériter assez de créance, et l'évêque, pour ôter tout soupçon, se purgea par serment.

Les députés de l'Église d'Amiens se trouvèrent à ce concile et y exposèrent que le siége de leur Église étant vacant, on avait élu d'un consentement unanime pour le remplir Godefroy abbé de Nogent, qui était présent, et que le roi consentait à cette élection. Tous les Pères du concile qui connaissaient Godefroy en rendirent grâces à Dieu. Pour lui, son humilité lui inspirait d'autres sentiments, et il cherchait

comment il pourrait fuir du concile, lorsque, par ordre du légat et des évêques, il fut conduit au milieu de l'assemblée, où on l'obligea d'accepter l'épiscopat, tout le concile félicitant l'Église d'Amiens d'avoir un si digne pasteur (1). Guibert, qui fut successeur de Godefroy dans l'abbaye de Nogent, ne rend pas assez de justice à ce saint évêque, et semble vouloir rendre suspecte sa modestie. Une honteuse jalousie l'aurait-il porté à diminuer le mérite d'un prédécesseur? Le siége d'Amiens était vacant par l'abdication de Gervin, qui, pour faire pénitence de ses péchés, se retira à Marmoutier, où il mourut peu de temps après. Il avait longtemps gardé l'abbaye de Saint-Riquier avec l'évêché d'Amiens, et il ne fut ni bon abbé ni bon évêque.

Quelques priviléges accordés par Hugues, comte de Champagne, à l'église de Saint-Pierre de Troyes et au monastère de Molesme, et confirmés au concile de Troyes, nous font connaître plusieurs des évêques qui y assistèrent : Manassès II de Reims, Manassès de Soissons, Hugues de Châlons-sur-Marne, Daimbert de Sens, Yves de Chartres, Jean d'Orléans, Radulfe de Tours et Marbode de Rennes avec plusieurs autres. Il paraît qu'il n'y avait à ce concile que des évêques des provinces ecclésiastiques de Reims, de Sens et de Tours.

Le légat tint un autre concile à Beaugency, le 30 juillet de la même année. Les évêques des provinces de Reims et de Sens s'y trouvèrent, et le roi s'y rendit avec la reine Bertrade pour y recevoir l'absolution, comme le pape avait écrit à son légat de la lui donner. Ce prince et Bertrade s'offrirent à faire serment sur les saints Évangiles qu'ils n'auraient plus ensemble aucun commerce criminel, et qu'ils ne se parleraient même qu'en présence de personnes non suspectes, jusqu'à ce qu'il plût au pape de leur accorder la dispense de se marier.

(1) Nicol. *Vit. Godefrid.*

Mais cette dispense que le roi se flattait d'obtenir, et dont il voulait faire mention dans son serment, partagea les esprits des évêques. Les uns voulaient que la promesse du roi fût absolue et qu'il se séparât sans qu'on lui donnât espérance de dispense. Les autres, comme Yves de Chartres, ne trouvaient aucun inconvénient à laisser espérer la dispense. Ainsi ils étaient d'avis qu'on donnât l'absolution au roi en vertu du serment qu'il s'offrait à prêter.

Le légat Richard se trouva embarrassé. Il avait ordre de ne rien faire là-dessus que de l'avis des évêques, et, les trouvant divisés, il n'osa prendre sur lui de décider. Ainsi il refusa d'accepter le serment du roi et de lui donner l'absolution. Le roi se plaignit amèrement dans le concile de ce qu'on le traitait avec tant de dureté contre les intentions du pape. Il écrivit aussitôt à Pascal pour se plaindre du légat, qui se hâta de retourner en Italie. Yves de Chartres écrivit au pape en faveur du roi, pour le prier de n'exiger de ce prince que ce qu'il avait promis de vive voix à Gualon de Paris.

Le pape, qui voulait finir cette affaire, écrivit une lettre (1) aux archevêques et aux évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours, où, sans faire espérer de dispense au roi, il marque seulement qu'il a appris par les lettres de quelques-uns d'eux que le roi est prêt à se séparer de Bertrade, et que Bertrade de son côté est résolue de le quitter ; qu'il a une grande joie de leur conversion ; qu'il avait chargé son légat Richard de cette affaire, mais que si le légat est déjà sorti de France, il en charge avec eux Lambert évêque d'Arras : qu'ainsi il leur ordonne de s'assembler, et que si le roi fait serment en leur présence de n'avoir plus aucun commerce avec Bertrade, il donne permission à Lambert de l'absoudre de sa part de l'excommunication.

Le roi ayant reçu ces nouvelles par Ovide-Thibauld, qu'il

(1) T. X *Conc.*, p. 658.

avait envoyé à Rome, manda à Lambert d'Arras de se rendre à Paris pour le lendemain de la Saint-André avec les autres évêques auxquels le pape avait écrit.

Lambert d'Arras, Daimbert de Sens, Radulfe de Tours, Yves de Chartres, Jean d'Orléans, Humbald d'Auxerre, Gualon de Paris, Manassès de Meaux, Baudry de Noyon et Hubert de Senlis s'assemblèrent en concile à Paris le 5 décembre avec les abbés Adam de Saint-Denis, Rainald de Saint-Germain des Prés, Olric de Saint-Magloire, Rainald de la Trinité d'Étampes et un grand nombre d'ecclésiastiques (1). Ils se firent d'abord lire les lettres que le pape Pascal leur avait écrites, et après cette lecture ils députèrent Jean d'Orléans et Gualon de Paris au roi, pour savoir de lui s'il était dans les sentiments que le pape avait marqués dans sa lettre. Le roi répondit avec bonté qu'il voulait faire satisfaction à Dieu et à l'Église, obéir au précepte du pape, et suivre le conseil des archevêques et des évêques assemblés. Ce prince, malgré la rigueur de la saison (car c'était au mois de décembre), se rendit nu-pieds au concile et y fit le serment suivant entre les mains de l'évêque d'Arras (2) :

« Lambert évêque d'Arras, qui tenez ici la place du pape, écoutez ce que je promets; que les archevêques et les évêques l'entendent. Moi Philippe, roi des Français, n'aurai plus avec Bertrade le commerce criminel que j'ai entretenu jusqu'ici avec elle. Je renonce à ce péché entièrement et sans aucune restriction. Je n'aurai même avec cette femme aucun entretien qu'en présence de personnes non suspectes. J'observerai sincèrement et de bonne foi ces promesses, ainsi que les lettres du pape le marquent et que vous l'entendez. Qu'ainsi Dieu me soit en aide avec ces saints Évangiles de Jésus-Christ (3). » Après un serment si précis et si clair, le roi reçut solennellement l'absolution.

(1) T. X *Conc.*, p. 742.— (2) T. III *Spicil.* et t. X *Conc.*, p. 658.

(3) Le serment du roi est daté du 2 décembre de l'an 1104, et la lettre de Lambert évêque d'Arras qui en rend compte au pape, est datée du 2 décembre de l'an 1105. Nous croyons qu'il faut plutôt s'en tenir à la date du serment.

Bertrade parut ensuite au concile, et, ayant prêté le même serment, elle reçut aussi l'absolution des censures. Lambert en rendit compte au pape par une lettre où il inséra le serment prêté par le roi Philippe. On a pu remarquer que ce prince n'y fit aucune mention de dispense, et il ne paraît pas qu'il l'ait demandée dans la suite. C'est ainsi que fut enfin terminée l'an 1104, grâce à la fermeté du souverain pontife, cette grande affaire qui depuis douze ans avait causé tant de scandales et tant de maux à l'Église de France.

On ne saurait trop apprécier le service qu'ont rendu les papes en faisant respecter la sainteté du mariage dans les familles princières. « Si dans la jeunesse des nations septentrionales, dit le comte de Maistre (1), les papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de caprice en caprice et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce et peut-être la polygamie ; et ce désordre se répétant, comme il arrive toujours, jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où se serait arrêté un tel débordement. » Ce débordement se voit en Orient, où il n'est pas rare de rencontrer dans la basse classe des hommes qui sont à leur trentième ou quarantième divorce. Les enfants délaissés mendient dans les rues (2). Si nous avons échappé aux hontes d'une semblable dégradation, c'est aux papes que nous en sommes redevables.

Gualon, qui fut avec Yves de Chartres un zélé médiateur de la réconciliation du roi, n'était que depuis peu de temps sur le siége de Paris. Il avait été élu et même ordonné évêque de Beauvais à la place d'Étienne de Garlande, dont les légats du pape et le pape lui-même avaient cassé l'élection. Mais Étienne, soutenu par le roi Philippe et par le prince Louis son fils, conserva ce siége, sans néanmoins pouvoir se faire

(1) *Du Pape*, l. II, c. VII, art. 1. — (2) *Lettres sur l'Egypte*, par Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Débats*, 1856, 18 janvier.

sacrer. Son élection avait été rejetée dès l'an 1096 au concile de Nîmes à cause de ses mauvaises mœurs et pour crime de simonie. On n'avait point cessé depuis ce temps-là d'agir pour obtenir le consentement du pape, à qui cette affaire avait été portée.

Yves de Chartres écrivit plusieurs lettres contre Étienne, et eut ensuite cependant la faiblesse d'écrire en sa faveur à Pascal II. Il est vrai qu'il le fit mollement, et il prétendit n'avoir rien dit qui ne fût conforme à la vérité (1). Cependant le pape l'en réprimanda et Yves lui répondit (2) : « J'ai eu une grande joie du refus que vous avez fait d'admettre l'élection d'Étienne pour l'évêché de Beauvais, et de la réprimande que vous avez daigné me faire à son sujet. Quoique je n'aie rien dit dans ma dernière lettre de contraire à ce que j'avais déjà écrit, cependant je n'ai accordé cette recommandation qu'à son importunité, et j'ai bien jugé que de la manière dont ma lettre était conçue, elle lui nuirait plus qu'elle ne lui servirait. »

Enfin la plus saine partie du clergé de Beauvais élut Gualon, qui trouva le moyen de se faire ordonner évêque. Mais il n'en fut pas plus avancé, le parti d'Étienne de Garlande étant toujours le plus fort : ce que voyant le nouvel évêque, il alla à Rome pour faire ratifier son élection et son ordination pour l'Église de Beauvais. Le pape Pascal fut si charmé de la prudence qu'il reconnut en lui, qu'au lieu de le renvoyer en France, il l'envoya en Pologne en qualité de légat. Gualon s'acquitta de cette mission avec sagesse et fermeté, et pacifia cette Église par la déposition de quelques évêques et par les sages règlements qu'il y laissa. Au retour de cette légation, le pape, à la prière d'Yves de Chartres et de quelques autres évêques, transféra Gualon de l'évêché de Beauvais, dont il ne pouvait se mettre en possesion, à celui de Paris, pour lequel il avait été élu après la mort de Foulques, successeur de Guillaume de Montfort.

(1) Yvon. *Ep.* LXXXVII, LXXXIX, XCII. — (2) Yvon. *Ep.* XCV.

L'empereur Henri IV n'eut pas le courage d'imiter la soumission du roi Philippe. Il était plus aigri que jamais contre le Saint-Siége, et il persécutait à outrance les évêques de ses États qui refusaient de prendre part à son schisme. Pour nous renfermer dans les bornes de notre histoire, nous ne parlerons que des persécutions qu'eurent à subir les Églises du royaume de Lorraine, dont il était maître. Il engagea dans son schisme Gauthier ou Gaucher, évêque de Cambrai, et Otbert, évêque de Liége, dont la défection causa un grand trouble dans cette partie de la Belgique. Pour réprimer ces prélats, le pape Pascal implora le secours de Robert, comte de Flandre, et lui écrivit une lettre pour le prier de réduire à l'obéissance ces ennemis du Saint-Siége. Robert, qui était de retour de la croisade, où il avait acquis beaucoup de gloire, marcha contre les schismatiques et attaqua Cambrai. Mais l'empereur vint au secours de cette place, et Robert fut obligé de se retirer. Ainsi les Liégeois et les Cambrésiens demeurèrent attachés au parti de l'empereur.

Gaucher, qui était évêque de Cambrai, avait été déposé pour simonie par le pape Urbain II. Mais comme il était soutenu par l'empereur, on n'avait pu mettre la sentence à exécution. Pascal II manda à Manassès, archevêque de Reims, de faire élire et d'ordonner un autre évêque de Cambrai. Manassès assembla, l'an 1105, son concile à Reims, où le B. Odon, abbé de Saint-Martin de Tournay, fut élu et ordonné évêque de Cambrai (1). Odon avait les talents et les vertus propres à consoler cette Église, et à réparer les maux que son prédécesseur avait faits. Mais du vivant de l'empereur on ne put chasser Gaucher de la ville de Cambrai, et il se contenta de faire les fonctions épiscopales dans le reste du diocèse. Après la mort de Henri IV, il fut paisible possesseur de tout ce grand évêché, et il travailla avec zèle à instruire et à édifier les peuples confiés à ses soins. Sur la fin de sa vie, cet

(1) *Vit. Odon.*, ap. Boll., 19 jun.

évêque se retira au monastère d'Anchin, où il avait pris autrefois l'habit monastique. Il y mourut saintement le 19 juin 1113. On lui donne le titre de bienheureux.

Pour Otbert, évêque de Liége, qui était aussi engagé dans le schisme, il ne paraît pas qu'il ait été déposé. Les moines de Saint-Hubert, qui s'étaient déclarés hautement contre le schisme, eurent beaucoup à souffrir durant ces troubles de la part de cet évêque. Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, ayant appris les persécutions qu'ils avaient à essuyer, leur écrivit pour les soutenir et les exhorter à souffrir plutôt mille morts que de communiquer avec les schismatiques (1).

« Moïse, leur dit-il, aima mieux déclarer la vérité et être affligé avec le peuple de Dieu que de consentir au mensonge et de passer pour le fils de la fille de Pharaon. Jean-Baptiste fut un défenseur si zélé de la vérité, qu'il aima mieux être décapité que de la taire devant un roi impie. Jean l'Évangéliste refusa de prendre le bain avec l'hérétique Cérinthe, tant il craignait de communiquer en quelque manière avec ceux qui par l'hérésie se séparent du corps de Jésus-Christ. En quoi Cérinthe était-il pire qu'Otbert? Cérinthe n'a nui à la foi que par ses artifices : Otbert y a nui encore par son argent..... C'est un satellite de l'Antechrist, le conducteur du char de Satan et un autre Simon le Magicien (2). »

Jarenton, en finissant sa lettre, offre un asile dans son monastère de Dijon aux moines de Saint-Hubert, s'ils veulent se dérober à la persécution.

Les clercs de Liége, de leur côté, écrivirent pour leur défense et pour celle de leur évêque. Outrés de ce que le pape Pascal les avait excommuniés et avait écrit au comte de Flandre pour l'exhorter à leur faire la guerre, ils publièrent contre le pape et contre sa lettre au comte de Flandre un manifeste fort vif. Ils y reconnaissent cependant que l'Église

(1) *Ep. Jarent.*, apud Mabill., t. V *Ann.*—(2) T. V *Ann. Benedict.*, in *App.* p. 669.

romaine est la mère de toutes les Églises, que le pape est le père de tous les fidèles et qu'il est chargé de la sollicitude des diverses Églises. Mais ils se plaignent amèrement de Pascal, ils lui reprochent l'ordination d'un nouvel évêque de Cambrai à la place de Gaucher, et ses instances auprès du comte Robert pour l'engager à faire la guerre à des chrétiens (1). Ils prétendent qu'ils ne sont excommuniés que parce qu'ils obéissent à Henri leur roi et leur empereur, et qu'ils rendent à César ce qui appartient à César. « D'ailleurs, ajoutent-ils, on n'a pas encore décidé si on peut excommunier les rois et les empereurs : à la vérité, on peut les avertir et les reprendre ; mais Jésus-Christ s'est réservé le droit de les condamner ou de les sauver. » En général, on peut dire de cette apologie des clercs de Liége que c'est un nouvel outrage qu'ils font au pape, et que la manière peu respectueuse dont ils se plaignent d'avoir été excommuniés, est une preuve qu'ils méritaient de l'être.

Ce schisme déplorable ne tarda pas à enfanter dans ces provinces une hérésie encore plus pernicieuse. Un laïque nommé Tanquelin ou Tanquelme prêcha dans la Belgique les erreurs les plus monstrueuses. Il enseignait que les sacrements de l'Église catholique étaient des abominations; que les prêtres, les évêques et le pape même n'étaient rien et n'avaient rien de plus que les laïques ; que l'Église n'était renfermée que dans ses disciples, et qu'il ne fallait pas payer la dîme. Il s'appliqua d'abord à gagner les femmes, et par leur moyen séduisit bientôt les maris. Le libertinage le plus honteux était le fruit et souvent l'amorce de la séduction. Car les personnes du sexe qu'il avait gagnées devenaient bientôt les victimes de sa passion, et se croyaient fort honorées de l'amour du prétendu prophète (2). Les esprits étaient tellement fascinés que ce

(1) T. X *Conc.*, p. 630. — (2) *Ep.* Traject. *ad Frederic. Colon.* — *Vita S. Norberti* ab auctore coævo.

malheureux abusait des filles en présence de leurs mères, et des femmes en présence de leurs maris, sans que de part ou d'autre on parût le trouver mauvais.

Il ne prêcha d'abord que dans les ténèbres et en secret dans l'intérieur des maisons ; mais quand il eut formé une secte qui pouvait le mettre en état de ne rien craindre des puissances, il parut en public escorté de trois mille hommes armés qui le suivaient partout. Splendidement vêtu, la pompe qui l'entourait avait quelque chose de celle d'un roi, et quand il prêchait, on déployait son étendard, ses gardes avaient l'épée nue, frappant par cet appareil les yeux du peuple stupide, qui écoutait comme un ange de Dieu cet ange de Satan. Ces succès inspirèrent tant d'orgueil à Tanquelin que, s'égalant au Fils de Dieu, il disait que si Jésus-Christ était Dieu, parce qu'il avait le Saint-Esprit, lui aussi devait être reconnu pour Dieu, puisqu'il avait reçu la même plénitude de l'Esprit-Saint. Quelques-uns l'adorèrent en effet comme un Dieu, et il donnait lui-même l'eau dans laquelle il s'était baigné à boire aux malades, comme un remède salutaire au corps et à l'âme.

La libéralité pour les intérêts de la secte est la première vertu que les chefs de parti inspirent à leurs disciples. Les peuples séduits donnaient de grandes sommes à cet imposteur. Cependant comme elles ne suffisaient pas pour satisfaire son avidité, il eut recours à un stratagème aussi impie qu'insensé. Prêchant un jour à une grande foule de peuple, il fit mettre à côté de lui un tableau de la Ste Vierge, et, mettant sa main sur celle de l'image, il eut l'impudence de dire à la Mère de Dieu (1) : « Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouse. » Puis se tournant vers le peuple : « Voilà, dit-il, que j'ai épousé la Ste Vierge ; c'est à vous à fournir aux frais des fiançailles et des noces. » En même temps, ayant fait placer à côté de l'image deux troncs,

(1) *Ep.* Trajectensium.

l'un à droite et l'autre à gauche : « Que les hommes, dit-il, mettent dans l'un ce qu'ils veulent me donner, et les femmes dans l'autre. Je connaîtrai par là lequel des deux sexes a plus d'amitié pour moi et pour mon épouse. » Les femmes furent plus libérales que les hommes, et elles s'arrachaient leurs colliers et leurs pendants d'oreilles pour en faire offrande à cet imposteur.

Les honteuses doctrines de Tanquelin firent de grands ravages dans la Zélande, à Utrecht, et dans plusieurs autres villes de Flandre, et surtout à Anvers. Il n'y avait dans cette dernière ville qu'un prêtre, et il était marié à sa propre nièce. Un ministre de ce caractère n'était pas fort propre à faire respecter son ministère : aussi fut-il aisé de séduire le peuple d'Anvers, qui était depuis longtemps sans instruction (1).

Un serrurier nommé Manassès, disciple de Tanquelin, voulut aussi devenir chef de parti. Il s'associa douze compagnons qu'il nomma ses apôtres, et il leur donna une femme avec eux qu'il appela Marie. Un prêtre nommé Everwachère se rangea aussi sous l'étendard de Tanquelin et le suivit à Rome, où cet imposteur osa se présenter après s'être revêtu d'un habit de moine. A son retour, Frédéric archevêque de Cologne le fit arrêter et enfermer dans les prisons de l'archevêché avec Manassès et Everwachère, les deux plus dangereux de ses disciples. Le clergé d'Utrecht, ayant appris la détention de ces hérétiques, écrivit à Frédéric pour le conjurer de ne pas les mettre en liberté, et à cette occasion il fit à ce prélat le détail des impiétés et des débauches de Tanquelin, que nous avons rapportées. Tanquelin trouva le moyen de s'échapper de sa prison ; mais il fut tué peu de temps après l'an 1115. Son hérésie ne mourut pas avec lui (2).

On découvrit à Ivoy, au diocèse de Trèves, d'autres hérétiques qui enseignaient presque les mêmes erreurs dans des conventicules secrets. On en prit quatre, deux prêtres et deux

(1) *Ep.* Trajectensium. — (2) *Ibid.*

laïques, qui furent amenés à Brunon archevêque de Trèves. Un des laïques s'échappa, et l'autre assura avec serment qu'il renonçait à son hérésie. Les deux prêtres furent plus opiniâtres. L'un nommé Fréderic soutint hardiment ses erreurs. Le peuple, voyant qu'il refusait de se rendre à l'autorité de S. Augustin, que l'archevêque lui citait pour le convaincre, criait qu'il fallait le déposer, lorsque ce malheureux se sauva dans la foule, et il fut condamné par contumace. L'autre prêtre, pour mieux se cacher, avait deux noms, Dominique et Guillaume. Il nia effrontément qu'il eût jamais enseigné ces hérésies, et demanda à se justifier par l'épreuve de l'Eucharistie. On lui fit dire une messe, et on l'obligea de réciter tout haut le canon, afin qu'on fût assuré qu'il le disait. Quand il fut sur le point de communier, l'archevêque lui défendit de le faire, s'il avait nié que ce fût le corps et le sang de Jésus-Christ. Il communia, et fut renvoyé absous. Néanmoins il recommença bientôt à dogmatiser; mais, ayant été surpris en adultère, il fut tué peu de temps après (1).

Un autre hérétique, nommé Pierre, répandait en même temps en Provence diverses erreurs. Plusieurs personnes à son instigation se firent rebaptiser; il voulait qu'on ôtât les croix de nos temples, et enseignait qu'on ne devait point dire de messe (2). Gibelin, archevêque d'Arles, était alors absent de son diocèse : il avait été envoyé légat en Palestine, et y fut élu patriarche de Jérusalem.

Un imposteur nommé Henri profita pareillement de l'absence d'Hildebert, évêque du Mans, pour pervertir son diocèse. Hildebert avait été délivré de prison après la mort de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre; mais il fut bientôt exposé à de nouvelles persécutions de la part du successeur de Guillaume. Ce saint évêque, fatigué de toutes ces traverses, prit la résolution d'aller à Rome demander au pape la permis-

(1) *Histor. Trevir.*, t. XII *Spicil.* — (2) Abélard, *Introduct. ad Theol.*, p. 1066, ed. Par.

sion d'abdiquer l'épiscopat, pour se faire moine à Cluny; l'absence du pasteur mit le troupeau en un grand péril.

Hildebert étant sur le point de partir, le séducteur Henri, qui avait tout l'extérieur de la piété, envoya deux de ses disciples pour lui demander la permission de prêcher la pénitence dans son diocèse. Ils portaient à la main de grands bâtons terminés par une croix de fer, et ils avaient des habits de pénitents. Le saint évêque, craignant de priver son peuple d'un zélé missionnaire, et d'ailleurs sans défiance, ne prit pas le temps de connaître cet imposteur, et il accorda à ses envoyés la permission qu'ils demandaient pour lui. Il recommanda même à ses archidiacres de le protéger dans le cours de ses missions; puis il partit pour Rome. C'était un loup ravissant couvert de la peau de brebis que le pasteur enfermait dans la bergerie.

Henri, sous un habit d'ermite, portait les cheveux courts, et menait en apparence une vie fort austère, marchant toujours nu-pieds, même dans le fort de l'hiver. Il paraissait avoir un grand zèle pour annoncer la parole de Dieu, et était doué d'une éloquence naturelle, que rendait plus séduisante un organe agréable (1). Mais ses mœurs et sa doctrine étaient également corrompues, et, sous les dehors spécieux d'une vie pénitente, il cachait les plus honteux désordres et les erreurs les plus pernicieuses. Il travaillait surtout à s'attacher les femmes, à l'exemple de tous les hérétiques ses prédécesseurs, et il y réussissait aisément. Il était jeune et bien fait, et sa morale, qui paraissait sévère, le leur faisait regarder comme un prophète envoyé du ciel, comme un nouveau Daniel.

Henri, s'étant rendu au Mans après le départ de l'évêque, y fut reçu comme un apôtre. Son air de prophète, son austérité apparente, sa physionomie heureuse, son éloquence insinuante, tout contribua à prévenir le peuple en sa faveur. Les églises étaient trop étroites pour contenir la foule des

(1) *Act. Episc. Cenom.*

auditeurs, et l'on fut obligé d'ériger dans les rues et dans les places des tribunes d'où le nouveau prédicateur se faisait entendre à un auditoire innombrable : car il avait une voix puissante.

Ce qui fit le plus goûter au peuple le prétendu prophète, c'est qu'il déclamait dans ses sermons contre les vices des ecclésiastiques. Ces satires plaisaient fort aux laïques, et elles rendirent en peu de temps le clergé du Mans si odieux et si méprisé, que le peuple insultait publiquement les ministres des autels, et les poursuivait à coups de pierres dès qu'ils osaient paraître dans les rues. On aurait même pillé ou abattu leurs maisons, tant les esprits étaient excités, si le comte du Mans n'eût employé la force pour réprimer ces violences. Trois des principaux du clergé du Mans, Payen, Aldric et Hugues Loisel, entreprirent enfin, pour confondre l'imposteur, d'entrer publiquement en discussion avec lui; mais ils coururent grand risque de leur vie. Le peuple, voyant qu'ils attaquaient la doctrine du prétendu prophète, se jeta sur eux, les frappa et les couvrit de boue. C'est la solution que le nouveau docteur avait trouvée aux objections qu'on osait lui proposer.

Personne n'eut plus assez de hardiesse pour entrer en lice avec lui. Cependant les chanoines du Mans, voulant faire cesser ce scandale, prirent le parti d'écrire une lettre à ce malheureux, par laquelle, après lui avoir reproché les séditions qu'il excitait, ils lui signifièrent un interdit en ces termes : « Par l'autorité de la sainte Trinité, de l'Église universelle, de la Ste Vierge, de S. Pierre, de son vicaire le pape Pascal, et par celle de notre évêque Hildebert, nous vous défendons, à vous et à vos fauteurs, de prêcher ni publiquement ni en particulier dans toute l'étendue du diocèse du Mans; et si, au mépris de cette défense, vous continuez de répandre le venin de vos dogmes pervers, nous vous excommunions en vertu de la même autorité, vous, vos complices et vos fauteurs. »

Henri refusa de recevoir cette lettre; mais un chanoine

nommé Guillemouche, s'étant fait accompagner par un officier du comte, eut le courage d'allerlui en faire la lecture ; à quoi cet imposteur, pour toute réponse, répétait à chaque article : *Vous en avez menti.* Comme il était soutenu par le peuple, il continua ses assemblées sacriléges à Saint-Germain et à Saint-Vincent. Il prêchait, entre autres choses, que les femmes qui n'avaient pas vécu chastement devaient, pour expier leurs péchés, se dépouiller toutes nues dans l'église et brûler ensuite tous leurs habits avec leurs cheveux. Quand le fanatisme s'est une fois emparé des esprits, les extravagances les plus honteuses ne les arrêtent plus. On vit un grand nombre de femmes ne pas rougir de se dépouiller ainsi publiquement. Alors le prétendu prophète les revêtait de nouveaux habits, qu'il achetait de l'argent qu'on lui apportait de toutes parts. Ces femmes croyaient que par cette cérémonie et ce changement extérieur tous leurs péchés étaient effacés, et leur intérieur renouvelé.

Un autre point de la morale de ce faux docteur était qu'on ne devait ni donner ni recevoir de dot pour se marier, et qu'il fallait peu se soucier si la femme qu'on voulait épouser avait été chaste ou non. Cette doctrine lui attacha toutes les femmes débauchées et toutes les filles qui, n'ayant pas de dot, voulaient cependant se marier : il leur trouva des époux, et fit en peu de temps un grand nombre de ces mariages. Les esprits étaient fascinés à un tel point que les plus grandes infamies s'accomplissaient sans honte. Car pour contracter publiquement ces mariages, Henri voulait que l'époux et l'épouse fussent entièrement nus, et après la cérémonie il leur donnait quelques misérables vêtements. C'est ainsi que le fanatisme a bientôt éteint tout sentiment de pudeur.

Ce séducteur demeura au Mans presque tout le temps que dura l'absence de l'évêque. Dès qu'il apprit que le prélat était sur le point d'arriver, il se retira à Saint-Calais, où il continua à dogmatiser et à se plonger dans ses infâmes débauches. Il fut même surpris profanant le saint jour de la Pentecôte par un adultère. Mais tous ces désordres ne purent

détromper le peuple, qui le regardait comme un saint. On attribuait à la jalousie du clergé tout le mal qu'on publiait de ce prétendu prophète, et ceux qui l'auraient surpris dans le crime en auraient à peine cru leurs propres yeux.

Le saint évêque Hildebert, en arrivant au Mans de son voyage de Rome, fut bien étonné de trouver ses diocésains si changés à son égard. Ils disaient avec insolence qu'ils ne voulaient pas de ses bénédictions, et qu'ils avaient un autre pasteur plus saint et plus savant; que le clergé n'en décriait la doctrine que parce qu'il dévoilait les vices des ecclésiastiques. Hildebert eut compassion de la folle prévention d'un peuple séduit, et mit tous ses soins à l'en guérir. Il alla voir le docteur fanatique à Saint-Calais pour tâcher de le gagner lui-même. Le saint évêque lui parla avec bonté et l'invita à réciter avec lui le petit office de la Vierge. Mais cet imposteur, qui se disait diacre, ne savait comment s'y prendre, et il parut qu'il ne récitait pas l'office divin. Contraint d'avouer son ignorance, il ne put se dispenser d'obéir à l'évêque, qui lui ordonna de sortir incessamment de son diocèse; mais il alla répandre dans d'autres provinces le funeste poison de ses infâmes doctrines. Ce qui se passa au Mans en cette occasion est un des traits les plus marqués de la folie ou même de la fureur où le peuple est capable de se porter en faveur d'un séducteur hypocrite, qui est parvenu à se faire la réputation d'un saint.

Hildebert, pour détromper son peuple après le départ de cet imposteur, publia une lettre contre un hérétique qu'il ne nomme point, mais qu'on a lieu de croire être cet Henri dont nous venons de parler. Il l'accuse de renouveler l'hérésie de Vigilance et de combattre comme lui l'invocation des saints, sous prétexte qu'ils ignorent dans le ciel ce qui se passe sur la terre. L'évêque se borne dans cette lettre à prouver qu'on doit honorer les saints, et les invoquer, parce qu'ils connaissent nos besoins et qu'ils s'y intéressent (1). Deux de

(1) L. II, *Ep.* XXIII.

ses clercs qui avaient eu le malheur de s'attacher à l'hérétique Henri revinrent à la vérité, touchés par ses exhortations, et, pour qu'on ne leur reprochât pas une faute qu'ils avaient expiée, il leur donna une lettre adressée à tous les archevêques et évêques, où il rend témoignage qu'ils ont abjuré leurs erreurs (1). Les habitants du Mans eurent bientôt honte de la séduction et du fanatisme dans lesquels ils étaient tombés, et Hildebert regagna en peu de temps leur confiance et leur affection.

Ce saint évêque avait couru de grands dangers en revenant par mer de Rome. Le jour même où il quitta l'île de Saint-Honorat, qui était le jour de la Pentecôte, des pirates y abordèrent, pillèrent le célèbre monastère de Lérins et y massacrèrent presque tous les moines, à l'exception de quelques-uns qui se cachèrent dans des cavernes ou qui se sauvèrent dans une tour (2). Echappé à ce danger, Hildebert arriva heureusement à Maguelonne, d'où il alla trouver le pape Pascal II, qui s'était rendu en France pendant qu'il était allé le chercher en Italie. Le pape lui refusa la permission qu'il lui demandait d'abdiquer l'épiscopat pour se faire moine, parce que l'Église avait besoin de bons évêques dans ces temps fâcheux, et que personne n'est plus capable de porter le fardeau de l'épiscopat que ceux qui en sentent le poids et qui voudraient s'en décharger.

Hildebert écrivit à son retour à S. Hugues abbé de Cluny. Après lui avoir fait un court exposé des dangers qu'il avait courus, il lui marque que s'il les avait évités, il s'en croyait redevable à ses prières et à celles de sa communauté. Il ajoute (3) : « Il y a long temps que je me serais retiré dans votre monastère et que j'aurais, comme un criminel, embrassé cet autel qui m'aurait servi d'asile, si le pape, que j'ai consulté, avait voulu me décharger du poids de l'épiscopat. Mais en me renvoyant au travail, il m'a envié la gloire d'être

(1) L. II, *Ep.* XXIV. — (2) Hildeb., l. III, *Ep.* VII. — (3) Hildeb., l. III, *Ep.* VII.

votre disciple. Que le Seigneur le lui pardonne ! Pour ce qui regarde l'évêque d'Angers, qui est novice de S. Benoît, il serait inutile de vous le recommander. » Hildebert parle de Godefroy de Mayenne, évêque d'Angers, qui, se voyant accusé à Rome pour quelques irrégularités qu'on trouvait dans son ordination, et ayant été pour ce sujet suspendu de ses fonctions, avait renoncé à l'épiscopat pour se faire moine. C'était le parti que prenaient assez souvent les évêques qui avaient été déposés, ou qui craignaient de l'être. Ce ne fut pas celui auquel s'arrêta Nortgaud, évêque d'Autun, dont nous avons parlé.

Plus ce prélat vit qu'il était odieux à son clergé, plus il s'opiniâtra à mettre tout en œuvre pour recouvrer son siége. Hugues archevêque de Lyon, mécontent de la déposition de Nortgaud qu'il avait fait défendre au concile, se fit un point d'honneur de le faire rétablir. En partant pour son pèlerinage de Jérusalem, il prit le parti de conduire Nortgaud jusqu'à Rome avec l'évêque de Chalon-sur-Saône pour servir de témoin. Ils étaient déjà arrivés en Italie, lorsqu'ils rencontrèrent Jean évêque de Tusculum, que le pape envoyait légat en Angleterre. Jean avait été chanoine de Saint-Quentin de Beauvais, et ensuite moine du Bec, et il était connu de l'archevêque de Lyon, qui le pria instamment de rétablir Nortgaud. Jean de Tusculum, pressé sans doute d'exercer ses pouvoirs de légat, reçut Nortgaud à se purger par serment des accusations qui l'avaient fait déposer, et il consentit que l'évêque de Chalon, dont le témoignage avait été rejeté au concile de Poitiers, jurât avec lui aussi bien que l'archevêque de Lyon. Après quoi il le ramena avec lui à Autun, où le retour de Nortgaud excita de nouveaux mouvements, parce qu'on ne jugea pas qu'il eût été rétabli canoniquement. Hugues archevêque de Lyon, continuant sa route avec l'évêque de Die, trouva à Rome des chanoines d'Autun, qui poursuivaient la levée des censures qu'il avait fulminées contre eux après le départ des deux cardinaux Jean et Benoît,

sous prétexte qu'ils avaient dissipé les biens de l'évêché d'Autun, dont ils avaient pris l'administration après la déposition de leur évêque.

Les chanoines d'Autun obtinrent sans peine du pape Pascal l'absolution des censures portées contre eux. Mais ils ne purent faire confirmer la déposition de Nortgaud ni faire casser son rétablissement. Les deux légats qui avaient déposé cet évêque au concile de Poitiers en furent tellement irrités contre le pape, qu'ils ne voulurent plus prendre part aux affaires de l'Église. L'Église d'Autun fut encore quelque temps agitée à la suite de cette affaire ; mais il paraît que le calme était rétabli quand le pape Pascal vint en France.

Le pape avait entrepris ce voyage pour s'appuyer de la protection du roi Philippe contre les prétentions de l'empereur Henri V, qui, après avoir détrôné son père, sous prétexte de venger l'Église romaine, travaillait à la remettre dans l'esclavage, d'où il avait paru vouloir la délivrer. Ces événements, quoiqu'ils se soient passés hors de France, ont tant de liaison avec l'histoire de l'Église de notre pays que nous ne pouvons nous dispenser d'en rappeler les principaux traits.

FIN DU LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LIVRE VINGT-TROISIÈME

La justice divine n'avait pas attendu la mort de l'empereur Henri IV pour le punir avec éclat de ses impiétés, et des maux causés à la religion par le malheureux schisme dont il était l'auteur. Ce prince s'étant révolté avec une scandaleuse audace contre l'Église sa mère, Dieu permit que son fils se révoltât contre lui, le détrônât et lui fît souffrir une dure captivité. La Providence faisait ainsi du crime du fils la punition de ceux du père : car Dieu se sert souvent d'un tyran pour en châtier un autre.

Le prince Henri fils de l'empereur Henri IV, voyant combien son père s'était rendu odieux en persécutant le Saint-Siége, leva donc l'étendard de la révolte contre ce prince, qui se vit en même temps abandonné de la plupart des seigneurs de son parti. Henri IV n'ignorait pas que son schisme et sa désobéissance à l'Église étaient le seul prétexte du soulèvement des peuples, et, dans l'espoir que sa soumission l'arrêterait, il écrivit une lettre fort humble au pape Pascal, pour tâcher de faire la paix avec l'Église. Mais on ne pouvait plus se fier aux paroles d'un prince qui avait trompé tant de fois, et bientôt même il ne fut plus en son pouvoir de faire de fallacieuses promesses : car son fils l'obligea d'abdiquer l'empire dans l'assemblée d'Ingelheim l'an 1105. Ce prince prononça avec une feinte résignation cette abdication, qui lui était arrachée, et recommanda aux seigneurs allemands d'être plus fidèles au fils qu'ils ne l'avaient été au père. Paraissant même

faire un retour sur son passé, il promit de pourvoir au salut de son âme selon les conseils qu'il plairait au pape de lui donner, pour réparer les maux qu'il avait causés. Qu'il fût ou non de bonne foi, il se repentit bientôt de ce qu'il avait fait, et dès l'année suivante il se sauva à Cologne, et ensuite à Liége, où il reprit les marques de sa dignité. De cette ville il adressa une lettre fort pathétique au roi de France pour l'intéresser à ses malheurs, en lui exposant la manière dont il avait été traité par son fils. S. Hugues abbé de Cluny était son parrain; ce lui fut dans la détresse un motif de recourir à l'appui d'un homme aussi considéré, en l'assurant, après le récit de ce que son fils lui avait fait souffrir, que désormais il ne voulait plus se conduire que par ses avis, et qu'il était prêt à exécuter ce qu'il lui conseillerait de faire pour se réconcilier avec le pape et avec l'Église. Il écrivit à ce sujet plusieurs lettres à S. Hugues, et il promettait même d'aller à Jérusalem, quand la paix entre l'empire et le sacerdoce aurait été faite (1).

Pendant ce temps le jeune Henri, voyant que son père lui avait échappé et prétendait reprendre la couronne, alla mettre le siége devant Cologne; puis, y renonçant presque ausitôt, il envoya dire à son père qu'il irait lui livrer bataille, à moins que dans huit jours il ne vînt à Aix-la-Chapelle traiter avec lui. Henri IV, qui n'avait pas encore assez de troupes pour combattre son fils, répondit par une lettre qu'il écrivit aux prélats et aux princes de l'empire. Dans cette pièce il se plaint de la brièveté du terme qu'on lui prescrit, et il les conjure d'obliger son fils à congédier son armée et à cesser la persécution qu'il exerce contre son père. « S'il continue, dit-il (2), sachez que nous réclamons le secours de Dieu, de la Ste Vierge, de S. Pierre notre patron, de tous les saints et de tous les chrétiens. Nous en avons aussi appelé, et nous en appelons pour la troisième fois au pape le seigneur Pascal et à l'Église ro-

(1) *Ep.* Henric. *ad Hugon.*, t. II *Spic.*, p. 390, 398.—(2) *Ep.* Henric., apud Bar., ad ann. 1106.

maine. » C'est ainsi que l'empereur Henri IV devait enfin chercher un appui dans cette autorité du Saint-Siége qu'il avait si souvent outragée. Mais il fut bientôt jugé par un autre tribunal. Ce malheureux prince mourut excommunié à Liége, le 7 août 1106, la cinquantième année de son règne, et la cinquante-cinquième de son âge. Comme Otbert, évêque de Liége, avait jusqu'à la fin suivi son parti, Henri fut d'abord inhumé dans l'église de Saint-Lambert. Mais ce prélat ne fut reçu à la communion de l'Église qu'à condition qu'il exhumerait le corps de cet empereur, qui demeura dans un cercueil de pierre cinq ans sans sépulture.

Le souvenir des maux infinis que l'empereur Henri IV avait causés à l'Église et à l'État, comprima la pitié que ses malheurs auraient dû inspirer. Personne ne le pleura : au contraire, la nouvelle de sa mort parut causer une joie universelle; mais elle fut courte pour ceux qui aimaient l'Église. Car son fils marcha bientôt sur ses traces, et il ne tarda pas à faire voir que c'était l'ambition de régner qui lui avait inspiré le prétendu zèle dont il s'était montré animé pour les intérêts du Saint-Siége.

Henri V, tant qu'il ne s'était pas senti fermement assis sur le trône, avait tâché de cacher sous le voile de la religion la noirceur de l'attentat qu'il avait commis contre son père. Mais dès que, par la mort de ce prince, il se vit le maître, il leva le masque en demandant au pape qu'on lui laissât les investitures, comme un droit inaliénable de sa couronne.

Cette prétention ne laissait aucun doute sur les vrais sentiments du nouvel empereur, et le pape Pascal, qui croyait le calme rendu à l'Église, ne put se dissimuler qu'elle allait être exposée à de nouvelles tempêtes. Avant que l'orage n'éclatât, il tacha de le conjurer, et vint en France pour arrêter des mesures à ce sujet avec le roi Philippe, qui était parfaitement réconcilié avec le Saint-Siége. Pascal, ayant passé les Alpes, vint à Lyon, où il dédia le grand autel du monastère d'Aisnay, et se rendit ensuite au monastère de Cluny, où il avait été

moine avant d'être élevé aux dignités ecclésiastiques. Ce fut pour lui une joie indicible de revoir ce saint lieu, qu'il regardait comme son berceau dans la vie spirituelle, et il en usa avec les religieux comme avec ses frères (1).

Après y avoir célébré les fêtes de Noël de l'an 1106, le pape se rendit au monastère de la Charité, dont il dédia l'église avec une grande solennité. Plusieurs prélats et seigneurs laïques assistèrent à la cérémonie, et entre autres le comte Gui de Rochefort, grand maître de la maison du roi, que ce prince avait envoyé au-devant du pape pour demeurer auprès de lui et pourvoir à tout ce qu'exigeait sa souveraine dignité, pendant qu'il serait en France. Suger, moine de Saint-Denis, marque qu'il se trouva à cette cérémonie avec Adam son abbé (2), et qu'il soutint en présence du pape les droits de son monastère, contre Gualon évêque de Paris, qui les attaquait.

Le pape était à Dijon lorsque Gualdric, qui venait d'être élu évêque de Laon, lui envoya des clercs de son Église pour faire confirmer son élection, dont la légitimité était contestée. Gualdric alla ensuite trouver le pape à Langres, et, moyennant de grosses sommes d'argent qu'il distribua à propos aux officiers du pape pour les engager à parler en sa faveur, il fit approuver son élection, dont nous verrons ailleurs les funestes suites (3). Le pape célébra à Saint-Martin de Tours le dimanche *Lætare*, portant selon la coutume la tiare pontificale. De là il se rendit à Vendôme et ensuite à Chartres, où le saint évêque Yves l'avait invité à célébrer la fête de Pâques. La pieuse comtesse Adèle défraya magnifiquement le pape et sa suite (4). De Chartres il se rendit au monastère de Saint-Denis, où il fut reçu avec de grands honneurs. « Il y donna, dit Suger (5), l'exemple d'un désintéressement peu ordinaire aux Romains : car, loin de désirer ou demander l'or, l'argent ou les pierres précieuses qui étaient dans le trésor, il ne

(1) Suger, *de Vit. Lud. Grossi.*—(2) Suger, *de Vit. Lud. Grossi.*—(3) Guib., l. III, *de Vita sua.* — (4) Order. Vitalis, l. XI. — (5) Suger, *de Vita Lud. Grossi.*

daigna pas même les regarder. » Humblement prosterné devant les reliques des saints, on l'y vit prier avec larmes, ne demandant pour souvenir de son passage dans cette célèbre abbaye que quelques parcelles des vêtements teints du sang de S. Denis. « N'ayez pas regret, dit-il aux moines, de nous accorder quelques morceaux des habits de celui que nous avons envoyé pour apôtre à la Gaule. »

Le roi Philippe et le prince Louis son fils allèrent à Saint-Denis, et y rendirent leurs respects au pape en se prosternant à ses pieds, « comme les souverains, dit Suger, ont coutume de se prosterner devant le tombeau du Pêcheur. » Le pape releva avec bonté le roi et le prince comme des fils obéissants de l'Église romaine, et, dans une conférence amicale qu'il eut avec eux sur les besoins présents de l'Église, il les engagea à en prendre la défense au sujet des prétentions du nouvel empereur, et à se déclarer les protecteurs du Saint-Siége, à l'exemple de Charlemagne et des autres rois leurs prédécesseurs (1).

Le roi et le prince promirent au pape amitié, conseil et secours, et donnèrent ordre aux évêques et aux abbés de l'accompagner à Châlons-sur-Marne, où il devait donner audience aux ambassadeurs de l'empereur, à l'occasion du différend qu'il avait avec le prince touchant les investitures. Suger accompagna en ce voyage Adam son abbé ; son témoignage au sujet de cette entrevue doit donc nous inspirer une parfaite confiance (2). Les ambassadeurs de l'empereur arrivèrent à Châlons quelque temps après le pape, et descendirent au monastère de Saint-Menge. Ils y laissèrent Albert, chancelier de l'empereur ; les autres envoyés, qui étaient l'archevêque de Trèves, l'évêque d'Halberstadt, l'évêque de Munster et le duc Velson, qui faisait toujours porter son épée devant lui, se rendirent à l'audience du pape, accompagnés de plusieurs autres seigneurs allemands. L'archevêque de Trèves, qui était un

(1) Suger, *de Vita Lud. Grossi*. — (2) *Ibid.*

prélat fort distingué et renommé pour son éloquence, portant la parole, dit qu'il venait présenter au pape les respects et les services de l'empereur, sauf les droits du royaume. Sur quoi, entrant en matière touchant la question des investitures, il dit :

« Du temps des évêques nos prédécesseurs et des saints papes Grégoire le Grand et autres, tel était l'ordre qu'on observait dans l'élection des prélats. Avant de la publier, on s'adressait au prince pour savoir s'il l'agréait, et ensuite, après qu'on avait ordonné l'élu librement et sans simonie, on présentait le nouvel évêque au prince, afin que par l'anneau et la crosse il reçût du prince l'investiture pour les régales, qu'il jurât fidélité et lui fît hommage. Si le pape veut s'en tenir à cet usage, il conservera en paix l'Église et l'État, et procurera la gloire de Dieu ».

Le pape fit répondre par l'évêque de Plaisance que l'Église ayant été rachetée par le sang de Jésus-Christ, il ne convenait pas de la mettre en servitude ; que si l'Église ne pouvait élire un de ses prélats sans l'agrément du prince, elle en devenait l'esclave, et que les autels appartenant à Dieu, comme on ne peut en disconvenir, ce serait donner atteinte aux droits de Dieu que d'en recevoir l'investiture par l'anneau et la crosse, et mettre des mains consacrées par le corps et le sang du Seigneur dans celles d'un laïque accoutumé à verser le sang. Sur cette réponse les ambassadeurs de l'empereur se récrièrent et répliquèrent avec hauteur : « Ce n'est pas ici qu'on terminera cette querelle : nous la viderons à Rome l'épée à la main. » Le pape, sans leur répondre, chargea quelques personnes dont la sagesse lui était connue de traiter cette affaire avec le chancelier de l'empereur, qui n'avait point assisté à la conférence, et il le fit prier de contribuer à la paix du sacerdoce et de l'empire. Car Henri V ne faisait rien que par l'avis de ce seigneur.

Après le départ des ambassadeurs allemands, le pape alla tenir le concile qu'il avait convoqué à Troyes (1). Nous n'en

(1) *Ex variis Chronicis*, t. X *Conc.*, p. 753.

avons plus les actes, et l'on sait seulement que le pape y fit des règlements pour maintenir la liberté des élections et réprimer les laïques qui donnaient les dignités ecclésiastiques, ou qui violaient la trêve de Dieu pendant la croisade ; qu'il suspendit l'archevêque de Mayence pour avoir rétabli Vidon sur le siége d'Hildesheim, sans le consentement de cette Eglise, et ordonné Rothard évêque d'Halberstadt contre les canons. Il excommunia aussi plusieurs évêques allemands pour ne s'être pas rendus au concile.

Ce fut pendant ce concile que le pape reçut des envoyés de l'Église de Dol en Bretagne, qui le prièrent d'obliger Vulgrin, chancelier de l'Eglise de Chartres, qu'ils avaient élu pour leur évêque, à accepter cette dignité. Vulgrin était au concile, où il était député d'Yves de Chartres, qu'une indisposition avait empêché de s'y rendre. Le pape approuva fort ce choix; mais Vulgrin persista à refuser, et il pria, à son retour du concile, Yves de Chartres de représenter au pape sa répugnance, et de le conjurer de ne pas lui ordonner d'accepter l'épiscopat. Yves écrivit aussi au clergé de Dol et au comte Étienne, pour les avertir que s'ils ne voulaient pas faire une autre élection, ils devaient s'adresser au pape, qui seul avait le droit d'obliger à accepter l'épiscopat ceux qui le refusaient (1).

Le pape ne voulut pas faire violence à l'humilité de Vulgrin. Ainsi le clergé et le peuple de Dol furent obligés de procéder à une nouvelle élection. Ils élurent Baldéric ou Baudry abbé de Bourgueil, qui n'avait garde de refuser ce siége : car il montrait tant d'empressement pour l'épiscopat, qu'il avait traité quelques années auparavant pour acheter le siége d'Orléans, ainsi que nous l'avons dit. Du reste, c'était un homme lettré, et nous avons de lui un grand nombre de poésies. Le pape lui donna même le *pallium*, mais à sa personne, et non à son siége, pour ne pas autoriser les prétentions des Bretons touchant la métropole de Dol.

(1) Yvon. *Ep.* CLXXVI, CLXXVIII.

Après le concile de Troyes, le pape reprit la route d'Italie, aussi mécontent des Allemands qu'il était satisfait des Français. Parfaitement réconcilé avec le roi de France et le roi d'Angleterre, qui avait enfin renoncé aux investitures, le souverain pontife craignait moins les entreprises de l'empereur et attendait avec calme les événements. L'empereur, de son côté, dissimula le chagrin qu'il avait de voir les investitures condamnées; mais il se promit de trouver l'occasion de s'en venger.

La paix était enfin rendue à l'Église d'Angleterre et à celle de Normandie, et ce fut l'ouvrage du zèle et de la fermeté de S. Anselme. Ce saint archevêque, au retour de son voyage de Rome, avait eu ordre de demeurer en France, où il recevait des honneurs qui pouvaient le consoler de son exil. Manassès archevêque de Reims l'ayant invité à venir chez lui, il était en chemin pour s'y rendre, lorsqu'il apprit qu'Adèle comtesse de Chartres et de Blois, sa bienfaitrice, était malade. La reconnaissance lui fit un devoir d'aller lui rendre visite à Blois pour la consoler et la remercier; mais il la trouva en convalescence, et le plaisir qu'elle eut de le voir et de s'entretenir avec lui acheva de rétablir sa santé. Cette pieuse princesse agit si efficacement auprès de son frère le roi d'Angleterre en faveur d'Anselme, que ce prince, qui était alors en Normandie, la pria de lui amener le saint archevêque à Laigle, où il voulait conférer avec lui. Le roi témoigna beaucoup de joie de le voir, lui rendit les biens de son Église, qu'il avait confisqués, et lui permit de retourner en Angleterre, le priant seulement de ne pas se séparer de la communion des évêques qui avaient reçu de lui l'investiture. Anselme ne voulut pas admettre cette condition; c'est pourquoi on convint qu'on enverrait de part et d'autre des députés à Rome pour consulter le pape à ce sujet.

Anselme, augurant bien de cette conférence où il trouva le roi beaucoup plus traitable, alla de Laigle au Bec; ensuite il se rendit à Reims, d'où il revint en Normandie. Guillaume archevêque de Rouen était depuis longtemps suspendu de ses fonctions, pour avoir assisté au mariage du roi Philippe avec

Bertrade. Anselme, qui connaissait ce prélat, intercéda pour lui auprès du pape, et il en reçut le pouvoir de le rétablir dans ses fonctions. Anselme se rendit donc à Rouen, où, ayant convoqué un synode, il leva les censures portées contre l'archevêque.

Pendant les négociations entre Anselme et Henri roi d'Angleterre, ce prince conquit toute la Normandie par le gain de la bataille de Tinchebrai, où il fit prisonnier le duc Robert, son frère. Henri manda la nouvelle de cette importante victoire à S. Anselme, par la lettre suivante : « Nous faisons savoir à Votre Paternité que Robert duc de Normandie nous a livré bataille avec toutes ses troupes au jour marqué, et il a combattu avec valeur. Mais par la miséricorde de Dieu, nous avons vaincu, sans que la victoire nous ait coûté beaucoup de sang. Que vous dirai-je davantage? La bonté divine a livré entre nos mains le duc de Normandie, le comte de Mortain, Guillaume Crespin, Guillaume de Ferrières et Robert d'Estouteville. Je n'attribue cette victoire ni à mes forces ni à ma valeur, mais à la grâce de Dieu. C'est pourquoi je me prosterne aux pieds de Votre Sainteté, en vous priant de conjurer le souverain Juge, qui me l'a accordée, de ne pas permettre qu'un triomphe si glorieux et si utile pour moi devienne l'occasion de ma perte ; mais plutôt qu'il soit pour moi un motif de commencer à servir Dieu, à faire de bonnes œuvres, et à travailler à affermir la liberté de l'Église au milieu de toutes les tempêtes des guerres qui pourraient l'ébranler. »

Après cette signalée victoire, toute la Normandie se soumit à Henri. Ce prince assembla à Lisieux les évêques et les seigneurs de Normandie, pour régler les intérêts de l'Église et de l'État, que les guerres précédentes avaient mis dans une grande confusion (1). On ordonna dans ce concile que les Églises et les ecclésiastiques jouiraient de tous les revenus et priviléges qui leur appartenaient du temps du roi Guillaume

(1) Ord. Vit., l. XI.— *Conc.*, t. X, p. 747.

le Conquérant; que les voleurs seraient punis selon la rigueur des lois, et que les faux monnayeurs auraient la main coupée; enfin que celui qui aurait fait violence à une fille aurait les yeux crevés et serait honteusement mutilé.

Henri, après avoir rétabli l'ordre dans son nouveau duché, visita S. Anselme au monastère du Bec, lui rendit ses bonnes grâces, et lui promit de le satisfaire sur les sujets de plaintes qu'il lui avait donnés. Le roi l'emmena même avec lui en Angleterre, et, pour plus grande sûreté, il y fit conduire son frère le duc Robert, qu'il retint prisonnier pendant les vingt-sept dernières années de ce prince infortuné.

Le roi Philippe ne prit aucune part à cette révolution. Il ne songeait alors qu'à expier les fautes qu'il se reprochait; il voulait même embrasser l'état monastique, pour mieux fléchir la colère de Dieu, qu'il avait irrité par tant de péchés. C'est ce que nous apprend une lettre que S. Hugues abbé de Cluny lui écrivit. Ce saint abbé, après avoir marqué à ce prince la joie qu'il ressent de voir qu'il est sérieusement résolu de s'adonner au bien, lui parle ainsi (1) :

« Vous n'avez pas oublié que vous m'avez demandé s'il y avait quelque roi qui se fût fait moine. Quand nous ne serions certains d'aucun autre que de S. Gontran, l'exemple de ce roi de France, qui renonça à toutes les vanités du siècle pour embrasser l'état monastique, devrait vous suffire. Imitez-le : ce sera le moyen d'être véritablement roi. Que la mort funeste de deux princes vos voisins, de Guillaume roi d'Angleterre et de l'empereur Henri IV, vous inspire une salutaire frayeur. Hélas! qui peut savoir ce qu'ils souffrent à présent! C'est pourquoi, aimable prince, prenez une bonne résolution, changez de vie, corrigez vos mœurs et faites une sincère pénitence. Mais où la ferez-vous mieux que dans l'état monastique? S. Pierre et S. Paul, les juges des empereurs et des rois, sont prêts à vous recevoir dans leur maison (c'est-à-dire à Cluny).

(1) *Ep.* Hug., t. II *Spic.*, p. 401.

Nous vous y traiterons en roi, nous vous y servirons comme un roi; nous prierons le Seigneur que si, pour son amour, de roi vous vous faites moine, il daigne de moine vous faire roi, pour régner avec lui, non dans un coin de la terre, mais dans la vaste étendue des cieux. » On voit par cette lettre l'heureux changement que la grâce avait déjà opéré dans le cœur du roi Philippe. Au reste, S. Hugues se trompe quand il avance que le roi Gontran se fit moine sur la fin de sa vie. Nous avons réfuté ailleurs cette opinion. Un historien anglais (1), qui a assuré la même chose du roi Philippe, s'est pareillement trompé. Les sentiments de piété et de pénitence que Philippe fit paraître les derniers années de sa vie, ont pu donner lieu à cette erreur. Dieu voulait par là le disposer à la mort, qui n'était pas éloignée.

Le roi Phillippe Ier mourut à Melun le 28 juillet, l'an 1108, dans la cinquante-septième année de son âge et la quarante-huitième de son règne. Il avait les qualités qui font un grand roi; mais sa passion pour les femmes les rendit inutiles et ternit sa gloire. L'abbé Suger fait remarquer en effet qu'il ne fit plus rien d'éclatant et de digne de la majesté royale, depuis qu'il se fut livré à l'amour de Bertrade (2).

Les obsèques du roi Philippe, auxquelles assista Louis VI son fils et son successeur, se firent d'abord dans l'église de Notre-Dame de Melun. Ensuite son corps fut porté avec grande pompe sur les épaules des seigneurs français au monastère de Saint-Benoît sur Loire, le roi Louis suivant le convoi tantôt à pied tantôt à cheval, et soutenant lui-même le cercueil pour soulager ceux qui le portaient. Philippe avait choisi sa sépulture en ce monastère, disant qu'il n'avait ni assez bien vécu ni assez bien servi l'Église pour mériter d'être enterré à Saint-Denis avec ses prédécesseurs.

(1) Henri archidiacre d'Huntingdon en Angleterre dit du roi Philippe Ier : *Ad finem monachatus est*. Mais aucun historien français n'a parlé de ce fait, qui ne pouvait être ignoré et qui n'était pas de nature à être omis.

(2) *De Pignor. sanct.*, l. I, c. I.

Le roi Louis, voulant prévenir les troubles qu'on avait à craindre de la part de quelques esprits factieux, prit la résolution de se faire sacrer aussitôt après la mort du roi Philippe son père. Manassès archevêque de Reims était mort, et Radulfe le Verd, qui lui avait succédé, s'était fait ordonner sans l'agrément de la cour. La légitimité de son élection était même contestée.

Ainsi le jeune roi, ne jugeant pas à propos de recevoir l'onction royale des mains d'un prélat qu'il ne voulait pas reconnaître, résolut, par l'avis d'Yves de Chartres, de se faire sacrer à Orléans, parce que c'était la ville la plus proche de Saint-Benoît sur Loire, où il venait de rendre les derniers devoirs au roi son père. Daimbert archevêque de Sens, accompagné de Gualon de Paris, de Jean d'Orléans, d'Yves de Chartres, de Manassès de Meaux, d'Humbald d'Auxerre et de Hugues de Nevers, ses suffragants, donna l'onction royale à Louis le jour de l'Invention de S. Etienne (1), lui ceignit l'épée, lui mit la couronne et lui remit le sceptre et la verge, c'est-à-dire la main de justice.

A peine l'archevêque avait-il quitté ses habits pontificaux après la cérémonie, qu'il arriva des envoyés de l'archevêque de Reims pour défendre à l'archevêque de Sens, par l'autorité apostolique, de faire le sacre du roi. Ils disaient que c'était un droit que l'Église de Reims avait toujours possédé depuis que S. Remi avait baptisé Clovis, et que c'était encourir l'excommunication que de vouloir donner atteinte à cette prérogative. Les envoyés de Reims se proposaient, s'ils fussent arrivés à temps, ou d'empêcher le sacre du roi ou du moins d'obtenir qu'il rendît ses bonnes grâces à leur archevêque Radulfe.

Yves de Chartres, qui avait reconnu les prérogatives de l'Église de Reims et soutenu, dans une lettre écrite à cette occasion, qu'il appartenait à l'archevêque de Reims de marier le

(1) Suger, *de Vita Lud.*

roi Philippe, changea alors d'avis : il écrivit une sorte de mémoire adressé à l'Église romaine et aux autres Églises pour combattre les prétentions de l'archevêque de Reims touchant le sacre de nos rois (1). Il s'y propose de montrer que l'archevêque et les suffragants de Sens, en sacrant le roi Louis à Orléans, n'ont rien fait ni contre l'usage ni contre la loi. Après avoir rapporté l'exemple de plusieurs de nos rois qui ont été sacrés ailleurs qu'à Reims, il soutient que chaque métropolitain a dans son Église le même droit que l'archevêque de Reims a dans la sienne.

Yves prouve ensuite qu'il n'y a aucune loi qui défende de sacrer nos rois ailleurs qu'à Reims. « Quant aux priviléges, dit-il, sur lesquels l'Église de Reims pourrait se fonder, ils sont nuls pour nous, puisqu'ils ne nous ont pas été notifiés par des lettres, qu'ils n'ont pas été lus dans des conciles généraux et qu'ils ne nous ont été signifiés en aucune manière. Ainsi nous ne pouvons être les prévaricateurs d'une loi dont nous n'avons jamais entendu parler, et quand nous en aurions entendu parler, nous ne serions pas obligés de nous y conformer : car la loi doit être possible, et elle doit être juste et convenable au temps et au lieu. Or elle n'était pas possible, parce que le sacre du roi ne pouvait être fait sans trouble par un archevêque qui n'était pas encore intronisé. Le lieu et le temps ne convenaient pas non plus, parce que la ville de Reims était en interdit, et qu'on ne pouvait différer le sacre du roi sans mettre le royaume en péril. »

Radulfe le Verd, qui était archevêque de Reims, ne soutint pas avec opiniâtreté ses prétentions. Yves de Chartres le servit auprès du roi, et obtint de ce prince pour ce prélat la permission de venir lui présenter ses hommages à Orléans. Le roi le reconnut pour archevêque, à la charge qu'il lui prêtât serment de fidélité. Radulfe est cet ami de S. Bruno dont nous avons parlé. Ce fut un digne prélat ; il venait de succéder à

(1) *Ep.* CLXXXIX.

Manassès II, qui mourut l'an 1107, et qui tint peu de temps avant sa mort une assemblée ou un concile à Reims (1), où fut jugé le procès que S. Godefroy évêque d'Amiens eut alors contre les moines de Saint-Valery, et dont voici le sujet :

Godefroy, faisant la visite de son diocèse, arriva à Saint-Valery, et, afin de pourvoir aux besoins du clergé, se mit en devoir de consacrer pour les saints mystères des calices et des corporaux qu'on lui présenta (2). Les moines, prétendant que jamais aucun évêque d'Amiens n'avait fait à Saint-Valery de consécrations, s'y opposèrent avec emportement et oublièrent tellement ce qu'ils devaient à leur état et à la dignité du saint évêque, que peu s'en fallut qu'ils ne portassent la main sur lui. Il ne voulut pas les exposer à de plus grandes fautes, et, sans avoir fait aucune consécration à Saint-Valery, il retourna à Amiens. Godefroy était un trop fidèle gardien des droits de l'épiscopat pour que sa prudence dégénérât en faiblesse : il considéra comme un devoir de poursuivre la répression de cet acte de révolte. Toutefois, pour n'être pas juge dans sa cause, il la porta au tribunal du métropolitain, qui était l'archevêque de Reims (3). Les moines furent condamnés et en appelèrent à Rome. Ils avaient précédé Godefroy dans cette ville et surprirent d'abord la bonne foi du pape ; mais après avoir entendu le saint évêque, Pascal rendit en sa faveur une décision définitive, à laquelle les moines se soumirent enfin, après avoir essayé encore quelque résistance.

Godefroy avait un grand zèle pour la réforme du clergé. Il avait banni du chœur les clercs qui avaient des concubines ou qui étaient mariés. Cette fermeté l'exposa à de grandes persécutions, et mit même sa vie en péril. La concubine

(1) Le P. Quatremère et dom d'Achery se sont efforcés de montrer qu'il n'y avait pas eu en ce temps-là de concile à Reims, pour en conclure que toute la contestation de S. Godefroy avec les moines de Saint-Valery est une pure fable. Mais le P. Mabillon avoue qu'il y eut un concile à Reims l'an 1105, où Odon fut élu évêque de Cambrai, et il se peut faire que l'évêque de Reims ait tenu quelque synode l'an 1106 ou 1107, pour juger la cause de S. Godefroy.

(2) Nicol. Monach. *Vita S. Godefridi*, l. II, c. IX, apud Surium, 8 nov.

(3) *Ep.* X, XI.

d'un clerc résolut de l'empoisonner, et lui envoya du vin de liqueur où elle avait mêlé de l'ellébore. Le saint évêque reçut ce présent; mais, l'ayant considéré longtemps avec attention, une secrète inspiration lui fit connaître qu'il était empoisonné. Pour en convaincre les assistants, il trempa dans ce vin un morceau de pain et le donna à un chien, qui en mourut peu d'heures après.

La bonté de Godefroy n'était pas telle qu'il ne sût dans l'occasion user de sévérité. L'abbesse de Saint-Michel de Doullens ayant chassé une religieuse pour une faute assez légère, la religieuse alla en porter ses plaintes au saint évêque et lui demander un asile. Il la plaça chez une pieuse dame près de l'évêché, et il envoya ordre à l'abbesse de se rendre sans retard à pied de Doullens à Amiens. L'abbesse obéit; et dès qu'elle fut arrivée, il lui demanda compte de la brebis qu'elle avait égarée par sa faute, lui défendant de boire et de manger jusqu'à ce qu'elle l'eût retrouvée. L'abbesse, qui sut que cette religieuse s'était réfugiée à Amiens, la chercha en vain dans toute la ville et revint le soir épuisée de fatigue et à jeun se jeter aux pieds du saint évêque pour lui demander pardon (1). Alors Godefroy envoya chercher la religieuse, et la rendit à son abbesse, après avoir fait à celle-ci une juste réprimande de sa trop grande sévérité et une sage instruction sur les devoirs de sa charge. S. Godefroy, étant encore en Italie pour l'affaire dont nous avons parlé, eut une vision où il lui parut qu'il était à Cluny, et qu'on l'invitait à donner l'extrême-onction à l'abbé de ce monastère. A son retour en France, il apprit qu'en effet S. Hugues était mort le jour même qu'il avait eu cette vision.

S. Hugues, qu'un heureux mélange de fermeté et de bonté rendait le parfait modèle des supérieurs, était parvenu à une extrême vieillesse, sans rien diminuer de ses mortifications et sans avoir rien perdu de son autorité, en sorte qu'il était

(1) *Vita Godef.*, l. III, c. XIV.

respecté non-seulement de ses religieux, mais encore des évêques et de presque tous les princes de l'Europe. S. Pierre, patron de Cluny, apparut à un laboureur du voisinage et le chargea d'avertir le saint abbé que sa mort était prochaine. Hugues reçut cette nouvelle avec reconnaissance, quoique ses infirmités et son grand âge l'eussent déjà assez averti qu'il ne pouvait plus vivre longtemps. Il jeûna encore le carême de 1109 à son ordinaire; mais le dimanche des Rameaux il se trouva si faible qu'il ne put aller à la procession.

Le jeudi saint ce saint abbé s'étant rendu au chapitre, ses religieux le prièrent de faire l'absoute. Il répondit (1) : « Hélas! pourrai-je vous absoudre, moi qui suis lié par tant de péchés? » Il ne laissa pas de leur donner l'absolution et de leur laver les pieds. Il eut encore assez de force pour officier le jour de Pâques; mais le soir il tomba malade, et le mardi de Pâques il eut une si grande défaillance qu'il parut avoir perdu l'usage de ses sens. On se pressa de lui apporter le saint Viatique, et, en lui présentant l'hostie, on lui demanda s'il reconnaissait *la chair vivifiante du Seigneur*. Il répondit par ces mots : *Je la reconnais et je l'adore*. Après qu'il eut reçu le Viatique, on lui présenta la croix, qu'il adora avec respect : car c'était dès lors un usage ordinaire de faire adorer la croix aux mourants, pour exciter leur confiance et leur amour par la vue de cet instrument de notre salut, ainsi qu'on l'a pu remarquer par plusieurs exemples que nous avons rapportés.

S. Hugues vécut encore quelques jours. Quand on vit qu'il était près d'expirer, on le porta dans l'église de la Vierge, et on l'étendit sur la cendre et le cilice. Il mourut sur le soir, le 29 avril 1109, qui était cette année le jeudi de Pâques, dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge, la soixante-dixième depuis son entrée en religion et la soixantième depuis qu'il avait été élu abbé.

(1) Hidelb. *Vit. Hug.*

Un si long et si sage gouvernement devint une source de prospérité pour l'abbaye de Cluny. Le zèle du saint abbé en étendit la réforme à un si grand nombre de monastères, qu'un ancien auteur a écrit qu'il gouvernait plus de dix mille moines; et, d'un autre côté, les soins qu'il lui fut possible de donner aux biens temporels pendant sa longue administration leur furent grandement profitables. Ce fut S. Hugues qui fit bâtir l'église de Cluny, renommée autrefois comme une des merveilles de la France et la plus grande église du monde chrétien après celle de Saint-Pierre de Rome. Elle avait la forme d'une croix archiépiscopale. Sa longueur était de quatre cent dix pieds et sa largeur moyenne de cent dix. Trente-deux piliers de sept pieds et demi de diamètre portaient la voûte, sur laquelle reposait la toiture sans le secours d'aucune charpente. Les sculptures les plus riches et les plus variées l'ornaient partout tant au dedans qu'au dehors. Le vestibule, long de cent dix pieds sur quatre-vingt-un de large, formait seul un beau temple. Au fond de ce vestibule était la grande entrée de l'église, accusée par le portail, qui avait vingt pieds de haut et seize de large; ses jambages étaient décorés de huit colonnes, quatre de chaque côté, dont les intervalles étaient remplis par des ornements de tout genre et du meilleur goût. On comptait dans l'intérieur plus de trois cents fenêtres cintrées, étroites, mais élevées, qui éclairaient ce vaste édifice, mais ne donnaient qu'une lumière douteuse. Le manque de clarté n'était pas alors un défaut : nos pères croyaient qu'il contribuait au recueillement; aussi quand, plus tard, on a élargi et multiplié les fenêtres de nos cathédrales, eut-on soin de diminuer l'éclat de la lumière par des vitraux de couleur, dont le secret a été retrouvé dans ces derniers temps.

Cinq tours ou clochers de hauteur inégale, admirablement disposés dans leurs proportions pour plaire aux yeux, relevaient au dehors la majesté de l'édifice. Deux de ces tours étaient assises à l'entrée du vestibule ; deux autres, de forme octogone, s'élevaient de chaque côté des grandes croisées,

l'une au midi, l'autre au nord. Un troisième clocher, plus élevé que les autres, s'élançait dans les nues au-dessus du sanctuaire, dont il couronnait le point central. Ces tours, divisées en plusieurs étages ornés de fenêtres cintrées que séparaient de légères colonnes aux chapiteaux élégants et variés, offraient à l'œil l'aspect le plus magnifique. Ce beau monument, qui excitait la curiosité des étrangers et attirait à Cluny un concours immense de peuple, surtout aux grandes solennités, n'existe plus aujourd'hui (1). C'est une perte à jamais regrettable.

Le monastère de Cluny n'avait eu jusqu'alors que de saints abbés, d'une piété et d'une sagesse éminentes. Ponce, qui succéda à S. Hugues, en interrompit la suite. C'était un jeune homme de qualité qui avait de grands talents ; mais qui, oubliant la sainteté et l'humilité de la profession religieuse, donna dans un luxe peu convenable à l'état monastique. Cependant l'amour de la règle était si profondément enraciné dans cette sainte communauté, que l'abbé négligeant de corriger les moines, ceux-ci, ainsi que nous le dirons, s'adressèrent au pape pour corriger leur abbé. C'est qu'en effet, au milieu de toutes les merveilles qu'on voyait à Cluny, il y avait quelque chose de plus admirable encore. C'était l'humble vertu des moines, leur pieuse assiduité à remplir les devoirs de leur état et leur infatigable charité envers les pauvres. On faisait à Cluny beaucoup d'aumônes. Udalric, moine de Cluny, qui a écrit dans trois livres les règles qu'on suivait dans la communauté, marque que, durant l'année où il écrivait ce

(1) Dévasté mais non détruit par l'armée huguenote en 1562, ce beau monument a subsisté jusqu'à notre révolution. Adjugé à la commune lors de la vente des biens du clergé, la municipalité de Cluny, dont il faisait la gloire et la fortune, le fit abattre en le vendant par lots, et Cluny, auparavant si fréquenté, devint un désert. On rapporte que Napoléon, en passant par la Bourgogne, en 1805, pour aller prendre la couronne de fer à Milan, reçut à Mâcon les membres de la municipalité de Cluny, qui supplièrent le nouvel empereur d'honorer leur commune d'une visite : « Vous avez laissé vendre et détruire votre grande et belle église, répondit brusquement l'empereur : allez, vous êtes des Vandales, je ne visiterai pas Cluny. » Napoléon, en cette circonstance, était l'interprète de l'indignation de tous les honnêtes gens qui avaient conservé quelque sentiment de l'art ou quelque respect pour la religion. — V. Lorain, *Hist. de l'abbaye de Cluny.*

traité, on avait fait l'aumône à dix-sept mille pauvres et qu'on avait distribué deux cent cinquante jambons. Tout ce qui restait du repas des moines était distribué aux pauvres. On ne donnait le reste du vin que les jours de jeûne. Quand un moine était mort, sa portion était abandonnée aux pauvres pendant trente jours, et la même aumône était renouvelée tous les ans le jour de son anniversaire. Les pauvres avaient la dîme de tous les présents qui étaient faits à l'église.

S. Anselme, qui avait fait tant d'honneur à l'Église de France avant de devenir un des plus glorieux membres de celle d'Angleterre, était mort huit jours avant S. Hugues. Ce saint archevêque ne fit guère que languir depuis son retour de son second exil. Henri roi d'Angleterre lui avait si parfaitement rendu sa confiance, que, quand ce prince quittait son royaume pour visiter son duché de Normandie, il lui laissait pendant son absence la régence du royaume. Mais les travaux du saint archevêque l'avaient tellement affaibli, qu'on n'espérait plus pouvoir le conserver longtemps. Il était tombé dans un dégoût universel de toute nourriture, et ne mangeait plus que par raison, autant qu'il fallait pour ne pas mourir. Il se trouva mal le dimanche des Rameaux l'an 1109, et un de ceux qui étaient auprès de lui, le voyant si faible, lui dit que Dieu l'appellerait à lui à la fête de Pâques. Il répondit : « Si c'est sa sainte volonté, j'obéirai volontiers ; mais je souhaiterais qu'il me laissât encore quelque temps sur la terre, pour que je puisse achever un traité que je médite sur l'origine de l'âme : car je ne sais si après ma mort quelqu'un pourra l'achever. Si je pouvais manger, je crois que je guérirais : car je ne sens aucune douleur. » Le mardi saint au soir on le pria de donner sa bénédiction à son clergé, au roi et à la reine, aux princes leurs enfants et à tout le peuple d'Angleterre. Il le fit aussitôt, mais sa faiblesse était si grande qu'on ne pouvait plus l'entendre. La nuit du mercredi saint, comme on lui lisait la Passion du jour, il entra en agonie. On le mit aussitôt sur le cilice et la cendre, et il expira vers la pointe du jour le

21 avril 1109, la seizième année de son épiscopat et la soixante-seizième de sa vie.

Ce fut un des plus célèbres docteurs de son temps, et le premier qui sut unir à la science de la théologie cette précision dialectique et cette méthode scolastique qui donnent de la force aux preuves de la vérité, et qui désarment l'erreur en découvrant ses sophismes. C'est la raison pour laquelle tous les hérétiques ont montré tant d'aversion et de mépris pour la théologie scolastique.

Cette même année 1109, un pieux ermite du Maine nommé Adalhème, que nous croyons le même qu'Alleaume, bâtit deux monastères dans cette province. Son ermitage était dans la forêt de Charnie, appartenant au vicomte Radulfe seigneur de Beaumont. Ce seigneur, édifié de ses vertus, lui donna un emplacement connu sous le nom de Saint-Nicolas et l'aida à bâtir et à doter un monastère pour les hommes. Adalhème, profitant de sa bienveillance, en obtint encore un lieu marécageux nommé Estival, où S. Bertram, évêque du Mans, avait autrefois fondé un monastère de filles. Il le rétablit et y mit pour abbesse Godehilde, qu'on fit venir du monastère de la Charité d'Angers, c'est-à-dire de Ronceray.

Un autre solitaire de la forêt de Craon, au diocèse d'Angers, nommé Salomon, déployait un grand zèle pour élever des monastères destinés aux femmes, à l'exemple de Robert d'Arbrissel, dont il pouvait avoir été disciple dans cette forêt. Le plus connu des monastères qu'il fonda est celui de Nioiseau, ainsi nommé parce qu'il fut bâti sur une terre donnée par Gauthier de Nioiseau. Eremberge fut la première abbesse de ce monastère. Il n'y a pas lieu de douter que Foulques comte d'Anjou et du Maine et l'évêque du Mans n'aient favorisé ces établissements; mais les troubles et les guerres qui désolèrent alors ces provinces, et dont l'évêque du Mans devint la victime, durent mettre obstacle à leurs pieux desseins.

Foulques V comte d'Anjou, qui avait épousé Sybille, fille d'Hélie de la Flèche comte du Maine, ayant hérité de ce

comté par la mort de son beau-père, se vit déclarer la guerre par Henri Ier roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui prétendait que le Maine lui appartenait. Rotrou, comte du Perche et seigneur de Nogent, dit *le Rotrou* de son nom, se déclara pour le duc de Normandie et prit les armes contre Foulques. Rotrou était un riche seigneur qui s'était fort distingué par sa bravoure dans la Palestine, et qui, à en juger par les fondations qu'il a faites, avait de la piété. Mais sa puissance n'égalait pas sa valeur, et, dans un combat qu'il livra aux troupes du comte d'Anjou, il fut fait prisonnier et enfermé dans la tour du Mans. Quand il se vit entre les mains de ses ennemis, qui menaçaient de le faire mourir dans sa prison, il parut vouloir mettre ordre aux affaires de sa conscience. Il fit appeler Hildebert évêque du Mans, se confessa à lui, et lui remit son testament, en le conjurant de le porter à la comtesse Béatrix sa mère, afin qu'il fût ponctuellement exécuté. Le saint évêque, voulant s'acquitter fidèlement de sa mission, se rendit à Nogent-le-Rotrou, où la comtesse parut le recevoir avec une bienveillance qui cachait la plus noire trahison : car dès le lendemain Hildebert fut arrêté et renfermé dans la prison publique de Mortagne, où on lui fit subir les plus indignes traitements en représailles de ceux qu'éprouvait au Mans le comte Rotrou.

Victime d'une trahison à laquelle sa charité ne lui permettait pas de s'attendre, Hildebert pensa que le plus sûr moyen de se faire rendre justice était de publier l'indigne traitement dont il était la victime, et du fonds de sa prison il écrivit la lettre suivante : « A tous les évêques, à tous les prêtres et à tous les enfants de l'Église, Hildebert évêque du Mans et prisonnier de Jésus-Christ, salut. Heureux ceux qui souffrent sans l'avoir mérité ! car c'est un grand bonheur dans l'adversité que d'être innocent, lorsqu'on passe pour coupable ; c'est ce qui fait que je me glorifie dans mes fers, et la cause de ma captivité me l'adoucit. Que mes coévêques et mes amis l'apprennent, cette cause, afin qu'ils prient pour moi le

Seigneur, pour lequel je souffre. Vive Dieu, vivent son Fils, et l'Esprit-Saint de l'un et de l'autre! Je ne dirai que la vérité.

« Rotrou, étant prisonnier dans la tour du Mans, me fit appeler, et, dans la crainte qu'on ne le fît mourir, il me confessa ses péchés, fit son testament en faveur des Églises, et, pour en assurer l'exécution, il me pria d'aller trouver sa mère. Je le fis, et j'allai où je n'aurais jamais dû mettre le pied. La mère du comte me reçut par le baiser ; elle applaudit au testament, et me remercia de la peine que j'avais prise. Mais le même jour on tint conseil contre moi, et le lendemain on m'arrêta. Il semble qu'on ait voulu renouveler en ma personne la trahison qu'on fit à Jésus-Christ. Car ce fut le jeudi que je fus reçu par le baiser, et le vendredi que je fus pris et traîné dans la prison publique. Ils partagèrent aussi entre eux mes vêtements et mes chevaux. L'évêque de Chartres, prélat d'une grande autorité, était alors dans le château où se commit cette perfidie; mais les auteurs du crime n'eurent aucun respect pour lui. Il alla trouver Hubert, le chef de l'entreprise, et, ne pouvant rien gagner sur lui, il le livra à Satan. Quelques abbés allèrent aussi le trouver en vain.

« Enfin, on eut recours à Rotrou, et on lui exposa ma captivité et son ignominie. Il répondit avec un cœur double, en mandant qu'on me mît en liberté, et, afin de persuader qu'il parlait sincèrement, il envoya à sa mère de ses cheveux qu'il s'était coupés. Mais rien ne toucha Hubert. J'ai donc recours à vous, mes chers frères et coévêques, vous qui êtes mes amis et ceux de Dieu. Je vous prie de prier pour moi et de compatir à mes maux. Car je ne veux pas qu'on traite de ma rançon. Après que j'ai été une fois racheté par le sang de Jésus-Christ, il me paraît indigne de me racheter pour de l'argent. Ce serait donner atteinte à la liberté de l'Église que de procurer la mienne par cette voie. Je n'estime pas assez la vie pour la racheter à ce prix. Que ma

mort du moins soit utile à l'Église, puisque ma vie lui a été inutile (1). »

Hildebert écrivit une lettre particulière à Serlon, évêque de Séez, dans le diocèse duquel il était prisonnier. Il s'y plaint pathétiquement de ce qu'il n'était pas venu le visiter dans sa prison et l'exhorte à excommunier Hubert, son persécuteur, qui était le maître d'hôtel de Rotrou. A cette occasion il se sert de l'allégorie des deux glaives, qu'on a souvent employée pour exprimer la distinction et l'indépendance des deux puissances, et que nous voyons paraître ici dans l'histoire pour la première fois.

« Vous savez, dit-il, qu'il y avait deux glaives entre les mains des apôtres, au moment de la dernière cène... Ce n'était pas sans raison : car ces deux glaives se trouvent encore aujourd'hui parmi les membres du corps de Jésus-Christ, le roi et le prêtre étant tous deux membres de ce divin chef. Vous savez quel est le glaive du roi et quel est celui du prêtre. Le glaive du roi, ce sont les peines infligées par la cour du prince ; le glaive du prêtre, ce sont les peines prononcées par les lois ecclésiastiques. Si le glaive du roi venait me délivrer, je n'appellerais pas à mon secours le glaive du prêtre (2). »

Hildebert fut enfin délivré par le traité de paix qui fut conclu entre le comte Foulques et le roi d'Angleterre, et ce prélat s'appliqua avec un nouveau zèle aux devoirs de l'épiscopat. Il acheva les bâtiments de sa cathédrale, et en fit la dédicace avec Guillebert de Tours, Geoffroy de Rouen et Reinald d'Angers.

Geoffroy archevêque de Rouen avait été doyen de l'Église du Mans et le compétiteur d'Hildebert pour ce siége. Il fut ensuite élevé sur le siége de Rouen après la mort de l'archevêque Guillaume surnommé *Bonne-Ame*, qui mourut l'an 1110. Guillaume avait été abbé de Saint-Étienne de

(1) Hild. *Opera*, *Epist.*, lib. II, XVII. — (2) *Ep.* XVIII.

Caen, et ce fut un digne prélat, à qui on ne put rien reprocher que la complaisante faiblesse qu'il eut d'assister au mariage du roi Philippe avec Bertrade.

L'Église de France comptait alors dans presque toutes ses provinces de saints et de savants évêques, tous en état de prendre sa défense : Yves de Chartres et Gualon de Paris étaient la gloire de la province de Sens ; Marbœuf de Rennes et Baudry de Dol honoraient la Bretagne ; Hildebert du Mans brillait dans le Maine par ses vertus et son érudition ; Pierre de Poitiers soutenait l'Aquitaine par l'intrépidité de son zèle ; Godefroy d'Amiens, Lambert d'Arras, Balderic ou Baudry de Noyon illustraient l'épiscopat dans la seconde Belgique ; S. Bertrand de Comminges répandait par ses œuvres un grand éclat sur la province d'Auch, qu'on appelait encore la Novempopulanie. Nous devons faire connaître ceux de ces prélats dont nous n'avons pas encore parlé.

S. Bertrand de Comminges était depuis longtemps le père et l'exemple de son peuple. Issu de l'illustre famille des comtes de Toulouse, ce fut moins sa noblesse que son mérite et ses vertus qui le firent asseoir sur le siége de l'Église de Comminges. Le long épiscopat que lui accorda la Providence devint un véritable bienfait pour ces contrées, que des guerres d'extermination et les ravages continuels des Sarrasins n'avaient cessé de désoler depuis plus de trois cents ans. Uniquement dévoué au bien spirituel de ses ouailles, le saint évêque ne s'en préoccupa pas si exclusivement qu'il perdît de vue le triste état auquel était réduite sa ville épiscopale, par suite des maux que nous venons de signaler. Il en releva les ruines, et sa libéralité, qui lui faisait prendre toutes les constructions à sa charge, encouragea une foule d'étrangers à venir la peupler et à la rebâtir entièrement sur la colline où on la voit encore aujourd'hui, dominée par sa belle basilique, monument du zèle et de la piété de Bertrand. Il mourut en 1120, et fut mis solennellement au nombre des saints par le pape Clément V, qui avait été évêque de Comminges. Cette ville,

par reconnaissance des bienfaits qu'elle avait reçus de S. Bertrand, en a pris le nom.

Marbode ou Marbœuf était un des hommes les plus éloquents de son temps. Il avait enseigné longtemps la rhétorique à Angers avec une grande réputation, et il gouverna quatorze ans l'école de cette ville. Il fut ensuite promu à la charge d'archidiacre, qu'il exerça avec honneur sous trois évêques : sous Brunon-Eusèbe, sous Godefroy Ier et sous Godefroy II. Enfin Marbode fut élevé sur le siége de Rennes, et ordonné par Urbain II à Tours durant le concile que ce pape y tint l'an 1096.

Quoique Marbode fût évêque de Rennes, il conserva quelque temps les bénéfices qu'il avait dans le chapitre d'Angers, et il prenait part à ce qui concernait cette Église. Ce siége étant venu à vaquer par l'abdication de Godefroy de Mayenne, qui se fit moine à Cluny, l'élection du successeur fut fort tumultueuse, et le peuple, malgré les principaux du clergé, fit élire Rainald de Martigné, qui n'avait pas l'âge requis et qui n'était pas dans les ordres sacrés. Hildebert évêque du Mans et Geoffroy abbé de Vendôme s'élevèrent avec zèle contre cette élection, et Hildebert écrivit plusieurs fois à Rainald pour l'exhorter à s'en désister (1). Marbode au contraire la soutenait, et il partit de Rennes pour se rendre à Angers dans le dessein d'appuyer le parti de Rainald. Mais il fut arrêté en chemin et fait prisonnier par Etienne doyen d'Angers, qui était opposé à Rainald. Relâché peu après, il se rendit à Tours pour déterminer l'archevêque Radulfe à ordonner Rainald, et se rendit enfin à Rome, où il plaida si bien cette cause qu'il obtint du pape la confirmation de ce qui avait été fait (2). Cependant Rainald ne paya guère de retour tant de services : car pendant l'absence de Marbode il le dépouilla des bénéfices qu'il possédait dans l'Église d'Angers, apportant pour raison qu'il ne pouvait être titré

(1) Hildeb., l. II, *Ep.* v et vi. — (2) Marb., *Ep.* i. — Hildebert, *Ep.* iii, ad M.

en deux Églises. Cette raison était légitime; mais on dérogeait alors souvent aux canons sur ce point. Marbode avait le désir de résigner son canonicat d'Angers à son neveu : l'évêque d'Angers ne voulut jamais y consentir. Cette manière d'agir irrita Marbode, et il écrivit à ce sujet une lettre fort vive à l'évêque d'Angers, dans laquelle il lui disait qu'il souffrait ces mauvais traitements pour expier la faute qu'il avait faite en contribuant à le faire évêque (1). Nous parlerons ailleurs de la mort et des écrits de Marbode.

Baudry évêque de Noyon et de Tournay, se rendit, comme Marbode, célèbre par ses ouvrages. Issu d'une noble famille du territoire de Thérouanne, Baudry fut le secrétaire de Gérard Ier et de Lietbert, évêques de Cambrai et d'Arras ; et comme il était fort versé dans l'histoire, il composa celle de ces deux Églises ; mais la modestie l'empêchait de la publier, et il ne le fit que sur les instances de Rainald d'Angers, promu depuis à l'archevêché de Reims. Baudry avait aussi composé la chronique de Thérouanne, et on assure qu'elle fut conservée dans cette Église jusqu'à ce que le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque de Thérouanne et du Mans (2), se fît apporter le manuscrit au Mans, où il paraît qu'il a été perdu.

Dès que S. Godefroy, dont nous avons fait connaître les mérites et les vertus, eut été élu évêque d'Amiens, il écrivit à Baudry, alors évêque de Noyon, la lettre suivante : « Le Seigneur, tout indigne que je suis, m'a élevé à la dignité de pasteur, afin que je fasse quelque chose digne de la piété de mon troupeau. C'est pourquoi, comme il y a dans ce diocèse plusieurs anciennes églises qui tombent en ruine, pour empêcher qu'on n'en perde la mémoire et pour exciter de plus en plus le zèle à étendre le culte de Dieu, je vous prie instam-

(1) Hildeb.

(2) Philippe de Luxembourg posséda quelque temps ensemble les évêchés de Thérouanne et du Mans. Ensuite il qutita celui de Thérouanne, et ne garda que celui du Mans, qu'il résigna même quelques années après à son neveu François de Luxembourg. Mais après la mort de son neveu, il reprit possession de l'évêché du Mans. C'est lui qui fonda le collége du Mans dans l'Université de Paris.

ment d'écrire l'histoire de notre diocèse et de notre Église, comme vous avez écrit celle de Cambrai et de Thérouanne. N'enfouissez pas dans la terre le talent que vous avez reçu. » La lettre est datée du mois de mai 1108.

Baudry n'entreprit pas cet ouvrage. Toute son activité était alors absorbée par deux affaires importantes, qui l'obligeaient à partager ses soins entre sa ville épiscopale et une partie plus éloignée de son diocèse.

La première lui fut suscitée par la volonté que les habitants de Noyon manifestèrent de se constituer en commune, à l'exemple de plusieurs autres villes. L'évêque, quoique seigneur temporel de sa ville épiscopale, ne fit pas de difficulté de donner cette satisfaction à ses sujets, soit qu'il voulût par là prévenir les malheurs d'une insurrection populaire, soit que cet arrangement lui semblât l'unique moyen de mettre fin aux querelles qui s'élevaient journellement entre les habitants et le clergé de la cathédrale. Ces querelles, en effet, renaissaient à tout propos ; on en possède la preuve dans une foule de pièces capitulaires ayant pour titre : *De la paix faite entre nous et les bourgeois de Noyon* (1).

En conséquence, en 1108, dans une assemblée générale de tous les habitants qu'il convoqua à cet effet, l'évêque leur présenta une charte qui garantissait tous leurs droits et les constituait en association perpétuelle, sous des magistrats appelés jurés. On en trouve tous les détails dans la lettre suivante qu'il leur adressa :

« Très-chers frères, nous apprenons, par l'exemple et les paroles des saints Pères, que toutes les bonnes choses doivent être mises par écrit, de peur que par la suite on ne les oublie. Sachent donc tous les chrétiens présents et à venir que j'ai fait à Noyon une commune, constituée par le conseil et dans une assemblée des clercs, des chevaliers et des bourgeois ; que je l'ai confirmée par le serment, par l'autorité pontificale et

(1) *Annales de l'Église de Noyon*, t. II, p. 803 et suivantes.

le lien de l'anathème, et que j'ai obtenu du seigneur roi qu'il octroyât cette commune et la corroborât du sceau royal. Cet établissement fait par moi, juré par un grand nombre de personnes et octroyé par le roi, comme il vient d'être dit, que nul ne soit assez hardi pour le détruire ou l'altérer ; j'en donne l'avertissement de la part de Dieu, et de ma part je l'interdis au nom de l'autorité pontificale. Que celui qui transgressera et violera la présente loi subisse l'excommunication ; que celui, au contraire, qui la gardera fidèlement demeure sans fin avec ceux qui habitent dans la maison du Seigneur (1). »

L'autre affaire qui survint à Baudry évêque de Noyon à l'époque dont nous parlons, était encore plus épineuse ; et s'il ne réussit pas à lui donner une solution définitive en faveur de son Église, au moins parvint-il à suspendre pour un temps le coup dont elle se voyait menacée.

Les habitants de Tournay, qui étaient du royaume de Lorraine et par là sujets de l'empereur, entreprirent de secouer le joug de l'Église de Noyon, à laquelle l'évêché de Tournay était uni depuis S. Médard. Ils envoyèrent à ce sujet des députés au pape Pascal, le priant de leur donner un évêque particulier, comme son prédécesseur en avait donné un à l'Église d'Arras. La demande paraissait juste ; et si Tournay et Noyon avaient été sous la domination d'un même maître, il n'y aurait eu d'opposition au rétablissement du siége de Tournay que de la part de l'évêque de Noyon. Mais Louis le Gros, roi de France, et les évêques de son royaume trouvèrent mauvais qu'on voulût diminuer l'étendue d'un évêché de France, pour en rétablir un autre dans les terres de l'empereur. Yves de Chartres, qui était presque toujours alors l'interprète et la plume du clergé, écrivit une fort belle lettre au pape Pascal sur cette affaire :

« Votre Paternité sait, lui dit-il (2), que le royaume de France a toujours été plus attaché au Saint-Siége que les

(1) *Annales de l'Église de Noyon*, t. II, p. 803. — (2) *Ep.* CCXXXVIII.

autres royaumes, et qu'autant qu'il a dépendu de nos rois, il n'y a jamais eu aucun schisme entre le sacerdoce et l'État. Nous vous prions de maintenir cet heureux concert, qui a procuré jusqu'à présent le bien et la tranquillité de l'Église, et de ne pas souffrir que par des décrets subreptices on rompe la paix qui unit le royaume au Saint-Siége. Ce qui nous fait vous parler de la sorte, c'est que nous avons appris que des clercs de Tournay sont allés vous demander permission d'avoir un évêque particulier, au préjudice de l'Église de Noyon. En qualité de vos enfants et de vos fidèles serviteurs, nous vous prions de n'en rien faire, et de laisser ces Églises dans l'état où elles sont depuis près de quatre cents ans (1), de peur qu'à cette occasion vous ne fassiez naître dans l'Église de France un schisme contre le Saint-Siége, semblable à celui qui divise l'Église d'Allemagne.

« Nous ne révoquons pas en doute que le Saint-Siége ne puisse diminuer ou augmenter l'étendue des évêchés, si le bien du peuple le demande et qu'il n'y ait pas de schisme à craindre. Nous vous supplions seulement et nous vous conseillons de ne pas vous brouiller avec le roi de France, puisque ce prince agit avec simplicité et droiture, et qu'il est plein d'affection pour le bien de l'Église et fort attaché au Saint-Siége. Votre Paternité sait que quand le sacerdoce et l'empire s'accordent ensemble, le monde est bien gouverné, l'Église est florissante et fructifie. Mais si la discorde les divise, non-seulement les petites choses ne s'accroissent point, mais encore les grandes dépérissent. Ajoutez à cela que ce que nous vous demandons au nom de tous nos coévêques n'a rien qui soit contre la majesté du Saint-Siége. Il n'est pas même contre l'utilité, pour ne pas dire contre la dignité de l'Église de Tournay, de demeurer dans les bornes que ses pères lui ont marquées. D'ailleurs, comme dans le siècle où nous sommes,

(1) Il y avait plus de quatre cents ans que le siége de Tournay était uni à celui de Noyon, puisqu'il fut uni en faveur de S. Médard évêque de Noyon, qui mourut vers le milieu du VI[e] siècle.

la dignité épiscopale serait déshonorée par la pauvreté, il faut prendre garde qu'en divisant ces deux Églises, l'évêque de Tournay et celui de Noyon n'aient pas de quoi soutenir leur rang. »

Cette lettre fit impression sur l'esprit du pape, qui craignait de se brouiller avec la France, et l'Église de Tournay n'obtint le rétablissement de son siége que près de quarante ans après. Baudry évêque de Noyon et de Tournay mourut l'an 1112, et fut enterré dans l'église de Thérouanne, dont il était chantre, ainsi qu'on le voyait par son épitaphe avant la destruction de cette église (1).

L'empereur Henri V avait l'affaire des investitures plus à cœur que celle de l'épiscopat de Tournay. Résolu, à quelque prix que ce fût, de se maintenir dans ce prétendu droit, il forma le projet d'extorquer par violence le consentement du pape, s'il ne pouvait l'obtenir de son gré. Mais pour faire réussir son dessein, il s'appliqua à le cacher, et, faisant répandre le bruit qu'il avait renoncé aux investitures, il s'achemina vers Rome à la tête d'une armée de trente mille hommes pour y recevoir la couronne impériale. Le pape et les Romains furent un peu alarmés de ce déploiement de forces inaccoutumé; mais l'empereur eut recours à la perfidie pour les rassurer.

Dès qu'il fut arrivé en Toscane, il envoya des députés à Rome (2), qui, s'étant abouchés avec des députés du pape, convinrent que l'empereur, le jour de son couronnement, renoncerait entre les mains du pape par écrit aux droits mal acquis qu'il prétendait avoir sur les Églises, et que le pape renoncerait pareillement aux droits qu'il prétendait avoir sur les régales; que l'empereur laisserait la liberté aux Églises; qu'il restituerait le patrimoine de S. Pierre; qu'il ne ferait ou ne dirait rien pour faire déposer le pape ou pour le faire prisonnier, et qu'enfin il donnerait, pour la sûreté du traité, des

(1) *Gall. Christ.* — (2) Petr. diacon. *Chron. Cassin.*, c. XXXVII.

otages qui lui seraient remis le lendemain de son couronnement. L'empereur Henri, Albert son chancelier et plusieurs des principaux de sa cour firent serment d'observer tous ces articles.

Le pape, ne voyant plus de motif de se défier de l'empereur, lui manda de remercier le Seigneur de lui avoir ouvert les yeux pour lui faire connaître et détester les maux que son père avait faits à l'Église ; et il l'assura que, puisqu'il lui promettait de lui rendre l'obéissance que les rois et les empereurs catholiques avaient rendue aux papes ses prédécesseurs, il lui rendrait de son côté les honneurs qui sont dus à un empereur catholique (1).

L'empereur écrivit ensuite au pape pour le prier de lui permettre de faire enterrer le corps de son père Henri IV, qui demeurait toujours sans sépulture. Le pape répondit que, cet empereur étant mort excommunié, les lois de l'Église ne permettaient pas de lui donner la sépulture ecclésiastique ; que d'ailleurs les saints martyrs dont les corps reposent dans nos temples, avaient souvent ordonné sous des peines terribles qu'on jetât hors de leurs basiliques les corps des criminels. Henri parut se contenter de cette réponse ; mais il n'en cachait que mieux le noir projet qu'il méditait.

Ce prince s'avança vers Rome au mois de février 1111 ; et comme les Romains, avant de lui ouvrir les portes, exigèrent qu'il prêtât serment de conserver l'honneur et la liberté de la ville, l'empereur, qui voulait les tromper, fit ce serment en tudesque afin qu'on ne pût entendre ce qu'il jurait. Le pape de son côté lui demanda des otages. Il en donna et en reçut, réitérant le serment qu'il avait fait de ne pas attenter à la liberté du pape et de renoncer à tous les droits usurpés sur l'Église. Le pape satisfait ne songea plus qu'à recevoir l'empereur avec tous les honneurs dus à son rang. Ce prince fit encore deux serments selon la coutume, l'un auprès du petit

(1) *Chron. Cassin.*, c. XXXVIII.

pont, et l'autre devant la porte du portique. Arrivé là il descendit de cheval, et le clergé romain, qui était allé le recevoir en procession (1), le conduisit à Saint-Pierre, où le pape l'attendait avec les cardinaux au haut des degrés pour monter à l'église. L'empereur, en abordant le pape, se prosterna à ses pieds; puis, s'étant relevé, il le baisa au nom de la Trinité à la bouche, aux yeux et au front, et fit l'office d'écuyer auprès de Sa Sainteté. Puis, tenant la main droite du pape, il s'avança jusqu'à la porte d'argent, où il fit dans un livre la profession que les empereurs ont coutume de faire, après laquelle le pape le désigna empereur. Henri, étant entré dans l'église, s'assit avec le pape, qui le somma solennellement de faire les renonciations dont on était convenu. Sans répondre à cette sommation, l'empereur se retira à l'écart pour délibérer avec les évêques et les seigneurs allemands, qui s'écrièrent bientôt qu'on ne pouvait légitimement accomplir le traité qui avait été fait (2).

L'empereur, voulant sans doute gagner du temps, prétendit alors qu'avant de traiter de leur différend il fallait terminer celui d'un seigneur nommé Etienne et surnommé Normand. Le pape, commençant à s'étonner de sa tergiversation, lui dit : « Une grande partie du jour est déjà passée, et l'office sera long aujourd'hui ; c'est pourquoi, avant toutes choses, terminons ce qui vous regarde. » Alors un des courtisans de l'empereur prenant la parole : « A quoi bon, dit-il, tant de discours? Sachez que l'empereur mon maître ne veut recevoir la cou-

(1) Le diacre Pierre, dans la *Chronique du Mont-Cassin*, dit que le pape envoya au-devant de l'empereur des acolytes avec des chandeliers, des croix, des personnes portant des aigles, des lions, des loups et des dragons : *cereostatos*, *staurophoros* , *aquiliferos*, *leoniferos*, *lupiferos*, *et draconarios*. Les Romains avaient pour étendard dans leurs armes la figure de ces animaux, surtout de l'aigle, du dragon et du loup; dans les processions solennelles on portait communément à la suite de la croix la figure d'un dragon ou de quelque autre monstre, symbole du démon, dont la croix a triomphé. On voit par les anciennes *Coutumes* du monastère de Fleury, qu'on allumait du feu dans la gueule du dragon, lorsqu'on le portait à la procession. Car on y marque qu'on doit porter une chandelle allumée dans une lanterne, *ut præsto sit ignis, si extinguatur qui in ore draconis portatur.* (*Bibl. Floriac.*, p. 398.)

(2) *Chron. Cassin.* Petr. diac., l. IV, c. XXXIX, et apud. Labb., t. X *Concil.* p. 774.

ronne que de la manière dont Charles, Louis et Pépin l'ont reçue. » Le pape ayant répondu qu'il ne couronnerait pas Henri à moins qu'il ne ratifiât ce qu'il avait promis, ce prince fort irrité fit entourer le pape par ses soldats (1).

Comme il se faisait tard, les cardinaux conseillèrent au pape de couronner l'empereur ce jour-là, et de remettre à un autre temps à traiter des différends en question. Mais les Allemands ne voulurent accueillir aucun accommodement. A peine permirent-ils au pape de gagner l'autel pour y célébrer la messe. Dès qu'elle fut achevée, les Allemands se saisirent du pape et des cardinaux, et les conduisirent dans une maison hors de l'église où ils les gardèrent prisonniers. Jean évêque de Tusculum et Léon évêque d'Ostie, voyant le pape au pouvoir des gens de l'empereur, trouvèrent le moyen de changer d'habits et de se sauver dans la ville (2).

La trahison des Allemands transporta d'indignation les Romains qui en avaient été témoins, et dans leur colère ils coururent aux armes, et chargèrent les étrangers de toutes parts avec tant de vigueur que l'empereur courut lui-même un grave danger. Ce prince fut contraint de quitter Rome avec son armée, emmenant captif le souverain pontife, à qui on fit subir toute sorte de mauvais traitements. On le dépouilla des marques de sa dignité, et on le chargea de chaînes avec les cardinaux et les autres clercs qui avaient été faits prisonniers. Le pape, victime de cette indigne trahison, passa soixante-un jours enfermé dans une étroite prison. L'empereur, voyant qu'il ne pouvait ébranler sa fermeté, jura que s'il ne se rendait à ses volontés, il le ferait mourir dans les tourments, lui et tous ceux qu'il détenait prisonniers. Puis, ces menaces demeurant sans effet, il déclara qu'il rendrait la liberté à tous ceux qu'il tenait dans les fers, pourvu que le pape voulût le satisfaire.

L'empereur faisait en même temps solliciter le souverain

(1) *Chron. Cassin.*, c. XL. — (2) *Ibid.*

pontife par les seigneurs allemands, par les Romains et par ceux du clergé qui étaient prisonniers. On lui exagérait le danger d'un schisme et les maux auxquels il exposait ceux qui n'étaient dans les fers qu'à son occasion. Enfin le pape, touché par les larmes de son clergé, ne put retenir les siennes, et dit : « Je suis contraint de faire, pour conserver la paix de l'Église, ce que je ne ferais pas pour conserver ma vie. » Il promit donc tout ce que voulut l'empereur et lui accorda par écrit le privilége de donner les investitures des dignités ecclésiastiques ; et de plus l'empereur obligea le pape de jurer qu'il ne l'excommunierait jamais ni au sujet des investitures ni pour avoir été fait prisonnier. Après quoi le pape le couronna empereur. Ce fut à cette condition que Pascal obtint sa liberté et celle de la plus grande partie de son clergé.

On eut moins de joie dans l'Église de sa délivrance qu'on ne ressentit de douleur de la faiblesse qu'il avait montrée. Dans toutes les parties du monde chrétien on se récria avec indignation, et contre les violences de l'empereur et contre le privilége des investitures accordé à ce prince par le pape. Les Romains reprochèrent publiquement à Pascal la faiblesse qui lui avait fait abandonner les intérêts de l'Église pour sauver sa vie. Gérard évêque d'Angoulême, qui avait été nommé légat du Saint-Siége en Aquitaine, se rendit aussitôt à Rome pour aller au secours de l'Église, et pour conférer avec les cardinaux sur ce qu'il y avait à faire dans ces circonstances. Le pape, de son côté, voulant apporter quelque remède au scandale qu'il avait donné, assembla un concile à Rome, où avec un grand nombre d'évêques italiens se trouvèrent deux évêques français : Gualon évêque de Laon envoyé de l'archevêque de Bourges, et Gérard évêque d'Angoulême.

Un auteur de ce temps-là, qui était alors secrétaire de l'empereur Henri V, dit que, le concile étant assemblé, le pape, en expiation de la faute qu'il avait faite, déclara qu'il était prêt à renoncer au souverain pontificat, qu'il quitta en effet la chape et la mitre, en priant les Pères d'ordonner

de lui ce qu'il leur plairait; mais que les Pères du concile le pressèrent de reprendre les ornements de sa dignité, et se contentèrent de déclarer que le privilége des investitures, ayant été extorqué par violence, était nul et abusif (1).

Un auteur de la Vie du pape Pascal dit seulement que le pape, pour se justifier, fit au concile une exposition des violences exercées contre lui ; qu'il reconnut avoir eu tort d'accorder le privilége des investitures pour s'en délivrer; que cependant il déclara qu'il n'excommunierait jamais l'empereur, voulant garder son serment quoique ce prince de son côté n'eût gardé aucun des siens. Il ajoute que le pape ayant fait une profession de foi, Gérard évêque d'Angoulême se leva et lut, avec l'approbation du pape et du concile, la sentence suivante, pour casser le privilége de donner les investitures accordé à l'empereur (2).

« Nous tous assemblés en ce saint concile avec le pape condamnons, de l'autorité de l'Église, par une censure canonique et par le jugement de l'Esprit-Saint, le privilége que la violence de Henri a extorqué du pape, et qui est moins un privilége qu'un *pravilége* (*pravilegium*). Nous défendons sous peine d'excommunication de lui donner aucune force ni aucune autorité. Nous le condamnons ainsi, parce qu'il est défendu dans ce privilége de consacrer celui qui a été canoniquement élu par le peuple et par le clergé, à moins qu'il n'ait auparavant reçu l'investiture du roi : ce qui est contraire au Saint-Esprit et aux règlements des canons. »

On tint en même temps plusieurs autres conciles dans les diverses parties de l'Église, pour anathématiser l'empereur et déclarer abusif le privilége qu'il avait obtenu.

Conon, qui était alors légat en Palestine, fut celui qui se distingua le plus par son zèle à venger les outrages faits à l'Église en la personne de son chef. Il avait été un des premiers solitaires ou chanoines de la forêt d'Arouaise. Son mé-

(1) Godefrid. Viterbiensis.— (2) Nicol. Aragon.— Ap. Labb., t. X *Conc.*, p. 767.

rite le fit ensuite élever à l'évêché de Préneste, et Pascal l'avait envoyé comme légat dans le royaume de Jérusalem. Dès qu'il eut appris ce qui s'était passé à Rome, la perfidie avec laquelle le pape avait été trahi, les indignes traitements qu'avaient soufferts les cardinaux, et les violences qu'on avait exercées contre la noblesse romaine, il assembla un concile à Jérusalem, où, par l'avis de cette Église, il prononça une sentence d'excommunication contre l'empereur, auteur de ces attentats (1). Puis, volant au secours de l'Église, il se mit en marche pour retourner à Rome, et sur la route il assembla des conciles en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine et en France (2).

La violence qu'on avait faite au pape fixa de nouveau l'attention du clergé de France sur les investitures. Yves de Chartres fut un des premiers à excuser le pape à cause de la détresse où il s'était trouvé ; mais il ne traita plus les investitures avec la légèreté qu'il avait montrée auparavant. « Quant aux investitures données par les laïques, dit-il, je loue et confirme autant qu'il est en moi les décrets des papes Grégoire et Urbain ; je regarde comme schismatiques ceux qui osent les défendre (3). »

Gui archevêque de Vienne et légat du Saint-Siége tint à ce sujet un concile, où il décida que c'était une hérésie de croire qu'on peut recevoir l'investiture des évêchés, des abbayes et autres dignités de l'Église des mains d'un laïque ; condamna et déclara nul le privilége que l'empereur Henri avait extorqué du pape Pascal touchant les investitures ; excommunia et anathématisa l'empereur Henri, parce que, malgré les serments faits au pape et après lui avoir baisé les pieds, la bouche et la face, il l'avait trahi comme un autre Judas, l'avait traité indignement et avait tiré de lui un détestable écrit (4). Il parle du privilége des investitures.

(1) T. X *Conc.*, p. 766. — (2) Abbas Urspergensis. — (3) Ap. Baron., an. 1111, nº 34. — (4) T. X *Conc.*, p. 784.

Cette décision témoignait d'autant plus de hardiesse que Vienne, à cause du royaume de Bourgogne, appartenait à Henri, et que ses ambassadeurs étaient au concile, où ils montrèrent des lettres du pape à leur maître pour faire voir que Sa Sainteté était satisfaite. Gui envoya au pape les décrets de son concile, le priant de les confirmer et de s'abstenir de recevoir des présents et des lettres de l'empereur, s'il voulait l'avoir lui et ses suffragants pour des enfants soumis et fidèles. Pascal approuva et confirma tout ce qui s'était fait en ce concile.

Jean ou Josceram archevêque de Lyon, successeur de Hugues, tint également un concile à Anse, dont nous n'avons pas les actes. Il y invita en qualité de primat les évêques de la province de Sens. Mais l'archevêque de cette ville, qui se résignait difficilement à reconnaître la primatie de Lyon, convoqua séparément ses suffragants ; et ils adressèrent une lettre synodique à l'archevêque de Lyon, pour s'excuser de ce qu'ils ne se rendaient pas à son concile.

« Vous nous avez invités, disent-ils (1), en vertu du droit de votre primatie, à nous trouver à votre concile d'Anse, pour y traiter de la foi et des investitures. Ce n'est point par mépris que nous ne nous y rendons pas. Nous craignons de passer les bornes marquées par nos pères. Car il est contre les anciennes règles que l'évêque d'un premier siége invite les évêques d'une autre province à un concile hors de leur province, à moins que le pape ne l'ordonne, ou qu'une des Églises de la province n'en appelle au primat pour une cause qui n'aurait pu être terminée dans la province... D'ailleurs, vous voulez dans ce concile traiter des investitures, que quelques-uns mettent au nombre des hérésies. Par là vous découvrirez plus la honte de votre père que vous ne pourrez la couvrir en étendant dessus un manteau. Car ce que le pape a fait pour éviter la ruine du peuple, la nécessité l'y a contraint, et sa volonté n'y a pas eu de part : ce qui est manifeste,

(1) T. X *Conc.*, p. 786.

puisque aussitôt après être sorti du danger il a continué de défendre ce qu'il avait défendu et d'ordonner ce qu'il avait ordonné auparavant, ainsi qu'il l'a écrit à quelques-uns de nous, quoique le danger lui ait fait accorder quelque mauvais écrit à des hommes pervers.

« C'est ainsi que S. Pierre a expié la faute qu'il avait faite en reniant son Maître, et le pape Marcellin celle qu'il avait commise en donnant de l'encens aux idoles. Que si le pape ne traite pas encore le roi des Allemands avec la sévérité qu'il mérite, il en use ainsi par prudence et suivant l'avis de personnes sages qui conseillent de courir un moindre danger pour en éviter un plus grand... Nous croyons encore qu'il ne convient pas que nous nous trouvions à des conciles où nous ne pouvons juger et condamner les personnes dont il s'agit... Nous voulons nous abstenir de parler contre le pape. Si en accordant les investitures au roi d'Allemagne il paraît avoir fait quelque chose contre ses décrets et contre ceux de ses prédécesseurs, la charité filiale nous porte à l'excuser, puisqu'il l'a fait par subreption et par nécessité.

« Quant à ce que quelques-uns nomment les investitures une hérésie, ils se trompent, puisqu'il n'y a pas d'hérésie qui ne soit une erreur dans la foi... Or l'investiture dont on fait tant de bruit est dans l'action, dans les mains de celui qui donne ou qui reçoit. Les mains peuvent bien faire le bien et le mal; mais elles ne peuvent croire ni errer dans la foi... Cependant si un laïque était assez insensé pour croire qu'en donnant le bâton pastoral, il donne un sacrement ou une chose sacramentelle, nous le jugerions hérétique, non à cause de l'investiture manuelle, mais à cause de sa présomption. Néanmoins si nous voulons appeler les choses par leur nom, on peut dire que l'investiture donnée par les laïques est une usurpation sacrilége des droits de l'Église. Il faut retrancher ces abus quand on le peut sans faire un schisme... Quand on ne le peut point sans causer un schisme, il faut les souffrir en réclamant avec discrétion. »

Cette lettre fut écrite au nom de Daimbert de Sens, d'Yves de Chartres, de Gualon de Paris, de Jean d'Orléans et des autres évêques de la métropole de Sens. On y reconnaît le style et les sentiments d'Yves de Chartres touchant les investitures.

L'archevêque de Lyon fit à cette lettre une réponse qu'il adressa à Daimbert de Sens. Il lui marque d'abord qu'il n'a point prétendu l'appeler hors de sa province, puisque le concile était indiqué dans la première Lyonnaise, qui n'est point une province étrangère pour les évêques des autres Lyonnaises; que les primats ont droit de convoquer des conciles dans l'étendue de leur primatie, comme les métropolitains dans le district de leurs provinces (1).

Il ajoute : « Nous ne pouvons assez nous étonner des raisons par lesquelles vous prétendez soustraire plusieurs personnes au jugement de l'Église. Si vous mettez de ce nombre les rois et les empereurs, nous vous renvoyons au grand Constantin... Blâmez-vous la conduite de S. Ambroise, qui a excommunié l'empereur Théodose? Faites-vous le procès à Grégoire VII, qui a condamné le roi Henri pour ses crimes? Vous avez tort de craindre que nous ne découvrions la honte de notre père. Mais plût à Dieu qu'il nous permît lui-même de cacher cet opprobre, ainsi que nous le voudrions bien. Vous dites que les temps sont fâcheux, que les ennemis de l'Église sont en grand nombre, pour en conclure qu'il ne faut rien faire. C'est comme si vous nous exhortiez à être courageux contre les lâches, timides contre ceux qui résistent, hardis dans la paix, prêts à fuir sur le champ de bataille.

« Quant à ce que vous trouvez mauvais qu'on compte les investitures au nombre des hérésies, vous ne me paraissez pas assez bien prouver ce que vous avancez à ce sujet. Car quoique la foi catholique et l'erreur en matière de foi soient dans le cœur, cependant nous ne laissons pas de distinguer

(1) T. X *Conc.*, p. 790.

le catholique de l'hérétique par les œuvres, et quoique, à proprement parler, l'investiture extérieure ne soit pas une hérésie, il est indubitable que c'en est une de croire et de soutenir que les investitures soient licites. »

Geoffroy abbé de Vendôme, ayant appris ce qui s'était passé, écrivit au pape avec une grande liberté : « Vous savez, saint-père, lui dit-il (1), que la barque de Pierre a porté en même temps Pierre et Judas; et que, tandis qu'elle a eu Judas, elle a toujours été tourmentée de la tempête et n'a joui du calme qu'en rejetant Judas de son sein. Or, puisqu'un autre Judas s'élève de nos jours contre l'Église, pour lui enlever sa foi, sa chasteté et sa liberté, il faut que la foi de S. Pierre, qui n'est pas sujette à se tromper, brille encore dans son siége et défende sa barque du naufrage. » Ensuite, après un bel éloge du courage de S. Pierre et de S. Paul, « qui sont, dit-il, à présent dans la gloire, où ils attendent leurs successeurs, » il continue : « Que celui qui est aujourd'hui assis sur leur siége, et qui, faute d'imiter leur courage, s'est rendu indigne de leur bonheur, efface ses péchés de ses larmes comme un autre Pierre ; qu'il corrige ce que la crainte de la mort et la faiblesse de la chair lui ont fait faire. S'il dit qu'il n'a rien fait que pour sauver la vie de ses enfants, c'est une vaine excuse. » Geoffroy ajoute que celui qui accorde ou commande les investitures, détruit la foi, la chasteté et la liberté de l'Église, et que, s'il ne se corrige, il ne doit pas être regardé comme un membre du corps de l'Église, fût-il un pasteur. C'était dire au pape que s'il ne révoquait le privilége des investitures, on le regarderait comme un membre retranché de l'Église.

Hildebert évêque du Mans écrivit avec un zèle plus respectueux et fit paraître, à l'occasion de la détention du pape et de ses suites, son tendre attachement pour le Saint-Siége. Dès qu'il eut appris que Pascal était prisonnier, il écrivit en ces termes à un de ses amis (2) : « Que les yeux de ceux que la cha-

(1) L. I, *Ep.* VII, t. III *Oper.* Sirmondi. — (2) L. II, *Ep.* XXI.

rité rend sensibles à la douleur de leur chef se répandent en larmes... La pourpre des martyrs orne encore l'Église dans sa vieillesse. La fureur des persécuteurs renaît, et, par la mort précieuse des enfants de Dieu, elle semble vouloir éteindre les restes du monde. Rome et le Siége apostolique sont en proie au pillage et à la cruauté des Allemands... Le pape est conduit en captivité, et la tiare pontificale est foulée aux pieds des méchants; la chaire de la sainteté, à laquelle toutes les nations étaient soumises, est renversée... Notre chef est abattu : et les autres membres du corps ne se dessèchent point de douleur! Le général de l'armée de Jésus-Christ est prisonnier : comment le soldat tiendra-t-il ferme? Bon Jésus, où est la vérité de votre promesse, si vous ne demeurez pas éternellement avec votre Église? ou de quelle efficacité a été votre prière, si la foi de Pierre vient à défaillir? Confirmez, Seigneur, confirmez la foi de votre Église, pour laquelle vous avez prié. »

Hildebert, parlant dans la même lettre de l'empereur Henri, dit que ce prince a rendu son nom fameux par deux grands prodiges, ou plutôt par deux grands crimes, qu'on n'a jamais vus réunis que dans lui seul. « Car, ajoute-t-il, en est-il un autre qui ait mis aux fers et son père spirituel et son père selon la chair? Heureux le pape Pascal, qui a si dignement gouverné le Siége apostolique, qu'il a mérité de souffrir comme les apôtres! On n'est pas membre d'un tel chef, on n'est pas fils d'un tel père, quand on ne souffre pas avec lui et qu'on ne ressent pas les outrages qui lui sont faits. »

Le saint évêque du Mans n'en demeura pas là. Ayant appris que plusieurs catholiques se soulevaient contre le pape Pascal au sujet des investitures, dont il avait sanctionné l'exercice, il publia une apologie pour la défense du souverain pontife. Après avoir donné de grandes louanges à Pascal, il ajoute (1) : « Mais comme le monde n'est que malice et qu'il y a des esprits envieux et des cœurs pleins d'amertume, on ne manquera pas de me dire : Vous élevez jusqu'au ciel celui que

(1) Hidelb., l. II, *Ep.* XXII.

nous avons vu trembler avant le combat, se rendre plutôt que de donner son sang, faire un traité honteux avec l'ennemi, déserter, quitter les armes et aller se cacher. Le courageux athlète qui ne sait ni combattre ni vaincre! Tâchons de confondre les ennemis de la justice qui tiennent ces discours. Si le pape Pascal s'est livré aux impies pour la justice et pour l'Église, s'il a présenté sa tête au glaive, qu'a-t-il pu faire de plus saint et de plus courageux? A-t-on jamais accusé un capitaine de lâcheté, parce qu'il s'est exposé aux coups pour ses soldats? Si le pape a cédé dans la suite, s'il a paru fuir, afin d'arrêter la main levée pour frapper ses citoyens; s'il a suspendu ses coups en accordant ce qu'on demandait, en faisant une trêve jusqu'à ce qu'il eût réparé les murs de la ville et dressé ses machines, qu'y a-t-il de plus prudent? » Hildebert loue ensuite le pape de ce que, ayant voulu renoncer au souverain pontificat, il n'était remonté sur son Siége qu'après y avoir été contraint par les prières et les larmes du clergé et du peuple romain. Touchant les investitures il dit « qu'il est de la prudence de celui qui gouverne de porter ou d'abroger les lois selon les conjonctures; que nous devons interpréter en bonne part ce que font les supérieurs, quand nous ne savons pas pourquoi ils le font; que ce n'est point aux brebis à reprendre le pasteur; qu'après tout, le pape Pascal a annulé, dès qu'il a été libre, ce qu'il avait fait par force dans les fers, et qu'il avait paru comme un athlète qui, après avoir reçu quelques blessures, retourne au combat avec plus de courage et plus de prudence. »

Yves de Chartres écrivit aussi au pape une lettre pour lui marquer la part qu'il prenait aux outrages qu'il avait reçus, et l'assurer qu'il n'avait pas cessé de s'adresser à Celui qui avait soutenu Pierre marchant sur les flots et délivré Paul trois fois du naufrage, pour le prier de calmer au plus tôt la violente tempête qui s'était élevée contre la barque de S. Pierre (1).

(1) Yvon. *Ep.* CCXXVII.

L'Église de France, qui gémissait sur les maux de l'Église romaine, eut bientôt à pleurer sur ses propres malheurs. Depuis longtemps les peuples y souffraient cruellement des vexations presque journalières qu'exerçaient les seigneurs sur les bourgeois des bourgs et des villes. Le régime féodal dans son extrême développement avait amené ces excès, et favorisait la persuasion générale, qui s'était répandue sous Louis le Gros, qu'on en trouverait le remède dans l'établissement des communes. La bourgeoisie, qui avait vu croître ses richesses et commençait à sentir la force qu'elle leur devait, était naturellement entraînée à y recourir. Cependant les communes ne s'établirent pas toujours d'une façon aussi pacifique qu'à Noyon et à Saint-Quentin. Entre les seigneurs et les bourgeois des villes qui aspiraient à s'ériger en communes, c'étaient presque partout des luttes sanglantes et opiniâtres, bien souvent aussi de terribles représailles dans lesquelles toujours la religion et la morale avaient à souffrir de graves atteintes. L'histoire de la commune de Laon nous en offre un triste exemple. Guibert de Nogent, qui a décrit les malheurs de cette ville arrivés sous ses yeux, les attribue à la mauvaise conduite de ses évêques. Ce siége avait été successivement occupé par des prélats peu dignes de leur rang.

Après la mort d'Adalbéron Ascelin, prélat d'un grand mérite, mais trop enclin à l'intrigue, l'Église de Laon fut successivement gouvernée par Gébuin, Léothéric et Hélinand. Ce dernier, qui n'avait ni science ni naissance, acheta l'épiscopat à force de présents, et eut pour successeur Engelram de Coucy, qui ne montra ni plus de zèle ni plus de piété. Il approuva même le concubinage honteux d'Engelram de Boves, son parent, qui avait enlevé la femme du comte de Namur. Après la mort de cet évêque, le siége demeura vacant deux ans, et enfin, à la recommandation du roi d'Angleterre, on élut Gualdéric, qui avait été son chancelier. Anselle ou Anselme, qui était alors la gloire de l'Église de Laon et le plus habile professeur qu'il y eût en France, s'opposa de tout son pouvoir à cette élection; la

suite justifia son opposition. Gualdéric, s'étant rendu à Laon, en partit peu de jours après pour aller faire approuver son élection par le pape Pascal II, alors en France, et qu'il trouva à Langres. Le pape tint le lendemain une assemblée nombreuse pour examiner l'élection en présence des députés de Laon(1).

Après la lecture du décret de l'élection, faite par Guibert abbé de Nogent, que Gualdéric avait mené avec lui, le pape demanda aux députés de Laon pourquoi ils avaient élu un homme inconnu. Les prêtres de Laon ne répondant rien, parce qu'il fallait parler latin et qu'ils ne l'entendaient qu'à peine, le pape se tourna vers les abbés. Guibert de Nogent, obligé de prendre la parole, dit qu'ils connaissaient Gualdéric sur le bien qu'on leur en avait dit. Mais le pape ne parut pas satisfait de cette réponse, et demanda encore pourquoi on avait élu un homme de cour. Guibert ne sut que répondre, parce qu'il n'ignorait pas que l'élu était dépourvu de la science nécessaire pour l'épiscopat. Le pape, poursuivant son enquête, voulut également savoir quels ordres il avait reçus, dans quelle Église il avait servi, et s'il était né d'un légitime mariage : car on lui avait dit qu'il était bâtard. Guibert répondit que Gualdéric était sous-diacre et depuis peu chanoine de l'Église de Rouen. Quant à sa naissance, il affirma qu'elle était légitime. Le pape parut satisfait. Anselle, qui était présent, ne tarda pas à reconnaître que les officiers du pape étaient gagnés par l'argent que Gualdéric avait distribué, et se désista de son opposition. Ainsi le pape ratifia l'élection de Gualdéric, qui fut ordonné à Saint-Rufe d'Avignon.

Tant de facilité n'était propre qu'à fomenter les désordres extrêmes dans lesquels la société était tombée sous le gouvernement de mauvais évêques. Guibert nous en trace un tableau qui serre le cœur : « Les nobles, dit-il, et leurs serviteurs exerçaient contre les bourgeois le brigandage à main armée ; nulle sûreté dans les rues de la ville pendant la nuit, et le jour

(1) Guib., *de Vita sua*, l. III, c. IV.

même on ne pouvait guère sortir sans courir le risque d'être arrêté, dépouillé, et souvent assassiné. A leur tour les bourgeois, ou corrompus par les détestables exemples de leurs seigneurs, ou exaspérés d'avoir tant à en souffrir, semblaient prendre plaisir à se retourner contre les paysans et se vengeaient sur eux en se livrant aux mêmes excès. Ces derniers venaient-ils en ville, soit pour y vendre leurs denrées, soit afin de pourvoir à leurs propres nécessités, les habitants les attiraient sous divers prétextes dans leurs maisons, et, ainsi qu'il leur arrivait à eux-mêmes dans les châteaux de leurs seigneurs, ils tenaient emprisonnés ces malheureux jusqu'à ce qu'ils eussent payé rançon.

Gualdéric, le nouvel évêque, n'était pas fait pour mettre un terme à cet état de choses : sa cruauté et sa cupidité ne pouvaient que l'aggraver, au contraire. On le vit bientôt dans un différend qui s'éleva entre lui et Gérard de Quiersy, un des plus braves guerriers de cette province. L'évêque, d'accord en cela avec les principaux de la ville de Laon, résolut de se défaire de ce seigneur, et, afin de mieux cacher sa perfidie, il fit le voyage de Rome, espérant bien dissimuler ainsi sa complicité dans le cas où le crime serait consommé.

C'est en effet ce qui ne tarda pas à arriver. Pendant l'octave de l'Épiphanie, Gérard s'étant rendu à cheval dès le matin à l'église cathédrale de Laon, suivi de plusieurs cavaliers, mit pied à terre et s'arrêta pour faire sa prière devant le crucifix, tandis que plusieurs de ses compagnons se dispersèrent en diverses chapelles de l'église. On alla avertir à l'évêché qu'il était dans l'église, et comme il priait les mains jointes, appuyé contre un pilier, il fut poignardé par Rorigon, frère de l'évêque, et par l'économe de l'évêché. Les deux archidiacres de Laon, avec plusieurs des principaux clercs et bourgeois, étaient complices de cet assassinat et furent poursuivis par le prévôt du roi (1).

(1) Guib., *de Vita sua*, lib. III, c. v.

Hubert évêque de Senlis vint à Laon pour réconcilier l'Église polluée par ce meurtre, et Guibert de Nogent fut chargé par Anselle, doyen de la cathédrale, et par le chapitre de faire un sermon au peuple sur cet attentat, à la fin duquel il prononça, par ordre du chapitre, une excommunication contre les meurtriers et leurs complices.

Pendant ce temps-là l'évêque Gualdéric, ayant appris la mort de Gérard, partit de Rome avec empressement. Le roi Louis le Gros, qui le croyait coupable de ce meurtre, livra sa maison épiscopale au pillage et lui fit défense d'entrer dans Laon. Mais les intrigues et les présents de Gualdéric apaisèrent le roi, et cet évêque poussa la passion jusqu'à excommunier tous ceux qui avaient poursuivi les meurtriers de Gérard. Toute la ville fut bientôt dans la plus étrange confusion. Partout régnaient les violences et les brigandages. Pour arrêter ces désordres, le clergé et les seigneurs déclarèrent aux bourgeois que s'ils voulaient payer une somme d'argent, on leur donnerait la permission d'établir une commune pour se défendre. Les conditions acceptées, la commune fut établie. L'évêque, qui était alors absent, en parut fort mécontent et manifesta l'intention de l'abolir. Mais une grosse somme d'argent donnée par les bourgeois le fit changer de sentiment : il approuva cette association et jura d'en observer les conditions, selon ce qui avait été fait à Noyon et à Saint-Quentin (1).

L'évêque de Laon avait alors le droit de faire battre monnaie. Gualdéric, pour achever de ruiner son peuple, faisait faire de la fausse monnaie, qu'il changeait continuellement ; il donna même cours dans le pays de Laon aux oboles d'Amiens, qui ne valaient guère mieux. Le changement et l'altération des monnaies excitèrent les murmures du peuple, mais n'eurent d'autre effet que d'aigrir l'évêque. Pour s'en venger, il n'eut pas horreur des actes les plus cruels, à tel point qu'il fit arracher les yeux à un nommé Gérard, qui était

(1) Guib., *de Vita sua*, lib. III, c. VII.

tombé entre ses mains. Le pape, instruit de ces violences, interdit ce prélat ; mais celui-ci, méprisant l'interdit, ne cessa pas de remplir les fonctions épiscopales. Peu de temps après, il retourna à Rome, et fit si bien qu'il obtint son absolution ; mais il n'en revint pas animé de meilleurs sentiments pour son peuple : car, à peine de retour, il manifesta la résolution d'anéantir la commune. Les bourgeois eurent recours au roi et lui offrirent quatre cents livres pour la maintenir. L'évêque et les seigneurs en offrirent sept cents pour son abolition.

Ainsi mise aux enchères, la commune ne pouvait manquer d'être sacrifiée par le roi, que ses tendances naturelles, aussi bien que l'intérêt, inclinaient vers les plus forts enchérisseurs : le jeudi saint de l'an 1112, l'évêque, par l'autorité du roi, annula la commune, que lui-même avait juré de maintenir, et qui avait déjà trois ans d'existence. Mais ce qui passe toute mesure et caractérise bien cette triste époque, c'est la prétention qu'élevèrent alors l'évêque et les seigneurs de faire payer aux bourgeois la somme promise au roi pour prix de la dissolution de la commune, en sorte qu'ils auraient acquitté eux-mêmes les frais de leur propre servitude. C'en était trop : les habitants furent si outrés que tous les artisans fermèrent leurs boutiques et s'assemblèrent tumultueusement, résolus à repousser par la force cette nouvelle et plus odieuse exaction.

Tout fut en trouble pendant les fêtes de Pâques, et quatre cents habitants jurèrent la mort de l'évêque et des seigneurs. Le jeudi de Pâques, tandis que l'évêque traitait avec son archidiacre des taxes qu'il voulait imposer sur les habitants, on entendit un grand tumulte de gens qui criaient : *La commune!* A ces cris les autres bourgeois, s'étant armés et attroupés, allèrent droit à la maison de l'évêque. Les seigneurs y accoururent aussitôt pour le défendre ; mais la plupart furent mis à mort avant d'avoir pu y pénétrer. L'évêque, se voyant dans l'impossibilité de résister à une populace mutinée, prit l'habit d'un de ses esclaves et se réfugia dans la cave,

où il se cacha dans un tonneau. Trahi par ses gens, il fut tiré dehors par les cheveux ; on le perça de mille coups, et son cadavre fut dépouillé et jeté nu dans un coin du cloître des chanoines (1). Une autre partie du peuple, poursuivant les seigneurs, mit le feu à la maison du trésorier. La flamme gagna bientôt la cathédrale, qui fut réduite en cendres. On n'en sauva que les tables d'autel, qui étaient d'or, avec les châsses des saints. La maison de l'évêque, le monastère de Saint-Jean et son église, l'église de la Vierge dite *la Profonde*, et celle de Saint-Pierre furent consumés par le feu. On compta jusqu'à douze églises devenues la proie des flammes. Le doyen Anselle fit enterrer le lendemain l'évêque dans l'église de Saint-Vincent ; mais on ne récita aucune prière.

Les habitants de Laon, craignant la colère du roi et la juste punition de leurs criminelles violences, appelèrent à leur secours Thomas de Marle, fils d'Engelram de Boves. Ce seigneur était le plus puissant de la contrée, mais emporté jusqu'à la férocité. On rapportait de lui des cruautés qui faisaient horreur ; mais personne n'était plus capable de servir de protecteur aux habitants de Laon, en cas d'une invasion de leur territoire par une armée royale, et dans l'extrémité où la sédition les avait conduits, ils ne pouvaient guère se montrer difficiles sur le choix d'un défenseur. Thomas de Marle, pour répondre à leurs avances, vint à Laon ; mais, après avoir vu les choses de près, il désespéra de pouvoir garder la place contre les forces du roi et se retira dans son château de Crécy, où il donna asile à ceux des habitants qui se sentaient le plus compromis. Cette retraite fut comme un signal pour les serfs des campagnes voisines de se ruer sur la ville, qu'ils jugeaient abandonnée, et, d'un autre côté, les partisans de l'évêque, sortant des retraites où ils s'étaient d'abord cachés, se mirent à exercer de cruelles représailles sur ceux des habitants qui

(1) Guib., *de Vita sua*, lib. III, c. VIII.

n'avaient pas pris la fuite, en sorte que cette malheureuse cité vit fondre sur elle tous les maux à la fois : le pillage, la ruine, le meurtre, l'incendie, sans aucun moyen de s'y soustraire.

Les évêques de la province de Reims, assemblés en concile, s'efforcèrent bien d'arrêter le mal en lançant l'excommunication contre Thomas de Marle, qui, s'il n'en était pas la cause première, le propageait et le perpétuait en soutenant la rébellion. Mais la sévérité que les Pères du concile crurent devoir déployer en cette occasion eut un résultat tout contraire. Ils avaient donné ordre de publier l'anathème chaque dimanche à l'issue de la messe dans les églises épiscopales et paroissiales : cette publication redoubla la fureur de Thomas de Marle et le porta, pour se venger, à ravager tous les environs de Laon, sans épargner, bien entendu, ni les couvents ni les lieux saints. Enfin le roi se mit en campagne et vint, à la tête de son armée, mettre le siége devant le château de Crécy, qui fut pris après une vive et longue résistance. Thomas de Marle, contraint de se rendre, fut mis à forte rançon, obligé de prêter serment et de donner des sûretés au roi; mais on ne fit point grâce aux émigrés de Laon : ils furent pris et cruellement mis à mort. Ceux qui s'étaient réfugiés dans un bourg voisin appelé Nogent, subirent le même sort (1).

Le roi entra ensuite dans la ville et y rétablit l'ordre et la tranquillité. Radulfe ou Raoul, archevêque de Reims, s'y rendit également et y célébra une messe solennelle pour ceux qui avaient péri pendant ces troubles. En cette circonstance l'archevêque prononça un discours qui avait pour texte : *Servi, subditi estote in omni timore dominis.* « Serfs, disait-il, soyez soumis en toute crainte à vos seigneurs, et si vous êtes tentés de vous prévaloir contre eux de leur dureté et de leur avarice, écoutez ces autres paroles de l'Apôtre : Obéissez non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais même à ceux qui

(1) Guib., *de Vita sua*, lib. III.

sont rudes et fâcheux. Aussi les canons frappent-ils d'anathème quiconque, sous prétexte de religion, engagerait des serfs à désobéir à leurs maîtres, et, à plus forte raison, à leur résister par force (1). »

Quand ces troubles furent un peu apaisés, le clergé de Laon songea à rebâtir la cathédrale; mais on manquait des fonds nécessaires à une si grande entreprise. Pour exciter les fidèles à contribuer à la bonne œuvre et amasser de quoi rebâtir l'église, les chanoines de Laon portèrent par toute la France, et même en Angleterre, les principales reliques qu'on avait sauvées de l'incendie. Ces sortes de quêtes avec les reliques étaient alors fort en usage. Entre plusieurs châsses, les chanoines de Laon en avaient une magnifique, où se trouvaient renfermées quelques parcelles d'une chemise de la Ste Vierge, un morceau de la vraie croix et de l'éponge avec laquelle on avait présenté du vinaigre à boire à Notre-Seigneur, et des cheveux de la Ste Vierge (2).

On députa sept chanoines et six laïques des principaux de la bourgeoisie pour accompagner les reliques et recevoir les aumônes. Ils partirent de Laon le jeudi avant la Pentecôte de l'an 1112, et ils recueillirent des aumônes considérables, parce que la Ste Vierge opérait dans presque tous les lieux des miracles éclatants. Le récit en a été écrit par deux auteurs contemporains qui avaient vu plusieurs des malades guéris miraculeusement (3). Nous croyons devoir ici rapporter quelques-uns de ces miracles pour la gloire de la Mère de Dieu, et pour justifier la confiance des fidèles en sa puissante intercession.

(1) Guibert, *de Vita sua*, lib. III, c. VIII.

(2) Guibert fait l'énumération de ces reliques de la même manière que nous venons de la faire, et c'est apparemment en ce sens qu'il faut entendre les deux vers qui, selon le moine Herman, étaient gravés sur cette châsse.

Spongia, Crux Domini, cum Sindone, cum Faciali
Me sacrat, atque tui, Genitrix et Virgo, Capilli.

(3) Herman. — Guibert.

Geoffroy seigneur d'Issoudun nourrissait dans sa maison par charité deux pauvres paralytiques, dont les jambes étaient si recourbées que leurs talons étaient attachés au haut de leurs cuisses (1). Ce seigneur ayant reçu avec joie les reliques de la Ste Vierge et les ayant fait déposer avec honneur dans l'église du lieu, les deux paralytiques s'y firent porter ; après s'être frottés avec de l'eau dont on avait lavé la châsse, ils se levèrent si parfaitement guéris qu'ils suivirent à pied les reliques jusqu'à Laon, et par reconnaissance se dévouèrent comme manœuvres aux travaux de construction de l'église.

Les reliques étant arrivées à Buzançais dans la Touraine, ceux qui les portaient s'aperçurent que le seigneur du lieu, qui était un homme violent, voulait les arrêter et leur prendre l'argent qu'ils avaient ramassé ; les habitants de leur côté ne leur paraissaient pas être dans de meilleurs sentiments à leur égard. Alors celui des chanoines qui était chargé de parler aux peuples pour exciter leur dévotion, dit publiquement : « Si quelqu'un est malade, qu'il vienne révérer les saintes reliques, et il sera guéri en buvant de l'eau qui aura touché à ces reliques. » Ce qu'il n'affirmait du reste qu'en tremblant et pour se tirer d'un mauvais pas, à la faveur du respect qu'il tâchait d'inspirer pour les saintes reliques. On amena aussitôt un jeune homme sourd et muet : ce qui inspira aux clercs de Laon une grande anxiété, parce qu'ils craignaient de s'être trop avancés. Cependant ils se mirent tous en prière, et le prêtre, ayant fait boire au sourd et muet de l'eau que les reliques avaient touchée, l'interrogea publiquement. Le jeune homme ne répondit pas à l'interrogation ; mais il la répéta distinctement telle qu'on l'avait faite, lui qui auparavant n'avait jamais entendu ni jamais prononcé une parole. Il suivit aussi les reliques jusqu'à Laon, et l'abbé Guibert, qui raconte ce fait, dit avoir vu ce jeune homme à Nogent dans son monastère (2).

(1) Herman., *de Mirac. S. Mariæ*, in *App. ad Guibert.* — (2) *De vita sua.*

Tours et Angers furent témoins de divers miracles opérés par la vertu des saintes reliques de Laon ; mais elle se manifesta surtout à Chartres par trois éclatants miracles, pour lesquels Yves, le savant évêque de Chartres, qui en fut témoin, fit chanter trois fois le *Te Deum* (1) et sonner toutes les cloches de la ville. Ces faits miraculeux attiraient partout des offrandes considérables, qu'on employa à la reconstruction de la cathédrale de Laon. Mais les fonds ayant été épuisés avant que l'édifice fût achevé, on prit la résolution d'aller faire une semblable quête en Angleterre.

Ceux qui portaient les reliques, en allant s'embarquer, passèrent par Nesle, où ils furent honorablement reçus par les chanoines et par Radulfe, seigneur de la ville. Cependant ils y recueillirent d'abord peu d'aumônes. Mais un nouveau miracle excita la libéralité des habitants. Radulfe avait chez lui un jeune homme sourd et muet, à qui on fit entendre par signes que le sourd-muet dont nous avons parlé et qui était présent, avait été guéri. Il conçut une grande espérance d'obtenir la même grâce. Après avoir donné ses souliers à un pauvre, il suivit les reliques nu-pieds jusqu'au monastère de Lihons en Santerre, où il recouvra parfaitement l'usage de l'ouïe et de la parole en se couchant sous le brancard qui soutenait les reliques. Cette guérison fit une telle impression, que les clercs de Laon se virent obligés de se rendre aux instances qu'on leur fit de retourner à Nesle, où les habitants firent oublier par de nouvelles et abondantes aumônes le peu de générosité qu'ils avaient d'abord montré. Il s'opéra aussi un grand nombre de miracles en Angleterre, et les aumônes qu'on y recueillit mirent l'évêque de Laon en état d'achever son église.

Le chapitre de Laon avait, en effet, demandé au roi la permission de s'élire un évêque. Mais le roi la leur avait refusée et avait donné cet évêché à Hugues doyen d'Orléans, pour

(1) Herman., lib. I, *de Miraculis S. Mariæ*.

faire plaisir à Étienne son référendaire, qui, ne pouvant être évêque, voulait avoir le doyenné d'Orléans. Suivant un usage qui n'avait pas entièrement disparu, bien qu'il eût été interdit par les conciles, on voulut, à l'ordination de Hugues, consulter les sorts des saints, et l'on trouva un feuillet blanc : ce qui fit juger que ce prélat ne ferait rien d'éclatant. Il mourut en effet quelques mois après (1). Enfin Barthélemy, qui fut élu canoniquement son successeur, eut la consolation de voir son église achevée en deux ans et demi. Elle fut dédiée le 6 septembre 1114 avec un concours extraordinaire. Radulfe archevêque de Reims assista à la cérémonie avec les évêques Guillaume de Châlons, Lisiard de Soissons, Godefroy d'Amiens et Hubert de Senlis. Barthélemy était un prélat aussi distingué par sa piété que par sa noblesse. Il était petit-fils d'Hilduin comte de Roucy, qui épousa Adèle sœur de Manassès II, archevêque de Reims.

Barthélemy avait été élevé par Manassès II. Il fut d'abord chanoine et trésorier de Reims, ensuite chanoine de Laon; après quoi Adèle (2), comtesse de Vermandois, le fit trésorier de l'église de Saint-Quentin. Enfin il fut élu unanimement évêque de Laon après la mort de Hugues. Ce nouveau pasteur rassembla bientôt le troupeau dispersé, et fit oublier à cette Église tous les malheurs qui l'avaient affligée. La longueur de son épiscopat fut un heureux auxiliaire de son zèle : car il tint ce siége pendant trente-huit ans.

Plus sage que Gualdéric son prédécesseur, Barthélemy consentit au rétablissement de la commune, trouvant avec raison qu'il valait mieux céder aux désirs sans cesse renaissants des habitants que de s'exposer à une nouvelle explosion. Seize ans après le meurtre de l'évêque Gualdéric, on vit donc renaître sans troubles un établissement première cause de

(1) Guibert, *de Vita sua.*

(2) Adèle avait épousé en premières noces Hugues le Grand, comte de Vermandois et frère du roi Philippe. Elle épousa en secondes noces Rainald, comte de Clermont, qui par sa mère était cousin germain de Barthélemy évêque de Laon.

tant de violences et de malheurs. On lui donna pour bases celles qui avaient été adoptées à cette époque, et, pour qu'il eût plus de force et de stabilité, l'évêque demanda et obtint la sanction du roi. La charte revêtue de son approbation est de 1128 (1).

C'était un entraînement invincible et universel. De toutes parts on aspirait à rompre avec le régime féodal et à se constituer en commune. Bien qu'ils eussent encore devant les yeux la catastrophe de Laon, les habitants d'Amiens, dès l'an 1113, demandèrent aussi la commune. Amiens, cette grande et antique cité, se trouvait alors dans des conditions de gouvernement aussi extraordinaires qu'elles lui étaient préjudiciables. Quatre seigneurs s'y partageaient l'autorité. L'évêque exerçait les droits de la seigneurie sur une partie de la ville, le comte sur une autre, le vidame sur une troisième, et enfin le commandant d'une grosse tour appelée le Châtillon ou Petit-Château prétendait aux mêmes droits sur les quartiers voisins de sa forteresse. L'autorité de l'évêque, qui était la plus généralement reconnue, se trouvait cependant la plus faible, parce qu'il manquait de soldats pour la faire respecter. Ainsi l'évêque Godefroy se trouvait intéressé à l'établissement de la commune. Au prix de quelques concessions, il devait obtenir une protection efficace contre les envahissements et les insultes de ses compétiteurs. C'était d'ailleurs un homme saint et ami de la paix. Aussi céda-t-il aisément aux instances des bourgeois et avec un entier désintéressement. Il paraît même qu'il apporta un certain concours à la constitution de la commune : car elle fut établie sans aucun trouble et au milieu de la joie universelle. Le corps municipal était composé de vingt-quatre échevins, sous la présidence d'un majeur ou maire (2).

Ce qui contribua peut-être à cet établissement pacifique autant que la bienveillance et les exhortations de l'évêque, fut

(1) Voir cette charte, Guizot, *Hist. de la civilisation*, t. IV, p. 251.
(2) Voir la charte, Aug. Thierry, *Lettre* XIX *sur l'histoire de France.*

que le vidame se rangea d'abord de son côté. Mais il était moins puissant qu'Engelram comte de la ville, et celui-ci, se voyant atteint dans ses droits, résolut de les venger et de les rétablir. Adam, propriétaire du Châtillon, prit son parti contre les bourgeois. Cependant il fut forcé de se renfermer dans la tour qu'il commandait, et, soutenue par Wermond ou Guermond de Picquigny, vidame d'Amiens, la commune se défendit avec courage contre Engelram. Toutes les notions du bien et du mal étaient alors si confondues ou pesaient si peu dans la balance, qu'Amiens n'hésita pas à appeler à son secours Thomas de Marle, fils d'Engelram, qui était alors fort mal avec son père et qui n'eut pas horreur de lui faire la guerre.

C'était de la part de la commune un calcul coupable, que Dieu ne tarda pas à punir en permettant que le fils et le père se réconciliassent ; et alors Thomas se tourna contre les Amiénois et se mit à leur faire une guerre où, selon sa coutume, il commit d'horribles cruautés. Le premier qu'il attaqua fut le saint évêque Godefroy, partisan, comme on l'a vu, de la commune. Les biens de l'Église furent mis au pillage, ses métairies incendiées, et on rapporte qu'ayant trouvé les habitants d'un bourg réfugiés dans l'église, Thomas y fit mettre le feu et les brûla vifs avec l'édifice où ils étaient renfermés. De si détestables violences le firent frapper d'excommunication par tous les évêques de la province. Sa fureur n'en devint que plus grande ; mais une blessure, qui le mit hors de combat, l'obligea de se retirer dans son château de Marle. En s'éloignant il laissa ses meilleures troupes dans la tour du Châtillon. Alors commença pour les malheureux habitants une guerre d'extermination. De cette forteresse les soldats de Thomas de Marle faisaient nuit et jour des sorties dans lesquelles ils massacraient femmes et enfants, pillaient et incendiaient sans pitié. Aucune considération n'arrêtait cette soldatesque grossière et barbare. Vainement les habitants cherchèrent-ils à se prévaloir de l'approbation du roi, qu'on avait obtenue à prix

d'argent, et qui autorisait la commune : la garnison du Châtillon continua longtemps encore ses funestes et lugubres sorties.

La désolation répandue dans la ville et le diocèse d'Amiens à la suite de tant d'horreurs, les crimes surtout fruits de l'établissement de la commune, jetèrent S. Godefroy dans un si profond chagrin qu'il résolut d'abdiquer l'épiscopat. Dans ce dessein il quitta Amiens sans dire où il allait, et se retira à la Chartreuse de Grenoble, pour y vivre le reste de ses jours avec les saints solitaires, dont la réputation s'était déjà répandue dans toute la France. Guigues, personnage distingué par sa prudence et par sa rare piété, en était alors prieur. Il accueillit le saint évêque avec joie, et lui assigna une cellule, sans cependant oser le recevoir au nombre de ses religieux, dans la crainte que le pape ne le trouvât mauvais (1).

Godefroy ne songea dans ce désert qu'à goûter les douceurs de la contemplation unies aux pratiques rigoureuses de la pénitence. Ayant su que Conon, légat du Saint-Siége, devait tenir un concile à Beauvais l'an 1114, il y fit parvenir sa renonciation à l'épiscopat. Les citoyens d'Amiens avaient envoyé de leur côté des députés au concile pour se plaindre de ce que leur évêque les avait abandonnés, et demander la permission d'en élire un autre. Radulfe archevêque de Reims leur dit (2) : « Comment osez-vous nous faire cette proposition, vous qui par vos désordres avez chassé de votre ville un prélat orné de toutes les vertus ? Pouvez-vous vous flatter d'en trouver jamais un semblable? L'avez-vous vu jamais s'écarter des règles de la plus exacte pudeur, vendre les bénéfices ou chercher d'autres gains sordides? » Ils répondirent qu'ils reconnaissaient que Godefroy n'avait jamais donné lieu de le soupçonner de ces vices, et qu'au contraire il avait toujours édifié son peuple. « Allez donc, reprit l'archevêque, cherchez ce saint homme en quelque lieu qu'il soit, et ramenez-le avec vous. Car je prends

(1) *Vit. S. Godefrid.*, l. III, c. VIII. — (2) *Vita Godef.*, l. III, c. IX.

le Seigneur Jésus à témoin que tant que Godefroy aura un souffle de vie, vous n'aurez pas d'autre évêque. »

Sur ces entrefaites on apporta au concile les lettres de Godefroy par lesquelles il marquait que son indignité l'obligeait de renoncer à l'épiscopat; qu'il avait à la vérité tâché d'enseigner bien son peuple, mais qu'il l'avait scandalisé par sa conduite, et il exhortait son peuple à se choisir un autre évêque. A la lecture de cette lettre, les évêques du concile, touchés des sentiments que l'humilité inspirait à un si saint évêque, ne purent retenir leurs larmes. Ils ne statuèrent rien alors; mais ils convinrent de se rendre à Soissons pour la fête de l'Épiphanie, afin de décider cette affaire et quelques autres qui les appelaient en cette ville.

Les évêques, réunis à Soissons au jour marqué, furent d'avis de rappeler S. Godefroy à son Église. Ils mandèrent à Soissons, par ordre du roi, Henri abbé du Mont-Saint-Quentin et un moine de Cluny d'une grande réputation nommé Hubert, et les envoyèrent à la Grande Chartreuse avec des lettres pour Godefroy et pour les chartreux. Dans celle qu'ils adressaient aux religieux, les évêques les priaient et leur ordonnaient même de renvoyer incessamment le saint évêque à son Église. Mais pour Godefroy, ils n'hésitaient pas à lui faire des reproches de ce qu'il avait abandonné son troupeau contre les canons, et lui marquaient que laisser ainsi ses ouailles sans conducteur était une offense envers le Seigneur, que ne sauraient effacer tous les mérites de la vie la plus austère dans une solitude. Enfin ils lui ordonnaient de venir reprendre le gouvernement de son Église.

Godefroy, ayant reçu ces lettres, se jeta aux pieds de ses chers chartreux, en les conjurant avec larmes de ne pas permettre qu'on l'arrachât de leur sainte solitude. Ils pleurèrent avec lui ; mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient résister à l'autorité du roi et à celle des évêques, et, pour ne pas manquer à l'obéissance, ils le congédièrent malgré eux et malgré lui. Godefroy était demeuré dans la Chartreuse depuis la fête de S. Ni-

colas, 6 décembre, jusqu'au commencement du carême (1). Avant de se rendre à Amiens, le saint évêque alla à Reims, où le légat Conon tenait un nouveau concile. L'archevêque Radulfe présenta Godefroy aux prélats assemblés. On fut surpris de voir l'état où les macérations l'avaient réduit : car il était si exténué par ses austérités qu'à peine pouvait-il se soutenir. Le légat, qui présidait au concile, lui fit une réprimande assez vive sur ce qu'il avait quitté son siége et lui ordonna d'y retourner incessamment. Godefroy obéit avec humilité (2). Il fut reçu à Amiens avec des démonstrations de joie d'autant plus grandes, que l'approche de l'armée du roi remplissait d'espérance tous les cœurs. En effet ce prince, après avoir emporté le château de Crécy et reçu à composition Thomas de Marle, comme nous l'avons dit, dirigea ses forces contre Engelram et le châtelain Adam. Son entrée à Amiens releva tout à fait le courage des habitants ; on ne parlait plus que d'en finir avec les défenseurs de la tour. L'évêque s'associa de nouveau au mouvement, et cette fois lui donna une force irrésistible. En présence du roi et devant la multitude, il prêcha sur ce sujet, fit appel à la religion de son peuple et lança des anathèmes contre le fort et la garnison. C'était plus qu'il ne fallait pour pousser les choses aux dernières extrémités : l'assaut fut résolu, et on s'y porta avec la plus grande ardeur pendant que Godefroy se rendait nu-pieds à l'abbaye de Saint-Acheul, afin d'y prier au tombeau de S. Firmin pour le succès de l'entreprise (3).

Rien ne semblait manquer pour qu'elle réussît, ni la résolution de l'armée, ni l'enthousiasme des habitants, non plus que le nombre et la puissance des machines employées dans les siéges à cette époque. Les femmes mêmes se mêlaient parmi les assaillants pour exciter et soutenir leur courage. Cependant tout fut inutile. Après avoir perdu beaucoup de

(1) *Vita S. Godef.*, l. III, c. x et xi. — (2) *Vita Godef.*, l. III, c. ix. — (3) Guib., *de Vita sua*, lib. III.

monde, il fallut renoncer à l'assaut, et la tour garda sa renommée d'imprenable. Le siége converti en blocus dura deux ans, après lesquels la forteresse fut démolie et rasée entièrement.

Godefroy, comme nous le verrons, ne survécut pas longtemps à cet événement. En concédant la commune aux habitants d'Amiens et en prenant si hautement leur parti, il s'était fait dans la noblesse et le clergé de nombreux ennemis. Guibert de Nogent blâma ouvertement sa conduite, et lui-même probablement n'était pas sans quelques scrupules. Sa retraite chez les chartreux tend à le démontrer. Mais ramené au milieu des siens, la coopération du roi avait dû le rassurer. Placé d'ailleurs entre deux partis extrêmes, n'avait-il pas de quoi rassurer sa conscience en se disant qu'il embrassait celui qui, en le mettant à l'abri de la tyrannie des grands, lui conservait en même temps l'amour et la confiance de tout son peuple? D'autres évêques qui se trouvèrent, ainsi que Godefroy, mêlés à ces révolutions communales, n'eurent pas très-probablement d'autres motifs. Ils acceptaient ce qu'il ne pouvaient empêcher, plutôt qu'ils ne l'approuvaient réellement. Aussi a-t-il fallu à un historien moderne toute sa témérité pour dire : « D'après les faits que nous venons d'exposer (ceux-là mêmes que nous venons de présenter au lecteur), nous sommes en droit de conclure que les meilleurs évêques furent favorables aux réformes et à la liberté communale ; mais que des évêques, des abbés et des clercs, *imbus de principes antichrétiens*, ne songèrent qu'à défendre contre le peuple leurs priviléges seigneuriaux. » Or de ces deux assertions la première est fort douteuse : car il sera toujours permis de douter des sentiments de gens désarmés dont on exigeait le consentement le poignard sur la gorge ; pour la seconde, elle est aussi fausse qu'injurieuse au clergé. Si les seigneurs que ces communes dépouillaient de leurs droits eussent été les seuls à les réprouver, peut-être pourrait-on les soupçonner de partialité ; mais il n'en est rien, et l'établissement de la

commune compte parmi ses adversaires tout ce que cette époque eut de plus sage et de plus éclairé : Guibert de Nogent, Yves de Chartres, S. Bernard lui-même, la condamnaient autant dans l'esprit qui la faisait naître que dans les excès par lesquels elle s'établissait. Les papes Innocent II, Eugène III, Adrien IV, Boniface VIII, ne cessèrent d'insister auprès du roi de France pour sa suppression. Dire, comme l'auteur que nous réfutons, que tant de grands pontifes et d'illustres personnages étaient à cet égard imbus de principes antichrétiens, est faire preuve pour le moins d'une grande légèreté de jugement (1). C'était au contraire les principes les plus chrétiens qui les rendaient hostiles à ce nouvel état de choses. La propriété, le droit, l'autorité, bases de la religion autant que de la société, se trouvaient remis en question par ces nouveaux établissements. Tout ce que les âges avaient appris aux hommes à vénérer comme bon en soi, avantageux à leur existence et digne de tous leurs hommages, la commune le foulait aux pieds. L'Église n'avait pas épargné l'anathème aux excès qui avaient provoqué de si funestes bouleversements ; on le voit à chaque pas de son histoire. Mais s'ensuivait-il qu'elle dût approuver ces nouveaux excès venant remplacer les anciens? que n'avait-elle pas à en redouter au contraire! Quelle garantie que le bien sortirait de ce chaos! Partout et toujours des troubles, d'interminables dissensions, tous les maux de la guerre la plus horrible, la guerre civile. Dans ce grand changement que voyait-on qu'on n'eût vu auparavant? C'étaient d'autres personnages, mais toujours les mêmes mœurs, la même cruauté, le même mépris de la vie humaine, la même violation de tous les droits. Après avoir dépossédé leurs seigneurs, les bourgeois tournaient bientôt leurs armes les uns contre les autres. C'est ce qu'a fait parfaitement ressortir un écrivain moderne d'une grande autorité (2).

(1) V. Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 300, 311, 336, 346, 418.
(2) Guizot. *Hist. de la civilisation*, t. IV, p. 287.

« La commune, dit-il, défendait au besoin ses droits contre son seigneur avec dévouement et énergie ; mais dans l'intérieur de ses murs les dissensions étaient extrêmes, la vie continuellement orageuse, pleine de violences, d'iniquité et de péril. Les bourgeois étaient grossiers, emportés, barbares, pour le moins aussi barbares que les seigneurs auxquels ils avaient arraché leurs droits. Parmi ces échevins, ces maires, ces jurats, ces magistrats de divers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des communes, beaucoup prenaient bientôt l'envie d'y dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès. La population inférieure était dans une disposition habituelle de jalousie et de sédition brutale contre les riches, les chefs d'ateliers, les maîtres de la fortune et du travail. »

Ce tableau si bien fait est la pure expression de la vérité. Un seul trait lui manque, c'est le mal énorme que les communes firent à l'Église, non-seulement en usurpant ses droits et ses redevances, non-seulement en mettant la main à l'encensoir et forçant les ministres de la religion à plier devant leur grossière ignorance, leurs emportements et leurs caprices ; mais surtout en paralysant sa mission spirituelle et en poussant les peuples à se faire juges d'une autorité qu'ils étaient habitués à respecter et à écouter. Là est le germe de cette grande rébellion contre l'autorité souveraine et tutélaire de l'Église, qui déchira si cruellement son sein maternel à la voix des Luther et des Calvin, et de nos jours fit les ruines que nous voyons et qui menacent de s'étendre encore. Aussi faut-il avouer que rien dans l'histoire de cette époque ne justifie l'enthousiasme que nous voyons pour l'établissement de la commune, enthousiasme dont l'écho s'est prolongé jusqu'à nous d'une manière tout aussi inexplicable.

Mais si les leçons de l'expérience ont eu si peu de prise sur l'opinion, faut-il s'étonner que dans le moment de l'effervescence les villes, sans considérer ce qui se passait autour d'elles, ne songeassent qu'à rompre avec l'ancien régime? L'es-

prit révolutionnaire était partout. Dans le même temps que les bourgeois d'Amiens soutenaient une lutte sanglante contre leurs anciens maîtres, la ville de Soissons se déclara indépendante et se constitua en commune. L'évêque et le comte, cédant à la pression des bourgeois dans la crainte d'un plus grand mal, consentirent au gouvernement municipal récemment établi et acceptèrent une charte qui, revêtue de l'approbation dn roi, devint le modèle de plusieurs autres (1).

Mais Soissons n'y gagna rien. Depuis cette époque son histoire n'est qu'une suite de dissensions et de querelles, tantôt entre les bourgeois et les magistrats, tantôt entre les mandataires de la commune et les hauts dignitaires de l'Église et du chapitre. Plusieurs fois il fallut recourir à l'intervention royale, et la ville ne recouvra la tranquillité qu'en 1325, après l'entière abolition de la commune.

Il en fut de même dans presque toutes les cités qui rompirent avec le régime féodal. Tous les monuments historiques sont là pour justifier cette assertion, que l'établissement de la commune ne fut le plus souvent qu'un brandon de discorde jeté au milieu des populations. Dans l'impossibilité où nous sommes de les exposer tous, nous nous bornerons à en citer encore quelques-uns.

En 1146, la bourgeoisie de Sens se constitua en commune et adopta, avec l'approbation du roi, la charte de Soissons. Mais à peine le régime municipal fut-il établi, que le clergé des églises et surtout les religieux de Saint-Pierre-le-Vif eurent gravement à s'en plaindre. Heureusement pour eux le pape Eugène III, obligé de quitter Rome, était venu en France et se trouvait à Dijon, où il s'était abouché avec le roi. Le clergé de Sens et les moines de Saint-Pierre se hâtèrent donc d'envoyer des députés pour exposer leurs griefs. Le pape, trouvant leurs plaintes fondées, intervint auprès du roi, qui, sur sa requête,

(1) Voir cette charte, ap. Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire*, p. 332.

ordonna que la nouvelle commune fût immédiatement dissoute (1).

On vit alors ce que peut la fureur populaire. Herbert abbé de Saint-Pierre-le-Vif, qui avait porté à Dijon avec ses réclamations celles du clergé, fut assailli à son retour dans son couvent par des gens armés, qui en forcèrent les portes et le massacrèrent lui et son neveu, jeune chevalier plein de courage, qui était accouru pour le défendre. Cet assassinat excita l'indignation des honnêtes gens; on réclama le secours du roi, dont les troupes, ayant investi la ville, arrêtèrent les auteurs de l'émeute et leurs complices. Alors commencèrent de cruelles représailles : car les uns furent précipités immédiatement du haut de la tour Saint-Pierre; les autres, emmenés à Paris pour y être jugés, subirent la peine de leur forfait (2).

Cependant la résolution de fonder à Sens une commune ne fut pas abandonnée. Quarante ans après la commune fut rétablie et octroyée par Philippe Auguste, et si l'on en juge par le préambule de la charte royale, ces quarante années n'avaient été qu'une suite de difficultés et de luttes entre les bourgeois et le clergé de la ville. Cette fois du moins les droits du clergé furent reconnus et garantis pour la plus grande partie. « Dans l'intention de conserver la paix dorénavant, dit la charte royale, nous avons octroyé que, sauf notre fidélité, une commune fût établie à Sens. Elle sera jurée par tous ceux qui habitent soit dans l'enceinte des murs soit dans le faubourg, et par ceux qui entreront dans la commune, à l'exception des hommes et des femmes que nous avons rendus à l'archevêque, aux églises et aux clercs de Sens (3).

L'antique cité de Reims n'avait pas su mieux se préserver que tant d'autres villes du vertige qui les avait entraînées. S. Bernard, dans une lettre au pape Innocent II, trace un ta-

(1) *Destructa est Senonum communia ab Eugenio papa Romano et a Ludovico rege Francorum.* (*Chron. Sancti Petri Vivi, Senon*, ap. *Script. rer. Gallic.*, t. XII, p. 284.)
(2) *Hist. reg. Lud. VII*, ap. *Script. rer. gallic.*, t. XII, p. 126.
(3) *Recueil des ordonn. des rois de France*, t. XI, p. 262.

bleau bien triste de la désolation où l'avait jetée l'établissement de la commune. Il nous dépeint cette malheureuse ville ruinée par la guerre au dedans comme au dehors, ses enfants divisés entre eux se combattant mutuellement, et, pour comble de malheur, privés de leur pasteur, qui par sa sage influence pouvait seul les préserver de tant de maux. Les bourgeois de Reims avaient en effet profité de la vacance du siége pour s'emparer du pouvoir. Aussi S. Bernard écrivait-il au pape Innocent que la première chose à faire était l'élection d'un archevêque. Le pape ne manqua pas de presser le roi Louis VII d'appuyer cette élection de toute son autorité, et lui demanda de plus, en termes fort vifs, de ramener tant l'Église que la ville en l'état et liberté où elles étaient sous le règne du roi son père.

Le roi n'en fit rien cependant, et, soit mécontentement, soit crainte de l'insurrection, ou parce que l'argent des Rémois sut le leur rendre favorable, loin de supprimer l'association de Reims, il en confirma l'établissement. La charte de Laon lui fut donnée pour règle, mais en réservant expressément les droits et les coutumes du clergé (1).

Les bourgeois, on devait s'y attendre, ne tinrent aucun compte de ces réserves, et ils en vinrent à un tel mépris des règles les plus incontestables de la discipline, qu'on les vit le jour de la Toussaint tenir une assemblée dans l'église de Saint-Symphorien, et y faire célébrer la messe par un prêtre interdit et condamné par les tribunaux ecclésiastiques (2). Cela fit scandale, comme on peut le penser, et pour le réparer le clergé fit une nouvelle consécration de cette église, comme pour une profanation sacrilége. Il alla plus loin, et, dans l'état de viduité où se trouvait son Église, il adressa ses plaintes à tous les suffragants de la métropole, aux légats du Saint-Siége, et les fit retentir jusqu'au pied du trône. Le

(1) *Epist.* Ludov. VII, ap. *Script. rerum gallic.*, t. XVI, p. 57.
(2) *Necrol. Sancti Symphor.*

roi, ainsi mis en demeure d'intervenir, adressa au maire et à toute la commune une lettre où se trouvent parfaitement caractérisés les désordres dont on lui portait plainte : « Prétendant, leur dit-il, que le droit des églises n'est point un droit et que les coutumes établies en leur faveur, dès le temps anciens, ne sont pas des coutumes, vous envahissez par violence les prérogatives et les possessions des Églises. » En conséquence il enjoignait aux magistrats et aux bourgeois de laisser en paix toutes les églises : car si elles lui criaient merci, ajoutait-il, il ne voudrait ni ne pourrait leur dénier justice (1).

Cette lettre n'arrêta pas les empiétements des bourgeois, et, sur les plaintes réitérées du clergé, le roi se vit contraint de donner aux Rémois un avertissement plus sévère : « Il nous est très-pénible, dit-il, de voir que vous faites ce qu'aucune autre commune n'a osé faire. Vous excédez en tout point les bornes de la commune de Laon, qui vous a été donnée pour modèle... Les revenus coutumiers des églises possédés par elles depuis plusieurs siècles, ou vous les leur enlevez vous-mêmes, ou vous défendez aux sujets de les payer. Par l'autorité de votre commune, vous détruisez entièrement ou vous diminuez les libertés, coutumes et justices appartenant aux églises de Reims..... Pour tous ces excès nous vous avons déjà mandé et maintenant vous mandons et ordonnons de conserver entièrement aux églises et aux chanoines leurs justices, coutumes et franchises (2). »

Enfin en 1140 eut lieu l'élection d'un archevêque. Le nouvel élu était Samson de Mauvoisin, d'une famille noble du Vexin, archidiacre de Chartres et neveu de l'archevêque Rainald II[e], son prédécesseur. Ce choix était fort heureux, et S. Bernard, si difficile en cette matière, s'en montre ravi dans une lettre au pape Innocent, où il dépeint Samson de Mauvoisin comme un prélat très-dévoué au Saint-Siége et orné de toutes

(1) Ap. *Script. rer. Gallic.*, t. XVI, p. 5.
(2) *Ibid.*

les vertus qui honorent l'Église et le sacerdoce chrétien (1).

Le nouvel archevêque se distinguait en effet par sa sagesse, et il en fit preuve en se montrant disposé à accepter les faits accomplis, lorsqu'il monta sur le siége métropolitain de Reims. Il n'en fut pas de même du côté des bourgeois, dont l'esprit était dans une perpétuelle fermentation. Sept ans après la prise de possession de leur archevêque, les habitants du faubourg s'insurgèrent contre la justice abbatiale du monastère de Saint-Remi. Jusqu'alors la ville de Reims avait été divisée en deux parties entièrement distinctes : la ville proprement dite, sous la justice de l'archevêque ; et le faubourg de Saint-Remi, sous la justice de l'abbaye. Les habitants de ce dernier quartier, se sentant trop faibles pour constituer une commune, voulurent se réunir à ceux de la ville pour ne plus faire avec eux qu'un seul corps municipal. Ils commencèrent par expulser du milieu d'eux les officiers et les partisans de la juridiction abbatiale ; puis, descendant tumultueusement dans la ville et se recrutant de tous ceux qui favorisaient leurs vues, ils marchèrent droit au palais de l'archevêque, dans le dessein de lui présenter leur requête et de le contraindre à lui donner son assentiment. L'archevêque les harangua d'une fenêtre et tâcha de les persuader de renoncer à leur projet et de rentrer dans l'obéissance. Loin de céder à sa parole, ils n'en devinrent que plus audacieux, se saisirent des officiers de l'archevêque, les maltraitèrent, livrèrent leurs maisons au pillage et les saccagèrent entièrement. L'archevêque, se voyant confiné dans son palais comme dans une prison, sans pouvoir en sortir de crainte des excès auxquels pourrait se livrer la populace, réclama du secours de l'abbé Suger, régent du royaume depuis le départ de Louis VII pour la terre sainte. Cet habile ministre ne perdit pas de temps, et, dirigeant des troupes sur la ville en révolte, il engagea en même temps Joscelin, évêque de Soissons, à s'y rendre accompagné de S. Bernard pour

(1) *Epistola* CCX.

servir de médiateur entre l'archevêque et les bourgeois. Ceux-ci, à l'approche des troupes, se hâtèrent de rentrer dans l'ordre et d'abandonner leur dessein, en sorte que le faubourg demeura séparé de la ville. Mais pendant treize ans que l'archevêque Samson de Mauvoisin siégea encore, il eut beaucoup à souffrir. Ce n'étaient que dissensions et luttes perpétuelles; sans cesse les partis s'attaquaient à main armée, et les rues de la ville ou les campagnes d'alentour devenaient presque sans interruption le théâtre d'une multitude de petits combats. Nous n'anticiperons pas davantage sur l'histoire; mais il fallait montrer combien l'Église eut à souffrir des communes dès leur origine. Nous n'aurons d'ailleurs que trop d'occasions d'y revenir.

De telles agitations eussent seules rendu nécessaire la présence en France de Conon, légat du Saint-Siége; mais nous ne savons pas la part qu'il put y prendre, et les actes des divers conciles que ce légat tint en France ne nous sont pas parvenus. Le sujet principal de sa mission était de remédier aux troubles de l'Église à l'occasion des investitures accordées par violence à l'empereur Henri V : ce qui n'empêchait pas qu'on n'y traitât aussi d'autres affaires. Il n'y a pas lieu de douter, par exemple, que dans le concile de Beauvais et dans celui de Soissons, dont nous venons de parler, on n'ait pris des mesures pour arrêter le progrès d'une nouvelle secte de manichéens qu'on venait de découvrir dans le Soissonnais (1). Ces sectaires dogmatisaient en sûreté dans quelques villages du diocèse de Soissons, par la connivence de Jean comte de cette ville, qui était un homme sans religion. Ils enseignaient que le Fils de Dieu, incarné pour nous, n'était qu'un être imaginaire; que le baptême conféré aux enfants ne leur servait de rien; que le mariage était une abomination; qu'il n'était permis de manger de rien qui eût eu vie, et qu'il ne fallait faire aucune distinction entre les cimetières et toute autre terre. Leurs

(1) Guibert., *de Vita sua*, l. III, c. XVI.

mœurs étaient encore plus abominables que leur doctrine. Ils tenaient leurs conventicules pendant la nuit dans des lieux cachés, et après les cérémonies de leurs infâmes mystères ils se livraient dans l'obscurité à la brutalité de leurs passions. A la superstition et à la débauche ces hérétiques joignaient la cruauté, qui en est souvent la compagne; ils tuaient de jeunes enfants, en brûlaient les corps, et de leurs cendres composaient une sorte de pain qu'ils présentaient à leurs initiés. En un mot, c'étaient de fidèles disciples des hérétiques d'Orléans dont nous avons parlé.

Jean comte de Soissons, impie déclaré, protégeait ouvertement ces sectaires, et soutenait comme eux que les femmes devaient être communes (1). Quand celui qui a le pouvoir professe l'impiété, celle-ci fait de rapides progrès. La protection de ce méchant homme inspira plus de hardiesse aux manichéens, qui croyaient n'avoir plus rien à craindre. Ils furent bientôt découverts par la vigilance de Lisiard, évêque de Soissons. Le chef de ces hérétiques était un nommé Clémentius de Bussy-le-Long, village près de Soissons, homme sans lettres et par là même plus entêté. Il fut arrêté avec son frère Ebrard et une femme qu'ils avaient engagée dans la même secte. On les présenta à l'évêque, et on les accusa devant lui d'être hérétiques et de tenir des assemblées secrètes. Clémentius, s'entendant appeler *hérétique*, dit à l'évêque : « Seigneur, n'avez-vous pas lu ces deux mots dans l'évangile : *Beati eritis?* » Il était si ignorant qu'il croyait que le mot *eritis* signifiait *hérétique*, et que Notre-Seigneur avait dit par-là : *Heureux les hérétiques* (2).

L'évêque les interrogea juridiquement sur leur croyance et sur leurs assemblées. Ils ne purent dissimuler qu'ils n'en tinssent de secrètes; mais ils nièrent avec beaucoup d'impudence tous les dogmes pernicieux qu'ils enseignaient. L'évêque leur demanda spécialement ce qu'ils pensaient du

(1) Guib., c. XV. — (2) Guib., l. III, *de Vita sua*, c. XVI.

baptême des enfants; ils répondirent : « Nous pensons ce que vous enseignez. » Guibert abbé de Nogent, qui était présent et de qui nous tenons la relation de ce qui se passa en cette occasion, n'obtint pas d'autre réponse à ses questions. Cet abbé, voyant qu'on ne pouvait faire avouer leurs erreurs à ces malheureux, parce que, suivant la maxime des priscillianistes, le parjure ne leur coûtait rien, dit à l'évêque : « Puisque vous avez des témoins (1) qui les ont entendus dogmatiser, faites-leur subir l'épreuve du jugement de Dieu. » On choisit pour les convaincre ce qu'on nomme le jugement de l'eau froide.

L'évêque célébra donc la messe, et communia les accusés en leur disant : « Que le corps et le sang de Jésus-Christ vous servent d'épreuve. » Ensuite le prélat, accompagné de Pierre son archidiacre, alla en procession à la cuve pleine d'eau qui devait servir à l'épreuve. Il récita les litanies avec larmes, et, après les exorcismes en usage pour ces sortes d'épreuves, il fit jurer les accusés qu'ils n'avaient ni cru ni enseigné rien de contraire à la foi catholique. Après quoi on jeta Clémentius dans la cuve, où il surnagea comme un rameau : ce qui le fit juger coupable. Alors Ébrard ne voulut pas attendre qu'on le mît dans l'eau. Il confessa publiquement ses erreurs, sans cependant en marquer de repentir; c'est pourquoi il fut mis en prison avec son frère Clémentius. Deux autres hérétiques du village de Dormans furent emprisonnés avec eux. L'évêque de Soissons, avant de rendre sa sentence, alla avec l'abbé Guibert au concile qui se tenait alors à Beauvais, pour consulter les Pères de ce concile sur ce qu'il avait à faire. Mais pendant son absence le peuple de Soissons, craignant la douceur des juges ecclésiastiques, força la prison, en enleva les hérétiques et les brûla vifs hors de la ville.

Ces exécutions populaires sont tout à fait inexcusables; mais

(1) On lit dans l'édition de dom d'Achéry : *quoniam absunt testes*. Mais il nous paraît certain qu'il faut lire *adsunt*, la suite le démontre. Car Guibert ajoute incontinent après qu'il y avait là une dame que ces hérétiques avaient séduite pendant un an et un diacre qui avait entendu Clémentius débiter ses dogmes pernicieux.

en cette circonstance il est manifeste qu'on alla contre la volonté du clergé, et qu'ainsi sa conduite, loin de mériter le blâme, ne doit au contraire être citée qu'avec éloge. Comme nous l'avons déjà fait observer à l'occasion des hérétiques d'Orléans, le code théodosien, alors en vigueur dans tout l'Occident, avait établi la peine de mort contre les manichéens comme *coupables des derniers excès de la scélératesse* (1). Dans le dessein de se soustraire à l'obligation que la qualité de prince temporel lui faisait de prononcer cette peine, l'évêque de Soissons se rendit à Beauvais pour y consulter ses collègues réunis en concile sous la présidence d'un légat du Saint-Siége. Pouvait-il prendre un plus sage parti? Le peuple lui-même rendit un témoignage éclatant aux ménagements dont auraient voulu pouvoir user les juges ecclésiastiques, puisque la crainte seule de les trouver trop indulgents le détermina à sévir contre les hérétiques. L'auteur de l'*Histoire de l'Église de France* (2) obéit donc à une pensée de dénigrement du clergé, en présentant comme il le fait cet événement regrettable. Il rapporte l'exécution illégale et violente de ces malheureux, puis en conclut qu'en condamnant les hérétiques à des peines corporelles *le clergé a manqué à sa mission et l'a dénaturée.* Ici la confusion est trop évidemment volontaire pour ne pas dénoncer l'intention qui l'a produite. C'est au reste, paraît-il, l'idée dominante de l'auteur, et nous aurons plus d'une fois à la combattre.

Le concile de Beauvais, que Lisiard alla consulter, est celui auquel S. Godefroy avait adressé sa démission de l'épiscopat. On en indiqua un autre à Soissons, pour être plus à portée de combattre les restes de la secte. Elle n'osa plus se montrer dans ces cantons; cependant on ne put s'applaudir de l'avoir éteinte entièrement. L'hérésie est une hydre : à peine lui a-t-on coupé une tête qu'il en renaît une autre. Les mesures prises contre celle dont nous parlons la rendirent plus timide et plus artificieuse. Mais après avoir quelque temps travaillé

(1) *Cod. Just.*, lib. I, tit. v, n° 5. — (2) T. V, p. 47.

dans l'ombre, elle reparut dans la Bretagne et dans l'Aquitaine, ainsi que nous le dirons dans la suite.

Malgré ces tentatives de l'esprit d'erreur et de ténèbres pour éteindre la lumière de la foi dans quelques-unes de nos provinces, la religion continuait d'y produire les plus précieux fruits de sainteté, surtout par l'établissement de quelques nouveaux ordres religieux. Quelques-uns d'entre eux existaient déjà et reçurent seulement de plus grands développements; d'autres prirent naissance, et tous devinrent comme des corps de réserve pour la défense de l'Église, et des asiles toujours ouverts à la piété pour l'édification des peuples et pour la gloire de la religion.

L'Église, à proprement parler, n'avait jusqu'à présent nourri dans son sein que deux sortes de religieux : les uns qui, réunissant les fonctions de la vie cléricale avec les exercices de la vie cénobitique, étaient destinés à travailler au salut du prochain et à leur propre perfection; les autres qui, faisant profession de la vie monastique sous divers instituts, devaient par leur état s'ensevelir dans la retraite et s'y dévouer aux austérités de la pénitence, uniquement occupés à se combattre eux-mêmes, à fuir le monde et à chanter les louanges de Dieu. Le pape Pascal II érigea, l'an 1113, un nouvel ordre, qui était en même temps religieux et militaire, et dans lequel on vit l'alliance de la piété et de la bravoure, de l'humilité chrétienne et de la fierté martiale, des exercices de la charité avec ceux de la guerre. Les sujets qui le composaient faisaient profession d'être tout à la fois de fervents religieux et de généreux guerriers ; mais ils n'étaient destinés par leur institut qu'à combattre les ennemis du nom chrétien, et les palmes qu'ils espéraient cueillir ne devaient être teintes que du sang des infidèles. Nous parlons de l'ordre militaire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui par ses premiers fondateurs appartient à l'Église de France. En voici l'origine.

Dès avant la conquête de Jérusalem, des marchands d'A-

malfi, ville d'Italie, faisant le commerce en Égypte, obtinrent du soudan la permission d'établir un hôpital à Jérusalem, pour y recevoir les pèlerins chrétiens et leur épargner par là une partie des avanies et des mauvais traitements qu'ils avaient à essuyer des Sarrasins, et même des Grecs schismatiques. Ils firent bâtir en l'honneur de la Vierge une église près du saint sépulcre, où ils mirent des moines latins, et cette église fut nommée *Sainte-Marie-la-Latine*. On établit près de l'édifice sacré deux hôpitaux, un pour les hommes pèlerins, dédié en l'honneur de S. Jean-Baptiste, et un autre en l'honneur de Ste Madeleine pour les femmes qui venaient visiter les saints lieux. Le bienheureux Gérard, natif des Martigues en Provence, non moins éminent par sa prudence que par sa vertu, était directeur de l'hôpital de Saint-Jean quand les chrétiens se rendirent maîtres de Jérusalem. Godefroy de Bouillon, charmé de la piété de ceux qui, sous la conduite de Gérard, s'étaient dévoués au service des malades et des pèlerins, donna de grands biens à l'hôpital. Son frère Baudouin, qui lui succéda, reconnut aussi l'utilité de cet établissement et lui accorda sa protection. Parmi les croisés, plusieurs, édifiés de la charité de ceux qui desservaient l'hôpital, résolurent de se joindre à eux, et, sans doute par reconnaissance pour l'assistance qu'ils en avaient reçue autant que par principe de religion, se défirent en leur faveur des biens qu'ils possédaient. Dès lors les frères hospitaliers furent en état, non-seulement de loger les pèlerins, mais encore de les défendre contre les avanies des Sarrasins et de servir d'escorte à ceux qui avaient à parcourir une contrée pleine d'embûches et de dangers. C'étaient de braves guerriers, à qui la piété et la cause pour laquelle ils combattaient, inspiraient une nouvelle valeur. Hors de Jérusalem les Sarrasins ne rencontraient pas d'ennemis plus redoutables; dans les murs de l'hôpital on ne trouvait plus en eux que d'humbles chrétiens tout dévoués à leurs frères. Austères envers eux-mêmes et pleins d'une généreuse charité pour les autres, ils ne mangeaient que du pain fait de son ou de la plus

grossière farine, réservant la plus pure pour la nourriture des hôtes qu'ils recevaient (1).

Pour perpétuer ce pieux établissement, Gérard crut qu'il fallait fixer les frères hospitaliers par des vœux. Le patriarche de Jérusalem partagea son avis, et Gérard et ses compagnons firent entre les mains de ce prélat les trois vœux de religion. Tel est l'origine du nouvel institut qu'approuva le pape Pascal, par une bulle où il marque qu'il met sous la protection spéciale du Saint-Siége et de S. Pierre l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste de Jérusalem, aussi bien que les maisons qui en dépendent dans les diverses parties du monde ; il nomme pour la France la maison de Saint-Gilles et celle de Bar. Le pape confirme toutes les donations faites à l'hôpital, et ordonne qu'après la mort de Gérard le supérieur ne pourra être élu que par les frères profès de l'hôpital. La bulle est datée de Bénévent, le 15 février 1113.

Les hospitaliers prirent l'habit noir sur lequel était une croix blanche en linge, terminée par huit pointes. Le B. Gérard ne leur donna d'autre règle que des leçons et des exemples d'humilité et de charité. Mais après sa mort, arrivée vers l'an 1118, Raymond du Puy, de la province de Vienne, ayant été élu grand maître, fit pour son ordre des statuts qu'on lira avec autant d'intérêt que d'édification. On y voit que dès ce temps-là les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, nommés depuis chevaliers de Malte, avaient des hospices ou des commanderies dans lesquelles plusieurs chevaliers vivaient en communauté. Voici comment s'exprime Raymond dans le préambule de cette règle :

« Au nom du Seigneur. Ainsi soit-il. Moi Raymond, serviteur des pauvres de Jésus-Christ et supérieur de l'hôpital de Jérusalem, de l'avis de tout le chapitre, des frères, clercs et laïques, j'ai dressé ces statuts dans la maison de l'hôpital de Jérusalem. J'ordonne d'abord que tous les frères qui se dé-

(1) Jac. Vitriac.

vouent au service des pauvres observent les trois vœux qu'ils font à Dieu, savoir : la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, c'est-à-dire le vœu de vivre sans avoir rien en propre et d'obéir à ce que leur commanderont leurs maîtres; qu'ils n'exigent rien comme leur étant dû, si ce n'est du pain, de l'eau et le vêtement qu'on leur promet; et que leur habillement soit vil, parce que les pauvres dont nous nous faisons gloire d'être les serviteurs, ne sont couverts que de vieux haillons, et qu'il est honteux que les serviteurs soient mieux vêtus que les maîtres. »

Raymond prescrit ensuite divers règlements, dont voici quelques dispositions :

Quand les frères seront en voyage, ils n'iront pas seuls; mais ils auront toujours un ou deux compagnons qui leur seront assignés par le maître; ils devront se comporter avec une grande circonspection, et ne rien faire qui puisse scandaliser. Ils s'observeront les uns les autres pour conserver leur chasteté, surtout quand ils seront dans un lieu où il y a des femmes. Ils ne souffriront pas que les femmes leur lavent le visage ou les pieds, ni qu'elles fassent leurs lits.

Quand on les enverra recueillir des aumônes pour les pauvres, on associera ensemble des frères clercs et des frères laïques. Ils demanderont l'hospitalité à quelque honnête personne par charité. Si on la leur refuse, ils pourront acheter quelque chose pour se nourrir, mais ils n'achèteront qu'une sorte de mets.

En recueillant les aumônes, ils ne recevront ni gages ni terre; et ils enverront le produit de leurs quêtes au maître, qui le fera remettre aux pauvres de l'hôpital. Il n'y aura que ceux qui auront été choisis par le maître et par le chapitre qui iront recueillir les aumônes. En quelque obédience qu'ils aillent, ils y logeront et mangeront comme les autres frères. Ils ne feront que deux repas par jour; le mercredi et le samedi ils ne mangeront pas de chair, non plus que depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques.

Les fautes contre la pureté seront punies par une pénitence secrète si le péché est secret; si la faute a été publique, elle sera punie publiquement de la peine du fouet; les autres fautes moins graves seront punies par le jeûne au pain et à l'eau.

Tous les frères, en l'honneur de Dieu et de la sainte croix, porteront des croix sur leur chape et sur leur manteau, afin que Dieu, par la vertu de cet étendard, nous délivre des embûches du démon.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem furent dans la suite les plus fermes défenseurs de la terre sainte. Le royaume de Jérusalem, environné de toutes parts de puissants ennemis, ne se soutenait que par la valeur des hardis guerriers qui volaient à son secours. Godefroy de Bouillon, qui l'avait conquis et qui en fut le premier roi, était mort dès l'an 1100, après avoir été la gloire de la France et celle de la religion, autant par ses vertus chrétiennes que par ses qualités héroïques. Sa modestie fut encore plus grande que les honneurs dont sa bravoure fut récompensée. Contraint d'accepter le royaume de Jérusalem, il refusa toujours d'en porter la couronne. Il disait qu'il ne convenait pas à un chrétien de se parer de la couronne royale dans un lieu où Jésus-Christ avait porté une couronne d'épines.

Baudouin son frère, qui était comte d'Édesse, lui succéda. Il avait la bravoure de Godefroy, mais il n'en eut pas la prudence, et quelques combats où une valeur téméraire l'avait engagé, mirent en danger son royaume. Les Français n'omirent rien pour conserver une conquête dont ils avaient eu la principale gloire. Une nouvelle armée de croisés partit l'an 1102, sous la conduite de Guillaume comte de Poitiers, d'Étienne comte de Blois, et de plusieurs seigneurs français. Mais cette armée fut presque entièrement défaite par les Turcs, et il n'en arriva à Jérusalem qu'une faible partie.

Bohémond, prince d'Antioche, était venu en Italie, et de là en France l'an 1105. Il y épousa la princesse Constance, fille du roi Philippe. Le mariage se fit à Chartres. Après la cé-

rémonie, Bohémond monta dans la tribune devant l'autel de la Vierge, et, racontant ses exploits et ses aventures avec une éloquence vive et militaire, il exhorta l'illustre et nombreuse assemblée qui l'écoutait à secourir la Palestine. Le pape Pascal avait envoyé avec lui en qualité de légat Brunon évêque de Segni, qui tint pour le même sujet un concile à Poitiers, où Bohémond parla encore avec chaleur, afin d'exciter les seigneurs à prendre la croix pour la délivrance des chrétiens qui gémissaient dans les fers des Sarrasins. Lui-même avait été prisonnier de ces barbares, et avait fait vœu que, s'il en était délivré, il irait en pèlerinage à Saint-Léonard du Poitou. Il acquitta son vœu, et suspendit au tombeau de ce saint des chaînes d'argent en témoignage de sa délivrance (1).

On rendit dans toute la France de grands honneurs à Bohémond, et plusieurs seigneurs le priaient de tenir leurs enfants sur les fonts sacrés. Le prince d'Antioche, ayant levé de bonnes troupes en France et en Italie, repassa en Orient, où il continua la guerre contre les infidèles avec un succès digne de sa réputation. Mais il mourut dans la Pouille quelques années après, lors d'un second voyage qu'il fit en Italie, et le brave Tancrède, son neveu, ne lui survécut pas longtemps (2).

Les frères hospitaliers, autrement les chevaliers de Saint-Jean, parurent destinés de Dieu à remplacer ces héros. Leur bravoure jointe à la plus éminente piété en fit bientôt la terreur des Sarrasins, la sauvegarde des pèlerins et comme le rempart de Jérusalem. Aussi cet ordre militaire se multiplia-t-il considérablement en peu de temps ; il acquit dans tous les royaumes d'Occident de grands biens, qui furent employés à la défense des lieux saints et au soulagement des malades.

Les solitaires de la Chartreuse, qui ne livraient de combats qu'aux ennemis intérieurs du salut, commençaient aussi à se multiplier par divers établissements. Cet institut, dont la

(1) Gauffrid. Vosiens., t. II *Bibl.* Labb., p. 297. — (2) Order., l. XI.

solitude, la pénitence et la contemplation sont l'âme, donnait à la France une édification qui en facilita le progrès. Cependant cet ordre n'avait encore aucune règle écrite. L'esprit de S. Bruno, qui animait ces saints religieux, leur en tenait lieu. On craignait néanmoins que, la ferveur venant à se refroidir, le relâchement ne se glissât dans les observances que le saint instituteur avait établies. C'est pourquoi S. Hugues évêque de Grenoble, qui s'intéressait toujours à la conservation d'un établissement auquel il avait tant contribué, pria Guiguon ou Guigues, cinquième prieur de la Grande Chartreuse, de mettre par écrit les usages de son ordre. Guigues dans ce but fit un recueil qui contient quatre-vingts chapitres, et qui est adressé à Bernard prieur de la Chartreuse des Portes, à Humbert prieur de celle de Saint-Sulpice et à Milon prieur de Majorève. Les six premiers chapitres renferment les observances touchant l'office divin. Voici un précis de ce qu'il y a de plus remarquable dans les autres (1) :

Tous les samedis, après none, les frères s'assembleront dans le cloître pour vaquer à la lecture ou à d'autres occupations qui leur paraîtront nécessaires, et ils se confesseront ce jour-là au prieur ou à ceux que le prieur aura désignés. Les dimanches après prime, on tiendra le chapitre. Après none, ils s'assembleront dans le cloître pour s'entretenir de choses utiles, et pendant ce temps-là ils demanderont au sacristain de l'encre, du parchemin, des plumes, du crayon et des livres, soit pour les transcrire soit pour les lire. Ils recevront aussi du cuisinier des légumes, du sel et les autres choses nécessaires, et après souper on leur donnera à chacun un pain bis (2), comme à des pauvres de Jésus-Christ.

Le prieur doit être prêtre, ou en état d'être promu à la prê-

(1) *Consuetud Guig.* t. I., *Ann. Carthus.*, c. VII.

(2) Il y a dans le texte : *singulas tortas*. On voit par un article du trente-quatrième chapitre que *torta* est du pain bis; car on y dit : *Panis quamvis de tritico torta est : album enim panem non edimus*. On donne encore aujourd'hui aux chartreux un morceau de pain bis avec du pain blanc, comme le remarque dom Innocent, prieur de la Grande Chartreuse, dans son commentaire sur les *Coutumes de Guigues*.

trise. Il est élu par toute la communauté après un jeûne de trois jours. Pour donner l'exemple à tous, après avoir passé quatre semaines en sa cellule dans le cloître des moines, il doit en passer une cinquième dans la maison des frères lais ; mais il ne doit pas sortir hors des limites du désert.

On recevra les hôtes avec charité, et on leur donnera des mets et des lits semblables à ceux qu'on donne aux moines. Les femmes ne peuvent entrer dans l'étendue des limites de la maison. On ne reçoit pas d'enfants dans le monastère, ni des novices qui n'aient au moins vingt ans.

La plupart des moines de la Chartreuse s'occuperont à transcrire des livres, afin, dit Guigues, que, ne pouvant plus prêcher la parole de Dieu de vive voix, ils le fassent en quelque sorte de la main.

Quand il survient quelque affaire importante, le prieur assemble la communauté, écoute tous les avis et fait ensuite ce qu'il juge convenable (1).

En publiant ces règlements, Guigues ne leur avait donné que le nom de *Coutumes* ou d'observances ; mais on leur donna dans la suite le nom et l'autorité de statuts, et ils ont servi de fondement à tous ceux qu'on a dressés dans la suite, pour rappeler à l'ancien esprit de l'ordre les chartreux qui paraissaient s'en être écartés. Il nous reste de Guigues quelques lettres pleines de sentiments d'une tendre piété, et des méditations qu'on peut voir dans la *Bibliothèque des Pères*.

Guigues était originaire de Saint-Romain, au diocèse de Valence. Il succéda, l'an 1110, à Jean de Toscane dans le gouvernement de la Chartreuse, et par sa piété et sa sagesse il contribua beaucoup à la propagation de cet institut. On fonda de son temps la Chartreuse des Portes, celle de Durbon, celle du *Mont-Dieu* et quelques autres.

L'ordre de Vallombreuse, fondé en Italie au siècle précédent par S. Jean Gualbert (2), commençait aussi à se répandre

(1) XI, XXVII, XXVIII, XXXIII, XXXIV, XXXVII.
(2) Le P. Mabillon, t. IV de ses *Annales*, p. 350, rapportant une donation faite au

en France. Un seigneur français revenant du pèlerinage de Jérusalem passa par l'Italie, et obtint du pape des reliques des SS. Corneille et Cyprien, avec quelques moines de Vallombreuse, auxquels il promit de donner un établissement. André, prieur d'un monastère de cet ordre en Toscane, était à la tête de cette colonie. Le seigneur français leur donna les reliques de S. Corneille, et leur bâtit un monastère en un lieu situé sur les confins des diocèses d'Orléans et de Bourges, et qui fut nommé *Cornilly-lez-Contres*, à cause des reliques de S. Corneille. André établit plusieurs autres prieurés de son institut, et se retira ensuite dans une forêt du Berri, où, par les libéralités des seigneurs voisins, il bâtit l'abbaye de Chezal-Benoît, dont il fut premier abbé. Ce monastère devint le chef d'une congrégation de son nom, qui fut ensuite réunie à la congrégation de Saint-Maur. André mourut saintement à Chezal-Benoît, le 21 janvier 1112 (1).

Quant au nouvel institut de Cîteaux, quoiqu'il fût fort renommé par l'austérité de sa réforme, il demeura plusieurs années sans faire de progrès sensibles. Mais bientôt Dieu sembla prendre plaisir à le tirer de l'obscurité et à le glorifier par tout ce que la vertu peut avoir de plus éclatant aux yeux des hommes. Depuis l'établissement du monastère de Cîteaux par S. Robert de Molesme, on semblait plus disposé à admirer ces saints religieux qu'à imiter leurs austérités rigoureuses, qui paraissaient effrayer les vocations les mieux établies, lorsqu'en 1113, année glorieuse pour la religion et en particulier pour l'ordre monastique, un jeune seigneur nommé Bernard alla s'y consacrer à toutes les rigueurs de la pénitence avec trente compagnons qu'il avait gagnés à Dieu, et qu'il conduisit à Cîteaux comme de précieux trophées de sa victoire remportée sur le monde.

monastère de Saint-Miniat, laquelle est signée d'un moine appelé Jean qui était prêtre, soupçonne que c'est S. Jean Gualbert. Mais S. Jean Gualbert non-seulement ne fut jamais prêtre, mais par humilité il ne voulut recevoir aucun ordre, pas même celui de portier : c'est ce que les auteurs de sa Vie disent en termes formels.

(1) *Patriarch. Bituric.* — Order., l. VIII, p. 714. — T. II *Spic.*, p. 518.

Bernard naquit à Fontaine, en Bourgogne, d'une famille distinguée par sa noblesse. Il était fils de Tescelin, seigneur de ce lieu, et d'une dame nommée Aleth, originaire de Montbard. Le père et la mère avaient l'un et l'autre une grande piété. Aussi Dieu versa-t-il les plus abondantes bénédictions sur leur mariage. Ils eurent sept enfants, six garçons et une fille, que la mère voulut tous nourrir elle-même. Etant enceinte de Bernard, elle eut un songe qui lui causa une grande frayeur. Dans ce songe elle croyait porter dans son sein un petit chien qui commençait à aboyer. Un saint homme la rassura, en lui prédisant que l'enfant qu'elle mettrait au monde serait un chien fidèle du troupeau du Seigneur, qui ne cesserait d'aboyer contre les loups, et qu'il aurait un rare talent pour annoncer la parole de Dieu (1).

La pieuse dame, consolée par cette prédiction, fit élever Bernard avec un grand soin et le donna aux chanoines de Châtillon pour lui enseigner les lettres. La vivacité de son intelligence étonna ses maîtres, et sa piété les édifia encore plus. Quelque jeune qu'il fût, il donnait aux pauvres tout l'argent qu'il pouvait avoir, et il montrait un tendre amour pour la prière et pour la mortification. Dieu se communiqua même à lui dès son enfance par des faveurs singulières.

La mère du jeune Bernard voyait avec une sensible consolation de si saintes inclinations dans le cœur de son fils et de ses autres enfants. Mais quand elle les eut élevés saintement, Dieu l'appela à lui. Elle mourut le 1er septembre, on ne sait en quelle année, et elle fut enterrée dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon, d'où elle fut dans la suite transférée à Clairvaux.

Bernard, en perdant les bons exemples de sa mère, n'en oublia pas les leçons. Il entra dans le monde avec tous les avantages et les talents qui peuvent rendre le monde aimable à un jeune homme et l'y faire aimer. Sa noblesse, qui était

(1) *Vita Bernardi*, auct. Guillelm., c. II.

une des plus illustres de la Bourgogne, son esprit vif et cultivé, la sagesse et la prudence qu'il savait allier avec la jeunesse, lui conciliaient l'estime de ceux qui le connaissaient, tandis que la douceur de ses mœurs, l'agrément de sa conversation et les grâces de son visage , relevées par une modestie naturelle, prévenaient en sa faveur et inspiraient de l'amitié pour lui. Mais parmi ces avantages il y en avait de dangereux, qui exposèrent sa vertu à de grands périls. La beauté, même avec la vertu, est encore un écueil : celle de Bernard mit sa chasteté à des épreuves bien délicates. Une dame chez qui il logea un jour, conçut pour lui une passion criminelle, et elle porta l'impudence jusqu'à venir le trouver la nuit (1). Le pieux jeune homme, l'ayant aperçue, ne lui répondit qu'en criant au voleur de toute sa force, de sorte que ses cris redoublés éveillèrent toute la maison. La malheureuse, couverte de confusion, n'eut plus qu'à se retirer; mais elle ne se rebuta point, et sa passion, plus forte que la honte, la fit revenir jusqu'à trois fois, mais sans plus de succès, auprès de Bernard dans l'espoir de triompher de sa vertu.

Bernard conservait ce précieux trésor avec tant de soin, qu'ayant arrêté un jour les yeux trop attentivement sur une femme, il alla aussitôt, pour s'en punir, se plonger dans un étang voisin, et y demeura jusqu'à ce qu'il eût éteint la dernière étincelle du feu impur dont il avait ressenti quelques impressions. Depuis ce temps-là il fit un pacte avec ses yeux et ne regarda jamais en face une personne du sexe.

Les dangers où Bernard se voyait exposé dans le monde lui inspirèrent aisément le goût de la retraite et de la solitude. L'austérité de la vie des moines de Cîteaux, qui rebutait tant de personnes, fut pour lui un attrait, et il prit la résolution de s'y retirer. S'étant ouvert de son dessein à ses frères, ceux-ci n'omirent rien pour l'en détourner. Ce qu'ils lui dirent l'ébranla; mais le souvenir de sa chère mère, qu'il croyait voir

(1) Guillelm. *Vit. Bern.*, l. I, c. III.

lui reprocher sa lâcheté, l'animait. La grâce et la nature se livraient de rudes combats dans son cœur; et la victoire était encore incertaine, lorsque, étant entré dans une église en allant voir ses frères, qui avaient suivi l'armée du duc de Bourgogne au siége de Grancey, il pria le Seigneur avec larmes de lui faire connaître sa sainte volonté. Dès ce moment, entièrement confirmé dans sa vocation, toutes ses inquiétudes cessèrent, et il ne songea plus qu'à embraser les autres du feu qui le consumait (1).

Bernard commença par ses frères, qu'il entreprit de gagner tous à Dieu, excepté le dernier qui était encore trop jeune, et qu'il jugea à propos de laisser dans le monde pour consoler son père dans sa vieillesse. Gualdéric son oncle, seigneur de Touillon, qui était un brave guerrier, fut le premier qui se rendit à ses exhortations. Barthélemy, frère cadet de Bernard et qui n'était pas encore en âge de porter les armes, se laissa gagner le même jour. André, qui était aussi frère cadet de Bernard et qui faisait alors sa première campagne, avait beaucoup de peine à se rendre, lorsqu'il s'écria tout à coup : *Je vois ma mère.* Le souvenir de cette pieuse dame fit évanouir toutes ses difficultés, et il ne balança plus à renoncer à la milice séculière pour se faire soldat de Jésus-Christ (2).

Gui, qui était l'aîné, avait plus d'obstacles à surmonter que les autres, parce qu'il était marié. Cependant, après quelque délibération, il promit à Bernard de le suivre si toutefois sa femme y consentait : une jeune dame chargée d'enfants en bas âge qu'elle avait à élever, devait paraître un sûr refuge contre les sollicitations de Bernard. Mais celui-ci lui répondit résolûment qu'elle y consentirait, ou qu'elle mourrait bientôt. En effet, cette dame, ayant refusé de consentir à la retraite de son mari, tomba dangereusement malade. Elle reconnut alors sa faute, donna son consentement à la résolution de son mari

(1) Guillelm. *Vit. Bern.*, c. III. — (2) *Ibid.*

fit elle-même vœu de chasteté, et après sa guérison entra au monastère de Lairé, près de Dijon.

Gérard, qui était le second frère de Bernard, fit plus de résistance. C'était un jeune cavalier fort accompli, estimé pour sa bravoure et fort aimé pour ses belles qualités. Il se moqua d'abord des exhortations de Bernard, qui l'invitait à se faire moine avec lui. Mais Bernard, plein de foi, lui dit : « Il n'y aura que l'affliction qui vous éclairera ; » et, lui mettant la main sur le côté, il ajouta : « Le jour viendra, et il viendra bientôt, qu'une lance perçant ce côté donnera entrée jusqu'à votre cœur aux avis salutaires que vous rejetez. » En effet, peu de jours après, Gérard dans une rencontre reçut un coup de lance dans le côté et fut fait prisonnier.

Bernard partit aussitôt pour le voir et pour le consoler ; mais l'entrée de la prison lui fut refusée. Alors il lui cria par la porte : « Mon frère Gérard, sachez que nous entrerons bientôt dans le monastère. Pour vous, si vous ne pouvez pas nous suivre, soyez ici moine, et que votre prison soit votre monastère. » Mais un grand changement s'était déjà opéré dans le prisonnier. Gérard, délivré miraculeusement peu après, rompit aussi et sans différer davantage les chaînes qui l'attachaient au monde.

Bernard, ayant gagné à Dieu tous ses frères et son oncle, tourna désormais les efforts de son zèle vers les jeunes seigneurs ses amis et ses parents. La conquête de Hugues de Mâcon mit à l'épreuve sa persévérance. C'était un jeune homme de haute noblesse, doué de grands talents et dont le monde avait conçu de grandes espérances. Il était ami particulier de Bernard, et quand il apprit sa conversion, il ne put s'empêcher de le pleurer comme un ami qu'il perdait et qui mourait au monde ; tandis que Bernard de son côté pleurait Hugues comme un ami qui voulait se perdre avec le monde, dont il paraissait enchanté. Bernard étant allé le voir pour prendre congé de lui, ils ne purent en s'abordant se témoigner leur affection que par les larmes qu'ils versèrent. Leurs motifs

étaient bien différents; mais Bernard parla, et bientôt triompha de cet ami comme des autres. Hugues, cédant aux mouvements de la grâce et aux sentiments de l'amitié, s'engagea à le suivre dans la retraite, et Bernard s'en retourna comblé de la plus sensible consolation.

Cependant ce triomphe ne dura d'abord qu'un moment. Hugues ne sut pas résister à quelques railleries qu'il eut à essuyer sur son pieux dessein. Bernard en fut averti, et revint pour lui reprocher son inconstance. Il le trouva obsédé d'une foule de faux amis, qui, craignant que Bernard ne le regagnât, les observaient pour ne pas les laisser seuls. Dieu y pourvut. Comme ils étaient tous ensemble assis dans la campagne, une grosse pluie survint qui dissipa tous ces jeunes seigneurs. Hugues voulait ainsi qu'eux se mettre à couvert; mais Bernard, le retenant, lui dit: « Vous essuierez ici l'orage avec moi; » et il se mit à lui parler avec tant de force, que ce cœur, trop faible contre le respect humain, revint à ses premiers sentiments. Une fois à Dieu, Hugues suivit avec tant de courage sa vocation qu'il fut choisi pour être le premier abbé de Pontigny, qu'il ne quitta que pour être élevé sur le siége d'Auxerre.

Rien ne résistait à la vive éloquence et aux douces insinuations de Bernard : il enlevait au monde tous ceux qu'il entreprenait de gagner à Dieu. Ses succès acquirent une telle renommée que les mères cachaient leurs enfants, et les femmes l'empêchaient de parler à leurs maris, de peur qu'il ne les portât à se faire moines. Enfin, par un miracle singulier de la grâce, Bernard, à l'âge de vingt-deux ans, vint à bout de s'associer, pour entrer ensemble à Cîteaux, plus de trente compagnons d'entre ses parents et ses amis, appartenant pour la plupart à la principale noblesse et dont quelques-uns même étaient mariés. Mais comme plusieurs avaient des affaires à terminer avant d'entrer en religion, il craignit que leur ferveur ne se ralentît, et il eut l'autorité de les rassembler dans une même maison à Châtillon-sur-Seine, où ils firent comme un

apprentissage de la vie religieuse, en attendant que tous eussent rompu leurs liens (1).

Ce jour tant désiré étant enfin arrivé, ils partirent tous ensemble pour aller consommer leur sacrifice à Cîteaux. Gui, l'aîné des frères de Bernard, trouva en partant le dernier de ses frères, nommé Nivard, qui était encore enfant, et qui jouait sur la place publique avec des enfants de son âge. Il lui dit : « Mon frère Nivard, nous vous laissons tous nos biens : la succession paternelle vous regarde uniquement. C'est-à-dire, répondit Nivard, que vous me laissez la terre, et que vous prenez le ciel pour vous : le partage n'est pas égal. » Nivard demeura avec son père; mais dès qu'il fut en âge, rien ne put l'arrêter, et il suivit l'exemple de ses frères. Tescelin leur père et Humbeline leur sœur embrassèrent aussi dans la suite la vie religieuse (2).

Etienne était alors abbé de Cîteaux, et il voyait avec peine que, malgré ses soins, le nombre de ses religieux n'augmentait pas, lorsque Bernard, suivi de plus de trente compagnons, vint lui demander d'y être reçu l'an 1113, la quinzième année depuis la fondation de Cîteaux. Le saint abbé reçut avec une joie sensible une si nombreuse et si florissante recrue.

Bernard soutint par son exemple la ferveur de ses compagnons, et il soutenait la sienne en se rappelant les motifs de sa conversion et en se disant souvent : *Bernard, à quel dessein es-tu venu ici?* Ces courtes paroles lui inspiraient un nouveau courage pour remplir les devoirs de la vie religieuse. Il ne s'occupait qu'à faire mourir l'homme charnel, pour fortifier l'homme intérieur par la mortification continuelle de tous ses sens. Le peu de nourriture qu'il était obligé de prendre était pour lui un sujet de peine, et il se rendait toujours au réfectoire comme à un supplice. La modestie des yeux était chez lui portée à un tel point, qu'en quittant la chambre des novices, où il avait demeuré un an, il ne put dire comment elle était construite.

(1) Guillelm. *Vit. Bern.*, c. III. — (2) *Ibid.*

Des maux d'estomac fort graves et de fréquents vomissements furent la suite de son abstinence ; mais la délicatesse de sa santé ne put jamais le décider à se relâcher en rien de de ses austérités. Il suivait en tout l'ordre de la communauté, et quand ses forces ne lui permettaient pas de s'appliquer à des travaux pénibles, il choisissait les plus vils ministères, afin de compenser la peine par l'humiliation. Un jour que les religieux travaillaient à couper les blés, comme Bernard n'avait jamais manié la faucille, on lui ordonna de s'asseoir et de les regarder travailler. Il en fut affligé, et demanda à Dieu le talent de pouvoir scier les blés. Sa prière fut exaucée, et il devint bientôt un des plus habiles moissonneurs (1).

A peine Bernard et ses compagnons étaient-ils arrivés à Cîteaux, que l'abbé Etienne, voyant son monastère trop petit pour contenir le nombre des postulants qui y venaient tous les jours, résolut d'établir un nouveau monastère et chercha un lieu propre à ce dessein. Deux comtes du pays, Gaudéric et Guillaume, lui donnèrent un endroit fort solitaire sur la Grosne. L'abbé Etienne y envoya douze de ses religieux, sous la conduite de Bertrand. Les édifices, d'une construction fort simple, furent achevés en peu de temps, et l'église fut dédiée par l'évêque de Chalon, assisté de Josceram évêque de Langres, en présence des deux fondateurs, l'an 1113, le dimanche 18 mai. Ce nouveau monastère, appelé la Ferté, fut la première fille de Cîteaux : car c'est ainsi qu'on a nommé les colonies qui en sont sorties.

L'année suivante Hildebert, chanoine de l'Église d'Auxerre, forma aussi la résolution de fonder un monastère de cet institut dans une terre qui lui appartenait, nommée Pontigny. Il vint pour ce sujet à Cîteaux, et l'abbé Etienne, ayant agréé la fondation, envoya à Pontigny une nouvelle colonie de douze moines, auxquels il donna pour abbé Hugues de Macon, un des compagnons de S. Bernard et qui n'avait pas encore une an-

(1) Guillelm. *Vit. Bern.*, c. IV.

née de profession. Il fut établi abbé par Humbald évêque d'Auxerre, auquel il promit obéissance selon la règle de S. Benoît. Pontigny fut la seconde fille de Cîteaux : Clairvaux fut la troisième.

S. Bernard était depuis deux ans caché dans la solitude de Cîteaux comme une lumière sous le boisseau. Le moment était venu où Dieu voulait que cette lumière fût placée sur le chandelier pour éclairer toute l'Église. Il inspira donc à l'abbé Etienne le dessein d'établir encore un nouveau monastère de son ordre. Dès que Hugues comte de Champagne le sut, il offrit à Etienne un lieu solitaire dans le diocèse de Langres, appelé la Vallée d'Absinthe, qui avait long temps servi de retraite à des brigands. Après qu'on y eut bâti à la hâte quelques cellules, l'abbé y envoya douze moines, auxquels il donna Bernard pour abbé. Ils y menèrent une vie angélique, et firent de cette caverne de voleurs une maison d'oraison et un temple du Dieu vivant : ce qui fit qu'on changea le nom de la *Vallée d'Absinthe* en celui de la *Vallée Illustre*, ou Clairvaux, *Clara Vallis*.

Josceram évêque de Langres (1), à qui il appartenait de donner la bénédiction abbatiale à Bernard, était alors absent. On prit le parti d'envoyer le nouvel abbé à Châlons-sur-Marne, pour la recevoir des mains de Guillaume de Champeaux, ce savant professeur qui avait été depuis peu élevé sur le siége de cette ville. Bernard y alla avec un moine de Cîteaux nommé Elbedon. Lorsqu'on vit entrer dans la maison de l'évêque un jeune moine misérablement vêtu et d'une maigreur qui lui donnait l'apparence d'un mourant, accompagné d'un moine âgé et robuste, on ne douta pas que ce dernier ne fût l'abbé désigné. Mais l'évêque en jugea autrement : il connut dès le premier entretien tout le mérite de Bernard, et il ne pouvait

(1) Guillaume, qui a écrit la Vie de S. Bernard du vivant du saint, dit que le siége de Langres était vacant. Il s'est trompé, si par cette expression il entend autre chose sinon que l'évêque de Langres était alors absent de son diocèse. Car nous savons certainement d'ailleurs que Josceram, qui occupait alors ce siége, ne mourut que plusieurs années après.

plus se lasser de converser avec lui, comme Bernard de son côté ne pouvait assez admirer la piété et l'érudition de ce saint évêque. Depuis ce temps-là Guillaume de Champeaux et Bernard n'eurent plus qu'un cœur et qu'une âme.

S. Bernard, revenu à Clairvaux, en fit une nouvelle Thébaïde, en y renouvelant toutes les austérités des anciens solitaires. Le monastère était fort pauvre; mais les religieux étaient heureux et contents. En manquant de tout, ils croyaient ne manquer de rien, parce qu'ils ne désiraient rien, et rien ne leur paraissait trop pénible en voyant leur abbé en faire encore plus qu'il n'en exigeait d'eux. La faim et l'amour de la mortification pouvaient seuls faire trouver quelque saveur à leurs mets, et il arrivait quelquefois qu'on ne leur servait pour leur repas que des feuilles de hêtre cuites dans l'eau. Le pain était fait d'orge, de nielle et de vesce. Le chœur, le travail des mains, la prière, les veilles et le silence se suivaient sans interruption. Bernard surtout ne prenait presque point de repos. Il avait coutume de dire que le temps qu'il regrettait le plus et qu'il regardait comme perdu, était celui qu'il était obligé de donner au sommeil, et quand il trouvait un de ses religieux profondément endormi, il disait *qu'il dormait comme un séculier*. La santé la plus robuste aurait succombé à ces austérités : celle de Bernard, qui était déjà fort délicate, n'y put résister. Il tomba dangereusement malade peu de temps après avoir été institué abbé.

Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, l'ayant appris, en fut si affligé qu'il se rendit en diligence à Clairvaux pour le visiter et tâcher de le soulager. Le prélat reconnut sans peine que les austérités de Bernard étaient l'unique source de son mal, et le pria instamment de les modérer et d'avoir plus de soin de sa santé. Ne l'ayant pas trouvé docile à ses exhortations, parce qu'il ne croyait jamais en faire assez, il se rendit de Clairvaux à Cîteaux et pria qu'on assemblât le chapitre. L'abbé Etienne le fit aussitôt; mais il fut bien surpris lorsque, le chapitre étant réuni, l'évêque de Châlons se prosterna devant

lui et devant quelques abbés qui étaient alors à Cîteaux, demandant humblement qu'on le constituât supérieur de Bernard et qu'on obligeât ce saint abbé, qui devenait homicide de lui-même, à lui obéir en tout ce qu'il lui ordonnerait. L'humilité et la charité de l'évêque furent admirées de tous, et sa demande lui fut accordée. Guillaume s'en retourna aussitôt à Clairvaux avec plein pouvoir, et il ordonna à Bernard de lui obéir en tout ce qui concernait sa santé. L'évêque fit faire une petite maison hors du monastère, où il plaça le saint abbé, lui défendant de se mêler en rien du gouvernement de sa communauté jusqu'à ce qu'il fût rétabli. L'évêque avait de bonnes intentions ; mais il confia la direction du malade à un médecin sorte de paysan grossier, qui, se croyant fort habile, était rempli de présomption. Bernard devait lui obéir et il paraît qu'avec cet homme Dieu lui rendit du côté de l'obéissance ce qu'il perdait du côté des macérations.

Guillaume abbé de Thierry, qui a écrit la Vie de S. Bernard du vivant du saint abbé, étant venu à Clairvaux dans ces circonstances, lui rendit visite dans la petite cabane qu'on lui avait bâtie hors de l'enceinte du monastère. Il fut si édifié de ses vertus, qu'il aurait voulu passer le reste de sa vie à le servir. Nous lui demandâmes, dit-il, ce qu'il faisait et comment il vivait dans cette cellule. « Fort bien, nous répondit Bernard, en souriant avec cet air de noblesse qui lui était naturel ; moi à qui des hommes raisonnables obéissaient auparavant, on m'a ordonné d'obéir à un animal sans raison. » Il parlait du médecin qu'on lui avait donné, et en effet Guillaume ajoute qu'il fut indigné de la manière dont ce prétendu médecin traitait son malade.

Cependant la santé de Bernard se rétablit un peu, et il reprit bientôt le gouvernement de sa communauté. Il avait sous lui tous ses frères. Tescelin, son père, vint aussi dans sa vieillesse à Clairvaux, où il embrassa l'état monastique. Il ne restait plus dans le monde qu'Humbeline, sa sœur, qui était mariée, et qui paraissait assez mondaine. Dieu lui inspira la pensée

d'aller rendre visite à son frère. Elle vint au monastère superbement parée et avec une suite nombreuse. Mais Bernard, ayant appris le faste avec lequel elle venait le visiter, refusa de la voir ; ses autres frères en firent autant. Elle trouva seulement André, à la porte du monastère, qui lui fit reproche de la magnificence de ses habits et l'appela un fumier paré. La honte et la componction lui firent verser des larmes : « Quoique je sois une pécheresse, dit-elle, Jésus-Christ est mort pour moi, et c'est parce que je suis pécheresse que je viens chercher de bons conseils. Si mon frère méprise mon corps, que le serviteur de Dieu ne méprise pas mon âme. Qu'il vienne, qu'il ordonne, je suis prête à obéir.

Sur cette promesse Bernard vint la voir avec tous ses frères. Comme il ne pouvait la séparer d'avec son mari, il se contenta de lui interdire le luxe des habits et toutes les vanités mondaines. Humbeline retourna chez elle tellement changée, qu'elle vécut deux ans dans sa maison comme dans un cloître. Au bout de ce temps-là, elle obtint de son mari la permission de se faire religieuse, et elle entra au monastère de Juilly, où elle mourut saintement. Ce monastère avait été établi par les soins de S. Bernard, qui voulait y placer les femmes de ceux de ses compagnons qui étaient mariés.

La réputation de S. Bernard attirait un grand nombre de novices à Clairvaux ; il leur disait en les admettant : « Si vous voulez entrer ici, laissez à la porte le corps que vous avez apporté du siècle, et qu'il n'y ait que l'esprit qui entre avec vous. » Il voulait dire, comme il l'expliquait lui-même, qu'il fallait laisser à la porte du monastère la concupiscence et renoncer à toutes les passions en entrant en religion. Bernard avait une si grande idée de la vie religieuse, que dans les commencements de son gouvernement il exigeait de ses frères une pureté de cœur et de corps dont la fragilité humaine n'est pas capable, et il leur proposait une perfection si sublime qu'il les décourageait plutôt qu'il ne les animait. Quand il les confessait et qu'il les entendait s'accuser de quel-

ques pensées peu chastes, il paraissait étonné de trouver encore des hommes dans ceux qu'il supposait devoir être des anges. Mais Dieu lui fit connaître qu'il se trompait : et le saint abbé sut dans la suite se proportionner aux faiblesses de l'humanité et conduire à la perfection ses religieux par des routes différentes, selon les différentes mesures de grâce qu'il reconnaissait en eux (1).

S. Bernard venait à peine de recevoir la mission de fonder Clairvaux lorsqu'un ermite nommé Jean, qui menait la vie solitaire près d'Aigremont, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine, vint à Cîteaux, et proposa à l'abbé Étienne d'établir un quatrième monastère à Morimond en Bassigny. L'abbé y consentit, et Josceram évêque de Langres, dans le diocèse duquel ce lieu était situé, y conduisit une nouvelle colonie de douze moines, dont Arnauld fut le premier abbé. C'est l'origine de Morimond, la quatrième fille de Cîteaux.

C'est ainsi que l'institut de Cîteaux, depuis que S. Bernard l'eut embrassé, se multiplia en peu d'années en quatre autres maisons, qui furent nommées les quatre premières filles de Cîteaux et qui ensuite eurent aussi chacune plusieurs autres filles. En sorte que l'ordre de Cîteaux fut divisé en cinq filiations, savoir celle de Cîteaux et celles de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond.

L'institut de Fontevrault ne faisait pas des progrès moins rapides par le crédit et le mérite de Robert d'Arbrissel. Cet homme apostolique continuait son œuvre avec une persévérance et un sucès toujours croissant. Les monastères qu'il fondait pour les deux sexes étaient si nombreux, que bientôt l'on compta sous sa direction jusqu'à trois mille religieux et religieuses répartis dans les divers établissements, dont la charité des fidèles faisait tous les frais. Les aumônes qu'il recevait de toutes parts étaient si abondantes, qu'après avoir pourvu aux besoins de ses religieux et de ses religieuses,

(1) Guilelm. *Vit. Bern.*, c. VI.

il lui restait encore de quoi soulager les misères des pauvres (1).

Pour perpétuer le bien, il donna une forme stable à son institut. Par une disposition toute particulière, et qui le distingua des autres ordres, le B. Robert voulut que les religieux de Fontevrault fussent soumis aux religieuses, les regardassent comme leurs mères et se dévouassent à leur service, à l'exemple de S. Jean, qui reçut ordre de Jésus-Christ, prêt à expirer, de regarder la Ste Vierge comme sa mère. Ainsi la Mère de Dieu devait être le modèle des religieuses de Fontevrault, et S. Jean, celui des religieux. Ce fut pour leur rappeler sans cesse le souvenir de ces obligations, qu'il voulut que toutes les églises des monastères de son ordre fussent dédiées à la Ste Vierge avec un oratoire en l'honneur de S. Jean. Robert n'avait pas encore nommé l'abbesse, et il gouvernait tout son ordre par lui-même, lorsque, étant tombé malade, épuisé par les fatigues de ses travaux apostoliques, il résolut d'établir une abbesse à Fontevrault qui eût inspection sur tous les monastères d'hommes et de filles : car il ne mettait que des prieures dans les autres communautés, et Fontevrault devait être le chef d'ordre. Il fit donc assembler ses religieux autour de son lit pendant sa maladie, et leur dit (2) : « Mes chers enfants, vous que j'ai engendrés à Jésus-Christ, écoutez les dernières volontés de votre père. La maladie dont je suis attaqué me fait croire qu'il me reste peu de temps à vivre ; mais tandis que je vis encore, je vous prie de délibérer entre vous si vous voulez persévérer dans l'institut que vous avez embrassé, et qui consiste à obéir, pour le salut de vos âmes, aux servantes de Jésus-Christ. Si vous ne le voulez pas, je vous permets de choisir une autre religion. » Ils répondirent : « A Dieu ne plaise que nous nous séparions jamais d'elles ! Nous ne pouvons rien faire de mieux que de les servir, ainsi que vous nous l'avez dit, et nous promettons tous entre

(1) Baldric. *Vit. Roberti*, c. IV, 25 febr. — (2) Andreas, *Vit. Roberti*.

vos mains la persévérance et la stabilité à Fontevrault. »

Quelques jours après, Robert fit prier quelques évêques et quelques abbés, avec les ecclésiastiques les plus distingués du clergé de Poitiers et de celui d'Angers, de se rendre auprès de lui, parce qu'il voulait leur demander conseil sur une affaire importante. Quand ils furent assemblés, il leur dit : « Vous savez que tout ce que j'ai entrepris, je l'ai fait pour le service de nos religieuses. Je leur ai distribué tous les biens qui m'ont été donnés, et, ce qui est encore plus, je me suis dévoué à leur service, moi et mes disciples, pour le salut de nos âmes. Or, j'ai résolu d'établir une abbesse pour gouverner cette congrégation, et je veux prendre là-dessus vos avis, pour savoir si je puis en établir une qui ait été mariée avant de se faire religieuse. Je sais que d'un côté il paraîtrait plus convenable de choisir une vierge pour cette dignité; mais une vierge qui a toujours été élevée dans le cloître, et qui ne sait que les psaumes, pourra-t-elle vaquer aux affaires du dehors? C'est pourquoi je crois qu'il faut laisser Marie s'adonner à la contemplation de choses célestes, et choisir Marthe pour prendre soin des affaires et du temporel. » Toute l'assemblée approuva son dessein, et un archiprêtre d'Angers dit qu'étant à Rome, il avait vu le pape Urbain II choisir pour abbesse d'un monastère une dame qui avait été mariée quatre fois.

Cette assemblée eut lieu au mois de septembre, et Robert, étant guéri, ne déclara qu'à la fin d'octobre le choix qu'il avait fait de Pétronille de Chemillé pour être abbesse de Fontevrault. C'était une dame d'une grande vertu douée d'une expérience consommée, et alors prieure de Fontevrault. Elle était fort jeune et veuve du seigneur de Chemillé lorsqu'elle s'attacha à Robert, qu'elle suivit dans toutes ses courses apostoliques avant l'établissement de Fontevrault. Ce choix fut fort approuvé des religieux et des religieuses ; et le bienheureux Robert ordonna qu'on ne choisît point dans la suite l'abbesse de Fontevrault parmi celles de ses filles qui,

s'étant données à Dieu dès leur plus tendre jeunesse, n'avaient pas d'expérience des affaires du monde. Il voulait qu'on préférât celles qui avaient été mariées avant de se faire religieuses. Ce règlement fut fort mal observé : car après Pétronille il n'y eut que deux abbesses de Fontevrault qui eussent été mariées. Ce furent Mathilde, femme de Guillaume fils de Henri I[er] roi d'Angleterre, et Marie, fille de Thibauld le Grand comte de Champagne, veuve d'Eudes duc de Bourgogne. Robert fit confirmer l'élection de Pétronille par Gérard évêque d'Angoulême, qui était légat du pape Pascal pour l'Aquitaine.

Conon continuait dans la Belgique à exercer sa légation avec beaucoup de zèle. Il tint un nouveau concile à Châlons-sur-Marne, l'an 1115, où il interdit plusieurs évêques de Normandie qui avaient refusé de s'y rendre après trois sommations. Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en fut irrité, et envoya des députés au pape pour s'en plaindre; mais il paraît que cette affaire n'eut pas d'autres suites (1).

S. Godefroy, que Conon avait obligé de reprendre le gouvernement de son Église, soupirait toujours après la solitude, et il ne désespérait pas de pouvoir obtenir la permission de s'y retirer, lorsque Dieu l'appela à la récompense (2). Ce saint évêque étant parti d'Amiens pour aller conférer de quelques affaires avec Radulfe le Verd archevêque de Reims, Odon, abbé de Saint-Crépin, qui en fut averti, l'envoya inviter à passer par son monastère et à honorer de sa présence la fête des SS. Crépin et Crépinien, qui était proche. Godefroy prit son chemin par Soissons, et célébra avec beaucoup de dévotion la fête des saints martyrs le 25 octobre. La nuit suivante il eut un léger accès de fièvre, qui ne lui fit pas néanmoins différer son départ. Mais à peine avait-il fait trois quarts de lieue, qu'il dit à ceux qui l'accompagnaient qu'il était hors d'état de continuer sa route. Il avait avec lui un

(1) Eadm. l. V *Novor.* — (2) *Vita Godef.*

moine nommé Nicolas, dont le père s'était fait religieux à Saint-Crépin, et avait soin d'une métairie du monastère qui était voisine. Ce religieux y conduisit Godefroy, qui y fut traité avec beaucoup de charité durant trois jours.

L'abbé de Saint-Médard, informé de la maladie du saint évêque, vint le visiter et le fit conduire par eau à Saint-Crépin. Godefroy y édifia toute la communauté par son humilité et sa piété. Après avoir reçu le saint Viatique des mains de Lisiard, évêque de Soissons, il donna sa bénédiction aux moines qui étaient présents, et les pria de l'enterrer dans le chapitre; puis, levant les yeux et les mains au ciel, il expira le 8 novembre 1115 (1), dans la onzième année de son épiscopat et la cinquantième de son âge. L'évêque de Soissons voulait l'enterrer dans sa cathédrale : l'abbé de Saint-Crépin et Theulfe, qui en était prieur, s'y opposèrent constamment. Godefroy fut donc inhumé dans le chapitre. Mais vingt-trois ans après Joscelin évêque de Soissons le transféra dans l'église de Saint-Crépin et lui composa cette épitaphe :

Gloria Pontificum, Cleri decus, ac Monachorum
Forma gregis, dux, exemplar morum Godefredus
Hic jacet, astra petens octava luce novembris.

Engelram, archidiacre d'Amiens, succéda à S. Godefroy. On croit qu'il était fils d'Engelram de Boves, comte d'Amiens.

La même année 1115, Bertrade, à laquelle on donnait encore le nom de reine, quoique le roi Philippe eût été obligé de la répudier, fut si édifiée de la vie sainte des religieuses de Fontevrault qu'elle résolut d'embrasser cet institut pour réparer les scandales qu'elle avait donnés. Elle fit bâtir un monastère de cet ordre au diocèse de Chartres, dans une terre

(1) On lit dans la *Vie de S. Godefroy* de l'édition de Surius, que ce saint évêque est mort la onzième année de son épiscopat l'an 1118; ce qui ne peut se concilier : car il est certain que Godefroy fut ordonné évêque l'an 1104, et par conséquent, s'il est mort la onzième année de son épiscopat, il faut placer sa mort l'an 1115. D'ailleurs dès l'an 1116 Engelram était évêque d'Amiens.

nommée Haute-Bruyère, qui lui appartenait. Quand les bâtiments furent achevés, Robert d'Arbrissel y envoya une colonie de religieuses, et il les suivit peu de temps après avec l'abbesse Pétronille et le saint abbé Bernard de Tiron, dont nous aurons occasion de parler. A l'abbaye de Bonneval, où il s'arrêta, Robert apprit avec douleur que l'abbé de ce monastère soutenait depuis longtemps contre Yves de Chartres un procès que personne n'avait encore pu terminer. Il prit aussitôt la route de Chartres avec Bernard de Tiron et l'abbesse Pétronille pour tâcher de réconcilier l'évêque avec l'abbé. Le Seigneur bénit la charité qui conduisait ses pas, et l'évêque de Chartres, cédant à la parole persuasive du saint abbé, rendit son amitié à l'abbé de Bonneval.

Robert alla célébrer les fêtes de Noël à Haute-Bruyère, et y fit les règlements nécessaires pour le nouvel établissement. L'exemple de la reine Bertrade qui s'y fit religieuse, y attira en peu de temps un grand nombre de filles de qualité. Ce fut longtemps un des principaux monastères de l'ordre de Fontevrault. On y voyait dans le chœur le tombeau de la reine Bertrade.

Pendant le séjour que le bienheureux Robert fit à Haute-Bruyère, Yves, ce saint et savant évêque de Chartres, qui faisait depuis si longtemps la gloire de l'Église de France, mourut à Chartres le 13 décembre 1116. Les chanoines réguliers de la congrégation de Latran ont obtenu du pape S. Pie V la permission d'en célébrer la fête le 20 mai.

On peut regretter que personne n'ait écrit la vie d'un si digne prélat. Mais il s'est peint lui-même dans ses écrits, et nous trouvons dans ses lettres des mémoires plus précieux et plus sûrs que les récits que d'autres écrivains auraient pu nous transmettre. Yves fut le plus savant évêque de son temps, surtout dans la connaissance des canons. Son zèle, empreint d'une grande fermeté, était toujours réglé par une sage modération. Par le constant accord de ces deux éminentes qualités, ce grand évêque sut reprendre avec force les vices

des puissants du siècle sans manquer au respect dû à la grandeur, défendre les droits de l'Église sans porter atteinte à ceux des souverains. Leur faveur lui paraissait sans doute peu digne d'envie. Il ne la méprisait pas cependant; mais n'hésitait aucunement à en faire le sacrifice dès qu'il croyait qu'on voulait asservir l'épiscopat. Le roi Louis le Gros lui ayant un jour écrit pour exiger de lui un présent de quelques pelleteries, il lui répondit par la lettre suivante (1), qui donne à juger tout à la fois la liberté du sujet et la simplicité du prince auquel elle était adressée : « Il ne sied pas à la majesté royale de demander aux évêques des ornements qui ne servent qu'à la vanité, et il sied encore moins à un évêque de les donner à un roi. Je n'ai pu lire sans rougir la lettre par laquelle vous me demandez quatre peaux d'hermines : j'ai eu peine à croire que vous ayez écrit cette lettre. Cependant je ne laisse pas d'y répondre, afin que vous ne demandiez jamais rien de semblable à un évêque, si vous voulez faire respecter la majesté royale. »

Il nous reste des ouvrages d'Yves de Chartres un assez gros volume *in-folio* qui contient son *Décret*, le recueil de ses lettres, et quelques homélies ou sermons, avec une chronique abrégée des rois de France. Le *Décret* d'Yves de Chartres est un ouvrage fort étendu et d'une grande utilité. C'est un recueil fort ample des canons et des lois ecclésiastiques, tiré, comme il le dit lui-même, des épîtres, des actes, des conciles, des traités des saints Pères et des ordonnances des rois catholiques. Il est divisé en dix-sept parties. La première traite de la foi et des sacrements du baptême et de la confirmation; la seconde, de l'Eucharistie, du sacrifice de la messe et de la sainteté des autres sacrements; la troisième, de l'Église et du respect que l'on doit à tout ce qui appartient à l'Église; la quatrième partie est sur les fêtes, les jeûnes, les Écritures canoniques et sur la célébration des conciles.

(1) *Ep.* CCII.

La cinquième traite de la primauté de l'Église romaine, des droits des primats, de ceux des métropolitains et des évêques : la sixième, de la conduite des clercs, de leur ordination et des causes ecclésiastiques; la septième parle des moines, et la huitième des mariages légitimes, des vierges et des veuves non voilées.

Dans la neuvième partie il est question des incestes, des degrés de parenté prohibés pour le mariage, et des pénitences pour les divers péchés d'impureté.

Dans la dixième, on traite des homicides volontaires et involontaires; dans la onzième, des sortiléges et enchantements. La douzième partie est sur le mensonge et le parjure; la treizième, sur le vol, le rapt, la chasse; la quatorzième, sur l'excommunication juste et sur l'excommunication injuste. Dans cet endroit Yves de Chartres suppose très-clairement la discipline universellement admise à cette époque touchant les effets temporels de l'excommunication, et particulièrement l'usage constant qui privait les excommuniés du droit d'accuser et de se défendre en justice.

La quinzième partie traite de la pénitence des malades et de celle des pécheurs qui sont en santé. La seizième contient les devoirs des laïques. Enfin, la dix-septième est un recueil des sentences des saints Pères sur la foi, l'espérance et la charité. On croit qu'Yves composa un autre grand ouvrage sur les canons qu'il intitula *Panormia*, et qui est différent de son *Décret* (1).

Le recueil des lettres d'Yves de Chartres en contient deux cent quatre-vingt-dix-sept, qui sont presque toutes instructives, remplies de citations de canons et d'autorités des saints Pères. Nous avons rapporté les lettres qui pouvaient répandre quelque lumière sur cette histoire; nous parlerons ici de quelques autres qui peuvent servir à confirmer les

(1) Le savant P. Possevin croit qu'il faut *Pannomia*, qui signifierait un recueil de toutes les lois. On attribue aussi à Yves de Chartres un commentaire sur les psaumes : c'est un manuscrit qui passa de la bibliothèque de Colbert dans celle du roi.

dogmes de la foi, ou à nous instruire de quelques points de discipline.

Un prêtre nommé Leudon ayant averti Yves que l'opinion s'accréditait que des laïques, proférant les paroles de Notre-Seigneur, pouvaient consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, ce saint évêque s'éleva avec force contre cette erreur, qu'il traite d'insensée; et il prouve, par l'autorité de S. Jérôme et de S. Augustin, que, quelque mérite qu'ait un laïque, il n'a pas le pouvoir de consacrer (1). C'est cependant une erreur que l'hérésie a renouvelée pour gagner les laïques en les flattant d'une vaine prérogative. Yves décide dans une lettre à Guillaume abbé de Fécamp que, quand on a changé l'autel de place, il faut de nouveau consacrer toute l'église; mais que quand on ne fait que renouveler les murailles de l'église, il faut seulement y faire des exorcismes avec du sel (2).

Hilgote évêque de Soissons, ayant renoncé à l'épiscopat pour se faire moine de Marmoutier, fut quelques années après élu abbé de ce monastère. Quelques personnes s'opposèrent à cette élection, en disant que ce serait faire injure à l'épiscopat que de souffrir qu'un homme qui avait été évêque devînt abbé. « Car, ajoutait-on (3), il ne peut être abbé sans être béni : or, s'il reçoit la bénédiction d'abbé, ce sera un outrage à la consécration épiscopale qu'il a reçue. » Yves de Chartres, qui était ami d'Hilgote, prit sa défense dans une lettre qu'il écrivit à ce sujet à Pascal II. Il prie ce pape de décider si une nouvelle bénédiction est nécessaire : « Car, dit-il, quelque chose que le Saint-Siége décide à ce sujet, nous ne croirons pas que sa décision soit un outrage à l'ordination épiscopale. La bénédiction d'abbé n'est pas la réitération d'un sacrement, et l'omission de cette bénédiction n'empêche pas celui qui est élu de prendre le soin du spirituel et du temporel du monastère, ainsi que le démontrent plusieurs exemples des anciens Pères et des modernes. » Nous remarquons ce trait pour faire

(1) *Ep.* LXIII. — (2) *Ep.* LXXX. — (3) *Ep.* LXXXVIII.

voir qu'Yves de Chartres croyait que la bénédiction des abbés est une cérémonie qui ne leur donne aucune juridiction. Il pensait aussi qu'on ne devait pas réitérer l'extrême-onction, parce que c'est un sacrement et une espèce de pénitence publique que fait le malade. Sur quoi il cite S. Ambroise et S. Augustin, pour montrer qu'on ne doit pas deux fois imposer la pénitence publique (1). Mais la pratique de l'Église a toujours été de réitérer le sacrement de l'extrême-onction dans les diverses maladies dangereuses qui surviennent à la même personne.

Dans une lettre qu'Yves écrivit à Sanction, évêque d'Orléans, il parle d'un clerc qui était prisonnier, et que cet évêque, le jour qu'il avait fait son entrée à Orléans, avait délivré selon la coutume de la ville (2). C'était donc déjà une coutume établie dans le XIe siècle que les évêques d'Orléans délivrassent les prisonniers le jour de leur entrée : privilége singulier dont on fait remonter l'origine jusqu'à S. Agnan, et dont ses successeurs ont joui jusqu'à notre révolution.

Plusieurs lettres d'Yves de Chartres nous font connaître qu'il avait un grand zèle pour la réforme des religieuses. Ayant reçu des plaintes sur la conduite des religieuses de Saint-Avite de Châteaudun, qui avaient des familiarités suspectes avec quelques ecclésiastiques, il leur écrivit à ce sujet une lettre pleine des plus sages avis (3).

« Efforcez-vous, leur dit-il, de plaire à l'Époux immortel, à qui vous avez voué la pureté de vos corps. Car c'est Jésus-Christ, et non les ecclésiastiques, que vous avez choisi pour époux. Vous avez fait vœu de vous attacher à ce divin Sauveur, et non de rechercher les entretiens des mondains. Les saintes femmes qui ont voulu plaire à Dieu, ne se sont pas étudiées à plaire à des hommes charnels par des ajustements précieux et recherchés, par des airs immodestes et passionnés. Elles n'ont point cherché à se concilier de nouveaux attraits

(1) *Ep.* CCLV. — (2) *Ep.* LIII. — (3) *Ep.* X.

par le fard. Il faut qu'une vierge chrétienne soit humble et obéissante, que son visage soit pâle et maigre, que sa peau soit exténuée par le cilice, qu'elle soit sobre dans le boire et dans le manger, qu'elle parle avec retenue, qu'elle marche avec modestie et qu'elle soit vêtue d'habits grossiers. Cet extérieur fera connaître l'intérieur, à peu près comme on juge de la beauté d'une maison par celle de l'entrée. » Il ordonne aux religieuses, en vertu de la sainte obéissance, de lire une fois la semaine cette lettre à la communauté assemblée.

Outre les lettres d'Yves de Chartres, il nous reste de lui vingt-quatre sermons sur les principales fêtes de l'année et sur quelques sujets particuliers. Nous remarquons surtout celui quiest intitulé *de l'Accord de l'ancien et du nouveau sacrifice*. Il y fait voir dans un grand détail que toutes les prophéties et toutes les figures de l'ancien Testament ont été accomplies dans le nouveau, qui est la clef de l'ancien.

Parmi plusieurs avantages que ce saint évêque procura à son Église, il obtint d'Étienne, comte de Chartres et de Blois, qu'après la mort de l'évêque les biens qui lui avaient appartenu seraient conservés pour le successeur. Car le comte de Chartres, en cas de mort ou de déposition d'un évêque de Chartres, était en possession du droit de confisquer à son profit tous les meubles et toutes les provisions qui étaient dans les maisons de l'évêque, en sorte que le successeur n'en trouvait que les murailles nues. De plus, après la mort de l'évêque, le comte imposait une taxe qui était nommée *taille* (*tallia*), sur tous ceux qui avaient été au service de l'évêque.

Le comte Étienne renonça à ces prétendus droits par un acte où il défend que dans la suite on enlève rien de la maison de l'évêque mort, qu'on en pille les métairies et qu'on en coupe les bois, et il ordonne que toutes les provisions de bouche soient conservées. Il ajoute qu'en reconnaissance l'évêque et le chapitre lui ont promis de faire tous les ans

son anniversaire et celui de la comtesse Adèle son épouse (1). Yves fit confirmer ce privilége par le pape.

Après la mort d'Yves, le clergé de Chartres élut unanimement pour son évêque Geoffroy de Lieues (*de Leugis*) (2). C'était un homme d'un grand mérite, d'une prudence consommée, et dont les talents le rendaient fort capable de remplacer Yves. Mais le comte de Chartres s'opposa à cette élection, et voulut obliger les chanoines à en faire une autre. Leur courageuse résistance irrita le comte, qui les tint assiégés et renfermés dans leur cloître, pilla leurs biens et menaça même quelques-uns de les faire mourir S. Bernard, abbé de Tiron, monastère qu'il avait fondé, se rendit à Chartres et fit de vains efforts pour adoucir le comte.

Les chanoines se recommandèrent alors à Robert d'Arbrissel, qui, quoique malade, leur répondit que la mort seule l'empêcherait d'aller travailler à la paix de l'Église. Ce saint homme, s'étant donc rendu auprès du comte, lui parla avec tant de force qu'il consentit à l'élection de Geoffroy et restitua les biens usurpés sur l'Église de Chartres. Robert n'en demeura pas là; après avoir rendu la liberté et la paix aux chanoines de Chartres, il entreprit de rétablir la régularité parmi eux, et prêcha avec tant d'éloquence contre la simonie, qu'il les porta à faire serment qu'ils ne souffriraient plus ce vice honteux, qui, malgré le zèle et la vigilance d'Yves, ne s'était que trop introduit dans cette Église (3).

Cette affaire ayant été ainsi heureusement terminée, Robert et Bernard, que le zèle unissait encore plus étroitement que l'ancienne amitié qui était entre eux, se rendirent à Blois pour y visiter dans les fers Guillaume duc de Nevers, qui était prisonnier de guerre de Thibauld comte de Chartres et de Blois, fils et successeur du comte Étienne. Guillaume était un seigneur d'une grande piété et fort attaché au roi Louis le

(1) *Instrumentum Stephani comitis* in *Notis* Soucheti *ad Ep.* XCIV. — (2) *Ep.* XCIV, (3) *Vita Roberti* ab ejus discip.

Gros. Il revenait d'assiéger avec ce prince Thomas de Marle dans son château, lorsqu'il fut pris par le comte Thibauld, qui était alors en guerre avec le roi. Le comte de Nevers fut grandement consolé de la visite qu'il reçut de ces deux saints religieux, dont il honorait la vertu. Après leur départ, on l'entendit s'écrier que sa prison lui devenait agréable, puisqu'elle lui avait procuré la visite de ces deux saints personnages.

Bernard et Robert se séparèrent ensuite pour ne plus se revoir. Bernard retourna à son monastère de Tiron, et Robert alla en Berri visiter le monastère qu'il avait bâti à Orsan pour des religieuses de son institut, et annoncer la parole de Dieu dans cette province. Car les voyages de cet homme apostolique étaient autant de missions.

Après avoir passé quelques jours à Orsan, il entreprit de nouvelles excursions apostoliques, prêchant dans tout le pays avec autant de fruit que de zèle. En sortant du monastère de Bourgdeols, qu'il avait visité, Robert, se sentant malade, se fit reporter à Orsan, en disant qu'il ne relèverait pas de cette maladie. En arrivant à Orsan, il s'écria : « O cher Fontevrault, que j'ai souhaité que mes cendres reposassent dans ton enceinte ! »

Léger, archevêque de Bourges, qu'il avait fait avertir de l'état où il se trouvait, se rendit aussitôt auprès de lui. C'était un digne prélat, fort dévoué à l'ordre de Fontevrault et ami particulier du saint fondateur. Robert, après l'avoir remercié de l'amitié qu'il avait toujours eue pour lui et lui avoir recommandé ses religieuses, le pria de permettre qu'on reportât son corps à Fontevrault (1). « Si vous avez quelque amitié pour moi, lui dit-il, je vous conjure de rendre mon corps à mes religieuses, de le conduire vous-même jusqu'à Fontevrault et d'y faire mes obsèques. » L'archevêque lui répondit : « Vous ne pouvez pas douter de mon amitié; mais ce que vous me demandez ne dépend pas de moi : car vous savez qu'Orsan est dans la terre du seigneur Alard, qui a contribué en partie à la construction de ce monastère. »

(1) *Vita Roberti.*

On lui fit espérer cependant qu'Agnès, prieure d'Orsan, pourrait obtenir le consentement d'Alard, parce qu'elle avait été sa femme avant de se faire religieuse. Robert, rassuré par les promesses de la prieure elle-même et averti que sa fin était proche, demanda qu'on le laissât seul, et quand les religieux qui l'entouraient se furent retirés, il pria Dieu pour tous ses bienfaiteurs, pour tous ses hôtes et pour tous ses amis, pour ses ennemis et pour tous les fidèles vivants et trépassés. Il pria nommément pour Guillaume comte de Poitiers, qui était alors excommunié. Après ces prières, il dit à un frère lai nommé Pierre de lui faire venir le prêtre André, son disciple, auquel il ordonna de lui apporter la croix. A sa vue, il se jeta de son lit à terre et se prosterna devant ce signe de notre salut. Il fit ensuite publiquemeut une confession générale de tous les péchés de sa vie en des termes qui dénotaient toute la délicatesse de sa conscience, reçut l'absolution de tous ses péchés, et expira quelques moments après le 25 février 1117 (1). Son corps fut reporté à Fontevrault, ainsi qu'il l'avait tant souhaité. Léger, archevêque de Bourges, accompagna le convoi jusqu'à Fontevrault, fit les obsèques et prononça une oraison funèbre en l'honneur du saint homme. Il fut enterré sous le grand autel, où l'on vit son tombeau, soutenu par quatre colonnes, jusqu'à l'an 1623, que Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault, en fit faire un plus magnifique. Baudry, évêque de Dol, a écrit la vie du B. Robert, à la prière de Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevrault. Un disciple du saint homme, voyant que Baudry avait omis plusieurs particularités édifiantes, principalement sur ce qui concerne sa mort, en a publié une autre. Robert n'a pas été canonisé ; mais les anciens auteurs lui donnent le nom de bienheureux, et on l'invoque comme saint dans d'anciennes litanies.

(1) La *Chronique de Saint-Aubin d'Angers* place la mort de Robert d'Arbrissel l'an 1116. Dans ce sentiment il faudrait mettre la mort d'Yves de Chartres en 1115, où nous avons vu quelques auteurs la placer en effet.

Une vertu aussi éclatante que celle de Robert d'Arbrissel ne pouvait guère manquer d'être en butte à la malignité et aux calomnies des mondains. Son zèle pour la conversion des femmes et le soin qu'il avait de les diriger, fournirent à ses envieux les mêmes prétextes de le décrier dont s'étaient servis autrefois les ennemis de S. Jérôme. Nous avons vu que l'hérétique Roscelin, qui se déclarait l'ennemi de tous les gens de bien, publia une lettre pour noircir la réputation du B. Robert. On n'a plus cette pièce, qui ne méritait pas en effet d'être conservée. Nous avons parlé ailleurs des sages avis de Geoffroy abbé de Vendôme et de Marbœuf évêque de Rennes.

Si le B. Robert d'Arbrissel avait encore besoin d'apologie, la sainteté et le zèle de ses premiers disciples pourraient en servir. S. Bernard de Tiron, Vital de Mortain, Raoul ou Radulfe de la Fustaye, qui menèrent sous lui la vie érémitique dans les forêts de Craon, devinrent aussi les fondateurs de plusieurs monastères, qu'ils réunirent en diverses congrégations, à l'exemple de leur maître.

La plupart des disciples du B. Robert d'Arbrissel, surtout Vital de Mortain, qui s'était retiré dans la forêt de Savigny, S. Bernard de Tiron et le B. Robert lui-même, étaient fort versés dans les lettres divines et humaines. Les études commençaient alors à refleurir en France, particulièrement à Paris, où l'école qui y était établie depuis longtemps devenait de jour en jour plus célèbre par la réputation des maîtres qui enseignaient et par le nombre des écoliers qui de tous les pays de l'Europe venaient y prendre leurs leçons. Le fameux Abailard était alors le plus célèbre des professeurs de cette académie. Mais il avait plus d'esprit que de conduite, plus d'orgueil que de science et plus de réputation que de vrai mérite, quoiqu'il n'en fût assurément pas dépourvu. Son goût pour la nouveauté et une passion honteuse, dont sa philosophie ne sut point le guérir, devinrent la source de ses chagrins et de ses malheurs.

Abailard était né à Palais, à quelques lieues de Nantes. Son

père Bérenger avait étudié avant de porter les armes, ce qui était alors fort rare chez les gens de guerre, et il conserva tant d'amour pour les sciences qu'il voulut que ses enfants se rendissent habiles dans les lettres, avant d'apprendre le métier de la guerre, auquel il les destinait. Mais Abailard prit un tel goût pour l'étude qu'il renonça à la carrière des armes, et céda même son droit d'aînesse et sa succession à ses autres frères. Bérenger embrassa dans la suite la vie monastique, et Luce, sa femme, suivit son exemple. Abailard, ayant fait de rapides progrès dans les littératures grecque et latine, mais surtout dans la dialectique, où il se rendit fort habile, quitta la Bretagne à l'âge de seize ans et parcourut diverses provinces pour s'exercer à la discussion orale. Après cinq ans de voyages et d'étude, il se rendit à Paris, dont l'université était alors florissante, pour y perfectionner ses talents et trouver en même temps l'occasion de les mettre en relief.

Le premier maître dont il prit les leçons fut Guillaume de Champeaux, qui avait alors la plus grande réputation. Abailard gagna d'abord son amitié, mais il ne la conserva pas longtemps. Il combattait avec trop de chaleur les sentiments de son maître, et, comme il était fort versé dans toutes les subtilités de la dialectique, il l'embarrassait souvent. Guillaume, qui n'avait reçu jusqu'alors que des applaudissements, ne pardonna pas à son disciple la réputation qu'il acquérait aux dépens de la sienne.

Abailard de son côté, enflé des premiers succès (1) qu'il avait eus, se crut en état, malgré sa jeunesse, d'ouvrir à Melun une école, qu'il transféra ensuite à Corbeil pour se rapprocher de Paris. Un grand nombre de disciples allèrent y prendre des leçons, et désertèrent l'école de Guillaume : ce qui fut pour celui-ci un nouveau sujet de jalousie. Mais le succès animant Abailard, il s'appliqua à l'étude avec si peu de modération qu'il en tomba dangereusement malade. Obligé pour se

(1) Abæl. *Historia calamitatum suarum.*

rétablir d'aller respirer l'air natal, il demeura quelques années en Bretagne sans que son absence le fît oublier; loin de là, elle ne servit qu'à le faire désirer plus ardemment. Guillaume de Champeaux, pendant cette absence, s'était fait chanoine régulier de Saint-Victor et avait renoncé à l'enseignement; mais, pressé par de nombreuses sollicitations, il ouvrit bientôt de nouveau son école.

De retour à Paris, Abailard voulut se réconcilier avec Guillaume et prendre de lui des leçons de rhétorique. Son désir sans doute était sincère, mais sa passion pour les disputes de l'école l'emporta, et il ne put se défendre de combattre les opinions de son maître qu'il ne partageait pas, notamment sur les *universaux*. Il le fit avec un tel succès que Guillaume, abandonné de la plupart de ses disciples, prit le parti de renoncer à sa chaire, qui était celle de l'Église de Paris, et la fit donner à un autre professeur, qui la céda à Abailard. Guillaume ne put le souffrir, et Abailard, moins influent que son rival, fut obligé de retourner à Melun, d'où il revint peu après à Paris et ouvrit une école hors la ville sur la montagne de Sainte-Geneviève. On prétend qu'il réunissait à son cours plus de trois mille auditeurs de tous les âges et de toutes les nations. Guillaume, de son côté, ouvrit une nouvelle école dans son monastère de Saint-Victor, et la dispute recommença entre les deux professeurs; mais elle fut bientôt interrompue par un second voyage que fit Abailard en Bretagne, où l'appelaient des affaires de famille. Quand il les eut terminées, il vint à Laon pour étudier la théologie sous Anselme, doyen de Laon. Mécontent de ce professeur, dont il ne trouvait pas le mérite à la hauteur de sa réputation, Abailard entreprit de le combattre sur son propre terrain, et ouvrit à Laon une école où il commença l'explication d'Ezéchiel. Anselme lui fit défendre d'expliquer l'Écriture, et cette défense le détermina à revenir à Paris, où on lui offrait la chaire que Guillaume de Champeaux avait remplie : car ce savant homme avait été élevé sur le siége de Châlons-sur-Marne. Abailard y continua son exposition d'E-

zéchiel, qui attirait un concours extraordinaire et excitait les applaudissements d'un auditoire enthousiaste (1). Abailard ne sut pas résister aux séductions d'un succès aussi éclatant. Enivré d'orgueil, il manqua de vigilance sur lui-même, et céda aux entraînements d'une funeste passion qui fit le malheur de toute sa vie.

Au moment où la réputation d'Abailard était dans tout son éclat, il conçut un amour criminel pour une jeune personne nommée Héloïse, nièce d'un chanoine de Paris appelé Fulbert, chez qui elle demeurait. C'était une fille d'une grande intelligence, et qui avait une rare aptitude pour les langues et pour les sciences, auxquelles son oncle l'avait appliquée de bonne heure. Abailard lia d'abord avec elle un commerce de lettres, et il croyait n'aimer en elle que son érudition et ses talents ; mais il aimait déjà Héloïse même, qui sans défiance ne voyait dans les empressements d'Abailard que des marques de zèle pour son avancement dans ses études. Cependant le professeur, tout à sa passion et pour en voir plus souvent l'objet, pria Fulbert de le recevoir en pension chez lui, sous prétexte qu'il serait plus près de son école. Le bon chanoine, voyant dans cette proposition un moyen pour sa nièce de se perfectionner dans les sciences, reçut avec plaisir Abailard, en lui recommandant de servir de maître à Héloïse. Abailard, chargé de cultiver son esprit, lui corrompit le cœur et en fit la victime de sa passion. Le chanoine fut le dernier à s'apercevoir du déshonneur de sa famille. Dès qu'on lui eut fait ouvrir les yeux, il chassa son hôte ; mais celui-ci, plus passionné que jamais, enleva Héloïse et la conduisit en Bretagne, chez sa sœur, où elle accoucha d'un fils qu'il nomma Astrolabe, mais qui ne vécut point. Ils revinrent ensuite à Paris, et, pour apaiser Fulbert, Abailard lui promit d'épouser celle qu'il avait séduite. Héloïse, pour l'honneur d'Abailard, qui était clerc et chanoine de Sens, ne voulait pas consentir à

(1) Abæl. *Hist. calam. suarum.*

ce mariage. Cependant ils finirent par le contracter secrètement, en présence seulement de Fulbert et de quelques personnes de la famille.

Les nouveaux époux faisaient mystère de leur mariage. Fulbert, au contraire, le publiait partout : ce qui exposait Abailard aux railleries de ses disciples. Pour y mettre un terme, Abailard se détermina à envoyer sa femme dans le monastère des religieuses d'Argenteuil, où il lui fit prendre l'habit, sans vouloir cependant qu'elle reçût le voile, afin d'être en état de la rappeler quand il le jugerait à propos.

A cette nouvelle, le chanoine Fulbert, ne pénétrant pas les intentions d'Abailard et croyant à un abandon, résolut de le punir de sa perfidie : il le fit saisir pendant la nuit et le fit indignement mutiler. Cet attentat, commis sur la personne d'un homme de la réputation d'Abailard, fit un grand éclat. L'évêque de Paris procéda juridiquement contre les auteurs de cette mutilation. Deux d'entre eux furent pris et subirent la même peine; en outre, on leur creva les yeux. Le chanoine Fulbert fut décrété, dépouillé de ses bénéfices et exilé.

Pour l'infortuné Abailard, dès qu'il fut guéri, il se retira dans le monastère de Saint-Denis, où il prit l'habit monastique, ayant eu soin, avant de s'engager, de faire donner le voile à Héloïse. Il se plaignit amèrement que l'évêque de Paris eût épargné Fulbert, et il avait pris la résolution d'aller à Rome demander justice de l'évêque et du chanoine. Foulques, prieur de Deuil, le détourna de ce dessein (1).

Abailard ne tarda pas à se brouiller avec l'abbé et les moines de Saint-Denis, parce que, si nous l'en croyons, il ne pouvait s'empêcher de leur reprocher la vie licencieuse qu'ils menaient. D'un autre côté, ses anciens écoliers le pressaient de reprendre le cours de ses leçons, et de faire pour Dieu ce qu'il avait fait auparavant par vaine gloire et par intérêt. Il obtint donc la permission d'Adam, son abbé, de se retirer à Provins, dans un

(1) *Ep.* Fulconis inter *Opera Abælardi.*

prieuré de Saint-Florent de Saumur, pour y ouvrir une école. Il y vint un si grand concours d'écoliers, que la ville de Provins n'avait ni assez de bâtiments pour les loger, ni assez de provisions pour les nourrir. Abailard crut qu'il était plus convenable à sa nouvelle profession d'enseigner la théologie. Cependant la dialectique ne lui parut pas devoir être entièrement abandonnée ; suivant sa propre expression, il s'en servait comme d'un hameçon pour attirer ses auditeurs à l'étude de la religion.

Les personnes qui connaissaient le penchant d'Abailard pour la nouveauté, n'étaient pas sans inquiétude de le voir enseigner la théologie, et la suite ne justifia que trop leurs alarmes. Abailard ne jouit pas sans trouble du succès de son enseignement : la jalousie lui suscita des ennemis qui prétendirent le faire interdire de sa chaire, sous prétexte qu'un pareil emploi ne convenait pas à un moine, et qu'il s'était ingéré d'enseigner sans avoir été auparavant reconnu et déclaré maître : ce qui montre qu'il y avait dès lors quelque formalité ou quelque examen pour juger de la capacité de ceux qui voulaient enseigner. On crut que ces formalités pouvaient bien servir à prouver la science, mais ne la donnaient pas, et qu'Abailard avait assez fait preuve de la sienne. Sa chaire lui fut conservée, son savoir le méritait ; mais son goût pour les nouvelles opinions aurait dû l'en faire exclure : c'était cela même, il est vrai, qui lui donnait le plus de vogue. Il s'observa cependant quelque temps ; mais bientôt il crut pouvoir dogmatiser librement, à la faveur des nouveaux troubles dont l'Église fut alors agitée et qui attirèrent toute l'attention des fidèles.

Pascal II était mort le 21 janvier 1118, après un pontificat de dix-huit ans et cinq mois. Ce pontife avait courageusement réparé le scandale qu'il avait donné à l'Eglise en accordant, quoique malgré lui, le privilége des investitures à l'empereur Henri V. Mais l'opiniâtreté de l'empereur l'avait empêché d'apaiser les troubles que cette affaire continuait de causer dans l'Église.

Ce prince, en effet, était loin d'avoir abandonné son dessein de réduire l'Église en servitude, et Gélase II, successeur de Pascal, ne fut pas longtemps à en recevoir la preuve. On connaissait son zèle pour la liberté de l'Église et la fermeté qui le caractérisait. Aussi, à peine fut-il élu que Censius Frangipane, partisan déclaré de l'empereur, courut avec une troupe de satellites à l'église où l'élection s'était faite, en fit enfoncer les portes, saisit le pape, le frappa avec une brutalité sans exemple, et, le traînant par les cheveux jusque dans sa maison, l'y chargea de chaînes. Les Romains, remplis d'horreur pour un attentat aussi énorme, coururent aux armes. Leur résolution effraya les Frangipanes, qui se décidèrent à rendre au pape sa liberté; mais, par un retour étrange qu'explique seulement la rudesse de ces temps où la foi exerçait tout son empire, ils ne le firent qu'après avoir baisé les pieds du pontife et humblement sollicité son pardon.

Bientôt après l'orage éclata d'un autre côté. L'empereur, qui était en Italie, marcha sur Rome pour se saisir de la personne du pape. Gélase eut à peine le temps de se réfugier à Gaëte, où il n'arriva qu'après avoir couru mille dangers. L'empereur, furieux de voir ainsi sa proie lui échapper, se vengea en créant un antipape qui prit le nom de Grégoire VIII. Mais l'intrusion était si notoire que dans le clergé romain personne n'embrassa son parti; les Guibertins seuls se déclarèrent pour lui. Cet antipape était un Français, Maurice Bourdin, archevêque de Brague et Limousin d'origine (1). Dans un voyage que Bernard archevêque de Tolède fit en France, il connut Bourdin, lui trouva du mérite et l'emmena à sa suite en Espagne. Avec un si puissant patronage, Bourdin obtint d'abord l'évêché de Coïmbre, et ensuite l'archevêché de Brague; mais bientôt, passant en Italie, il se chargea de négocier avec l'empereur, dont il gagna les bonnes grâces en trahissant les intérêts de l'Eglise.

(1) Baluze a composé la vie de cet antipape, dont il tâche de faire un grand homme, pour la gloire du Limousin, où il était né.

Cependant les princes normands d'Italie étaient venus au secours du pape. L'empereur, qui ne se sentait pas de force à leur résister, prit le parti de se retirer en Allemagne, et le pape retourna à Rome. Il y demeura caché dans la maison de seigneurs romains qui lui étaient dévoués, comptant peu avec raison sur le repentir que lui avaient témoigné les Frangipanes. Un jour qu'il était allé célébrer la messe dans l'église de Sainte-Praxède, entouré des principaux personnages de son parti, les Frangipanes vinrent l'y attaquer à main armée. Il y eut un rude combat à la porte de l'église, pendant lequel le pape n'eut que le temps de monter à cheval et de fuir à toute bride, n'ayant pu déposer qu'une partie de ses habits pontificaux. Il se retira encore à Gaëte, où son clergé vint le rejoindre. Mais, ne s'y trouvant pas sans doute assez en sûreté, il prit la résolution de chercher un refuge en France.

Dans ce dessein, Gélase écrivit une lettre au clergé de France et aux seigneurs laïques, pour les exhorter à prendre la défense de l'Église romaine contre les violences de l'empereur et contre l'antipape Bourdin (1). S'embarquant ensuite pour la Gaule, il envoya ordre à Ponce ou Pons abbé de Cluny de venir le recevoir à Saint-Gilles, et le fit avertir que pendant le séjour qu'il serait obligé de faire en France son monastère lui servirait de résidence. Ponce, qui était généreux et magnifique, sentit tout l'honneur de ce choix. Il alla au-devant du pape, donna des ordres pour le faire défrayer sur la route, lui et tous les cardinaux de sa suite, et prit soin de leur fournir des voitures jusqu'à Cluny. Le pape se rendit de Saint-Gilles à Maguelonne, où il reçut Suger, depuis abbé de Saint-Denis, que le roi lui envoyait pour le saluer. Le pape en témoigna sa joie et fit prier le roi de se rendre à Vézelay à un jour qu'il indiquait pour conférer ensemble.

Gélase envoya aussi une députation au roi d'Angleterre, qui

(1) Cette lettre dans l'imprimé est datée de Gaëte le 17 des calendes de février; c'est une faute : Pascal n'était pas encore mort, et Bourdin ne fut intrus sur le Saint-Siége que quarante-quatre jours après l'élection de Gélase.

était alors en Normandie, pour s'assurer de sa protection. Conrad, l'envoyé du pape, assista à un concile des évêques et des abbés de Normandie, qui se tenait alors à Rouen en présence du roi Henri. Ce prélat y parla avec beaucoup d'éloquence contre les violences de l'empereur (1) et sur l'intrusion de l'antipape Bourdin, et, après avoir exposé les persécutions souffertes par Gélase, qui avait été obligé de se réfugier en France, il demanda à l'Église de Normandie un secours de prières et d'argent pour le Saint-Siége (2). On traita dans le concile de quelques affaires concernant les Églises d'Angleterre et de Normandie.

Radulfe archevêque de Cantorbéry et Geoffroy archevêque de Rouen assistaient à ce concile, avec les évêques Richard de Bayeux, Jean de Lisieux, Turgise d'Avranches et Roger de Coutances. Serlon de Séez, n'ayant pu s'y rendre à cause de sa vieillesse et de ses infirmités, s'était fait représenter par un député. Audin d'Evreux s'était excusé en alléguant qu'il était obligé de défendre sa patrie contre ses ennemis : il parlait de la guerre alors déclarée entre le roi de France et le roi d'Angleterre, duc de Normandie. Plusieurs abbés de la province se trouvèrent aussi à ce concile : c'étaient Roger de Fécamp, Guillaume du Bec, Eudes de Saint-Étienne de Caen, Richard de Préaux, André de Troarne, Guillaume de la Croix-Saint-Leufroy, Osberne du Tréport et plusieurs autres.

A la même époque se tinrent en France plusieurs conciles dont nous n'avons pas les actes. Dans un de ces conciles assemblé à Toulouse, on publia une croisade contre les Sarrasins d'Espagne (3). Plusieurs braves guerriers français répondirent à cet appel et vinrent au secours des chrétiens espagnols ; ils assiégèrent et prirent Saragosse et plusieurs autres places. Gélase ordonna Pierre, qui avait été élu évêque de Saragosse, et, en l'envoyant prendre possession de son siége,

(1) Orderic Vital, parlant de ce concile, nomme cet empereur *Charles* ; c'est que Henri V était nommé *Carolus Henricus*.

(2) Order. Vit., l. I, II, et t. X *Conc.*, p. 824. — (3) T. X *Conc.*, p. 824.

lui remit une lettre adressée à l'armée chrétienne. Le pape déclare qu'il donne l'absolution de leurs péchés à tous ceux qui mourront dans cette sainte expédition, après avoir reçu la pénitence, et il permet aux évêques d'accorder la même indulgence à ceux qui contribueront de leurs aumônes au rétablissement de l'église de Saragosse. C'est l'église de Notre-Dame del Pilar, célèbre dans toute l'Espagne par la dévotion des fidèles.

On tint, l'an 1118, un autre concile à Angoulême, où fut confirmée l'élection de Guillebert archevêque de Tours (1), d'Audebert d'Agen, et d'un autre évêque qui n'est point nommé. Le pape Gélase, de son côté, se proposait d'assembler un grand concile pour terminer le différend qui durait depuis si longtemps entre le sacerdoce et l'empire (2); mais la Providence en avait ordonné autrement.

Le pape, après avoir visité Vienne et Lyon, se rendit à Mâcon, où il tomba malade d'une pleurésie. Se sentant en danger, il se fit porter à Cluny, afin de finir sa vie dans la maison où il avait commencé à porter le joug du Seigneur. Durant le peu de jours qu'il vécut encore, sa ferveur devint un sujet de grande édification pour cette nombreuse communauté. Après avoir reçu les derniers sacrements avec les sentiments de la piété la plus vive, il se fit mettre à terre sur la cendre, selon l'usage des monastères, et mourut ainsi le 24 janvier 1119. Il fut enterré dans l'église de Cluny. Ce pape ne tint le Saint-Siége qu'un an et quelques jours; mais son pontificat n'en fut pas moins glorieux par les continuelles persécutions qu'il souffrit avec un grand courage. Le roi Louis le Gros était en chemin pour se rendre à Vézelay et y conférer avec le pape, lorsqu'il apprit sa mort (3).

(1) La *Chronique de Maillezais* rapporte à l'an 1118 le concile où fut confirmée l'élection de Guillebert de Tours. Cependant d'anciennes chroniques ne placent la mort de Radulfe, oncle et prédécesseur de Guillebert, qu'en 1119. Ainsi, si la *Chronique de Maillezais* ne s'est point trompée, il faudra dire que Radulfe abdiqua et fit élire son neveu de son vivant.

(2) *Chr. Malleac.* — (3) Pandulfus. — Sugerius, *Vit. Lud.*

Il se fit un grand concours de seigneurs et de prélats à Cluny pour honorer les funérailles de Gélase. Comme les besoins de l'Église étaient pressants à cause du schisme de Bourdin, et que la plupart des cardinaux avaient suivi Gélase en France, ils n'hésitèrent pas à élire immédiatement un nouveau pape. Chacun tombait d'accord que dans ces conjonctures la barque de S. Pierre avait besoin d'un pilote doué d'autant de force que d'expérience, et assuré en même temps de puissants protecteurs. C'est pourquoi tous les suffrages se réunirent en faveur de Gui archevêque de Vienne, qui était alors à Cluny, prélat également distingué par sa sagesse, par son courage et par sa noblesse. Il était fils de Guillaume comte de Bourgogne, parent de l'empereur, et oncle d'Adélaïde reine de France. Ce choix causa non moins de surprise que de joie dans toute la France. Gui, plus surpris encore que tous les autres, refusa d'abord de consentir à son élection, jusqu'à ce qu'elle eût été ratifiée par les Romains. Cependant, quand il fut certain du consentement des prélats allemands et français, il n'attendit pas le retour de ceux qu'il avait envoyés à Rome.

Peu de jours après son élection il partit de Cluny pour se rendre à Vienne. Avant qu'il n'entrât dans Lyon, Humbald, qui en était archevêque, alla au-devant de lui, lui déclara qu'il consentait à son élection et le reçut en procession à la tête de son clergé. Ensuite le nouveau pape se rendit à Vienne, où il fut couronné le dimanche de la Quinquagésime, qui cette année était le 9 février, et il prit le nom de Calixte II. Ces détails nous ont été conservés par une lettre de Conon évêque de Préneste, alors à la suite du pape, adressée à Hugues évêque de Nevers (1). Conon ajoute que Gérard évêque d'Angoulême s'était soumis au pape, ce qui semble indiquer qu'il avait hésité à reconnaître son élection. Cependant Calixte lui donna dans la suite la légation d'Aquitaine, dont il s'acquitta d'abord avec zèle. Mais son ambition, mal satisfaite, l'engagea plus tard

(1) *Ep.* Conon., lib. I *Hist. Eccles. Vezeliacensis.*

dans un malheureux schisme; aveuglé par cette funeste passion, il causa plus de maux à l'Église que son zèle ne lui avait auparavant procuré d'avantages.

Conon était bien éloigné de pareils sentiments; il refusa même les plus grandes dignités qui lui furent offertes. On assure en effet que Gélase, étant au lit de la mort, avait prié les cardinaux d'élire Conon pour son successeur, le croyant le plus capable de bien conduire le vaisseau de l'Église durant la tempête dont il était battu. Mais Conon (1), voyant que les suffrages se réunissaient en sa faveur, déclara qu'il n'avait pas assez d'habileté pour tenir le gouvernail durant un si furieux orage et parmi tant d'écueils, et qu'on ne pourrait jamais le résoudre à le prendre en main. Il fit par là tomber le choix sur l'archevêque de Vienne, qui ne tarda pas à le justifier (2).

Le nouveau pape tint, le 8 juin de la même année (3), un concile à Toulouse, composé des cardinaux de sa suite, des évêques et des abbés de la Provence (4), du Languedoc, de la Gascogne, de l'Espagne et de la petite Bretagne. On y fit les dix canons suivants (5) :

I. Il est défendu, sous peine de déposition, de se faire ordonner pour de l'argent.

II. Personne ne sera promu à la dignité de prévôt, d'archiprêtre ou de doyen sans être prêtre, ni à celle d'archidiacre sans être diacre.

(1) Falcon, qui nous apprend ce fait, nomme Odon cet évêque de Préneste; il faut lire Conon.

(2) Falco in *Chr.*

(3) On marquait dans le texte de ce concile qu'il se tint l'an 1120, indiction XII, l'ère 1158, la première année du pontificat de Calixte II. Comme la suite de l'histoire, l'indiction et la première année de Calixte désignent certainement l'an 1119, il faut qu'il se soit glissé une faute dans l'année de Jésus-Christ, qui est marquée l'an 1120, et dans l'ère espagnole 1158, qui répond à l'année de Jésus-Christ 1120. Le P. Labbe a remarqué cette faute; mais le P. Pagi juge qu'il n'y en a point, parce qu'il prétend qu'on a suivi dans la date du concile l'ère de Pise, qui précède d'un an l'ère commune.

(4) Il y a dans le texte de ce concile : *Provinciæ Gothiæ*, sans virgule, *de la province du Languedoc* : il faut lire *Provinciæ, Gothiæ*, c'est-à-dire *de la Provence, du Languedoc*. Car Atton d'Arles et Foulques d'Aix étaient à ce concile.

(5) Labb., t. X, p. 858.

III. Sont condamnés et chassés de l'Église, comme hérétiques, ceux qui rejettent le sacrement du corps et du sang du Seigneur, le baptême des enfants et les ordres ecclésiastiques, aussi bien que le mariage ; ceux qui professent ces erreurs seront réprimés par la puissance séculière. Seront excommuniés pareillement ceux qui se déclarent leurs protecteurs.

IV. Il est interdit aux princes et à tout autre laïque, sous peine d'être chassés de l'Église comme sacriléges, de s'emparer des prémices, des dîmes, des offrandes, des cimetières, et de piller les maisons et les autres biens de l'évêque à sa mort.

V-VI. Aucune puissance ecclésiastique ou séculière ne mettra en servitude des hommes libres, clercs ou laïques ; et aucun clerc ne sera obligé de rendre quelque servitude aux laïques à raison des bénéfices ecclésiastiques.

VII. On laissera à l'évêque la part des offrandes qui lui appartient (c'était la quatrième partie).

VIII. Aucun évêque, aucun prêtre ni aucun clerc, ne laissera comme héritage les dignités et bénéfices ecclésiastiques à ses proches.

IX. On ne recevra aucun salaire pour donner les saintes huiles et le saint chrême, ni pour la sépulture.

X. Si un moine, un chanoine ou un clerc renonce à l'état où il s'est engagé et laisse croître ses cheveux et sa barbe comme un laïque, il sera privé de la communion jusqu'à ce qu'il se soit corrigé.

Les hérétiques condamnés dans ce concile étaient une secte de manichéens qui couvraient d'un masque de piété les plus infâmes abominations. Malgré l'anathème lancé contre eux dans le concile de Toulouse, ils se multiplièrent mystérieusement dans les provinces ; nous les verrons plus tard lever audacieusement la tête, quand ils se crurent assez forts pour résister aux deux puissances.

Le pape Calixte indiqua un concile plus nombreux à

Reims pour la mi-octobre de la même année 1119, et, en attendant ce terme, il parcourut plusieurs de nos provinces. Il passa par le Poitou, à la prière de Guillaume évêque de Poitiers, et visita le célèbre monastère de Fontevrault, où il dédia un oratoire en l'honneur de la Ste Vierge, et prêcha devant une multitude innombrable de peuple, qu'avait attirée la cérémonie : c'est ce que marque Calixte lui-même dans un rescrit donné à ce sujet (1). De Fontevrault le pape se rendit à Angers, où il consacra le grand autel de l'église de Ronceray, la veille de la Nativité de la Vierge. D'Angers il vint à Tours, où il prit son logement à Marmoutier. Ensuite il alla dédier l'église du monastère de Morigny, près d'Etampes, d'où il se rendit à Paris pour conférer avec le roi avant le concile de Reims.

Le principal objet qu'il se proposait dans la tenue de ce concile était de terminer le différend entre le Saint-Siége et l'empereur au sujet des investitures. Pour y réussir, il avait député à l'empereur Henri Guillaume évêque de Châlons-sur-Marne, et Ponce abbé de Cluny. L'empereur les reçut à Strasbourg, et, sans repousser d'abord leurs propositions, il demanda s'il pouvait renoncer aux investitures sans donner atteinte aux droits de sa couronne et affaiblir sa puissance (2). « Prince, lui dit l'évêque, si vous voulez avoir une véritable paix, il faut que vous renonciez aux investitures des abbayes et des évêchés ; et afin que vous ne craigniez pas que cela cause quelque préjudice à votre puissance souveraine, sachez qu'ayant été élu évêque dans le royaume de France, je n'ai rien reçu de la main du roi, ni avant ni après mon ordination. Cependant en ce qui regarde les tributs, la milice, les droits de tonlieu et autres choses concernant l'État qui ont été données autrefois à l'Église par les princes, je sers mon roi aussi fidèlement que peuvent vous servir vos évêques, auxquels vous avez donné l'investiture, qui est la cause de

(1) Ap. *Sammarthanos*, t. II. — (2) *Acta concilii Rhemens.* Hesson. Scholastici.

cette discorde et de l'excommunication que vous avez encourue. »

L'empereur, levant les mains, dit : « Eh bien, qu'on fasse ainsi, je ne m'en soucie plus. » L'évêque reprit : « Si vous voulez renoncer aux investitures et rendre les biens que vous avez enlevés à l'Église et à ceux qui ont travaillé pour l'Église, nous tâcherons, avec l'aide de Dieu, de mettre fin à cette querelle. »

L'empereur, ayant pris conseil de ses courtisans, dit qu'il agirait ainsi s'il trouvait de la fidélité et de la justice de la part du pape, et si on rendait, à lui et aux siens, les biens qu'ils avaient perdus à l'occasion de cette guerre. L'évêque de Châlons voulut avoir des assurances de cette promesse. L'empereur jura de l'observer en mettant sa main dans celle de l'évêque et dans celle de l'abbé. L'évêque de Lausanne, le comte palatin et les autres ecclésiastiques ou laïques qui étaient à la cour de l'empereur, firent la même promesse que ce prince.

L'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny, satisfaits de leur négociation, se hâtèrent de venir en rendre compte au pape, qu'ils trouvèrent à Paris. Quand il connut les promesses de l'empereur : « Je voudrais, dit-il, que cela fût déjà fait, si cela se peut faire sans fraude. » Calixte réunit aussitôt les cardinaux et les évêques, et, après en avoir conféré avec eux, il renvoya à l'empereur les premiers députés avec l'évêque d'Ostie et le cardinal Grégoire. Ces envoyés trouvèrent l'empereur Henri entre Verdun et Metz, et lui témoignèrent que le pape le recevrait volontiers à la paix de l'Église, s'il voulait accomplir ses promesses. L'empereur leur en témoigna sa joie, et confirma, par un billet de sa propre main, que le vendredi 24 octobre il mettrait à exécution ce qui était contenu dans les engagements écrits. Voici en quels termes était conçue la promesse de l'empereur :

« Moi Henri, par la grâce de Dieu empereur auguste des Romains, pour l'amour de Dieu, de S. Pierre et du seigneur

pape Calixte, je renonce à toute investiture des Églises, et j'accorde une vraie paix à tous ceux qui depuis le commencement de cette discorde ont été ou sont encore en guerre. Je restitue les biens que j'ai des Églises et de ceux qui ont travaillé pour l'Église. Pour les biens que je n'ai point, j'en procurerai la restitution. Que s'il naît là-dessus quelque procès, les causes ecclésiastiques seront terminées par un jugement canonique, et les causes civiles par un tribunal laïque. »

Le pape, de son côté, faisait à l'empereur une pareille promesse, dont voici la teneur : « Moi Calixte II, par la grâce de Dieu évêque universel (*catholicus*) de l'Église Romaine, je donne une vraie paix à Henri empereur auguste des Romains, et à tous ceux qui ont été ou qui sont avec lui contre l'Église. Je restitue les biens qu'ils ont perdus dans cette guerre, et que j'ai ; et ceux que je n'ai point, je les aiderai à les recouvrer. S'il naît là-dessus quelque procès, les causes ecclésiastiques seront terminées par un jugement canonique, et les causes civiles par un tribunal laïque. »

Les conditions de l'accord ayant été ainsi réglées, et le jour de la conférence entre l'empereur et le pape arrêté, les envoyés revinrent à Reims, où le pape s'était déjà rendu pour tenir le concile. Il s'y trouva des évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de France, de Bretagne, d'Angleterre, des autres îles de l'Océan et de toutes les provinces de l'Occident. On y compta quinze métropolitains, plus de deux cents évêques et un pareil nombre d'abbés. L'archevêque de Mayence s'y rendit avec sept prélats allemands, que la crainte de l'empereur avait obligés de se faire escorter par cinq cents soldats. Le pape, fort joyeux de leur arrivée, envoya au-devant d'eux, avec des troupes, Hugues comte de Troyes (1).

Henri roi d'Angleterre, en permettant aux évêques de son royaume d'aller au concile de Reims, leur défendit d'y faire aucune plainte contre personne. « Car, leur dit-il, je rendrai

(1) Order. Vit., l. XII.

bonne justice dans l'étendue de mon royaume à ceux qui me porteront leurs plaintes. Je fais payer exactement chaque année toutes les redevances accordées au Saint-Siége par mes prédécesseurs ; mais aussi je maintiens les priviléges qui m'ont été accordés. Allez donc, saluez bien de ma part le pape, écoutez avec humilité ses ordres ; mais ne rapportez pas de ce concile de nouveaux règlements pour les introduire dans mon royaume. »

Thurstan, élu archevêque d'Yorck, demanda au roi d'Angleterre la permission d'aller au concile de Reims. Le roi la lui accorda, à condition qu'il ne se ferait pas ordonner par le pape, au préjudice de l'archevêque de Cantorbéry, à qui il appartenait de le sacrer. Ce prince chargea même son ambassadeur de prévenir le pape à ce sujet, et l'on assure qu'il promit de ne rien faire contre les droits de l'archevêque de Cantorbéry. Cependant, quand il eut entendu Thurstan, il le sacra le dimanche 19 octobre, malgré les protestations de quelques Anglais. Le roi d'Angleterre en fut si irrité qu'il fit défense à Thurstan de rentrer en Angleterre, et même en Normandie (1).

Le lundi 20 octobre, le pape fit l'ouverture du concile, qui se tint dans la cathédrale (2). On plaça les siéges des prélats devant le crucifix, et on dressa pour le pape devant la porte de l'église un trône fort élevé, où il alla se placer après avoir célébré la messe. Au premier rang, vis-à-vis du pape, était Conon de Palestrine, Boson de Porto, Lambert d'Ostie, Jean de Crema et Atton de Viviers, choisis pour discuter les affaires qui seraient proposées. Le diacre Chrysogon, revêtu de la dalmatique, était debout à côté du pape, tenant en main le livre des canons pour lire ceux dont on aurait besoin. Six autres ministres en tuniques et en dalmatiques, chargés de faire faire silence, entouraient le trône du pape.

Tout le monde ayant pris sa place, on récita les litanies ; et,

(1) Eadmer. — (2) Labb., t. X, p. 862.

après les autres prières usitées pour l'ouverture des conciles, le pape fit en latin un discours fort éloquent sur les tempêtes dont le vaisseau de l'Église était battu, et que le Seigneur, qui commande aux vents et à la mer, apaise quand il le juge à propos. Ensuite Conon parla avec beaucoup de force sur les devoirs des premiers pasteurs.

Le pape reprit ensuite la parole et dit : « Seigneurs, Pères et frères, voici le sujet pour lequel nous vous avons appelés de si loin. Vous savez combien de temps l'Église a combattu contre les hérésies, et comment Simon le Magicien, chassé de l'Église, a péri par le jugement de l'Esprit-Saint et le ministère de S. Pierre, à qui le Seigneur a dit : *J'ai prié pour vous, Pierre, afin que votre foi ne défaille point : quand vous serez converti, confirmez vos frères.* Le même saint n'a pas cessé jusqu'à nos jours, par ceux qui tiennent sa place, d'extirper de l'Église les sectateurs de Simon le Magicien ; et moi qui suis son vicaire, quoique indigne, je désire ardemment chasser de l'Église l'hérésie de Simon, qui a été renouvelée par les investitures. C'est pourquoi, pour vous instruire de l'état où en est cette affaire, écoutez le rapport de nos frères qui ont porté des paroles de paix au roi de Germanie, et donnez-nous conseil sur ce que nous devons faire, puisque la cause est commune. » L'évêque d'Ostie, qui avait été envoyé à l'empereur, fit en latin le rapport de ce qui s'était fait, et quand il eut cessé, l'évêque de Châlons fit en faveur des laïques le même rapport en français. On proposa ensuite plusieurs articles dont la décision fut remise à la fin du concile.

Le roi de France s'était rendu à Reims. Il entra dans le concile avec les principaux seigneurs français, et, étant monté au trône du pape, il présenta ses griefs contre le roi d'Angleterre. « Je viens, dit-il, à cette sainte assemblée avec mes barons pour vous demander conseil, seigneur pape, et vous, vénérables Pères (1), écoutez-moi, je vous prie. Le roi d'Angleterre, qui a été fort longtemps mon allié, a fait et à moi et à

(1) Il y a dans le texte d'Orderic : *Domine papa et vos seniores* : ce qui montre que

mes sujets plusieurs injures. Il s'est emparé par force de la Normandie, qui est de mon royaume, et il a traité le duc Robert contre toute justice et d'une manière qui fait horreur. Car quoique Robert fût mon vassal, son frère et son seigneur, il lui a fait toutes sortes d'outrages, s'est emparé de sa personne et le retient depuis longtemps dans les fers. Voici avec moi le prince Guillaume, qu'il a dépouillé du duché de Robert, son père. J'ai souvent requis le roi d'Angleterre, par le ministère des évêques et des magistrats, de me remettre le duc qu'il tenait prisonnier ; mais je n'ai pu rien obtenir. Au contraire, il a fait prisonnier le comte de Bellesme, mon ambassadeur à sa cour, et il le retient encore dans un noir cachot.

« Le comte Thibauld, mon vassal, par la suggestion du même roi d'Angleterre, son oncle, s'est méchamment révolté contre moi, et, soutenu par les armes de ce prince, il a osé me faire une guerre acharnée. Il a fait prisonnier et tient encore dans les fers Guillaume comte de Nevers, seigneur d'une probité sévère et d'une rare piété, lorsqu'il revenait d'assiéger le château d'un brigand excommunié qui avait fait de cette place une caverne de voleurs et un antre du diable. Je parle de Thomas de Marle, que les prélats m'ont ordonné d'assiéger, comme un ennemi public et comme le déprédateur de toute la province. C'est au retour de cette expédition que Guillaume a été fait prisonnier par Thibauld, qui n'a jamais voulu lui rendre la liberté, quoique plusieurs seigneurs l'en aient requis de ma part, et que son comté ait été anathématisé par les évêques. »

Tous les Français qui étaient présents applaudirent à la harangue du roi et à la justice de ses plaintes. Alors Geoffroy archevêque de Rouen se leva avec les évêques et les abbés de Normandie, et tâcha de justifier la conduite du roi d'Angleterre, son maître. Mais il se fit un grand murmure qui le contraignit à se taire.

la dénomination de *dominus*, donnée au pape, signifie plus que celle de *seniores* donnée aux cardinaux et aux évêques.

En ce moment Hildegarde, comtesse de Poitiers, accompagnée des dames de sa suite, se présenta devant le concile. Elle se plaignit de ce qu'elle avait été répudiée par le comte Guillaume son mari, qui avait épousé la femme, ou, selon quelques auteurs, la fille du vicomte de Châtellerault. Le pape demanda si le comte de Poitiers s'était rendu au concile, selon ses ordres. Guillaume évêque de Saintes se leva avec plusieurs évêques et abbés d'Aquitaine, et ils tâchèrent d'excuser le comte, en assurant qu'il s'était mis en chemin pour se rendre au concile, mais qu'une maladie l'avait obligé de s'arrêter. Le pape reçut cette excuse, et marqua un terme au comte pour venir à Rome se justifier.

Après cette décision, Audin le Barbu évêque d'Evreux présenta ses plaintes contre Amaury de Montfort, disant que ce seigneur l'avait honteusement chassé de son siége et avait incendié l'évêché. A ces paroles, un chapelain d'Amaury se leva, et, interpellant l'évêque devant toute l'assemblée : « Ce n'est pas Amaury, dit-il, c'est votre méchanceté qui est la cause de votre expulsion et de l'incendie de l'évêché. C'est vous qui avez traîtreusement engagé le roi d'Angleterre à dépouiller Amaury du comté d'Evreux, et il a recouvré sa dignité par sa valeur et par la force de ses armes. Lorsque le roi d'Angleterre est venu ensuite assiéger la ville, c'est par votre ordre qu'il y a mis le feu, qui a dévoré les églises et l'évêché. Que le saint concile juge lequel, d'Audin ou d'Amaury, est coupable de l'incendie des églises. » Les Français prenant la défense d'Amaury contre les Normands, la contestation s'échauffa. Mais le pape imposa silence, et, après avoir exhorté tous les fidèles à la paix, il déclara qu'il voulait se trouver au rendez-vous pour conférer avec l'empereur, ainsi qu'on en était convenu ; qu'il se ferait accompagner des archevêques de Reims et de Rouen et de quelques autres prélats, mais qu'il défendait aux autres évêques et abbés de sortir de Reims avant son retour (1). Il ordonna que pendant son absence on

(1) Orderic. Vit.

fît des prières pour la réussite de la grande affaire qu'il allait traiter, et que, notamment le jour marqué pour la conférence, les Pères du concile allassent en procession pieds nus depuis la cathédrale jusqu'à l'église de Saint-Remi.

Les faits que nous venons de rapporter avaient occupé les délibérations du concile les deux premiers jours de sa réunion. Le troisième jour, qui était un mercredi, le pape partit, comme il l'avait annoncé, pour se rendre à la conférence qu'il devait avoir avec l'empereur. Il arriva le jeudi soir à Mouzon, fort fatigué. Le lendemain il fit assembler dans sa chambre les prélats qui l'accompagnaient, et leur fit lire la promesse de l'empereur et la sienne. Les prélats firent quelques remarques sur certains termes dont l'empereur pourrait abuser, s'il n'agissait pas avec sincérité, et l'on prit des précautions contre les abus qu'on pourrait en faire. Après quoi le pape envoya au camp de l'empereur l'évêque d'Ostie, le cardinal Jean, l'évêque de Viviers, l'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny. Ils présentèrent à ce prince les écrits dont ils étaient convenus avec lui.

L'empereur, en ayant ouï la lecture, dit qu'il n'avait rien promis de tout cela; mais l'évêque de Châlons, animé du zèle de Dieu, lui dit : « Seigneur, si vous voulez désavouer cet écrit que nous tenons en main, je suis prêt à jurer, sur les reliques des saints ou sur l'Évangile, que vous êtes tombé d'accord avec moi sur ces articles. L'empereur, se voyant convaincu par le témoignage de tous ceux qui étaient présents, ne put nier la vérité plus longtemps ; mais il se plaignit de ce qu'on l'avait engagé à promettre ce qu'il ne pouvait tenir sans donner atteinte aux droits de sa couronne. L'évêque lui repartit : « Prince, vous nous trouverez fidèles en toutes nos promesses : car le pape ne prétend pas diminuer les droits de votre couronne, ainsi que des esprits brouillons tâchent de vous le persuader. Au contraire, il déclare à tous vos sujets qu'ils doivent vous obéir pour le service de la guerre et pour tous les autres services qu'ils ont rendus et à vous et à vos

prédécesseurs. Si vous cessez de vendre les évêchés, ce n'est pas là ce qui diminuera votre puissance, c'est plutôt ce qui servira à l'augmenter. »

L'empereur demanda un délai jusqu'au lendemain matin, disant qu'il voulait en conférer pendant la nuit avec son conseil. Les gens de l'empereur parlèrent alors aux envoyés du pape au sujet des formalités qui seraient suivies pour réconcilier leur maître avec l'Église, et demandèrent si on l'obligerait, comme il se pratiquait communément, de venir nu-pieds recevoir l'absolution. Les envoyés répondirent qu'ils tâcheraient d'engager le pape à absoudre l'empereur en particulier, et sans qu'il eût les pieds nus.

Le pape, informé de ces hésitations, désespéra de la paix de l'Église, et voulait partir sur-le-champ pour retourner à Reims. Mais, afin d'ôter tout prétexte à l'empereur, il attendit encore et lui renvoya le samedi matin l'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny pour savoir ce qu'il avait résolu. Alors l'empereur entra en colère, et demanda du temps jusqu'à ce qu'il eût tenu une assemblée générale de la nation. La mauvaise foi de ce prince devenait ainsi de plus en plus manifeste, de sorte que le pape, qui ne se sentait pas en sûreté à Mouzon, en partit aussitôt et se retira dans un château du comte de Troyes. L'empereur l'envoya prier d'attendre jusqu'au lundi; mais le pape répondit : « J'ai fait pour l'empereur ce que je ne sache pas qu'aucun de mes prédécesseurs ait jamais fait. J'ai quitté un concile général pour traiter avec lui ; je ne l'attendrai plus, il faut que je retourne à mes frères. Si Dieu veut nous accorder la paix, je serai toujours prêt à recevoir ce prince, soit dans le concile soit après le concile. »

Le pape partit donc le dimanche avant le jour, et fit tant de diligence qu'il arriva à Reims, après avoir fait vingt lieues, assez à temps pour célébrer la messe, où il sacra Frédéric élu évêque de Liége. Mais le lendemain lundi le pape se trouva si fatigué qu'il put à peine venir au concile, où il fit présenter par le cardinal Jean le rapport de ce qui s'était

passé dans son voyage (1). Le cardinal, après un récit de ce qui était arrivé, apprit au concile que l'archevêque de Cologne s'était soumis au pape et lui avait renvoyé le fils de Pierre de Léon, qu'il avait pour ôtage.

Humbald, archevêque de Lyon, se leva ensuite avec ses suffragants, et exposa au concile ses griefs contre Ponce abbé de Cluny, qu'il accusait de faire outrage à son Église en lui enlevant ses dîmes et lui refusant les soumissions qui lui étaient dues. Plusieurs évêques, se joignant à l'archevêque de Lyon, formulèrent les mêmes plaintes contre les moines de Cluny.

Ponce abbé de Cluny se leva, et, entouré d'un nombre considérable de moines, parla avec autant de modestie que de force pour sa défense. « L'Église de Cluny, dit-il, depuis sa fondation n'a été soumise qu'à l'Église romaine. Les papes nous ont accordé des priviléges, que ceux qui se plaignent voudraient abolir. Moi et mes frères nous ne travaillons qu'à conserver les biens du monastère, tels que S. Hugues et mes autres prédécesseurs les ont possédés. Nous ne causons aucun préjudice à personne ; mais, parce que nous défendons avec courage les biens que les fidèles nous ont donnés pour l'amour de Dieu, on nous appelle usurpateurs. Au reste, je ne dois pas m'en mettre en peine : Cluny est une Église qui appartient spécialement au pape ; c'est à lui à la défendre. » Le pape, ne jugeant pas nécessaire de se prononcer immédiatement, fit remettre la décision de cette affaire.

Le lendemain mardi, Jean de Crema présenta la défense du monastère de Cluny, qui fut maintenu dans ses priviléges, malgré les murmures de quelques évêques. Le pape n'assista pas ce jour-là au concile. Mais il y vint le mercredi ; et comme il voulait le terminer ce jour-là même, il fit lire les canons qu'il avait dressés, au nombre de cinq. Le premier, qui était contre la simonie, fut reçu avec de grands applaudissements ; mais le second, dirigé contre les investitures, excita les mur-

(1) Orderic.

mures de quelques clercs et de plusieurs laïques. Ce canon était conçu en ces termes : *Nous défendons absolument qu'on reçoive d'une main laïque l'investiture d'aucune Église ni d'aucun bien ecclésiastique.* Les seigneurs qui étaient présents crurent que le pape voulait par là leur ôter les droits de patronage ou les fiefs ecclésiastiques, et les dîmes qu'ils possédaient depuis longtemps ; et il s'ensuivit une longue discussion, qui dura depuis trois heures après midi jusqu'au soir, et ne permit pas au pape de prononcer la clôture du concile, comme il se le proposait.

Le pape fit le lendemain un discours fort éloquent sur les oppositions qui s'étaient élevées contre le canon relatif aux investitures, et toute l'assemblée parut se ranger à son opinion. Cependant il jugea à propos de modifier ce canon, qui fut ainsi rédigé : *Nous défendons absolument de recevoir d'une main laïque l'investiture des évêchés et des abbayes.*

Les usurpateurs des biens ecclésiastiques, ceux qui exigeaient de l'argent pour l'administration des sacrements et pour la sépulture, les prêtres, les diacres ou les sous-diacres concubinaires étaient le sujet des trois autres canons. Après la lecture de ces canons, qui reçurent l'approbation de tout le concile, on apporta quatre cent vingt-sept cierges qui furent distribués à un pareil nombre d'évêques et d'abbés qui étaient dans le concile. Après cette distribution, le bienheureux Oldegaire, évêque de Barcelonne, pour disposer les esprits à la cérémonie qui allait suivre, prononça sur la dignité royale et sacerdotale un discours auquel la sainteté du prélat donnait non moins de force et d'autorité que l'éloquence dont il était doué. Quand il eut fini, le pape fulmina la sentence d'excommunication contre l'empereur Henri, contre l'antipape Bourdin et contre quelques autres personnes, et en même temps tous les prélats éteignirent leurs cierges, selon la coutume. Après quoi, le pape congédia l'assemblée en lui donnant sa bénédiction.

Calixte II publia dans le même concile un décret par lequel

il ordonna de nouveau l'observation de ce qu'on nommait la trêve de Dieu, pour empêcher les guerres particulières et toutes les violences depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte ; durant le reste de l'année, les fêtes et les jours de jeûne ; et chaque semaine, depuis le mercredi au soir à l'heure où l'on devait sonner les cloches jusqu'au lundi matin. Par le même décret il met en interdit les lieux où il sera commis quelque violence pendant ce temps-là, et défend d'y célébrer l'office et d'y administrer les sacrements, excepté le baptême aux enfants et la pénitence et le Viatique aux mourants.

Frédéric évêque de Liége, qui fut ordonné par le pape pendant le concile, occupa ce siége peu de temps. Ce prélat avait un compétiteur nommé Alexandre, qui moyennant sept mille livres d'argent avait obtenu de l'empereur Henri l'investiture de l'Église de Liége, et prétendait se faire recevoir comme évêque. Le conflit qui résulta de cette prétention fut l'occasion d'une sanglante guerre entre Godefroy duc de Louvain, qui soutenait Alexandre, et Godefroy duc de Namur, frère de Frédéric. Celui-ci, par le secours victorieux de son frère, demeura enfin possesseur de son siége. Mais sa possession fut sans cesse troublée par les outrages de ses ennemis, qui réussirent enfin à l'emprisonner la seconde année de son épiscopat. Sa mort arriva le 27 mai 1120, et il est honoré comme martyr (1). Les miracles qui se firent à son tombeau justifient le culte qu'on lui rend. Nous ne terminerons pas ce qui concerne l'Église de Liége sans parler d'Alger, dont l'érudition était depuis vingt ans la gloire de cette Église. Ce savant homme, après la mort de Frédéric, se retira à Cluny et y prit l'habit monastique.

(1) Ægid. de Aurea Valle, in *Gestis episc. Leodic.* — On mit sur le tombeau de Frédéric une fort belle épitaphe, qui commence par ces vers :

Clauditur hac tumba simplex sine felle columba,
Quæ nobis vivam referebat pacis olivam,
Cor sublime gerens, Scripturæ totus inhærens, etc.

Cette résolution ne l'empêcha pas de continuer ses travaux, et de sa retraite sortit un ouvrage excellent pour la défense de la foi en la présence réelle contre les erreurs de Bérenger. Pierre le Vénérable ne craint pas de préférer cet ouvrage à ceux de Lanfranc et de Guimond sur le même sujet.

Parmi les prélats français qui se distinguèrent dans le concile de Reims par leur érudition et leur éloquence, Orderic Vital nomme Gérard d'Angoulême, Atton de Viviers, Geoffroy de Chartres et Guillaume de Châlons-sur-Marne. C'étaient en effet les plus savants évêques du royaume et l'ornement de l'Église de France.

Geoffroy archevêque de Rouen, étant de retour du concile de Reims, tint un synode des prêtres de son diocèse pour leur notifier les canons du concile, et nommément celui qui leur défendait d'avoir des femmes ou des concubines. Plusieurs prêtres de Normandie, malgré tant de canons, s'étaient maintenus dans la possession où ils étaient depuis longtemps de se marier. Quand l'archevêque leur eut déclaré qu'il leur interdisait tout commerce avec leurs femmes, sous peine d'anathème, il s'éleva dans l'assemblée un grand murmure, et les prêtres se plaignirent de la pesanteur du joug qu'on leur imposait. L'archevêque, qui était Breton, n'aimait pas les Normands, et il n'en était pas aimé. C'était un prélat brusque, et qui ne voulait pas être contredit. Un jeune prêtre nommé Anselme ayant osé lui répliquer, il le fit enlever du synode et traîner en prison. Voyant ensuite que les autres murmuraient de ce traitement fait à un de leurs confrères, il sortit de l'église et appela ses gens, qui, armés de bâtons et d'épées, frappèrent tous les prêtres qu'ils trouvèrent et dissipèrent le synode. On se plaignit amèrement au roi Henri de cette violence; mais les autres affaires qui l'occupaient alors l'empêchèrent d'en faire justice. Ce procédé de l'archevêque, tout condamnable qu'il était, fut plus efficace que les canons pour intimider les prêtres concubinaires.

En quittant la ville de Reims, le pape Calixte se rendit à Gi-

sors où l'attendait Henri roi d'Angleterre (1), avec lequel il traita plusieurs affaires importantes. Le roi pria le pape de maintenir les usages et priviléges dont son père Guillaume le Conquérant avait joui en Angleterre et en Normandie, et spécialement de confirmer l'engagement de n'envoyer aucun légat en Angleterre à moins que le roi n'en demandât un, s'il s'élevait quelque différend qui ne pût être terminé par l'archevêque de Cantorbéry et les autres évêques du royaume. Le pape y consentit; mais il pressa le roi de renoncer aux investitures, qui avaient été proscrites tant de fois, et particulièrement dans le concile qu'il venait de tenir à Reims. Henri fut inflexible sur cet article. Il se montra plus traitable sur la paix avec le roi de France, qui fut conclue quelque temps après : on rendit les prisonniers, excepté le duc Robert (2).

Le pape revint après cette entrevue à Paris, d'où le roi Louis le Gros, la reine Adélaïde nièce du pape et la plupart des seigneurs français l'accompagnèrent par honneur jusqu'à Corbeil. Calixte se rendit ensuite à Sens, puis à Autun, où il célébra la fête de Noël. Brunon archevêque de Trèves vint l'y trouver pour lui demander la confirmation des priviléges de son Église. Par une charte datée de Cluny, le 4 janvier 1120, Calixte lui accorda sa demande et l'exempta de la juridiction de tout légat, excepté des légats *a latere*.

Le souverain pontife n'oublia pas l'Église de Vienne, sa première épouse. Il lui donna la primatie sur les sept provinces à la tête desquelles la ville de Vienne est marquée dans d'anciennes divisions de la Gaule, en leur adjoignant celle des Alpes Pennines, qui fut aussi soumise à la primatie de l'archevêque de Vienne. Par ce nouvel établissement l'archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, et l'archevêque de Narbonne, primat de la province d'Aix, c'est-à-dire de la seconde Nar-

(1) Le P. Daniel dans son *Histoire de France*, t. I, p. 1147, dit que Calixte II, après avoir été reçu à Rome, revint en France quelques mois après. Mais ce pape n'était pas encore allé à Rome.

(2) Eadmer.

bonnaise, se trouvaient soumis à la primatie de Vienne. Les archevêques de Vienne crurent donc pouvoir prendre la qualité de *primats des primats;* mais ils n'en eurent que le nom. Les autres primats, aux droits desquels on dérogeait, prétendirent que, n'ayant pas été entendus, ce rescrit du pape en faveur de l'Église de Vienne ne pouvait avoir son effet. Il n'en eut pas d'autre que de détacher de la province d'Arles les évèchés de Viviers et de Die pour les unir à celle de Vienne, dans laquelle ils sont demeurés depuis (1).

Le pape, avant de quitter la France, avait confirmé la légation de Conon pour la Gaule et l'Allemagne. Ce cardinal, d'un zèle vraiment intrépide, alla tenir un concile à Cologne (2) et un autre à Freteslar, et publia dans ces deux conciles l'excommunication lancée contre l'empereur. Il revint ensuite en France, où il tint un concile à Beauvais, le 18 octobre 1120. Entre autres affaires qui y furent décidées, on y traita de la canonisation de S. Arnoul évêque de Soissons, mort et enterré à Aldembourg, dans le diocèse de Tournay. Les miracles éclatants qui s'opéraient à son tombeau ayant fait connaître sa sainteté, Lisiard évêque de Soissons requit qu'on exhumât ses reliques pour les exposer à la vénération du peuple. Mais Lambert, qui était évêque de Noyon et de Tournay, n'osa le faire sans l'approbation du légat (3). Cette difficulté ne fit qu'exciter le zèle de Lisiard. Ce prélat, s'intéressant, comme il le devait, à la gloire de son prédécesseur, dont il avait écrit la Vie et examiné avec soin les miracles, profita de la convocation du concile de Beauvais pour y faire canoniser S. Arnoul par l'autorité du légat et des évêques qui le composaient. Les archevèques de Reims, de Sens et de Tours s'y trouvèrent avec les évêques Guillaume de Châlons-sur-Marne, Geoffroy de Chartres, Pierre de Beauvais, Girbert de Paris, l'é-

(1) S. Léon n'avait soumis à la métropole de Vienne que quatre Églises, savoir: Valence, Tarantaise, Genève et Grenoble.

(2) Ces deux conciles que Baronius et le P. Labbe rapportent à l'an 1118, ne furent tenus que l'an 1119, probablement après le concile de Reims.

(3) *Vita S. Arnulfi*, l. III, c. XV.— *Sæcul.* VI, *Benedict.*, parte II.

vêque d'Orléans, qui pouvait être Jean II, Engelram d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Thérouanne, Lambert de Noyon et de Tournay, Burcard de Cambrai, Barthélemy de Laon et Lisiard de Soissons. L'abbé d'Aldembourg apporta avec lui le livre de la Vie et des miracles de S. Arnoul, et le remit à l'évêque de Soissons, qui le présenta aux évêques en disant (1) : « Mes seigneurs, voilà le livre que j'ai composé de la vie et des miracles de ce saint évêque. Je sais, et je rends témoignage à la fin de l'ouvrage, qu'il ne contient rien que de véritable. Quant aux miracles, j'en ai ici des témoins véridiques et j'en ai laissé un plus grand nombre chez moi. Je vous prie d'examiner ce livre, afin que vous puissiez prononcer ce qu'il y a à faire. Mais je puis assurer Votre Sainteté que si ce saint évêque était enterré dans mon diocèse, il y a longtemps que je l'aurais levé de terre. » Guillaume de Châlons, ayant pris ce livre et parcouru les titres des chapitres, dit à Lambert de Tournay : « Seigneur, que demandez-vous davantage? Indépendamment de ce livre, le témoignage du seigneur évêque de Soissons, celui de ce vénérable abbé dont la prudence et la sagesse sont connues, ne doivent-ils pas vous suffire? » Geoffroy de Chartres dit : « Seigneur évèque de Tournay, je vous le dis en vérité, si Dieu avait opéré de tels prodiges à l'égard de quelqu'un de mes prédécesseurs, je ne consulterais ni pape, ni légat, ni archevêque. »

Pendant que les évêques conféraient sur ce sujet, quelques habiles professeurs prirent le livre, et, après en avoir lu quelques chapitres, ils se rendirent aussitôt au lieu de réunion des évêques et leur dirent : « Celui qui s'oppose à la canonisation de ce saint évêque n'est pas de Dieu. Il est en vérité bien honteux, s'écria alors Guillaume de Châlons, que nous délibérions si longtemps dans une affaire si claire. C'est pourquoi, seigneur évêque de Tournay, sans différer davantage, marquez un jour pour lever les reliques du serviteur de Dieu. »

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 882.

Lambert évêque de Tournay lui répondit : « Voilà le légat qui confére dans l'église avec l'archevêque de Reims notre métropolitain et avec celui de Tours : allons, je vous prie, les trouver, et faisons-leur approuver votre jugement. » Les évêques se rendirent aussitôt auprès du légat, et Guillaume, qui était éloquent, exposa la cause dans une courte harangue devant les archevêques. Le légat Conon et Radulfe archevêque de Reims répondirent : « Nous adoptons votre jugement, et nous le confirmons. » Lambert désigna le premier jour de mai de l'année suivante pour lever les reliques de S. Arnoul, suivant la coutume de l'Église gallicane, dit Lisiard : c'est-à-dire, comme il l'expliqua, pour le mettre au nombre des saints. Il publia aussi un mandement pour inviter tous les peuples du diocèse de Tournay à cette cérémonie.

On traita dans le concile de Beauvais de plusieurs autres affaires qui ne sont pas venues à notre connaissance, parce que les actes de ce concile sont perdus.

Barthélemy évêque de Laon, qui assista à ce concile, contribua plus que personne à la propagation de l'ordre de Prémontré, qui fut établi cette même année 1120 dans son diocèse, ainsi que nous allons le dire en faisant connaître S. Norbert, qui en fut le fondateur.

FIN DU LIVRE VINGT-TROISIÈME.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME

Au milieu des nombreux scandales qui déshonoraient alors le clergé, Dieu parut avoir suscité S. Norbert pour édifier son Église par la sainteté de sa vie, pour la défendre par la vigueur de son zèle et présenter aux ecclésiastiques du second ordre un parfait modèle des vertus de leur état, dans le nouvel institut des chanoines réguliers qu'il forma (1). Norbert naquit à Santen, dans le duché de Clèves, d'une famille distinguée par sa noblesse. Herbert son père et Hadvige sa mère lui donnèrent une éducation conforme à sa naissance, et le destinèrent à l'état ecclésiastique ; mais il ne connut pas d'abord la sainteté et l'étendue de sa vocation. Au contraire, il ne pensa qu'à se distinguer par son esprit et la grâce de ses manières, d'abord à la cour de Frédéric archevêque de Cologne, et ensuite à celle de l'empereur Henri. C'était un jeune ecclésiastique que le monde charmait, et qui était fait pour plaire au monde. Il était agréable dans la conversation, aimable et élégant, magnifique dans ses habits et dans son train. Cependant il était déjà chanoine et possédait plusieurs autres bénéfices, dont tout le revenu était employé au luxe et à la vanité. Son ambition le faisait même aspirer aux premières dignités de l'Église, lorsque Dieu, qui l'avait destiné comme un autre Saul pour prêcher aux nations, l'appela comme lui d'une

(1) *Vita S. Norberti*, auctore canonico Præmonstrat. coævo.

manière miraculeuse, et le terrassa pour le relever plus glorieusement.

Norbert, étant un jour monté à cheval pour aller visiter un ami à la campagne (1), fut surpris dans une prairie par un violent orage. Le domestique qui le suivait, effrayé par les éclats terribles du tonnerre, lui criait de retourner sur ses pas. Il n'en eut pas le temps : car à l'instant la foudre tomba à quelques pas de Norbert et renversa le cheval et le cavalier en creusant une fosse profonde dans la terre. Norbert resta l'espace d'une heure comme anéanti et sans mouvement. Mais étant enfin revenu à lui, il s'écria comme Saul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Dieu lui répondit intérieurement qu'il devait changer de conduite, et mener une vie digne de l'état ecclésiastique qu'il avait embrassé. Sa docilité égala sa reconnaissance : car étant remonté à cheval et revenu chez lui, il quitta ses habits de soie et se revêtit d'un rude cilice. Après quoi, il se retira dans le monastère de Sigeberg, pour y faire l'apprentissage de la vie austère qu'il voulait mener dans le monde.

Quand il eut passé quelque temps dans cette retraite, Norbert se sentit pressé d'un ardent désir de recevoir la prêtrise. Il alla donc trouver Frédéric archevêque de Cologne pour le prier de l'ordonner. « Mais, ajouta-t-il dans son ignorance des canons, je veux recevoir en un même jour le diaconat et la prêtrise. » L'archevêque voulut savoir la cause d'un si grand empressement. Norbert se jeta à ses pieds et lui fit avec larmes une confession de ses péchés. Après quoi l'archevêque, en considération du bien que Norbert pourrait faire à l'Église, crut devoir le dispenser des règles ordinaires, et lui conféra en un même jour le diaconat et la prêtrise.

Norbert retourna au monastère de Sigeberg, et y passa quarante jours à s'instruire de ce qu'un prêtre doit savoir

(1) Le lieu où il allait est nommé *Freden* par l'auteur de sa Vie. Le P. Janning croit que c'est *Vreden*.

pour bien remplir les devoirs du sacerdoce. Il alla ensuite dans sa patrie desservir l'Église dont il était chanoine. Le doyen et les chanoines, pour lui faire honneur comme à un nouveau prêtre, le prièrent de chanter la messe solennelle. Il accepta avec plaisir cet honneur; et quand l'évangile fut dit, il se tourna vers les assistants et fit un discours fort pathétique, où, sans nommer personne, il parla avec chaleur contre les vices auxquels il savait que les chanoines ses confrères étaient sujets.

Le lendemain, le chapitre étant assemblé, il adressa la parole au doyen et lui représenta les devoirs de sa charge. Les jours suivants il reprit publiquement en plein chapitre plusieurs de ses confrères; ce qui les aigrit tellement, qu'un clerc de fort basse condition eut l'insolence de lui cracher au visage. Norbert n'en parut pas plus ému : il s'essuya tranquillement, et pria pour celui qui lui avait fait cet outrage. Quand on débute ainsi dans la pratique de la vertu, les progrès ne se font pas attendre.

Un jour que Norbert célébrait la messe dans une chapelle souterraine, au moment de prendre le sang du Seigneur, il s'aperçut qu'il était tombé une grosse araignée dans le calice. Son anxiété fut grande; mais son profond respect pour le saint sacrifice l'emporta sur la répugnance et la crainte même d'un péril pour sa vie, et il avala l'araignée en consommant le précieux sang. Après la messe, comme il faisait son action de grâces avec ferveur, n'attendant que la mort dont il se croyait menacé, il sentit dans le nez un chatouillement qui, ayant provoqué un éternument, lui fit rejeter par les narines l'araignée qu'il avait avalée (1). Une protection du Ciel si marquée redoubla son zèle et sa ferveur pour la vie pénitente et apostolique; mais sa manière de vivre parut extraordinaire et trouva des censeurs.

Les évêques d'Allemagne, s'étant assemblés en concile,

(1) *Vita Norberti*, c. III.

citèrent Norbert et lui reprochèrent de se permettre de prêcher sans mission, de mener la vie d'un religieux sans avoir renoncé à ses biens et enfin de porter un habit singulier et fort peu convenable à sa condition : car il n'était vêtu que d'une peau d'agneau.

Norbert tâcha de se justifier. Cependant, pour ôter tout prétexte à la plus soupçonneuse jalousie, il résolut de renoncer à toute propriété et d'aller faire autoriser sa mission par le pape. Il remit tous ses bénéfices à son archevêque, vendit ses terres, ses maisons et ses meubles, et en distribua le prix aux pauvres, ne se réservant que la somme de dix marcs d'argent avec une mule pour ses voyages et sa chapelle pour célébrer la messe. Mais il donna bientôt l'argent et la mule et ne garda que sa chapelle. Il quitta même son vêtement de peau et se revêtit d'une tunique de laine blanche et d'un manteau de même couleur.

Ainsi resserré dans les étroites limites de la pauvreté et de l'humilité évangéliques, Norbert alla trouver le pape Gélase II, qui vivait encore et était alors à Saint-Gilles en Languedoc, où la persécution de l'empereur l'avait obligé de se retirer. Il lui déclara le dessein qu'il avait de travailler à sa perfection et à celle des autres, et lui demanda l'absolution de la faute qu'il avait faite en recevant le diaconat et la prêtrise en un même jour. Le pape, charmé de la piété et de la prudence qu'il trouva dans Norbert, voulut le retenir auprès de lui. Mais le saint lui fit à ce sujet des représentations respectueuses, auxquelles Gélase eut égard. Ainsi, après lui avoir fait expédier par écrit une ample permission de prêcher partout où son zèle le lui inspirerait, il le congédia.

Norbert revint nu-pieds comme il était allé, marchant sur les glaces et sur la neige : car c'était au fort de l'hiver. Il jeûnait tous les jours, excepté le dimanche, et ne prenait que des aliments de carême. Il avait avec lui deux compagnons laïques, et en passant par Orléans il s'en associa un autre qui était diacre. Arrivé à Valenciennes la veille du dimanche des

Rameaux, il prêcha le lendemain en allemand, parce qu'il ne savait pas encore assez de français. Cependant on ne laissa pas de l'écouter, à cause de l'air de sainteté qui animait son visage, et on le pressa de demeurer en cette ville pour se délasser de tant de fatigues. Mais il voulait se rendre à l'archevêché de Cologne, pays dont il possédait mieux la langue, et il se préparait à partir lorsque ses trois compagnons tombèrent malades.

Burcard évêque de Cambrai, étant venu à Valenciennes le mercredi de la semaine sainte, Norbert, qui l'avait fort connu, alla lui rendre visite, et l'évêque ne put retenir ses larmes en voyant l'état où l'amour de la pénitence avait réduit son ancien ami. Un clerc de Burcard nommé Hugues, surpris de la tendresse de son maître pour cet étranger, lui en demanda la raison. L'évêque lui répondit : « Celui que vous voyez si pauvre a été élevé avec moi à la cour de l'empereur; c'était un homme si noble et si riche qu'il refusa mon évêché, quand on le lui offrit. » Burcard avait succédé au B. Odon, mort le 19 juin 1113 ; mais il y eut une vacance d'environ un an et demi, et ce fut sans doute pendant ce temps-là que S. Norbert refusa cet évêché, apparemment à cause de l'investiture qu'il fallait recevoir de l'empereur.

Les trois compagnons de Norbert moururent à Valenciennes, et lui-même y tomba dangereusement malade. Mais à peine fut-il guéri, que Hugues, ce clerc de Burcard dont nous venons de parler, vint s'offrir à lui pour être son compagnon. Ils allèrent ensemble prêcher dans les villes et dans les villages. Dès qu'on les voyait arriver, on sonnait les cloches, et le peuple se rendait à l'église, où Norbert célébrait la messe, après laquelle il prêchait. Chacun s'empressait après le sermon de le retenir à dîner; mais il ne voulait pas qu'on mît pour lui de table ni de siége. Il s'asseyait à terre, mangeait sur ses genoux quelques mets grossiers qui n'étaient assaisonnés que de sel, et ne buvait que de l'eau.

Norbert avait un don particulier pour réconcilier les enne-

mis, et dans tous les lieux où il passait il ne manquait pas de s'informer de ceux qui avaient quelque querelle. Dans ce moment même une grande division existait à Fosse entre les habitants. Les deux partis en étaient venus aux mains, et dans cette rencontre soixante personnes avaient perdu la vie. Informé de ce scandale à son arrivée en cette ville, Norbert célébra deux messes en un même jour, l'une de la Vierge, l'autre des morts, pour ceux qui avaient été tués. Ensuite il fit un sermon si pathétique sur l'amour de la paix et le pardon des injures, que les deux partis jurèrent réciproquement sur les reliques, dans le parvis de l'église, une réconciliation complète.

Tandis que Norbert travaillait avec tant d'édification au salut des âmes, il apprit l'arrivée du pape Calixte II à Reims pour y tenir le concile dont nous avons parlé. Norbert s'y rendit pour faire renouveler la permission qu'il avait obtenue de prêcher. Mais le pape était si accablé d'affaires qu'il ne put en obtenir d'audience. S'étant donc présenté plusieurs fois inutilement pendant trois jours, il prit la résolution de sortir de Reims et de s'en retourner. A quelque distance de la ville, il rencontra Barthélemy évêque de Laon, qui allait au concile. Ce prélat, ayant facilement reconnu sous l'habit de pénitent un homme de qualité, le salua, lui et ses deux compagnons, et s'informa qui ils étaient et où ils allaient. Ravi d'apprendre qu'il avait devant lui l'homme apostolique dont il avait tant entendu parler, il l'exhorta à retourner à Reims avec lui, lui promettant de lui procurer une audience. Norbert y consentit, et l'évêque, ayant fait descendre de cheval quelqu'un de sa suite, y fit monter Norbert et engagea sans peine le pape à l'entendre (1).

Calixte reçut le saint missionnaire avec bonté, et lui promit qu'après le concile il irait à Laon et l'écouterait à loisir. Il le recommanda particulièrement à l'évêque de Laon, qui le retint

(1) Herman. Monach., *de Mirac. S. Mariæ*, c. II et III.

toujours auprès de lui pendant le concile, et l'emmena ensuite à Laon, où il attendit l'arrivée du pape, qui s'y rendit quelques jours après la fin du concile.

Hors de la ville de Laon était une église où l'évêque avait placé quelques chanoines réguliers. Il offrit cette église à Norbert, qui l'accepta à condition que ces chanoines embrasseraient son genre de vie. Mais la seule vue de sa personne les effraya si fort, qu'ils repoussèrent absolument un tel réformateur. Norbert de son côté dit à l'évêque qu'il aimait mieux demeurer dans quelque solitude propre au recueillement. « Eh bien, reprit l'évêque, je vous montrerai dans mon diocèse plusieurs endroits solitaires, et je vous donnerai celui qui vous agréera. »

Dès que le pape eut quitté Laon, le prélat, pour accomplir sa promesse, mena Norbert en divers lieux de son diocèse. Il lui montra la forêt de Thiérache et le conduisit à Foigny, en lui faisant remarquer la solitude et l'heureuse disposition de ce lieu. Norbert, s'étant mis en prière, dit à l'évêque que ce n'était pas là le lieu que Dieu lui avait destiné. L'évêque le mena donc dans un autre lieu de la même forêt, où Norbert, s'étant mis de même en prière, dit que ce n'était pas encore là que Dieu le voulait. Enfin, l'évêque et Norbert arrivèrent dans un autre endroit nommé *Prémontré*, où il y avait une église de Saint-Jean, dans laquelle ils entrèrent tous deux pour prier. L'évêque, ayant fait sa prière, se leva et dit à Norbert de finir la sienne, parce qu'il se faisait tard et qu'il n'y avait pas en ce lieu de quoi les loger. Norbert le pria de lui laisser passer la nuit en oraison dans cette église. L'évêque remonta donc seul à cheval et gagna Avisy. Le lendemain il retourna dès le matin à Prémontré, et demanda à Norbert ce qu'il pensait de ce lieu. Il lui répondit plein de joie (1) : « C'est ici que je demeurerai, c'est le lieu que le Seigneur m'a destiné pour mon repos : un grand nombre de religieux y feront

(1) *Vita Norberti.*

leur salut. Cependant cette église ne sera pas leur principale demeure, et ils s'établiront de l'autre côté de la montagne. J'ai vu cette nuit en songe une grande multitude d'hommes vêtus de blanc, qui y faisaient une procession. » Prémontré, où se fixa Norbert avec ses deux compagnons, dépendait du monastère de Saint-Vincent de Laon. L'évêque, en arrivant à la ville, manda l'abbé et lui donna une autre terre en échange, afin que Norbert ne pût être inquiété dans son nouvel établissement.

Il ne manquait à Norbert que des compagnons : la Providence ne tarda pas à lui en donner. C'est de Laon qu'ils lui vinrent d'abord ; ou plutôt Norbert alla lui-même les y chercher : car étant entré dans l'école de Radulfe, qui avait succédé à son frère Anselme, il fit aux écoliers un discours si pathétique que huit jeunes gens de qualité, arrivés tout récemment de Lorraine, le suivirent à Prémontré pour embrasser son genre de vie. Il s'en associa treize autres dans une course apostolique qu'il fit durant le carême de l'année 1120 (1).

Ce saint instituteur, après avoir délibéré sur la règle qu'il donnerait à ses disciples, se détermina pour celle de S. Augustin ; et ses religieux, dont quarante étaient clercs et les autres laïques, après quelque temps d'épreuve, en firent, le jour de Noël, une profession solennelle avec promesse de stabilité. Il leur donna l'habit blanc de laine naturelle (2). Mais il voulut que, pour faire l'office avec plus de décence, ils portassent au chœur le surplis. Dieu accorda de si abondantes bénédictions à cet institut naissant, qu'en peu de temps il fut répandu par tout le monde chrétien, en sorte que trente ans

(1) *Vita Norberti.*

(2) Plusieurs auteurs ont écrit que ce fut par un ordre exprès de la Mère de Dieu que S. Norbert donna l'habit blanc à ses religieux. L'auteur de sa Vie ne parle point de cette circonstance. On peut croire que la vision que Norbert eut la première nuit qu'il passa à Prémontré, et dans laquelle il vit des hommes vêtus de blanc aller en procession, le détermina à choisir cette couleur. D'ailleurs, nous avons vu que Norbert dès le commencement de sa conversion portait une tunique de laine blanche : c'était même l'ancien habillement des chanoines, comme nous avons dit en parlant des chanoines de Saint-Martin de Tours.

après sa naissance il y avait déjà au chapitre général de Prémontré près de cent abbés de l'ordre. Barthélemy évêque de Laon fonda seul jusqu'à cinq monastères de cet institut dans l'étendue de son diocèse.

S. Norbert étendit son zèle aux personnes du sexe. Il recevait des religieuses qu'il plaçait dans un appartement attenant aux monastères, mais cependant séparé, en sorte que les religieux ne leur parlaient que par une fenêtre et en présence de plusieurs témoins. Elles n'avaient point d'office au chœur, mais récitaient seulement à voix basse le psautier et l'office de la Vierge. Tout leur temps était consacré à prier, à faire ou à raccommoder les habits des religieux et à blanchir le linge de la sacristie (1). Elles vivaient dans une grande austérité, et elles étaient en si grand nombre dans les diverses abbayes de chanoines de Prémontré, qu'un auteur qui écrivait environ trente ans après la naissance de l'ordre dit qu'on y comptait déjà dix mille de ces religieuses (2).

Mais il se glisse souvent des abus dans les plus saintes institutions. Les religieuses norbertines commencèrent à se relâcher de l'exacte clôture qu'elles gardaient, et la fenêtre par laquelle les religieux leur parlaient devint bientôt une porte. Afin de prévenir les désordres qu'on pouvait craindre des visites trop fréquentes, il fut résolu dans un chapitre général de ne plus recevoir de religieuses dans l'enceinte des monastères d'hommes, et de ne conserver que celles de cet institut qui vivaient dans des monastères entièrement séparés, où elles avaient l'office du chœur. Il y eut dans la suite jusqu'à mille abbayes d'hommes de l'ordre de Prémontré, trois cents prévôtés et cinq cents abbayes de filles, sans parler des prieurés (3).

L'ordre de Cîteaux ne faisait pas de moins rapides progrès. Le B. Etienne, qui en était le supérieur en qualité d'abbé de

(1) Jacob. de Vitriac., c. XXII, *Histor. Occid.* — (2) Herman. *de Mirac. S. Mariæ.* (3) Jac. Vitriac. — Vide Boll., t. I junii, p. 819.

Cîteaux, avait tenu l'an 1116 le premier chapitre général à Cîteaux, le 17 septembre, et l'on avait réglé que chaque année tous les abbés de l'ordre se rassembleraient au même lieu. Dans le chapitre de l'an 1119, on dressa d'un commun accord des règlements pour entretenir la paix et l'uniformité dans toutes les maisons de l'institut. Ces règlements furent pour ce sujet nommés la *Charte de la charité*, *Charta caritatis.* L'abbé de Cîteaux pria le pape Calixte II, lorsqu'il était encore en France, de les confirmer : ce que le pape fit par un acte daté de Saulieu en Bourgogne, le 23 décembre 1119.

Ces règlements maintinrent la paix et l'uniformité dans l'ordre de Cîteaux, qui recevait tous les jours un nouvel éclat de la régularité et de la réputation sans tache de ces fervents religieux. S. Bernard, abbé de Clairvaux, devenait de jour en jour plus célèbre par ses talents et par ses vertus, et en fut bientôt récompensé par le don des miracles : voici dans quelles circonstances eut lieu le premier qu'il ait opéré.

Josbert de la Ferté-sur-Aube, parent du saint abbé, étant tombé dangereusement malade, perdit tout à coup la parole et l'usage de la raison. Son fils et ses amis, affligés de le voir mourir sans confession, envoyèrent un exprès à S. Bernard, qui n'était pas alors à Clairvaux. Le saint abbé se rendit à la Ferté avec deux de ses religieux, dont l'un était Gualdéric son oncle, et l'autre Gérard son frère. Il trouva le malade sans parole depuis trois jours, et toute la famille fondant en larmes. « Vous savez, dit-il aux parents, que cet homme a commis bien des injustices envers les Églises ; il a opprimé les pauvres et offensé le Seigneur : promettez de restituer les biens qu'il a usurpés, et il recouvrera la parole, confessera ses péchés et recevra le saint Viatique. » Le fils du malade et toute la famille promirent avec joie tout ce que le saint abbé demandait. Mais Gualdéric son oncle et Gérard son frère, croyant qu'il s'avançait trop, le tirèrent à part et lui firent de vifs reproches de la présomption qu'il avait eue de faire une pareille promesse avec tant d'assurance. Il leur répondit : « Dieu peut

faire aisément ce que vous ne pouvez croire qu'avec peine. » Après quoi, s'étant mis en prière, il alla dire la messe. Il ne l'avait pas achevée qu'on vint l'avertir que le malade avait recouvré la parole, et qu'il le priait instamment de le confesser. S. Bernard se rendit auprès du malade aussitôt après avoir dit la messe. Josbert se confessa avec larmes et gémissements, reçut le saint Viatique et vécut encore trois jours, pendant lesquels il mit ordre à ses affaires, restitua le bien mal acquis et répara les torts qu'il avait faits (1).

Les frères de S. Bernard craignaient que les miracles qu'il opérait ne lui donnassent de la vanité. Ils ne voulaient pas convenir que ce fussent des miracles, et ils lui faisaient des reproches de ce qu'il osait entreprendre de toucher les malades. Gui, son frère aîné, l'en reprenait souvent avec aigreur, l'accusant de présomption et d'arrogance en termes si durs que le saint abbé en versait quelquefois des larmes (2). Ce n'était point la jalousie qui faisait agir de la sorte les frères de Bernard : ils craignaient pour sa vertu, et redoutaient que l'estime et les acclamations des peuples ne lui inspirassent quelques sentiments de vaine gloire. Mais les miracles qu'il opéra devinrent si éclatants et si fréquents, qu'ils furent bientôt obligés eux-mêmes de les reconnaître, et ce don, qui fut la récompense de son humilité, ne servit qu'à la faire éclater de plus en plus.

La réputation de S. Bernard lui attira de toutes parts tant de disciples à Clairvaux, qu'il fut bientôt en état d'en tirer des colonies pour faire de nouveaux établissements. Il fonda l'an 1118 l'abbaye de Trois-Fontaines au diocèse de Châlons-sur-Marne, et celle de Fontenay au diocèse d'Autun : ce furent les deux premières filles de Clairvaux. La première fut dotée par Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons et ami particulier de S. Bernard. On ne connaît pas le fondateur de la seconde. L'abbaye de Cîteaux était encore plus féconde. Outre

(1) Guillelm. *Vita Bern.*, c. IX. — (2) *Ibid.*

les quatre premières filles dont nous avons parlé, elle en eut bientôt trois autres, savoir : Prully au diocèse de Sens, fondé par la comtesse Adèle et son fils Thibauld comte de Blois et de Champagne, la Cour-Dieu au diocèse d'Orléans, et Bonnevaux au diocèse de Vienne, fondé par Gui archevêque de cette ville, peu de temps avant qu'il eût été élu pape.

S. Pierre, qui fut depuis évêque de Tarantaise et une des lumières de l'Église, fut le premier religieux qu'on sache avoir été reçu à Bonnevaux. Amédée de Hauterive, seigneur riche et d'une grande noblesse, alla peu de temps après y prendre l'habit monastique avec seize compagnons. Jean premier abbé de Bonnevaux reçut avec joie cette nombreuse recrue ; mais il ne flatta pas ceux qui la composaient, et il leur fit connaître toute la rigueur de l'institut (1). Ils répondirent qu'ils étaient disposés à tout supporter, et qu'ils n'avaient pas renoncé aux délices du siècle pour les rechercher dans la religion. Touché de leur ferveur et de leur courage, l'abbé les admit tous au nombre des novices, excepté le fils d'Amédée, qui était trop jeune et qu'il fit élever dans le monastère.

L'abbaye de Bellevaux au diocèse de Besançon, première fille de Morimond, fut fondée l'an 1119, aussi bien que celle de Boras (*Bonus Radius*) au diocèse d'Auxerre, et celle de Cadouin au diocèse de Sarlat, qui sont deux filles de Pontigny.

Il paraît que dans tous ces établissements les moines de Cîteaux avaient peu d'égard aux biens. Quelque modique que fût la fondation, ils possédaient l'art de l'augmenter en peu de temps : car ces religieux mangeaient peu, et travaillaient beaucoup. Ils cultivaient eux-mêmes leurs terres, recueillaient leurs blés, fauchaient leurs prés et gardaient leurs troupeaux. Ils avaient même des frères convers qui étaient dispensés du chœur, et qui n'étaient occupés qu'au travail des mains. S. Bernard travaillait lui-même avec ses religieux, et il leur donnait en cela l'exemple, comme en tout le reste.

(1) *Vita Amedæi.*

Ce n'était plus seulement des séculiers qui venaient embrasser la vie monastique à Clairvaux sous S. Bernard. Plusieurs moines et plusieurs chanoines réguliers quittaient leurs monastères pour embrasser son institut. Il reçut volontiers les moines; mais il hésitait à recevoir les chanoines réguliers. Ceux qui se présentaient l'ayant assuré qu'ils ne faisaient que suivre le conseil de Guillaume évêque de Châlons, il se rendit au sentiment de ce savant évêque, qui avant son épiscopat avait été prieur de Saint-Victor de Paris. Cependant ces admissions soulevèrent les plaintes des chanoines réguliers; S. Bernard leur répondit qu'il n'avait rien fait que selon l'avis et le conseil de Guillaume de Champeaux, et qu'il était licite aux chanoines de passer de la règle de S. Augustin à celle de S. Benoît, pour mener une vie plus austère (1).

Une difficulté, qui s'éleva vers le même temps entre S. Bernard et l'abbé et les moines de Cluny pour un sujet semblable, eut plus de suites et commença à mettre la division entre les moines de Cluny et ceux de Cîteaux. Robert, neveu de la mère de S. Bernard, bien qu'il eût été dès son enfance offert à Cluny par ses parents, avait néanmoins été élevé dans le monde. Plus tard sa vocation s'étant fixée, le jeune homme demanda et obtint d'Etienne abbé de Cîteaux d'être reçu dans son ordre. Après son noviciat fait à Cîteaux, il fut mis à Clairvaux sous la discipline de S. Bernard son parent, qui le traita peut-être avec trop de sévérité. Cependant l'abbé de Cluny, mécontent que l'ordre de Cîteaux lui eût enlevé un jeune homme de naissance qui avait été offert à Saint-Pierre de Cluny, envoya à Clairvaux son grand prieur. Celui-ci trouva Robert fatigué du peu de ménagements dont on usait envers lui, et, profitant de cette disposition, l'emmena secrètement à Cluny, où il fut reçu comme en triomphe. L'abbé de Cluny envoya aussitôt à Rome pour faire approuver par le pape le changement de Robert, et comme S. Bernard n'envoya personne pour

(1) Bernardi *Ep.* III.

soutenir ses droits, le pape accorda ce qu'on lui demandait. Cependant S. Bernard, dont Robert était le religieux et le parent, était loin de rester insensible à sa désertion. Après avoir attendu quelque temps inutilement le retour de ce religieux fugitif, il lui écrivit une lettre pressante, dans laquelle la tendresse et l'éloquence sont unies à l'onction de la piété la plus touchante et la plus persuasive.

« J'ai attendu assez, et peut-être trop longtemps, lui dit-il (1), que Dieu daignât visiter ton cœur et consoler le mien, en t'inspirant une salutaire componction et en me donnant la joie de ton retour, Mais comme je me vois trompé dans mon attente, je ne puis plus cacher ma douleur, réprimer mon anxiété ni dissimuler ma tristesse. Je me vois donc obligé, moi qui suis l'offensé, de faire, contrairement à toutes les règles du droit, des avances à celui qui m'a blessé, de rechercher celui qui m'a méprisé, de satisfaire à celui qui m'a fait injure et d'adresser des prières à celui qui devrait me prier. Une douleur extrême ne délibère point, ne rougit point, ne raisonne point, ne craint point de s'abaisser; elle ne suit ni conseil, ni règle, ni ordre, ni mesure: un seul sentiment l'emporte, c'est de se défaire de ce qui cause sa peine et d'acquérir l'objet dont la privation fait son tourment. Mais, dis-tu, je n'ai offensé ni méprisé personne: c'est moi plutôt qui ai été méprisé et injurié de mille manières; je n'ai fait que fuir celui qui me faisait du mal. Je le veux bien : car mon but n'est point de contester, mais de finir toute contestation. J'oublie le passé, le motif et les circonstances de ce qui s'est fait; je n'examine pas qui de nous deux a sujet de se plaindre, je veux en effacer jusqu'au souvenir. Je ne considère que ma douleur. Que je suis malheureux d'être privé de toi, de ne plus te voir, de vivre sans toi, toi pour qui la mort me serait une vie et sans lequel la vie est une mort! Je ne demande pas pourquoi tu es parti, je demande seulement pourquoi tu n'es pas revenu. Reviens, et

(1) *Epist.* I.

la paix sera faite; reviens, et je serai pleinement satisfait ; reviens, je le répète, reviens, et je chanterai avec une vive allégresse : *Il était mort et il revit, il était perdu et il est retrouvé.* Oui, c'est moi qui suis cause de ta fuite, j'étais trop austère pour toi, je n'ai pas assez ménagé ta délicatesse, je t'ai traité inhumainement. Tu t'en plaignais autrefois, je m'en souviens, et c'est ce que tu me reproches encore aujourd'hui, d'après ce que j'ai appris. Que Dieu te le pardonne ! Je pourrais peut-être me justifier... ; mais non, je veux passer pour coupable... O mon fils, considère par quelle voie je veux te ramener; ce n'est pas en t'inspirant la crainte d'un esclave, mais l'amour d'un fils qui se jette avec confiance entre les bras de son père, et au lieu d'employer la terreur et les menaces, je ne me sers que de tendresse et de prières pour gagner ton âme et guérir ma douleur.

« D'autres tenteraient d'autres voies, ils te feraient sentir la gravité de ta faute et chercheraient à t'effrayer par les jugements de Dieu. Ils te reprocheraient la désobéissance et l'horrible apostasie qui t'a fait préférer un habit fin, une table délicate, une maison opulente, aux vêtements grossiers que tu portais, aux simples légumes que tu mangeais, à la pauvreté que tu avais embrassée. Mais, sachant que tu es plus accessible à l'amour qu'à la crainte, je n'ai pas cru opportun de presser celui qui s'avance de lui-même, d'effrayer celui qui tremble déjà et de confondre celui qui est déjà confondu. »

S. Bernard rappelle ensuite comment ce jeune homme s'était laissé séduire. Il dit que l'abbé de Cluny avait envoyé à Clairvaux son grand prieur, qui, ayant parlé en particulier à Robert, lui avait fait l'éloge de la bonne chère, de la liberté et de l'oisiveté qu'il trouverait à Cluny ; qu'à l'arrivée de Robert en ce monastère, on l'avait fait raser ; qu'on lui avait ôté ses habits vils et grossiers, pour le revêtir d'habits neufs et précieux ; et qu'on avait envoyé à Rome pour obtenir la dispense de sa profession faite à Cîteaux, qu'on prétendait illégitime, parce qu'il avait été offert à Cluny dès son enfance.

S. Bernard réfute ces raisons, montre que la permission du pape est subreptice, et que l'offrande faite par les parents ne devait pas prévaloir sur un vœu ; que d'ailleurs il n'avait pas été donné à Cluny, mais seulement promis ; qu'en effet il était venu à Cîteaux du siècle, et non pas de Cluny.

S. Bernard écrivit cette lettre près de Clairvaux, dans un lieu exposé à la pluie qui tombait en abondance, sans que cependant son papier fût mouillé : ce qui fut regardé comme un miracle, et on érigea un petit oratoire en cet endroit (1).

L'abbé Ponce ne voulut pas rendre Robert à S. Bernard, qui s'en plaignit par une seconde lettre. Mais Pierre le Vénérable, étant devenu abbé de Cluny, le lui renvoya, et Robert porta pendant soixante-sept ans le joug de la vie religieuse dans l'ordre de Cîteaux. S. Bernard fut si édifié de sa régularité qu'il l'établit ensuite abbé de la Maison-Dieu, au diocèse de Bourges. Ponce eut lui-même quelque temps après un grand procès à soutenir contre ses propres religieux, ainsi que nous le verrons bientôt.

Tandis que S. Bernard faisait tant d'honneur à l'état monastique, S. Norbert et ses disciples n'en faisaient guère moins à la vie canoniale, qu'ils avaient embrassée. La France et l'Allemagne étaient également édifiées de l'austérité de leur vie et du désintéressement de leur zèle : car ils réunissaient la rigueur des plus étroites observances monastiques aux plus pénibles travaux de l'apostolat. Tous les auteurs de ce siècle font en effet de grands éloges de S. Norbert. Abailard est le seul qui parle de ce saint instituteur avec mépris, jusqu'à le représenter comme un hypocrite qui tâchait de séduire les peuples par de faux miracles. Il ne parle pas avec plus d'estime de S. Bernard. Abailard était naturellement jaloux de tous les grands hommes qu'il voyait être plus estimés que lui, et sa vanité ne lui permettait guère de dire du bien que de lui-même. Mais il avait un intérêt personnel à discréditer S. Ber-

(1) Guill. *Vita Bernardi*, c. II.

nard et S. Norbert, qui combattaient les pernicieuses nouveautés qu'il débitait dans son école, et auxquelles la réputation du maître donnait la vogue. Abailard en effet continuait d'enseigner à Provins avec un succès qui l'aurait consolé de ses anciennes disgrâces, s'il avait eu la prudence de ne pas s'en attirer de nouvelles.

Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux, les premiers maîtres d'Abailard, n'existaient plus. Guillaume de Champeaux, qui, après avoir jeté un si vif éclat dans l'enseignement, était devenu prieur de Saint-Victor et ensuite évêque de Châlons, mourut le 25 janvier 1121, avec la réputation d'un des plus saints et des plus savants évêques de France. L'estime et la tendre amitié que S. Bernard avait pour ce prélat, suffiraient pour en faire l'éloge. Il nous reste peu d'ouvrages de Guillaume, et encore la plupart de ceux qui lui sont attribués appartiennent à d'autres auteurs. On trouve, par exemple, dans la *Bibliothèque des Pères* un dialogue entre un chrétien et un juif mis sous le nom de Guillaume de Champeaux, et qui est de Gilbert abbé de Westminster. Un manuscrit où l'auteur n'était désigné que par la lettre initiale G, a trompé l'éditeur. On a pareillement attribué à Guillaume un abrégé des *Morales* de S. Grégoire, qui a été donné au public sous le nom de Garnier chanoine de Saint-Victor. Guillaume de Champeaux composa, avant le *Maître des sentences*, un recueil de sentences théologiques, dont on voyait un manuscrit dans la bibliothèque de l'Église de Paris. Anselme, doyen de l'Église de Laon, s'etait acquis encore plus de réputation dans l'école qu'il avait ouverte en cette ville. Il était renommé dans toute la France pour sa rare érudition et pour une exacte probité, encore plus estimable que la science. Il composa des gloses marginales et interlinéaires sur le psautier, et, selon quelques auteurs, sur tout l'Ancien et le Nouveau Testament. D'habiles critiques croient que les commentaires sur le Cantique des cantiques et sur l'Apocalypse attribués à S. Anselme de Cantorbéry, sont l'ouvrage de cet Anselme de

Laon. Il nous reste de ce professeur une lettre assez longue, où, entre autres choses, il dit (1) « que Dieu a créé l'homme libre afin qu'il pût mériter ; que la grâce est prête pour l'aider, et non pour le contraindre, parce que ce serait lui ôter la liberté ; que quand la volonté, avertie par la grâce, écoute et consent, elle est dirigée par cette grâce ; mais que lorsqu'elle résiste à la grâce, elle est abandonnée et tombe. » Nous citons ce trait pour faire voir qu'Anselme de Laon, qui passait alors pour le plus habile théologien de France, était bien éloigné de penser que l'homme ne pût pas résister à la grâce intérieure, et que la grâce donnât la plus légère atteinte à la liberté, sans laquelle il n'y a pas de mérite.

Abailard est le seul auteur de ce temps-là qui ne rende pas justice à l'érudition d'Anselme. « J'allai, dit-il (2), entendre ce vieillard, à qui un long usage de professer avait donné plus de réputation que l'esprit et la mémoire. Quand on le consultait sur quelque question, on s'en retournait plus incertain. Il avait un grand flux de paroles, mais elles étaient vides de sens (3). « On voit bien que c'est la jalousie qui porte un jugement si désavantageux d'un homme aussi généralement estimé. Anselme était mort dès l'an 1117, quelques années avant Guillaume de Champeaux.

Après la mort de ces deux célèbres professeurs, Abailard pouvait passer pour le plus habile maître qu'il y eût en France. Sa réputation croissait tous les jours, mais sa vanité croissait avec sa réputation ; ses succès lui firent bientôt plus d'ennemis que son mérite ne lui avait conquis d'admirateurs, et la supériorité dont il se vantait, éveilla la jalousie des autres professeurs. On examina ses écrits avec cette attention minutieuse qui ne passe rien, et Abailard ne donna que trop de prise aux investigations de la critique. Son amour pour la

(1) *Ep.* Anselm. in *Notis ad Guiberti opera.* — (2) *Hist. calam. suarum.*

(3) Un auteur récent, qui cherche à disculper Abailard, dont la foi, selon lui, ne pouvait être soupçonnée que par ses adversaires, adopte ce récit comme la pure expression de la vérité. V. *Hist. de l'Eglise de France*, t. V, p. 168-171.

nouveauté lui attira de nouvelles humiliations : l'orgueil lui seul en est d'ailleurs une source féconde pour les esprits superbes.

Abailard, enivré des louanges qu'on donnait à la pénétration de son génie, s'était cru en état de comprendre les mystères les plus sublimes et de les faire comprendre aux autres. Pour faciliter à ses disciples l'étude de la science théologique, il avait publié un traité intitulé : *Introduction à la théologie.* Après avoir exposé dans la préface les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet ouvrage, il déclare que si dans ses expressions ou dans ses sentimens il s'est écarté en quelque chose de la vérité, il sera toujours prêt à se corriger quand on le reprendra, afin que, s'il ne peut éviter la honte de l'ignorance, il ne tombe pas du moins dans le crime de l'hérésie, qui ne consiste que dans l'opiniâtreté à soutenir l'erreur. Rien ne serait plus édifiant qu'une pareille protestation, si elle avait été sincère. Mais bien des hérétiques en ont fait de pareilles, sans pour cela montrer plus de docilité.

L'ouvrage est divisé en trois livres. Après avoir traité en peu de mots, au commencement, de la foi, de la charité et des sacrements, il parle, dans le reste du premier livre et dans les deux derniers, du mystère de la Trinité, qu'il tâche d'expliquer même par la raison. Mais c'est un abîme où il se perd en voulant en sonder la profondeur. Nous verrons dans la suite ce qu'on lui a reproché sur ce sujet. D'autres erreurs se joignaient à celles dont on l'accuse sur ce point. Ainsi il tâche de prouver que Dieu ne peut rien faire que ce qu'il fait, parce qu'il ne peut faire que ce qu'il lui convient de faire, et qu'il fait en effet tout ce qu'il lui convient de faire. Et se faisant l'objection que de là il s'ensuivrait que Dieu ne pourrait pas sauver ceux qui ne seront pas sauvés, Abailard admet la conséquence. Nous n'avons pas la fin de ce traité : ainsi on ne saurait bien juger si toutes les erreurs qu'on a reprochées à l'auteur y étaient en effet contenues.

Dès que cet ouvrage parut, il excita un grand bruit par les

éloges et les critiques qu'on en fit. Abailard y accusait de plusieurs erreurs quatre professeurs de France. Ceux-ci usèrent de représailles, et décrièrent partout son livre comme un ouvrage pernicieux. Deux professeurs de Reims, Albéric et Rotulfe, anciens disciples d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux, quoiqu'ils ne fussent pas de ceux dont Abailard avait relevé les erreurs, dénoncèrent son livre à Radulfe le Verd archevêque de Reims, et le pressèrent de porter Conon légat du Saint-Siége en France à condamner cet ouvrage dans un concile.

Le légat ne négligea pas une affaire si importante pour la religion. Il convoqua un concile à Soissons, où Abailard eut ordre de se trouver et de présenter son livre. Albéric et Rotulfe, dont le zèle était peut-être un peu excité par la jalousie, se rendirent des premiers à Soissons et prévinrent les esprits contre Abailard. Le peuple de cette ville était fort attaché à la foi : il en avait donné des preuves en brûlant, quelques années auparavant, de son propre mouvement, quelques hérétiques manichéens ; il voulait lapider Abailard, quand ce novateur entra dans Soissons. Dès son arrivée, celui-ci alla présenter son livre au légat, et l'assura qu'il était prêt à corriger ce qu'il y aurait enseigné de contraire à la foi catholique. Le légat lui ordonna de le remettre à l'archevêque de Reims, qui le fit examiner. On différa d'en parler jusqu'à la fin du concile. Albéric, ce professeur de Reims dont nous avons parlé, vint trouver Abailard et lui dit que, puisque Dieu avait engendré un Dieu, il s'étonnait qu'il niât cependant que Dieu se fût engendré lui-même. Abailard voulut s'expliquer. Albéric lui dit qu'il ne voulait pas de raisons, qu'il cherchait des autorités. Abailard ne fit que tourner le feuillet, et lui montra un texte de S. Augustin qui disait la même chose : la confusion du professeur ne fit que l'irriter davantage.

Le dernier jour du concile, le légat et l'archevêque qui avaient examiné le livre d'Abailard, et quelques autres prélats, délibérèrent ensemble avant la séance sur la manière

dont ils traiteraient le livre et l'auteur. Geoffroy évêque de Chartres leur dit : « Vous savez quelle est l'érudition, l'esprit et le crédit de cet homme. Prenez garde qu'en agissant avec lui contre les règles, vous n'augmentiez le nombre de ses partisans. Si l'on trouve quelques articles dignes de censure, il faut les lui proposer publiquement, et lui donner toute liberté de s'expliquer et de se défendre. » On ne goûta pas cet avis, parce qu'on craignait les subtilités et les sophismes d'Abailard. D'ailleurs son livre parlait assez contre lui et s'expliquait suffisamment.

L'évêque de Chartres proposa un autre moyen pour donner du temps à Abailard. Il dit que le concile de Soissons n'était pas assez nombreux pour terminer une affaire de cette importance; qu'il fallait en assembler un autre au monastère de Saint-Denis, où les plus savants théologiens de France seraient convoqués. Tous les assistants parurent approuver cet avis, et le légat alla dire la messe avant de commencer la séance. Pendant ce temps, on fit entendre à l'archevêque de Reims qu'il serait honteux que cette affaire fût terminée hors de sa province, et qu'il fût dit qu'on n'avait pas osé en parler dans un concile particulièrement convoqué pour ce sujet. L'archevêque fit de nouvelles instances auprès du légat, et il fut résolu que le livre serait condamné au feu et l'auteur enfermé dans un monastère. L'évêque de Chartres, ayant appris cette résolution, alla en avertir Abailard, et l'exhorta à souffrir cette humiliation avec patience, l'assurant qu'il ne demeurerait pas longtemps dans un autre monastère.

Abailard fut en effet mandé au concile, et on l'obligea de jeter son livre dans un feu qu'on y avait allumé. Il s'offrit ensuite à s'expliquer et à faire sa profession de foi. On lui répondit qu'il n'en pouvait faire de meilleure que celle qui est contenue dans le symbole de S. Athanase : on le lui apporta, et on le lui fit réciter publiquement ; après quoi, on le mit entre les mains de l'abbé de Saint-Médard, afin que son monastère lui servît de prison.

Abailard se plaignit amèrement de ce qu'on avait refusé de l'entendre et de lui montrer ses erreurs. Il prétend avoir entendu seulement quelqu'un lui reprocher dans le concile qu'il enseignait que Dieu le Père était seul tout-puissant; sur quoi le légat ayant dit qu'il y avait *trois tout-puissants*, un professeur nommé Terric répondit en riant par ces paroles du symbole : *Non tamen tres omnipotentes, sed unus omnipotens.*

C'est Abailard qui rapporte ces traits : nous n'avons pas d'autre relation que la sienne, et c'est une juste raison de l'accueillir avec défiance. A l'en croire, le mérite seul de son livre en a fait tout le crime, et les yeux seuls de l'envie pouvaient y découvrir des erreurs. La passion, dit-il, a présidé au jugement qui l'a condamné, et l'ignorance l'a prononcé. Le légat Conon était un homme faible et entièrement ignorant des vérités de la religion. C'est ainsi que les novateurs s'efforcent de décrier ceux qui les condamnent; mais la suite nous montrera que le traité d'Abailard était bien loin d'être exempt d'erreurs. Quant à Conon, évêque de Préneste, c'est-à-dire de Palestrine, il fut un des prélats les plus zélés de son siècle et l'un des hommes qui ont rendu le plus de services à l'Église de France.

Abailard, qui avait été condamné à être renfermé dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, n'y demeura pas longtemps (1). Il fut rendu à son abbé, et renvoyé à Saint-Denis, où il ne tarda pas à s'attirer la haine et les persécutions des moines, parce qu'il parut douter que S. Denis leur patron fût S. Denis l'Aréopagite. On lui en fit un crime de lèse-majesté, et on l'accusa de donner par là atteinte à la gloire du royaume et à l'éclat de la couronne. L'abbé le menaça même de le livrer au roi. Si cela est vrai, les moines de Saint-Denis auraient donné une singulière portée à l'opinion de l'aréopagitisme.

Abailard, pour se soustraire aux nouveaux malheurs qui le menaçaient, jugea à propos de s'enfuir de nuit, et de se retirer

(1) *Histor. calamit. suarum.*

à Provins sur les terres du comte Thibauld, dont il était connu. Il y fut reçu dans un prieuré de moines, dont le prieur était son ami. Mais Adam abbé de Saint-Denis voulait l'obliger à retourner à son monastère et menaçait de l'y contraindre. Abailard, pour l'adoucir, rétracta par une lettre ce qu'il avait dit contre l'aréopagitisme de S. Denis. Il dut en coûter beaucoup à son orgueil pour donner cette rétractation; mais il lui en aurait coûté davantage de retourner dans sa prison de Saint-Denis. Adam mourut sur ces entrefaites. Quand le nouvel abbé de Saint-Denis fut installé, Abailard alla le saluer avec l'évêque de Meaux et lui demander son agrément pour demeurer là où il voudrait; il ne put alors rien obtenir; mais il fit agir des officiers de la cour et des personnes du conseil du roi, auxquels l'abbé crut devoir témoigner plus de déférence. Abailard se vit donc libre de faire sa demeure où il voudrait, à condition cependant qu'il ne se soumettrait à aucune abbaye. C'est ce qui fut arrêté de part et d'autre en présence du roi.

Abailard se retira dans une solitude du diocèse de Troyes, où, des personnes charitables lui ayant donné une portion de terre de peu d'étendue, il bâtit avec la permission de l'évêque un petit oratoire de jonc et de paille en l'honneur de la Trinité. A la nouvelle de sa retraite, tous ceux qu'il s'était attachés par son enseignement s'émurent et vinrent peupler sa solitude. Autour de la cabane qu'Abailard s'était construite, il s'en éleva plusieurs autres qu'un séjour prolongé rendait indispensables. Car, touché de leur attachement et manquant d'ailleurs d'autres ressources, le professeur se vit obligé d'ouvrir de nouveau son école. Bientôt même se fit sentir l'insuffisance de ce qui d'abord avait été établi; l'oratoire surtout était si étroit qu'il ne pouvait contenir la foule des disciples du savant moine. C'est pourquoi ils se mirent à en bâtir un autre de pierre et de bois, et à pratiquer tout autour des logements pour eux-mêmes. Quand cet oratoire eut été achevé et dédié, Abailard le nomma *Paraclet*, c'est-à-dire *Consolateur*, parce

que c'était en ce lieu qu'il avait goûté quelque consolation après tant de traverses. Cependant on trouva mauvais qu'il eût donné ce nom à son église. On prétendait qu'il était contre l'usage de dédier une église au Saint-Esprit. Abailard n'eut pas de peine à se justifier sur cet article ; mais tout était suspect de la part d'un novateur.

Ceux qui avaient du zèle pour la pureté de la foi l'observaient, et l'obligeaient par là à s'observer lui-même. Il se plaignit surtout de ce que S. Bernard et S. Norbert le décriaient partout. Mais la piété et les lumières connues de ces deux grands hommes, quand nous n'aurions pas d'autres preuves, seraient pour les imputations d'Abailard un préjugé défavorable. Du reste, agité par de continuelles inquiétudes en se voyant en butte à tant d'adversaires que le zèle et quelquefois aussi la jalousie lui suscitaient, il songeait à quitter encore une fois son école pour s'épargner de nouvelles disgrâces, lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Gildas de Rhuis, dans l'évêché de Vannes. Il accepta cette charge avec joie, mais ne fut pas longtemps à voir que là ne serait pas pour lui le repos après lequel il soupirait. Il trouva des moines indomptables et libertins, qui avaient chacun leur concubine et leurs enfants, qu'ils nourrissaient aux dépens du monastère dont ils s'étaient approprié les biens, en sorte que le plus pauvre de tous était l'abbé. Abailard s'efforça en vain de remettre l'ordre dans une communauté si déréglée : ses moines tentèrent plusieurs fois de l'empoisonner ou de l'assassiner (1). Enfin il renonça à son abbaye et à la Bretagne, dont il fait un portrait dans lequel ni cette province ni ses habitants ne sont reconnaissables, et il revint à son oratoire du Paraclet.

Héloïse, qui avait été femme d'Abailard, n'était guère plus tranquille dans son momastère d'Argenteuil, dont elle était devenue prieure. Cette communauté n'était pas fort régulière, et nous verrons bientôt que les déréglements des religieuses

(1) *Historia calamit. suarum.*

obligèrent le roi et les prélats à les chasser. La paix n'habite point avec l'irrégularité et le désordre des passions, et il faut bien convenir que la prieure n'était pas propre à inspirer à ces filles l'amour de la chasteté. Elle aimait toujours Abailard, et le voile qu'elle avait pris cachait mal une passion qu'elle tâchait de déguiser sous les apparences de l'amitié et de la piété. Elle ressentait toutes les disgrâces de son mari plus vivement que lui-même, et ne goûtait de consolation que dans le commerce de lettres qu'ils entretenaient ensemble. Ni son érudition ni son esprit n'avaient pu la faire triompher de la faiblesse qu'elle avait eue pour Abailard. On trouve dans les lettres qu'elle lui écrivait un mélange bizarre de sentiments de piété et de mouvements passionnés, qui conviendraient mieux à une héroïne de roman qu'à la supérieure d'un monastère (1). Abailard, que l'humiliation semblait avoir rendu plus réservé, demeura quelque temps assez tranquille ; mais il n'en était pas moins attaché aux sentiments qu'on l'avait obligé de rétracter, ainsi que la suite le fera voir.

Pendant que le légat Conon travaillait en France à réprimer les erreurs de ce novateur, Calixte II, qui s'était rendu en Italie, donnait ses soins à l'extinction du funeste schisme qui déchirait l'Église. Ce grand pape avait la prudence et l'autorité nécessaires pour rétablir l'unité. La joie avec laquelle il fut reçu à Rome, en prenant possession du Saint-Siége, lui inspira un nouveau courage pour travailler à abattre le mur de division que l'emperenr Henri V avait élevé entre l'empire et le sacerdoce. Il fallait avant tout renverser l'idole que ce prince avait placée sur la chaire de S. Pierre, et les conjonctures paraissaient favorables à ce dessein.

L'empereur était occupé en Allemagne, où il avait lieu de craindre que l'excommunication portée contre lui ne fournît à ses sujets une raison pour le détrôner, comme il s'était lui-

(1) *Hist. calamit. suarum.*

même autorisé des censures lancées contre son père pour lui enlever sa couronne. D'ailleurs, les princes normands de la Pouille s'étaient déclarés pour Calixte, et l'antipape Bourdin, renfermé dans Sutri, n'osait plus en sortir. Calixte, ayant rassemblé ce qu'il avait de troupes, alla l'y assiéger, et il fut assez heureux pour se rendre maître et de la place et de l'antipape, avant qu'il fût possible à l'empereur de les secourir. Après cette importante victoire, Calixte rentra à Rome comme en triomphe, conduisant avec lui Bourdin monté sur un chameau la tête tournée vers la queue. Quand il lui eut fait essuyer cette ignominie, digne châtiment de son orgueil, il le fit enfermer dans le monastère de Cave. Des Romains, pour conserver à la postérité la mémoire de cet événement qui fut l'extinction du schisme, firent peindre, dans une salle du palais de Latran, Calixte foulant aux pieds l'antipape, avec ces deux vers pour inscription :

Ecce Calixtus, honor patriæ, decus imperiale,
Burdinum damnat nequam, pacemque reformat.

Le pape manda cette heureuse nouvelle aux évêques et aux abbés de France, en les exhortant à en rendre grâces à Dieu. Il en fit part également au roi Louis par une lettre particulière, où il marquait en même temps qu'en sa considération, il avait suspendu le décret qui avait soumis la métropole de Sens à la primatie de Lyon, établie par Grégoire VII et confirmée par les papes ses successeurs.

Nous avons vu combien les archevêques de Sens avaient eu de peine à reconnaître cette primatie. On agita de nouveau cette affaire sous le pontificat de Calixte, qui, par égard pour les instances du roi, avait suspendu le décret. Mais le roi, qui ne pouvait souffrir qu'une métropole de son royaume fût soumise à un primat qui n'était pas son sujet, ne fut pas encore satisfait par cette suspension, et il en écrivit au pape en

ces termes (1) : « Votre Sublimité nous a mandé l'emprisonnement de l'apostat Bourdin, et le bon état où elle se trouve. Nous en ressentons une grande joie, très-aimable Père : car soyez assuré que nous vous aimons beaucoup, et même plus que les autres princes ne vous aiment. C'est ce qui nous engage à donner volontiers nos soins à ce qui peut relever votre gloire.

« Par la suspension que vous avez faite en notre considération du décret porté au sujet de la métropole de Sens, vous nous avez adouci en partie, mais vous n'avez pas ôté toute notre inquiétude. Car comme vous n'avez suspendu ce décret que pour un temps, l'archevêque de Lyon paraît encore avoir quelque espérance de soumettre cette Église à sa juridiction. Mais pour ne vous pas dissimuler ce que je pense, j'aimerais mieux voir tout mon royaume en feu et me mettre en danger de perdre la vie, que de souffrir un pareil opprobre. Car il paraît que c'est au mépris de ma personne qu'on prétend faire ce qui n'a jamais été fait.

« Vous savez par expérience que le royaume de France a toujours été prompt à vous obéir, généreux à vous secourir dans vos besoins, sans que les prières et les promesses de l'empereur aient jamais pu nous détacher de l'obéissance de l'Église romaine. Au contraire, vous savez que nous nous sommes portés à vous rendre obéissance avec tant de ferveur et d'humilité, que quand nous nous tairions, nos œuvres et nos services le diraient assez. Et pour ne pas parler des autres choses, je prie Votre Paternité de se souvenir que, malgré une incommodité qui me causait de vives souffrances, je voulus cependant, tout malade que j'étais, assister au concile de Reims, préférant ce qui pouvait vous faire honneur à toute crainte de souffrir et ayant en cela plus d'égard à votre volonté et à votre gloire qu'à ma santé et à ma souveraineté. Si nous vous en rappelons la mémoire, très-aimable Père,

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 855.

ce n'est pas que nous nous repentions de l'avoir fait, c'est afin que vous ne l'oubliiez pas.

« Si donc vous avez quelque égard à nos services et à l'amitié respectueuse que nous avons pour vous, nous vous prions de ne pas réduire en servitude l'église de Sens, qui a été jusqu'à présent libre de la sujétion où l'on veut la mettre, et de confirmer plutôt par l'autorité du Saint-Siége son ancienne liberté. Nous ne demandons rien contre la justice : car si on allègue qu'on a anciennement accordé la primatie à l'Église de Lyon, nous répondrons que l'ancienne liberté de l'Église de Sens est un titre qui prescrit contre cette sujétion, récemment et furtivement établie, sans que le clergé de Sens, les évêques de la métropole et le roi même en eussent connaissance. Si l'archevêque n'a pas soutenu ses droits comme il le devait, s'il a promis ce qu'il ne devait pas, l'Église de Sens n'a point pour cela perdu ce qui lui appartient et n'a point été privée de son antique liberté.

« Que Votre Prudence prenne donc garde de ne pas augmenter à nos dépens la gloire de la ville de Lyon, qui est d'un royaume étranger. Si le roi de France, qui est le propre fils de l'Église, se voit méprisé au sujet d'une demande si peu importante, il ne se flattera plus d'obtenir rien du Saint-Siége, et il ne croira pas qu'il convienne à sa majesté de s'exposer désormais à la honte d'un refus. » Algrin fut le porteur de cette lettre. On ne sait pas quel effet elle produisit sur l'esprit du pape. Mais l'archevêque de Lyon se plaignit encore dans la suite de ce que l'archevêque de Sens refusait de reconnaître la primatie. Comme il ne parle point des archevêques de Rouen et de Tours, il est à présumer que ces provinces continuèrent à la reconnaître, comme il paraît qu'elles avaient fait. Quand la ville de Lyon, qui était alors du domaine de l'empereur, eut été réunie à la couronne de France, nos rois n'eurent plus d'intérêt particulier à s'opposer à la primatie de l'Église de Lyon.

Le roi envoya vers le même temps au pape l'abbé de

Saint-Germain des Prés et Suger moine de Saint-Denis pour traiter de quelques affaires restées inconnues. Suger revenant de cette ambassade, apprit en chemin qu'Adam abbé de Saint-Denis était mort, et qu'il avait été élu en sa place; mais que l'élection ayant été faite sans le consentement du roi, ce prince avait fait enfermer dans le château d'Orléans les principaux des moines qui l'avaient faite. Suger ne savait quel parti prendre. Il envoya consulter le pape et dépêcha quelques-uns de ses gens en France pour être instruit plus particulièrement des sentiments du roi. Un courrier lui apprit bientôt que le roi approuvait son élection et avait fait élargir les prisonniers. Cette nouvelle fit cesser toute hésitation : Suger se rendit rapidement à Saint-Denis, où il fut ordonné prêtre le samedi avant le dimanche de la Passion, et le lendemain il reçut la bénédiction abbatiale.

La Providence voulut que le mérite de Suger réunît tous les suffrages en sa faveur pendant son absence, afin qu'il parût que ses vertus seules avaient brigué pour lui. Il avait en effet tous les talents qui font les grands hommes, et la suite fit voir qu'il n'était pas moins propre à gouverner un royaume qu'à conduire un monastère. Il n'avait pas, il est vrai, la noblesse de la naissance; mais ses belles qualités y suppléèrent avec avantage, et s'il ne tira pas sa gloire de ses ancêtres, il eut celle d'illustrer le nom qu'il en avait reçu.

Suger, selon l'opinion la plus accréditée, était né à Saint-Denis même, et fut offert dès son enfance à ce monastère. Après y avoir fait ses premières études, il alla se perfectionner dans le Poitou sous des maîtres renommés (1). Dès sa jeunesse il acquit une exacte connaissance des chartes de son monastère, et s'en servit pour défendre les priviléges de son abbaye contre Gualon, évêque de Paris, qui les attaqua

(1) Le P. Mabillon paraît croire que Suger a étudié sous Geoffroy de Loroux *Oratorio*, à qui S. Bernard a écrit une lettre où il témoigne beaucoup d'estime pour ce professeur. Mais Suger étudiait, comme il le marque, lorsqu'on bâtissait le monastère de Fontevrault, au commencement du XIIe siècle, et S. Bernard écrivait à Geoffroy de Loroux en 1131.

Il devint également habile dans le maniement du temporel, ainsi qu'il le fit voir dans l'administration qu'on lui donna de la prévôté de Toury en Beauce, dépendante de Saint-Denis. Avant d'être abbé, Suger assista à plusieurs conciles, où il ne fut pas moins remarqué pour sa sagesse que pour son érudition. Calixte II, vers qui le roi l'envoya, comme nous l'avons dit, connut bientôt son mérite et s'efforça de le garder auprès de lui. Peut-être voulait-il s'en servir dans les négociations importantes qu'il avait renouées avec l'empereur.

Le pape avait donné la légation d'Allemagne à Adalbert archevêque de Mayence, qui encouragea tous les prélats de ces provinces à résister aux prétentions schismatiques de l'empereur (1). Adalbert leva lui-même des troupes, moins pour combattre l'empereur que pour le porter plus aisément à accorder la paix à l'Église. Son attente ne fut pas trompée. L'archevêque, à la tête d'une puissante armée, se fit écouter. Sur ces entrefaites arrivèrent trois cardinaux que le pape envoyait à l'empereur. De ces trois cardinaux, deux furent papes dans la suite, savoir : Lambert d'Ostie, qui prit le nom d'Honorius II, et Grégoire, qui prit celui d'Innocent II. L'empereur les accueillit avec bonté, et pour régler les conditions de la paix, comme aussi pour lui donner une plus grande solennité, ce prince indiqua à Wurtzbourg une assemblée des évêques et des seigneurs de l'empire. On y convint de s'en rapporter au jugement du pape, et de faire ce qu'il ordonnerait pour apaiser les troubles et retrancher les scandales. L'évêque d'Ostie et l'abbé de Fulde, députés par l'assemblée, se rendirent à Rome pour informer le pape de cette décision. Le souverain pontife, ravi de trouver de si bonnes dispositions à la paix de l'Église et pressé de la conclure, renvoya en Allemagne ses légats, qui étaient revenus avec les envoyés de l'empereur (2). A leur retour, ce prince convoqua une assemblée générale à Worms, où, après avoir employé plus d'une semaine à discuter les points contestés,

(1) *Hist. concil. Lateran.* — (2) Urspergensis in *Chron.*

il renonça enfin aux investitures par l'anneau et la crosse, et permit à toutes les Églises de faire librement l'élection de leurs prélats. Son consentement était exprimé dans la déclaration suivante (1) : « Moi Henri, par la grâce de Dieu auguste, empereur des Romains, pour l'amour de Dieu, de la sainte Eglise romaine, du seigneur pape Calixte, et pour le salut de mon âme, je remets à Dieu et à ses saints apôtres Pierre et Paul toute investiture par l'anneau et la crosse, et accorde à toutes les Églises de faire librement l'élection et la consécration de leurs prélats. Je restitue, tant à l'église de Saint-Pierre qu'aux autres églises, aux laïques et aux clercs, les biens usurpés que je retiens; et pour ceux qui ont été usurpés par d'autres, je travaillerai de bonne foi à les faire restituer. J'accorde une vraie paix au seigneur le pape Calixte, à la sainte Église romaine et à tous ceux qui sont ou qui ont été dans ses intérêts. Je défendrai l'Église romaine quand elle implorera mon assistance, et je lui rendrai une exacte justice lorsqu'elle me portera quelque plainte. » On dressa un acte de cette promesse, lequel fut signé des principaux prélats et seigneurs allemands et scellé d'un sceau d'or, pour être conservé dans les archives de l'Église romaine.

Le pape Calixte, de son côté, donna à l'empereur une déclaration conçue en ces termes (2) :

« Moi Calixte, serviteur des serviteurs de Dieu, j'accorde à vous Henri, auguste, empereur des Romains et mon cher fils, que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique soient faites en votre présence, sans simonie et sans violence, afin que, s'il y a quelque division, vous protégiez la partie qui aura le meilleur droit, selon le conseil et le jugement du métropolitain et des comprovinciaux. J'accorde pareillement que celui qui aura été élu soit mis en possession des régales par le sceptre. Je vous donne une vraie paix, et à tous ceux qui sont ou qui ont été dans votre parti durant ce différend. » Donné l'an 1122, le 23 septembre.

(1) T. X *Conc.*, p. 901. — (2) T. X *Conc.*, p. 901.

Le pape, pour confirmer cette paix et lever plus solennellement l'excommunication portée contre l'empereur au concile de Reims, convoqua un concile général à Rome pour le 19 mars de l'année suivante 1123. Il s'y trouva plus de trois cents évêques, et c'est le premier concile général de Latran. On y fit trente-deux canons, que nous ne rapportons point, parce qu'ils n'appartiennent point spécialement à l'histoire que nous écrivons. Suger, abbé de Saint-Denis, assista à ce concile avec un grand nombre d'évêques de France.

Quoique l'empereur Henri fût réconcilié avec le pape, il conservait du ressentiment contre le roi de France au sujet de ce qui s'était passé au concile de Reims. Il ne pouvait pardonner à ce prince d'avoir souffert qu'on fulminât en sa présence la sentence d'excommunication contre lui. Tant qu'il demeura excommunié, il dissimula, de peur de rendre sa réconciliation plus difficile. Mais quand il eut fait sa paix avec l'Église, il résolut de faire la guerre à la France, et de se venger sur le roi de l'affront que le pape lui avait fait. L'empereur se proposait d'attaquer Reims et de réduire cette ville en cendres, en haine de ce qu'il y avait été excommunié. De son côté, Henri roi d'Angleterre poussait vivement l'empereur à cette expédition. Son dessein était d'occuper le roi par une guerre étrangère, de peur qu'il ne prît part aux mouvements qui se faisaient en Normandie en faveur du prince Guillaume Cliton, fils du duc Robert (1).

Le roi Louis le Gros était aussi actif et aussi vigilant pour prévenir le danger que courageux à l'affronter. Ayant pénétré le dessein des Allemands, il assembla au plus tôt ses troupes et celles des seigneurs ses vassaux, et alla à Saint-Denis prendre l'étendard qu'on nommait l'*Oriflamme*. A la tête d'une armée de deux cent mille hommes, le roi s'avança vers l'ennemi, qui menaçait de faire irruption dans ses États. Mais pour le vaincre il n'eut besoin que de se mon-

(1) Suger. *Vita Lud.*, apud Duchesne, t. IV, p. 312.

trer : car l'empereur, à la vue d'une si formidable armée, fit une retraite précipitée, qui ressemblait fort à une fuite. Ainsi, loin de laver dans le sang des Français la honte de son excommunication, il y ajouta celle d'avoir échoué dans une entreprise aussi injuste que téméraire.

Le roi, d'autant plus charmé de sa victoire qu'elle n'avait point coûté de sang, revint à Saint-Denis en rendre grâces à Dieu et aux saints tutélaires de la France. A cette occasion il fit de grandes libéralités à ce monastère, « et commença, dit Suger, par remettre entre les mains de l'abbé la couronne du feu roi son père, qu'il avait retenue jusqu'alors injustement (1) : car, ajoute cet auteur, les couronnes des rois après leur mort appartiennent aux saints martyrs. » Le roi accorda en même temps un *indict*, c'est-à-dire une foire sur la place de la ville de Saint-Denis, et il ordonna qu'on fît un grand chemin fort commode depuis Paris jusqu'à Saint-Denis, où l'on érigea d'espace en espace des colonnes et des croix de marbre, apparemment afin que, si quelqu'un était attaqué sur le chemin, il pût se réfugier auprès de ces croix, comme dans un asile inviolable.

Pendant l'expédition contre l'empereur, on avait découvert et exposé sur l'autel les châsses du monastère. Le roi les reporta lui-même avec de grands sentiments de piété dans le lieu d'où elles avaient été tirées.

L'Oriflamme, dont notre histoire fait ici mention pour la première fois à l'occasion de cette guerre, était une grande bannière rouge soutenue par une lance, dont le bois était couvert de cuivre doré : ce qui apparemment a donné occasion de la nommer *Oriflamme* (2), *Auriflamma* : car *flamma*

(1) Sugerius, *Vita Lud.*, apud Duchesne, t. IV, p. 313.
(2) Guillaume Guyart décrit l'Oriflamme par ces vers :

Oriflamme est une bannière
Aucun poi plus forte que Guimple
De Cendal rougeïant et simple
Sans pourtraiture d'autre affaire.

Ce qui convient à la description qu'on fait de l'Oriflamme dans un ancien inven-

signifie un étendard. L'Oriflamme était l'étendard des troupes du monastère de Saint-Denis. Le comte du Vexin, avoué du monastère, allait prendre à Saint-Denis cet étendard, qu'on portait dans les guerres particulières pour la défense des biens du monastère. Le Vexin ayant été réuni à la couronne, nos rois, à l'exemple des anciens comtes du Vexin dont ils avaient pris la place, commencèrent à aller recevoir l'Oriflamme des mains de l'abbé de Saint-Denis, pour le porter dans les guerres qu'ils avaient à soutenir.

Si le roi avait conduit contre la Normandie l'armée qui avait marché contre l'empereur, il aurait aisément conquis cette province en faveur de Guillaume Cliton, que ses belles qualités et ses malheurs rendaient également cher aux Français et aux Normands. C'était, après Henri roi d'Angleterre, le seul prince qui restât du sang des ducs de Normandie. Adelin, fils du roi Henri, avait péri dans un naufrage avec une princesse sa sœur et la principale noblesse de Normandie. Ce malheur, qui affligea sensiblement le roi d'Angleterre, le détermina à se remarier. Il épousa en secondes noces Adélaïde, fille du comte de Louvain et nièce du pape, aussi bien que la reine de France. Il espérait qu'en considération de cette alliance, le pape aurait plus d'égard pour lui; mais Henri, de son côté, n'en témoignait guère au souverain pontife. Il reçut avec honneur le légat que Calixte lui avait envoyé, le fit venir jusqu'à Londres ; mais, après s'être entretenu avec lui, il le renvoya par le même chemin, sans lui laisser la liberté de remplir aucune fonction de sa légation ni de travailler au rétablissement de la discipline.

Le roi de France était bien éloigné d'en user de la sorte. Il croyait au contraire que sa couronne ne serait jamais plus brillante, que quand les abus qui déshonoraient l'Église de son royaume en auraient été retranchés. C'est dans cette

taire du trésor de Saint-Denis, en ces termes : « Étendard d'un cendal fort épais, fendu par le milieu en forme de gonfanon fort caduc, enveloppé d'un bâton couvert de cuivre doré, et un fer longuet et aigu au bout. » Vid. Ducange, verbo *Oriflamma*.

persuasion qu'il donnait toute liberté aux légats du Saint-Siége dans l'étendue de son royaume. Le pape envoya l'an 1122 une nouvelle légation de deux cardinaux : Pierre de Léon et Grégoire de Saint-Ange.

Les deux légats visitèrent en passant S. Etienne de Muret, qui touchait à la fin de sa carrière, menant depuis tant d'années la vie la plus austère avec les solitaires qu'il s'était associés. Les légats lui demandèrent s'il était chanoine, moine, ou ermite (1). Il répondit qu'il ne professait aucun de ces trois genres de vie : « Qu'êtes-vous donc, reprirent les légats, puisque vous n'êtes ni chanoine, ni moine, ni ermite? Car on ne peut être religieux sans professer un de ces trois états.» S. Etienne répondit avec humilité : « Quand il a plu à Dieu de nous détromper du monde, nous avons reçu notre pénitence du pape et nous l'avons accomplie du mieux que nous avons pu. C'est avec son agrément que nous avons pris la voie de l'humilité et de l'abjection que nous suivons. Quoique notre faiblesse ne nous permette pas d'imiter les anciens anachorètes, qui passaient des semaines sans prendre de nourriture, nous tâchons cependant d'imiter le genre de vie des frères qui servent Dieu dans la Calabre. Quant à ce que vous nous demandez, si nous sommes chanoines ou moines, vous voyez bien que nous n'en portons pas l'habit, et nous ne prenons pas le nom des professions qui demandent une si grande perfection. » Nous rapporterons ailleurs la mort de S. Etienne de Muret.

Le cardinal Pierre de Léon remit au roi une lettre par laquelle le pape, en lui recommandant particulièrement ce légat, s'exprime ainsi (2) : « Nous avons une joie sensible de voir que vous reconnaissez que c'est de Dieu que vous tenez la puissance royale. Vous aimez le Seigneur, vous révérez les Églises et vous rendez aux ecclésiastiques l'honneur qui leur est dû. C'est pourquoi nous vous donnons avec plaisir notre

(1) *Vita S. Stephani de Mur.*, 8 febr. (2) Labb., t. X *Conc.*, p. 847.

bénédiction apostolique, en vous exhortant à continuer, avec la grâce de Dieu, à agir ainsi qu'un roi religieux et catholique doit faire. » Le pape priait le roi de donner à Pierre de Léon les secours et les conseils dont il aurait besoin pour bien s'acquitter de sa légation. On n'a aucun détail sur les résultats de cette légation en France.

Les légats allèrent jusqu'à l'extrémité de la Normandie, apparemment pour s'y aboucher avec Henri roi d'Angleterre, qui y faisait la guerre. Ils arrivèrent à Séez le jour même que Serlon, évêque de cette ville, y mourut. Quelques jours auparavant ce saint évêque, sentant sa fin approcher, célébra la messe dans sa cathédrale le 26 octobre. Après la cérémonie, il appela les chanoines et les officiers de son Église et leur dit : « Je me sens fort affaibli par l'âge et la maladie, et je vois bien que mon heure n'est pas éloignée : je vous recommande à Dieu, qui m'a choisi pour votre pasteur, et je vous conjure de le prier pour moi. Qu'on me prépare dès à présent le lieu de ma sépulture : car il me reste peu de temps à demeurer avec vous. » Après ce discours, il alla avec son clergé devant l'autel de la Vierge, y désigna avec sa crosse le lieu où il voulait être enterré, récita des prières et y jeta de l'eau bénite. Aussitôt les fossoyeurs firent la fosse, et des tailleurs de pierre se mirent à creuser le cercueil et préparèrent tout le reste pour sa sépulture par son ordre. Le lendemain, qui était un vendredi (1), il alla encore à l'église et y voulut dire la messe. Il avait déjà son amict sur la tête; mais il se trouva si faible qu'il craignit de ne pouvoir achever le sacrifice et se fit dire la messe par son chapelain. Après quoi, ayant appelé ses chanoines, il leur dit : « Rendez-vous tous chez moi après dîner : car je veux distribuer selon les règles les trésors que j'ai amassés des revenus de l'Église, afin que personne ne puisse m'accuser devant Dieu. »

Le prélat se mit à table sur les trois heures après midi;

(1) Order. Vit., l. XII.

mais il ne put rien prendre des mets qu'on lui servit. Il parla de Dieu pendant tout le repas avec beaucoup d'onction et de grâce. Comme on était prêt à se lever de table, on vint l'avertir que les deux légats, Pierre et Grégoire, arrivaient. Serlon dit aux clercs qui étaient ses économes : « Allez, servez avec soin les cardinaux, et fournissez-leur abondamment tout ce qui sera nécessaire : car ils sont les ambassadeurs du pape, notre père commun après Dieu, et, quels qu'ils soient, ils sont nos maîtres. » Tout le clergé de Séez et tous les gens de l'évêque allèrent recevoir les légats. Serlon demeura seul, et ses domestiques à leur retour le trouvèrent mort dans son fauteuil (1). Jean évêque de Lisieux, qui était alors auprès du roi d'Angleterre au siége de Pont-Audemer, se rendit à Séez pour faire les funérailles de l'évêque défunt.

Serlon fut un des plus grands prélats qui aient gouverné l'Église de Séez. Il en occupa le siége trente et un ans (2) et quatre mois. Les troubles dont son épiscopat fut agité par les persécutions de Robert de Bellesme et de Rotrou de Mortagne, ne lui permirent pas d'achever l'édifice de sa cathédrale. Il fut obligé d'excommunier ces seigneurs, et même d'abandonner son diocèse pour aller implorer le secours du roi d'Angleterre, duc de Normandie, contre les violences du comte de Bellesme.

Avant d'être évêque, Serlon avait été abbé d'Ouche, c'est-à-dire de Saint-Evroult. Il eut pour successeur Jean fils d'Arduin, neveu de Jean et frère aîné d'Arnoul évêque de Lisieux. Jean acheva enfin la cathédrale de Séez, à laquelle les cinq derniers évêques avaient fait travailler. Il augmenta considérablement et réforma le clergé de cette Église : car au lieu de treize chanoines séculiers, il y établit trente-six chanoines réguliers. Il ne paraît cependant pas qu'en multipliant le nombre des chanoines, il ait augmenté leurs revenus.

(1) Order., l. XII.

(2) Orderic donne à Serlon trente-deux ans et quatre mois d'épiscopat. Mais puisqu'il place son ordination le 22 juin 1091, et sa mort le 27 octobre 1122, il n'a tenu le siége que trente et un ans et quatre mois.

Le pape envoya en France, l'année suivante, un nouveau légat au sujet du mariage de Guillaume Cliton avec Sibylle, fille du comte d'Anjou. Ce jeune prince, fils de Robert Courte-Heuse, toujours prisonnier en Angleterre, n'avait pour tout bien que la protection du roi de France qui l'aimait, et ses droits sur le duché de Normandie que le roi d'Angleterre son oncle avait usurpé. Foulques comte d'Anjou et du Maine, mécontent alors du roi d'Angleterre, fit épouser à Guillaume sa fille Sibylle et lui donna pour dot le comté du Maine. Henri roi d'Angleterre, qui craignait les suites de ce mariage, entreprit de le faire casser, sous prétexte de parenté, et il engagea le pape à envoyer un légat pour examiner l'affaire sur les lieux. Le légat, qui était le cardinal Jean, ayant trouvé en effet que la parenté était réelle, cassa le mariage et défendit qu'on célébrât l'office divin dans tous les lieux où serait le prince Guillaume, jusqu'à ce qu'il se fût séparé de la fille du comte d'Anjou. Le pape Calixte confirma la sentence, et donna ordre aux évêques Geoffroy de Chartres, Jean d'Orléans et Étienne de Paris de la faire publier dans leurs diocèses (1).

Foulques comte d'Anjou refusa de se soumettre à ce jugement. Le légat lui ayant envoyé des députés pour lui notifier la sentence, il la fit brûler publiquement, retint durant quinze jours les députés dans une étroite prison et ne les renvoya qu'après leur avoir fait brûler la barbe et les cheveux. Pour punir cette insulte, le légat mit toutes les terres du comte en interdit, et prononça la sentence d'excommunication contre sa personne. Le pape Honorius II, successeur de Calixte, la confirma par une lettre adressée aux chanoines de Saint-Martin de Tours (2). Le prince Guillaume se montra plus soumis à la sentence du pape : il quitta sa femme et renonça au comté du Maine. Dieu récompensa sa soumission : car le roi de France lui fit épouser la sœur de la reine et lui donna quelques années après le comté de Flandre.

(1) T. X *Conc.*, p. 851. — (2) *Ep.* Honor. *ad canon. Turon.*, t. X *Conc.*, p. 910.

Rainald de Martigné était encore évêque d'Angers, quand la désobéissance du comte fit mettre cette ville en interdit. Mais ce prélat, qui avait gagné les bonnes grâces du roi Louis le Gros, fut transféré l'année suivante sur le siége de Reims, après la mort de Radulfe le Verd. Ce dernier évêque avait fondé dans son diocèse, en souvenir de S. Bruno, son ami, la chartreuse de Mont-Dieu, qui subsista jusqu'aux jours de la révolution, pendant laquelle elle fut en grande partie démolie. Rainald n'était pas encore transféré à Reims lorsque Marbode ou Marbœuf, évêque de Rennes, qui était une des lumières de l'Église de France, mourut à Angers l'an 1125, agé d'environ quatre-vingt-huit ans. Sur la fin de sa vie, il avait abdiqué l'épiscopat et s'était retiré à Angers, où, pour mieux se préparer à la mort, il avait pris l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Aubin. Les religieux envoyèrent pour annoncer sa mort une lettre circulaire, qui contient un éloge magnifique de ses vertus : « Nous vous annonçons, disent-ils (1), la mort du vénérable évêque le seigneur Marbode, si renommé pour son éloquence, pour sa religion, pour l'intégrité de ses mœurs et pour sa rare érudition. Son discours, toujours assaisonné de sel, était cependant plus doux que le miel ; et quoique les études fussent très-florissantes en France, il emporta toujours la palme de l'éloquence et fut le roi des orateurs de son temps. Nous l'avons perdu avec bien des regrets le 11 septembre 1123. Après avoir longtemps enseigné à Angers et s'être rendu célèbre, il fut ordonné évêque de Rennes par le pape Urbain au concile de Tours. Quoiqu'il eût à conduire un peuple barbare et naturellement féroce, il gouverna cet évêché pendant vingt-huit ans avec autant de prudence que de bonheur. Sentant sa fin approcher, il se déchargea de l'épiscopat et prit l'habit de S. Benoît dans le monastère de Saint-Aubin. »

Ulger, qui était alors archidiacre d'Angers et qui en fut

(1) *Ep.* mon. Sancti Albini in *Præmonitione ad Opera Marbodi.*

élu évêque l'année suivante, fit une épitaphe de Marbode, où les louanges qu'il lui donne se déprécient par leur excès même (1) : car il le met au-dessus de Cicéron pour l'éloquence, et au-dessus de Virgile et d'Homère pour la poésie. On peut juger de leur valeur quand on lit les ouvrages de Marbode. Rivallon, archidiacre de Rennes, fit de ce prélat un éloge plus glorieux pour la mémoire du saint évêque, parce qu'il paraît plus véritable. Il loue son esprit, son éloquence, sa mémoire, sa sollicitude pastorale, ses libéralités envers les pauvres, sa douceur et sa fermeté : talents et vertus dont on ne peut nier que l'assemblage n'ait fait de Marbode un des plus grands évêques de son siècle.

Les ouvrages qui nous restent de Marbode sont quelques lettres, les Vies de S. Lezin, de S. Robert abbé de la Chaise-Dieu, et de S. Mainbœuf, avec un grand nombre de poésies qui sont la plupart sur des sujets de piété. Il composa en vers les actes des sept frères Machabées, ceux de S. Laurent, ceux de S. Maurice et de ses compagnons, ceux de S. Victor, des SS. Félix et Adaucte, la Vie de S. Maurile évêque d'Angers. Il mit aussi en vers quelques histoires de l'Ancien Testament, un traité de rhétorique, et un autre sur les pierres précieuses, qui paraît avoir été fort estimé : car on en a une ancienne traduction en vers français qu'on croit être du XII[e] siècle. Marbode composa aussi en vers léonins un commentaire sur le Cantique des cantiques, dont le seul manuscrit qu'on connût et sur lequel il a été imprimé, se conservait dans la bibliothèque du collége Louis-le-Grand.

Parmi les lettres de Marbode, il y en a quelques-unes qui méritent d'être remarquées. Après avoir donné des éloges à un pieux solitaire nommé Ingilgère, pour tout ce qu'il apprend d'édifiant de lui et de ceux qui vivent sous sa con-

---

(1) *Omnes facundos sibi vidimus esse secundos.*
Nullus in ingenio par, nec in eloquio.
Cessit ei Cicero, cessit Maro junctus Homero,
Ut dicam breviter, vicit eos pariter.

duite, il lui dit avoir appris que lui et ses disciples ont contre les mauvais prêtres un zèle qui n'est pas selon la science, parce qu'ils empêchent les laïques de recevoir les sacrements de ces prêtres. Marbode lui montre par plusieurs autorités que la mauvaise conscience d'un prêtre n'ôte rien à la vertu du sacrement qu'il administre ou qu'il fait; les hérétiques seuls, tels que les patarins (1), font dépendre la vertu du sacrement de la sainteté du ministre.

Ingilgère répondit à cette lettre que, s'il exhortait les laïques à ne point recevoir les sacrements des mauvais prêtres, ce n'était pas qu'il crût que la vertu du sacrement dépendît de la sainteté du ministre, mais parce qu'il fallait fuir, selon les canons, les prêtres scandaleux. Cette réponse provoqua de la part de Marbode une autre lettre, où il dit qu'il fallait à la vérité éviter généralement tous les hérétiques et déposer les prêtres concubinaires; mais qu'il n'appartenait pas à des particuliers de les juger; qu'il fallait attendre le jugement des supérieurs ecclésiastiques et prier pour la conversion des coupables (2). Ingilgère aurait pu répondre que les papes et les conciles avaient défendu aux fidèles d'assister à la messe et aux autres offices célébrés par des prêtres qu'ils connaîtraient certainement être simoniaques ou concubinaires. Rothalde fut le successeur de Marbode sur le siége de Rennes.

C'est en cette même année 1123 que doit être placé le premier voyage de S. Bernard à Paris. Il y vint conduit par les soins qu'il devait donner au temporel de son monastère; mais sa réputation l'y avait précédé. Aussi, à peine fut-il arrivé

(1) Le nom de *patarins* a pris naissance à Milan durant les troubles qui s'élevèrent dans cette Église au sujet du mariage des prêtres. La faction des prêtres mariés ou concubinaires donna d'abord ce nom, par dérision, aux zélés catholiques qui voulaient éloigner des autels ces indignes ministres. C'est pourquoi on les accusait de faire dépendre la vertu du sacrement de la sainteté du ministre. Dans la suite on donna le nom de *patarins* à de vrais hérétiques, qui, sous une apparence de réforme, menaient une vie débauchée et enseignaient adroitement leurs erreurs. Les Lombards, au lieu de *patarins*, disaient *patalins*; et c'est apparemment de là que nous est venu le nom de *patelins*.

(2) *Ep.* III et IV.

qu'on le pressa de se montrer aux écoles et d'y faire entendre cette parole dont l'éloquence était déjà si connue en France. Quand on sut que Bernard avait accepté, une foule nombreuse, composée surtout des jeunes gens appliqués aux études, se porta aux écoles, curieuse de juger par elle-même d'une si haute renommée. L'école de Paris à cette époque était loin d'être ce qu'elle devint depuis, cette université fameuse, la première du monde entier; cependant telle qu'on la voyait alors, elle passait déjà pour une des plus savantes qu'il y eût dans l'Église. Une assemblée si différente de celles au milieu desquelles Bernard avait l'habitude de parler paraît l'avoir intimidé d'abord, au point de paralyser l'éloquence qui lui était naturelle : car les questions qu'il entreprenait de traiter, le mépris du monde, la pauvreté volontaire, lui étaient certes bien familières, et assurément de celles dont on pouvait s'attendre à voir chez lui la bouche parler de l'abondance du cœur. Cependant l'auditoire resta froid et impassible sous l'impression de cette parole si habituée à passionner ceux à qui elle s'adressait. Bernard, sentant qu'il avait échoué, se retira, au rapport de l'historien de sa Vie, triste et confus; mais sa confusion ne fut pas de celles qu'engendre l'orgueil. Par l'humilité et la prière il se tourna vers l'Auteur de tout don parfait, et, en adorant la main qui abat et qui relève, il obtint la grâce d'une réhabilitation éclatante. Dès le lendemain Bernard se présentait devant le même auditoire; mais cette fois, continue le même historien, « le Saint-Esprit parla par sa bouche et conduisit sa langue. Le discours admirable qu'il prononça, fit une impression telle que plusieurs ecclésiastiques, vivement touchés, s'attachèrent à lui et le suivirent à Clairvaux pour y servir Dieu entièrement et uniquement sous sa conduite (1). »

Comme les anciens triomphateurs, Bernard rentra à Clairvaux menant à sa suite ceux qu'il avait enlevés au monde et

(1) *Bern. Vita*, lib. VII, c. XIII.

gagnés à Jésus-Christ. Ce que son éloquence avait ébauché, son zèle, ses avis, ses exemples, ne tardèrent pas à l'achever, et les nouveaux venus eurent bientôt rejoint sur le chemin du ciel ceux qui les y avaient précédés.

Cette même année vit encore notre saint entreprendre un autre voyage; mais cette fois pour s'animer lui-même à sa propre sanctification, en contemplant les grands exemples d'oubli du monde et d'union à Dieu que donnaient à toute l'Église les premiers disciples de S. Bruno, dans les montagnes de la Chartreuse. Déjà le prieur de ce monastère, Guigues, ce digne héritier de l'esprit de son saint instituteur, mû sans doute par une semblable pensée, s'était mis en correspondance avec S. Bernard. Le saint lui répondit par une lettre très-affectueuse : « J'avais, lui dit-il, depuis longtemps le désir de vous écrire; mais je n'osais le faire dans la crainte de troubler le saint repos dont vous jouissez dans le Seigneur, d'interrompre ce perpétuel et sacré silence qui vous environne, de suspendre tant soit peu les doux épanchements que vous avez avec Dieu, enfin de distraire par d'inutiles paroles des oreilles toujours attentives à la voix du Ciel (1).

« Votre Charité a été plus hardie que moi : elle est venue frapper à la porte d'un ami, bien assurée de n'éprouver aucun refus; elle est la mère de toutes les tendres amitiés... Je me glorifie du témoignage que me rendent tant de fidèles serviteurs de Dieu ; leur amitié si agréable et si désintéressée fait ma joie. C'est pour moi une gloire, un bonheur et un plaisir ineffable d'avoir élevé mes yeux vers vos saintes montagnes, d'où m'est venu un si grand secours. Elles ont répandu sur nous une douce rosée, et elles en répandront encore, comme je l'espère, jusqu'à ce que nos vallons produisent une moisson abondante. Ce sera un jour de fête et d'éternelle mémoire que celui où j'ai vu et mérité de recevoir le messager par l'intermédiaire duquel j'ai été introduit dans vos cœurs... »

(1) Bern. *Epist.* XI.

S. Bernard parle ensuite de l'amour de Dieu et de ses divers degrés, dans des termes qui montrent combien il était avancé dans la science de Dieu.

Ce ne sera pas faire injure à S. Bernard de dire que, malgré cette discrétion qu'exagère sans doute quelque peu la pompe de son style, il nourrissait un vif désir de visiter ces pieux solitaires. Les rigueurs de l'hiver ne purent même pas l'arrêter, et vers la fin de 1123 il partit pour Grenoble, dans le dessein de saluer d'abord le vénérable évêque de cette ville, qui avait pris une part si grande à l'établissement des chartreux. Rien de plus édifiant que leur entrevue. S. Hugues, en abordant le célèbre abbé, qui n'avait encore que trente-deux ans, se prosterna devant lui afin de témoigner la profonde estime qu'il lui inspirait. Mais Bernard, en voyant à ses genoux un évêque d'un si grand âge et d'une sainteté reconnue, se sentit tout troublé et à son tour il se jeta à ses pieds. Ce fut ainsi que dans un tendre embrassement ces deux grands hommes se donnèrent le baiser de paix, Bernard protestant avec raison qu'une humiliation si profonde de la part d'un si grand pontife le couvrait de confusion. « Dès ce moment ces deux enfants de lumière, dit toujours le même historien, n'eurent plus qu'un cœur et qu'une âme (1). »

De Grenoble, Bernard s'achemina vers le terme de sa course, à travers ces montagnes au sommet desquelles le voyageur trouve, non sans émotion, le célèbre monastère de la Grande Chartreuse. Il n'existait pas alors tel que nous le voyons encore de nos jours; mais les premiers disciples de S. Bruno s'y trouvaient dans toute la ferveur des commencements. Pauvrement abrités sous des cases élevées à la hâte, ils étaient riches de toutes les vertus qui fleurissent au désert, et c'était là principalement le spectacle que recherchait l'âme ardente de Bernard. Il ne serait cependant pas sans intérêt de savoir s'il partagea son admiration entre les miracles de sain-

(1) *Vita Bern.* Gaufr., lib. III, c. II.

teté qu'il lui était donné de découvrir et les magnificences que la nature aime à déployer dans ces régions élevées. Rien dans l'histoire ne permet de le supposer. De son passage à la Chartreuse, de la joie qu'y répandit sa présence, il est resté dans cette sainte retraite des traces bien connues que le temps n'a pas encore réussi à effacer; mais il est bien probable que tous les épanchements de ce cœur si détaché eurent Dieu pour unique objet, et qu'occupé à le contempler dans les saints religieux de la Chartreuse, il n'eut pas un regard pour le site admirable où elle s'élève. Un incident mémorable de ce voyage en est presque la preuve. Bernard était arrivé au monastère monté sur une mule richement caparaçonnée. Les religieux, surpris de tant de faste chez un homme connu pour être si humble, ne purent s'empêcher d'en témoigner leur étonnement. Or il se trouva que Bernard, qui venait de traverser une si grande étendue de pays, ne s'était pas même aperçu de l'état de sa monture. Il fut obligé d'en faire l'aveu à ses hôtes, de sorte que dans ce qui les avait presque scandalisés, ils ne purent désormais voir qu'une permission de Dieu, qui manifestait ainsi le rare degré de perfection auquel était parvenu son serviteur (1).

L'année suivante 1124, l'Église de France perdit dans la personne de Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, un écrivain qui l'a enrichie de plusieurs ouvrages, dont il faut donner ici quelque notion aussi bien que de sa personne. Nous avons un volume assez considérable des écrits de Guibert, qui comprennent un commentaire moral sur la Genèse en dix livres, dédié à Barthélemy évêque de Laon, et à la tête duquel il mit un discours sur la manière de faire un sermon; cinq livres de tropologies sur Osée et Amos et sur les Lamentations de Jérémie, qu'il dédie à Norbert dont il loue l'érudition, le discernement et la piété; un traité contre les Juifs, dédié à

(1) La mule lui avait été prêtée par son oncle, moine de Cluny. Le saint homme, tout en Dieu, n'avait pas fait attention au harnachement de sa monture.

Bernard doyen de Soissons; une lettre sur le morceau donné à Judas dans la cène, et sur la réalité du corps du Seigneur dans l'Eucharistie ; un livre sur les louanges de la Ste Vierge, un autre sur sa virginité; quatre livres sur les reliques des saints; l'histoire de la première croisade en huit livres, intitulée *Gesta Dei per Francos* et dédiée à Lisiard évêque de Soissons ; enfin, trois livres de sa Vie, où il insère une partie de l'histoire de son temps. Voici quelques traits répandus dans ces ouvrages qui nous ont paru mériter d'être recueillis. Dans le discours sur la manière de faire un sermon, Guibert veut que le prédicateur prêche souvent, pour exercer son talent ou pour en acquérir; qu'il prie pour se préparer, qu'il soit surtout court dans ses sermons; qu'il s'étende plus sur la fuite des vices et la pratique des vertus que sur les mystères de la foi.

Dans le traité contre les Juifs, l'abbé Guibert prouve la virginité de Marie par la célèbre prophétie d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet;* et il réfute les Juifs, qui prétendaient qu'il s'agissait de la femme du prophète, qui devait concevoir un fils. Il demande où serait le prodige dans cette supposition, et comment l'enfant né de la sorte aurait pu être appelé *Emmanuel*, c'est-à-dire *Dieu avec nous*. Il explique les autres prophéties d'une manière propre à confondre l'opiniâtreté et l'entêtement des Juifs; et il montre que la belle prophétie d'Isaïe touchant la passion du Sauveur, celle des semaines de Daniel, et celle de la petite pierre détachée de la montagne, ne peuvent convenir qu'à Jésus-Christ. Guibert adressa ce traité à Bernard doyen de l'Église de Soissons, qui le lui avait demandé pour confondre Jean comte de Soissons, impie déclaré, qui blasphémait contre Jésus-Christ et se déclarait pour les Juifs. L'auteur ne nomme point ce seigneur, mais il le désigne assez clairement.

Dans la lettre sur l'Eucharistie, il dit que le morceau donné à Judas par Jésus-Christ pendant la cène n'était point le corps du Sauveur ; qu'il croit cependant que Judas reçut la divine

Eucharistie avec les autres apôtres ; on ne peut s'exprimer plus clairement qu'il le fait sur la réalité du corps de Jésus-Christ au sacrement de nos autels.

Guibert entreprit son traité des reliques à l'occasion d'une dent de Notre-Seigneur que les moines de Saint-Médard de Soissons se vantaient d'avoir. Il croit que c'est une fausse relique, aussi bien que la plupart de celles qu'on croit avoir, soit de la personne sacrée du Sauveur, soit de celle de la Ste Vierge. Il parle avec une grande liberté de toutes les supercheries qu'on a faites dans la supposition des reliques, et même pour accréditer de prétendus saints dont on avait intérêt d'établir le culte, et s'élève avec zèle contre ceux qui honorent pour saints des personnes dont la sainteté de la vie et de la mort n'est pas attestée par des miracles certains, ni autorisée par des écrits authentiques (1). Guibert ajoute qu'il faut que les miracles soient autorisés par une piété éclatante et persévérante ; sans quoi il est de la prudence de s'en défier. « Il faut, dit-il (2), recevoir avec affection les miracles certains ; mais il faut rejeter avec horreur les faux miracles et punir sévèrement ceux qui les supposent, parce qu'ils déshonorent Dieu et le font mentir autant qu'il est en eux. »

Dans le même traité, l'auteur remarque que l'Église est si réservée, qu'elle n'ose encore déclarer que le corps de la Ste Vierge a été glorifié, « quoique, dit-il (3), ce soit une impiété de croire que ce vase précieux, qui a renfermé le Dieu de majesté, soit demeuré sans récompense, sans honneur et sujet à la corruption. » Il apporte à ce sujet plusieurs raisons qui nous paraissent convaincantes en faveur de l'assomption corporelle de la Ste Vierge. L'abbé Guibert était en effet fort zélé pour l'honneur de la Mère de Dieu. Dans l'inscription d'une lettre qui est à la tête du traité dont nous parlons, il se nomme le serviteur et le ministre de la Ste Vierge, apparemment parce que son monastère de Nogent était dédié à la Mère de Dieu.

(1) L. I, p. 330. — (2) P. 333-335. — (3) L. I, c. III, sect. I.

On trouve plus d'esprit que de style dans les ouvrages de Guibert, et plus de piété que de discernement et de vraie critique. Du reste, c'est un auteur instruit et sensé, mais cédant quelquefois trop facilement à des préventions peu motivées, comme il lui est arrivé à l'égard de S. Godefroy évêque d'Amiens, dont il blâme la conduite au sujet de l'établissement de la commune. Guibert était né à Clermont en Beauvoisis. Voué à la Ste Vierge par sa mère, qui était une dame d'une rare piété, il embrassa la vie monastique à Saint-Germer, où il se distingua par son amour pour les lettres et par sa prudence, qui éclata quand il eut été élu abbé de Nogent.

Aux regrets inspirés par la perte de ces pieux écrivains, la mort du pape Calixte II vint ajouter une nouvelle cause de profonde affliction, que la France partagea cette fois avec l'Église universelle. A peine ce grand pape commençait-il à goûter les premiers fruits de la paix qu'il avait procurée à l'Église par l'extirpation du schisme et la réconciliation de l'empereur, que Dieu l'appela à lui pour couronner ses travaux. Il sembla que la Providence ne l'avait élevé sur le Saint-Siége que pour éteindre le schisme. Quand il eut consommé ce grand ouvrage et apaisé par sa prudence la tempête dont la barque de S. Pierre était battue, il tomba malade pendant l'avent de 1124 et mourut le 13 décembre, fête de Ste Lucie, après cinq ans dix mois et quelques jours de pontificat.

Lambert évêque d'Ostie fut le successeur de Calixte II. Il y eut quelque doute sur la légitimité de son élection. En effet tous les suffrages se réunirent d'abord en faveur de Thibauld, prêtre cardinal du titre de Sainte-Anastasie. Un cardinal le revêtit malgré lui de la chape rouge avec l'approbation de tous les autres, et le nomma Célestin. On commença même le *Te Deum*, et on en avait chanté la moitié, lorsque Robert Frangipane, d'accord avec quelques autres membres de l'assemblée, proclama pape Lambert évêque d'Ostie et le revêtit des habits pontificaux. La répugnance décidée que témoignait Thi-

bauld pour le fardeau du souverain pontificat, détermina tous les cardinaux à se ranger du côté de Lambert, qui prit le nom d'Honorius II (1). Cependant il craignit que son élection ne fût pas canonique; et sept jours après, ayant assemblé les cardinaux, il quitta en leur présence la tiare et la chape pontificale pour marquer qu'il renonçait à la papauté; mais ils l'obligèrent de les reprendre et le reconnurent de nouveau pour le pape légitime.

Honorius travailla dès le commencement de son pontificat à rétablir la paix à Cluny, où la division s'était mise parmi les moines. L'esprit de ferveur et de régularité, qui avait fait tant d'honneur à cette communauté, commençait à se refroidir à mesure que la congrégation s'étendait au dehors. Les richesses du monastère, qui croissaient tous les jours, inspirèrent à son abbé l'amour de l'éclat et du faste. Ponce, qui jouissait alors de cette dignité, était un homme de qualité, en possession d'un grand crédit et qui défendait avec vigueur les droits et les biens de son monastère. Mais, peu soucieux de la conduite intérieure de son abbaye, c'était sur son prieur qu'il se déchargeait du maintien de la discipline. Pour lui, presque toujours hors du monastère, il marchait avec un train si magnifique qu'on assure que, dans une visite qu'il fit au monastère de Saint-Bertin, on comptait jusqu'à cent mulets pour porter son bagage : un général d'armée n'en aurait pas eu un si grand nombre. L'abbé de Cluny croyait pouvoir mesurer sa dépense sur ses revenus, et, content de jouir des avantages de la supériorité, il négligeait d'en remplir les obligations, surtout celle de donner le bon exemple à ses inférieurs, et de leur faire observer la règle en l'observant lui-même (2).

Les moines de Cluny, qui jusqu'alors avaient été gouvernés par de saints abbés, furent scandalisés du luxe de l'abbé Ponce et de l'usage qu'il faisait des biens du monastère (3).

(1) Pandulfus. — (2) Mab., t. V *Ann.*, p. 580. — (3) Gaufrid. prior Vosiens., *Chron.*

Long-temps ils se contentèrent d'en murmurer entre eux; mais enfin les murmures éclatèrent au dehors; une lettre confidentielle fut adressée par la communauté au pape Calixte peu de temps avant sa mort, pour lui en porter plainte et en demander le remède.

Ponce était alors à Rome et sur le point de revenir en France, lorsque, étant allé prendre congé du pape, il fut fort surpris des avis que Sa Sainteté lui donna, en lui montrant les plaintes qu'il avait reçues sur sa conduite. Cet abbé, blessé des avis paternels du souverain pontife, dédaigna de se justifier et répondit avec hauteur qu'il aimait mieux abdiquer sa charge que de gouverner des moines mécontents de son administration. Le pape fit d'abord quelque difficulté d'admettre sa démission; mais, voyant que Ponce persistait, il la reçut avec plaisir. Ponce se retira dans la Pouille, et de là à Jérusalem, prétendant y passer le reste de sa vie.

Sur l'ordre du pape, les moines de Cluny procédèrent à l'élection d'un nouvel abbé, et élurent Hugues prieur de Marcigny, qui promettait par ses vertus et ses qualités de réparer la négligence de Ponce. Mais à peine le nouvel abbé avait-il gouverné cinq mois qu'il mourut, et les moines choisirent pour son successeur Pierre Maurice, que sa sagesse et sa vertu firent dans la suite surnommer le *Vénérable*. Nous avons vu par plusieurs exemples que les moines de Cluny choisissaient leurs abbés encore jeunes. Pierre n'était âgé que de trente ans, et il avait déjà été prieur de Vézelay, puis de Domène au diocèse de Grenoble (1). Il était de la famille de Montboissiers, une des plus anciennes et des plus illustres d'Auvergne, et descendait de Hugues surnommé le *Décousu*, fondateur du monastère de Saint-Michel de l'Ecluse. Son père se nommait Maurice, et sa mère Reingarde. De leur mariage ils eurent deux filles et huit garçons, dont Pierre était le dernier. Quatre embrassèrent la vie monastique; un cinquième nommé Héraclius fut chanoine

(1) Gaufridus prior. Vosiens.

et ensuite archevêque de Lyon. La mère se fit religieuse à Marcigny avec deux de ses petites filles. Pierre augmenta bientôt le nombre des exemples édifiants qu'il trouvait dans sa famille. Offert dès son enfance, par ses parents, au monastère de Cluny, il fit sa profession entre les mains de S. Hugues, l'une des dernières années de la vie de ce saint abbé.

On ne se trompa point à Cluny dans les espérances qu'on avait conçues de la prudence et de la piété de Pierre, en le choisissant pour abbé. Bientôt la paix et l'ordre reparurent dans ce monastère. Mais Ponce ne tarda pas à se repentir de son abdication. De Jérusalem il revint en France, et, dans un moment où l'abbé Pierre était absent, Ponce se présenta devant l'abbaye de Cluny pour en recouvrer à force ouverte le gouvernement. Le prieur lui en refusa l'entrée ; mais Ponce fit enfoncer les portes et entra dans le cloître avec une troupe de gens armés, qui avaient des femmes à leur suite. Une partie des moines se déclara pour lui, et il s'ensuivit des combats au dedans et des violences sans nombre au dehors. Ponce resta maître du terrain et chassa ou emprisonna les moines qui refusaient de le reconnaître pour abbé. Il s'empara des croix, des chandeliers et des encensoirs d'or, n'épargna ni les châsses des saints ni les calices, et en fit une somme considérable d'argent dont il se servit pour soudoyer les troupes avec lesquelles il alla assiéger les châteaux et les métairies du monastère. Toutes ces violences durèrent depuis le commencement du carême de l'an 1125 jusqu'au premier jour d'octobre (1).

Le pape Honorius, informé de ce grand scandale, envoya en France le diacre Pierre, cardinal, pour le réprimer, de concert avec Humbald archevêque de Lyon. Le légat commença par excommunier Ponce et ses adhérents ; puis le pape ordonna aux deux prétendants de se rendre à Rome, afin qu'il pût prononcer après les avoir entendus. Pierre obéit, et fut accom-

(1) Petrus Venerab., l. II *de Mirac.* — Prior Vosiensis.

pagné d'un grand nombre de prieurs de son ordre, qui le reconnaissaient pour leur légitime supérieur. Ponce s'y rendit aussi avec quelques-uns de ses partisans ; mais comme il avait été excommunié, le pape lui envoya ordre de se justifier avant de paraître à son audience. A cet ordre Ponce répondit avec insolence qu'il ne pouvait être excommunié par personne sur la terre, et que S. Pierre seul en avait le pouvoir dans le ciel. Le pape, irrité, persista à ne pas vouloir admettre Ponce à son audience avant que l'excommunication ne fût levée, et fit dire aux moines qui accompagnaient Ponce qu'ils eussent à venir défendre sa cause, s'ils ne voulaient pas être condamnés avec lui.

Moins endurcis dans leur révolte que celui qui en était la cause, ils se rendirent nu-pieds au palais du pape, se reconnurent coupables et excommuniés, et demandèrent l'absolution des censures. Après l'avoir obtenue, ils plaidèrent la cause de Ponce. Mathieu, depuis cardinal et alors prieur de Saint-Martin des Champs de Paris, plaida celle de l'abbé Pierre. Le pape, ayant ainsi entendu les deux parties, se retira avec son conseil pour délibérer sur la sentence, et la délibération dura fort longtemps. Enfin, après plusieurs heures le pape rouvrit la séance et ordonna à l'évêque de Porto de prononcer la sentence dont on était convenu. Elle portait que l'Église romaine déclarait Ponce usurpateur sacrilége et schismatique, le déposait de toute dignité ecclésiastique, et rendait à l'abbé Pierre le monastère de Cluny et tout ce qui en dépendait. Dès que la sentence fut prononcée, les moines partisans de Ponce se réunirent aux autres avec tant de cordialité qu'on eût dit qu'il n'y avait jamais eu de division, et en un moment cette plaie si funeste fut si bien fermée qu'il n'en resta pas même de cicatrice (1).

Ponce, par ordre du pape, fut enfermé dans une tour, où cet abbé mourut peu de temps après. Honorius en écrivit la nou-

(1) Petrus Venerab., l. I, *de Mirac.*

velle à l'abbé Pierre, et lui marqua que, quoique Ponce eût refusé de faire pénitence, cependant, par considération pour le monastère de Cluny, il l'avait fait enterrer avec honneur, c'est-à-dire en terre sainte. Il fut inhumé à Saint-André, sans grand appareil, puisque un auteur du temps dit qu'il fut enterré comme un pauvre et un prisonnier.

A peine ces troubles étaient-ils apaisés à Cluny, qu'il s'éleva une discussion fort vive entre les religieux de cette congrégation et ceux de Cîteaux, sur l'excellence et les avantages de ces deux instituts. Nous avons vu que les moines de Cluny étaient fort déchus de leur première ferveur et de cette exacte régularité qui leur avait fait tant d'honneur. L'ordre naissant de Cîteaux, qui devait un jour éprouver le même sort, conservait encore le premier esprit de son institution, et répandait partout une odeur de sainteté qui, en édifiant les laïques, excita la jalousie des autres moines. Ceux de Cluny étaient fâchés que de nouveaux venus leur enlevassent la réputation dont ils avaient joui si longtemps; et ceux de Cîteaux étaient portés à censurer le relâchement qu'ils voyaient parmi les moines de Cluny. Ce fut un mauvais levain, qui produisit la discorde entre les moines de ces deux instituts. Les plus saints religieux ne sont pas toujours assez en garde contre un amour excessif de leur état, qui les porte quelquefois à censurer et à mépriser les autres ordres.

S. Bernard, ayant appris qu'on accusait les moines de Cîteaux de parler avec mépris des observances de Cluny, crut devoir disculper son ordre de ce reproche et publia une apologie adressée à un moine de Cluny.

« On se plaint, lui dit-il (1), de ce que nous, qui sommes les plus misérables des hommes, couverts de haillons et à demi vêtus, osons de nos cavernes juger le monde; et, ce qui est encore moins pardonnable, de ce que nous avons la témérité de parler mal de votre ordre qui est si illustre, de médire des

(1) Bernardi *Apolog.*, *Opusc. V.*

saints qui y vivent si régulièrement, et du sein de notre obscurité de nous étudier à ternir l'éclat des lumières du monde. Si cela est ainsi, de quoi nous servent les austérités, les jeûnes, les veilles, le travail? Ne pourrions-nous donc point trouver un chemin moins rude pour aller en enfer? Des religieux coupables de ces excès seraient doublement malheureux en cette vie et en l'autre, où leur orgueil secret ne pourrait manquer d'être puni. Ils travailleraient avec Jésus-Christ, et ils ne régneraient pas avec Jésus-Christ; ils le suivraient dans sa pauvreté, et ils ne l'accompagneraient pas dans sa gloire! »

S. Bernard ajoute que les moines de Cluny ont tort de se plaindre de lui en particulier, parce qu'il a toujours montré beaucoup d'estime et d'affection pour leur institut; qu'il loue et aime tous les ordres, quoiqu'il ne fasse profession que d'un seul, et que la diversité des ordres est cette robe de diverses couleurs qui fait la gloire et l'ornement de l'Église. Il donne de sages avis aux moines de Cîteaux, qu'on accusait de censurer la conduite de ceux de Cluny; et à cette occasion il fait lui-même une censure assez piquante du relâchement qui s'était introduit dans ce célèbre monastère.

Après avoir reproché aux clunistes de porter des fourrures, de faire usage de graisse, de se faire servir trois ou quatre sortes de mets par repas, il s'écrie : « Oh! que nous sommes différents des moines du temps de S. Antoine! Quand la charité les obligeait de se rendre visite les uns aux autres, ils prenaient avec tant d'avidité le pain des âmes, qu'ils en oubliaient la nourriture du corps et passaient souvent des jours entiers sans manger. A présent, quand nous nous assemblons, on ne cherche plus le pain céleste, on ne dit pas un mot des saintes Écritures, on ne s'entretient que de bagatelles. Pendant ce temps-là, on accumule mets sur mets, et au lieu de chair, dont on fait abstinence, on apporte des poissons monstrueux. Après vous être rassasié du premier service, vous croyez n'avoir rien mangé quand

vous goûtez du second. Car les cuisiniers savent tout apprêter avec tant d'art, que la quantité de ce qu'on mange n'émousse point l'appétit. On trompe l'estomac par de nouveaux assaisonnements, on irrite la gourmandise par des ragoûts extraordinaires, et, après avoir pris plus que le nécessaire, on n'a pas encore perdu le plaisir et le désir de manger. Qui pourrait seulement dire en combien de manières on accommode les œufs? Que dirai-je de la boisson? On ne boit plus d'eau, pas même avec le vin : car nous tous, tant que nous sommes, depuis que nous nous sommes faits moines, nous croyons avoir l'estomac faible, et nous ne manquons pas de suivre l'avis de l'Apôtre qui conseille de boire du vin pour fortifier l'estomac; mais nous oublions qu'il conseille d'en boire peu; et plût à Dieu qu'on se bornât à boire du vin pur! On a recours aux vins de liqueurs et aux vins artificiels pour boire davantage. »

Le saint abbé se plaint ensuite de ce qu'on met à l'infirmerie de jeunes moines qui se portent bien, afin de leur faire manger de la chair et de les régaler pendant quelques jours. Après quoi il s'écrie : « Est-ce ainsi que les saints abbés de Cluny, Odon, Mayeul, Odilon et Hugues ont vécu? » S. Bernard n'est pas moins éloquent sur le luxe des habits et des équipages, qu'il reproche aux moines de Cluny.

« Hélas! dit-il, je ne puis le dire sans douleur, notre habit, qui était un symbole d'humilité, est devenu un sujet d'orgueil. A peine trouvons-nous dans nos provinces d'assez belles étoffes pour nous habiller. Un officier d'armée et un moine s'achètent du même drap, l'un un manteau et l'autre une cuculle. J'ai vu, ajoute-t-il, un abbé marcher avec soixante chevaux. Vous diriez, en les voyant passer, que ce sont des seigneurs de châteaux, et non des supérieurs de moines; des gouverneurs de provinces, et non des directeurs des âmes. » S. Bernard condamne aussi les richesses et les ornements superflus qu'on voyait dans les églises des moines de Cluny, et les peintures qui ornaient les cloîtres et qui ne pouvaient

servir qu'à distraire les religieux pendant la lecture qu'ils y faisaient.

Quoiqu'une satire aussi mordante semble plus propre à révolter des esprits attachés à leur relâchement qu'à les en retirer, il paraît que Dieu bénit les intentions de S. Bernard, et que son écrit ne demeura pas sans effet. C'est qu'il y avait encore à Cluny de fervents religieux, qui rougissaient de ces désordres et n'en trouvaient la critique que trop fondée. Aussi, peu de temps après que la lutte eut été ainsi ouverte, les abbés des divers monastères de l'ordre de Cluny se réunirent-ils pour aviser aux réformes devenues nécessaires (1). Peut-être aussi pourrait-on soupçonner quelque exagération dans ces reproches. C'est ce que donnerait à penser la réponse apologétique que Pierre le Vénérable adressa à S. Bernard lui-même.

Pierre le Vénérable énumère d'abord les reproches que faisaient à ses religieux les moines de Cîteaux, qui, à ce qu'il paraît, avaient aussi publié un autre écrit sur les mêmes questions. Les principaux de ces reproches portaient sur ce que les clunistes ne travaillaient pas des mains, portaient des fourrures, avaient une nourriture trop abondante, recevaient à la profession des religieux des autres monastères, possédaient des dîmes, lesquelles paraissaient n'appartenir qu'aux ecclésiastiques chargés de fonctions pastorales, et enfin ne voulaient pas d'évêque propre, se prétendant exempts de la juridiction de l'évêque diocésain.

L'abbé de Cluny, ayant exposé ces accusations, ajoute (2) : « A cela nos religieux s'écrient : O nouvelle secte de pharisiens qui est revenue sur la terre ! dites-nous, vous qui vous vantez d'observer si exactement la règle, comment gardez-vous l'article qui oblige un moine de se croire inférieur à tout le monde ? Est-ce en vous préférant aux autres et en les méprisant ? Vous croyez être seuls des saints, être seuls

(1) Order. Vit. *Hist.*, c. XII. — (2) L. I, *Ep.* XXVIII.

de vrais moines; tous les autres ne sont plus que de faux moines. Aussi avez-vous voulu vous distinguer de tous les autres religieux, en prenant l'habit blanc par un esprit de singularité. »

Sur le reproche fait aux clunistes de ne pas vouloir d'évêques, Pierre le Vénérable répond qu'ils se glorifiaient de n'avoir d'autre évêque que le pape, qui a de droit divin la primauté sur les autres évêques et qui peut seul excommunier ou interdire les moines de Cluny. Il prouve qu'on peut, par un esprit de charité, changer certains articles de la règle, comme l'Église a changé sa discipline par le même esprit. « Quel motif, dit-il, a engagé l'Église à changer les canons qui défendaient les translations d'évêques, sinon la charité qui a eu égard aux besoins des Églises? Par quelle loi a-t-on ordonné quelquefois que les enfants des prêtres fussent élevés à l'épiscopat, contre les anciennes règles? N'est-ce point par la loi de la charité, qui jugea que ces personnes pouvaient être utiles aux Églises ?... Pourquoi la règle des moines ne serait-elle pas soumise à la charité, puisque c'est la charité qui l'a dictée et qui l'a établie? » Il règne beaucoup de modération dans toute cette apologie de Pierre le Vénérable, et cette modération donne un nouveau poids à ses raisons.

Cette discussion entre les deux instituts fut suivie d'autres démêlés au sujet des dîmes, que les moines de Cîteaux avaient à payer pour leurs terres aux monastères de la congrégation de Cluny. Le pape avait accordé à Cîteaux l'exemption de ces dîmes. Mais ce ne fut pas sans résistance qu'elle fut acceptée. Toutefois, au milieu de ces débats, dont le véritable esprit de religion pouvait être offensé, il y eut cela d'édifiant que la charité qui unissait les saints abbés Bernard de Clairvaux et Pierre de Cluny n'en fut pas altérée, et ils continuèrent à s'écrire des lettres pleines de tendresse et d'estime.

Des procès semblables intentés par les ordres anciens aux moines des ordres nouvellement établis, étaient assez fréquents. Nous en trouvons un nouvel exemple dans les diffi-

cultés qui furent suscitées aux disciples de S. Étienne de Muret, au moment même où ils venaient de perdre leur saint instituteur. S. Étienne de Muret, ayant eu révélation que sa fin était proche, redoubla ses soins pour instruire plus parfaitement ses disciples et leur inspirer l'amour de la mortification et de la pauvreté, dont il leur avait donné de si beaux exemples depuis près de cinquante ans. Ils lui demandèrent comment après sa mort ils pourraient subsister sans temporel. « Je ne vous laisse, leur dit-il, que Dieu, à qui tout appartient, pour l'amour duquel vous avez tout quitté et vous vous êtes quittés vous-mêmes. Si vous aimez constamment la pauvreté, la Providence aura soin de vous. »

Étienne mourut saintement à l'âge de quatre-vingts ans, un vendredi 8 février, selon l'opinion la plus probable : ce qui désigne l'an 1124 (1). Il n'était que diacre, et l'on a longtemps conservé à Grandmont la tunique avec laquelle il assistait le prêtre à l'autel. A peine était-il mort que les moines de la prévôté d'Ambezac, près de Muret, arrivèrent à Muret, et, frappant à la porte du monastère, dirent aux moines : « Ne nous cachez pas la mort de votre père : car un enfant qui était à l'extrémité nous l'a apprise. »

Quelque touchés que les moines d'Ambezac fussent de la vertu de S. Étienne et de celle de ses disciples, ils ne surent pas résister aux conseils d'un vil intérêt, qui les porta à chasser de Muret ces pieux solitaires après la mort de S. Étienne, sous prétexte que ce lieu appartenait au monastère d'Ambezac. Ces saints religieux aimèrent mieux céder que soutenir un procès contre d'autres religieux. Ils se retirèrent sur une montagne voisine nommée Grandmont, s'y bâtirent une église et y emportèrent le corps de leur saint fondateur. Cet ordre, qui a pris son nom de Grandmont, a subsisté jusqu'à notre révolu-

(1) L'auteur de la Vie de S. Etienne de Muret dit que ce saint arriva à Muret l'an 1076, et qu'il vécut cinquante ans dans la pénitence : ainsi il faudrait dire qu'il mourut l'an 1126 ; mais apparemment que cet écrivain compte parmi ces cinquante ans le temps que S. Etienne passa avec S. Gaucher.

tion. Mais il était peu étendu, et le relâchement s'y mit quelque temps après, à la faveur d'un schisme scandaleux qui se forma entre les pères et les frères convers de Grandmont. Nous en parlerons en son lieu.

La facilité avec laquelle on recevait dans les monastères les religieux des autres ordres, était une source assez ordinaire de dissension entre les divers instituts. La réception à Cluny de Robert, religieux de S. Bernard, dont nous avons parlé, avait jeté les premières semences de division entre ces deux instituts. Mais Pierre le Vénérable, dès le commencement de son gouvernement, renvoya Robert à S. Bernard, qui avait paru avoir cette affaire si fort à cœur. Ce n'était pas l'intérêt personnel qui inspirait ce zèle au saint abbé de Clairvaux, pour rappeler à sa première vocation un jeune moine fugitif, son religieux et son parent (1). Il n'en montra guère moins à l'égard d'un chanoine régulier nommé Foulques, qui avait quitté son état pour retourner dans le siècle (2).

Après l'avoir fait souvenir des obligations qu'il avait contractées, il lui parle des dangers où il est exposé en menant la vie cléricale dans le monde. « Ne vous rassurez pas, lui dit-il, par cette pensée que, content de ce que vous possédez, vous ne prenez pas le bien d'autrui. Car quels sont vos biens? Sans aucun doute des bénéfices ecclésiastiques. Si vous vous levez la nuit pour matines, si vous vous trouvez à la messe, si vous assistez régulièrement la nuit et le jour aux heures de l'office, vous faites votre devoir, et ce n'est point sans sujet que vous recevez la rétribution de l'Église. Il est juste que celui qui sert l'autel vive de l'autel. Il vous est donc permis, si vous servez à l'autel, de vivre de l'autel. Mais ce qui vous est défendu, c'est de faire servir les revenus de l'autel à vos débauches ou à votre faste, pour vous en acheter des freins d'or, des selles brodées, des éperons argentés, des fourrures pré-

(1) Robert est communément nommé le neveu de S. Bernard ; mais il n'était que son cousin, puisqu'il était neveu de la mère de ce saint abbé.
(2) Bern. *Ep.* II.

cieuses bordées de pourpre au cou et aux manches. En un mot, tout ce que vous retenez de l'autel, outre la nourriture nécessaire et l'habillement simple, ne vous appartient pas : c'est une rapine et un sacrilége. »

Nous avons déjà dit que S. Bernard recevait à Clairvaux les chanoines réguliers qui voulaient y embrasser la vie monastique ; mais les supérieurs des chanoines réguliers trouvèrent mauvais que le saint abbé en usât ainsi. Ils fondaient leurs plaintes sur ce que leur état étant plus parfait que celui des moines, il n'était pas permis à des chanoines de se faire moines. Abailard écrivit une lettre pour réfuter cette opinion (1), et montrer que l'état monastique est plus parfait que l'état ecclésiastique. Pour le prouver, il rappelle qu'on voit tous les jours les personnes qui occupent les premières dignités du clergé se faire moines pour expier les péchés qu'elles ont commis ; qu'il est toujours permis aux clercs d'embrasser la vie monastique, et non pas de retourner ensuite à la vie cléricale ; que si l'on choisit quelquefois des moines pour remplir les dignités de l'Église, ils ne quittent pas pour cela l'habit monastique. Pourquoi, ajoute-t-il, dit-on dans les litanies : *Omnes sancti monachi et eremitæ*, et ne dit-on pas : *sancti clerici, presbyteri et episcopi?* Il était aisé de lui répondre qu'on y dit : *Omnes sancti sacerdotes et levitæ.* Pour un dialecticien habile, comme Abailard se piquait de l'être, ses raisonnements ne sont pas toujours concluants.

Nous avons une lettre fort sage sur cette discussion qui s'éleva alors entre les chanoines réguliers et les moines sur la perfection de leur état. Un chanoine régulier de Saint-Jean de Sens s'étant fait moine au prieuré de la Charité-sur-Loire, ses supérieurs le redemandèrent aux moines. Ceux-ci refusèrent de le rendre, et accompagnèrent leur refus de termes durs, dont les chanoines furent choqués. Un écrivain dont le nom est resté inconnu, adressa au prieur de la Charité la lettre

(1) *Ep.* Abælardi, p. 228.

suivante (1) : « On m'a dit que vous aviez reçu un des frères de l'Église de Saint-Jean de Sens ; que vous lui aviez donné la cuculle, et que de plus, l'abbé ayant redemandé sa brebis, vous lui aviez répondu en termes fort durs et peu convenables à des serviteurs de Jésus-Christ. Si vous, ou plutôt ceux qui sont avec vous, vous dites que votre vie est plus parfaite, et par conséquent qu'il est permis à tout homme de choisir le meilleur, souvenez-vous de ce que Jésus-Christ a répondu à ses apôtres, qui disputaient entre eux quel était le plus grand. Nous disputons comme eux. L'un dit : Je suis le meilleur. Non, répond l'autre, vous ne l'êtes pas; c'est moi qui le suis..... Vous vous glorifiez de votre habit noir, et vous méprisez mon habit blanc. Le noir, dites-vous, est le symbole de l'humilité, et moi je dis que le blanc est le symbole de la pureté. Vous vous glorifiez de votre humilité : plût à Dieu que vous pussiez vous en glorifier dans le Seigneur; votre humilité ne serait pas pour vous un motif d'orgueil..... Les moines disent : Nous sommes les meilleurs..... Non, disent les chanoines, c'est nous..... Et moi je vous dis : Ce n'est ni vous ni nous, car nous sommes tous mauvais..... » Cet auteur exhorte ensuite les moines et les chanoines à s'honorer les uns les autres, et non à exalter leur état pour abaisser celui des autres. « Pour moi, dit-il, quand on me demande ce que j'en pense, si je suis chanoine, je dis que les moines valent mieux; si je suis moine, je dis que les chanoines sont meilleurs : c'est là la règle de la charité chrétienne. » Il serait à souhaiter qu'elle eût été mieux observée, non-seulement entre les chanoines et les moines, mais encore entre les divers ordres religieux.

Les chanoines de Prémontré éprouvèrent à leur tour les effets de cette jalousie qu'inspiraient les nouveaux instituts aux ordres plus anciens. Il semblait que leur régularité et l'austérité de leur vie devaient les en garantir. Mais la passion ne raisonne pas. Les disciples de S. Norbert, peu sensibles à des

(1) *Ep. canon.*, apud Mabill., in *Append.* t. V, p. 677.

reproches qu'ils savaient immérités ne répondaient à leurs accusateurs qu'en rendant d'éminents services à l'Église. Nous avons vu que la ville d'Anvers avait été tellement pervertie par l'hérésiarque Tanquelin, que les pratiques du christianisme en avaient presque entièrement disparu. La séduction persévéra après la mort de cet imposteur. Quoique Burcard évêque de Cambrai eût envoyé douze ecclésiastiques à Anvers (1) au secours du seul prêtre qui desservait l'église de Saint-Michel, le succès ne répondit pas au zèle du prélat et au travail des ouvriers. Les missionnaires, voyant l'opiniâtreté du peuple d'Anvers dans l'hérésie, jugèrent qu'il n'y avait que Norbert qui pût la vaincre. Ils remirent l'église de Saint-Michel entre les mains de l'évêque, et lui conseillèrent de la donner à Norbert, qui l'accepta. Norbert y mit quelques-uns de ses religieux, et alla lui-même à Anvers travailler à l'extirpation d'une erreur si funeste. On l'écouta avec docilité, et il fit en peu de temps un grand nombre de conversions. Les hommes et les femmes rapportaient avec respect le corps du Seigneur, qu'ils avaient jeté dans des trous, et où il était demeuré depuis dix ou quinze ans. En un mot, ce saint apôtre changea en peu de temps les cœurs des habitants d'Anvers, et rétablit l'empire de la religion dans cette ville, aujourd'hui encore si distinguée par son attachement à la foi. L'abbaye de Saint-Michel d'Anvers était une des plus célèbres de l'ordre de Prémontré.

Le zèle de Norbert pour le triomphe de la vérité ne lui faisait pas perdre de vue les droits sacrés de la charité. A l'époque où il prêchait à Anvers, les peuples souffraient en France et dans les pays voisins d'une grande famine, et la misère y faisait croître chaque jour le nombre des mendiants. Norbert sut mettre à profit les libéralités que suscita à Anvers l'esprit de pénitence, pour subvenir aux besoins des malheureux qui

(1) Anvers était du diocèse de Cambrai. Cet évêché était en France un de ceux dont le territoire avait le plus d'étendue, surtout lorsque l'évêché d'Arras lui était uni.

s'y trouvaient. Il parvint à réunir un fonds suffisant à la nourriture de cent vingt pauvres. A Prémontré, la charité de ses disciples, tout remplis de son esprit, obtenait encore de plus grands succès. Durant cette famine on nourrissait tous les jours jusqu'à cinq cents pauvres. D'abord, craignant que les fonds ne pussent suffire à de telles profusions, Norbert crut devoir les blâmer. Mais bientôt il se repentit de sa défiance, et, pour l'expier en quelque sorte, il ordonna que le nombre des malheureux assistés par l'abbaye fût augmenté de cent vingt autres. Sept d'entre eux devaient manger au réfectoire, et il désigna de plus certains jours où on ferait à tous une distribution d'habits. L'abbaye ne pouvait certainement suffire aux dépenses dont la charité de Norbert l'obligeait à se charger. Mais l'abstinence des religieux en augmentait les revenus, et les dons des fidèles, que provoquait tant de charité et de ferveur, devenaient en de si saintes mains un accroissement de ressources pour les pauvres (1).

Thibauld comte de Blois et de Champagne, un des plus riches et des plus charitables seigneurs de France, fournissait abondamment à S. Norbert et à S. Bernard de quoi soulager la misère de tant de malheureux, surtout pendant cette famine qui affligea la France en 1125. Ce seigneur voulut avoir dans son palais deux religieux, qu'il chargea de parcourir les bourgs et les villages de son domaine pour y secourir les pauvres. Il s'adressa d'abord à S. Bernard, qui craignit que ses religieux, étant destinés à la solitude, ne se dissipassent à la cour. Le comte eut donc recours à S. Norbert, qui lui en envoya deux des siens. Le comte les constitua ses aumôniers, et il donna ordre à ses officiers de leur fournir tout ce qu'ils demanderaient pour les pauvres : argent, provisions, habillements (2).

Le comte Thibauld imitait en ce point la princesse Adèle sa mère, qui se distingua par une charité généreuse envers les

(1) *Vita Norberti*, c. XIII.— (2) Ernaldus, *Vita S. Bernardi*, c. VIII.

indigents, et surtout envers les religieux et les évêques qui étaient dans le besoin. Après avoir élevé ses enfants avec soin, elle quitta le monde et se fit religieuse à Marcigny. Thibauld son fils eut aussi le dessein de renoncer au monde à la fleur de son âge, pour se consacrer entièrement à Dieu dans l'état religieux. Touché de l'exemple du B. Godefroy, qui, de comte de Cappenberg, s'était fait religieux de Prémontré, il eut quelque désir de l'imiter, et s'en ouvrit à S. Norbert, pour qui il avait une tendre amitié. Celui-ci, qui cherchait moins la gloire de son ordre que le bien général de l'Église, représenta au comte qu'il pourrait être plus utile dans le siècle, et lui conseilla même de s'engager dans le mariage. Thibauld se soumit; mais déclara qu'il ne recevrait d'épouse que de sa main, espérant que le choix d'un si saint homme attirerait les bénédictions du Ciel sur son alliance. Norbert, qui se rendait en Italie pour faire confirmer son ordre par Honorius II, passa par l'Allemagne avec des envoyés du comte Thibauld. Par l'avis du saint homme, ils demandèrent en mariage pour leur maître Mathilde, fille d'Engilbert marquis de Craybourg. L'alliance fut acceptée, et Norbert continua sa route pour l'Italie, où il obtint du pape ce qu'il demandait. Honorius approuva l'institut de S. Norbert selon la règle de S. Augustin, par une bulle datée du 16 février 1126 (1).

Norbert, à son retour en France, accompagna le comte Thibauld, qui voulut aller au-devant de sa nouvelle épouse. Mais elle tomba malade et ne put arriver au jour marqué. Le comte, inquiet de ce retard dont il ignorait la cause, pria Norbert de retourner en Allemagne pour savoir s'il était survenu quelque obstacle à cette union qu'il désirait. Norbert y consentit; mais ce voyage eut pour lui un résultat auquel il était loin de songer.

Le saint abbé se rendit donc à Spire, où l'empereur Lothaire, successeur de Henri V, mort l'année précédente, tenait

(1) *Vita Norberti*, c. XIII, t. I jun., ap. Boll., p. 842.—*Bibl. Præmonst.*, p. 392.

une assemblée des seigneurs allemands avec Gérard légat du Saint-Siége. Le clergé et une partie du peuple de Magdebourg étaient à Spire pour procéder en présence de l'empereur à l'élection d'un archevêque. Dès que l'arrivée d'un personnage aussi célèbre que Norbert fut connue, on vint l'inviter à faire un sermon à l'assemblée : car on avait une grande curiosité de l'entendre, et il avait en effet un rare talent pour la prédication. Après le sermon trois candidats, parmi lesquels on voulut comprendre Norbert, furent proposés pour le siége de Magdebourg. Comme on délibérait entre les trois, Albéron, primicier de Metz et depuis archevêque de Trèves, fit signe à ceux qui avaient droit de suffrage d'élire Norbert. Tous s'écrièrent aussitôt qu'ils le choisissaient pour leur pasteur.

L'empereur et tous les assistants approuvèrent ce choix, et, sans donner le temps à Norbert de se reconnaître ni les moyens de se défendre, on l'enleva et on le conduisit malgré lui à Magdebourg. A son arrivée dans cette ville, où il avait voulu entrer nu-pieds, il se fit un concours extraordinaire pour voir un si saint homme. On le conduisit en procession à l'église, et de l'église au palais archiépiscopal. Il était habillé fort pauvrement, et rien à l'extérieur n'annonçait la dignité dont il était revêtu. Quand il se présenta pour entrer dans l'archevêché, le portier, qui ne le connaissait point, le prit pour un pauvre et lui refusa la porte, en lui disant qu'il y avait assez de pauvres entrés avant lui, qu'il n'avait qu'à se retirer. Averti de son erreur, cet homme, plein de confusion, cherchait à se cacher ; mais Norbert, l'arrêtant, lui dit : « Ne craignez rien, mon ami, vous m'avez mieux connu que tous les autres, qui me forcent à habiter un palais peu convenable à un pauvre tel que moi. »

Aussitôt après la consécration, Norbert se fit rendre un compte exact des revenus de son évêché, et, en trouvant la plupart des terres ou aliénées ou usurpées, il s'occupa sans retard à les faire restituer. Les déréglements qui s'étaient glissés dans le clergé attirèrent aussi son attention, et il obligea les

ecclésiastiques concubinaires à quitter les bénéfices qu'ils possédaient (1).

Un zèle aussi ardent lui attira des ennemis, qui ne craignirent pas, pour se venger, d'attenter à sa vie. Comme il confessait un jour de jeudi saint, un jeune homme se présenta enveloppé d'un manteau et demandant à se confesser au saint archevêque. Le portier du lieu où Norbert recevait les pénitents, ne voulut pas le laisser entrer sans en avertir auparavant son maître. Norbert lui dit : « Ne le laissez pas entrer. » Le jeune homme persista cependant à frapper, et, quand ceux qui avaient été admis eurent été confessés, il entra le dernier. Dès que Norbert le vit, il lui cria : « N'avancez pas, malheureux ; » et, ayant appelé à l'instant ses domestiques, il lui fit ôter son manteau, sous lequel on trouva un long poignard qu'il tenait caché. Cet assassin, se voyant découvert, se jeta aux pieds de Norbert, confessa qu'il était venu pour lui donner la mort, et nomma celui qui l'y avait engagé. Le saint évêque lui pardonna; mais il le fit garder quelque temps en prison pour confondre les complices qui ne voudraient pas reconnaître leur crime. Ce fut toute la vengeance qu'il en tira.

La promotion de S. Norbert à l'épiscopat mit le trouble dans Prémontré, et il y avait à craindre que le troupeau, désormais si éloigné de son pasteur, ne se dispersât. Quelques-uns ne voulaient pas d'autre supérieur que lui, et avaient résolu d'aller le trouver à Magdebourg ; d'autres, en plus grand nombre, voulaient se choisir un abbé. Norbert, ayant appris cette division, manda les principaux de ses religieux et leur ordonna d'élire incessamment un abbé de Prémontré, qui eût inspection sur tout l'ordre. Ils élurent Hugues, qui avait été le premier compagnon de S. Norbert et qui connaissait mieux que personne l'esprit de ce saint instituteur. Hugues gouverna ce nouvel ordre avec beaucoup de sagesse jusqu'à l'an 1164, et le fit fleurir en France, tandis que Norbert l'étendait en Allemagne sous la protection de l'empereur Lothaire.

(1) *Vita Norberti*, c. XVI.

S. Bernard avait conçu une tendre amitié et une singulière estime pour S. Norbert. Il le nommait l'*organe du Ciel*, et il lui demanda un jour ce qu'il pensait de l'Antechrist (1). Norbert lui répondit qu'il savait certainement que cet ennemi de Jésus-Christ paraîtrait de son temps. Bernard le pressa de lui exposer sur quoi il se fondait pour se prononcer si affirmativement. Norbert le fit; mais Bernard, l'ayant entendu, ne crut pas que les conclusions de Norbert fussent incontestables. Cependant celui-ci persista à soutenir qu'il ne mourrait pas sans voir une persécution générale dans l'Église. La prophétie fut vérifiée par le schisme d'Anaclet, qui désola toute l'Église, et c'est apparemment cet antipape que Norbert désignait sous le nom d'antechrist. Ce fut un grand champ ouvert au zèle et aux travaux de ces deux saints.

La réputation de Bernard croissait tous les jours avec l'éclat de ses vertus et de ses miracles. Étant un jour allé à Foigny, monastère que Barthélemy évêque de Laon avait fondé en sa faveur l'an 1121, on lui fit remarquer dans une chapelle une quantité prodigieuse de mouches, qui par leur bourdonnement interrompaient ceux qui y venaient prier. Il dit : *Eh bien, je les excommunie;* et le lendemain on les trouva toutes mortes, en sorte, dit un auteur de ce temps-là, que la malédiction des mouches de Foigny passa en proverbe dans tout le pays. Gualdéric, oncle de S. Bernard, qui lui avait fait tant de réprimandes de ce qu'il osait tenter de faire des miracles, étant tombé dangereusement malade, fut obligé d'avoir recours à lui; et le saint le guérit en lui imposant les mains (2).

Les conversions éclatantes qu'opérait S. Bernard n'étaient pas des prodiges moins surprenants. Il semblait doué d'une vertu divine qui exerçait sur les âmes un empire irrésistible, tellement qu'il lui suffisait de se mettre en rapport avec quelqu'un pour le convertir, l'attacher à son ordre ou le faire entrer dans son sentiment.

(1) Bern. *Ep.* LVI. — (2) Guillelm. *Vita S. Bernardi*, c. XI.

Une troupe de jeunes seigneurs qui voyageaient pour leur plaisir, en quête de fêtes et de tournois, eurent en passant la curiosité de visiter Clairvaux. S. Bernard les reçut avec bonté, et les pria d'y demeurer quelques jours jusqu'au carême qui était proche; mais il ne put rien gagner sur eux. J'espère, leur dit-il, que Dieu m'accordera ce que vous me refusez : et en même temps il leur fit présenter de la bière, en les priant d'en boire à la santé de leurs âmes. Ils le firent par complaisance et en riant, et partirent ensuite. Mais à peine étaient-ils à quelque distance du monastère, que, se rappelant ce que le saint abbé leur avait dit, ils se sentirent tellement changés qu'ils retournèrent sur-le-champ à Clairvaux, où ils embrassèrent tous la vie religieuse (1).

Cette victoire ne fut pas la seule que S. Bernard remporta sur le monde. Quelque réservé qu'il se montrât à l'égard des personnes du sexe, il n'hésitait pas à nouer des relations avec elles lorsqu'il s'agissait de travailler à leur sanctification. La noblesse était alors bien déchue de la piété et des vertus de ses ancêtres, et Bernard n'ignorait pas que, pour ranimer en elle le feu sacré, son plus puissant auxiliaire serait l'influence des femmes chrétiennes. Ses lettres (2) nous le montrent donc en correspondance avec un certain nombre de dames illustres, dont le nom est sauvé de l'oubli par les félicitations et les encouragements qu'il leur adresse sur le seul sujet qu'il eût à cœur, leur retour à Dieu et les enseignements que présentait au monde leur conversion. Entre les plus célèbres, il faut compter Ermengarde duchesse de Bretagne, et surtout Adélaïde duchesse de Lorraine. Cette dernière paraît avoir été une princesse fort mondaine, sur laquelle cependant Dieu avait des vues de miséricorde, dont Bernard fut l'instrument. On rapporte qu'elle vit en songe le saint chassant loin d'elle sept horribles serpents. Cette vision la frappa tellement qu'elle voulut se mettre sous sa direction. Bernard la désabusa du

(1) Guillelm. *Vita S. Bernardi*, c. XI. — (2) *Epist.* CXIII, CXVI, CXVII, CXVIII, CXIX, CXX.

monde, et, l'ayant délivrée, comme elle aimait à le dire, de sept démons, lui rendit cette douce liberté des enfants de Dieu dont elle profita pour se consacrer entièrement à lui par la profession religieuse (1).

Mais de toutes les conversions dues au zèle de cet illustre serviteur de Dieu, les plus considérables furent celles qu'il opéra soit dans le clergé séculier, soit parmi les membres de divers ordres religieux: car elles amenèrent de part et d'autre les réformes les plus salutaires.

L'illustre Suger fut une de ses conquêtes les plus éclatantes. Quoique né de parents pauvres, Suger était devenu le conseiller, le guide et le ministre de Louis le Gros, avec lequel il avait été élevé à l'abbaye de Saint-Denis. En 1121 Suger en fut élu abbé, et apporta dans son gouvernement les manières, le faste et le luxe d'un grand seigneur. Au grand scandale des gens de bien, ce célèbre monastère était devenu, d'après les historiens, plutôt une succursale de la cour qu'une maison de prière, car le roi et ses courtisans y faisaient fréquemment de longs et brillants séjours. D'un autre côté, l'abbé y rendait la justice, tant au nom du roi qu'en sa qualité de seigneur et de haut justicier de toutes les terres de l'abbaye, en sorte que les affaires y conduisaient aussi un grand nombre de plaideurs et d'avocats. Les cloîtres de Saint-Denis ressemblaient aux abords d'un palais de justice. Enfin, atteinte plus grave à la discipline religieuse, on prétend que les dames pouvaient y entrer librement. C'est ce dont S. Bernard, écrivant à Suger, affirme être parfaitement informé. « Et comment, s'écrie-t-il, au milieu de tout ce bruit, serait-il possible de s'occuper de quoi que ce soit de céleste, de divin ou de spirituel? »

Cependant l'abbé Suger, homme d'une âme droite et forte, autant que d'un esprit juste et éclairé, ne pouvait pas se faire longtemps illusion sur des désordres dont il se sentait responsable. Sa conscience lui reprochait de laisser la commu-

(1) Guil. *Bern. Vita*, l. I, c. XIV.

nauté confiée à sa garde s'éloigner de plus en plus de son but véritable, la perfection évangélique. Dans cette anxiété, il entendit parler de l'*Apologie* de S. Bernard, cette critique sévère du relâchement qui s'était introduit à Cluny, et, se l'étant procurée, il la lut avec attention (1).

Cette lecture fut pour lui un trait de lumière qui fit briller à ses yeux la grâce divine. Les vices dans lesquels S. Bernard reprochait à Cluny d'être tombé étaient bien ceux que Suger voyait à Saint-Denis, et sa complicité lui apparaissait dans toute sa triste vérité. Aussitôt il prit la résolution de réformer son monastère, en commençant par se réformer lui-même. Ses exemples obtinrent les plus heureux et les plus prompts résultats. D'ailleurs la volonté de ce grand homme était trop énergique, il possédait trop bien l'art de gouverner les hommes, pour avoir à redouter une résistance sérieuse. Le monastère changea donc entièrement de face, et si promptement que S. Bernard dut se hâter d'en féliciter l'abbé Suger.

« Aujourd'hui, lui dit-il, on y est occupé du service de Dieu, on garde la continence, on observe la discipline, et de pieuses lectures y nourrissent les âmes. Un silence profond a succédé au tumulte des affaires mondaines et permet de se livrer à la méditation des choses divines. Le labeur de la profession religieuse et la rigueur de la discipline trouvent un adoucissement dans le chant des psaumes et des hymnes... Nous disons cela, d'abord pour glorifier Dieu auteur de tout bien, et ensuite pour vous féliciter vous-même d'avoir contribué à son œuvre. Sans doute Dieu n'avait pas besoin de vous pour opérer cet heureux changement; mais afin de vous faire participer à sa gloire, il a voulu vous y associer. »

Cependant rien n'échappait à la vigilance de cet ardent réformateur. Vers la fin de sa lettre, Bernard s'étend longuement sur le scandale donné par un diacre, homme de cour et ami de Suger. Revêtu de diverses dignités ecclésiastiques,

(1) Mabill. *Annal.*, t. LXXV, n. 99.

ce diacre osait s'égaler aux évêques, et cependant, en qualité de sénéchal du roi, commandait des armées et avait le pas sur les généraux. Servir ainsi deux maîtres et préférer le titre qu'il tient du roi à celui que l'ordination de l'Église lui a conféré, est ce que S. Bernard appelle une perversité inouïe, exécrable. C'est pourquoi il presse Suger d'employer son influence à faire dépouiller ce prévaricateur ou de ses titres ecclésiastiques ou de son emploi à la cour. On peut douter que S. Bernard y ait réussi.

Une conversion non moins importante fut celle de Henri archevêque de Sens, qui, comme plusieurs prélats de cette époque, avait vécu jusqu'alors d'une manière peu conforme à la sainteté de sa profession. Aussi habile à persuader que propre à émouvoir, la parole de Bernard toucha ce prélat à son tour; et, résolu de changer de vie, il demanda au saint abbé de vouloir bien l'instruire sur les devoirs de la charge qui lui était imposée. S. Bernard, après s'en être d'abord défendu, se rendit au désir de l'archevêque de Sens; mais, au lieu d'une lettre, ce fut tout un traité sur les devoirs des évêques qu'il composa (1).

Dans le dessein de gagner de plus en plus la confiance du haut dignitaire qui réclamait de lui des leçons, Bernard commence par rejeter les torts de sa vie précédente sur les dangers propres à la charge épiscopale. Puis, le félicitant d'avoir suivi pour s'amender les conseils d'amis tels que Burcard de Meaux et Geoffroy de Chartres, il l'exhorte à rendre à présent son ministère glorieux, selon la parole de l'Apôtre (2).

« Vous ne glorifiez votre ministère, dit-il, ni par la richesse de vos habits, ni par le luxe de vos équipages, ni

(1) Cet écrit a pour titre : *de Officio Episcoporum*. On y trouve de nombreux détails qui appartiennent à l'histoire, parce qu'ils dépeignent les mœurs de beaucoup de membres du clergé à cette époque, et signalent des abus que le zèle des papes, depuis plus d'un siècle, n'avait encore pu extirper.

(2) Rom. XI, 13.

par la magnificence de vos édifices ; mais par la pureté de vos mœurs, par votre application aux choses de Dieu et la pratique des bonnes œuvres. Mais combien d'ecclésiastiques honorent ainsi leur ministère ? On voit bien des prêtres distingués par le luxe de leurs vêtements; quant à la vertu, *ils en ont peu ou point du tout.* Si je viens à leur rappeler la sentence de l'Apôtre : *Ne vous faites pas voir avec des habits somptueux*, j'éveille leur indignation en leur appliquant ces paroles que S. Paul adressait aux femmes de son temps. C'est à lui qu'ils devraient s'en prendre ; mais le mieux serait de ne pas mériter sa condamnation, en évitant la faute qui l'attire. Qu'ils cessent de se couvrir le corps de toiles fines ou de fourrures de prix ; que sur ces mains destinées à reproduire les redoutables mystères, on ne voie plus ces peaux d'hermine teintes en rouge ; qu'ils aient honte de couvrir d'ornements leur poitrine, où la perle de la sagesse doit seule resplendir ; qu'ils rougissent d'entourer leur cou de colliers où brillent l'or et les pierreries... Ces parures ne ressemblent guère aux stigmates de Jésus-Christ, que ses ministres devraient porter sur leurs corps, à l'exemple des martyrs. C'est le partage des femmes dont l'occupation est de plaire au monde. Mais vous, prêtres du Très-Haut, à qui voulez-vous être agréables ? Est-ce au monde, ou à Dieu ? Si c'est au monde, pourquoi êtes-vous prêtres ? si c'est à Dieu, pourquoi ne voit-on aucune différence entre vous et les personnes du monde ?... Dites-moi, pontifes, ce que fait cet or sur le frein de vos chevaux (1) ? Préservera-t-il ceux qui souffrent du froid ou de la faim ? Nous qui luttons contre l'un et l'autre, peuvent vous dire les pauvres, à quoi nous servent ces superbes tentures

(1) S. Bernard cite un vers de Perse (*Sat.* VIII, 69) :

Dicite, pontifices, in freno quid faciet aurum ?

Ailleurs il cite Ovide, Horace (*Ep.* CXCI, CCCXLII, CCCLXXXVIII, CCXXIX). Ces citations prouvent sans réplique que S. Bernard n'était pas étranger aux auteurs de l'antiquité, comme on a voulu le prétendre.

dont vous décorez vos maisons? ... Ce bien dont vous faites un si mauvais usage est le nôtre; ce que vous employez à la vanité nous est volé sans compassion. De votre cupidité surgissent deux grands maux : votre vanité qui vous perd, et votre avarice qui nous tue. Vos chevaux s'avancent tout couverts de riches ornements, et nous, nous sommes réduits à marcher les pieds nus. Vos mulets font retentir les anneaux, les chaînes et les sonnettes qui leur font lever la tête; leurs harnais sont rehaussés de clous dorés et de mille ornements aussi variés dans leurs dispositions que riches par leur valeur, et nous qui sommes vos frères, à peine nous laissez-vous quelques haillons pour nous couvrir. Voilà ce que disent les pauvres, non pas à vous, mais à Dieu, quand ils se tiennent en sa présence. »

Non content de s'élever contre tout ce luxe qui corrompt les âmes et en bannit la charité, S. Bernard s'adresse ensuite au cœur de l'évêque. Son but est d'y déposer le germe de toutes les vertus propres à sa dignité sublime, vertus souvent obscures, mais toujours destinées à procurer la gloire de Dieu et qui charment ses regards. Dans un langage admirable ce saint décrit la chasteté, la charité sincère, l'humilité du cœur, la foi vive et forte, le zèle et la vigilance qui doivent se partager l'âme d'un pasteur. On ne sait, en le lisant, ce qu'on doit le plus admirer en cet homme vraiment inspiré, ou la fécondité de son génie ou l'éminente sainteté à laquelle il était parvenu, tant il se montre versé dans les voies de Dieu, tant il excelle à revêtir ses enseignements des formes de l'éloquence la plus persuasive. C'est pour nous un véritable regret d'être forcé de nous borner à éveiller sur ce point l'attention du lecteur. Cependant il nous paraît difficile de passer sous silence les peintures que fait le saint réformateur d'une autre plaie qui rongeait alors l'Église. Cette plaie était l'ambition, et on n'a que trop vu jusqu'à présent dans cette histoire quels désordres a enfantés cette funeste passion.

« Aujourd'hui, s'écrie le saint, parce qu'on envisage la

gloire et non le fardeau, on rougit d'être simple clerc dans l'Église, et il semble que ce soit un déshonneur de ne pas occuper des postes éminents. Des jeunes gens encore imberbes, écoliers hier, parviennent par le privilége de leur naissance aux plus hautes dignités de l'Église. De la férule ils passent au commandement..... O ambition démesurée ! ô avarice insatiable ! Alors même qu'on a obtenu les premières places, que ce soit par son mérite, par la noblesse de son origine ou à prix d'argent, on n'est pas encore content..... Doyen, prévôt, archidiacre, ou quoi que ce soit de semblable, on veut être plus encore et cumuler les dignités, soit dans la même Église, soit dans plusieurs à la fois. Si on les quitte, c'est pour les échanger contre l'épiscopat. Et alors se montrera-t-on du moins satisfait ? Non, un évêque veut devenir archevêque ; il en est même qui vont jusqu'à rêver je ne sais quoi de plus élevé, et bientôt Rome les voit arriver, l'argent à la main, pour en acheter des protecteurs et des amis.

« D'autres, ne pouvant suivre cette voie, s'appliquent à rechercher de vieux titres à l'aide desquels ils élèvent des prétentions sur les villes voisines, et réduisent ainsi sous la juridiction d'un seul deux cités que deux évêques suffiraient difficilement à gouverner. »

S. Bernard ne voyait pas avec moins d'étonnement les mêmes désordres dans les cloîtres, et des abbés, sous l'humble habit religieux, témoigner autant d'orgueil. « O moines, s'écrie-t-il, avez-vous cessé d'être moines parce que vous êtes devenus les supérieurs des autres moines?... Plusieurs manifestent encore plus ouvertement leur pensée, en cherchant par leurs sollicitations et leurs présents à obtenir du Saint-Siége le privilége d'user des insignes épiscopaux. On les voit en conséquence porter la mitre, l'anneau et les sandales. Que cet appareil convient peu aux moines !... C'est sans doute qu'ils désirent devenir ce dont ils n'ont que l'apparence ; mais en attendant ils refusent toute obéissance à ceux dont ils envient l'élévation. A quoi sert tout cela, ô moines ?... Dans les douze degrés

d'humilité que vous enseigne votre maître S. Benoît, quelle place occupe cette passion du faste et des dignités? Non, le travail, la retraite et la pauvreté volontaire, voilà les insignes des moines, voilà ce qui donne de l'éclat à la vie monastique (1). »

Tandis que S. Bernard guérissait ainsi les maladies du corps et celles de l'âme, il tomba lui-même dangereusement malade; et l'on désespérait de sa vie, lorsque la Ste Vierge, S. Benoît et S. Laurent lui apparurent et lui rendirent la santé, au moment où priaient devant leurs autels des religieux qu'il y avait envoyés.

L'éclat de sa sagesse et de ses vertus fit naître à plusieurs Églises le désir de l'avoir pour pasteur. Il fut élu archevêque de Milan et de Reims, évêque de Langres et de Châlons-sur-Marne ; les Génois le demandèrent instamment au pape pour les gouverner. Le saint abbé refusa constamment toutes ces dignités ; et le respect que les souverains pontifes avaient pour sa vertu, les empêcha toujours de faire violence à sa modestie (2).

L'humble solitaire ne cherchait qu'à ensevelir ses talents dans la retraite, qu'à instruire ses religieux et qu'à s'instruire avec eux des voies de Dieu. Mais le crédit et les lumières que sa sainteté lui donnait, nuisirent toujours à sa solitude. On avait recours à lui de toutes les provinces, et son zèle l'obligeait de prendre part à toutes les affaires de l'Église. Bernard était tout à la fois le refuge de tous les malheureux, le défenseur des opprimés, le fléau des novateurs, l'oracle des souverains pontifes, le conseil des évêques et des rois, et, en un mot, l'homme de l'Église toujours prêt à en soutenir les droits, à en défendre l'unité et à en combattre tous les ennemis.

Ce saint abbé prit vivement la défense d'Etienne évêque de

(1) *De Officio Episcoporum*, edit. Gaume, t. I, p. 1100.

(2) Un auteur moderne dit que *Bernard était trop grand pour avoir besoin de dignités et pour ambitionner d'être autre chose que lui-même*. C'est attribuer à l'orgueil un refus qui était l'effet de son humilité.

Paris, au sujet des persécutions que ce prélat eut à souffrir de la part du roi Louis le Gros. Cet évêque, qui avait été chancelier du roi, soutenait avec fermeté les intérêts et les libertés de l'Église. La jalousie et les délations de quelques personnes du clergé parvinrent d'autant plus aisément à irriter le roi contre ce prélat, qu'il avait quitté la cour, sur les exhortations de S. Bernard, pour se donner entièrement à l'accomplissement des devoirs de l'épiscopat. Le roi, voyant qu'il osait résister à ses volontés, confisqua les biens de l'évêché et ceux des amis de l'évêque. Etienne, pour se défendre contre l'oppression, employa les armes spirituelles, jeta un interdit général sur tout son diocèse et intéressa dans sa querelle l'archevêque de Sens et les autres évêques de la province. Le roi n'en fut que plus irrité ; cependant l'interdit fut exactement observé.

Pour mettre un terme à ce scandale et fléchir le roi, l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens résolurent de faire intervenir les abbés et les moines de Cîteaux, à qui leur vertu donnait une grande autorité. Ces deux prélats se rendirent au chapitre de Cîteaux, et engagèrent sans peine les religieux à prendre leur défense. S. Bernard écrivit une lettre à ce sujet au roi, au nom de l'abbé de Cîteaux et des autres abbés de l'ordre assemblés à Cîteaux. Il y parle à ce prince avec une liberté que la sainteté seule peut inspirer.

« Le Roi du ciel et de la terre, lui dit-il (1), vous a donné un royaume sur la terre pour vous en faire mériter un autre dans le ciel, si vous gouvernez avec justice et sagesse celui que vous avez sur la terre. C'est l'objet des vœux et des prières que nous adressons à Dieu pour vous. Mais pourquoi rendez-vous inutiles les prières que nous faisons pour vous, et que vous nous avez demandées avec tant d'humilité, si vous vous en souvenez? Car avec quelle confiance pouvons-nous lever les mains pour vous vers l'Époux de cette Église, que vous contristez sans sujet, comme nous le croyons, par des

(1) Bernardi *Ep.* XLV.

entreprises peu mesurées? Elle se plaint amèrement de vous à son Époux et à son Seigneur de ce que, étant chargé de la défendre, vous devenez son persécuteur. Qui pensez-vous que vous offensiez par là? Ce n'est pas l'évêque de Paris, c'est le Seigneur du ciel, *c'est ce Dieu terrible qui ôte, quand il lui plaît, la vie aux princes* (1); c'est Celui qui a dit aux évêques : *Qui vous méprise, me méprise.*

« Si nous avons cru devoir prendre la liberté de vous faire ces remontrances, c'est notre amour pour vous qui nous a inspiré cette hardiesse. Nous vous avertissons de faire cesser ce scandale, et nous vous en prions par l'amitié et la fraternité que vous avez eu la bonté de contracter avec nous, mais que vous venez de blesser si grièvement. Si nous ne méritons pas d'être écoutés, si vous rejetez nos prières, si vous nous méprisez, nous qui sommes vos frères et vos amis et qui prions tous les jours pour vous, pour vos enfants et pour votre royaume, sachez que nous ne pouvons pas abandonner l'Église de Dieu, ni son ministre le vénérable évêque de Paris, notre père et notre ami. Il nous a sommé par le droit de fraternité d'écrire au pape contre vous. Mais avant d'en venir là, nous avons cru devoir écrire à Votre Excellence, d'autant plus que cet évêque offre de se justifier, à condition cependant, comme la justice paraît le demander, qu'on lui rendra les biens qu'on lui a enlevés. »

Cette lettre ne changea pas les dispositions du roi. Les évêques de la province de Sens allèrent avec S. Bernard et quelques autres abbés trouver ce prince à Paris. Ils se jetèrent à ses pieds, pour le conjurer de rendre ses bonnes grâces à Étienne évêque de Paris. Le roi ne les écouta point. Mais S. Bernard revint le lendemain, lui fit de vifs reproches à ce sujet et lui dit : *Prince, votre opiniâtreté sera punie par la mort de Philippe, votre fils aîné* (2). Ce jeune prince mourut en effet peu de temps après.

(1) Ps. LXXV, 12. — (2) Gaufrid. *Vita Bernardi*, l. IV, c. II.

Ce qui rendait le roi inflexible, c'est que le pape Honorius, à qui il avait porté ses plaintes, venait de lever l'interdit jeté sur le diocèse de Paris par l'évêque Étienne et par les autres évêques de la province. S. Bernard s'en plaignit au pape et lui écrivit la lettre suivante au nom des abbés de son ordre : « Nous ne pouvons dissimuler, dit-il au pape (1), les plaintes lamentables des évêques ou plutôt de toute l'Église, dont nous sommes les enfants, si l'on nous en juge dignes. Une nécessité impérieuse nous a forcés de sortir du cloître et de paraître dans le monde, où nous avons été témoins de ce que nous rapportons. Nous y avons vu, non sans une vive affliction, que l'*honneur* de l'Église n'a pas peu souffert sous le pape *Honorius*, et c'est avec la même douleur que nous le disons. L'humilité, ou plutôt la fermeté des évêques avait déjà fléchi la colère du roi, quand arriva un ordre du souverain pontife qui a ébranlé la confiance et affermi l'orgueil. Nous savons, à la vérité, qn'on vous a surpris cet ordre par le mensonge ; mais, après avoir reconnu que vous avez été trompé, ne ferez-vous pas sentir à l'iniquité qu'elle a menti contre elle-même? »

S. Bernard écrivit une autre lettre au pape Honorius sur le même sujet, au nom de Geoffroy évêque de Chartres. Ce prélat exposait au souverain pontife qu'étant allé voir le roi avec les autres évêques de la province, pour le prier de restituer ses biens à l'évêque de Paris, ils n'en avaient rien obtenu; que cependant, craignant les armes de l'Église dont il était menacé, le roi avait promis de réparer tous les dommages; mais que des lettres de Sa Sainteté qui levaient l'interdit l'avaient ensuite décidé à ne pas exécuter ce qu'il avait promis (2).

Cette affaire se termina dans la suite au gré des parties. Le pape, qui ne voulait pas aigrir un roi aussi puissant que Louis le Gros, dont il reconnaissait d'ailleurs les droites intentions,

(1) *Ep.* XLVI. — (2) *Ep.* XLVII.

crut, dans cette occasion, devoir modérer le zèle des évêques; ce qui lui attira dans la suite de nouveaux reproches de S. Bernard.

Le B. Hildebert, qui du siége du Mans avait été transféré à celui de Tours en 1125, après la mort de l'archevèque Gilbert, se vit aussi exposé à l'indignation du roi. Ce prélat, ayant trouvé à son arrivée à Tours le doyenné et l'archididiaconé de de cette Église vacants, donna ces deux dignités à deux ecclésiastiques qu'il en jugea les plus dignes. Un an après, le roi nomma d'autres sujets pour les remplir, et manda à l'archevêque de les mettre en possession. Hildebert, qui avait déjà disposé de ces bénéfices, alla trouver le roi pour lui faire d'humbles remontrances. Ne pouvant rien obtenir par ses prières, il pria ce prince de faire examiner cette cause selon les formes de la justice, et il consentit à être jugé, comme il le dit, par ceux qui n'avaient aucun droit de le faire (1).

Au jour indiqué, l'archevêque comparut devant les juges, qui entendirent les deux parties. Mais comme il attendait leur jugement, il reçut de nouveaux ordres du roi, qui lui défendait de disposer en aucune manière des revenus des deux dignités en question, et ordonnait de plus la confiscation au profit de son épargne des biens de l'Église de Tours, situés dans les provinces de son domaine. Hildebert, quelque blessé qu'il fût de ce procédé, conserva toujours le respect dû à la majesté royale; et en parlant des vexations qu'il avait à souffrir, il s'en plaignit avec une modération qui servit beaucoup à montrer la justice de sa cause.

Ces persécutions furent le sujet d'une lettre qu'il écrivit aux évêques et qui paraît avoir été circulaire. Après s'être plaint de ce qu'il est abandonné dans sa cause de ceux qui auraient dû le défendre, il ajoute (2) : « Mais le roi a plus besoin d'exhortations que de réprimandes, de conseils que de pré-

(1) *Vita Hildeberti* præfixa ipsius *Operibus*. — Hild., l. II, *Ep.* XXXIV. — (2) Hild., l. II, *Ep.* XXXIII.

ceptes, d'instruction que de correction. Il faut lui représenter avec respect qu'il ne doit pas décharger sa colère sur un évêque qui a blanchi dans l'épiscopat, ni persécuter les cendres d'une Église qui est, pour ainsi dire, déjà ensevelie, et sur laquelle je mange mon pain de douleur et je bois le calice de mes larmes.... Parmi toutes mes angoisses, la colère ne m'a jamais transporté jusqu'à me faire naître le désir de me plaindre du roi et d'obtenir de lui la paix avec les armes de l'Église (c'est-à-dire par la voie des censures). La paix que les puissances n'accordent que par crainte n'est guère solide. J'ai une voie plus courte pour parvenir à cette paix : je me reposerai de tout sur les soins du Seigneur, et il m'accordera ce que je désire. Les cœurs des rois ne sont dans sa main que comme un morceau de cire : il leur donne la forme qu'il lui plaît. »

Hildebert écrivit avec la même modération à Gérard évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége dans la Touraine (1). Après lui avoir fait la relation de ce qui s'était passé, il ajoute : « Je ne vous dis point cela pour vous porter des plaintes contre le Christ du Seigneur, et pour vous prier d'user contre lui de la rigueur de la discipline ecclésiastique. Je vous prie seulement de parler avec charité au roi, pour faire ma paix avec lui. » Ce saint archevêque obtint enfin ce qu'il demandait avec tant d'humilité. Le roi Louis, à la recommandation du roi d'Angleterre et aux instances du légat, lui rendit ses bonnes grâces et restitua la prévôté de l'Église de Tours, qu'il avait usurpée.

Le doyenné de Tours, cause de sa querelle avec le roi Louis le Gros, devait donner de nouveaux soucis à Hildebert. Radulfe, auquel il avait donné ce doyenné, en remplissant le devoir de sa charge, se fit des ennemis parmi les chanoines. L'un d'eux nommé Nicolas ne cessait de répandre des calomnies contre lui. Un laïque, frère du doyen, voulut le venger : il s'empara de la personne du chanoine Nicolas, lui creva les yeux et

(1) L. II, *Ep.* XXXIV.

le mutila. Nicolas porta ses plaintes à l'archevêque, et accusa le doyen et un chanoine nommé Herbert; mais il ne put en produire de témoins. Radulfe et le chanoine Herbert, au contraire, se purgèrent par serment du crime dont ils étaient accusés, et firent jurer avec eux six témoins de leur ordre. Le légat Gérard d'Angoulême, étant venu à Tours, fit de nouvelles informations sur cet attentat avec l'évêque du Mans et celui de Rennes; et, n'ayant pas non plus trouvé de témoins qui voulussent déposer contre le doyen, il déclara que personne ne serait plus admis à l'accuser. Mais Nicolas, mécontent de ce jugement, appela au pape, et Radulfe, en allant défendre sa cause, fut assassiné pendant son voyage. On en accusa les amis du chanoine Nicolas; mais on ne put non plus avoir de preuves contre lui (1).

Hildebert, fort affligé de la mort de Radulfe, s'en prit à l'appel illusoire que Nicolas avait interjeté au Saint-Siége, et il écrivit au pape Honorius avec une liberté respectueuse pour l'avertir de ne pas admettre ces sortes d'appels, qui ne servent qu'à donner lieu aux coupables de décliner le jugement et d'éviter le châtiment.

« Je suis obligé, lui dit-il (2), de vous écrire avec le même trait dont j'ai été blessé, craignant moi-même de blesser la discipline de l'Église. J'espère qu'en écrivant pour la justice, je n'encourrai pas l'indignation de mon père. Les saints canons ne nous apprennent point, et nous n'avons jamais entendu dire que toutes sortes d'appels fussent fondés en droit et reçus dans l'Église cisalpine. Si l'on introduisait cette nouveauté, et que tout appel, quel qu'il fût, dût être admis, c'en serait fait de l'autorité des évêques, et toute la vigueur de la discipline serait anéantie : car, quel est le coupable qui, sur la seule menace de l'excommunication, n'appellera pas? Quel est le clerc ou le prêtre qui, par le secours de cet appel illusoire, ne pourrira pas ou ne mourra pas dans sa corruption?

(1) L. II, *Ep.* XXXVII. — (2) L. II, *Ep.* XLI.

Quel est l'évêque à qui il restera quelque moyen de se faire obéir ou de punir la désobéissance? L'appel rompra la verge dont le pasteur voudra frapper, il affaiblira sa fermeté, il amollira sa sévérité, il lui imposera silence et assurera l'impunité au coupable. »

Malgré toutes ces raisons, Hildebert admet l'appel lorsque l'accusé a des juges suspects ou ennemis, ou quand il a à redouter la violence d'une multitude insensée. Ce prélat n'attendit pas que les affaires personnelles qu'on lui suscitait fussent terminées, pour mettre ordre à celles de son diocèse. Après avoir visité les provinces de sa métropole et remarqué les abus qui y régnaient, il assembla son concile provincial à Nantes, l'an 1127. Le concile ne dura que trois jours (1). On y fit cependant plusieurs règlements importants, qu'on ordonna de publier dans toutes les paroisses contre les mariages incestueux, et on déclara que les enfants qui naîtraient de ces mariages seraient réputés bâtards et n'hériteraient point. On défendit aussi que les enfants des prêtres fussent admis aux ordres, à moins qu'ils n'eussent embrassé l'état monastique ou celui de chanoines réguliers, et on statua que les fils des prêtres qui avaient déjà été ordonnés ne pourraient servir à l'autel, ni posséder de prébendes dans les Églises où leurs pères avaient servi.

Conan, duc de Bretagne, assista à ce concile, et, à la prière des évêques, il abolit deux coutumes qui paraissaient injustes et onéreuses à la province de Bretagne. La première consistait en ce qu'à la mort du mari ou de la femme tous les biens mobiliaires appartenaient au duc, ce qui réduisait souvent les familles à la mendicité ; la seconde était que tous les débris d'un naufrage étaient confisqués au profit du duc, en sorte que ceux qui avaient essuyé un naufrage se voyaient enlever ce qu'ils auraient pu recouvrer. Conan renonça devant le concile assemblé à ces usages, et pria les évêques d'excommunier ceux qui voudraient dans la suite les rétablir.

(1) Hild., l. II, *Ep.* XXX.

Hildebert envoya les actes de son concile au pape Honorius, en le priant de vouloir les confirmer. Le pape le fit par une lettre adressée à tous les évêques de la métropole de Tours (1). Il paraît que l'évêque de Dol, prétendant que son siége était métropole, était le seul qui refusât de reconnaître l'archevêque de Tours en qualité d'archevêque de la Bretagne. L'évêque de Dol était encore Baudry, qui avait reçu du pape le *pallium*, qu'il regardait comme un titre confirmatif de sa prétendue qualité d'archevêque. Mais Hildebert soutenait que le *pallium* avait été accordé à sa personne et non à son siége, et il pria le pape, après la mort de Baudry, arrivée bientôt après, de ne pas accorder cette prérogative à son successeur.

Baudry, qui avait été abbé de Bourgueil, était versé dans les lettres; et s'il se fût montré moins ambitieux de l'épiscopat, il en aurait été plus digne. Dans l'exercice de sa nouvelle dignité, il continua de mener la vie monastique, dont il avait fait profession. Comme il avait à gouverner des Bretons indomptés, dit Orderic Vital (2), et qu'il ne pouvait en souffrir les désordres, il les quittait souvent pour se retirer en Normandie, où son Église de Dol, dès le temps de S. Samson, possédait des terres sur la Rille. Il visitait de là les monastères voisins et les édifiait par ses exhortations. Baudry mourut au monastère de Préaux, l'an 1131, et fut enterré devant le crucifix. La réputation qu'il s'était faite par plusieurs ouvrages en prose et en vers, le fit souvent prier de composer les épitaphes des personnes illustres qui moururent de son temps; mais les louanges qu'il leur donne sont outrées, comme on peut en juger par celles de Bérenger et de quelques autres professeurs de ce siècle. Baudry composa en quatre livres l'histoire de la première croisade. Il écrivit aussi la Vie du B. Robert d'Arbrissel, à la prière de Pétronille abbesse de Fontevrault, et celle de S. Hugues archevêque de Rouen. On lui attribue aussi la Vie de S. Samson de Dol.

(1) Hild., l. II, *Ep.* XXXI. — (2) Order., l. IX.

Le roi Louis le Gros ne semblait que trop enclin à se mêler plus qu'il ne devait des affaires de l'Église ; de graves événements, dès l'an 1127, vinrent en détourner son attention. L'un des plus importants fut la mort de Charles le Bon comte de Flandre, son parent, qui périt assassiné à Bruges dans l'église de Saint-Donatien par quelques sujets rebelles.

Charles comte de Flandre, surnommé le Bon, s'était rendu digne d'un nom si glorieux, et ses vertus lui méritèrent, comme à son père, la couronne du martyre, ainsi que nous le dirons bientôt. Il était fils de S. Canut, roi de Danemark, et d'Adèle fille de Robert le Frison, comte de Flandre, et petite-fille de Robert roi de France. Adèle, après la mort cruelle de Canut son mari, revint en Flandre auprès du comte Robert son père, et fut mariée depuis à Roger duc de Sicile. Le jeune Charles fit l'apprentissage du métier de la guerre contre les Sarrasins de la Palestine, et se distingua plus tard dans la Flandre sous les comtes Robert le Jeune et Baudouin : celui-ci lui donna le château d'Encre. Baudouin, atteint au front d'une blessure qu'il jugeait mortelle avec raison, prit l'habit monastique et donna son comté à Charles, qui avait épousé Marguerite fille de Reinald comte de Clermont (1).

La jalousie des seigneurs voisins suscita de nombreuses guerres au nouveau comte de Flandre. Le duc de Louvain, le comte de Mons, le comte de Saint-Paul, celui d'Hesdin et Thomas de Coucy tâchèrent de lui enlever son comté. Mais sa sagesse rendit inutiles tous leurs efforts, et sa valeur sut les faire repentir de leur témérité.

Charles profita de la paix pour travailler à déraciner les abus qui s'étaient introduits dans ses États. Afin de les mieux connaître, et voulant commencer la réforme par lui-même, il donnait une entière liberté aux prélats et même aux simples clercs de lui faire entendre leurs avis, sans crainte d'être repoussés. Père de tous ses sujets, il se regardait particulière-

(1) *Vita Carol.*, apud Bolland., 2 martii.

ment comme celui des pauvres. Dans la famine de 1125, il envoya les pauvres par centaines dans les différentes terres de son domaine pour y être nourris, et les mettait, pour ainsi dire, en garnison chez ses receveurs. Et cependant on en voyait autour de lui un si grand nombre, qu'en un seul jour il distribua à Ypres sept mille huit cents pains en aumône. Durant cette famine, il défendit qu'on fît de la bière, afin de ménager le grain, qui serait mieux employé à faire du pain. Ce religieux prince allait même jusqu'à se dépouiller de ses habits précieux, pour en revêtir les pauvres lorsqu'il n'avait plus rien à leur donner. Chaque jour sa première action était de faire lui-même l'aumône aux indigents. Par respect pour Jésus-Christ présent à ses yeux dans leur personne, c'était nu-pieds qu'il se rendait au milieu d'eux, baisant avec humilité la main du pauvre et y déposant le gage de la charité.

Quand le pieux comte voyait paraître dans son palais des évêques, des abbés ou des ecclésiastiques, il faisait expédier sur-le-champ les affaires qui les y avaient amenés, afin qu'ils ne demeurassent pas longtemps à la cour, où il n'aimait pas à les voir, s'ils n'avaient des charges qui les obligeassent à y séjourner. Ayant vu, un jour de l'Épiphanie, un abbé dans son palais, il lui dit : « Seigneur abbé, qui chantera aujourd'hui la grand'messe dans votre monastère? (1) » L'abbé lui répondit : « Prince, j'ai cent religieux, et on ne manquera pas d'officiants. Mais à une si grande solennité, répliqua le comte, il fallait vous trouver au chœur et au réfectoire avec vos religieux, les édifier et les récréer : c'est pour cela que nos ancêtres vous ont donné tant de biens. C'est la nécessité, dit l'abbé, qui m'a obligé de venir ici : car nous sommes opprimés par un seigneur. Il suffisait, repartit le comte, de m'écrire ou de m'envoyer quelqu'un. C'est à moi de vous défendre, et à vous de prier pour moi. » Alors il fit venir ce seigneur, et, trouvant qu'il avait tort, le comte lui dit : « Si j'entends encore des plaintes

(1) Yperius, ap. Boll., 2 mart.

de vous, je vous ferai bouillir comme mon prédécesseur a fait bouillir celui qui opprimait une veuve. »

La haute piété dont le comte Charles faisait profession, ne l'empêcha pas de soutenir les droits de son comté et les distinctions que l'ordre de la Providence a permises entre les nobles et ceux qui ne le sont pas. Ce fut cependant cette exacte justice qui rendit odieux un si bon prince à quelques-uns de ses sujets et causa sa mort.

Bertulfe, prévôt de Bruges, chancelier de Flandre et archichapelain, n'était pas noble d'extraction; mais il voulait le paraître et il crut que les grands biens qu'il possédait et les dignités dont il était revêtu, étaient des titres suffisants de noblesse que personne n'oserait lui contester. Il avait marié ses nièces à des seigneurs puissants, afin que la gloire des familles où elles entraient rejaillît sur la sienne. Mais un de ses neveux ayant appelé en duel un autre seigneur en présence du comte, celui qui avait été provoqué répondit que, étant sorti de sang noble, il ne pouvait se battre contre un homme qui avait épousé une fille esclave, nièce du prévôt, et qui avait perdu sa noblesse, son mariage avec elle remontant à plus d'une année. Ce trait fait voir que, selon les mœurs de ce temps-là, du moins en Flandre, le mari n'anoblissait pas la femme, et qu'au contraire il perdait sa noblesse s'il avait habité pendant un an avec une femme de race servile. Cet usage avait probablement été établi pour empêcher la noblesse de se mésallier.

Le comte Charles, qui avait intérêt à connaître la bonne noblesse de ses États, ordonna les recherches nécessaires pour découvrir si les nièces du prévôt étaient de race servile. Le prévôt, encore plus irrité qu'humilié de cette décision, excita les maris de ses nièces à se venger du comte leur souverain. Ils conçurent ensemble le détestable dessein de l'assassiner, et firent épier pour cela le temps qu'il irait à l'église. Le comte, étant venu à Bruges, se leva, selon sa coutume, d'assez bon matin le 2 mars; et,

après avoir donné de sa main l'aumône aux pauvres, il se rendit à l'église dédiée à S. Donatien, archevêque de Reims, patron de la ville. Les assassins se jetèrent sur lui et le poignardèrent au moment même où il étendait la main pour donner quelque argent à un pauvre : car son aumônier avait coutume de lui mettre toujours de la monnaie devant lui pendant sa prière. Les conjurés tuèrent ensuite plusieurs officiers du comte dans l'église. Quelques-uns cependant eurent le temps de se confesser et de recevoir le saint Viatique avant d'expirer.

Le prévôt, premier auteur de ces meurtres, écrivit aussitôt à Simon évêque de Noyon et de Tournay, pour le prier de venir réconcilier l'église de Bruges, en s'offrant à se purger canoniquement de la mort du comte. Radulfe, moine de Saint-Tron, était chargé de remettre la lettre au prélat. Mais le porteur fut pris en chemin, et Simon évêque de Noyon, dont le comte Charles avait épousé la sœur, excommunia les assassins, et défendit, sous peine d'excommunication, de leur donner aucun secours.

Les conjurés décidèrent entre eux que le corps du comte ne serait pas enterré dans la ville, de peur que la vue de son tombeau ne fût un continuel reproche de leur crime. Le prévôt manda à Arnulfe, abbé de Gand, de se rendre à Bruges pour enlever le corps et l'enterrer dans son monastère. L'abbé arriva le lendemain. On mit le corps dans un cercueil; mais le clergé et les habitants de Bruges ne voulurent pas permettre qu'on leur enlevât ce trésor, et leur opposition provoqua dans l'église une lutte violente. Les clercs, armés de chandeliers, de bancs et de tout ce qu'ils trouvèrent sous la main, résistèrent avec énergie; ils sonnèrent en même temps le tocsin, et les bourgeois accoururent à leur secours. Durant ce tumulte, un boiteux, s'étant glissé sous le cercueil du comte, fut guéri. Ce miracle accrut encore la ferme résolution des habitants de conserver ce précieux dépôt. Ils se hâtèrent donc d'enterrer le comte dans le lieu

même où il avait été assassiné. On lui donne la qualité de martyr et le titre de bienheureux.

Nous avons deux Vies du bienheureux Charles. Gaultier ou Vaultier, archidiacre de Thérouanne, composa la première par ordre du B. Jean évêque de cette ville, dont nous avons parlé, et qui ne survécut que quelques années au saint comte.

L'auteur de la seconde est un notaire de Bruges nommé Galbert, qui a écrit ce qui se passait sous ses yeux.

Les seigneurs flamands prirent les armes pour venger la mort de leur comte, et ils appelèrent le roi Louis le Gros à leur secours. Le roi se rendit à Bruges avec Guillaume, fils de Robert duc de Normandie. Son premier soin fut de faire reconnaître ce jeune prince comte de Flandre, et d'assiéger les assassins du comte Charles, qui s'étaient fortifiés avec une troupe de bandits dans les tours et dans l'église de Saint-Donatien, celle même où le prince était enterré. Résolus à se défendre jusqu'à l'extrémité, ils commencèrent par boire de la bière et manger du pain sur le tombeau du comte, dans la croyance superstitieuse qu'ils empêcheraient ainsi que sa mort ne fût vengée. Ils firent plus : pendant tout le temps que dura le siége, ils eurent soin de faire brûler un cierge jour et nuit en son honneur. Mais Dieu ne permit pas qu'un crime si énorme demeurât impuni. Après bien des assauts, les assiégés, voyant qu'il allaient être écrasés sous les ruines de la tour, qu'on avait sapée, se rendirent à discrétion.

Le roi fit précipiter du haut de la tour vingt-huit de ces malheureux, et condamna les plus coupables à expirer sur la roue. Bertulfe, prévôt de l'Église de Bruges, fut pendu à Ypres, par ordre de Guillaume d'Ypres, qui prétendait au comté de Flandre.

Le roi, ayant pacifié la Flandre et vengé la mort de Charles le Bon son parent et son vassal, retourna victorieux en France, où le pape Honorius avait envoyé un nouveau légat. C'était Mathieu, qui de moine de Cluny avait été promu au cardinalat

et à l'évêché d'Albano. Mathieu avait été chanoine de Reims avant d'embrasser l'état monastique. Il prit l'habit à Saint-Martin des Champs de Paris, et sept ans après en fut élu prieur. On comptait dans ce monastère jusqu'à trois cents moines, en y joignant ceux des divers prieurés qui dépendaient de Saint-Martin des Champs. Pierre le Vénérable l'ayant conduit à Rome pour défendre sa cause contre Ponce, le pape Honorius conçut tant d'estime pour Mathieu qu'il le retint auprès de lui, pour l'employer dans les affaires de l'Église.

Le cardinal Mathieu, évêque d'Albano (1), ayant donc été envoyé légat en France, tint un concile à Troyes au mois de janvier de l'an 1128. Rainald archevêque de Reims, Henri archevêque de Sens, Geoffroy (2) évêque de Chartres, s'y trouvèrent avec les évêques de Paris, de Troyes, d'Orléans, d'Auxerre, de Meaux, de Châlons-sur-Marne, de Laon et de Beauvais, ainsi que plusieurs abbés, au nombre desquels étaient S. Étienne abbé de Cîteaux et S. Bernard abbé de Clairvaux.

S. Bernard, que le légat avait invité nommément, s'était d'abord excusé par la lettre suivante (3) : « Mon esprit était disposé à vous obéir; mais mon corps, brûlé par les ardeurs d'une fièvre aiguë et affaibli par les sueurs, ne m'en laisse pas le pouvoir. C'est à mes amis à juger si cette excuse est légitime, eux qui ne cherchent que l'occasion de me tirer de mon cloître. Ils auraient peut-être été fâchés contre moi, si j'avais répondu : *J'ai quitté ma tunique, comment la reprendrais-je? J'ai lavé mes pieds, comment les salirais-je de nouveau?* (4) Mais de ce que je ne puis me mettre en chemin, il faut qu'ils s'en prennent à Dieu ou qu'ils se soumettent à

(1) Le P. Mabillon, t. V des *Annales* de son ordre, page 529, dit que Mathieu, qui avait été chanoine de Reims et moine de Saint-Martin des Champs, fut fait cardinal et évêque d'Ostie. C'est une méprise : il fallait dire : d'Albano.

(2) On lit dans le texte de ce concile : *Ranckedus Carnotensis episcopus*. C'est évidemment une faute de copiste, que les éditeurs auraient dû, ce semble, corriger. Il faut lire *Gaudefredus* : car Geoffroy évêque de Chartres vivait encore, et il n'y a pas de *Rankède* évêque de Chartres.

(3) Bernardi *Ep.* XXII. — (4) Cantic. V.

ses ordres..... Je leur demande si les affaires pour lesquelles on trouble mon repos sont faciles ou difficiles. Si elles sont faciles, on peut les faire sans moi; si ce sont des affaires difficiles, je ne puis les faire, à moins qu'on ne croie que je puis ce qui est impossible aux autres. Si cela est, Seigneur, comment vous êtes-vous trompé dans le jugement que vous avez porté de moi, en mettant sous le boisseau la lumière qui aurait éclairé sur le chandelier, et en appelant à l'état monastique un homme nécessaire au monde, et sans lequel les évêques ne peuvent traiter leurs affaires. »

S. Bernard put cependant se rendre à ce concile. Nous ne savons que ce qui s'y fit au sujet des chevaliers du Temple. C'était un nouvel ordre militaire établi neuf ans auparavant à Jérusalem. Hugues de Payens et Geoffroy de Saint-Adelmar en furent les premiers instituteurs. Ils furent nommés chevaliers du Temple, parce que Baudouin II, roi de Jérusalem, leur donna une demeure dans son palais près du temple de Salomon (1). Cet ordre, n'étant pas encore approuvé du pape, fit peu de progrès dans les premières années qui suivirent sa fondation, en sorte que neuf ans après sa naissance on ne comptait encore que neuf chevaliers. Hugues de Payens, qui en était le grand maître, passa dans l'Occident avec quelques-uns de ses premiers chevaliers, savoir : Godefroy Rotale, Payen de Montdidier, Geoffroy de Bisol et Archambauld de Saint-Aignan. Il se rendit au concile de Troyes, et, pour faire approuver son institut, il en exposa toutes les observances. Les Pères du concile convinrent qu'il fallait donner à ces nouveaux chevaliers une règle qui serait approuvée par le pape Honorius, par Etienne patriarche de Jérusalem (2), et par le chapitre des chevaliers; et ils chargèrent particulièrement S. Bernard, qui était au concile, de la rédiger. Jean

---

(1) Tyrius, l. XII, c. VII.

(2) Etienne de Chartres venait de succéder à Germond patriarche de Jérusalem. Il avait été vicomte de Chartres, et s'était fait moine à Saint-Jean en Vallée. Il en était abbé, lorsque, étant allé en pèlerinage à Jérusalem, il fut élu patriarche.

de Saint-Michel l'écrivit par ordre du concile et de S. Bernard. Elle contient soixante-douze articles et est intitulée : *Règle des pauvres soldats de Jésus-Christ et du temple de Salomon*. En voici quelques articles (1) :

Les frères chevaliers doivent manger au réfectoire, et pendant le repas on doit leur faire une lecture. Ils ne mangeront de la chair que trois jours de la semaine, à moins qu'il n'arrive quelque fête. Ils mangeront deux au même plat, mais chacun aura sa portion de vin séparée.

Les jours qu'ils ne mangent pas de viande, ils auront deux ou trois portions de légumes ou d'autres mets, et depuis la Toussaint jusqu'à Pâques ils jeûneront le vendredi. Pendant toute l'année ils ne mangeront le vendredi que des viandes de carême, c'est-à-dire qu'ils ne mangeront ce jour-là ni œufs ni laitage.

Le dixième pain sera toujours remis à l'aumônier pour les pauvres.

Il sera au pouvoir du grand maître de faire donner à la collation de l'eau seulement, ou du vin mêlé d'eau.

Les chevaliers auront tous des habits de même couleur, noirs ou blancs.

On leur assigna ensuite l'habit blanc, et on défendit de le laisser porter à leurs écuyers et à leurs valets.

On recommande à tous les chevaliers d'avoir les cheveux courts, de ne point porter la barbe et les moustaches (2) trop longues.

Il est permis à chaque chevalier d'avoir un écuyer et trois chevaux.

On défend la chasse aux chevaliers; mais on leur ordonne de tuer les lions lorsqu'ils en trouvent.

Personne ne doit être reçu dans l'ordre, à moins qu'il ne soit en âge de porter les armes.

(1) T. X *Conc.*, p. 924.

(2) Il y a dans le texte *in barba et in grennionibus*. Nous croyons que *grenniones* signifient *moustaches*.

On défend aux chevaliers d'avoir dans la suite des sœurs, c'est-à-dire des religieuses chevalières, et de jamais donner le baiser à aucune femme, pas même à leur propre mère, à leurs sœurs et à leurs tantes.

Cette règle, qui fut approuvée par le Saint-Siége et acceptée par les chevaliers du Temple (1), fit connaître cet institut dans l'Occident. Il devint en peu de temps très-florissant et très-riche, et il servit utilement la chrétienté contre les infidèles. Les templiers portaient des croix d'étoffe rouge sur leur habit blanc, pour se distinguer des chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean, qui portaient une croix de linge blanc sur leur habit noir. Les grandes richesses des templiers devinrent dans la suite la cause des grands désordres dont on les accusa, et des poursuites qui amenèrent l'extinction de l'ordre.

Mathieu évêque d'Albano tint la même année un autre concile à Rouen, où il s'était rendu pour saluer Henri roi d'Angleterre, et traiter avec lui des affaires de l'Église. Geoffroy archevêque de Rouen était alors attaqué d'une maladie dont il mourut le 25 novembre, après avoir langui assez longtemps. Les approches de la mort redoublèrent son zèle. Il convoqua les évêques et les abbés de Normandie, et le roi expédia des ordres pour les faire venir. Étant assemblés en concile en présence du roi, le légat publia les décrets suivants (2):

Aucun prêtre n'aura de femme ni de concubine. Celui qui ne voudra pas s'en séparer ne gardera ni son église ni aucun autre bénéfice, et aucun fidèle n'assistera à sa messe.

Il est défendu à un prêtre de desservir deux églises et de posséder des prébendes en deux églises; il faut que chacun

(1) Fleury, t. XIV, p. 389, dit que l'*ordre des templiers est le premier de tous les ordres militaires*. Il se trompe certainement, puisque Pascal II avait approuvé quinze ans auparavant l'ordre militaire des chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, dits depuis chevaliers de Malte, et qu'avant la bulle de ce pape ces chevaliers possédaient déjà en France plusieurs commanderies ou maisons.

(2) Orderic Vital, l. XII, *Ep.* DCCCLXXXVIII.

serve Dieu dans l'église des bénéfices de laquelle il jouit, et qu'il y prie tous les jours le Seigneur pour ses bienfaiteurs.

Les moines et les abbés ne recevront pas des laïques les dîmes que ceux-ci ont usurpées; mais les laïques les remettront à l'évêque, qui les rendra aux abbés et aux moines, selon l'intention de ceux qui les possédaient. Cependant, par indulgence du pape, on permit aux moines de garder celles dont ils s'étaient mis en possession, de quelque manière qu'ils les eussent obtenues. Selon la première institution, les dîmes étaient destinées pour l'entretien des clercs qui desservaient les églises, et non pour les moines.

Le légat, après avoir publié ces canons, donna aux assistants une absolution générale de toutes les infractions précédentes. Ce concile se tint à Rouen au mois d'octobre. Geoffroy évêque de Chartres et Gosselin le Roux évêque de Soissons s'y trouvèrent avec le roi Henri, tous les évêques et tous les abbés de Normandie.

Geoffroy archevêque de Rouen mourut le mois suivant, et donna aux pauvres et aux Églises ce qu'il possédait. Il avait un grand zèle contre le concubinage des prêtres, qui continuait d'être commun, surtout en Normandie. Mais ce zèle un peu trop vif allait quelquefois jusqu'à la violence, ainsi que nous l'avons vu. Il eut pour successeur Hugues d'Amiens, moine de Cluny, qui se distingua par son zèle et son érudition.

Ce n'était plus seulement l'incontinence des prêtres qu'il fallait réprimer; celle des religieuses était encore plus scandaleuse dans quelques monastères. Celui de Saint-Jean de Laon, fondé dans le VIIe siècle par Ste Salaberge, et qui avait été si longtemps l'asile de la piété et de la pudeur, était devenu un lieu de dissolution et de débauches. C'était un monastère fort riche et fort noble. La reine Adélaïde, femme du roi Louis le Gros, possédait la mense abbatiale (1). Quand

(1) *Append. ad opera Guiberti*, p. 827, 828.

nos rois se trouvaient à Laon à quelque fête où ils devaient porter la couronne, c'était dans l'église de ce monastère qu'ils se faisaient couronner. Ils descendaient de cheval à la porte de l'abbaye, par respect, et personne n'osait faire entrer aucun animal dans la cour; on était même persuadé que si un animal y entrait, il deviendrait enragé.

Barthélemy évêque de Laon vit avec une sensible douleur qu'un monastère si illustre fût tombé dans un si honteux relâchement. Il avertit plusieurs fois les religieuses de faire cesser ce scandale et de garder mieux les bienséances de leur état et les obligations de leurs engagements. Voyant ses avis méprisés, il en porta plainte à Rainald archevêque de Reims et au roi Louis le Gros. Le roi assembla à ce sujet les évêques de la province de Reims à Arras avec le légat, et il fut résolu de renvoyer les religieuses et de mettre des moines en leur place. Le roi expédia pour cela ses lettres patentes datées d'Arras l'an 1128. Le légat Mathieu, évêque d'Albano, rendit sur le même sujet un décret, qui fut quelques années après confirmé par une bulle d'Innocent II. En conséquence des lettres du roi et du décret du légat, l'évêque de Laon chassa les religieuses et mit à Saint-Jean des moines, auxquels il donna pour abbé Drogon, prieur de Saint-Nicaise de Reims, qui bientôt après devint évêque d'Ostie.

Les religieuses du prieuré d'Argenteuil près de Saint-Denis ne menaient pas une vie plus régulière, sous la conduite d'Héloïse, leur supérieure. Héloïse s'appliquait plus à l'étude qu'au gouvernement de sa communauté. Elle était l'admiration de son siècle pour la beauté de son esprit et l'étendue de ses connaissances : car elle était grammairienne, philosophe et théologienne. Mais elle n'était ni bonne religieuse ni bonne supérieure. La faiblesse qu'elle conservait toujours pour Abailard semblait autoriser ses filles dans les désordres qu'on leur reprochait. Les scandales qu'elles donnèrent déterminèrent les prélats à mettre des moines à leur place.

Suger, abbé de Saint-Denis, fit valoir les anciens droits de

son abbaye sur ce prieuré, occupé autrefois par des moines de Saint-Denis, mais donné à des religieuses par Charlemagne en faveur de Théodrade sa fille; et il produisit des titres par lesquels il prouvait que ce prieuré appartenait à son abbaye. Cependant la conduite peu régulière des filles de cette maison fut la raison la plus décisive contre elles. Un concile avait été convoqué à Saint-Germain des Prés pour chercher les moyens de mettre la réforme dans divers monastères. Ce concile était tenu par le légat en présence du roi, avec Rainald archevêque de Reims, Étienne évêque de Paris, Geoffroy évêque de Chartres, et Gosselin évêque de Soissons. L'assemblée reçut de graves plaintes au sujet des religieuses d'Argenteuil, qui par leur conduite infâme, ainsi que légat s'exprime, avaient souillé tout le voisinage; et comme l'abbé Suger prouva que ce prieuré appartenait à son monastère, le légat ordonna qu'il y mît des moines à la place des religieuses, et qu'il dispersât celles-ci dans des monastères réguliers. Le pape Honorius et Etienne évêque de Paris approuvèrent ce décret, et le roi en autorisa l'exécution par des lettres patentes expédiées en son nom et au nom de Philippe son fils, qui prend la qualité de roi, parce que son père allait le faire couronner par Rainald archevêque de Reims, qui en fit en effet peu de temps après la cérémonie (1).

Mathieu d'Albano tint un autre concile à Châlons-sur-Marne l'an 1129, pour examiner les plaintes du peuple de Verdun contre Henri évêque de cette ville, qui s'était rendu fort odieux à ses diocésains et qui avait été accusé plusieurs fois à Rome. S. Bernard, qui assistait à ce concile, conseilla à l'évêque de Verdun d'abdiquer l'épiscopat, plutôt que de gouverner malgré lui un peuple auprès de qui il ne devait plus espérer de pouvoir faire aucun bien. Henri suivit ce sage conseil; et, pour le dédommager et pourvoir à ses besoins, les Pères du concile lui offrirent de leurs propres deniers une grosse somme d'argent (2).

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 936. — (2) Alberic., in *Chron.*

Pendant ce temps Abailard, ayant appris qu'Héloïse était chassée d'Argenteuil avec ses religieuses, lui offrit pour sa retraite l'oratoire du Paraclet, qu'il avait fait bâtir près de Troyes. Héloïse s'y retira avec quelques-unes de ses religieuses, et elle établit en ce lieu qu'Abailard lui donna, un nouveau monastère, qui fut bientôt doté par les seigneurs des environs : car il semble qu'Héloïse ne fut pas jugée aussi sévèrement par ses contemporains que depuis par les historiens. Si nous en croyons Abailard, « les évêques l'aimaient comme leur fille, les abbés comme leur sœur, et les laïques comme leur mère (1). » Quoi qu'il en soit, Héloïse réclama d'Abailard une règle qui fût proportionnée à la faiblesse de leur sexe : car, dit-elle, celle de S. Benoît, n'ayant été faite que pour des hommes, contient plusieurs choses qui ne conviennent pas à des filles, comme ce qui est dit des cuculles, des chemises de serge et du travail des mains. Elle ajoute que la règle des chanoines, qui portent du linge et qui mangent de la chair, est plus à leur portée.

Abailard, qui ne pouvait rien refuser à Héloïse, composa pour elle une règle tirée des écrits des saints Pères et de diverses règles monastiques. Pour faire le portrait d'une parfaite religieuse, il a, dit-il, imité le peintre Zeuxis, qui pour peindre la déesse Vénus avait emprunté les divers traits qui l'avaient frappé dans les plus belles personnes qu'il avait pu trouver (2).

Abailard veut qu'il y ait un monastère d'hommes auprès de celui des religieuses ; que l'abbesse, qu'il nomme *diaconesse*, soit elle-même soumise à l'abbé des moines, surtout pour le spirituel ; que cependant les visites que l'abbé rendra à l'abbesse soient courtes et rares, et qu'il ne lui parle jamais qu'en présence de deux ou trois religieuses. Les moines doivent être les économes des religieuses, et les religieuses doivent faire les habits des moines. Abailard veut que l'infirmière des religieuses sache un peu de médecine, ou du

(1) Abælardi *Hist. calam. suar.* — (2) Inter *Opera* Abælardi, p. 143.

moins sache saigner, afin qu'on ne soit pas obligé de faire entrer des hommes dans le monastère. Les ornements de l'oratoire et de l'autel doivent être propres, mais simples et conformes à la pauvreté; on ne doit avoir d'autre argenterie qu'un calice, et d'autres ornements de soie que les étoles et les fanons, c'est-à-dire les manipules. On ne doit avoir à l'autel aucune figure de sculpture, mais seulement une croix de bois sur laquelle on peindra, si on le juge à propos, l'image du Sauveur. Les religieuses doivent se confesser trois jours avant de communier, et jeûner ces trois jours au pain et à l'eau.

Pour la nourriture, il permet aux religieuses l'usage de la chair trois jours de la semaine à un repas seulement. Il leur permet aussi le vin, mais il veut qu'on y mette la quatrième partie d'eau. L'usage de la graisse dans les sauces n'était défendu que le vendredi et durant le carême.

L'habit des religieuses doit être noir. Celles qui sont vierges doivent porter une croix blanche sur leur voile, afin qu'on les distingue. Il y avait parmi ces religieuses des femmes qui avaient été mariées ou des filles qui avaient vécu peu régulièrement. Abailard insère dans cette règle des religieuses beaucoup de traits satiriques contre les moines.

Le savant moine, croyant n'avoir plus rien à craindre de la médisance par rapport aux femmes, s'appliqua à la direction d'Héloïse et de ses religieuses. Mais il se trompa; on en prit occasion de le décrier de nouveau. On prétendit même que la direction lui servait de voile pour cacher son ancienne passion. Ces discours malins lui donnèrent de nouveaux chagrins et l'obligèrent à s'observer davantage. Cependant il eut le crédit de faire approuver le nouvel établissement des religieuses par le pape Innocent II, après la mort d'Honorius, et de faire confirmer la donation qu'il leur avait faite de son oratoire dit *le Paraclet* (1).

(1) *Hist. calamit. suarum.*

Honorius II mourut au mois de février de l'an 1130. Sa mort fut l'occasion d'un schisme malheureux, qui replongea l'Église dans tous les désordres que les papes précédents avaient combattus avec tant de zèle. Les cardinaux, craignant la brigue de Pierre de Léon, qui était le plus puissant mais le moins digne d'entre eux, se hâtèrent d'élire Grégoire, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange. Grégoire fit tous ses efforts pour éviter la papauté, et quand on lui imposa la chape, il la déchira et voulut prendre la fuite. Mais les cardinaux le retinrent avec tant d'empressement qu'il fut obligé de céder aux instances et même aux menaces qu'ils lui firent : car ils parlaient de l'excommunier, s'il s'opiniâtrait davantage à refuser le souverain pontificat (1). Il prit le nom d'Innocent II.

Cette élection, qu'on s'était tant pressé de faire, n'empêcha pas le schisme qu'on craignait. Pierre de Léon, qui était allié à tous les seigneurs de Rome et avait gagné par ses largesses une partie du clergé et du peuple romains, se fit élire quelques jours après et prit le nom d'Anaclet. Innocent II n'avait pour lui que le droit et le mérite. Sa piété, sa modestie, sa vertu, sa prudence, l'avaient fait juger digne du souverain pontificat longtemps avant qu'il y fût élevé. Mais Anaclet avait la puissance, le crédit et des richesses qui donnaient un grand poids à l'élection la plus irrégulière.

Cet antipape était originairement de race juive. Son aïeul, qui était juif, ayant embrassé le christianisme, maria ses enfants dans les plus nobles familles romaines. Pierre de Léon, dont il s'agit, fut destiné dès son enfance à la papauté par d'ambitieux parents, et fut envoyé en France pour y étudier les belles-lettres. Après une jeunesse peu régulière, il se fit moine à Cluny pour cacher ses désordres sous ce saint habit. Mais il revint à Rome, où par le crédit de sa famille il fut fait cardinal et employé en diverses légations. S'il fut chargé de provoquer la réforme des mœurs, les règlements qu'il publia

(1) Arnulfus Lexoviensis, *de Schismate*.

furent singulièrement discrédités par le scandale de ses débauches (1). On prétendit qu'il menait avec lui une fille habillée en clerc, pour satisfaire sa passion avec moins de honte. On l'accusa même d'un mauvais commerce avec sa propre sœur Tropea, et d'être en même temps le père de ses neveux et l'oncle de ses enfants.

En un mot, l'antipape Anaclet, si nous en croyons les auteurs de ce temps-là, était un sujet de scandale public, et toute sa conduite témoignait d'une monstrueuse immoralité; mais il avait une grande puissance, de grands biens, beaucoup d'ambition et d'intrigue : c'en était assez pour causer bien des maux à l'Église. Il s'appuya de la protection du duc Roger, qui était maître de la Sicile, de la Calabre et de la Pouille. Ce prince normand reconnut pour pape légitime Anaclet, qui en retour lui donna le titre de roi.

Innocent II n'était pas en sûreté en Italie, où le duc Roger était trop puissant. Il se retira d'abord à Pise, d'où il envoya des légats en France pour tâcher de faire reconnaître son élection. Sur la première nouvelle qu'on y avait reçue du schisme qui s'était formé, la cour et le clergé avaient suspendu leur jugement, en attendant de plus amples éclaircissements. Le roi Louis le Gros, pour prendre sagement son parti dans une affaire qui était en même temps et si importante et si délicate, convoqua à Étampes une assemblée générale du clergé et des personnages les plus célèbres du royaume. Le roi penchait pour Pierre de Léon, c'est-à-dire pour Anaclet, parce que ce cardinal et son père lui avaient rendu de grands services. Mais il ne voulut pas que les évêques eussent aucun égard à ses dispositions personnelles, et il leur ordonna de ne juger que selon les règles du droit et de la justice, après les informations convenables. « La France, dit l'auteur de la Vie de S. Bernard, ne s'est pas souillée par le schisme, comme d'autres pays, ni ne s'est laissé séduire par l'erreur des méchants;

(1) Arnulfus, *de Schismate*.

elle n'a jamais élevé d'idoles dans l'Église, ni placé des monstres sur la chaire vénérée de S. Pierre. Dans les temps de schisme les Français ne se sont jamais laissé effrayer par les édits des princes, et n'ont pas préféré l'intérêt particulier à l'intérêt général. Ils s'attachèrent aux choses et non aux individus (1). » Il se trouva à l'assemblée, ou plutôt au concile d'Étampes, plusieurs personnes qui avaient été témoins oculaires de ce qui s'était passé dans les deux élections. De plus, on avait reçu de Rome des informations juridiques, sur lesquelles on procéda à la décision de ce grand différend.

Gérard évêque d'Angoulême, à qui le pape Honorius avait donné la légation d'Aquitaine, n'ayant pu se rendre au concile d'Étampes, y envoya un député avec des lettres scellées de son sceau, par lesquelles il témoignait qu'il connaissait les deux compétiteurs et qu'il avait su en détail la manière dont ils avaient été élus; qu'il n'y avait aucun lieu de douter que la justice ne fût du côté d'Innocent, d'autant plus que c'était un prélat de mœurs édifiantes, qu'il avait été élu le premier et par les principaux du clergé; qu'au contraire Pierre de Léon avait usurpé le Saint-Siége à la faveur de son crédit et de ses richesses; que d'ailleurs c'était un prélat si décrié pour ses mœurs que, quand même son élection lui donnerait quelque droit, sa vie infâme et scandaleuse devrait l'exclure de la papauté.

Les évêques et les abbés assemblés à Étampes se livrèrent à un examen approfondi de toutes les circonstances de l'élection, et, après avoir imploré avec larmes les lumières de l'Esprit de vérité par le jeûne et la prière, ils crurent ne pouvoir se tromper en suivant le jugement de S. Bernard, qui était à cette assemblée d'Étampes. L'abbé de Clairvaux était déjà dans une si grande réputation de sagesse et de sainteté, que tous les évêques et tous les seigneurs laïques déclarèrent qu'ils s'en rapportaient à son sentiment, et ils l'obligèrent à

(1) Ernald. *Vit. Bern.*, l. II, c. I.

dire le premier lequel des deux prétendants il reconnaissait pour le pape légitime.

Le saint abbé, malgré son humilité, se vit obligé de céder aux instances de toute l'assemblée. Après avoir exposé l'ordre des deux élections, les qualités et le mérite des deux élus, il conclut qu'on devait reconnaître Innocent II pour le véritable vicaire de Jésus-Christ. Tous les Pères du concile se rangèrent à son avis par acclamation ; on chanta le *Te Deum* en action de grâces, et le roi et tous les évêques souscrivirent à l'élection d'Innocent, qui en effet était déjà reconnu pour pape légitime par la plus grande partie du monde chrétien. On ne marque pas en quel temps de l'année se tint ce concile ou cette assemblée d'Étampes ; mais la suite fait voir que ce fut avant le mois de mai de l'année 1130.

Gérard, évêque d'Angoulême, fut un des plus empressés à témoigner son obéissance au pape Innocent. Cependant l'intérêt avait plus de part que le devoir à son empressement. Ce prélat ambitieux voulait qu'Innocent lui conservât sa légation d'Aquitaine ; mais on avait reçu tant de plaintes sur sa conduite que le nouveau pape ne jugea pas à propos de lui continuer cette importante mission. Gérard fut si outré de ce refus qu'il s'adressa aussitôt à l'antipape Anaclet, qui ne manqua pas de le confirmer dans sa légation, pour gagner un prélat qui pouvait lui rendre de grands services en France. Gérard ne suivit que trop fidèlement les conseils que lui suggéra son dépit contre Innocent. Il n'omit rien pour appuyer en France le parti d'Anaclet, et il fut la cause de tous les maux qu'y fit le schisme, ainsi que nous le verrons. On tint un autre concile au Puy, où S. Hugues, évêque de Grenoble, soutint et fit embrasser aux évêques le parti d'Innocent II.

Innocent, ayant appris que l'Église de France l'avait reconnu pour pape légitime, quitta Pise et vint en France comme dans l'asile de tous les papes persécutés. Car Roger, duc ou roi de Sicile, qui était maître de presque toute l'Italie, était le plus ardent fauteur d'Anaclet. Innocent se rendit à Gênes, s'em-

barqua avec les principaux de son clergé et vint aborder à Saint-Gilles en Languedoc. Pierre abbé de Cluny, informé de son arrivée, lui envoya seize chevaux ou mulets, en l'invitant à venir à Cluny se délasser des fatigues du voyage. Le pape s'y rendit volontiers et y passa onze jours, pendant lesquels il dédia la nouvelle église en l'honneur de S. Pierre. De Cluny le pape alla tenir un concile à Clermont, où il excommunia l'antipape Anaclet et fit plusieurs règlements de discipline que nous n'avons pas (1), à moins que ce ne soient les mêmes que ceux qu'il publia l'année suivante au concile de Reims, comme on a lieu de le présumer (2).

Innocent reçut à Clermont Conrad de Saltzbourg et Héribert évêque de Munster, que l'empereur Lothaire lui envoya pour l'assurer de son obéissance. Cette résolution, dont on comprend l'importance, était due au zèle du roi de France, qui avait sagement instruit l'empereur de toutes les circonstances de cette affaire. Le pape était encore à Cluny lorsque l'abbé Suger vint l'y saluer de la part du roi, en attendant qu'il pût lui-même lui présenter ses hommages ; ce qu'il ne tarda pas à faire. Car le pape étant venu jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire, le roi, avec la reine et les princes ses enfants, alla à sa rencontre pour l'assurer de sa soumission, et, suivant les expressions de l'abbé Suger, il abaissa jusqu'à ses pieds sa tête royale couronnée tant de fois, comme il aurait fait devant le tombeau de S. Pierre (3).

Plusieurs évêques d'Angleterre penchaient pour Anaclet, et le roi Henri attendait, pour prendre son parti, que les évêques de son royaume eussent pris le leur. Innocent lui députa S. Bernard. Ce saint abbé trouva ce prince fort prévenu contre Innocent. Gérard d'Angoulême lui avait écrit pour le détourner de le reconnaître, et les artifices de ce prélat avaient

(1) Labb. *Conc.*, p. 936.

(2) Ce qui nous porte à croire que les canons du concile de Clermont furent les mêmes que ceux du concile de Reims, c'est que Bernard Guidon assure qu'on fit à Clermont un décret contre ceux qui frappent les clercs, et ce décret se trouve parmi les canons du concile de Reims. — (3) Suger. *Vit. Lud.*

séduit plusieurs évêques anglais et normands. Bernard, voyant que le roi Henri ne voulait pas se rendre à ses remontrances, lui dit : « Prince, que craignez-vous donc en vous soumettant à Innocent? Je crains, dit le roi, de faire un péché. Si c'est là ce qui vous arrête, reprit Bernard, vous pouvez avoir la conscience en repos; songez seulement à satisfaire à Dieu pour vos autres péchés, je prends celui-là sur moi. » Le roi se laissa enfin si bien persuader qu'il alla rendre ses respects au pape à Chartres, où Geoffroy, évêque de cette ville, avait conduit le souverain pontife, après qu'il eut séjourné quelque temps à Saint-Benoît-sur-Loire.

Le pape, satisfait de ces témoignages de l'obéissance du roi d'Angleterre, résolut de passer en Allemagne pour se faire reconnaître dans cette contrée. De Chartres il alla au monastère de Maurigny près d'Étampes, et, le premier jour de janvier, y dédia un autel en l'honneur de S. Laurent. S. Bernard et Abailard assistèrent à la cérémonie, et Geoffroy évêque de Chartres fit un sermon au peuple. Le pape, ayant demeuré trois jours à Maurigny, partit pour Liége, où l'empereur Lothaire se rendit avec un grand nombre d'évêques et d'abbés (1). Le concile ou l'assemblée commença le quatrième dimanche de carême.

L'empereur et les prélats de la Germanie n'hésitèrent pas à reconnaître Innocent pour le véritable successeur de S. Pierre, et tous les honneurs décernés à ses prédécesseurs lui furent rendus fidèlement. Dans une procession que le pape fit de l'église de Saint-Martin à celle de Saint-Lambert, il était monté sur un cheval blanc. L'empereur, selon l'usage, lui servit d'écuyer tout le temps, l'aida à monter et à descendre de cheval et l'accompagna tenant la bride d'une main et de l'autre une verge, signe de sa résolution de le défendre. Malheureusement cette concorde n'était qu'apparente, et les prétentions ambitieuses de l'empereur ne tardèrent pas à la faire disparaître.

(1) *Chr. Mauriniac.*, ap. Duchesne, t. IV.

Bien que son prédécesseur eût solennellement renoncé aux investitures, ce prince voulut les remettre en vigueur et crut les conjonctures favorables pour amener le pape à les lui céder. C'est alors que ce pontife et les Romains qui l'avaient suivi sentirent le danger auquel ils s'étaient exposés, en s'engageant sur les terres de l'empire. Mais la fermeté de S. Bernard parvint à le conjurer. Il parla si fortement à l'empereur au sujet de ses prétentions, que le prince s'en désista (1).

Néanmoins le pape se trouvait si peu en sûreté à Liége qu'il se hâta de regagner la France. Après quelque séjour à Auxerre, il se rendit à Tours pour s'assurer de l'obéissance de Geoffroy Martel, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine. Ensuite, ayant repassé par Orléans et Étampes, il entra dans Paris aux acclamations d'une foule innombrable de peuple qui vint au-devant de lui. Ce fut l'abbaye de Saint-Denis que le pape choisit pour célébrer les fêtes de Pâques ; on l'y reçut avec les plus grands honneurs, et le jeudi saint le pontife fit de somptueuses largesses (2) au peuple et au clergé, selon l'usage de Rome. Le jour de Pâques, dès le matin, il se rendit par un chemin détourné à l'église de Saint-Denis *de l'Etrée* avec les cardinaux de sa suite (3), et là, s'étant revêtu de ses habits pontificaux et la tiare (4) en tête, il monta sur un cheval blanc richement enharnaché. Les barons et les châtelains de Saint-Denis marchaient à ses côtés et lui servaient d'écuyers. Les cardinaux montèrent aussi à cheval, et marchèrent deux à deux en procession, chantant des hymnes jusqu'à l'église du monastère. La grande rue était tendue de riches tapisseries, et la foule était si grande que pour l'écarter un peu il y avait des officiers qui précédaient le pape à quelque distance, jetant de l'argent au peuple le plus loin qu'ils pouvaient. Le pape, étant arrivé à l'abbaye, célébra avec grande solennité la messe de Pâques, après laquelle il trouva de grandes tables dressées dans le

(1) Ernald. *Vit. S. Bernardi*, lib. II, c. I, n. 5. — (2) Ces distributions que les papes faisaient le jour de leur couronnement et à certains jours solennels, étaient appelées *presbyterium*, ainsi que le marque Suger. — (3) *Chr. Mauriniac.* — Suger. *Vit. Lud.* — (4) Suger et les autres auteurs nomment cet ornement *frigium*.

cloître, où lui et les cardinaux de sa suite mangèrent l'agneau pascal, couchés sur des lits à la romaine; pour le reste du repas, qui fut splendide, ils y prirent part assis comme à l'ordinaire (1).

Trois jours après Pâques le pape retourna à Paris. Divers corps allèrent le saluer le long du chemin. Les Juifs établis à Paris y vinrent aussi, et présentèrent à Sa Sainteté un exemplaire de la loi sainte écrit sur un rouleau et couvert d'un voile. Le pape, en recevant ce présent, leur dit : *Que le Dieu tout-puissant ôte le voile qui couvre les yeux de vos cœurs!*

Le pape, pendant son séjour à Paris, fut informé d'un miracle éclatant arrivé récemment dans cette ville par l'intercession de Ste Geneviève, et il ordonna qu'on en célébrât tous les ans la mémoire en action de grâces. Voici en quelles circonstances avait eu lieu ce miracle, que la plus soupçonneuse incrédulité ne pourra révoquer en doute.

En l'année 1130 la maladie qu'on nommait *le feu sacré* désola la plus grande partie de la France, et particulièrement le territoire de Paris. Etienne, évêque de cette ville, indiqua des jeûnes et des prières pour apaiser la colère de Dieu. Cependant le mal croissait tous les jours. Les malades venaient en si grand nombre implorer l'intercession de la Mère de Dieu dans l'église cathédrale, que les chanoines pouvaient à peine y faire l'office et furent souvent obligés de l'interrompre. La désolation était générale. Mais l'évêque, sachant que Ste Geneviève avait souvent obtenu pour la ville de Paris la délivrance de beaucoup de calamités, ne perdit pas confiance. Au contraire, plein de l'espoir que la sainte s'intéresserait auprès de Dieu pour une ville qui l'honorait comme sa patronne, Etienne se transporta à la collégiale de Sainte-Geneviève, fit assembler les chanoines au chapitre (car c'étaient encore des chanoines séculiers) et les pria de venir au secours de la ville en faisant une procession avec la châsse de Ste Ge-

(1) Sugerius.

neviève. Ils y consentirent volontiers ; l'évêque indiqua le jour de la procession et ordonna que ce jour-là on jeûnerait dans toute l'étendue de son diocèse. Au jour convenu, on descendit la châsse du lieu où elle reposait, et les chanoines de cette église demeurèrent prosternés en prière devant les reliques jusqu'à ce que l'évêque y arrivât en procession avec tout son clergé, suivi d'une troupe de peuple innombrable. « Car, dit l'auteur contemporain qui a écrit cette relation (1), c'est une coutume inviolablement observée que, quand on porte la châsse de Ste Geneviève, elle ne sorte de son église qu'avec pompe et solennité, et qu'elle y soit reconduite avec les mêmes cérémonies. » La foule du peuple retarda la procession, qui pouvait à peine passer par les rues. Les malades étaient dans l'église cathédrale : l'évêque les fit compter, et l'on en trouva cent trois. Au moment où la châsse de Ste Geneviève entra dans cette église, tous furent guéris, excepté trois qui manquèrent de confiance ; et la contagion cessa dans tout le royaume. A la vue d'un miracle si éclatant, la cathédrale retentit des cris redoublés du peuple, en sorte que le clergé ne put chanter des hymnes en l'honneur de la sainte. Le peuple s'écria même qu'il fallait retenir la châsse dans l'église cathédrale. Les chanoines de Sainte-Geneviève, craignant la violence, entourèrent la châsse pour la garder, et ce ne fut que bien avant dans la nuit qu'ils purent arriver chez eux avec leur précieux dépôt.

Tous les cœurs étaient encore émus du souvenir de ce miracle, lorsque le pape Innocent vint à Paris peu de temps après. Il ordonna qu'on en célébrât tous les ans la mémoire ; ce qui est encore observé actuellement. Pour perpétuer la reconnaissance d'une protection si marquée de la part de la sainte patronne de Paris, une nouvelle église en son honneur fut construite près de la cathédrale et nommée *Sainte-Geneviève des Ardents*. On l'appela ainsi parce que ceux que la

(1) Ap. Boll., 3 januar., p. 152.

contagion du *feu sacré* atteignait se nommaient les *ardents* : car cette cruelle maladie était comme un feu qui les dévorait. L'historien qui nous a fait la relation de ce miracle paraît entièrement digne de foi. « Que personne, dit-il, ne doute de ce que nous écrivons : car nous rapportons non ce que nous avons appris, mais ce que nous avons vu. »

Le pape, ayant passé quelques jours à Paris, en partit pour aller visiter diverses Églises du royaume. Puis il fixa sa demeure à Compiègne, en attendant le temps du concile indiqué à Reims pour la fête de S. Luc de l'an 1131. Toute la France était dans la joie de posséder dans son sein un pape si digne du souverain pontificat. Mais cette joie fut bientôt troublée par un des plus funestes accidents qui pût arriver.

Le prince Philippe, âgé d'environ quinze ans, fils aîné du roi et couronné roi lui-même, prenant quelque divertissement sur le bord de la rivière vers l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *la Grève*, un pourceau vint se jeter entre les jambes de son cheval, qui s'abattit et se renversa sur lui. Le jeune prince s'était blessé si grièvement dans sa chute qu'il mourut le lendemain 13 octobre 1131. On ne peut exprimer quelles furent la consternation et la douleur des Français. Jamais prince n'avait promis davantage : aussi n'était-il pas moins aimé des peuples que du roi et de la reine, que sa mort laissa inconsolables.

Le pape, qui attendait à Compiègne l'époque assignée au concile de Reims, apprit avec douleur un si funeste accident, et chargea le cardinal Mathieu évêque d'Albano et Geoffroy évêque de Châlons-sur-Marne de porter au roi ses compliments de condoléance. La proximité du concile de Reims inspira sans doute aux grands du royaume le conseil qu'ils donnèrent au roi d'en profiter pour y faire sacrer par le pape le prince Louis, son second fils. Le roi entra dans leur pensée, et, dans le but de la réaliser, se rendit à Reims avec la reine, les princes ses enfants et toute la noblesse française (1).

(1) Orderic., l. XIII, p. 895.

Le concile avait été indiqué pour le 18 octobre, fête de S. Luc, qui était cette année un dimanche; mais il ne commença, à proprement parler, que le lundi 19, selon l'ancienne coutume de commencer les conciles en ce jour de la semaine. Il s'y trouva de toutes les parties du monde chrétien treize archevêques et deux cent soixante-trois évêques, outre un grand nombre d'abbés, de clercs et de moines. Nous avons perdu les actes de ce concile, et il ne nous en reste que les canons, dont nous parlerons bientôt. Mais divers monuments nous font connaître ce qui s'y passa de plus remarquable.

Les premiers jours du concile ayant été employés à fulminer des censures contre l'antipapeA naclet et à dresser les canons que nous rapporterons, le roi songea à exécuter le dessein pour lequel il était venu à Reims. Il se rendit au concile le samedi 24 octobre, avec Raoul comte de Vermandois, son cousin et maire de son palais, et plusieurs autres seigneurs, et, étant monté sur l'estrade où était placé le trône du pape, il lui baisa les pieds. Puis, après s'être assis auprès de lui, il fit au concile, sur la mort de son fils, un discours qui tira les larmes des yeux de tous les Pères. Ensuite le pape, lui adressant la parole, lui dit (1) :

« Grand roi, vous qui gouvernez la très-noble nation des Français, il faut élever votre esprit jusqu'au trône du souverain Maître qui fait régner les rois, et adorer avec respect les décrets de sa sainte volonté. Car, comme il a créé toutes choses, il les gouverne toutes; rien n'échappe à sa connaissance, il ne fait rien d'injuste et ne veut pas qu'on fasse aucune injustice, quoiqu'il s'en commette plusieurs. Le Seigneur, plein de bonté, a coutume de consoler ses plus fidèles serviteurs par la prospérité et de les éprouver par l'adversité. Il frappe et il guérit, il châtie les enfants qu'il aime; et il en use ainsi de peur que l'homme, créé à son image, n'aime le lieu de son exil et n'oublie sa patrie. Car nous ne sommes

(1) *Chr. Mauriniac.*, apud Duchesne, t. IV. — Ap. Labb., t. X, p. 981.

que des voyageurs sur la terre, nous n'y avons pas de demeure fixe; mais nous soupirons après la céleste Jérusalem, la cité sainte, où ceux qui ont vaincu leurs passions jouissent avec Dieu d'un bonheur éternel. Votre fils, grand roi, dans un âge dont la simplicité et l'innocence sont l'apanage, a passé dans cette heureuse cité: car le royaume des cieux appartient aux personnes de ce caractère.

« David, le modèle des bons rois, pleura amèrement tandis que son fils était malade. Quand on lui en eut annoncé la mort, il se leva de dessus la cendre et le cilice où il était couché, changea d'habits, se lava les mains et invita sa famille royale à un festin. Ce saint roi, plein de l'esprit de Dieu, savait combien il se serait rendu coupable s'il s'était opposé aux ordres de la justice divine. Quittez donc cette tristesse mortelle que vous avez dans le cœur, et qui rejaillit sur votre visage. Le Dieu qui vous a enlevé un fils pour le faire régner avec lui, vous en a laissé plusieurs qui pourront régner après vous. Vous devez, prince, vous consoler et nous consoler nous-mêmes par là. Nous qui sommes des étrangers chassés de nos siéges, vous nous avez le premier reçus dans votre royaume pour l'amour de Dieu et de S. Pierre, vous nous avez comblés d'honneurs et de bienfaits; que Dieu, grand roi, vous en rende une récompense éternelle dans cette cité où sont une vie sans crainte de la mort, une éternité sans tache et une joie sans fin. »

Cette harangue, prononcée avec une tendresse paternelle, sécha les larmes du roi et adoucit l'amertume de sa douleur. Le pape, se levant aussitôt, récita l'oraison dominicale et fit l'absoute pour le prince Philippe. Ensuite il ordonna à tous les prélats qui composaient l'assemblée de se trouver le lendemain dimanche 25 octobre à l'église cathédrale, revêtus de leurs habits pontificaux, pour assister au sacre du prince Louis.

Ce jour, dit un historien de ce temps-là (1), le soleil parut

(1) *Chr. Mauriniac.*

plus brillant qu'à l'ordinaire, et il sembla que le ciel voulait rehausser l'éclat de la fête par sa sérénité. Dès le matin le pape se rendit avec les officiers de sa cour à l'église de Saint-Remi, où le roi avait pris son logement ainsi que le prince son fils. Les moines marchèrent en procession à sa rencontre, et bientôt après le pape, s'étant revêtu de ses habits pontificaux, s'avança vers l'église cathédrale avec le prince Louis, entouré d'une multitude presque infinie d'ecclésiastiques, de nobles et de peuple. Le roi, les principaux seigneurs, les archevêques, quelques évêques et abbés, les chanoines, attendaient le pape et le prince à la porte de l'église. Le pape, y étant entré avec le prince Louis, le présenta à l'autel et lui donna ensuite l'onction royale avec la sainte ampoule. Le roi fut si consolé de voir son fils couronné roi avec les applaudissements sincères de tous ses sujets, qu'il parut oublier pour un temps la mort du prince Philippe, et s'en retourna le cœur plein de joie reprendre le soin des affaires de son royaume.

Le lendemain du sacre, S. Norbert, archevêque de Magdebourg, vint au concile, et apporta au pape des lettres par lesquelles l'empereur lui promettait de marcher sur Rome à la tête de son armée pour en chasser l'antipape. Hugues archevêque de Rouen en avait aussi du roi d'Angleterre pleines d'assurances de son obéissance et de son dévouement. Alphonse roi d'Aragon et de Navarre et Alphonse roi de Castille envoyèrent à Reims de semblables témoignages de leur soumission par les évêques de leurs royaumes, chargés de demander au pape du secours contre les Maures d'Espagne.

Mais ce qui causa le plus de joie au pape fut une lettre que lui écrivirent les solitaires de la Chartreuse. L'abbé de Pontigny en était porteur, et Geoffroy de Vendôme en fit lecture en plein concile.

Ces saints religieux ne prenaient d'autre qualité que celle de pauvres de la Chartreuse. Après avoir exposé au pape les besoins de l'Église de Grenoble, dont l'évêque, leur très-

digne père, disaient-ils, ne pouvait plus, par rapport aux fonctions épiscopales, être mis au nombre des vivants (1), ils ajoutaient : « Puisque nous avons eu la présomption de parler, nous qui ne sommes rien, nous vous prions humblement et nous vous conjurons de ne pas vous laisser effrayer par tout ce que l'Église romaine fait ou souffre de votre temps. Rassurez-vous plutôt en pensant à la toute-puissance de Dieu, et revêtez-vous des armes invincibles que l'Apôtre offre aux soldats du Roi du ciel : savoir, du bouclier de la foi, du casque du salut et du glaive de l'esprit, qui ne blesse point les corps, mais qui coupe les racines des vices et des erreurs. » Ensuite, après avoir parlé avec force contre Pierre de Léon et contre Gérard d'Angoulême, ils ajoutent : « Prosternés humblement aux pieds de Votre Majesté, nous prions pour tous les chrétiens, pour les nouveaux ordres religieux, pour celui de Cîteaux, pour celui de Fontevrault et pour le monde entier. Car votre diocèse n'est pas une partie de la terre, c'est tout l'univers. Comme il n'y a qu'un Dieu, qu'un médiateur, qu'un monde et qu'un soleil, il n'y a qu'un vicaire de S. Pierre, c'est-à-dire qu'un pape, et il ne peut y en avoir qu'un. C'est pourquoi vous devez à tout l'univers la vigueur de la discipline, la rectitude de la justice et le modèle de l'innocence, que vous exprimez jusque par votre nom. »

Bernard évêque d'Hildesheim s'était rendu au concile de Liége, tenu avant celui de Reims, et il avait lu dans le concile la Vie de S. Godehard, un de ses prédécesseurs, pour obtenir du pape sa canonisation. Le pape lui avait répondu que, la coutume de l'Église romaine étant de canoniser les saints dans un concile général, il attendrait celui qui était indiqué à Reims pour faire la cérémonie avec plus d'éclat. Bernard arriva à Reims avec S. Norbert quelques jours après le commencement du concile, et, quand on eut terminé les affaires

(1) In *Chron. Mauriniac.*

les plus urgentes, il produisit des preuves de la sainteté et des miracles de celui dont il poursuivait la canonisation. Le B. Oldegaire, qu'on avait obligé de prendre l'administration de l'archevêché de Tarragone avec l'évêché de Barcelone dont il était en possession, fit un discours sur l'ordre qu'il fallait observer pour la translation ou l'élévation des reliques de S. Godehard, et le pape donna pour la canonisation de ce saint évêque une bulle datée de Reims le 29 octobre (1). C'est par ce décret que finit le concile. On y dressa dix-sept canons, dont voici le précis :

I. Quiconque aura acquis un bénéfice par simonie en sera privé ; l'acheteur et le vendeur seront déclarés infâmes.

II. Les évêques et les clercs ne porteront que des habits conformes à la sainteté de leur état, et ils n'en auront pas de couleur qui puisse scandaliser ceux qu'ils doivent édifier.

III. Il est défendu sous peine d'excommunication de piller les biens des évêques à leur mort. Ces biens doivent être réservés pour l'Église ou pour les successeurs des prélats. On décerne la même peine contre ceux qui pillent les biens des prêtres ou des autres clercs aussitôt qu'ils sont morts.

IV. Le sous-diacre qui est marié ou qui a une concubine sera privé de tout office ou bénéfice ecclésiastique.

V. Pour se conformer aux décrets des papes Grégoire VII, Urbain II et Pascal II, il est défendu à qui que ce soit d'entendre la messe d'un prêtre qu'on saura certainement être marié ou concubinaire.

VI. Il est défendu aux moines ou aux chanoines réguliers d'apprendre après leur profession les lois civiles et la médecine pour gagner de l'argent, parce que pour des religieux il est honteux de se rendre habiles dans les chicanes du barreau, et dangereux, en voulant se mêler de guérir les corps, de voir des objets qui font rougir la pudeur. Les

(1) *Append. de miraculis S. Godehardi*, ad diem 4 maii, apud Bolland.

évêques ou les abbés qui souffriront que leurs chanoines ou leurs religieux s'appliquent désormais à ces études, seront déposés.

X. On renouvelle les ordonnances portées pour l'observation de la *trêve de Dieu*. Les prêtres, les clercs, les moines, les paysans qui vont et viennent, doivent toujours être en sûreté, aussi bien que les laboureurs et les animaux avec lesquels ils labourent la terre. On ne doit jamais faire aucune violence à ces sortes de personnes.

XI. La trêve doit durer depuis le mercredi au soleil couché jusqu'au lundi au soleil levé, depuis l'avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis la Quinquagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, sous peine d'excommunication, qui doit être confirmée par tous les évêques.

XII. On défend les assemblées et les réunions où les gens de guerre se donnent des rendez-vous et se battent pour montrer leur adresse et leur force. Si quelqu'un est tué dans ces combats, il est défendu de lui donner la sépulture ecclésiastique, quoiqu'on doive lui accorder la pénitence et le Viatique, s'il les demande.

XIII. Si quelqu'un, à l'instigation du diable, porte la main sur un clerc ou sur un moine, qu'il soit excommunié ; qu'aucun évêque n'ait la présomption de l'absoudre jusqu'à ce qu'il se soit présenté devant le pape pour faire ce qu'il lui ordonnera.

C'est ici un des premiers exemples bien marqués d'un cas réservé au pape par un concile.

XVII. Le dernier canon regarde les incendiaires. On tâche d'inspirer l'horreur qu'un chrétien doit avoir de ce crime. Celui qui aura mis le feu à quelque maison est excommunié. S'il meurt, on défend de lui donner la sépulture, et s'il demande l'absolution, on défend de la lui donner à moins qu'il n'ait réparé le dommage, et on lui imposera pour pénitence de servir un an contre les Turcs en Palestine ou contre les Maures en Espagne. On ajoute que, si un archevêque ou un évêque se relâche de la sévérité prescrite sur quelqu'un de

ces articles, il payera le dommage fait par l'incendiaire, et de plus demeurera un an interdit de ses fonctions.

Ces précautions pour réprimer les incendiaires font juger que cette sorte de basse et cruelle vengeance était alors assez commune.

Le pape Innocent II, étant à Reims, confirma la permission que les papes Pascal II et Honorius II, ses prédécesseurs, avaient donnée à un reclus du diocèse de Cambrai nommé Aibert, d'entendre les confessions de ceux qui venaient le visiter. C'était un saint homme qui édifiait toute la province par l'austérité de sa pénitence. Il était natif d'Espeen au territoire de Tournay, et montra dès sa plus tendre jeunesse un grand attrait pour la piété (1). Ayant un jour entendu un jongleur qui chantait les actions de S. Thibauld de Provins, il en fut si touché qu'il résolut d'imiter ce saint personnage en menant comme lui la vie érémitique. Dans ce dessein, Aibert se réunit à un religieux de Crêpin, qui, avec la permission de Rainier son abbé, s'était retiré dans une solitude sanctifiée autrefois par S. Domitien, compagnon de S. Landelin. Aibert y souffrit beaucoup de la faim et de la rigueur de l'hiver.

Ce saint homme, ayant passé quelque temps dans cette solitude, fit un voyage à Rome avec l'abbé de Crêpin, et au retour il embrassa la vie religieuse dans ce monastère. Il y vécut vingt-cinq ans, après lesquels il retourna dans son premier ermitage. Là rien ne l'empêcha plus de se livrer à toutes les rigueurs de la pénitence. Pour lit il n'avait qu'une planche, pour habits un cilice et des herbes pour nourriture. Il passa vingt-deux ans sans manger de pain, vingt ans sans boire, et ne se nourrit pendant tout ce temps-là que d'herbes cuites à l'eau, qui lui servaient en même temps de nourriture et de boisson. Burcard, évêque de Cambrai, lui conféra l'ordre de prêtrise, afin qu'il pût être plus utile à ceux qui venaient le visiter.

(1) *Vita Aiberti* a Roberto archidiacono, apud Bolland., 7 april.

On venait de toutes les provinces pour voir un homme qu'on regardait comme le prodige de son siècle. Les plus grands pécheurs avaient la dévotion de se confesser à lui. Il les renvoyait communément à leurs évêques, et leur faisait promettre qu'ils iraient humblement leur découvrir les plaies de leurs âmes. Cependant, s'il s'en trouvait qui montrassent de la répugnance à se confesser à leur évêque, il entendait leur confession et leur donnait l'absolution; mais il avait coutume alors de leur imposer une pénitence beaucoup plus rude. Il y avait quelquefois une si grande foule de pénitents autour de sa cellule, que plusieurs, désespérant de pouvoir se confesser en particulier, lui déclaraient tout haut leurs péchés.

Malgré le bien que faisait Aibert, quelques personnes trouvaient mauvais qu'il s'ingérât ainsi dans l'administration du sacrement de pénitence. Mais le saint homme en avait reçu de trois papes une permission expresse. Celle d'Innocent II est datée de Reims du 21 octobre, c'est-à-dire du troisième jour du concile que ce pape tint en cette ville l'an 1131. S. Aibert vécut encore neuf ans, et il mourut saintement le jour de Pâques de l'an 1140, qui était le 7 avril. Sa Vie a été écrite aussitôt après sa mort, et dédiée à Alvise, évêque d'Arras.

Après le concile de Reims, le pape demanda au roi son agrément pour fixer son séjour à Auxerre, en attendant que l'empereur fût en état de le rétablir sur son siége. Le roi y consentit, et les évêques et les abbés de France se firent un devoir de fournir libéralement à l'entretien du pape et de la cour romaine pendant cette espèce d'exil. Le pape fut reçu dans toutes les villes où il passa avec de grandes démonstrations de joie et de respect. A Noyon, cependant, il essuya quelques insultes. Mais un grand incendie, qui consuma peu de temps après presque toute cette ville avec l'église cathédrale, fut regardé comme une vengeance que Dieu tirait de ces outrages (1).

(1) *Contin. Sigeberti*, sub nomine Roberti a Monte.

Innocent II donna la légation d'Allemagne à Mathieu évêque d'Albano, qui tint cette même année 1131 un concile à Mayence, où Brunon évêque de Strasbourg fut contraint de renoncer à son évêché (1). Ce prélat en avait déjà été chassé par l'empereur Lothaire, qui le soupçonnait d'être attaché au parti de Conrad, son compétiteur pour l'empire ; mais après la mort d'Ebrard, qui avait été mis en sa place, il était rentré dans son siége sans les formalités requises. C'est la raison pour laquelle il fut déposé. Gébrard, qui fut élu évêque de Strasbourg, était plus propre à manier l'épée qu'à porter la crosse.

L'Aquitaine, où le schisme se formait par les intrigues de Gérard d'Angoulême, attira particulièrement l'attention du pape. Il députa Joscelin ou Goscelin évêque de Soisons et S. Bernard de Clairvaux vers Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, pour détacher ce prince du parti de l'antipape. Guillaume parut respecter la sainteté de S. Bernard et se rendre à son autorité. Mais Gérard d'Angoulême le circonvint encore après le départ des députés du pape, et ce prince s'engagea de nouveau dans le schisme. S. Bernard lui écrivit aussitôt pour lui faire des reproches de son inconstance, et des violences qu'il avait exercées contre les chanoines de Saint-Hilaire. Ce fut en vain : le zèle du saint abbé ne put alors triompher de l'entêtement du duc. Il fut plus heureux à l'égard d'un grand archevêque, qui différait à se déclarer contre les schismatiques.

Hildebert, qui de l'évêché du Mans avait été transféré à l'archevêché de Tours, paraissait suspendre son jugement et délibérer encore. Cette espèce de neutralité qu'il gardait, devenait un scandale pour les catholiques et un sujet de triomphe pour les schismatiques. Car l'erreur ne manque guère de compter au nombre de ses partisans les prélats qui craignent de se déclarer contre elle, et souvent elle ne se

(1) Dodechinus, t. X *Conc.*, p. 988.

trompe point. S. Bernard crut devoir écrire à Hildebert pour l'engager à se déclarer au plus tôt en faveur du pape Innocent.

« Tous ceux qui sont à Dieu, lui dit-il (1), se joignent volontiers à Innocent. L'abomination est dans le lieu saint : l'antechrist, en persécutant Innocent, persécute l'innocence même. Ce pape fuit à la vérité devant la face du lion; mais c'est en cela même qu'il se montre un homme vraiment apostolique. Il fuit, mais il n'est point oisif dans sa fuite. Il travaille pour l'Église, et il est honoré dans ses travaux. Chassé de Rome, il est reçu par le monde entier; on vient à sa rencontre des extrémités de la terre. Quoique la fureur de Séméi (de Gérard d'Angoulême) ne cesse pas de maudire David, tous les princes de la terre, les rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, et le roi des Romains, ne reconnaissent-ils point Innocent pour le pape légitime?... Trois choses confirment ses droits à la papauté : l'élection par la meilleure partie, l'approbation du plus grand nombre, et, ce qui est au-dessus de tout, le témoignage de ses mœurs irréprochables.

« Nous attendons encore votre suffrage, sans néanmoins blâmer votre lenteur, qui est une marque de votre maturité; mais je dis à un pontife dont je suis connu : Ne poussez rien à l'excès, ne soyez pas plus sage qu'il ne faut. Pour moi, je vous l'avoue, j'ai honte de ce que le vieux serpent, las de tenter des femmes insensées, a paru porter l'audace jusqu'à oser vous attaquer vous-même, et ébranler cette grande colonne de l'Église. Mais nous avons une vive confiance que s'il l'ébranle, il ne la renversera pas, parce que l'ami de l'Époux entend volontiers la voix de l'Epoux, qui est une voix de joie et de salut, d'unité et de paix. »

Hildebert, qui avait montré d'abord du penchant pour le parti de l'antipape, ne résista pas à cette lettre, et il se rendit au sentiment presque unanime de toute la chrétienté. Pendant

(1) *Ep.* CXXIV.

qu'il délibérait encore, il déposa et excommunia quelques-uns de ses clercs qui s'adressèrent au pape Innocent. Le pape, qui n'avait pas lieu d'être satisfait d'Hildebert, les rétablit. L'archevêque en fut mortifié, et il écrivit une lettre au pape, où il se plaint avec respect de ce qu'il lui ôte le pouvoir de disposer d'une Église qui lui a été confiée, et de corriger, selon les canons, les clercs de son diocèse. Il l'assure cependant qu'il a obéi à ses ordres, et il le conjure de ne point ajouter de nouveaux chagrins aux infirmités dont il est accablé (1).

Hildebert était en effet alors fort infirme et fort cassé de vieillesse. Il mourut peu de temps après, le 18 décembre l'an 1131, âgé d'environ quatre-vingts ans, et fut enterré dans sa cathédrale. On assure qu'il se fit des miracles à son tombeau ; aussi plusieurs auteurs n'ont pas fait difficulté de lui donner le titre de saint. Mais ni l'Église du Mans, dont il tint le siége vingt-neuf ans et six mois, ni celle de Tours qu'il gouverna près de sept ans, ne lui rendent de culte.

Il nous reste un grand nombre d'ouvrages d'Hildebert : savoir, trois livres de ses lettres, des sermons pour tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année, les Vies de Ste Radegonde et de S. Hugues abbé de Cluny, un traité sur les combats de la chair et de l'esprit, un autre sur l'utile et l'honnête, un troisième sur la foi, lequel est un précis de toute la théologie, un quatrième sur le sacrement de nos autels, avec une exposition des prières et des cérémonies de la messe en prose et en vers. Car Hildebert était assez bon poëte, et nous avons un grand nombre de poésies de sa façon, la plupart sur des sujets de piété.

Le style d'Hildebert est poli et élégant, surtout dans ses lettres, où l'on trouve de l'érudition, de l'esprit, du sentiment et du goût. Pierre de Blois dit qu'on les lui avait fait apprendre par cœur dans son enfance pour lui former le style (2). On peut remarquer dans les divers écrits d'Hilde-

(1) L. II, *Ep.* XLVII.
(2) *Profuit mihi*, dit Pierre de Blois, *quod epistolas Hildeberti Cenomanensis epis-*

bert plusieurs traits qui font connaître quelle était la discipline de son temps, ou qui nous fournissent des preuves de la perpétuité de la tradition sur les principaux mystères de notre foi.

On ne peut s'expliquer avec plus de précision que ne le fait Hildebert sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. « Nous ne devons nullement douter, dit-il, que le pain, par les sacrées paroles de la bénédiction du prêtre, ne soit changé au vrai corps du Seigneur, en sorte que la substance du pain ne demeure point. Cependant le Seigneur a voulu que la couleur et la saveur du pain demeurassent, et que la vraie substance de son corps fût cachée sous cette espèce (1). » Dans un autre sermon, pour mieux marquer le changement ineffable qui s'opère sur nos autels, il se sert du mot *transsubstantiation ;* et c'est le premier des écrivains ecclésiastiques qui ait employé ce terme si propre à exprimer ce que l'Église a toujours cru de ce mystère. Voici ce qu'il en dit en parlant des communions sacriléges des prêtres impudiques : « Si je suis un vase d'incontinence et un prêtre impudique, je place sur l'autel le fils de Vénus auprès du Fils de la Vierge, et lorsque je prononce le canon et les paroles de la *transsubstantiation* (2), ma bouche est pleine d'amertume, de contradiction et de fraude. Car quoique j'honore alors le Sauveur des lèvres, je lui crache en même temps au visage (3). »

Hildebert témoigne une tendre dévotion envers la Mère de Dieu. Il établit ou insinue en plusieurs de ses écrits son immaculée conception ; et il reconnaît en termes exprès qu'elle a été enlevée en corps et en âme au jour de son assomption. « C'est, ajoute-t-il (4), pour le marquer que, dans l'oraison

copi styli elegantia et suavi urbanitate præcipuas firmare, et corde tenus reddere adolescentulus compellebar. (PETRUS BLES. *Ep.* CI.)

(1) *Serm.* XXXVIII, *in Cœn. Domin.*, V, p. 422.

(2) Cave se trompe, lorsqu'il dit dans sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, que Pierre de Blois est le premier qui se soit servi du terme de *transsubstantiation* pour expliquer le sacrement de l'Eucharistie.

(3) *Serm.* XCIII, p. 689. — (4) *Ibid.*, p. 527.

qu'on chante en ce jour, il est dit *qu'elle n'a pu être retenue par les liens de la mort.* » Ainsi l'oraison qu'on disait alors le jour de l'Assomption était différente de celle qu'on dit aujourd'hui. Hildebert dit dans un autre sermon que quand on prononçait le nom de Marie dans les prières de l'Église, on fléchissait le genou par respect. Il nous apprend qu'on portait des fleurs avec des rameaux à la procession le dimanche des Rameaux. Il recommande l'abstinence de chair dans l'avent, et il veut qu'on commence le jeûne du carême par se confesser. « On doit d'abord, dit-il, confesser ses péchés, et ensuite les expier par la pénitence : car celui qui attend à se confesser jusqu'au dernier jour du carême, fait assez connaître qu'il le fait malgré lui, et se plaît dans le péché (1). Enfin on a de lui un sermon en l'honneur de Ste Geneviève (2).

Hildebert, dans l'exposition qu'il a faite des cérémonies et des prières de la messe, dit que quelques personnes simples demandent souvent à quel endroit commence proprement la messe; et il répond que la messe ne commence qu'à l'offertoire, et qu'elle finit à l'*Ite Missa est.* Les *secrètes* sont ainsi nommées, comme il nous l'apprend, parce qu'on doit les dire secrètement et qu'il n'appartient qu'au seul prêtre d'offrir à Dieu le sacrifice. Pour le canon, on doit également le réciter à voix basse, et celui qu'il rapporte est le même que nous disons, si ce n'est qu'après les noms des saints dont on fait mémoire dans le *Communicantes*, il ajoute ces mots qu'on trouve en effet dans d'anciens sacramentaires : *Nec non illorum quorum solemnitas in conspectu tuæ majestatis celebratur.* En finissant ce traité, à cette question : Faut-il communier tous les jours? il répond que le mieux est que chacun fasse là-dessus selon sa

(1) *Serm.* LIX, p. 528, 386, 215.

(2) Le P. Beaugendre, bénédictin, dit que « ce sermon a été prononcé devant les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. » Mais les chanoines réguliers n'ont été mis en possession de l'église Sainte-Geneviève que près de vingt ans après la mort d'Hildebert.

foi et sa conscience. « Car les uns, ajoute-il, honorent le sacrement en n'osant par respect en approcher souvent, et les autres l'honorent également en n'osant s'en priver un seul jour. »

Hildebert a fait aussi une exposition de la messe en vers. Il marque dans ce dernier ouvrage qu'à l'évangile les laïques quittaient par respect le bâton sur lequel ils s'appuyaient, et qu'ils se découvraient la tête. Tout le peuple, autrefois, assistait debout à l'office; mais la plupart avaient des bâtons pour s'appuyer (1).

Parmi les ouvrages de poésie d'Hildebert, les principaux sont : les livres des Rois mis en vers, la Vie de Ste Marie Egyptienne, le martyre de Ste Agnès, celui des Machabées, et un recueil d'épitaphes des personnages les plus célèbres de son temps.

Hildebert ne comptait que trente-six jours de jeûne en carême : ce qui montre que le carême ne commençait encore dans l'Église de Tours ou dans celle du Mans que le dimanche de la Quadragésime. Il recommande pendant ce saint temps la continence aux personnes mariées (2). On se servait alors dans les messes solennelles d'un éventail pour éloigner les mouches du sacrifice. Hildebert en envoya un pour cet usage à S. Anselme, et lui marqua qu'il fallait chasser avec bien plus de soin encore les distractions et les pensées vaines, qui sont comme des mouches importunes; et que le soin qu'eut Abraham d'écarter les oiseaux des victimes offertes en sacrifice, était pour nous une leçon de l'attention avec laquelle nous devons écarter les distractions pendant que nous offrons le sacrifice (3). On voit par une lettre d'Hildebert que les sandales dont se servaient les évêques de France à l'autel, devaient être ouvertes par le haut, en sorte qu'on vît le pied.

Après la mort d'Hildebert, le chapitre de l'Église de Tours se divisa pour le choix d'un successeur. Le plus grand nombre

(1) *Serm.* LIX, p. 1137. — (2) *Serm.* CXXXVI, p. 867. — (3) *Ep.* II, p. 4.

des chanoines nomma Hugues, et les autres, Philippe. Celui-ci, voyant son élection défectueuse, la fit autoriser par l'antipape Anaclet. Hugues cependant se fit ordonner par Gui évêque du Mans; et, malgré la populace que son compétiteur avait à sa solde, il prit possession de son siége en se faisant porter depuis l'église Saint-Martin jusqu'à sa cathédrale (1). Ces troubles et ces divisions étaient les fruits du schisme.

La confusion était surtout étrange dans l'Aquitaine. La plupart des monastères et des Églises y avaient deux abbés et deux évêques; l'un du parti d'Innocent, et l'autre du parti d'Anaclet. Gérard d'Angoulême était l'auteur de ces maux. Soutenu par le duc d'Aquitaine qu'il avait séduit, il osait tout, et allumait partout le flambeau du schisme. Mais Dieu avait suscité S. Bernard pour résister comme un mur d'airain à toutes ses violences. Ce saint abbé écrivit de toutes parts pour exciter le zèle de ceux qui, par leur rang ou l'autorité de leur savoir, pouvaient contribuer à la paix de l'Église.

Geoffroy de Loroux (2), qui fut depuis archevêque de Bordeaux, était alors un professeur fort célèbre, à qui son érudition donnait un grand crédit. Le saint abbé de Clairvaux lui écrivit une lettre pour l'engager à employer ses talents à la défense de l'Église.

« Il vous est glorieux, lui dit-il (3), de pouvoir travailler pour Dieu. Mais ne vous sera-t-il pas pernicieux de le pouvoir et de ne pas le faire? Vous avez le crédit, la science, l'esprit de liberté, le don de la parole; avec ces talents vous ne pouvez abandonner l'Église dans le danger où elle est. Quoi donc! vous demeurez dans l'inaction, et l'Église votre mère est dans le trouble!.... La bête de l'Apocalypse, à qui il a été

(1) *Gesta episc. Cenom.* — *Chr.* Guid.
(2) Le Loroux, *Oratorium*, est un lieu du diocèse de Tours sur les confins du Poitou. Il y avait dans l'Anjou une abbaye de l'ordre de Cîteaux appelée aussi *Oratorium*, le Loroux.
(3) Bern. *Ep.* cxxv.

donné de blasphémer contre les saints et de leur faire la guerre, a envahi la chaire de S. Pierre, comme un lion furieux prêt à dévorer sa proie. Vous avez près de vous une autre bête qui siffle dans le secret : celle-là est plus féroce, et celle-ci plus artificieuse. Mais elles ont conspiré ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. Efforçons-nous de rompre les chaînes qu'elles nous préparent. » On voit assez que S. Bernard veut parler de Pierre de Léon et de Gérard d'Angoulême.

Le saint ajoute que, pour lui, il a travaillé avec succès à réunir les peuples sous l'obéissance d'Innocent, et que les rois d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Espagne et de Jérusalem l'ont déjà reconnu pour pape. Il exhorte Geoffroy à travailler de son côté. « Nous savons, lui dit-il, que vous êtes un enfant de paix, et que rien ne pourra vous détacher de l'unité. Cela ne suffit pas, il faut aussi la défendre et désarmer ceux qui la combattent. Ne regrettez pas la perte de votre repos : vous en serez bien dédommagé par la gloire que vous aurez de faire taire ou d'adoucir la bête cruelle qui est dans votre voisinage, et par là de tirer de la gueule du lion une proie aussi importante à l'Église que le comte de Poitiers. »

De son côté, S. Bernard n'omit rien pour gagner ce prince, qui pouvait faire autant de bien à l'Église qu'il lui faisait de mal. Il engagea Hugues duc de Bourgogne, parent du comte, à lui adresser la lettre suivante, que le saint abbé avait rédigée (1) :

« La parenté et l'amitié qui nous unissent ne me permettent pas de garder le silence plus longtemps sur votre égarement. Un particulier qui s'égare périt seul; mais l'erreur d'un prince entraîne tous ses sujets. Cependant Dieu, qui fait régner les rois, ne nous a mis à la tête des peuples que pour les protéger, et non pour causer leur perte. Il nous a établis les ministres, et non les seigneurs de l'Église. Je suis surpris

(1) *Ep.* CXVII.

qu'après avoir bien commencé, vous vous soyez laissé séduire jusqu'au point d'abandonner l'Église votre mère, à moins que vos conseillers ne vous aient persuadé que l'Église universelle était réduite à la seule maison de Pierre de Léon. Ce sont des hommes trompeurs, que la vérité confond assez en nous apprenant que cette Église doit s'étendre à toutes les nations de la terre.

« Les schismatiques ont cependant pour eux le duc de la Pouille ; mais il est le seul de tous les princes chrétiens ; encore l'ont-ils ridiculement gagné en lui cédant la couronne et la qualité de roi qu'il avait usurpées. Leur pape est indigne de ce nom, si ce qu'on dit de lui est véritable. Si ce dont on l'accuse est faux, il est encore indigne de la papauté, parce qu'il faut que le chef de l'Église soit non-seulement saint, mais encore qu'il ait la beauté d'une réputation saine. Il est plus sûr pour vous, mon cousin, de ne pas vous écarter de l'universalité dans la réception d'un pape. Il vous sera salutaire et honorable de recevoir celui que toute la religion et que tous les rois reçoivent. Les adversaires mêmes d'Innocent conviennent de la pureté de sa vie et de sa réputation sans tache. On a voulu calomnier la canonicité de son élection ; mais le très-chrétien empereur Lothaire a convaincu depuis peu les calomniateurs de mensonge. »

S. Bernard écrivit en même temps en son nom une lettre pathétique aux évêques d'Aquitaine, et en particulier à ceux de Limoges, de Poitiers, de Périgueux et de Saintes, pour les fortifier contre les persécutions de Gérard d'Angoulême et fermer tous les faux-fuyants des schismatiques. On retrouve dans cette lettre toute l'éloquence et toute la vivacité de zèle du saint abbé : « Voici le temps, dit-il à ces prélats (1), où, si vous avez du courage, vous ne devez le tenir ni caché ni oisif. Le glaive ennemi, qui semble encore menacer tout le corps mystique de Jésus-Christ, est surtout levé sur vos têtes.

(1) *Ep.* CXXVI.

Vous êtes d'autant plus exposés aux coups et à la fureur du persécuteur, que vous êtes plus près de lui. Il faut, ou que vous cédiez lâchement, ce qu'à Dieu ne plaise, ou que vous résistiez courageusement tous les jours aux assauts qu'il vous livre. Car ce nouveau Diotrephès, qui aime à tenir le premier rang parmi vous, ne vous reçoit pas et ne reçoit pas celui que toute l'Église reçoit avec vous..... Il n'y a pas lieu de s'en étonner : dans un âge si avancé, il ne songe qu'à se faire un grand nom. Ce n'est point un jugement téméraire : car avec quelle indignité et quelle bassesse n'a-t-il pas sollicité la dignité de légat par les lettres qu'il a écrites à ce sujet au chancelier? Et plût à Dieu qu'il l'eût obtenue! son ambition satisfaite aurait causé moins de mal. Voyez ce que fait l'amour de la gloire. Il écrit le premier, ou un des premiers, au pape Innocent : il lui demande la légation, il ne l'obtient pas. Ce refus l'irrite. Il se retire de lui, passe du côté de l'antipape et se fait gloire d'en être le légat. »

S. Bernard, après s'être élevé contre l'ambition de Gérard, le principal auteur du schisme, parle ainsi de ses violences : « Je ne puis le dire sans verser des larmes : cet ennemi de la croix a l'audace de chasser de leurs siéges les saints évêques, qui refusent d'adorer la bête qui a la gueule ouverte pour blasphémer le nom du Seigneur et son saint tabernacle. Il s'efforce d'élever autel contre autel, d'établir de nouveaux abbés et de nouveaux évêques, après avoir chassé les anciens; en un mot, d'écarter les catholiques et de promouvoir les schismatiques aux dignités. Malheureux ceux qui consentent à être promus de la sorte!

« Au reste, ces schismatiques demandent aujourd'hui un nouveau jugement, afin que, si on le refuse, ils puissent crier à l'injustice, et que si on l'accorde, ils puissent gagner du temps et pendant ce délai avancer toujours leurs affaires. De quelque manière, disent-ils, que les choses se soient passées jusqu'à présent, nous vous demandons aujourd'hui à être entendus, et nous sommes prêts à nous soumettre au juge-

ment qui sera rendu. Pure tergiversation! c'est le seul moyen qui vous reste pour séduire les simples, pour armer les malintentionnés, et pour pallier votre malice. Que diriez-vous si vous ne disiez cela? Au reste, Dieu a rendu le jugement que l'homme s'avise bien tard de demander. L'évidence a jugé plutôt que le décret d'une sentence. La témérité humaine osera-t-elle toucher à ce qui a été jugé par Dieu même?

« Les rois et les peuples se sont accordés à reconnaître le seigneur Innocent pour pape légitime. Les archevêques Gauthier de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Saltzbourg, ont reconnu que c'était le jugement de Dieu, et s'y sont soumis. Les évêques Hildebrand de Pistoie, Equipert de Munster, Bernard de Pavie, Landulfe d'Asti, Hugues de Grenoble, Bernard deParme, tous ces prélats ont reconnu dans cette affaire le jugement de Dieu et y ont acquiescé..... Je passe sous silence la multitude des autres évêques de Toscane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, d'Aquitaine, des Gaules, d'Espagne, et toute l'Église d'Orient. Mais je ne dois pas omettre tant de saints religieux, les camaldules, les moines de Vallombreuse, les chartreux, les moines de Cluny, ceux de Marmoutier, mes frères de Cîteaux, les moines de Caen, de Tiron, de Savigny : en un mot tous les clercs et moines qui suivent tous leurs évêques, comme les troupeaux leurs pasteurs, adhèrent au pape Innocent et le reconnaissent pour le véritable successeur des apôtres.

« Que dirai-je des rois et des princes de la terre? ne s'accordent-ils pas à révérer Innocent comme l'évêque de leurs âmes? Tous les gens de bien font la même chose, et cependant nos adversaires réclament contre cette unanimité. Ils font le procès à tout l'univers, et ils voudraient qu'on recommençât le jugement. Mais qui pourra persuader à tant de milliers de saints de détruire l'édifice qu'ils ont élevé? »

On voit ici avec quelle force S. Bernard se sert du consentement de l'Église universelle pour confondre quelques prélats réfractaires, qui refusaient d'acquiescer à la presque una-

nimité et qui demandaient un nouveau jugement. Ce raisonnement aurait encore plus de force dans une cause purement dogmatique.

Gérard d'Angoulême, de son côté, déployait une égale ardeur pour soutenir le schisme. Il avait écrit des lettres artificieuses au roi d'Angleterre, aux princes bretons et aux rois d'Espagne, pour les attacher au parti d'Anaclet. Il manda au roi d'Angleterre que, le droit des deux prétendants à la papauté étant litigieux, il était de sa sagesse de demeurer neutre; que plusieurs qui s'étaient pressés de prendre leur parti s'en étaient déjà repentis; que Pierre de Léon était si puissant à Rome qu'on ne pourrait jamais l'y forcer; qu'il avait de bons châteaux, de grands trésors et une famille aussi nombreuse que puissante; que plusieurs assuraient qu'on ne l'avait rejeté que par envie et parce qu'on craignait les lumières de son esprit, sa grandeur d'âme et son pouvoir, auquel rien n'était capable de résister; qu'il était impossible de le chasser de Rome, où le chef de l'Église avait toujours résidé; que d'ailleurs Pierre de Léon et tous les cardinaux étaient en possession de tous les biens du Saint-Siége, et qu'ils ne demanderaient rien à personne : qu'au contraire, si Sa Majesté reconnaissait un autre pape, ce pape ne pourrait manquer d'être à charge à tout son royaume; qu'il n'y avait rien de plus insupportable qu'un Romain dépourvu de biens, et qu'ainsi il le priait de suspendre son jugement (1).

Gérard, on le voit, en demandant la neutralité au roi d'Angleterre, tâchait de le faire pencher du côté de l'antipape Pierre de Léon. Mais le roi d'Angleterre et les autres princes reconnurent le piége qu'on leur tendait, et ils s'unirent plus étroitement au pape. Ainsi Gérard fut obligé de circonscrire les effets de son zèle corrupteur dans l'Aquitaine, et, par les maux qu'il y fit, sembla vouloir se dédommager de ceux qu'il ne pouvait faire au reste de la chrétienté. En sa qualité pré-

(1) Arnulfus Sag. archidiac., *de Schism.*, c. VI, ap. Pagi, an. 1130, n. 41.

tendue de légat, il chassa plusieurs évêques de leurs siéges, déposa Guillaume, évêque de Poitiers et Eustorge évêque de Limoges, et mit à leur place d'indignes sujets. La plupart des chanoines de Poitiers suivirent leur évêque dans son exil, et presque tout le diocèse continua de reconnaître Guillaume pour son légitime pasteur. Eustorge de Limoges se retira dans le château de Saint-Martial à la porte de la ville, d'où l'usurpateur de son siége pouvait tous les jours entendre les cloches qui sonnaient, tandis qu'on fulminait l'excommunication contre lui. Gérard retint pour lui l'archevêché de Bordeaux, sans quitter l'évêché d'Angoulême; mais il ne put entraîner son peuple dans le schisme (1).

De tous côtés, Gérard rencontrait chez les évêques une sérieuse résistance. Guillaume évêque de Saintes manda à Vulgrin, archevêque de Bourges, d'écrire à l'Église de Bordeaux, aux évêques d'Agen, de Périgueux, de Poitiers et de Limoges, pour leur défendre de reconnaître Gérard, et leur ordonner de l'excommunier. Guillaume évêque de Poitiers écrivit aussi à ce prélat contre les violences de Gérard. Vulgrin, en qualité de primat d'Aquitaine, tâcha de secourir cette Église; il écrivit des lettres pour soutenir les évêques, et cassa la prétendue élection que le clergé de Bordeaux avait faite en faveur de Gérard (2).

Pendant ces troubles, le pape Innocent était toujours en France. Mais sur la fin de l'an 1132 il reprit la route d'Italie, où l'empereur devait se rendre avec une puissante armée pour chasser l'antipape Anaclet. Innocent fut accompagné par S. Bernard et par un grand nombre d'évêques et d'abbés de France. Avant de quitter le royaume, il donna la légation de France, et particulièrement de l'Aquitaine, à Geoffroy évêque de Chartres, prélat d'une prudence consommée et d'une grande autorité.

S. Hugues évêque de Grenoble et Geoffroy, qui avaient

(1) Arnulfus, *de Schism.*, c. VII, t. II *Spicil.* — (2) In *Patriarc. Bituric.*, c. LXII.

l'un et l'autre beaucoup de zèle pour l'extinction du schisme, n'eurent pas la consolation d'en voir la fin; ils moururent la même année 1132. S. Hugues fut un des plus saints et des plus zélés évêques de son siècle. Nous avons vu avec quel empressement il avait accueilli S. Bruno et ses compagnons dans les montagnes de la Chartreuse, où il se retirait souvent parmi eux pour allier les exercices de la vie solitaire aux travaux de la vie apostolique. C'était en effet chez lui une inclination très-marquée que cet amour pour la solitude, et on n'a pas oublié que, dès le commencement de son épiscopat, il avait quitté son évêché pour se faire moine à la Chaise-Dieu, et qu'il fallut un ordre exprès du pape pour l'obliger à reprendre la conduite de son troupeau.

Sur la fin de sa vie, il fit de nouvelles tentatives pour se décharger d'un fardeau qui n'avait cessé de lui paraître au-dessus de ses forces. Il en fit faire la demande au pape Honorius II, qui, loin de l'accueillir, lui écrivit pour l'exhorter à soutenir avec courage les travaux de l'épiscopat dans un temps où les bons évêques devenaient si rares.

S. Hugues, affligé de ce refus, ne se rebuta pas : tout âgé et tout infirme qu'il était, il entreprit le voyage de Rome pour faire agréer son abdication. Mettre sous les yeux même du pape ses infirmités et sa caducité lui semblait un moyen assuré de réussir dans son dessein. Mais le pape jugea que, quelque infirme que fût ce saint évêque, son autorité et son exemple seraient encore plus utiles à son peuple que ne pourraient être la force et les travaux de celui qu'on lui donnerait pour successeur.

Pour le consoler, Honorius lui accorda toutes les autres grâces qu'il demanda. Hugues retourna à Grenoble, où il servit utilement l'Église durant le schisme qui se forma après la mort d'Honorius.

Ses infirmités augmentèrent de jour en jour, et il fut obligé de garder le lit longtemps avant sa mort. Il perdit même entièrement la mémoire de toutes les choses temporelles qu'il

avait faites ou vues dans le monde. Mais, par une faveur singulière, Dieu permit qu'il n'oubliât rien de ce qui concernait le service divin, et il récitait tous les jours par cœur les psaumes avec ses clercs. Les moines de Chalais, monastère qu'il avait fondé, se rendirent auprès de lui pour le servir pendant sa maladie, et ils se crurent bien payés de leurs services par l'édification qu'ils en reçurent. Quand Hugues s'apercevait que la douleur lui avait arraché quelques paroles d'impatience, il s'en accusait avec larmes, et ordonnait à ceux qui le servaient de lui donner la discipline. Mais, comme on ne croyait pas devoir lui obéir, il fondait en larmes et récitait plusieurs fois le *Confiteor* pour demander pardon à Dieu. Un jour, un de ceux qui l'assistaient, le voyant pénétré de la crainte des jugements de Dieu, lui dit : « Mon père, pourquoi vous alarmez-vous tant, puisque vous n'avez commis ni parjures, ni homicides, ni aucun autre crime? Et qu'importe? répondit-il : la vanité et la cupidité suffisent pour perdre une âme. » Cependant, sur ses instances, les chartreux exposèrent au pape Innocent II le triste état auquel il était réduit. Touché de leurs raisons, le pape rendit enfin à S. Hugues la liberté après laquelle il soupirait, en l'autorisant à faire ordonner en sa place pour évêque de Grenoble un religieux de la Chartreuse nommé Hugues, ainsi que lui. Le saint vieillard n'avait plus rien à désirer sur la terre; il ne tarda pas à aller s'unir à son Créateur.

Hugues mourut, âgé de plus de quatre-vingts ans, l'an 1132, le 1er avril, qui cette année était le vendredi avant le dimanche des Rameaux, dans la cinquante-deuxième année de son épiscopat. On garda son corps jusqu'au mardi de la semaine suivante, sans que l'intempérie de l'air, la multitude des cierges dont il était environné et la foule du peuple lui fissent contracter aucune corruption. Trois évêques se trouvèrent à Grenoble pour ses funérailles : Oldéric de Die, qui avait été son disciple; Geoffroy de Chartres, qui avait été son ami particulier et qui était alors à la suite du pape Innocent, et Hugues de Grenoble,

que S. Hugues avait fait élire de son vivant pour remplir son siége après sa mort. Le peuple, pour témoigner son respect, s'empressait de baiser ses sandales et d'emporter quelques morceaux de ses habits. On faisait toucher à son corps des anneaux et des pièces d'argent, pour les conserver comme des reliques. La foule était si grande qu'on fut obligé, pour faire l'enterrement, de tromper le peuple et de fermer les portes de l'église. S. Hugues est honoré le 1er avril.

Le pape Innocent II, ayant appris la vie édifiante et la mort sainte de Hugues, le mit au nombre des saints et donna ordre à Guigues, prieur de la Chartreuse, d'en écrire la Vie; ce fut l'objet de la lettre suivante, qu'on peut regarder comme le décret de sa canonisation (1):

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très-cher fils Guigues, prieur de la Chartreuse, salut et bénédiction.

« Pour correspondre aux bienfaits de Dieu, nous avons d'abord rendu grâces à sa majesté en apprenant la vie sainte du B. Hugues et les miracles qui s'opèrent par ses mérites. Ensuite, après avoir pris l'avis des archevêques, des évêques, des cardinaux et des autres qui étaient avec nous, nous avons ordonné qu'on l'honorât comme un saint et qu'on célébrât le jour de sa mort. Mais parce que vous avez une exacte connaissance de sa vie et de ses miracles, nous vous ordonnons, par l'autorité de S. Pierre et par la nôtre, d'en écrire ce que vous savez, afin que le clergé lisant cette vie et le peuple l'entendant en soient édifiés et méritent d'obtenir la rémission de leurs péchés par l'intercession de ce saint évêque. Nous prions pour vous, et nous donnons notre bénédiction à nos chers fils les chartreux. De Pise, le 22 avril. »

Guigues écrivit en effet la Vie de S. Hugues et la dédia au pape Innocent II. Personne ne la connaissait mieux que ce pieux écrivain : car il avait longtemps vécu avec S. Hugues

(1) Labb. *Conc.*, t. X, p. 971.

et dans la plus grande intimité. Le monastère de Chalais, que S. Hugues avait fondé, devint un prieuré uni à la grande Chartreuse.

Geoffroy abbé de Vendôme, qui était par son esprit et par son érudition un des principaux ornements de l'Église de France, mourut aussi la même année. Cet abbé était originaire d'Anjou et distingué par sa noblesse. Il fut élevé par Garnier, archidiacre d'Angers, et eut pour maître dans les sciences un professeur nommé Guillaume. Geoffroy fit de grands progrès dans les lettres, et il se voyait par là en état de s'ouvrir une route aux honneurs de ce monde, lorsque, touché de Dieu, il embrassa la vie monastique à Vendôme. Son mérite s'y fit bientôt connaître : car il fut peu de temps après élu abbé de ce monastère, n'étant encore que diacre. Il soutint avec zèle les biens et les priviléges de son monastère : ce qui l'engagea dans de fréquents démêlés avec les seigneurs et les évêques voisins. Fermement attaché au Saint-Siége, son dévouement aux papes légitimes qui l'occupèrent de son temps ne fut jamais chancelant. Lui-même assure qu'il passa douze fois les Alpes pour les intérêts de l'Église romaine, et que dans ces voyages il fut trois fois fait prisonnier (1). Geoffroy de Vendôme laissa en mourant un recueil de lettres, plusieurs petits traités ou opuscules et quelques sermons.

Le recueil de ses lettres est divisé en cinq livres. On y trouve divers détails qui concernent l'histoire et la discipline de son temps : c'est ce qui nous engage à en rappeler ici quelques-unes.

Geoffroy, écrivant au pape Pascal, rappelle que la première année qu'il fut abbé, ayant appris les persécutions que le pape Urbain souffrait de la part des guibertins, et qu'il était réduit à se tenir caché dans la maison de Jean Frangipane (2), il fit le

(1) L. I, *Ep.* XIV.
(2) Geoffroy nomme ce seigneur romain *Joannes Fricapanem;* la plupart des auteurs l'appellent *Frangipanem;* c'était une des plus nobles et des plus anciennes familles romaines.

voyage de Rome pour tâcher de lui donner quelque secours; qu'il lui fournit de l'argent pour racheter la tour de Crescentius, c'est-à-dire le château Saint-Ange, et le palais de Latran, où il eut l'honneur de baiser le premier les pieds de Sa Sainteté (1). Geoffroy, dans une autre lettre, s'adressant à Humbald archevêque de Lyon et légat du pape, qui lui avait ordonné de se rendre à un concile, lui dit qu'il viendra le trouver avant ou après le concile, mais qu'il n'y assistera pas, parce que, selon les priviléges accordés par sept papes, l'abbé de Vendôme n'était pas obligé de se rendre aux synodes indiqués par l'évêque diocésain ni aux conciles convoqués par les légats du Saint-Siége (2). L'évêque de Chartres ne pouvait non plus mettre en interdit l'église du monastère (3).

On voit, dans cette correspondance de Geoffroy, qu'il croyait illicite de réitérer l'extrême-onction; Yves de Chartres, qu'il consulta là-dessus, fut du même avis (4). Mais le sentiment des saints docteurs et la pratique de l'Église, qui ne peut errer en ce point, montrent assez que l'un et l'autre se trompaient à ce sujet. Geoffroy raisonnait plus juste sur la nécessité de la confession. Guillaume, qui avait été son maître, trompé par un texte de Bède dont il n'entendait pas le vrai sens, s'était persuadé qu'il n'y avait que quatre péchés dont on fût obligé de se confesser, savoir : l'idolâtrie, le schisme, l'hérésie et le judaïsme. L'abbé de Vendôme, pour réfuter cette erreur, montre que Bède ne parle en cet endroit que de la confession publique, parce que, ces quatre péchés scandalisant toute l'Église, « il faut, dit-il (5), non-seulement les confesser aux prêtres comme les autres péchés, mais encore à l'Église, » c'est-à-dire qu'il en faut faire une abjuration publique. Il ajoute : « Au reste, rien n'est plus certain que l'obligation de confesser secrètement ses péchés : car, quoiqu'il y ait des péchés dont on doive faire une pénitence publique, il n'y a que

(1) L. I, *Ep.* VIII. — (2) L. II, *Ep.* XXIX. — (3) L. II, *Ep.* II. — (4) L. II, *Ep.* XIX, et *Opusc.* IX. — (5) L. V, *Ep.* XVI.

les péchés qui donnent atteinte à la foi de toute l'Église dont il soit nécessaire de faire une confession publique. » On voit par ce passage que, quoique la pénitence des grands crimes fût publique, la confession en était secrète. Mais pour l'idolâtrie, le judaïsme, l'hérésie et le schisme dont la profession avait été publique, l'Église exigeait une confession ou une abjuration publique, ainsi qu'elle le fait encore. Nous ne disons rien ici de la lettre de Geoffroy à Robert d'Arbrissel, parce que nous en avons parlé ailleurs.

Les opuscules de Geoffroy sont la plupart des écrits fort courts. Il y en a un sur l'Eucharistie, où il montre que la chair de Jésus-Christ que nous recevons, est la même que celle qui a été conçue dans le sein de Marie et ensuite attachée à la croix. Dans le quatrième, où il traite des *investitures*, Geoffroy, aussi bien qu'Hildebert, fait usage de l'allégorie des deux glaives et y attache le même sens. « Jésus-Christ a voulu, dit-il, que le glaive spirituel et le glaive matériel fussent employés pour la défense de l'Église. Si l'un des deux émousse l'autre, c'est contre son intention : c'est là ce qui éloigne tout à la fois la justice de l'État et la paix de l'Église. De là naissent les scandales et les schismes, causes de la perte des âmes et des corps. Le sacerdoce et l'empire ne peuvent donc se faire la guerre sans être exposés tous deux aux plus grands périls (1). »

En déplorant les maux qu'engendrent ces funestes divisions qui vont jusqu'à la déposition du prince, suite de son excommunication, Geoffroy de Vendôme ajoute ces paroles qu'il importe de remarquer : « Le roi est privé tout à la fois de la communion ecclésiastique et *de sa dignité royale.* »

Fromond fut le successeur de Geoffroy dans l'abbaye de Vendôme. Geoffroy évêque de Chartres refusa d'abord de lui donner la bénédiction d'abbé, à moins qu'il ne lui fît sa profession, c'est-à-dire qu'il ne lui promît obéissance.

(1) *Opusc.* IV, ap. *Biblioth. PP.*, t. XXI, p. 61.

Fromond répondit qu'il ne lui ferait aucune promesse, parce que le pape l'avait défendu, et que son monastère était du patrimoine de S. Pierre : il en produisit les priviléges, et l'évêque, les ayant examinés, lui donna la bénédiction abbatiale ; dans la suite il fit un acte par lequel il reconnaissait en ce point l'exemption des abbés de Vendôme. Yves évêque de Chartres avait exigé une pareille promesse d'obéissance en donnant la bénédiction abbatiale à Geoffroy; mais celui-ci s'en plaignit dans la suite, et soutint qu'il n'était pas obligé de faire cette promesse (1).

Ce n'était pas seulement les abbés qui avaient des différends avec les prélats touchant leurs priviléges : les archidiacres en avaient quelquefois avec leurs évêques touchant les prérogatives de leur charge. Thibauld Nothier, archidiacre de Paris, s'arrogeait une juridiction presque égale à celle de l'évêque. Un chanoine de Paris, voyageant dans l'étendue de son archidiaconé, y fut volé. Nothier, sans consulter l'évêque qui était présent, excommunia le voleur et mit tout son archidiaconé en interdit. L'évêque leva aussitôt les censures ; mais l'archidiacre lui intenta un procès, et demanda réparation. Le clergé et les abbés de Paris prirent le parti de l'évêque, et écrivirent en sa faveur au pape Innocent II, qui prononça sans doute pour lui (2).

L'archidiacre Thibauld Nothier conserva du ressentiment de cette affaire contre Thomas prieur de Saint-Victor, qui avait la confiance d'Etienne évêque de Paris, et la principale autorité après lui dans le gouvernement du diocèse. Thomas la méritait par sa prudence et par son zèle. Il ne cessait de porter l'évêque de Paris à réformer la célèbre abbaye de Chelles, où les religieuses menaient alors une vie peu régulière. Ce saint homme avait cette affaire si fort à cœur, qu'il en parla au roi et obtint son consentement. L'évêque, ayant

(1) Inter *Op.* Sirm., t. III, p. 710, in notis. — Godef., l. II, *Ep.* VII.
(2) *Ep.* cleric. et abb. Paris., t. III *Spic.*, p. 161.

donc pris des mesures pour établir la réforme, se tranporta à Chelles et y fit la visite. Il était accompagné de l'abbé de Saint-Victor, de celui de Saint-Magloire, du prieur de Saint-Victor et du sous-prieur de Saint-Martin des Champs.

Tout se passa assez tranquillement à Chelles de la part des religieuses. Mais l'évêque à son retour, étant arrivé à Gournay-sur-Marne, fut attaqué par les neveux de Thibauld Nothier. Aucun de ceux qui étaient à la suite du prélat n'avait d'armes, parce que, comme il l'écrivit, c'était un dimanche. Les assassins, ayant déclaré qu'ils n'en voulaient qu'à Thomas prieur de Saint-Victor, l'égorgèrent inhumainement entre les bras de l'évêque, et menacèrent ce prélat de le traiter de la même manière s'il ne se retirait au plus tôt. L'évêque, ne consultant que son zèle et son amitié, courut au travers des épées nues vers celui qu'elles venaient de frapper, entendit sa confession, lui donna le Viatique et l'assista jusqu'à la fin en l'exhortant à pardonner à ses assassins. Le pieux religieux le fit généreusement, et rendit l'âme en protestant qu'il mourait pour la justice. Cet assassinat fut commis le dimanche 20 août 1133.

Etienne évêque de Paris fut si troublé de ce cruel attentat commis sous ses yeux, qu'il s'enfuit à Clairvaux pour se consoler dans cette solitude. De sa retraite il écrivit la lettre suivante à Geoffroy évêque de Chartres et légat du Saint-Siége (1) :

« Je ne sais si je trouverai des termes pour vous exprimer le nouveau malheur dont je veux vous parler. J'ai une nouvelle bien funeste à vous apprendre, et bien triste pour tous ceux qui prennent part aux opprobres de Jésus-Christ et de l'Église notre sainte mère. Le maître Thomas prieur de Saint-Victor, personnage d'une vertu reconnue, cet ami de tous les gens de bien, ce défenseur si zélé et si courageux

(1) *Ep.* Steph. Paris., inter notas fusiores ad *Epist.* CLVIII Bernardi. — Ap. Labb., t. X, p. 975.

de la sainte Église, mon coadjuteur fidèle dans mes travaux pour elle, a été assassiné par des impies. Il est mort selon la chair, mais sans doute qu'il vit avec Jésus-Christ : car étant mort pour Jésus-Christ, pourrait-il n'être pas dans la gloire de Jésus-Christ, puisque, en rendant le dernier soupir entre nos bras, il a protesté qu'il mourait pour la justice? » L'évêque mande ensuite au légat qu'il s'est retiré à Clairvaux, et qu'il le prie d'y venir incessamment pour le consoler et lui donner conseil.

Geoffroy de Chartres se rendit aussitôt à Clairvaux, et, après avoir conféré avec Étienne, il convoqua à Jouarre, en qualité de légat, les évêques des provinces de Reims, de Sens, de Rouen et de Tours. Hugues le nouvel évêque de Grenoble, et Guigues prieur de la Grande Chartreuse, ayant appris la tenue de ce concile, écrivirent en commun une lettre aux Pères, pour les exhorter à punir les homicides du bienheureux Thomas, ainsi qu'ils le nomment, et à les priver de tous bénéfices ecclésiastiques (1). Nous n'avons pas les actes du concile de Jouarre ; mais il n'y a aucun lieu de douter qu'il n'ait frappé les coupables des censures ecclésiastiques.

Le bruit s'étant répandu que Thibauld Nothier archidiacre de Paris, accusé d'avoir fait assassiner Thomas par ses neveux, était allé à Rome pour implorer la clémence du pape, S. Bernard écrivit à Innocent II la lettre suivante (2) : « La cruelle bête qui a dévoré Joseph s'est sauvée, dit-on, auprès de vous pour éviter la poursuite de nos chiens. L'insensée! elle s'enfuit dans le lieu où elle a le plus à craindre. As-tu donc cru, scélérat, que le siége de l'équité était une caverne de voleurs et un repaire de lions? La bouche encore pleine du sang du fils que tu viens de dévorer, tu fuis au sein de la mère et tu oses paraître devant les yeux du père? Si cependant il demande la pénitence, il ne faut pas la lui

(1) Labb., t. X, p. 976. — (2) *Ep.* CLVIII.

refuser; s'il demande une audience pour plaider, qu'on lui donne celle que donna Moïse au peuple qui adorait le veau d'or, ou Phinées à l'Israélite fornicateur, ou Mathathias à celui qui sacrifiait aux idoles; ou, si vous voulez que je rapporte des exemples qui lui conviennent mieux, donnez-lui celle que S. Pierre donna à Ananie et à Saphire, ou traitez-le comme Jésus-Christ traita les profanateurs du temple.

« Nous ne doutons pas que le sang de notre martyr ne crie vengeance au Ciel avec d'autant plus d'instance qu'il est récemment répandu. Mais, dira l'archidiacre, est-ce moi qui l'ai versé? Non, ce n'est pas toi, ce sont les tiens, et c'est pour toi; si c'est aussi par ton moyen, que Dieu le voie et le juge. Si cette excuse est recevable, il faut disculper les Juifs de la mort de Jésus-Christ, qu'ils n'ont pas crucifié de leurs mains. Il haïssait le bienheureux Thomas, dont le zèle l'empêchait de tirer, comme il avait coutume, d'injustes exactions à la faveur de son titre d'archidiacre. Plusieurs témoins dignes de foi l'ont même entendu le menacer de la mort. Enfin, qu'il dise, s'il le peut, quelle autre raison ont pu avoir ses neveux pour porter leurs mains sacriléges sur le saint du Seigneur. »

Dans le reste de la lettre, S. Bernard exhorte le pape à punir les coupables, et lui représente les désordres que pourrait causer l'impunité d'un si horrible attentat. L'évêque de Paris écrivit aussi au pape, sur le même sujet, une lettre fort touchante, que S. Bernard lui composa. Il y marque que Thomas faisait les fonctions de l'épiscopat, et que, sans en avoir les honneurs, il en portait tout le poids (1).

S. Bernard écrivit aussi plusieurs lettres au pape au sujet de l'assassinat d'Archambauld, sous-doyen de l'Église d'Orléans. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, fit la même chose et ne s'exprima pas avec moins de force (2).

Archambauld était allé à Rome porter plainte au sujet de

(1) *Ep.* CLIX. — (2) Petr. Ven., l. I, *Ep.* XVII.

l'intrusion de Jean dans l'archidiaconat d'Orléans. A son retour il dénonça à Geoffroy de Chartres légat, à Henri archevêque de Sens et au pape, plusieurs violences commises par l'archidiacre Jean et quelques autres chanoines, qui, pendant son absence, avaient fait arracher ses vignes, brûler ses granges et ses pressoirs. C'est pendant qu'il poursuivait la punition de ces attentats qu'il fut assassiné (1).

Le pape Innocent, indigné des horribles attentats signalés par les lettres de l'évêque de Paris et des saints abbés de Clairvaux et de Cluny, manda aux archevêques Rainald de Reims, Hugues de Rouen et Hugues de Tours, de s'élever avec vigueur contre les auteurs des assassinats commis sur les personnes de Thomas prieur de Saint-Victor et d'Archambauld sous-doyen d'Orléans. Il enjoignait, si cela était nécessaire, d'assembler un nouveau concile pour punir un crime si nouveau, et ajoutait : « Nous confirmons par l'autorité apostolique ce que vous avez jugé à Jouarre à ce sujet : cependant, comme votre sentence ne nous paraît pas assez sévère, nous y ajoutons les peines suivantes : savoir, que dans tous les lieux où se trouveront ces assassins on ne fera pas l'office ; que ceux qui les protégeront seront excommuniés, que Thibauld Nothier et les autres seront privés des dignités ecclésiastiques, qu'ils n'ont obtenues que par la puissance et la la violence de leurs parents (2). »

Au moment où le pape Innocent II donnait ces ordres, il était déjà sans doute à Rome, où l'avait accompagné l'empereur Lothaire à la tête de son armée. Ce prince, après l'avoir remis en possession du palais et de l'église de Latran, avait reçu des mains de Sa Sainteté la couronne impériale ; mais les prétentions de Conrad, qui la lui disputait, ne l'en laissaient pas paisible possesseur, malgré l'appui du pape. Innocent II, pour achever son œuvre, eut recours à celui dont il avait

(1) *Ep.* Archambaldi *ad Henric. Senon.*, t. III *Spic.*, p. 155. — (2) Labb., t. X, p. 977.

éprouvé tant de fois la sagesse et l'autorité : il envoya S. Bernard en Allemagne, où ce saint abbé réussit à réconcilier les deux princes concurrents et détermina Conrad à se désister.

Cependant le pape Innocent ne put se maintenir longtemps à Rome, où la faction de l'antipape Anaclet était trop puissante. Il se retira de nouveau à Pise, où il convoqua un nombreux concile pour le 30 mai 1134. Il ne manqua pas d'y inviter les évêques de France, dont il avait connu l'attachement pour sa personne et le zèle pour les intérêts de l'Église. Mais le roi Louis le Gros, qui avait alors quelque mécontentement contre le pape, prit la résolution d'empêcher les prélats de son royaume de se rendre à Pise pour le concile. S. Bernard, en ayant eu avis, lui écrivit la lettre suivante pour le détourner de ce dessein :

« Les rois et les royaumes, lui dit-il (1), ne conservent leur splendeur et leurs droits qu'autant qu'ils sont subordonnés à la puissance de Dieu et aux dispositions de sa providence. Pourquoi donc vous élever encore contre l'élu de Dieu, contre celui que vous avez reçu, que vous avez reconnu pour votre père, et que vous avez choisi pour le Samuel du prince votre fils, auquel il a donné l'onction royale? Ce n'est point contre des étrangers, c'est contre vous-même et contre vos propres sujets que s'arme votre indignation. On assemble un concile : quel préjudice cela peut-il faire aux droits de votre couronne et au bien de votre État? Au contraire, l'Église assemblée n'aura que des éloges à donner à votre zèle : elle publiera que le roi de France est le premier, ou un des premiers d'entre les princes, qui ait eu le courage de prendre la défense de l'Église sa mère ; mille actions de grâces vous seront rendues, et des milliers de saints prieront pour vous et pour votre maison.

« Pour peu qu'on soit sensible aux maux de l'Église notre

(1) *Ep.* CCLV.

mère, on ne peut disconvenir que si jamais un concile a été nécessaire, c'est dans le temps où nous sommes. Mais, dit-on, les chaleurs sont trop grandes. Nos corps sont-ils donc de glace? Ne sont-ce pas plutôt nos cœurs qui sont glacés? Pour moi qui suis un des derniers de vos sujets, mais un de ceux qui vous sont le plus attachés, j'ose vous dire qu'il ne vous convient nullement d'empêcher un si grand bien... Au reste, s'il est émané du Saint-Siége quelque décret qui vous ait déplu, ceux de vos fidèles sujets qui assisteront au concile travailleront à le faire révoquer ou modifier d'une manière convenable : c'est à quoi je m'emploierai bien volontiers, si j'ai quelque pouvoir. »

La parole de Bernard fut victorieuse comme elle l'était toujours, et le roi permit aux évêques de France de se rendre au concile de Pise. Les archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, de Rouen et d'Embrun s'y trouvèrent avec plusieurs évêques et un grand nombre d'abbés, à la tête desquels étaient S. Bernard et Pierre le Vénérable. On ignore le détail de ce qui se passa à ce concile, parce que nous n'en avons pas les actes. On sait seulement qu'on y excommunia l'antipape Anaclet, et que tous ses fauteurs furent déposés. Alexandre évêque de Liége avait été accusé de simonie et cité pour ce sujet au concile de Pise. Comme il ne comparut point, on y prononça contre lui la sentence d'excommunication. Il fut si frappé de cette nouvelle qu'il tomba malade en l'apprenant, et mourut le même jour. Il eut cependant le temps de se confesser et de recevoir le saint Viatique, et il promit même que si Dieu lui rendait la santé, il se ferait moine à Saint-Gilles, abbaye située à la porte de sa ville épiscopale(1).

Henri, ce fanatique séducteur qui avait troublé le Maine, s'était retiré en Provence, où il continuait de dogmatiser. L'archevêque d'Arles se saisit de sa personne et le fit conduire au concile de Pise, où il fut convaincu d'hérésie et con-

(1) *Histor. episcop. Leod.*, t. II, c. XXVII.

damné à être enfermé le reste de ses jours. Alors l'artificieux sectaire, qui était apostat de la vie religieuse, fit semblant de vouloir se faire moine sous la discipline de S. Bernard (1). On le remit entre les mains du saint abbé, qui lui donna des lettres pour Clairvaux. Mais témoigner trop de bonté à un chef de parti, c'est presque toujours s'exposer à devenir sa dupe. Henri s'échappa en chemin et fit encore bien du mal à l'Église de France.

La plupart des évêques et des abbés de France qui s'étaient rendus au concile de Pise, en partirent en même temps pour s'en retourner tous ensemble. Les troubles et les guerres civiles qui agitaient l'Italie, leur prescrivaient cette mesure ; elle fut néanmoins inutile, et, malgré leur nombre, ils furent attaqués en chemin et pillés par une troupe de factieux. Pierre le Vénérable, dans une lettre qu'il écrivit au pape, fait en ces termes le récit des dangers qu'ils coururent et dont lui-même ne se tira qu'avec peine, ayant eu sa mule tuée sous lui (2) :

« En retournant du concile où Votre Sainteté nous avait appelés, nous marchions sans défiance comme un troupeau du Seigneur, lorsque des loups furieux se sont jetés sur nous, nous ont dispersés, blessés, emprisonnés et dépouillés. Nous avions avec nous un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés, une légion de moines, une troupe nombreuse d'archidiacres et d'autres ecclésiastiques. L'horrible spectacle que de voir frapper, blesser, emprisonner et traîner avec violence des personnes si nécessaires à l'Église !

« L'archevêque de Reims, que ni son âge ni sa dignité n'ont pu faire respecter, après avoir reçu d'indignes outrages et de nombreuses blessures, est enfermé dans une tour. L'évêque de Périgueux a le même sort. Les archevêques de Bourges et de Sens, dépouillés de tout ce qu'ils avaient, se sont sauvés avec peine à Ponte-Tremoli, où ils ont été mis en prison, ainsi que l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Troyes, qu'un coup

(1) *Ep.* Gaufridi, t. II *Oper.* Bern. — (2) Petr. Cluniac., l. III, *Ep.* XXVII.

de lance avait fait tomber de cheval et qui est fort malade de sa blessure. On y retient prisonniers avec eux les évêques de Limoges, d'Arras, de Belley et de Rennes, et plusieurs autres prélats, auxquels il faut joindre les abbés de Saint-Martial de Limoges, de Vézelay, de Saint-Germain de Paris, de Corbie, de Noyon, de Melun, de Saumur et de Bourgueil. Ce bourg est plein de ces saints et illustres prisonniers. Ils n'ont d'espérance que dans le Seigneur et que dans vous, saint-père, qui tenez sa place sur la terre. » L'abbé de Cluny prie le pape, au nom de tous ces prélats, d'excommunier les auteurs de ces violences. Nous n'avons pas de détails sur cette affaire ; mais il paraît que les prisonniers furent bientôt élargis.

S. Norbert, qui était venu en Italie avec l'empereur Lothaire, auprès de qui il faisait les fonctions de chancelier, n'assista pas au concile de Pise. Il retourna en Allemagne avec ce prince, et tomba malade en chemin. Ayant cependant recouvré assez de forces pour continuer sa route, il se rendit à Magdebourg à petites journées. A peine y était-il arrivé qu'il fut attaqué d'une maladie qui le tint quatre mois au lit, et dont il mourut le mercredi après la Pentecôte, le 6 juin 1134, dans la cinquante-quatrième année de son âge et dans la huitième presque achevée de son épiscopat (1).

Après sa mort, les chanoines de sa cathédrale, qui lui avaient presque toujours été hostiles durant sa vie, voulurent avoir son corps. Mais les chanoines réguliers de son ordre, qu'il avait établis à Magdebourg, s'y opposèrent, se fondant sur les dernières volontés du saint évêque, qui avait choisi sa sépulture dans leur église. On ne put terminer ce débat que par l'autorité de l'empereur, qui décida en faveur des religieux. La réponse de ce prince ne fut connue que le huitième jour (2), et pendant ce temps-là le corps du saint évêque de-

(1) *Vita Norberti.*

(2) Baillet dit, dans la *Vie de S. Norbert*, que la réponse de l'empereur n'arriva que le neuvième mois. C'est une méprise de cet écrivain, qui a pris les jours pour les mois. Car la réponse étant arrivée le huitième jour, le corps fut inhumé le neuvième jour et non le neuvième mois.

meura sans sépulture et sans corruption, nonobstant la chaleur. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de son monastère, devant l'autel dédié à la croix. Mais environ dix-huit ans après, ses religieux le transférèrent dans le chœur, près du grand autel, et lui érigèrent un tombeau de marbre blanc. Ses reliques y demeurèrent jusqu'à ce que la ville de Magdebourg se fût laissée infecter des erreurs de Luther. L'empereur Ferdinand II, craignant alors que ce sacré dépôt ne fût profané par les hérétiques, le fit transférer à Prague, où il est en grande vénération.

Innocent II perdit en la personne de S. Norbert un zélé défenseur de l'unité catholique, qui par son zèle et son autorité avait contribué plus que personne à attacher l'empereur à son parti contre l'antipape Anaclet. Mais il lui restait encore S. Bernard, et ce vaillant auxiliaire suffisait pour réduire les principaux chefs des schismatiques.

Ce saint abbé s'était attiré tant d'estime au concile de Pise, que les évêques, les abbés et les seigneurs les plus distingués ne croyaient pas déroger à leur dignité en attendant à sa porte le moment favorable pour lui parler. Mais bien d'autres s'adressaient à lui, et on pouvait, sans exagérer, l'appeler le refuge de tous les malheureux (1).

Les habitants de Milan, qui avaient été excommuniés pour avoir pris le parti d'Anaclet, avaient eu recours à S. Bernard, espérant par son intermédiaire recouvrer les bonnes grâces du pape Innocent ; ils avaient même député vers le saint abbé pour le conjurer de venir à Milan. Bernard s'était mis en chemin avec les députés, lorsque, ayant appris que le concile de Pise était sur le point de se tenir, il manda aux citoyens de Milan qu'aussitôt après le concile il irait travailler à leur réconciliation (2). Il tint parole, et se rendit à Milan avec Gui de Pise et Mathieu d'Albano, que le pape lui donna pour collègues dans sa légation. S. Bernard souhaita qu'on y joignît aussi Geoffroy

(1) L. II *Vitæ Bern.*, c. II. — (2) *Ep.* CXXXII, CXXXIII.

évêque de Chartres, qui était au concile de Pise, et dont il avait connu la prudence en plusieurs occasions ; les cardinaux y consentirent. Les habitants de Milan, ayant appris l'arrivée des légats, sortirent de la ville et allèrent à une distance de plus de deux lieues au-devant d'eux. Mais S. Bernard était le principal objet de leur vénération. Ils se prosternaient malgré lui à ses pieds pour les lui baiser, et arrachaient les poils de ses vêtements, ou en coupaient quelques morceaux, pour s'en servir comme de remède contre les maladies. Chacun s'empressait de voir ce saint abbé, et il eut bien de la peine à fendre la foule pour se rendre au logis qui lui avait été préparé (1).

Bernard et les autres légats ayant conféré avec les principaux citoyens sur le sujet qui les amenait à Milan, les conditions de la réconciliation furent acceptées et les censures levées. Dieu, que Bernard glorifiait dans toutes ses œuvres, sembla vouloir confirmer par d'éclatants miracles la paix dont son serviteur était le principal médiateur. Comme il se préparait un jour à dire la messe, on lui amena dans l'église de Saint-Ambroise une femme possédée du démon depuis plusieurs années (2). Bernard la fit placer dans le sanctuaire, et, se tournant vers le peuple, il lui recommanda de prier avec ferveur. Il célébra ensuite la sainte messe, et toutes les fois qu'il faisait le signe de la croix sur l'hostie, il se tournait pour faire le même signe sur la possédée, qui était plus agitée que jamais. Après l'Oraison dominicale, le saint abbé, prenant sur la patène l'Hostie consacrée et la tenant sur la tête de la femme, dit : « Esprit malin, voilà ton Juge ; résiste-lui si tu peux : c'est lui qui, sur le point de souffrir pour nous, a dit : *Voici que le prince du monde va être chassé*. C'est ici le corps qui a été formé dans le sein d'une Vierge, qui a été étendu sur la croix et qui est ressuscité. Je te commande, par l'autorité de cette Majesté, de sortir du corps de cette servante de Dieu. » Malgré cet ordre, le démon tourmenta encore un mo-

(1) Ernald., l. II, c. II. — (2) Ernald., l. II, c. III.

ment cette femme avec plus de violence; mais ce saint abbé étant retourné à l'autel, la possédée fut entièrement délivrée au moment où il donna la paix au diacre, pour la porter aux assistants.

Ce miracle et plusieurs autres excitèrent tellement la pieuse curiosité du peuple de Milan pour voir et entendre Bernard, que pendant le séjour qu'il fit en cette ville les boutiques furent fermées, et les artisans quittèrent leur travail pour avoir la consolation de le voir. L'empressement devint si grand que le saint abbé, craignant d'être accablé par la foule, n'osait plus sortir. Il se montrait à la fenêtre de son appartement, et de là donnait sa bénédiction à ceux qui étaient dans la rue. Tout ce monde lui présentait à bénir des pains qu'on gardait ensuite comme autant de reliques.

Or, un jour, se trouvait au milieu de la foule un homme de la campagne qui avait apporté un jeune enfant possédé du démon (1). Mais au moment où Bernard fit le signe de la croix sur le peuple, cet enfant se débattit avec tant de violence, qu'il s'échappa des bras de son père et tomba comme mort à terre. On fit place au malheureux père pour approcher de la maison, et on le laissa entrer. Alors, mettant son fils aux pieds de S. Bernard, il lui dit : « Mon seigneur et mon père, il y a trois ans que cet enfant est tourmenté par le démon ; et ses agitations redoublent toutes les fois qu'on fait sur lui le signe de la croix, qu'il assiste à la messe ou qu'on lui lit l'Évangile. Je vous conjure, par la miséricorde divine, d'avoir pitié de lui et de moi. » Les larmes de ce pauvre homme et l'état déplorable de son fils émurent de compassion tous ceux qui étaient présents. S. Bernard toucha de son bâton le cou de l'enfant, tandis que Gérard frère du saint abbé, qui était avec lui, faisait secrètement sur le dos du malade le signe de la croix, pour éprouver si ce qu'on disait était véritable. L'enfant en effet tomba aussitôt en convulsions. S. Bernard ordonna

(1) Ernald., l. II, c. III.

qu'on le mît sur son lit; mais lorsqu'il y fut placé, le démon redoubla de violence et jeta l'enfant à terre. S. Bernard le fit placer de nouveau sur le lit, et, s'étant prosterné en prière, il ordonna qu'on lui fît avaler de l'eau bénite. On ne put y parvenir qu'en lui desserrant les dents à l'aide d'un coin; mais dès que l'enfant en eut pris quelques gouttes, il fut entièrement délivré.

Bernard, se trouvant chez Mathieu évêque d'Albano, pour y travailler aux affaires de leur légation, un jeune homme qui avait une main desséchée vint prier le saint abbé de le guérir. Bernard lui donna sa bénédiction et lui ordonna de se retirer. Il sortait sans avoir été soulagé, lorsque l'évêque d'Albano le rappela et le présenta à Bernard, intercédant pour lui. Bernard, prenant ce paralytique par la main, invoqua le Seigneur sur lui, et à l'instant il fut guéri. Le bruit de ce miracle assembla une si grande multitude de peuple devant la maison de l'évêque d'Albano, que Bernard ne put sortir et fut obligé de souper avec l'évêque. Ce prélat donna ordre à son maître d'hôtel de garder avec soin le plat dans lequel le saint abbé avait pris son repas (1). Peu de jours après, cet évêque, se trouvant saisi d'une fièvre ardente, fit apporter ce plat, et après qu'il y eut mangé du pain trempé dans de l'eau, il se trouva guéri.

Les habitants de Milan, émerveillés de tous ces miracles, pressèrent vivement S. Bernard de consentir à être leur archevêque ; mais il refusa constamment cette dignité. Plusieurs autres Églises le demandèrent aussi pour leur pasteur : il répondait qu'il n'était pas à lui, mais à ses frères; et ceux-ci craignaient tant qu'on ne le leur enlevât, qu'ils obtinrent un privilége du pape pour empêcher qu'il ne fût évêque. Les citoyens de Milan, pour adoucir l'amertume de leurs regrets, le prièrent d'établir près de la ville un monastère de son institut. C'est l'origine du monastère qui fut nommé *Cherval*, *Charavallis*.

(1) Ernald., l. II, c. III.

Bernard, au sortir de Milan, prit la route de Pavie. Un paysan qui était allé le chercher à Milan, où il n'était plus, arriva presque aussitôt que lui à Pavie. Il menait avec lui sa femme, qui était possédée, et le conjurait de la délivrer (1). Le démon vomit mille imprécations contre le saint abbé, et disait : *Cet homme qui ne mange que des poireaux ne me chassera pas.* Cependant Bernard avait ordonné qu'on conduisît cette femme à l'église de Saint-Cyr ; mais le démon continuait à l'insulter et s'écriait par la bouche de cette malheureuse : « Ni le petit Cyr ni le petit Bernard ne me feront sortir. » Bernard répondit : « Ce ne sera ni Cyr ni Bernard, ce sera Jésus-Christ qui te chassera. » Et en effet, s'étant mis en prière, il chassa le démon au nom de Jésus-Christ. Mais à peine cette femme était-elle rentrée dans sa maison que le démon rentra dans son corps. Le mari la reconduisit à S. Bernard, lequel, ayant chassé une seconde fois le démon, fit attacher au cou de la femme un papier où il avait écrit : *Esprit malin, je te défends de la part de Jésus-Christ de toucher désormais à cette femme.*

S. Bernard repassa enfin les Alpes pour revenir en France. Il prit sa route par Besançon, d'où il fut conduit comme en triomphe jusqu'à Langres. Les moines de Clairvaux allèrent fort loin en procession au-devant de lui, et lui témoignèrent avec un saint empressement la joie qu'ils avaient de le revoir après une si longue absence. Pour lui, ce qui le consola le plus sensiblement fut de trouver que son absence n'avait nui en rien à la régularité et à la ferveur de ses religieux.

Godefroy qui était prieur et qui fut depuis évêque de Langres, et les principaux membres de la communauté, lui représentèrent qu'il avait bâti Clairvaux dans une vallée trop étroite ; que le monastère n'était pas assez grand pour la multitude de ceux qui venaient s'y consacrer à Dieu, l'église pouvant à peine contenir les religieux ; que plus bas, près

(1) Ernald., l. II, c. IV.

de la rivière, s'étendait une belle plaine où l'on aurait toutes les commodités de la vie et l'espace nécessaire pour bâtir de vastes édifices. Bernard ne fut pas d'abord de cet avis, objectant les travaux déjà achevés et les dépenses qu'ils avaient entraînées. « Si nous détruisons tout cela, dit-il, les séculiers nous accuseront de légèreté, ou ils croiront que nos grandes richesses nous font tourner la tête. »

Les religieux répondirent qu'il fallait ou renvoyer ceux qui demandaient à être reçus parmi eux, ou faire une plus grande maison. Le saint abbé y consentit enfin, et l'on traça le plan d'un monastère beaucoup plus vaste. Le comte Thibauld, l'ayant appris, fournit des sommes considérables pour le nouvel édifice, qui fut achevé en peu de temps par les soins et les travaux des religieux. Ce nouveau monastère conserva le nom de Clairvaux, quoiqu'il ne fût plus bâti dans la vallée, comme l'était l'ancien, que l'on démolit (1).

Après le concile de Pise, Hugues archevêque de Rouen était demeuré en Italie, où le pape, qui connut son mérite, l'employa à plusieurs affaires importantes. Mais Henri roi d'Angleterre et duc de Normandie trouva fort mauvais que Hugues quittât ainsi le soin de son archevêché, et il ne tarda pas à le rappeler (2).

Arnoul, archidiacre de Séez et depuis évêque de Lisieux, était aussi alors en Italie, où il était allé étudier le droit canon. Il y composa sur le schisme qui divisait l'Église un traité qui, à vrai dire, n'est qu'une violente diatribe contre Gérard d'Angoulême et contre Pierre de Léon, desquels cet auteur trace les portraits les plus odieux. Il était persuadé que la charité que nous devons aux hérétiques et aux schismatiques ne nous oblige point à cacher leurs vices, et qu'au contraire celle que nous devons aux fidèles exposés à la séduction, nous impose le devoir de démasquer les faux docteurs qui leur en imposent. Arnoul dit que Gérard, né en Normandie, d'où la

(1) C'est aujourd'hui une maison de détention. — (2) Orderic.

pauvreté l'avait obligé de sortir, fut élu évêque d'Angoulême par suite de dissensions entre ceux qui avaient droit de suffrage ; que dans l'exercice de sa charge de légat du Saint-Siége, il vendait les ordres sacrés et les jugements qu'il rendait; il ajoute enfin que le comte d'Angoulême lui ayant déféré le crime de son archidiacre, qui avait eu un commerce coupable avec l'abbesse d'Angoulême, il n'avait fait qu'en rire et avait laissé l'archidiacre impuni. Arnoul fait un portrait encore plus affreux de Pierre de Léon, mais il ne nous apprend rien que nous n'ayons rapporté ailleurs. Il dédia son ouvrage à Geoffroy évêque de Chartres, que le pape avait chargé de la légation d'Aquitaine pour combattre la déplorable influence de Gérard.

Geoffroy, au retour de son voyage d'Italie, se mit en devoir de s'acquitter de cette mission, aussi difficile qu'elle était importante. S. Bernard avait désiré avoir auprès de lui ce prélat dans sa légation de Milan : Geoffroy pria à son tour le saint abbé de l'accompagner dans celle d'Aquitaine. Bernard lui répondit qu'il était obligé de partir incessamment pour conduire une colonie de ses religieux à Buzay, monastère de son ordre fondé récemment près de Nantes par Ermengarde duchesse de Bretagne, et que de là il ne manquerait pas de se rendre auprès de lui en Aquitaine. Geoffroy, qui ne voulait pas y entrer sans le saint abbé, prit le parti de l'accompagner en Bretagne.

S. Bernard se rendit donc à Nantes et de là en Aquitaine, avec Geoffroy de Chartres et quelques autres prélats, pour travailler à l'extinction du schisme. A la demande de quelques personnes influentes, le comte de Poitiers consentit à se rencontrer avec eux à Parthenay dans une conférence, pour traiter de la paix de l'Église. S. Bernard et Geoffroy y parlèrent avec zèle contre le schisme des Églises d'Aquitaine. Ils firent voir qu'il ne peut-y avoir qu'une Église et que tout ce qui est hors de cette arche périt. Le comte fut touché de leurs raisons, et déclara qu'il se sentait disposé à reconnaître Innocent pour le

pape légitime ; mais qu'il ne pourrait jamais se résoudre à consentir au rétablissement des évêques qu'il avait chassés de leurs siéges, parce qu'ils l'avaient trop cruellement offensé, et qu'il avait juré de ne se réconcilier jamais avec eux. On discuta longtemps sans pouvoir fléchir le comte Guillaume ; mais à la fin d'une seconde conférence, aussi inutile que la première, S. Bernard eut recours à d'autres armes.

Il alla célébrer la sainte messe, suivi de tous ceux qui avaient assisté à la conférence. Le comte Guillaume les suivit ; mais comme il était excommunié, il demeura debout à la porte de l'église et en dehors (1). S. Bernard, ayant consacré et donné la paix, se sentit inspiré de faire un dernier effort pour vaincre l'opiniâtreté du comte. Prenant en main l'hostie et la tenant sur la patène, il se tourne vers le peuple, et, le visage en feu, les yeux étincelants d'une ardeur toute céleste, il s'avance vers le comte d'un air menaçant, et d'une voix terrible lui dit : « Nous vous avons prié, et vous nous avez méprisés, vous avez méprisé dans une autre assemblée tous les serviteurs de Dieu. Voici son Fils et le Fils de la Vierge, le Chef et le Seigneur de cette Église que vous persécutez ; voici votre Juge, celui au nom duquel toute puissance fléchit le genou. Vous tomberez un jour entre les mains de ce Juge : le mépriserez-vous alors comme vous avez méprisé ses envoyés ? » Le comte Guillaume, à la vue de l'hostie et frappé de l'air terrible que Dieu avait donné à son serviteur, fut comme foudroyé et tomba à terre hors de lui-même. Ses gens le relevèrent, mais il se jeta à terre une seconde fois sans pouvoir prononcer une seule parole. Bernard, le touchant du pied, lui ordonna de se lever et d'écouter les ordres de Dieu : « L'évêque de Poitiers, lui dit-il, que vous avez chassé de son Église, est ici présent ; réconciliez-vous avec lui, rétablissez-le sur son siége, faites satisfaction à Dieu et rendez à Innocent l'obéissance que toute l'Église lui rend. » Guil-

(1) Baron., an. 1135, n. 3.

laume demeura sans réponse; mais, ayant aperçu l'évêque de Poitiers, il courut l'embrasser et le ramena lui-même à Poitiers, où il le rétablit sur son siége aux applaudissements de toute la ville.

Bernard parla ensuite avec douceur et bonté au comte, et acheva sans peine de le détacher du parti et des partisans de l'antipape Anaclet. Le comte Guillaume demeura désormais ferme dans l'unité catholique, et répara par plusieurs bonnes œuvres le scandale qu'il avait donné.

Vers le même temps il donna sa sœur Mathilde en mariage à Ramire, qui, de moine qu'il était à Saint-Pons depuis quarante ans, fut obligé, l'an 1134, de quitter l'habit et l'état monastiques pour monter sur le trône d'Aragon, après la mort d'Alphonse VI, son frère. Comme Ramire était prêtre, les historiens espagnols prétendent qu'il obtint la dispense du pape pour se marier; mais les uns la lui font donner par l'antipape Anaclet et les autres par Innocent II. Quoi qu'il en soit, il est certain que Ramire se maria, et que, dès qu'il eut des héritiers, il alla de nouveau s'ensevelir dans son cloître, ainsi que nous le dirons.

Gérard d'Angoulême ne fut pas touché de l'exemple du comte de Poitiers, et persévéra jusqu'à la mort dans le schisme dont il était le principal auteur. Il mourut subitement dans l'impénitence et sans sacrements; ses neveux, qu'il avait enrichis des biens de l'Église, le trouvèrent mort dans son lit. Ils le firent enterrer dans une église; mais Geoffroy évêque de Chartres le fit exhumer et mettre dans une terre profane. Il dépouilla même ses neveux des dignités dont ce prélat schismatique les avait pourvus. Tel est le récit de l'auteur de la Vie de S. Bernard (1). Selon un mémoire de l'Église d'Angoulême (2), Gérard aurait déclaré à son clergé, avant de mourir, que si par ignorance il avait agi contre la volonté de Dieu, en s'attachant au parti d'Anaclet, il s'en repentait et

(1) Ernald., c. VI, n. 39. — (2) Labb. *Biblioth.*, t. II, ap. Pagi, an. 1135, n 2.

s'en confessait. On peut donc espérer encore que ce prélat est mort dans de bons sentiments. Quoi qu'il en soit, le schisme s'éteignit en Aquitaine avec lui, grâce à la prudence de Geoffroy évêque de Chartres, et surtout par suite de la grande autorité que S. Bernard devait à son mérite et à ses vertus.

Ce saint abbé, ayant mis fin à cette œuvre importante, retourna à Clairvaux. Pour s'y délasser de tant de travaux, il se retira dans une sorte de petit ermitage couvert de feuillage, où il commença son excellent commentaire sur le Cantique des cantiques, à la prière de Bernard prieur de la Chartreuse des Portes (1). Ce travail ne l'occupait cependant pas tellement qu'entraîné par sa charité et son zèle, il ne s'occupât encore de diverses affaires. Il écrivit vers ce temps-là au pape Innocent en faveur d'Hatton évêque de Troyes, qui avait beaucoup à souffrir de la révolte de quelques ecclésiastiques (2). « L'insolence des clercs, lui dit-il, dont la négligence des évêques est la mère, afflige et trouble partout l'Église. Les évêques donnent le saint aux chiens et jettent les perles aux pourceaux; et ceux-ci à leur tour foulent aux pieds les évêques. Les pasteurs les éprouvent tels qu'ils ont bien voulu les former. Ils ne se donnent pas la peine de corriger les vices de ceux qu'ils enrichissent des biens de l'Église, et ils sont contraints de les souffrir mauvais. » Plus de soin en effet de la part des évêques dans le choix des sujets qu'ils admettaient aux ordres, leur aurait donné un clergé plus régulier et plus soumis.

Roger, duc ou roi de Sicile, restait seul protecteur de l'antipape Anaclet, qui lui avait donné la qualité de roi. Mais, malgré son isolement, il pouvait encore faire bien du mal à l'Italie et au Saint-Siége. Le pape Innocent, qui s'était si bien trouvé

(1) Il faut distinguer trois Bernard, qui furent prieurs des Portes. Le premier, qui était moine d'Ambournay, établit la chartreuse des Portes l'an 1115, et ne mourut que l'an 1152. Mais longtemps avant il abdiqua la charge de prieur, et eut pour successeur un autre Bernard qui renonça à l'évêché de Belley. Il y eut un troisième Bernard qui fut prieur des Portes après le bienheureux Nanthelme, depuis évêque de Die.

(2) Bern. *Ep.* CXXV.

des négociations de S. Bernard, eut de nouveau recours à lui et le pria de repasser en Italie pour la troisième fois, afin de tenter un dernier effort pour détromper le roi de Sicile. S. Bernard se crut obligé d'obéir. Avant de partir, il réunit ses religieux et leur adressa ces paroles :

« Vous voyez, frères, au milieu de quelles tribulations se trouve l'Église. Le parti de Pierre de Léon est brisé en Italie et en Aquitaine, et n'acquiert pas de nouveaux défenseurs. A Rome la plupart des nobles et tous les gens honnêtes parmi le peuple se sont attachés à Innocent. Mais, craignant la fureur de la populace, ils n'osent se déclarer ouvertement pour ce pontife. Pierre de Léon a pour partisans des misérables que l'argent a corrompus, et des seigneurs maîtres de châteaux forts. C'est contre eux seuls que nous avons à lutter, tout l'Occident étant soumis. Cette Jéricho tombera au bruit de vos prières et de vos saints cantiques; cet Amalec vaincu prendra la fuite dès que vous élèverez, comme Moïse, vos mains vers Dieu. Nous marchons au combat, venez donc à notre aide; demandez des secours au Ciel par vos ferventes prières (1). »

En achevant ces paroles, il bénit ses frères, qui fondaient en larmes, et partit pour l'Italie, où il gagna à la cause d'Innocent un grand nombre de partisans d'Anaclet.

Le roi de Sicile, dont l'esprit fin et délié lui conseillait la défiance, craignit de ne pouvoir résister à l'autorité de Bernard, s'il s'engageait avec lui dans une conférence particulière. Il écrivit donc à Innocent qu'il consentait à ce que Bernard se rendît auprès de lui avec Aimeric chancelier de la cour romaine; mais en même temps il pria l'antipape Anaclet de lui envoyer Pierre de Pise, qui passait pour l'orateur le plus éloquent et pour le plus habile canoniste de son siècle. Ce prince ne doutait pas qu'un si savant homme ne confondît le saint abbé dans une conférence publique, qu'il indiqua à Salerne. S. Bernard, qui comptait plus sur le bon droit qu'il

(1) Ernald., l. II, c. VII.

avait à défendre que sur son éloquence, s'y rendit le premier. Il trouva le roi Roger prêt à livrer bataille au duc Ramnulfe, et tâcha de l'en détourner, en lui prédisant qu'il serait battu s'il livrait le combat. Le roi méprisa la prédiction et en éprouva bientôt la vérité. Cependant sa défaite ne le rendit pas plus docile, et il ne voulut pas renoncer à la conférence entre Bernard et Pierre de Pise. Par son ordre, Pierre parla le premier et fit un long discours, dans lequel il s'efforça de prouver par l'autorité des lois la canonicité de l'élection d'Anaclet.

S. Bernard lui répondit (1) : « Je sais que vous êtes un homme savant et lettré, et plût à Dieu que vous eussiez embrassé un meilleur parti et employé vos talents à défendre une cause plus juste. Alors, appuyé sur de solides raisons, vous n'auriez à redouter qui que ce soit. Pour nous, homme grossier, plus accoutumé à manier la bêche qu'à faire des harangues, nous garderions le silence, si l'intérêt de la foi et de la charité ne nous pressait pas de parler, pour faire connaître que Pierre déchire cette robe de Jésus-Christ, que ni le Juif ni le païen n'osèrent diviser au temps de la passion. Il n'y a qu'une foi, qu'un Seigneur et qu'un baptême. Il n'y a eu qu'une arche au temps du déluge, et tous ceux qui étaient hors de cette arche furent submergés. Personne ne doute que l'arche n'ait été la figure de l'Église. Or, on vient de fabriquer une nouvelle arche, quoiqu'il ne puisse y en avoir qu'une véritable. Si l'arche que gouverne Pierre de Léon est de Dieu, il faut que l'arche que conduit Innocent soit submergée. L'Église d'Orient, tout l'Occident périront donc : la France, la Germanie, l'Espagne, l'Angleterre périront ; les camaldules, les chartreux, les religieux de Cluny, de Grandmont, de Cîteaux, de Prémontré, seront engloutis dans l'abîme avec les évêques et les abbés ; Roger, que voici, sera le seul des princes de la terre qui sera sauvé. A Dieu ne plaise que la religion du monde entier périsse,

(1) Ernald., l. II, c. VII.

t que l'ambition de Pierre de Léon, dont nous connaissons a conduite, obtienne le royaume des cieux ! »

Bernard, ayant ainsi parlé aux applaudissements de toute 'assemblée, se tourna du côté de Pierre de Pise, et, le regardant vec cet air de bonté et d'autorité si propre à triompher des cœurs, il le prit par la main et lui dit : « Si vous m'en croyez, ous entrerez avec moi dans l'arche. » L'orgueil de cet orateur, i fier de sa renommée, ne put résister à ces courtes et touhantes paroles; elles achevèrent de le gagner au parti d'Innoent. Quant au roi Roger, il demeura dans l'endurcissement, arce qu'il ne voulait pas restituer le patrimoine de S. Pierre u'il avait usurpé. Nous verrons dans la suite comment Dieu ermina ce funeste schisme, dont l'extinction fut principalenent due au zèle et aux travaux de S. Bernard.

Henri roi d'Angleterre et Louis le Gros roi de France ne irent pas la fin de cette division. Henri mourut à Saint-Denis ans la forêt de Lyons en Normandie, le 1er décembre 1135. Dès qu'il se sentit mortellement atteint, il fit sa confession son chapelain et ensuite à Hugues archevêque de Rouen, t reçut les sacrements avec édification. Hugues archevêue de Rouen, qui avait assisté le roi Henri à la mort, écrivit a lettre suivante au pape Innocent (1) :

« Nous faisons savoir à Votre Paternité que le seigneur notre oi, dont le souvenir renouvelle notre douleur, étant tombé ubitement malade, nous envoya ordre de nous rendre sans élai auprès de lui pour le consoler dans sa maladie. Nous artîmes aussitôt et nous passâmes trois jours avec lui ans la douleur et l'affliction. Il confessa ses péchés selon otre conseil, et, se frappant la poitrine de la main, déclara enoncer à toute attache au péché. Docile à nos avis et à eux des autres évêques présents, il promit qu'il se corrigeait et changerait de conduite, et sur cette promesse nous i avons donné trois fois l'absolution en trois jours. Avant

(1) Guillelm. Malmesb. *Hist. novel.*, l. I.

de rendre l'âme, il a adoré la croix et reçu le corps et le sang du Seigneur dans de grands sentiments de piété, sans oublier de déterminer les aumônes qu'il voulait faire. Qu'on paye, disait-il, mes dettes, les livrées (1) et les gages que je dois, et qu'on donne le reste aux pauvres. » Plût à Dieu que ceux qui gardaient et qui gardent ses trésors en eussent fait cet usage! Enfin, nous lui proposâmes l'autorité de l'Église touchant l'onction des malades selon le témoignage de l'apôtre S. Jacques. Ce prince nous la demanda instamment, et nous la lui donnâmes ; après quoi il expira doucement. Que le Seigneur donne sa paix à un prince qui a toujours aimé la paix ! »

Le roi Henri, en mourant, avait déclaré héritière de ses États la princesse Mathilde sa fille, veuve de l'empereur Henri V et mariée en secondes noces à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. Mais Étienne, comte de Boulogne, neveu de Henri, étant passé le premier en Angleterre, s'y fit couronner roi : ce qui occasionna de longs troubles en Normandie et en Angleterre.

Louis le Gros, roi de France, fut attaqué la même année d'une dyssenterie que tout l'art des médecins ne put arrêter (2). Ce prince fit paraître beaucoup de piété pendant cette longue maladie. Il souhaitait même d'être en état de se faire transporter à Saint-Denis, pour déposer sa couronne aux pieds des saints martyrs et prendre l'habit de S. Benoît dans cette célèbre abbaye ; mais on ne le jugea pas en état de supporter la fatigue de ce voyage.

Le roi, voyant son mal augmenter, appela près de lui un grand nombre d'évêques, d'abbés et de prêtres, et en leur présence fit une sorte de confession publique ; après quoi il demanda le saint Viatique. Pendant qu'on était allé le cher-

(1) Il y a dans le texte : *liberatæ meæ;* on nommait *liberata* ou *liberanda* les habits que les princes et les seigneurs fournissaient à leurs officiers et à leurs domestiques ; c'est d'où nous est venu le nom de *livrée*.
(2) Suger. *Vit. Lud.*, apud Duchesne, t. IV, p. 319.

cher, il se leva, tout malade qu'il était, et s'habilla ; puis il marcha au-devant de son Dieu, que l'on apportait en procession, et en présence du clergé et de toute la cour il déclara qu'il abdiquait la dignité royale. Aussitôt il en donna l'investiture à son fils par l'anneau royal, l'exhortant à défendre l'Église et à protéger les malheureux. Pour ajouter à la parole l'autorité de l'exemple, il disposa en faveur des pauvres de tout ce qu'il possédait; sa vaisselle d'or et d'argent, ses meubles et ses habits royaux : tout, jusqu'à ses chemises, devait leur revenir; mais il légua au monastère de Saint-Denis sa chapelle, qui était fort riche. Après s'être ainsi dépouillé de tout ce qu'il possédait, il se mit à genoux devant le corps de Notre-Seigneur, et, avant de le recevoir, fit sa profession de foi en ces termes :

« Moi Louis, pécheur, confesse un seul Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Je crois que le Fils, consubstantiel au Père, s'est incarné dans le sein de la Ste Vierge, a souffert, est mort et ressuscité, et que cette adorable Eucharistie est le même corps qui a été formé dans les entrailles de la Vierge ; que ce sacré sang est le même qui a coulé du côté du Sauveur attaché à la croix ; et je souhaite que ce saint Viatique me fortifie à mon passage contre toutes les puissances de l'enfer. » Après quoi, s'étant confessé, il reçut avec une singulière dévotion le saint Viatique.

Dès que le roi eut reçu les sacrements, il parut se porter mieux. Néanmoins, de retour en sa chambre, il fit ôter de son lit tout ce qui paraissait superflu, voulant, par un esprit de pauvreté et de mortification, qu'on n'y laissât qu'un simple matelas. Le roi, voyant l'abbé Suger, qui était auprès de lui, fondre en larmes, lui dit : « Mon cher ami, ne pleurez pas sur moi ; réjouissez-vous plutôt de ce que le Seigneur me fait la grâce, comme vous le voyez, de me préparer à paraître devant lui. » Cependant le roi revint à la santé et fut bientôt en état de monter à cheval et de faire même quelques pèlerinages ; il eut la consolation de voir sur sa route les peuples

lui donner mille bénédictions, et témoigner par leurs vœux et leurs acclamations combien sa conservation leur était chère.

A Béthisy près de Compiègne, Louis le Gros reçut un courrier qui lui apprit que Guillaume comte de Poitiers et duc d'Aquitaine était mort en Espagne; qu'il avait institué la princesse Éléonore ou Aliénor, sa fille, héritière de ses États, et ordonné qu'elle épousât le prince Louis, héritier présomptif de la couronne de France. Le roi ne pouvait recevoir une nouvelle plus avantageuse pour sa couronne. Il fit aussitôt partir le jeune prince son fils avec un nombreux cortége de seigneurs, pour aller épouser la princesse d'Aquitaine, et lui dit en l'envoyant : « Mon cher fils, que le bras de Dieu, qui fait régner les rois, vous protége vous et vos gens ! Car si par quelque malheur je venais à vous perdre, vous et les seigneurs que j'envoie avec vous, je ne me soucierais plus guère de ma vie ni de mon royaume. »

Guillaume comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui avait causé tant de maux à l'Église par le schisme, avait tâché de les réparer depuis sa conversion. Ayant entrepris le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice, il tomba malade en y arrivant, et eut la consolation de mourir devant l'autel de ce saint apôtre, muni des sacrements, le jour même du vendredi saint de l'an 1137. Quelques auteurs l'ont mal à propos confondu avec S. Guillaume, fondateur des guillelmites. Éléonore sa fille était une princesse qui, par son esprit, sa beauté et ses richesses, paraissait digne de l'alliance à laquelle son père l'avait destinée. Les noces se firent à Bordeaux avec de grandes réjouissances; et comme le prince Louis avait déjà été couronné roi, la princesse en l'épousant fut couronnée reine de France, et Louis de son côté se fit couronner duc d'Aquitaine. Les réjouissances auxquelles avait donné lieu cette alliance duraient encore, lorsqu'on apprit la mort du roi Louis le Gros.

Les grandes chaleurs de l'année 1137 avaient fort altéré

la santé de ce prince. Il retomba dangereusement malade de la dyssenterie sur la fin de juillet. Aussitôt il demanda Étienne évêque de Paris, et Gilduin abbé de Saint-Victor, auquel il avait coutume de se confesser. Il lui fit de nouveau sa confession et reçut encore une fois le saint Viatique. Il voulait se faire porter à Saint-Denis ; mais la vivacité du mal ne le permettant pas, il se fit mettre à terre sur un tapis couvert de cendres, sur lequel il expira le 1er août 1137, dans la soixantième année de son âge et la trentième de son règne. On l'enterra à Saint-Denis, comme il l'avait ordonné.

Louis VI, surnommé le Gros, mérita par sa bonté l'amour de ses sujets et sut par sa valeur vraiment héroïque se faire craindre de ses ennemis. Quand la gloire et l'intérêt du royaume lui faisaient entendre leur voix, aucun péril ne pouvait l'arrêter. Presque toujours les armes à la main, il lui fallut, pour ainsi dire, conquérir son royaume sur les seigneurs, qui se regardaient comme indépendants du trône. Un peu plus de prudence en aurait fait un grand roi ; mais Louis avait trop de droiture pour être ce que le monde appelle un habile politique. Il se laissa souvent tromper, mais ne trompa jamais personne. Pour la religion, malgré quelques démêlés assez vifs qu'il eut avec quelques évêques, on peut dire qu'il la protégea et la respecta toujours. Il prit constamment la défense du Saint-Siége, et voulut que son royaume fût l'asile des papes persécutés.

Le bienheureux Oldegaire (1), évêque de Barcelone et archevêque de Tarragone, mourut la même année 1137, après avoir travaillé pendant presque toute sa vie avec un grand zèle au service de l'Église. Il était originaire de Catalogne. Il fut quelque temps chanoine dans sa patrie d'une église de Saint-Adrien, et ensuite abbé de Saint-Rufe d'Avignon, monastère de chanoines en grande réputation de régularité. L'éloi-

(1) S. Bernard, dans sa *Lettre* CXXVI, adressée aux évêques d'Aquitaine, le nomme *Hildegaire*. C'est peut-être une faute des copistes : car tous les autres auteurs l'appellent *Oldegaire*.

gnement d'Oldegaire ne fit pas oublier ses vertus dans son pays natal. Elu évêque de Barcelone vers l'an 1116, à peine en fut-il informé qu'il prit la fuite pour se dérober aux honneurs; mais on sut le découvrir et le contraindre à accepter le fardeau si redouté. Son zèle et le grand bien qu'il fit dans son évêché, engagèrent Raymond comte de Barcelone à lui donner l'archevêché de Tarragone, ville qui avait été reprise sur les Sarrasins, Le pape Gélase II confirma cette nomination, et le bienheureux Oldegaire travailla avec autant de zèle que de succès à rétablir cette ville et à en rebâtir la cathédrale, qui était dédiée à Ste Thècle. Il mourut saintement dans une heureuse vieillesse, le 6 mars de l'année 1137. Les miracles obtenus par son intercession sont des preuves éclatantes de sa sainteté, et l'Église de Barcelone a souvent sollicité sa canonisation. On lui donne la qualité de bienheureux.

Ramire, roi d'Aragon, qui avait été obligé pour monter sur le trône de quitter le monastère de Saint-Pons où il avait fait profession, et qui s'était ensuite marié, voyant qu'il avait une fille (1) qui pouvait être héritière de ses États, la maria, quoiqu'elle n'eût environ que trois ans, à Raymond IV comte de Barcelone, qui était en état de gouverner et de défendre le royaume. Après avoir pris ces dispositions, le pieux roi renonça généreusement à la couronne, et reprit l'habit monastique. Il voulait retourner à son monastère; mais les siéges de Barcelone et de Tarragone se trouvant vacants par la mort du B. Oldegaire, on s'efforça de le retenir en Catalogne, et il fut élu pour remplir ces deux siéges. Ramire paraît avoir consenti d'abord à cette élection: car nous avons un acte de lui, où il prend, avec le titre de roi, la qualité d'évêque élu de Tarragone et de Barcelone. Cependant cette élection n'eut pas de suite, et il retourna à son monastère, où il mourut. C'est ainsi que le comté de Barcelone, qui avait été si longtemps du

(1) Plusieurs auteurs nomment cette princesse *Petronille,* et d'autres l'appellent *Urraca*. Il paraît qu'elle avait les deux noms.

domaine des rois de France et qui eut ensuite ses comtes particuliers, fut uni au royaume d'Aragon.

Raymond, à qui Ramire céda ce royaume en lui donnant sa fille, ne put jamais se résoudre à prendre le titre de roi, ni à porter les marques de la royauté. Quand on le pressait de le faire, il répondait : « Je suis né comte, et je ne vaux pas mieux que mes pères. J'accepte cependant le royaume ; mais je n'en prendrai pas le titre, et je garderai celui de comte ; et d'ailleurs, étant maître d'un royaume, aucun comte ne pourra plus me le disputer en richesse et en gloire, au lieu que je serais obligé de céder en cela à bien des rois. J'aime mieux être le premier des comtes que d'être à peine le septième des rois (1). »

Si la retraite du roi Ramire dut édifier tout le Languedoc, où est situé le monastère de Saint-Pons, dans lequel ce prince se retira, cette province ne fut pas moins touchée du grand exemple de conversion et de pénitence que lui donna en même temps un seigneur du pays, nommé Ponce de Lavaze. L'histoire en est trop édifiante pour ne pas mériter de trouver place dans les annales de l'Église.

Ponce était un gentilhomme du diocèse de Lodève, qui déshonorait sa noblesse par ses brigandages et ses violences (2). De son château de Lavaze, qui passait pour une forteresse imprenable, il faisait continuellement des courses pour ravager le pays et enlever hommes et bestiaux. Il s'était rendu la terreur de ses voisins et le fléau de la province, lorsque Dieu daigna le toucher et l'éclairer sur le désordre de sa vie. Ponce fut si pénétré de la crainte salutaire des jugements de Dieu, qu'il prit la résolution de renoncer à tout, pour faire une pénitence aussi éclatante que ses crimes avaient été publics. Il découvrit son dessein à sa femme, qui, douée de nobles sentiments, l'approuva, en le priant ce-

(1) Guillelm. Neubricensis, l. II, c. x.
(2) *Tract. de Convers. Pontii*, t. III *Miscell.* Baluzii, p. 205.

pendant de pourvoir auparavant à l'établissement de leurs enfants : car ils avaient un fils et une fille. Ponce offrit son fils au monastère de Saint-Sauveur de Lodève, et plaça sa fille et sa femme avec une dot considérable dans un monastère de religieuses appelé Drinon ou Drinonie.

Le changement édifiant qu'on remarqua dans la conduite de Ponce, surprit tous ceux qui l'avaient connu. Ses anciens amis, complices et instruments de ses brigandages, vinrent le trouver pour savoir de lui-même ce qui en était. Il leur avoua son pieux dessein, et les prêcha si éloquemment qu'il en gagna six, qui lui promirent de ne pas se séparer de lui dans le genre de vie qu'il avait résolu d'embrasser pour expier ses péchés.

Ponce crut qu'il fallait commencer par vendre tous ses biens, pour en distribuer le prix aux pauvres. En conséquence, on publia dans les paroisses que Ponce, à un jour fixé, vendrait tout ce qu'il possédait. Un grand nombre d'acheteurs de toute condition, nobles et roturiers, ecclésiastiques et laïques, ne manquèrent pas de se trouver au jour marqué pour la vente. Quand il eut vendu la plus grande partie, voyant que les acheteurs se retiraient parce qu'ils n'avaient plus d'argent, il leur déclara que pour ce qui lui restait à vendre, il prendrait en payement des bestiaux, des grains et tout ce qui pourrait servir à l'usage de la vie : car tout lui était indifférent, puisqu'il voulait tout donner aux pauvres ou restituer à ceux qu'il avait pillés.

Ponce, ayant ainsi vendu ses terres et ses meubles, crut qu'il devait, avant de suivre les mouvements de sa charité, satisfaire aux obligations que lui imposait la justice. L'aumône faite du bien d'autrui ne peut être agréable à Dieu. C'est ce qu'on savait fort bien dans ces siècles que l'on taxe d'ignorance. Ponce fit donc publier par les paroisses que tous ceux à qui il pouvait avoir fait quelque tort, eussent à se trouver à Peguerolles le lundi, le mardi ou le mercredi de la semaine sainte, qui était proche, et qu'il réparerait tous les dommages

dont on lui ferait des plaintes. Mais, pensant à Dieu avant tout, notre pieux pénitent voulut commencer par réparer avec éclat les outrages qu'il avait faits à la justice divine. Dans cette intention il se rendit à Lodève, le dimanche des Rameaux, avec les six compagnons qu'il avait gagnés à Dieu, et attendit que la procession fût arrivée à la place publique, où l'on avait dressé une estrade pour faire de là un sermon au peuple. Ponce s'y présenta la corde au cou et les épaules découvertes, conduit par des gens qui par son ordre le frappaient de verges, et, montant sur l'estrade, où l'évêque et son clergé avaient pris place, il se prosterna aux pieds du prélat. En même temps il lui présenta un papier où il avait écrit tous ses péchés, et le conjura de le faire lire publiquement à tout le peuple qui suivait la procession.

L'évêque voulait lui épargner cette honte ; mais le pénitent fit tant d'instances qu'il fallut le satisfaire. On lut donc à haute voix le détail de ses péchés, et pendant la lecture, qui fut longue, il se fit frapper de verges, ne se plaignant que de ce qu'on ne frappait pas assez fort. Cet exemple d'humilité et de pénitence tira les larmes des yeux des assistants, et plusieurs de ceux qu'une mauvaise honte avait empêchés jusqu'alors de confesser leurs péchés, même en secret, apprirent de lui à vaincre le respect humain qui leur avait fermé la bouche.

Le lendemain, qui était le lundi de la semaine sainte, Ponce se rendit à Peguerolles. Il s'y trouva un grand nombre de personnes de toute condition qui lui demandaient des dédommagements. Il commença par se jeter à leurs pieds et implorer d'eux son pardon ; après quoi il leur rendit avec usure tout ce qu'il pouvait leur avoir pris. Tous s'en retournèrent fort satisfaits et en lui donnant mille bénédictions. Cependant Ponce aperçut dans la foule un paysan de son voisinage qui ne lui demandait rien. Il lui dit : « Et toi, mon ami, qu'attends-tu? Pourquoi ne demandes-tu pas aussi un dédommagement pour le tort que je t'ai fait? Moi, seigneur, répondit le paysan, je

n'ai rien à vous demander : je ne sache pas que vous m'ayez fait tort. Ne te souviens-tu pas, reprit Ponce, qu'un certain jour on te prit ton troupeau dans ta bergerie? Je m'en souviens, dit le paysan, mais j'ignore l'auteur du vol. Eh bien, répliqua Ponce, c'est moi : je t'en demande pardon, et je te restituerai tout. Je vous le donne, dit le paysan, et je prie le Seigneur de vous pardonner. » Mais Ponce lui rendit un autre troupeau.

Ayant ainsi employé une partie de ses biens à réparer le tort qu'il avait causé, Ponce distribua le reste aux pauvres et aux églises, et partit ensuite nu-pieds pour faire divers pèlerinages avec les six compagnons qu'il avait gagnés à Dieu. Ces pieux pénitents allèrent d'abord à Saint-Guillaume du Désert, c'est-à-dire de Gellon, et de là à Saint-Jacques en Galice où ils eurent quelque envie de se fixer; mais l'archevêque de Compostelle leur conseilla de retourner en France. Déférant à son avis, les sept pèlerins visitèrent à leur retour le Mont-Saint-Michel, Saint-Martin de Tours, Saint-Martial de Limoges et Saint-Léonard. Pendant qu'ils étaient en prière dans l'église de Notre-Dame de Rhodez, Adhémar, alors évêque de cette ville, fut informé de leur passage dans sa ville, et voulut apprendre de leur bouche ce qu'ils se proposaient de faire. Le comte de Rhodez, qui alla les visiter à l'évêché, leur témoigna aussi beaucoup de bonté et s'unit à l'évêque pour leur offrir des terres sur lesquelles ils pourraient bâtir un monastère. Mais Ponce trouva ces lieux trop fréquentés et peu propres aux exercices de la vie solitaire. C'est pourquoi il alla avec ses compagnons visiter à Camarès un seigneur fort riche nommé Arnauld du Pont, qui les reçut comme des anges du ciel, et, leur donnant à choisir, leur dit : « Demeurez là où il vous plaira; bâtissez, semez, plantez, défrichez, et priez pour moi. » Ils choisirent un lieu appelé Salvanès, et, après en avoir arraché les ronces et les broussailles, ils s'y bâtirent des cabanes.

Ces nouveaux solitaires édifièrent bientôt le pays par leur

piété et par leur charité, surtout pendant une famine qui désola alors la province. Les pauvres venaient en si grand nombre à leurs cabanes chercher quelque soulagement à leurs misères, que ces bons ermites, n'ayant plus rien à donner, se disaient les uns aux autres : « Il faut nous enfuir ou mourir de faim. » Sur quoi Ponce leur dit : « Nous ne sommes pas venus ici pour fuir, mais pour combattre.... Mettons notre confiance en Dieu, et pour soulager les pauvres qui sont nos frères, vendons jusqu'aux courroies de nos souliers. Si après cela il nous faut mourir de faim, mourons dans notre simplicité. »

Il partit en même temps monté sur son âne, pour aller faire la quête en faveur des pauvres chez les gentilshommes de la province. Mais Arnauld du Pont, ayant appris que les solitaires qu'il avait établis à Salvanès, étaient sur le point de vendre tout ce qu'ils possédaient pour assister les pauvres, leur envoya du blé, qui se multiplia tellement entre leurs mains qu'ils en eurent suffisamment pour nourrir tous les pauvres jusqu'à la moisson.

Pendant ce temps-là le nombre des disciples de Ponce s'accroissait tous les jours. Pour rendre plus stable leur nouvel établissement, ils prirent avec lui la résolution d'embrasser tous ensemble la règle de quelque ordre religieux ; mais ils ne s'accordaient pas sur le choix, les uns préférant l'institut des chartreux et les autres aimant mieux celui de Cîteaux. Pour réunir les esprits, Ponce alla consulter les chartreux. Ces saints religieux furent si désintéressés qu'ils conseillèrent à Ponce d'embrasser plutôt l'institut de Cîteaux. Ainsi, à son retour, il se rendit à Mazan, monastère de Cîteaux bâti en 1119, et pria l'abbé Pierre de vouloir adopter sa maison de Salvanès. L'abbé Pierre l'accepta, et, après avoir éprouvé et instruit ces solitaires, il leur donna l'habit de Cîteaux et leur nomma pour abbé un d'entre eux appelé Adhémar. Quant à Ponce de Lavaze, il ne voulut avoir d'autre rang que celui de frère convers, s'estimant trop heureux d'être le serviteur des

serviteurs de Dieu. On rapporte la fondation de Salvanès à l'an 1136 (1).

L'Église de France, constamment unie à l'Église romaine, avait été presque en tout temps le mobile et l'appui de tout ce qui s'était fait d'important pour la religion. Mais jamais elle n'avait été ni plus écoutée ni plus considérée qu'à cette période de son histoire où nous voici parvenus. Cette autorité et ce respect, elle les devait principalement aux rares talents et aux éminentes vertus du saint abbé de Clairvaux.

Retenu en Italie, malgré ses infirmités et ses répugnances, après la conférence de Salerne, S. Bernard continuait dans Rome à ruiner le schisme d'Anaclet, lorsque, sur la fin de janvier 1138, une maladie de trois jours enleva l'antipape et délivra le Saint-Siége d'une usurpation qui avait duré près de huit ans. « Ce triomphe de l'Église est ma gloire et ma couronne, écrivit-il aussitôt à Pierre le Vénérable (2)..... Il a fallu souffrir avec notre mère..... Mais le temps de l'oppression est passé..... L'homme d'iniquité, qui faisait pécher Israël, a été englouti par la mort et enseveli dans le sein de l'enfer..... Ainsi espérons-nous qu'il en arrivera de quiconque ne rompra pas incessamment toute liaison avec son malheureux parti. »

Ce parti tombait en effet. Les cardinaux qui le composaient, et les frères d'Anaclet avec eux, ne songeaient qu'à se mettre sous l'obéissance d'Innocent; mais la démarche parut précipitée à Roger duc de Sicile, qu'ils consultèrent et qui voulait se faire acheter (3). Ce prince tenta donc de prolonger le schisme par une nouvelle élection, aussi sérieuse qu'elle le pouvait être dans la forme et qui demeura néan-

(1) Ici se termine, dans l'ouvrage généralement connu sous son nom, le travail du P. Longueval. Nous avons toujours voulu conserver, autant que possible, ses admirables récits, en nous efforçant toutefois de faire disparaître les défauts qu'on lui a justement reprochés, c'est-à-dire en retranchant ou en abrégeant les détails trop minutieux, quelquefois peu dignes de l'histoire, en réformant quelques jugements erronés, en redressant les faits inexacts, et en y ajoutant ce que nos études sur l'histoire nous y ont fait découvrir d'incomplet.

(2) Bern. *Ep.* CXLVII. — (3) *Chr. Bar.*

moins sans conséquence par le caractère du sujet élu. Le cardinal Grégoire, qu'on revêtit des habits pontificaux, n'était ni assez méchant ni assez déterminé pour entrer dans une voie sur les bords de laquelle il n'apercevait que des crimes et des précipices. Embarrassé de sa dignité et rongé d'inquiétude, il vint une nuit trouver S. Bernard, lui proposa de se démettre, et, sous la conduite du saint, il alla sur-le-champ se jeter aux pieds du vrai pape. Innocent, après la mort de Pierre de Léon, était revenu à Rome, où il ne semblait pas se mettre fort en peine du fantôme qu'on lui opposait. Ravi cependant de ne trouver dans ce nouveau rival que des marques de pénitence et d'obéissance, il le reçut avec bonté et lui laissa goûter sans mélange toute la joie d'un retour trop désintéressé et trop prompt pour qu'il se défiât de sa sincérité (1).

Cette dernière conquête, que S. Bernard devait moins à son habileté ou à ses efforts qu'à la confiance qu'on avait en lui et peut-être à ses prières, lui acquit généralement tous les ordres de la ville. Chacun rappelait une infinité de grandes choses qu'il avait faites pour établir l'unité, que l'on voyait heureusement consommée. Ce n'était que bénédictions et acclamations sur son passage; on le suivait en foule, on le nommait l'auteur de la paix et le père du peuple, on s'épuisait pour lui en démonstrations de la plus tendre vénération. Ce qui le touchait le plus agréablement dans ces élans populaires, c'est que le souverain pontife en retirait tout l'avantage: car la noblesse romaine se portait tout entière à lui rendre hommage, et la fidélité de cette partie du clergé qui avait eu à se soumettre s'affermissait de plus en plus. « Le pape y prodiguait des sommes immenses, » disaient calomnieusement ses ennemis; mais la présence de S. Bernard faisait véritablement son trésor, et rien ne contribuait plus à grossir le nombre de ceux qui reprenaient pour lui les sentiments légitimes (2).

(1) *Chron. Bass.* — (2) *Vita Bern.*, l. XI.

Tant d'applaudissements et d'honneurs étaient un fardeau trop lourd pour l'humilité du saint abbé; aussi quitta-t-il Rome dès que le consentement du pape lui permit d'en sortir. Il n'y était resté que cinq jours depuis l'abdication du cardinal Grégoire ; et, abondamment récompensé de tout ce qu'il avait fait de bien par quelques reliques qu'il remportait, le saint se hâta d'aller se renfermer à Clairvaux, où l'attiraient son amour de l'oraison et ses goûts pour l'étude. Bernard ramenait avec lui son frère Gérard, qu'il avait été en danger de perdre à Viterbe l'année précédente, et dont le Seigneur n'avait accordé la santé qu'à la force de sa foi et à la ferveur de ses prières. Il la lui avait demandée avec cette liberté respectueuse que Dieu souffre et autorise dans ses serviteurs. « Attendez, Seigneur, attendez notre retour, » lui avait-il dit dans la simplicité de son cœur (1). « Nous sommes ici en une terre étrangère : si vous m'enlevez le compagnon de mon voyage, quel compte voulez-vous que j'en rende à ceux qui me l'ont confié ? Il est à vous : permettez cependant que je le remette entre les mains de ses frères et de ses amis ; alors vous en disposerez selon vos desseins, et je n'aurai point à m'en plaindre. » Le saint avait été exaucé ; mais il ne l'avait été qu'à la condition qu'il avait en quelque façon prescrite. Ils ne furent pas plutôt revenus à Clairvaux, lui et Gérard, que Dieu lui redemanda une vie soutenue jusque-là par un miracle de miséricorde. Quelque affligé que fût S. Bernard de cette mort, il se posséda jusqu'à ne pas verser une seule larme, même au moment de l'inhumation, lui qu'on avait toujours vu en pleurs toutes les fois qu'il avait à s'acquitter d'un pareil devoir. La violence qu'il faisait à sa douleur céda enfin à sa douleur même. Une pensée qui le saisit sur la mort des justes au commencement de son vingt-sixième sermon sur le Cantique des cantiques, lui rappela trop fortement la mémoire de son frère, pour ne pas irriter une plaie si récente (2). Il parla, ou

(1) *Sermo* XXVI *in Cant.* — (2) *Ibid.*

plutôt ce fut le cœur d'un nouvel Ambroise qui se fit entendre. La circonstance douloureuse dans laquelle se trouvait S. Bernard était presque semblable à celle où S. Ambroise de Milan déplora publiquement la mort de son frère Satyre; leurs accents furent les mêmes. Il y a, nous osons le dire, dans ce qu'on nous rapporte des saints, une histoire de leurs sentiments et de leurs affections où l'Église prend autant d'intérêt qu'à celle de leurs actions et de leur vie. Le spectacle des accidents qui troublent et déconcertent leur nature, loin d'amoindrir la perfection du modèle que les saints nous présentent, ne fait au contraire que les proportionner davantage à notre faiblesse et à nos besoins. C'est ce qui donne tant de prix à ce morceau de S. Bernard :

« Pourquoi, dit-il, cacher plus longtemps le feu qui me dévore?... J'ai tâché de résister à ma tendresse par les forces de la foi : je lui opposais la nécessité commune, le malheur de la condition humaine, les ordres du Tout-Puissant, le jugement d'un Dieu juste, le fléau d'un Dieu terrible, la volonté du Seigneur. Par ces motifs, j'ai pu arrêter mes larmes ; mais je n'ai pu charmer ma tristesse. Resserrée au dedans de moi, elle s'est accrue et en a poussé de plus profondes racines. Qu'elle se répande donc au dehors, puisqu'il faut qu'elle éclate ; qu'elle se montre librement aux yeux de mes enfants, qui en connaîtront mieux ce que je souffre, et en prendront plus de soin de me consoler. Oui, mes chers enfants, vous connaissez ce que je perds et ce qu'il doit m'en coûter.... C'était mon frère par le lien du sang, et il l'était encore plus par le lien de la religion. Partagez ma peine, je vous en conjure, vous qui voyiez avec quelle douceur et quelle union nous vivions ensemble. J'étais infirme de corps, et il me portait; j'étais lâche et pusillanime, et il m'encourageait; j'étais paresseux et négligent, et il m'excitait; j'étais imprudent et inattentif, et il m'avertissait. Comment cet ami selon mon cœur, cet autre moi-même, m'a-t-il été arraché? Division cruelle ! séparation amère! La mort seule était capable de me la faire sentir. Elle

a enlevé un de nous, et elle en a fait mourir deux. Car, enfin, qu'est-ce pour moi que de vivre après lui? Me laisser vivre, n'est-ce pas m'ôter l'usage et le fruit de la vie, et me condamner à un sort plus funeste que le fer et le feu auxquels on condamne l'arbre mort et infructueux? »

S. Bernard s'abandonne ici à des mouvements du cœur qu'une austérité stoïque traiterait de faiblesse ; mais qu'une philosophie chrétienne ne craint pas de louer, quand la piété les tempère et que la charité les rapporte à Dieu. Il revient ensuite aux talents de Gérard, aux services qu'il en recevait, à sa fin pleine d'édification, et à l'abondante récompense qu'il croyait fermement lui avoir été réservée. « De nos deux âmes, dit-il, l'amitié, plus puissamment même que la naissance, n'en avait fait qu'une. Hélas! une partie de moi-même est maintenant dans le ciel, et l'autre demeure dans la boue. Je suis cette portion misérable qui est restée dans la fange, et l'on me dit : Ne pleurez pas. On m'arrache les entrailles, et l'on me dit : Soyez insensible..... » Puis, adressant la parole à son frère : « Plût à Dieu, continue-t-il, que je pusse vous suivre là où vous êtes ! car il n'y a aucun doute que vous ne soyez allé vous unir éternellement aux chœurs célestes, que, votre dernière nuit, vous invitiez à chanter avec vous les cantiques du Seigneur. On accourut me chercher, pour être témoin de ce prodige, et pour voir un homme mourir dans les transports d'une sainte joie et insulter à la mort. O mort, où est ta victoire ? Voici un religieux qui expire, l'allégresse sur le front et le chant sur les lèvres, s'entretenant avec Dieu et répétant plusieurs fois le doux nom de Père. Il me regarda, ajoute le saint, et me dit : Quelle bonté à Dieu de vouloir être le père des hommes ! quelle gloire aux hommes d'être les enfants de Dieu et ses héritiers ! Je l'avoue, peu s'en fallait qu'il ne me transportât d'esprit au ciel avec lui et que, tout occupé de son bonheur, je n'en oubliasse ma misère. »

Le saint, recueillant à la fin quelques exemples de larmes innocentes qui excusent ou justifient les siennes, celles de

Samuel sur Saül, de David sur Absalon, de Jésus-Christ sur Lazare et sur Jérusalem, termine ainsi : « Si je pleure, ce n'est point en infidèle, mais en homme ; ce n'est point que j'en reproche la cause à celui qui me frappe ; j'adore sa main, je confesse sa bonté, je fais effort pour fléchir sa rigueur ; on entend mes gémissements, et non point mes murmures. Je reconnais l'équité d'un juge qui, par une même sentence, a puni le coupable et couronné le juste, tous les deux selon leurs mérites. Sa miséricorde et sa sévérité sont également louables : affligés qu'il nous enleva un frère, nous n'oublions pas qu'il nous l'a donné; nous lui rendons grâces de nous l'avoir laissé posséder, et nous ne voudrions le posséder encore qu'autant que la prorogation du bienfait conviendrait à sa sagesse. »

Dès que le pape Innocent s'était vu paisible à Rome, il y avait convoqué un nombreux concile, qu'il tint au jour indiqué, le 8 avril 1139, dans le palais de Latran, et qui est compté pour le dixième général. Il y rassembla jusqu'à mille évêques et un plus grand nombre d'abbés (1) : « Et le pape, dit un historien français de ce temps-là (2), y parut parmi ces prélats le plus respectable de tous, tant par l'air de majesté qui éclatait sur son visage que par les oracles qui sortaient de sa bouche. » La seule chose à faire pour cimenter la réunion partout où le schisme avait gagné, était de suivre la conduite qui avait été tenue en Aquitaine, et c'est ce que l'on y statua unanimement. Le pape, dans l'éloquent discours qu'il fit à l'ouverture, prévint d'abord ce qu'une fausse compassion ou une estime mal placée pourrait suggérer de favorable aux schismatiques. « Notre règle, dit-il, c'est celle de S. Augustin, qu'avec des gens séparés de l'Église catholique il n'y a point à se retrancher sur la régularité de leurs mœurs ; qu'ils sont morts à la grâce et ennemis de Dieu, dès là qu'ils sont détachés de l'unité de Jésus-Christ. Gardons-nous donc bien de laisser

(1) *Chr. Barb.* — Otto Fris. — *Conc.*, t. X, p. 999. — (2) *Chr. Maur.*

impunie leur témérité à conférer ou à recevoir les ordres, et de souffrir dorénavant ces sacriléges jouir illégitimement du crime des canons enfreints et de la juridiction usurpée. » Tous les Pères du concile entrèrent dans les vues du pape ; tous s'écrièrent : « Nous annulons ce qu'a fait Pierre de Léon ; nous dégradons ceux qu'il a élevés ; nous déposons ceux qu'il a consacrés, et pour ce qui est des prêtres et des autres ministres ordonnés par Gérard d'Angoulême, nous leur interdisons, par autorité apostolique, l'exercice de toute fonction ; nous voulons qu'ils demeurent perpétuellement dans le grade où ils sont et leur défendons de monter jamais plus haut. » Ces ordinations illicites allaient loin en France, à cause du crédit énorme dont Gérard d'Angoulême avait joui au delà de la Loire. Sans trop s'arrêter aux troubles qui en naîtraient infailliblement, on ne pensa qu'à l'exécution du décret. Pour y travailler, le pape commit de nouveau Geoffroy évêque de Chartres, déjà revêtu de la légation d'Aquitaine, et en cette qualité étendit ses pouvoirs dans toutes les provinces du royaume (1).

Le concile dressa vingt-six canons, reproduits la plupart, en ce qui touche la France, du concile de Toulouse en 1129 et du concile de Reims en 1131 ; mais plus célèbres sous le nom du dixième concile de Latran que sous les deux autres. On y procéda avec une rigueur qui parut nécessaire contre Roger duc de Sicile, en l'excommuniant nommément, quoique l'on pût juger qu'il ne cherchait qu'une voie honnête pour rompre les derniers liens qui le retenaient plutôt dans l'éloignement d'Innocent que dans un schisme véritable. Il la saisit en effet dès qu'il la trouva, et il la trouva, contre son attente, dans une de ces rencontres qu'il avait toujours su faire naître et réussir par son adresse (2). Le pape ne s'était pas contenté des foudres de l'Église : il le poursuivait avec des troupes et cherchait à lui faire abandonner la Pouille, lorsque, sous couleur de né-

(1) In *Chr. Maur.* — (2) *Chr. Benev.*

gociation, les gens du duc l'attirèrent dans une embuscade, l'attaquèrent et le firent prisonnier. Cet accident, qui pouvait replonger l'Église dans de plus grands maux que ceux auxquels elle venait d'échapper, fut l'occasion que le duc semblait désirer pour dicter lui-même les conditions de sa réconciliation. Il la fit aussi avantageuse qu'il voulut, sans rien proposer cependant que le pape ne pût lui accorder honorablement. Lui et les deux princes ses enfants, prosternés devant le pontife, implorèrent sa miséricorde. Roger demanda pour lui le titre de roi, l'investiture de la Sicile, la Pouille et Capoue pour ses fils. Le pape y consentit, et la paix fut conclue. Ainsi, ce qui avait été regardé comme nul et sans valeur étant accordé par Anaclet, passa dès lors pour autorisé et pour légitime, mais toutefois sans aucune mention de ce que l'antipape Anaclet avait fait. Le pape en donna la bulle le 27 juillet de la même année. Elle était remplie de traits obligeants pour tous ces seigneurs normands qui se disaient soldats de S. Pierre, et qui avaient employé tant de fois et si utilement leurs armes au service du Saint-Siége. La disposition des esprits changea si fort parmi les Français en faveur de Roger, qu'au lieu des titres odieux par lesquels ils le désignaient jusque-là, ils n'eurent plus pour lui que de l'admiration. C'est à peu près le jugement que S. Bernard et Pierre le Vénérable en portèrent dans les lettres qu'ils lui écrivirent l'un et l'autre (1) : Pierre en le comblant d'éloges, dont la sincérité ne saurait être révoquée en doute, et S. Bernard en ménageant moins sa délicatesse, et l'exhortant plus simplement à faire un usage chrétien des grâces du Ciel. Pierre de Cluny avait en Sicile une maison de sa congrégation, et Roger en demandait une à S. Bernard de la congrégation de Cîteaux ; il souhaitait même l'y posséder en personne. « Eh ! qui suis-je, lui répondit le saint (2), pour me défendre d'acquiescer à vos intentions? Je vole à vous, non pas dans la présence de ma

(1) Bern. *Ep.* CCVII. — Petri Cl. *Ep.* — (2) Bern. *Ep.* CCVIII.

chair, qui n'est que pesanteur et infirmité, mais de cœur et avec toute la vivacité dont je suis capable. Car y a-t-il rien qui me sépare de ceux que je vous envoie? Fussent-ils à l'extrémité de la mer, ils n'y seront pas sans moi. Vous avez avec eux ce que je chéris le plus précieusement, et ce qui m'est le plus intimement uni : vous avez mon âme même. Le corps, qui ne peut les suivre, n'attend presque plus que la poussière du tombeau. »

Recherché en Sicile par un prince plein d'estime pour son mérite, S. Bernard ne l'était pas moins en Allemagne par le nouveau roi des Romains, Conrad, successeur de Lothaire (1). Les premières paroles que le saint lui fit porter pour répondre à sa bienveillance, furent de l'assurer « combien il révérait en lui une puissance qui était celle de Dieu, et de l'avertir d'avoir lui-même pour le Siége apostolique ce qu'il voulait que ses propres sujets eussent pour lui de respect et de soumission. » Ce n'était pas seulement les anciennes querelles des papes et des empereurs qui rendaient cet avis nécessaire. La pernicieuse doctrine d'Arnaud de Brescia rendait à S. Bernard l'accomplissement de ce devoir plus pressant que jamais. Disciple d'Abailard, Arnaud fut un de ces sophistes qui, pendant le schisme d'Anaclet, semèrent le plus la zizanie dans le champ du père de famille, et son hérésie était une des plus dangereuses qu'eût encore suscitée l'enfer pour diviser le sacerdoce et l'empire.

Jusqu'à lui, la violence avait beaucoup fait dans les prétentions de plusieurs souverains et seigneurs temporels contre le clergé, principalement sous les règnes des empereurs Henri III, Henri IV et Henri V, qui avaient précédé Lothaire. Mais à la solidité des maximes qui autorisent l'Église à avoir ses possessions et ses droits, on n'avait pas encore opposé, pour la dépouiller et l'asservir, un enchaînement de principes artificieusement présentés comme étant la saine interprétation de l'É-

(1) Bern. *Ep.* CLXXXIII.

vangile même. Arnaud, né à Brescia en Lombardie, en conçut le projet dans l'une des écoles où il avait eu Abailard pour maître, soit en sa retraite du Paraclet, soit à l'abbaye de Rhuis. Nous n'oserions dire qu'il en eût pris le fond dans ses leçons; nous croyons plus volontiers qu'il y suivit au moins sa méthode, qu'il emprunta sa témérité à s'éloigner de la voie commune, et se forma sur lui dans la manière de creuser et d'arranger les idées qui lui étaient particulières. Il aimait à inventer et à innover, disent de lui les historiens (1); il était éloquent, mais d'une éloquence de mots, qui consistait davantage en hardiesse et facilité de s'exprimer qu'en gravité et profondeur véritables. On le goûta cependant lorsqu'il fut revenu dans son pays, après ses études, et que, par ses invectives contre le pape, les évêques, les bénéficiers et les religieux, il eut commencé à en inspirer partout le mépris et la haine. « Nul homme d'église, disait-il (2), n'est en état de salut, s'il ne renonce à la propriété de ses biens et des distinctions et prérogatives qui y sont attachées. » Tout cela, selon lui, appartenait aux princes de la terre, qui en pouvaient faire part à d'autres laïques comme eux; mais non pas aux ecclésiastiques séculiers ou réguliers, institués pour se contenter du simple usage de ce qu'on leur offre librement et modérément. Et parce que les personnes consacrées à l'autel ne vivaient pas toujours de l'autel dans la sévérité des règles évangéliques et canoniques, il ne distinguait plus en elles ni ce qui est de justice ni ce qui est de perfection, et, sous prétexte d'établir un christianisme épuré de tout mélange de cupidité et d'intérêt, il en outrait les obligations, le défigurait et le détruisait. Pour ses mœurs, il se parait d'une grande austérité : on allait jusqu'à prétendre qu'il ne mangeait ni ne buvait; ce qui faisait dire à S. Bernard qu'à l'exemple du diable, Arnaud n'avait faim et soif que du sang des âmes. S'il s'était borné à se répandre en paroles amères et venimeuses contre les

(1) Otto Fris., l. II. — Lig. *in Frid.* — (2) Lig. *in Frid.*

ecclésiastiques et les moines, il aurait causé sans doute un grand mal, mais il eût été moins dangereux qu'il ne le fût par les erreurs qu'il propagea contre le sacrement de l'Eucharistie et contre le baptême des enfants. Ce qu'il osait avancer sur ces matières souleva jusqu'à ceux qui l'excusaient pour le reste, et qui y trouvaient plus de liberté ou de mauvaise volonté contre le clergé que d'écart en matière de foi. Ses déclamations allèrent cependant si loin, jointes aux propositions notoirement hérétiques qui lui échappaient, que le pape Innocent, quand il était en France, ordonna à quelques évêques de le faire arrêter ; mais personne ne s'en mit en peine, ou n'osa l'entreprendre. Vivement poursuivi depuis par son évêque, au concile de Latran, il y fut condamné, mais non pas personnellement : on se contenta de le comprendre sans le nommer dans le canon porté contre les nouveaux manichéens. Le pape, affermissant de plus en plus son autorité, en eut assez pour parvenir enfin à le faire chasser de Brescia, où ses partisans se multipliaient; défense lui fut faite d'y retourner jamais, à moins qu'un changement sincère et prouvé ne lui en eût mérité la permission.

Ce fut alors, selon S. Bernard, qu'Arnaud de Brescia repassa les monts et vint rejoindre Abailard, qui avait toujours entretenu avec lui une liaison suivie. *L'insecte de France*, dit-il dans son style, a donné comme *un coup de sifflet pour appeler à son secours l'insecte d'Italie. Leurs forces s'unissent*, *et ils s'avancent de concert prêts à attaquer le Seigneur et son Christ.* Abailard, de son côté, n'était pas peu embarrassé de conjurer l'orage excité contre ses derniers livres par le zèle de nos évêques, et devait en effet désirer un auxiliaire. Mais ou Arnaud de Brescia ne vit pas jour à servir Abailard aussi efficacement que ce dernier l'avait espéré, ou il ne fit pas dans cette affaire une figure bien remarquable. Déjà trop décrié lui-même pour se produire avec quelque succès auprès d'Abailard, il se contenta d'essayer ce qu'il pourrait faire en France ; et, sur l'inutilité de ses tentatives, on le vit bientôt se

retirer en Allemagne. S. Bernard, qui veillait à tout, ne fut pas moins prompt à l'y suivre par ses lettres. Il en écrivit une très-forte à Herman évêque de Constance, afin qu'il éloignât au plus vite une peste si dangereuse de son diocèse (1). Ayant entendu dire qu'un légat du pape avait pris ce novateur avec lui, il se hâta d'écrire au prélat : « Serait-il bien vrai, lui disait-il, que, charmé de la conversation d'Arnaud de Brescia, vous eussiez en votre compagnie ce séducteur, qui a la tête d'une colombe et la queue d'un scorpion ? Brescia l'a vomi, Rome l'a détesté, la France l'a rejeté, l'Allemagne l'a en horreur. Considérez combien il peut abuser de votre protection, et ce qu'il peut causer de maux, protégé par un légat apostolique. Car s'il se cache, soupçonnera-t-on ce qu'il est? et s'il se manifeste, qui sera assez courageux pour encourir votre indignation en lui résistant? » Ce légat portait le nom de Gui ; c'est tout ce que nous savons à son sujet.

Quoique Abailard et Arnaud, dans les questions qu'ils agitèrent, eussent choisi deux routes fort différentes l'une de l'autre, les écrivains contemporains n'ont pas hésité à penser qu'il y eut entre eux un accord ménagé de longue main, et on a cru que ce fut à la persuasion d'Arnaud qu'Abailard entreprit ou publia l'ouvrage condamné au concile de Sens (2).

Le mystère de la Trinité, principal objet de ses subtilités dans sa jeunesse, en avait été l'écueil. Plus avancé en âge, sans avoir appris à raisonner plus sobrement, il revint au même dogme et prétendit porter sur quelques autres la lumière qu'il se flattait d'avoir répandue sur celui-là. De ces nouvelles productions il composa deux traités qui avaient pour titre : *Théologie d'Abailard*. Repoussé par les esprits sages et dévoués aux saines doctrines, cet ouvrage fut accueilli en France par les gens plus disposés à le faire valoir qu'à l'examiner avec quelque rigueur. Le livre pénétra en Italie jusque dans la cour du pape ; et là, soit illusion

(1) Bern. *Ep.* CXCV, CXCVI. — (2) Bern. *Ep.* CLXXXIX et CCCXXX.

soit cabale, il trouvait des panégyristes (1), lorsqu'il tomba par hasard entre les mains de Guillaume abbé de Saint-Thierry, près de Reims. Guillaume, en le lisant, y apporta l'attention d'un homme parfaitement versé dans ces matières, et, de son aveu, il le lut avec l'empressement d'une curiosité piquée par le nom et les aventures de l'auteur, beaucoup plus qu'avec la malignité d'un critique. La nouveauté des expressions le choqua d'abord; il n'alla pas bien avant sans remarquer des propositions si étonnantes, si artificieusement hasardées, si contraires enfin à toutes les doctrines reçues sur la Trinité, sur la personne du Médiateur, sur le Saint-Esprit, sur la grâce et la rédemption, qu'il ne découvrit que trop de quoi justifier les défiances qu'il n'avait pas tardé à concevoir. Dès lors il ne put point se défendre de traiter intérieurement Abailard de novateur dangereux et enivré d'une science qui n'était pas celle de Dieu. Il ne put davantage se défendre d'être surpris, que le livre ayant autant de vogue qu'il en avait, aucune voix ne se fût élevée contre lui. Pouvait-on ne s'être pas aperçu du venin, ou personne n'avait-il compris toute l'étendue du scandale?

C'est le sujet des plaintes que, dans l'amertume de sa douleur, il ne tarda pas à faire entendre aux deux hommes du royaume les plus autorisés par leurs vertus et par leurs talents, Geoffroy évêque de Chartres et l'abbé de Clairvaux. Il leur témoignait la confusion où il était de leur écrire, « à eux ses seigneurs et ses maîtres, pour les exciter à parler sur la chose la plus grave et la plus intéressante, puisqu'il s'agissait du maintien de la foi (2). On cherchait à le dissiper, disait-il, ce précieux dépôt qui, d'âge en âge et d'épreuve en épreuve, n'avait été transmis jusqu'à leurs tristes jours que scellé du sang de Jésus-Christ, signé de celui des martyrs et conservé dans sa pureté par les sueurs et par les travaux d'une infinité de savants hommes. » Ensuite il leur repré-

(1) Bern. *Ep.* CCCXXX. — (2) Inter Bern. *Ep.* CCCXXVI.

sentait le danger d'un silence qui allait jusqu'à les perdre, eux et l'Église. Dans son ardeur il n'hésitait pas à leur reprocher de ne pas arrêter le dépérissement des vérités saintes; c'était, selon lui, violer ce qu'ils avaient contracté d'obligations envers Dieu, chacun dans leur état. Ainsi le pensait le vertueux abbé, ne doutant pas qu'ils ne fussent informés, aussi bien que lui, des excès qu'il leur mandait, et ne pouvant attribuer qu'à une modération et à une charité mal entendue ce qu'il y avait, à son avis, de lenteur ou d'indifférence dans leur zèle. « Une raison, continuait-il, le faisait s'adresser singulièrement à eux : c'est qu'il était sûr qu'Abailard les appréhendait et n'appréhendait qu'eux; que depuis la mort des plus fameux maîtres qui eussent fleuri dans les écoles les années précédentes, seuls ils pouvaient réprimer son audace, balancer l'empire qu'il y usurpait, et l'empêcher de substituer sacrilégement aux divines Écritures la chicane et l'extravagance de ses inventions. »

A ce court exposé des motifs qui les invitaient à agir contre Abailard, l'abbé de Saint-Thierry joignait un extrait de treize articles, auxquels il avait réduit les endroits de ces traités qui le révoltaient davantage. Cet extrait était accompagné d'une réfutation suivie, qu'il soumettait à leur censure, protestant, pour conclure, qu'il avait aimé Abailard, qu'il souhaitait même pouvoir encore l'aimer; mais que dans une cause comme la sienne, jamais il ne serait assez ingrat envers Dieu pour sacrifier ce qu'il lui devait à des intérêts de chair et d'amitié.

Un écrivain moderne prétend que Guillaume n'avait pas assez de pénétration et d'habitude des matières philosophiques pour comprendre les travaux d'Abailard; il nous semble qu'il suffit de lire la lettre de Guillaume pour se convaincre qu'il a saisi parfaitement le sens d'Abailard. D'ailleurs S. Bernard, le concile de Sens et le pape Innocent ont jugé ce livre comme Guillaume de Saint-Thierry l'avait jugé avant eux.

Nous n'avons point la réponse de l'évêque de Chartres.

Mais nous avons celle de S. Bernard, qui s'exprime en ces termes : « Votre trouble, je le crois juste et nécessaire. Le mémoire que vous m'avez adressé et qui ferme la bouche aux impies, m'a montré que vous n'êtes point oisif. Mais comme je n'ai pas l'habitude de m'en rapporter à mon jugement dans les choses de cette importance, il me paraît convenable de choisir un temps opportun pour nous réunir et conférer ensemble. Je ne pense pas que cela puisse se faire avant le temps de Pâques, parce qu'il ne faut pas interrompre les exercices de prière du temps de carême. Soyez donc patient comme moi, et gardez jusqu'à cette époque le silence sur ces erreurs que j'ai ignorées presque complétement jusqu'à présent (1). »

La conférence eut lieu, et il paraît que Guillaume de Saint-Thierry et S. Bernard se trouvèrent parfaitement d'accord sur les erreurs d'Abailard. S. Bernard, plein de douceur et de charité, désirant réprimer l'erreur sans blesser son auteur, sortit de sa cellule et alla trouver Abailard. Les détails de leur entrevue ne nous ont pas été conservés ; mais il paraît que S. Bernard rencontra de la résistance, puisqu'il revint à la charge amenant avec lui plusieurs témoins, selon les conseils de l'Évangile. Il l'exhorta alors, dans un langage empreint d'une grande douceur, à arrêter les excès de ses disciples et à corriger ses livres (2). Abailard se montra très-touché et promit de le faire et de s'en rapporter sur ce sujet à son jugement (3). Confiant dans cette promesse, le saint abbé retourna à Clairvaux ; mais, cédant à de mauvais conseils, plein de confiance dans la force de son génie et dans la puissance de sa parole, Abailard oublia ce qu'il avait promis (4). De nouveaux ouvrages furent même composés et mis en circulation très-secrètement (5). S. Bernard s'aperçut alors qu'il avait affaire

(1) *Ep.* CCCXXVII. — (2) *Ep.* CCCXXXVII. — (3) *Bernardi Vita* Gaufr., lib. III, c. V, n. 13. — *Bern. Vita* Alan., c. XXVI. — (4) *Ibid.*

(5) L'un d'eux était le *Sic et Non*, dont S. Bernard fait mention dans ses lettres, *passim.*

à un homme opiniâtre et dangereux. Son regard pénétrant découvrit aussitôt tout le mal que cet homme pouvait faire, avec l'influence qu'il exerçait sur ses contemporains. Son premier soin fut de dénoncer par des lettres envoyées de tous côtés celui qu'il appelait le nouveau Goliath. Dans ces écrits, tantôt s'en prenant à sa personne, il fait de lui ce portrait peu flatteur : « C'est un homme grand à ses propres yeux, enflé de sa science; un moine sans règle, portant au dehors l'extérieur de la piété, mais au dedans ennemi de Dieu. » Tantôt poursuivant ses doctrines, il fait voir qu'il n'est pas question d'une seule hérésie, mais d'un système complet d'hérésies, d'un nouvel Évangile et d'une nouvelle loi dont la raison est le seul arbitre. Tel est le point de départ de toutes ses lettres, principalement de celles qu'il envoyait à Rome, où Abailard se glorifiait de compter de nombreux adhérents.

Avant d'écrire au pape, S. Bernard adressa une lettre à tous les cardinaux et à tous les évêques qui composaient la cour pontificale :

« Sans aucun doute c'est à vous, leur dit-il, qu'il appartient spécialement de faire disparaître les scandales du royaume de Dieu, d'extirper les épines qui l'obstruent et d'apaiser les querelles... La foi des simples est tournée en dérision, on pénètre dans les secrets de Dieu, on agite avec témérité les questions les plus élevées, et on insulte les Pères, parce qu'ils ont mieux aimé les laisser endormies que de les livrer à la controverse. La raison humaine usurpe tout et ne laisse rien à la foi. Elle cherche à s'élever à des hauteurs inaccessibles, scrute des profondeurs qui lui échappent. Elle se jette sur le domaine divin, et profane ce qu'elle ne peut pas découvrir. Ce qui est clos et scellé, elle le dissipe; tout ce qu'elle trouve trop au-dessus de ses pensées, elle le traite de néant et dédaigne de le croire. »

Voilà le rationalisme, qui a conduit Abailard à des abîmes, et S. Bernard ne néglige pas de le faire remarquer :

« Lisez, s'il vous plaît, continue-t-il, le livre de Pierre

Abailard intitulé *la Théologie;* il est entre vos mains, puisque l'auteur se glorifie de ce que plusieurs, à la cour romaine, le lisent et le relisent avec avidité. Voyez ce qu'il dit, dans ce livre, de la sainte Trinité, de la génération du Fils, de la procession du Saint-Esprit, et d'une foule d'autres points, en termes étranges pour des oreilles catholiques. Lisez encore cet autre ouvrage que l'on appelle le *Livre des sentences*, ou celui qui a pour titre : *Connais-toi toi-même*. Remarquez les sacriléges erreurs qui y pullulent, ce qu'il y dit de l'âme du Christ, de la personne du Christ, de sa descente aux enfers, du sacrement de l'autel, du pouvoir de lier et de délier, du péché originel, de la concupiscence, du péché de délectation, du péché de fragilité et du péché d'ignorance, de l'acte du péché et de la volonté de pécher. Et, si vous jugez que je me sois ému à bon droit, soyez émus vous-mêmes, et non pas en vain. Agissez comme le demandent la place que vous occupez, la dignité dont vous êtes revêtus, et la puissance qui vous est confiée, afin que celui qui s'est élevé jusqu'aux cieux descende jusqu'aux enfers; que les œuvres de ténèbres, qui ont eu l'audace de paraître au grand jour, soient condamnées et flétries au grand jour; que celui qui a péché en public soit publiquement repris, et qu'ainsi soient réprimés tous ceux qui seraient tentés de prendre les ténèbres pour la lumière et de disputer sur les choses divines au milieu des carrefours; tous ceux enfin qui, pensant mal au fond de leur cœur et consignant leurs pensées dans des livres, tiennent le langage de l'iniquité (1). »

Comme on le voit, les erreurs d'Abailard ne se réduisaient pas à quelques subtilités scolastiques, ainsi qu'on l'a prétendu, mais constituaient un système complet de mauvaises doctrines qui ruinaient le christianisme de fond en comble; c'est ainsi que les jugeait S. Bernard, et personne n'était plus en état que lui d'en juger.

(1) *Ep.* CLXXXVIII.

Cet ardent défenseur de la foi ne se contenta pas de sa lettre à tous les cardinaux : il écrivit à plusieurs en particulier, à ceux surtout qu'il regardait comme les plus influents à Rome ou les plus favorables à Abailard.

« J'ai trouvé dans les livres d'Abailard les mauvaises doctrines qu'on m'avait signalées. J'ai pesé les expressions, j'en ai remarqué le sens caché, et ce sens présente un mystère d'iniquité. Il attaque la loi avec les paroles de la loi, il corrompt la foi simple des fidèles et souille la doctrine pure de l'Église... Il veut soumettre à sa raison ce qui ne peut être saisi que par une foi vive. Tenant Dieu pour suspect, il ne veut croire que ce que la raison lui fait comprendre. Contrairement à ce que dit le prophète : *Si vous ne croyez, vous ne comprendrez pas*, le novateur accuse de légèreté la foi qui part du cœur, abusant de ce passage de Salomon : *Celui qui croit aussitôt, est un homme léger de cœur*.... Pour abréger, je vous dirai qu'il admet des degrés dans la Trinité, comme Arius; qu'il élève le libre arbitre au-dessus de la grâce, comme Pélage, et qu'il divise Jésus-Christ, comme Nestorius (1). »

Le cardinal Gui, qui devait plus tard monter sur le Saint-Siége sous le nom de Célestin II, était un élève et un ami d'Abailard. S. Bernard lui écrivit : « Je vous ferais injure, si je vous croyais capable d'aimer quelqu'un au point d'aimer aussi ses erreurs. Maître Abailard introduit dans ses livres des nouveautés profanes et des sentiments étranges. Il dispute de la foi contre la foi, se sert des paroles de la loi pour attaquer la loi. Il ne voit rien en énigme, il contemple tout face à face, s'élançant sur des hauteurs et à travers des merveilles qui sont au-dessus de lui. Mieux eût valu pour lui que, se conformant au titre de son livre : *Connais-toi toi-même*, il se fût connu lui-même et n'eût pas été plus sage qu'il ne faut. Ce n'est pas moi qui l'accuse auprès du pape, c'est son livre dans lequel il s'est complu à mal dire. Je donnerais une

(1) *Epist.* CCCLXXXVIII.

mauvaise idée de votre équité, si je vous priais de ne préférer personne au Christ dans la cause du Christ ; mais sachez bien qu'il est de votre intérêt, de l'intérêt de l'Église et de celui d'Abailard lui-même de lui fermer la bouche, car elle est pleine de malédictions, d'amertume et d'artifice (1). »

On remarque dans ces lettres, comme dans toutes celles qui sont sorties de la plume de S. Bernard, beaucoup de vivacité et un grand zèle pour la conservation de la foi ; mais on n'y trouve pas ces passions haineuses et jalouses qu'on a voulu lui attribuer. S'est-il trompé sur les erreurs d'Abailard? Personne mieux que lui n'était capable d'en juger. Il ne s'en était pas rapporté à ce qu'on lui avait dit, mais avait examiné par lui-même les livres d'Abailard ; aussi ne voulait-il pas d'autres témoins pour déposer contre les doctrines du professeur que ses propres livres. *Lisez*, disait-il aux cardinaux, *lisez*, *et voyez* si je suis ému justement.

Ce qui explique le zèle ardent de S. Bernard, c'est la frayeur que lui inspiraient l'ascendant, le crédit de son adversaire et le grand nombre de ses partisans. De son opiniâtreté le saint concluait (et c'est sur quoi il s'est peut-être trompé) qu'Abailard ambitionnait le nom de chef de parti et qu'il voulait transmettre ses erreurs aux générations futures. « Léon, dit-il, l'antipape, a nui tant qu'il a vécu ; le terme de sa vie a été celui de sa méchanceté. Mais Abailard n'est occupé qu'à repandre son venin sur la postérité et qu'à transmettre ses erreurs à toutes les générations à venir (2). »

Abailard n'avait pas sans doute connaissance de tous les écrits de S. Bernard ; mais il savait que le saint abbé s'élevait contre ses ouvrages et il s'en plaignait avec amertume (3). Il résolut de lui imposer silence dans une discussion publique. Une occasion se présenta, et il la saisit avec empressement. Henri Sanglier, archevêque de Sens, devait tenir dans sa ville épiscopale, pendant l'octave de la Pentecôte, un assez

(1) *Ep.* CXCII. — (2) *Ep* CCCXXXII. — (3) *Bernardi Vita* Gaufrid., lib. III, c. V, n. 13.

nombreux concile. Abailard écrivit à l'archevêque pour lui déclarer qu'il était prêt à justifier ses doctrines devant le concile, et le pria instamment d'y convoquer l'abbé de Clairvaux, afin de mettre un terme, par une discussion soutenue publiquement, aux accusations dont il était l'objet. L'archevêque y consentit, et invita en conséquence S. Bernard à se rendre au concile, en lui faisant connaître le motif de cette convocation. L'abbé de Clairvaux s'y refusa d'abord, en disant qu'il n'était qu'un enfant à côté d'Abailard, rompu dès sa jeunesse aux luttes littéraires. D'ailleurs il ne croyait pas qu'on dût livrer aux arguties de la dialectique la raison de la foi, qui a la vérité pour base et pour appui. Ses livres, ajoutait-il, sont ses vrais accusateurs; il appartient aux évêques, et non à moi, de juger des vérités dogmatiques (1).

En attendant, Abailard devenait plus fier dans son langage. Il convoqua ses disciples, fit appel à ses partisans et répandit le bruit qu'il confondrait son adversaire à Sens. S. Bernard méprisa cette rumeur populaire ; mais céda malgré lui et en pleurant aux conseils de ses amis, qui, voyant la foule se rendre à Sens comme à un spectacle, lui faisaient craindre que son absence adroitement exploitée ne devînt un sujet de scandale pour le peuple. L'orgueil de son adversaire, lui disaient-ils, s'en accroîtrait démesurément, et l'erreur, ne rencontrant pas de contradicteur pour la confondre, ne pouvait que prendre racine de plus en plus. Le saint partit donc pour Sens, sans avoir pu se préparer à la discussion (2); mais il se confiait dans les paroles de Jésus-Christ : *Ne vous inquiétez pas de ce que vous répondrez; il vous sera donné à l'heure même ce que vous devez dire* (3).

L'intérêt et la curiosité publique se trouvaient excités au plus haut point par une controverse solennelle entre deux hommes célèbres, qui personnifiaient les tendances contraires de leur siècle : l'un proclamant la primauté de la raison hu-

(1) *Ep.* CLXXXIX. — (2) *Imparatus et immunitus.* — (3) *Ep.* CLXXXIX.

maine, l'autre représentant le principe de l'autorité divine. Une telle lutte promettait un spectacle extraordinaire, et avait attiré ce que l'Église et l'État avaient de plus illustre. On y voyait deux métropolitains, Henri Sanglier de Sens et Samson de Reims ; puis huit de leurs suffragants : Geoffroy de Chartres, Elie d'Orléans, Hugues d'Auxerre, Hatton de Troyes, Manassès de Meaux, Josselin de Soissons, Geoffroy de Châlons et Alvise d'Arras. Le roi, les officiers de la cour, les comtes de Champagne et de Nevers, y vinrent aussi, suivis d'un nombre considérable d'abbés, de seigneurs, de chanoines, de professeurs, et d'autres personnages versés dans la science ecclésiastique. Depuis la lutte de Gerbert avec Otrik de Magdebourg en 980 (1), on n'avait pas vu un tel concours ni une réunion si imposante.

Au jour fixé, le 2 juin 1140, les deux adversaires se présentèrent devant l'auguste assemblée. L'un se confiait dans son talent oratoire, l'autre dans les inspirations de l'Esprit-Saint. Tous les regards étaient fixés sur eux. On apporta les écrits d'Abailard au milieu de l'assemblée, et, après la lecture des propositions erronées qui en avaient été extraites, l'auteur fut pressé ou de les désavouer et de les corriger humblement, ou de les soutenir, s'il le pouvait, en répondant aux objections et aux témoignages des Pères. Tous les spectateurs étaient dans l'attente. On le voyait à l'avance se levant hardiment de son siége et prenant la parole pour défendre ses écrits et confondre son adversaire. Quel ne fut pas l'étonnement général, quand, aux yeux de tous, cet athlète si vanté resta muet et interdit, paraissant ne pouvoir trouver une parole ni pour se rétracter ni pour se défendre, et ne sachant que formuler un appel au Saint-Siége afin de gagner du temps. S. Bernard l'encouragea, en lui disant que par son appel il n'avait plus rien à craindre pour sa personne, qu'il pouvait parler librement et en toute sécurité, qu'il serait écouté avec pa-

(1) V. t. VI, p. 9.

tience; mais le docteur refusa de s'expliquer et s'en tint à son appel au Saint-Siége (1).

Qu'on juge du désappointement de tant de curieux qui étaient venus de loin, dans l'espoir d'assister à une brillante controverse. L'auteur de la Vie de S. Bernard rapporte qu'Abailard avoua devant les siens que dans ce moment sa mémoire était troublée, ses idées obscurcies, et qu'il avait perdu jusqu'au sens intérieur (2).

Les évêques se retirèrent pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Par respect pour le Saint-Siége, auquel avait appelé Abailard, ils ne statuèrent rien contre sa personne; mais ils ne firent point grâce à ses doctrines. Après avoir sérieusement examiné les propositions extraites de ses ouvrages, ils les jugèrent, d'un accord unanime, comme S. Bernard les avait jugées et avant lui Guillaume de Saint-Thierry. Elles furent trouvées hérétiques, contraires à la vérité et condamnées comme telles (3).

Après la clôture du concile, le premier soin des évêques de la métropole de Sens fut de rendre compte au pape de ce qu'on y avait décidé et de lui en demander la confirmation.

« Ce qui a été confirmé, disent-ils, par l'autorité apostolique demeure invariablement fixé pour toujours, et ne peut plus être tronqué par la chicane, ni altéré par l'envie ; là-dessus personne au monde n'a le moindre doute (4). C'est pourquoi nous avons cru devoir référer à votre Siége apostolique le jugement que nous avons porté, de concert avec un grand nombre de religieux et d'autres savants, afin que Votre Sérénité l'approuve et le confirme de son autorité. »

Après avoir décrit l'émotion que les doctrines d'Abailard avaient fait naître de toutes parts, les controverses qu'elles avaient soulevées, les dangers que courait la foi catholique ;

(1) *Bern. Vita* Gaufr., l. III, c. v, n. 13. — (2) *Ibid.*

(3) *Capitula omnium judicio examinata inventa sunt fidei adversantia, contraria veritati.* (*Ep.* CLXXXIX.)

(4) Bern. *Ep.* CCCXXXVII.— Ce texte a toujours embarrassé les adversaires de l'infaillibité des jugements dogmatiques.

après avoir fait le récit des faits qui avaient précédé le concile, de ce qui s'y était passé, de la façon dont il s'était terminé par l'appel d'Abailard, les évêques ajoutaient :

« Quoique cet appel ne nous parût pas canonique, nous n'avons point voulu, par respect pour le Saint-Siége, prononcer aucune sentence contre sa personne. Il n'en a pas été de même pour ses doctrines. Comme elles avaient infecté grand nombre de personnes, et qu'elles avaient pénétré, comme une espèce de contagion, jusqu'au fond des cœurs, nous les avons sérieusement examinées dans nos réunions (1), en les comparant aux témoignages de S. Augustin et d'autres Pères, et nous les avons condamnées non-seulement comme fausses, mais comme manifestement hérétiques. »

Les évêques terminent en demandant au saint-père, en conséquence de ces décisions ; 1° de les approuver et ratifier, notant et condamnant par son autorité ce que le concile avait noté et condamné dans les propositions d'Abailard ; 2° de décerner une peine contre tous ceux qui soutiendraient avec opiniâtreté et contention quelques-unes des propositions condamnées ; 3° de faire signifier à Abailard une prohibition expresse d'enseigner ni d'ecrire ; 4° d'étendre généralement à tous les livres, comme infectés du même poison que les propositions, la condamnation portée contre les propositions mêmes. Tel était le rapport des évêques de la province de Sens, qui dans le titre sont appelés *évêques de France*, selon la signification plus restreinte qu'on donnait communément à ce terme. Ils marquaient à la fin qu'ils envoyaient avec leur lettre quelques-uns des articles qui avaient été l'objet de la condamnation prononcée par eux.

La province de Reims s'empressa de suivre l'exemple de celle de Sens. Il avait d'ailleurs été convenu que les prélats des deux provinces agiraient séparément. Bien que huit suf-

(1) *In audientia publica lectas et relectas*, mots qui prouvent que les évêques du concile n'ont pas agi à la légère. V. Bern. *Ep.* CCCXXXVII.

fragants de Reims ne fussent point présents à ce concile, non plus qu'Étienne évêque de Paris, qui mourut un mois et demi après, leur absence n'empêcha pas les trois autres, unis à leur métropolitain, d'écrire au pape. Les prélats témoignaient la part qu'avait leur province à la condamnation d'une hérésie, misérable reproduction des blasphèmes condamnés par leurs prédécesseurs dans les écrits d'Abailard il y avait dix-huit ans. Ils ne lui dissimulaient pas que ce rejeton était devenu un arbre fort et puissant, dont les branches s'étendaient jusqu'à Rome, et y trouvaient un appui dans sa propre cour; que l'auteur de la secte s'en glorifiait, et que c'était là en grande partie ce qui nourrissait son arrogance et son obstination. Ils en trouvaient une preuve dans son appel, par lequel il n'avait, disaient-ils, évidemment cherché qu'à perpétuer son iniquité, puisqu'il avait appelé du lieu et du juge qu'il avait choisis sans avoir éprouvé ni offense ni désagrément. Enfin ils priaient le pape d'arrêter la contagion par un prompt remède, et finissaient par ces mots : « Nous sommes allés aussi avant que nous avons osé le faire ; du reste, très-saint père, c'est à vous de pourvoir à ce que sous votre pontificat le moindre souffle d'hérésie ne souille point la beauté de l'Église. Elle est l'épouse de Jésus-Christ, elle vous est confiée sans tache : elle attend de vos soins que vous la remettiez sans tache à Jésus-Christ (1).

S. Bernard tenait aussi cet appel pour suspect, et, persuadé qu'Abailard n'avait cherché qu'à gagner du temps pour répandre plus sûrement ses erreurs, il demanda au pape, comme les évêques du concile, un prompt jugement. Pour cet effet, il lui écrivit successivement trois lettres, qui sont autant de chefs-d'œuvre d'éloquence. Nous n'en pouvons donner que quelques extraits :

« Il est nécessaire, dit-il dans sa première lettre, qu'il y ait des scandales, nécessité bien amère. C'est pourquoi le Pro-

(1) Inter Bern. *Ep.* CXCI.

phète dit : *Qui me donnera des ailes comme celles de la colombe, et je m'envolerai et me reposerai....* Insensé, je me flattais d'avoir quelque repos dès que la fureur du lion (l'antipape Pierre de Léon) se serait apaisée et que la paix serait rétablie dans l'Église. Eh bien, l'Église est en paix, et je suis encore troublé. J'avais oublié que j'étais dans une vallée de larmes et que j'habitais la terre de l'oubli, où des chardons et des épines germent sans cesse, se succédant les uns aux autres sans qu'on puisse les détruire complétement. On m'avait bien dit qu'il en serait ainsi : une douloureuse expérience me le fait comprendre. Ma douleur a été renouvelée, jamais détruite; j'ai été inondé de larmes, parce que le mal s'est augmenté; je suis comme un homme qui sort des brouillards pour être couvert de neige. Qui pourrait supporter ce refroidissement qui engourdit la charité et fait que l'iniquité abonde? Nous n'avons échappé à la fureur du lion (l'antipape) que pour tomber sous celle du dragon (Abailard), qui n'est pas moins pernicieux par ses secrètes embûches que l'autre du haut de sa dignité. Et déjà ce n'est plus d'embûches secrètes que nous avons à nous défier : plût au Ciel que ces pages empoisonnées fussent encore cachées dans son portefeuille et ne fussent point lues dans les carrefours ! Ces écrits volent, et ceux qui haïssent la lumière parce qu'ils sont mauvais, les publient à l'envi, prétendant que leurs ténèbres sont la lumière. Ils ont envahi les villes et les châteaux; ils ont passé de province en province, de royaume en royaume. On fabrique pour les peuples et les nations un nouvel Évangile, on propose une foi nouvelle, on donne à la foi un fondement différent de celui qui a été posé. On parle des vertus et des vices d'une manière immorale, des sacrements de l'Église sans exactitude, du mystère de la sainte Trinité sans mesure et sans sincérité. Tout est changé, tout est traité d'une manière insolite et contrairement à ce que nous avions appris. »

Après avoir fait cet effrayant tableau des innovations d'A-

bailard, le saint abbé signale son complice Arnaud de Brescia. Le portrait qu'il fait de l'un et de l'autre est tracé avec une grande vigueur :

« Ce nouveau Goliath à la haute stature s'avance, dit-il, avec un appareil de guerre formidable, précédé de son écuyer Arnaud de Brescia. L'armure de ces deux hommes est si forte qu'elle est impénétrable. Ils ont tendu leurs arcs, préparé les flèches de leurs carquois, pour frapper dans l'ombre les hommes au cœur droit. A l'extérieur on leur trouve toutes les apparences de la piété ; mais au fond ce sont des ennemis de la vertu, séducteurs d'autant plus dangereux qu'ils se transforment en anges de lumières, lorsque en réalité ils ne sont que de vrais démons. »

S. Bernard expose ensuite ce qui s'est passé au concile de Sens, la confusion d'Abailard, son appel téméraire au Saint-Siége, et conclut ainsi avec autant de hardiesse que d'éloquence :

« Vous jugerez, ô successeur de Pierre, si celui qui attaque la foi de Pierre doit trouver un refuge auprès du siége de Pierre. J'oserai parler plus hardiment à mon seigneur : Prenez garde à vous, bien-aimé père, et à la grâce qui est en vous. Lorsque vous étiez si petit à vos propres yeux, le Seigneur vous a placé au-dessus des peuples et des royaumes. Et pourquoi, sinon pour renverser et détruire, pour planter et édifier?... Dieu a suscité de votre temps la fureur du schisme pour que votre main l'écrasât. J'ai vu l'insensé se dresser avec fierté, mais sa beauté a été flétrie par la malédiction. J'ai vu, dis-je, j'ai vu l'impie orgueilleux s'élever aussi haut que les cèdres du Liban; je n'ai fait que passer, et il n'était déjà plus. *Il faut*, dit l'Apôtre, *qu'il y ait des hérésies* et des schismes, *afin d'éprouver les élus*. Le Seigneur vous a déjà éprouvé par le schisme; l'hérésie s'élève maintenant pour que rien ne manque à votre couronne. Venez donc, bien-aimé père, venez mettre le sceau à toutes vos vertus; ne souffrez pas qu'on dise que vous avez moins fait que vos il-

lustres prédécesseurs; venez prendre ces renards qui ravagent la vigne du Seigneur, tandis qu'ils sont encore petits; n'attendez pas qu'ils grandissent et se multiplient, de peur qu'on ne puisse plus détruire dans la suite ce qui n'aura pas été exterminé par vous (1). »

La seconde lettre suivit probablement de près la première; mais elle est plus pressante encore et entre dans plus de détails sur les erreurs grossières d'Abailard, erreurs qui le rapprochent d'Arius, de Pélage et de Nestorius. Il presse le pape de prendre la défense de l'Église, si gravement compromise par l'orgueil d'un seul homme. Le saint docteur était si plein de son sujet qu'il aurait voulu s'en expliquer lui-même avec le pape. « Oh! que ne puis-je voler vers vous! s'écrie-t-il; que ne puis-je briser les chaînes qui me tiennent lié en ce pays-ci par les obligations de ma charge et par le poids de mes infirmités! (2) »

Ce qu'il ne lui était pas permis de dire lui-même au pape de vive voix, il en fit le sujet d'une troisième lettre, ou plutôt d'un traité divisé en neuf grands chapitres, où il suit Abailard pas à pas, citant ses textes et les réfutant victorieusement. Quand on lit ce traité, on est surpris de la profonde étude qu'avait faite S. Bernard, en si peu de temps, et des erreurs d'Abailard et du dogme catholique.

Ce traité n'était pas sans doute destiné au pape seul; mais il le lui adressait par la raison, disait-il, que c'était à son siége qu'il fallait dénoncer les périls et les scandales qui s'élevaient dans le royaume de Dieu, surtout lorsqu'ils concernaient la foi. « Car je juge convenable, ajoutait-il, que les injures faites à la foi soient réparées là principalement où la foi ne peut *défaillir* (3). » C'est là une prérogative du siége de Pierre, en vertu de ces paroles : J'ai prié pour vous, Pierre, afin que votre foi ne vienne point à manquer. Il est temps, très-saint père,

(1) *Ep* CLXXXIX. — (2) *Ep.* CCCXXX.

(3) Preuve certaine que S. Bernard croyait à l'infaillibilité du pape dans les jugements dogmatiques.

ajoutait-il, que vous connaissiez votre puissance, que vous prouviez votre zèle et que vous honoriez votre ministère. Vous faites réellement la fonction de Pierre, dont vous tenez la place, lorsque par vos avis vous affermissez dans la foi les esprits flottants, et que par votre autorité vous reprenez ceux qui la corrompent. »

Avant d'entrer en matière, S. Bernard parle des prétentions d'Abailard et du principe qui sert de base à ses doctrines.

« Nous avons en France, dit-il, un ancien maître transformé en nouveau théologien, qui, dès sa jeunesse, s'est joué dans l'art de la dialectique et qui aujourd'hui déraisonne sur les saintes Écritures. Il tente de ressusciter de vieux dogmes que lui ou d'autres ont soutenus autrefois, que l'Église a condamnés et auxquels il en ajoute de nouveaux. Sa présomption est de croire n'ignorer rien de ce qui est sur la terre, de décider de tout sans hésiter, et, pénétrant jusque dans le ciel, de nous en rapporter des choses qu'une bouche humaine ne peut pas dire. Toujours prêt à rendre raison de tout, il aborde des questions qui sont au-dessus de la raison, et d'autres qui sont contre la raison et la foi. Car qu'y a-t-il de plus déraisonnable que de vouloir s'élever au-dessus de la raison à l'aide de la raison même? qu'y a-t-il de plus contraire à la foi que de refuser de croire ce que la raison ne peut atteindre? »

Cette manie d'aspirer à tout comprendre et à tout expliquer était dans Abailard le vice radical et dominant; et parce que la foi, selon lui, devait être définie *l'approbation libre des choses qu'on ne voit pas*, il en traitait avec peu de retenue et de décence. « Transformerez-vous donc des chrétiens en académiciens? lui dit S. Bernard. Ferez-vous tomber la vérité, déjà stable et soutenue avant vous sur un fondement inébranlable, pour la réédifier sur des apparences ou des conjectures? Non, la foi n'est point estimation, elle est certitude. » De cette prétention d'appliquer le raisonnement aux dogmes les plus respectables était né le système bizarre de la Trinité distinguée en degrés, en mesures et en nombres, et

le nouveau catéchisme sur la notion propre des trois personnes, où le Père est désigné une pleine puissance; le Fils, une certaine puissance, et le Saint-Esprit celui qui n'a aucune puissance : « le Fils, disait-il, étant au Père ce qu'une puissance particulière est à la puissance prise en général, ce que l'espèce est au genre, ce que l'être matériel est à la matière même, ce que l'homme est à l'animal, et ce qu'un cachet d'airain est à l'airain (1). » Manière d'expliquer les relations des personnes, de laquelle il résultait que le Saint-Esprit ne participe pas même à la puissance pleine qui est originairement dans le Père. Abailard ne niait pas qu'il procédât du Père et du Fils ; mais il niait que procéder du Père ce fût être de sa substance, soutenant qu'autrement le Père l'aurait engendré, et par là qu'il aurait deux Fils.

S. Bernard n'avait pas attendu jusqu'à la fin de ce texte, qu'il cite à deux reprises, pour crier à l'arianisme et à l'impiété. « J'admire ici, dit-il, comment le novateur, avec sa pénétration, peut croire que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils et nier qu'il soit de la substance du Père et du Fils. En supposerait-il une dans le Saint-Esprit, de laquelle il les ferait procéder l'un et l'autre? Supposition inouïe et abominable! Que deviendra donc pour lui le dogme du *consubstantiel?* Il lui faut nécessairement ou le reconnaître, selon les principes de l'Église, en reconnaissant que le Saint-Esprit est de la substance du Père et du Fils, ou y renoncer en arien déclaré, en mettant ouvertement le Saint-Esprit au rang des créatures. »

Abailard, en introduisant des différences et des inégalités entre les attributs essentiels et communs aux personnes de la Trinité, blessait si profondément la vérité orthodoxe, qu'il n'y avait que trop à dire pour sa condamnation. Rien, en même temps, n'irritait plus S. Bernard que l'emploi familier à son adversaire de comparaisons tirées en partie de ce que

(1) Bern. *Epist.* cccxxx.

la nature a de plus grossier, et n'offrant que des images basses et ravalées sur ce que nous avons de plus relevé et de plus auguste.

Une autre erreur d'Abailard, non moins hostile à l'économie de la religion chrétienne s'il y eût persisté, regardait le mystère de l'incarnation. A force de retourner en tout sens ses propres conceptions, il se mettait en tète qu'attribuer au démon quelque domination, ou dire qu'en conséquence du péché d'Adam il avait acquis quelque pouvoir sur lui et sur sa postérité, c'était donner dans le brillant des métaphores et s'éloigner de la bonne logique. Cela le conduisait à de terribles conséquences, et, tout à la passion de soutenir sa première idée, il les accueillait toutes sans en être effrayé. En effet, si l'homme pécheur n'était pas véritablement sous le pouvoir du démon, il n'y avait plus de véritable servitude dont il fût nécessaire que Jésus-Christ nous rachetât; plus de véritable justice dans ce que Jésus-Christ a fait pour notre rédemption, plus de véritable efficacité ou de véritable grâce attachée aux mérites du Rédempteur. En Jésus-Christ tout aura été pour l'exemple et pour l'instruction : point de véritable salut, point de Sauveur proprement dit.

S. Bernard ne pouvait retenir son indignation à la vue de ces impiétés; mais les points qui sont traités dans sa lettre, ne sont pas les seuls de la doctrine d'Abailard où le saint docteur trouvât matière à condamnation. Il en indiquait d'autres, plus ou moins frappants, et se tenait prêt, si le pape le souhaitait, à les lui envoyer, mais sans le croire nécessaire et par surabondance d'instruction. Il le fit, et toutes ces erreurs réunies ensemble composent le recueil des quatorze ou des dix-neuf articles publiés dans les éditions de S. Bernard (1).

Ce vigoureux défenseur de la religion ne crut pas encore avoir assez fait, il écrivit de nouvelles lettres à plusieurs car-

(1) T. I, p. 1432.

dinaux romains, qu'il jugeait peut-être favorablement disposés à l'égard d'Abailard. Il leur signala ses erreurs, les avertit de son appel et de l'appui qu'il espérait trouver parmi les membres de la cour pontificale. Car le novateur ne cessait de dire que ses livres étaient entre les mains et dans les cœurs des Romains. L'abbé de Clairvaux les prie donc de prendre la défense de l'Église, de n'avoir égard qu'à Jésus-Christ dans une cause qui est celle de Jésus-Christ (1). Au reste il met toute sa confiance en Dieu. Les hérétiques, disait-il, ont beau aiguiser leurs langues comme des serpents, et lancer leurs dards de toute la force de leur génie, pour troubler la paix de l'Église, ils n'y réussiront pas, parce qu'*ils sont les portes de l'enfer qui ne prévaudront pas contre elle* (2).

Les plus beaux siècles de l'Église n'ont rien de plus animé, de plus incisif, ni de plus éloquent que les lettres écrites par S. Bernard, dans l'espace de quelques mois, pour assurer la condamnation d'Abailard. On lui a reproché dans nos derniers temps d'avoir été trop dur à son égard, de l'avoir poursuivi avec trop d'acharnement et d'avoir manqué de charité. Pour le laver de ce reproche, il suffit de se rappeler que S. Bernard regardait son adversaire comme un hérétique obstiné, et très-dangereux par ses grands talents et son immense influence, et qu'il trouvait dans ses doctrines les conséquences les plus désastreuses pour la postérité ; il y trouvait, en un mot, la ruine du christianisme. Son zèle ardent et son caractère plein de feu ne lui permettaient pas d'envisager froidement de si hauts intérêts. Préserver les fidèles de l'erreur et détruire le prestige de celui qui la propageait si obstinément, parurent à notre saint une charité mieux entendue.

S. Bernard avait du reste pour lui tout le clergé de France. Si l'on vit peu de ses membres appuyer de leurs écrits ceux du saint abbé, c'est qu'il passait avec raison pour être l'organe du clergé. Cependant quelques-uns prirent part à la contro-

(1) *Ep.* CCCXXXIII, CCCXXXIV, CCCXXXV, CCCXXXVI.— (2) *Ep.* CCCXXXIV.

verse, et parmi eux on remarque Hugues Métellus, chanoine régulier de Lorraine au diocèse de Toul. Il était connu de S. Bernard, correspondait avec lui et ne manquait pas d'autorité parmi les savants. Estimé comme habile écrivain, sa polémique justifia sa réputation : car il y apporta une vivacité de style et une solidité qui fortifièrent les justes attaques des autres adversaires d'Abailard (1). Nous ne rapporterons point sa dénonciation, ou sa lettre au pape Innocent. Il n'y a mis de particulier qu'un reproche fait sur sa naissance à Abailard, qu'il dit né d'un père égyptien et d'une mère juive. Dans une lettre particulière écrite à Abailard, il lui conseillait de savoir ignorer, s'il voulait savoir ; de s'ensevelir au plus tôt dans le cloître, qu'il avait abandonné ; d'y apprendre de S. Benoît ce qu'il devait à sa profession, et surtout d'y graver profondément dans son esprit cet axiome : *Connais-toi toi-même*. C'était le titre d'un des ouvrages d'Abailard.

Le dragon, comme l'appelait S. Bernard, était abattu, grâce aux efforts du généreux défenseur de la religion. Abailard, voyant qu'il ne pourrait échapper à tant de traits lancés contre lui, essaya de se justifier par une *Apologie* où il désavoua en général tout ce qu'il pouvait avoir écrit de mauvais; mais il n'était pas encore de bonne foi, quand il soutenait que les articles extraits de ses ouvrages lui étaient imputés par ignorance et par malice : car la plupart s'y trouvent encore, et nous les y trouverions tous, si tous ses ouvrages étaient parvenus jusqu'à nous en entier. S. Bernard ne les avait pas forgés, sa haute vertu le met à l'abri de ce soupçon. Qu'Abailard ait parfois professé le contraire de ce qui lui était reproché, la chose est fort possible de la part d'un esprit à qui il n'est pas rare de tenir inconsidérément le pour et le contre ; mais ce n'est pas une raison pour accuser de faux un aussi saint personnage que son contradicteur. Quoi qu'il en soit, Abailard donne dans son *Apologie*, qui est en grande

(1) V. *Ep.* Hug. Met. in *Bibl. coll. P. S. J.* — *Opera* Petri Abælardi.

partie perdue, une confession de foi que l'on peut regarder comme un premier pas fait vers sa conversion.

« C'est une maxime commune, dit-il, qu'on peut corrompre les meilleures choses. Ecrire beaucoup de livres, dit S. Jérôme, c'est s'attirer beaucoup de censeurs. En comparaison des ouvrages des autres, les miens sont peu considérables; je n'ai pu néanmoins éviter la critique, quoique dans mes livres, Dieu le sait, je ne trouve point mes fautes, et que je ne prétende pas les soutenir, si elles s'y trouvent. Peut-être ai-je erré en écrivant certaines choses autrement qu'il ne fallait : mais j'en atteste Dieu, qui est le juge des sentiments de mon âme, je n'ai rien dit par malice ou par perversité volontaire. J'ai beaucoup parlé dans diverses écoles publiques, et je n'ai jamais donné mes enseignements comme un pain caché ou comme des eaux dérobées.... Que si dans la multitude de mes paroles il s'est glissé des assertions hasardées, selon qu'il est écrit *qu'en parlant beaucoup on ne peut éviter de pécher*, le soin de me défendre opiniâtrément ne m'a jamais poussé jusqu'à l'hérésie, et j'ai toujours été prêt, pour satisfaire tout le monde, à modifier ce que j'avais mal dit ou à le rétracter entièrement. Tels sont mes sentiments et je n'en aurai jamais d'autres (1). » On pourrait lui demander pourquoi, puisque telles étaient ses dispositions, il n'a pas désavoué, modifié ou rétracté ses doctrines au concile de Sens.

Cette *Apologie*, qu'il avait préparée depuis le concile de Sens, devait lui servir sans doute de plaidoyer à Rome; mais il n'eut pas le temps d'en faire usage. Ses livres, qui, comme il s'en glorifiait, étaient entre les mains des Romains, avaient parlé contre lui. C'étaient là ses vrais accusateurs, comme l'avait dit S. Bernard. Examinés de près par le pape et les cardinaux et confrontés avec les propositions qui en avaient été extraites, ils furent jugés hérétiques, comme ils l'avaient été par S. Bernard et le concile de Sens. Le pape porta donc son

(1) Abæl. *Opera*, p. 330.

jugement et s'empressa de le communiquer aux métropolitains de Sens et de Reims, à leurs suffragants, et à S. Bernard, qu'il traita avec le même honneur que les juges de la foi, ce dont l'histoire de l'Église n'offre que peu d'exemples.

« Assis, quoique indigne, disait-il, dans la chaire de Pierre, à qui le Seigneur a confié le soin d'affermir ses frères, nous condamnons, après avoir pris l'avis de nos évêques et de nos cardinaux, par l'autorité des saints canons, les points de doctrine déférés à notre siége au nom du concile, et toutes les erreurs de Pierre Abailard, avec leur auteur. » Il ajoutait que, le tenant personnellement pour hérétique, il lui imposait un éternel silence ; déclarant de plus qu'on devait priver de la société et retrancher de la communion des fidèles quiconque ferait profession de le suivre, ou prendrait publiquement sa défense.

Un acte de cette vigueur, dressé à Rome avec la participation de ceux-mêmes qu'Abailard se flattait d'y avoir pour amis, ne montre que trop combien tous étaient éloignés de conclure pour son innocence. Le pape l'avait donné au palais de Latran le 16 juillet ; et le même jour il y joignit un ordre particulier intimé aux deux archevêques de Sens et de Reims, et à S. Bernard seulement, avec prohibition de le communiquer à qui que ce fût avant un certain temps qu'il leur indiquait. Par cet ordre il leur recommandait d'avoir à s'assurer de la personne d'Abailard et de celle d'Arnaud de Brescia, en les faisant renfermer séparément l'un de l'autre dans un monastère ; et, en quelque lieu qu'on trouvât leurs livres, « ouvrages de génies gâtés, ennemis de la foi, et fabricateurs de faux dogmes, de prendre soin de les faire brûler (1). »

Malgré les mesures prises pour tenir secrète la décision du souverain pontife, ce qui parvint à la connaissance du public touchant la condamnation d'Abailard fut un coup de foudre pour lui ; mais ce fut un coup salutaire. La tempête le jeta,

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 1022.

pour ainsi dire, dans le port, et l'humiliation prudemment ménagée par un des plus habiles maîtres dans la direction des âmes que la France possédât alors, lui fit reprendre la voie de simplicité et de soumission d'où l'orgueil l'avait écarté. Ce sage guide fut l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable. Ce pieux abbé prenait une part moins active aux grandes affaires de l'Église, ce qui l'exposait moins à l'éclat du grand jour que S. Bernard; mais sa vertu pouvait soutenir avec distinction la comparaison que l'on faisait quelquefois de l'un et de l'autre.

Abailard, sur la foi de son appel, prenait tranquillement le chemin de Rome, ne doutant point qu'en vertu de ce titre toute poursuite contre lui ne dût être suspendue. Passant par Cluny, il y vit l'abbé, qui lui demanda où il allait. Abailard répondit qu'il fuyait des persécuteurs acharnés contre lui; qu'on le diffamait comme hérétique, nom qu'il avait en horreur; que c'était pour se justifier qu'il avait appelé au Siége apostolique, et qu'il y cherchait un abri contre la persécution (1). Pierre le Vénérable, n'étant pas instruit de l'état des choses, ne désapprouva pas sa démarche; il le consola comme il put de ses disgrâces, et lui donna de bonnes espérances. Sur ces entrefaites arriva aussi à Cluny Renaud abbé de Cîteaux et ancien profès de Clairvaux. C'était un homme de paix, mis depuis au nombre des saints canonisés dans son ordre, qui, de concert avec l'abbé de Cluny, se hasarda à faire une proposition à Abailard. Il lui offrit sa médiation, si, au lieu de tant de fatigues et de beaucoup d'incertitudes auxquelles il s'exposait, il voulait s'aboucher avec S. Bernard et essayer de se réconcilier avec lui. Cette proposition était de nature à soulever une tempête dans un cœur ulcéré; mais Abailard l'avait naturellement bon et reconnaissant. Il n'avait pas été longtemps près de Pierre le Vénérable sans être touché des attentions et des égards que ce saint homme lui témoignait : c'était beaucoup;

(1) Petri. Clun. l. IV. *Ep.* IV, *ad Innoc.*

et une fois maître de son cœur, le tendre vieillard eut peu à faire pour déterminer un malheureux que l'affliction préparait d'elle-même aux insinuations de l'amitié. Les deux abbés l'engagèrent donc à se laisser conduire jusqu'à Clairvaux, Pierre le Vénérable l'avertissant surtout d'y déférer fidèlement au sentiment de S. Bernard et des autres personnes sages qu'il y trouverait, selon qu'elles le porteraient à retrancher et à rétracter ce qu'il avait dit ou écrit de répréhensible. Des intercessions si respectables furent parfaitement secondées par la docilité d'Abailard, et quoiqu'on ne sache pas à quelle sorte d'explications et de rétractations il fut obligé de se soumettre dans cette entrevue, on sait qu'il y consentit (1).

Pierre le Vénérable se chargea de terminer l'affaire auprès du pape. Mais à ce moment même on apprit à Cluny la sentence portée à Rome; dès lors Abailard, n'ignorant plus qu'il ne s'agissait pour lui ni de protection à attendre ni d'appel à poursuivre en ce lieu, n'espéra pas trouver un refuge ailleurs que dans la maison où la Providence l'avait conduit. Il résolut de s'y fixer, et sa résolution eut un caractère de piété si sensible, que Pierre le Vénérable ne l'attribua ni au chagrin ni au dégoût, comme on aurait pu le craindre. Aux fruits que son pénitent retirait de leurs entretiens, le saint abbé jugea sa conversion véritable, et c'est le témoignage qu'il ne balança pas à en rendre au pape dans le récit qu'il lui fit de la retraite d'Abailard à Cluny. « Abailard, lui écrivait-il, n'est plus ce dialecticien toujours échauffé et toujours aux prises pour la défense de ses opinions. Le silence de notre monastère est aujourd'hui l'école où il se condamne à une éternelle solitude. Pour moi, en acquiesçant à ses vœux, je n'ai pas seulement agi par la compassion que j'ai de son âge déjà avancé et de ses infirmités. Je ne me suis pas arrêté non plus à ce qu'il a de dispositions pour l'état religieux; j'ai

(1) *Ann. Cist.*, 1140, c. v.

aussi jugé que sa science, qui ne vous est pas inconnue, utilement appliquée dans l'intérieur de la communauté, y serait d'un grand secours à beaucoup de nos frères. En demandant sur cela l'approbation de Votre Sainteté, je ne suis pas le seul à lui en faire mes très-humbles prières; tout Cluny les lui fait avec moi, et députe vers elle à cette intention. Que reste-t-il de vie à cet infortuné professeur? peu de jours peut-être. Ordonnez, saint-père, qu'il ne se flatte pas en vain de pouvoir les passer ici, où il goûte dès à présent le repos qu'il y a cherché. Il a été un temps où Votre Sainteté l'honorait aussi de ses bontés; nous la conjurons de les lui rendre, d'avoir pour lui ce qu'elle ne saurait refuser à tout bon fidèle; et, quelque effort qu'on fasse auprès d'elle pour l'enlever de cet asile, nous la prions de nous maintenir par son autorité dans la possession où nous sommes, avec son agrément, de le garder parmi nous. »

Autant la vivacité de ces instances nous découvre de générosité dans l'abbé de Cluny, autant l'éloge qu'il y fait d'Abailard nous persuade qu'un homme de sa réputation ne s'avançait pas légèrement, et que le pape fut satisfait. Il est vraisemblable que les députés dont il est parlé dans la lettre, ne revinrent point de Rome sans avoir obtenu ce qu'ils demandaient; au moins il n'y eut point de procédures juridiques quant à la poursuite et à la punition du coupable, et tout finit absolument là. Le grand intérêt qu'on avait pris à sa doctrine ne tarda pas à se refroidir et à s'éteindre.

Abailard, plus réellement et plus solidement philosophe à Cluny qu'il ne l'avait été à la tête des écoles, n'avait pas renoncé à toute étude; mais l'étude n'était plus pour lui qu'une occupation sainte, dirigée par l'obéissance sous laquelle il vivait, et par les devoirs de charité qu'exigeait de lui son état. Bien revenu de ce fantôme de gloire qui avait été son idole, il jouissait de son obscurité et ne montrait d'ardeur que pour l'abjection, la prière et la pénitence. Une vie si nouvelle demandait des efforts, et finit par altérer son tempéra-

ment. Sa santé était déjà faible; elle empira assez pour obliger Pierre le Vénérable à le faire changer de demeure. Il l'envoya au prieuré de Saint-Marcel près de Chalon-sur-Saône, qui était une dépendance de Cluny, agréablement située sur la Saône et dans un air plus doux. Mais ces précautions ne pouvaient plus suffire à réparer ce corps usé et languissant; la diminution graduelle de ses forces avertissait Abailard d'une fin prochaine. Il l'attendit dans la pratique des mêmes exercices qui avaient été depuis environ vingt mois l'aliment continuel de sa piété. Le danger croissant, Abailard commença par faire sa profession de foi, aussi catholique que le pouvait souhaiter la communauté, qui était présente. Il confessa ensuite ses péchés et reçut le corps du Sauveur avec une effusion de bons sentiments et un attendrissement de cœur dont on fut infiniment édifié. Il mourut à l'âge de 63 ans, le 21 avril 1142, et fut enterré dans l'église du monastère. Mais Héloïse, abbesse du Paraclet, constante dans son affection et favorisée par Pierre le Vénérable, trouva moyen de faire exhumer son corps et de le transporter dans l'abbaye qu'elle gouvernait (1). Les moines de Saint-Marcel s'y étaient opposés d'abord, mais ils durent céder à la volonté de leur supérieur. Depuis qu'Abailard s'était retiré à Cluny, Héloïse s'y était habilement ménagé les bonnes grâces de Pierre le Vénérable, jusqu'à s'établir dans la liberté de lui écrire et de lui envoyer des présents. Elle l'avait fait au commencement de l'année, et quand le Seigneur eut disposé d'Abailard, le pieux abbé n'avait pas manqué d'en instruire Héloïse. Sa lettre n'était pas un simple compliment de condoléance ni un simple récit de la mort chrétienne d'Abailard; c'en était l'éloge le mieux touché et le plus complet qu'un homme aussi éloquent pour son temps et aussi vrai que Pierre le Vénérable en pût faire. Rien de plus bienveillant que ce

(1) Ses dépouilles, réunies plus tard à celles d'Héloïse, subirent plusieurs translations, et comme s'il eût été dans sa destinée de ne trouver le repos ni pendant sa vie ni après sa mort, son tombeau renfermant ses ossements et ceux d'Héloïse fut transporté en 1800 à Paris et déposé au Musée des monuments, puis transporté de nouveau au Père-Lachaise, où on le voit aujourd'hui.

qu'il y dit pour Héloïse; mais sous sa plume toutes ces paroles gracieuses mènent à Dieu. En louant Héloïse sur des qualités purement humaines, il montre qu'il ne cherche dans la louange même qu'une ingénieuse liaison pour l'exhorter à des devoirs essentiels, qu'il lui fait sentir et lui inculque avec d'autant plus de force. « J'étais encore dans la première adolescence, lui dit-il, lorsque j'entendais parler, non de votre piété, mais de votre application à des études qui, dès lors, vous préparaient une grande réputation. J'apprenais qu'il y avait une fille engagée dans le monde qui en méprisait les amusements et les plaisirs ordinaires, par la noble passion qui l'attachait à des occupations plus relevées; et quoique vous ne vous appliquassiez encore qu'à ce qu'on appelle la science et la sagesse du siècle, il est toujours vrai que vous n'en donniez pas moins lieu d'admirer en vous une supériorité d'inclination et de génie qui avait peu d'exemples. Animée d'un courage qui passait pour incompatible avec les goûts futiles et l'éducation molle de votre sexe, et qu'à peine l'on trouvait dans le nôtre, vous n'avez pas seulement surpassé toutes les femmes par votre érudition, vous avez presque plus fait que tous les hommes. Mais quand il a plu au Seigneur de vous discerner selon ses vues et de vous appeler par sa grâce, de quel accroissement et de quelle perfection de connaissances ne vous a-t-il pas enrichie? Vous n'avez plus fait usage de votre raison que pour méditer sur l'Évangile; ce n'est qu'en approfondissant S. Paul que vous avez étudié la nature : Jésus-Christ est devenu votre Platon, et le cloître votre académie.... Ce que je ne dis pas pour vous flatter, mais pour vous affermir dans la possession du plus excellent de tous les biens. »

Il y avait sous l'obéissance de Cluny un monastère de filles nommé Marcigny, recommandable par la régularité qui y régnait. « Que je souhaiterais, ajoutait le servitenr de Dieu à Héloïse, qu'une maison si digne de vous eût été l'autel de votre sacrifice! J'aurais préféré les richesses de votre religion

et de votre sagesse aux richesses des rois, charmé de vous voir y répandre un nouveau lustre sur une si belle communauté de vierges et de veuves victorieuses du monde et de la chair, et y recueillir aussi, pour votre part, des fruits de bénédiction, moins abondants peut-être que vous n'en recueillez parmi vos sœurs, mais infiniment estimables pour nous, par l'avantage qui nous en reviendrait à nous-mêmes... Si la Providence ne l'a pas permis, du moins nous a-t-elle confié les précieuses dépouilles de votre cher Pierre Abailard, ce vrai disciple et vrai philosophe de Jésus-Christ, dont jamais nous ne devons nous rappeler la mémoire ni prononcer le nom qu'avec respect. »

Quelque mortifiant qu'il dût paraître à la congrégation de Cluny de ne pouvoir conserver ce qui lui restait d'Abailard, la tendresse conjugale dans Héloïse l'emporta sur toute autre considération. Outre qu'Abailard était fondateur du Paraclet, il est certain que dès le temps qu'il demeurait à l'abbaye de Rhuis, où il craignait si fort pour sa vie, ses intentions avaient été, s'il mourait en Bretagne, qu'on en retirât au moins son corps et qu'on le remît à ses filles (1). « Si c'est la volonté du Seigneur que mes ennemis l'emportent sur moi, écrivait-il dès lors à Héloïse, s'ils en viennent à me tuer, de quelque manière ou en quelque lieu que je meure un jour éloigné de vous, je vous recommande de prendre soin que je n'aie point un autre cimetière que le vôtre. Étant mes filles, ou plutôt mes sœurs en Jésus-Christ, vous en serez plus portées à prier pour moi. Je ne vois pas même en général, ajoutait-il, qu'il y ait un lieu plus consolant pour la sépulture d'un chrétien que ces respectables demeures habitées par des servantes de Jésus-Christ. L'Évangile fait cet honneur à la dévotion de leur sexe, de nous le dépeindre plein de vigilance et de zèle pour rendre les derniers devoirs au corps de Jésus-Christ même. »

(1) P. Abæl. *Opera*.

Pierre le Vénérable ne trouva pas que c'était trop faire pour la mémoire d'Abailard que d'aller en personne visiter Héloïse au Paraclet (1). Dans cette visite, il entra dans tous les besoins spirituels et temporels de la maison, et couronna ces témoignages de bonté par la cession et donation absolue d'une terre ou bénéfice qui était des appartenances de Cluny. Héloïse, dans la lettre de remercîment qu'elle lui en écrivit, en devint moins timide à lui demander trois autres grâces : l'une de ratifier authentiquement par un acte exprès ce qu'il lui avait promis des trente messes qu'on devait dire pour elle à Cluny après sa mort ; l'autre de lui envoyer, avec la même authenticité, ce qu'elle appelait l'absolution d'Abailard, pour être attachée à son tombeau ; la dernière était plus délicate, même à proposer. Il s'agissait de placer dans l'Église, à Paris ou ailleurs, un enfant de larmes, monument honteux de ses criminelles amours, et elle implorait pour cela le crédit du saint abbé. Le premier et le second de ces trois articles lui furent accordés, par un juste égard pour ses bonnes dispositions. Pierre le Vénérable ne lui témoigna sur le troisième ni moins d'affection ni moins de résolution à s'y employer efficacement; mais il alléguait que demander des prébendes aux évêques, c'était d'ordinaire les gêner beaucoup et s'exposer à des refus, où rarement ils manquaient d'excuses qui déconcertaient les prétendants. On ne sait point ce qu'il fit pour le fils d'Abailard, uniquement connu par le nom d'Astrolabe, nom bizarre qu'il dut à un singulier caprice de ses parents. On ne connaît pas son histoire, on trouve seulement sa mémoire marquée au jour de sa mort dans les archives du Paraclet.

Pour Héloïse, elle survécut plus de vingt ans à Abailard, réputée constamment la merveille de son siècle par son esprit et par sa capacité. Elle savait le latin, le grec, l'hébreu, les auteurs, la philosophie, et beaucoup plus de théologie qu'il

(1) P. Clun., *Op.*, *Ep.* XXI.

ne lui était permis d'en savoir. Nulle difficulté ne l'avait rebutée dans ces études, parce qu'elle les faisait sous Abailard. Ce qu'on a de ses lettres justifie sa réputation; mais on y voit un assortiment bien singulier du langage et des sentiments de la tendresse avec le langage et les sentiments de la vertu. Qu'elle consultât Abailard en maître ou en directeur, c'est toujours son mari, et un mari passionnément aimé qu'elle entretient.

Abailard, dans la diversité des traits qui caractérisent ses ouvrages, ne s'y peint pas moins au naturel. Sa vanité, son génie mordant, son goût pour la nouveauté, y transpirent partout. Il fit lui-même l'*Histoire de ses malheurs*, où il n'épargne aucun de ceux qu'il avait eus pour adversaires, ne dit du bien que de lui-même, et ne paraît pas en avoir reconnu beaucoup chez les autres (1). Les principaux écrits publiés sous son nom sont des lettres, des sermons, un commentaire en cinq livres sur l'Épître aux Romains, son *Introduction à la théologie*, divers traités sur l'Oraison dominicale, sur les symboles, sur le *Nosce te ipsum*, et sur d'autres sujets. Son style est empreint des vices assez ordinaires en son temps, l'embarras, la rudesse, l'affectation; ces deux défauts sont plus saillants chez lui que chez d'autres : car, fertile en pensées neuves et hardies, il fait désirer d'autant plus une expression vive et lumineuse. L'obscurité venait naturellement du tour forcé qu'il donnait à ses explications; mais c'était souvent pur défaut de volonté et détermination prise de ne pas se découvrir. Après ses erreurs sur le dogme, rien ne doit lui être moins pardonné que la licence de ses prédications travesties, quand bon lui semblait, en portraits critiques et en invectives. Dans un sermon sur S. Jean-Baptiste, il eut l'imprudence de parler nommément de S. Norbert comme d'un imposteur, et de l'accuser d'avoir tâché de ressusciter un mort.

En résumé, à la lecture de ceux de ses ouvrages qui sont

(1) P. Abæl. *Opera*.

parvenus jusqu'à nous, bien des gens jugeront qu'il y a quelque exagération dans les éloges prodigués pour un temps à son génie. A-t-il même jamais été loué autant que la célébrité de son nom donne à le supposer? Othon de Freisingen, qui l'avait connu, n'en convient pas. Il dit simplement qu'en fait de subtilité et d'heureuse disposition pour les lettres, Abailard avait ce qu'il n'était pas rare de rencontrer parmi les Bretons; qu'il l'avait fortifié, et en quelque sorte aiguisé par une application et une méditation infatigables; que plein de lui-même, haut et hardi dans la dispute, il rendait encore ce qu'il expliquait plus piquant par un certain art de l'égayer et d'y intéresser, mais qu'au fond son esprit n'était ni sûr, ni juste, ni réglé (1).

Les principes de vertu qui portaient S. Bernard et Pierre le Vénérable à la pratique du bien, n'étaient certainement dans l'un et dans l'autre que le même amour pour Dieu et le même zèle pour l'Église. Mais la différence de leur tempérament et de leurs situations leur faisait quelquefois suivre des voies si différentes que, contre leur gré, ils se trouvaient naturellement engagés dans une opposition réciproque. La vacance du siége de Langres fut l'occasion d'un de ces dissentiments. Le diocèse de Langres, où était l'abbaye de Clairvaux, ayant perdu son évêque Guillaume de Sabran, des députés vinrent à Rome pour demander au pape la permission d'élire un nouvel évêque. Voici ce qu'en rapporte S. Bernard : « J'étais encore à Rome, lorsque y arriva le seigneur archevêque de Lyon, accompagné de Robert doyen du chapitre de Langres, et d'Olric chanoine de la même Église. Ces deux derniers étaient venus pour demander, au nom du chapitre de Langres, la permission d'élire un nouvel évêque. Or ils avaient reçu ordre du pape de ne procéder à cette élection qu'après avoir pris conseil d'hommes religieux. Comme ils s'adressèrent à moi pour obtenir, par mon entremise, ce

(1) Otto Fris., l. I, *de G. Frid. I*, c. XLVII.

qu'ils désiraient, je leur répondis que je ne m'en mêlerais pas, à moins que je ne fusse certain que leur intention était de choisir un homme digne de l'épiscopat. Ils répliquèrent que leur intention était de laisser ce choix à mon jugement et de ne rien faire sans mon conseil, et ils en firent la promesse. Voyant que je n'avais pas une entière confiance dans leurs paroles, l'archevêque de Lyon s'approcha de moi pour dissiper mes doutes et me donner les mêmes assurances; il ajouta même que si les clercs de Langres agissaient autrement, il ne ratifierait pas leur élection. Le chancelier de la cour romaine fut amené pour être témoin de cette convention. Nous ne nous arretâmes pas là : nous nous présentâmes devant le seigneur pape pour lui demander de confirmer par son autorité ce qui avait été convenu entre nous. Il le fit. Nous avions délibéré d'avance sur le choix que nous devions faire et nous nous étions arrêtés à deux candidats. L'élection de l'un ou de l'autre devait être agréée par les deux partis sans réclamation. Le seigneur pape confirma cet engagement et ordonna de le remplir scrupuleusement; l'archevêque de Lyon et les clercs de Langres promirent de s'y conformer. Ils partirent ensuite; pour moi, je restai encore quelques jours à Rome, après quoi j'obtins la permission de retourner vers mes frères (1). »

Ces engagements si solennellement pris et confirmés par le pape furent violés à l'instigation du prince Hugues, fils du duc de Bourgogne, qui recommanda au chapitre de Langres d'élire un religieux de Cluny. Le chapitre n'eut pas la force de résister, et élut le sujet recommandé par le prince. La consécration était sur le point de s'en faire à Lyon par l'archevêque Pierre, lorsque S. Bernard, revenant d'Italie, passa par cette ville. Il fut surpris et affligé de ce qui s'était passé, non-seulement parce que l'archevêque avait pris part à la convention conclue sous les yeux du pape avec les dé-

(1) *Ep.* CLXIV.

putés du chapitre, mais beaucoup plus encore parce qu'on lui avait dépeint le nouvel élu comme un des sujets les moins capables d'occuper le siége de Langres ; à quoi il fallait ajouter ce qu'il devait à sa qualité d'abbé de Clairvaux, ayant le devoir de veiller à la tranquillité d'un monastère qui était dans la dépendance immédiate de l'évêque. S. Bernard n'y mit point d'abord d'autre obstacle que d'humbles représentations assez favorablement écoutées par l'archevêque, pour qu'il ordonnât de procéder à une nouvelle élection. Mais cet ordre, au jugement du saint, n'était rien moins qu'absolu : il y voyait même de la collusion, et le chapitre n'y déféra qu'en revenant à son premier choix.

Le religieux nommé fut présenté à Pierre le Vénérable, son supérieur, et obtint son agrément. Il fut aussi présenté au roi, qui lui accorda l'investiture attachée à une élection canonique. L'archevêque indiqua le jour du sacre et en désigna le lieu, mais frauduleusement, dit encore S. Bernard, et de manière à ne pas laisser le temps nécessaire pour l'appel au pape. Les appelants furent au nombre de cinq, dont deux religieux de Clairvaux. La partie la plus à craindre était sans doute S. Bernard. Lui-même poussa l'instance au Saint-Siége aussi fortement qu'il le put, et avec toute la persuasion qu'il ne s'y proposait que Dieu pour sa fin et la vérité la plus exacte pour sa règle. « Tout ce que j'avance, disait-il dans le mémoire qu'il en adressait au pape, je le soutiens vrai, avancé par le seul amour de la vérité, et j'en prends la Vérité même à témoin. » C'était réellement sa pensée ; mais ce n'était pas celle de Pierre le Vénérable, si persuadé du contraire qu'il ne désespéra pas de ramener S. Bernard à son opinion, et, s'il n'y réussissait pas, de rompre au moins ses poursuites auprès du Saint-Siége. Ainsi, le pape avait tout ensemble à contenter deux personnes d'une droiture et d'une intégrité au-dessus de tout soupçon ; mais dont les prétentions étaient si incompatibles, que rendre à l'une ce qu'elle appelait droit et justice, impliquait la néces-

sité de refuser à l'autre ce qui ne lui paraissait ni moins légitime ni moins équitable.

On doit même reconnaître que Pierre le Vénérable, par la nature de la cause qu'il défendait et par la modération de ses défenses, disposait l'opinion en sa faveur plus que ne le faisait S. Bernard. « N'y eût-il que ma qualité de père, lui écrivait-il (1), elle m'autoriserait à ne point abandonner un enfant qui doit m'être cher. Remarquez pourtant que le soutenir, c'est justifier le suffrage et l'approbation de tous ceux qui ont eu part à cette élection, ou qui l'ont confirmée à Langres et hors de Langres : le peuple, le clergé, le métropolitain, le roi. Voilà pour qui j'agis. Mais vous avez vos connaissances qui vous portent à juger autrement du nouvel élu. Quelles connaissances que celles qui viennent des mauvais rapports que l'on vous a faits? Aussi vertueux que vous l'êtes, je ne suis point surpris qu'ils aient causé sur vous quelque impression désavantageuse. Cependant ils peuvent être faux. Auriez-vous dû, avant de les vérifier, en faire retentir les tribunaux des juges et les chaires des pontifes? Je me plains ici en ami à un ami. Avec les bontés que vous avez pour moi et pour ma maison, ne devait-il pas vous suffire que l'accusation tombât sur un de mes enfants, pour vous tenir plus en garde contre la médisance? Pouviez-vous ignorer que cela vous venait de délateurs, ennemis connus de Cluny, et persécuteurs si opiniâtres que depuis un certain temps ils n'épargnent, pour nous opprimer, ni calomnies ni violences? Si vous ne l'ignoriez pas, pouviez-vous les en croire, et les en croire préférablement à des gens d'un tout autre poids par la régularité de leurs mœurs et la sainteté de leur profession? Les en croirez-vous préférablement à moi, qui n'ai rien omis pour savoir du religieux même ce qu'il y avait de fondement et de prétexte aux fautes qu'on lui impute, à moi qui ai recherché, examiné, prié, pressé, conjuré, et le tout sans aucun effet que de le reconnaître parfaitement innocent? »

(1) P. Clun. *Ep*, l. I, *Ep*. XXIX.

Pierre le Vénérable offrait à S. Bernard de lui en donner les preuves les plus claires, s'il avait la liberté d'en conférer avec lui, l'avertissant au reste combien il devait veiller contre le danger où il se mettait de diffamer tout un corps, puisqu'à l'égard d'une congrégation comme celle de Cluny, il était difficile de n'en pas venir à envelopper la congrégation entière dans le déshonneur dont on voulait couvrir l'individu calomnié. Il finit par insinuer le plus charitablement qu'il le peut, ce qu'il ne disconvient pas d'avoir soupçonné lui-même, que ce grand mouvement élevé contre un religieux de Cluny qui était nommé à l'évêché de Langres, pouvait bien ne procéder que d'une défiance ou d'une jalousie d'ordre; soupçon qu'il traite le premier de chimérique, et qu'il s'efforce de dissiper, mais par des raisons trop générales pour avoir toujours une application juste et convaincante.

L'abbé de Cluny s'y prit avec moins d'ardeur et d'inquiétude en apparence du côté de Rome, où le prince Hugues de Bourgogne, protecteur du religieux qu'il soutenait, faisait un voyage. Au moins sa lettre au pape ne demandait-elle que deux choses : l'une de conserver à l'Église de Langres la liberté des élections, aussi pleine et aussi inviolable que le droit canonique et le droit commun la lui accordaient; l'autre de recevoir le jeune prince avec toutes les marques de bienveillance et d'honneur que méritaient son rang et ses qualités personnelles. Il jugeait sagement que la présence du prince, l'intérêt de l'archevêque de Lyon et les poursuites du chapitre de Langres étaient déjà des sollicitations assez fortes, pour qu'il lui suffit de les appuyer, tant qu'il ne surviendrait pas d'accusations mieux prouvées; et il n'y fut pas trompé (1).

Le pape ne tint aucun compte d'un appel qui véritablement était faible, s'il ne comprenait que ce que S. Bernard nous en dit, et où, tout examiné, on ne trouve les délits ni assez spécifiés ni assez constatés pour détruire judiciairement les bons

(1) P. Cl. *Ep.*, l. II, *Ep.* XXXVI

témoignages qui étaient rendus d'ailleurs à l'évêque élu. Son élection fut confirmée, et il fut sacré par l'archevêque de Lyon ; mais il s'en fallait que le nouvel évêque fût assuré d'une possession tranquille. Il devait bientôt perdre son siége sans espérance de le recouvrer.

La passion, quelque éloquente qu'elle soit, ne saurait trouver le langage que le zèle de la justice suggéra à S. Bernard, quand il apprit l'inutilité de ses demandes en cour de Rome. Il en était réellement accablé de douleur. Ce ne furent point de simples lettres qu'il écrivit : ce fut des reproches les plus tendres et les plus amers tout ensemble qu'il remplit bientôt tout le palais apostolique. « A quoi me réduisez-vous? dit-il au pape (1). Voici encore mes gémissements et mes larmes ; c'est peu, voici mes travaux et mes services que je viens opposer au triomphe de l'iniquité. Vous aviez été au-devant du mal avec tant de prudence ! nos évêques ont tout renversé. Ils ont fait, je ne dirai pas un sacre, mais un acte d'*exécration* qui va désoler une multitude de saints, et les jeter dans une nécessité aussi cruelle pour eux que s'ils étaient forcés de courber les genoux devant Baal, et de prendre avec la mort et l'enfer ces engagements si détestés dans les saints livres. Je vous prie de me pardonner ma demande : Où est ici la sainteté des lois? où est l'autorité des sacrés canons? où est le respect que l'on vous doit à vous-même? » S. Bernard ne fait pas ensuite difficulté d'avancer, ce qu'il ne répète pas avec moins d'assurance aux prélats et aux cardinaux de la cour romaine, que « l'or et l'argent ont parlé, que les dieux de la terre ont agi, que des hommes qui se prévalent de leur puissance et se glorifient dans l'abondance de leurs richesses, l'archevêque de Lyon et l'abbé de Cluny, se sont élevés contre lui ; et non-seulement contre lui, mais contre ce qu'il y a de saints qui lui sont unis, contre le Saint-Siége, contre eux-mêmes, contre Dieu, contre toute justice et contre toute vertu. »

(1) B. *Ep.* CLXVI et CLXVIII.

Dans ces différentes lettres qu'il écrivit étant malade et alité, et qui malgré cela ne se ressentent en rien de l'état de langueur où il était, il y a plus de détails que dans les premières. Il creuse plus avant et marque nettement que s'il ne dévoile pas encore tout, c'est qu'il en coûte à sa timidité et à sa pudeur, qui l'en empêchent ; qu'au reste il envoie à Rome une personne très-instruite, Ponce archidiacre de Langres, à qui il prie Sa Sainteté de s'en fier autant qu'elle se fierait à lui-même ; qu' « après un coup tel qu'on le lui avait porté dans cette abominable entreprise, si le scandale allait plus loin, il succomberait certainement ; qu'il le sentait, et ne s'attendait plus qu'à mourir victime de sa peine et de son affliction. » Peut-être ses efforts fussent-ils demeurés infructueux sans le soin que prit l'archidiacre Ponce de changer la face de l'affaire, en changeant la nature des informations. Ce dignitaire, qui était un des appelants, produisit de nouveaux motifs et les appuya de preuves tellement solides qu'il vint à bout de faire casser l'élection du religieux de Cluny. Ce qu'il y eut de plus admirable dans ce revirement, ce n'est pas que le pape, acquérant des connaissances qu'il n'avait pas d'abord, se rendît et revînt contre son premier jugement : c'est qu'après la seconde sentence personne n'y trouvât à redire, ni l'archevêque de Lyon, ni Pierre le Vénérable, ni le chapitre de Langres ; au contraire, le chapitre se rapprocha d'autant plus de Clairvaux qu'il semblait en devoir être plus éloigné. Moins de répugnance dans S. Bernard aurait permis de le placer lui-même sur le siége vacant. Tous les vœux l'y portaient, comme ils l'avaient porté sur le siége de Reims avant l'élection de Samson de Mauvoisin ; mais, à son refus, on élut Geoffroy, son parent, prieur de l'abbaye et un de ceux qui avaient pris le plus ouvertement part à l'appel contre l'évêque déposé.

Il était de l'ordre de la Providence envers S. Bernard que, destiné à entrer dans tout pour le bien de l'Église, il trouvât partout pour son propre bien la contradiction et l'épreuve. Le roi Louis VII, lorsqu'on lui demanda pour Geoffroy l'inves-

titure qu'il avait déjà donnée à l'élu de Cluny, fut choqué de ce changement; il se plaignit que, par des légèretés qui se jouaient de son autorité, on le fît indignement varier dans ses grâces, et n'accorda rien. Autre sujet de mortification pour S. Bernard, et autre matière à l'exercice de son zèle. Ce fut pour inspirer au roi des dispositions plus favorables qu'il lui écrivit une des lettres les plus habiles qui soient sorties de sa plume.

Quand le monde entier, dit-il au roi, me conjurerait de faire quelque chose contre votre majesté royale, je craindrais Dieu et je n'oserais offenser le roi établi par lui. Je n'oublie pas que j'ai lu : *Celui qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre de Dieu*. Je sais combien le mensonge est opposé à la morale des chrétiens, surtout à la profession des religieux. Or je ne mens pas en disant que l'élection de notre prieur à l'évêché de Langres s'est faite contre mon attente, contre l'intention des évêques et la mienne. Mais il est quelqu'un là-haut qui arrache le consentement à ceux qui s'y refusent, et fait plier les volontés les plus rebelles. Le péril que j'ai craint pour ma personne, comment ne le redouterais-je pas pour celui que j'aime comme moi-même? Comment n'aurais-je pas en horreur la société de ceux qui lient ensemble des fardeaux lourds et insupportables, et les chargent sur les épaules des autres, eux qui ne voudraient pas les toucher du bout de leurs doigts ? Mais ce qui à été fait est fait, rien n'est contre vous, tout est contre moi : car on m'a enlevé le bâton sur lequel s'appuyait ma faiblesse, on m'a arraché la lumière de mes yeux, on m'a coupé le bras droit. Je suis tombé dans l'abîme, et les flots ont passé pardessus ma tête. Je ne vois de tous côtés que colère contre moi, et je ne trouve aucun moyen de l'éviter ; où je fuis les charges accablantes, là même je les subis malgré moi, et avec amertume. Mais il est dur de résister à l'aiguillon qui presse. Je me soumets donc à Celui qui en dispose autrement ; entrer en jugement avec lui et lui résister, cela n'est ni prudent ni possible même au roi : car il est quelquefois terrible

pour les rois, et il serait horrible même à vous, ô roi! de tomber entre les mains du Dieu vivant. Oh! qu'il m'a été cruel d'apprendre que vous ne soutenez pas les beaux commencements de votre règne! oh! quelle douleur amère pour l'Église, si après tant de joie elle se voyait frustrée de ses espérances, qu'elle faisait reposer sur vos heureuses qualités comme sur un bouclier solide! Hélas! l'Église vierge de Reims est tombée, et il n'y a personne qui la relève. L'Église de Langres est tombée, et personne ne lui tend la main. Que ne puis-je mourir plutôt que de voir un roi de bonne renommée et de haute espérance aller à l'encontre des desseins de Dieu, exciter contre lui la colère du souverain Juge, forcer les affligés à mouiller de leurs larmes les pieds du père des orphelins, les pauvres à pousser leurs cris jusqu'au Ciel, les saints et l'épouse de Jésus-Christ, qui est l'Église du Dieu vivant, à fatiguer le Ciel de leurs prières et de leurs gémissements! A Dieu ne plaise! nous avons de meilleures espérances, nous attendons mieux de vous; Dieu n'oubliera pas d'avoir pitié de nous, il n'arrêtera pas dans sa colère le cours de sa miséricorde. Il ne permettra pas que son Église soit couverte de deuil par celui qui l'a déjà tant de foi réjouie : c'est ce que nous désirons et ce que nous demandons dans nos prières nuit et jour. »

S. Bernard avait déjà écrit au roi une première lettre et reçu une réponse que nous n'avons plus; c'est pourquoi il ajoute : « Je vous remercie de la réponse bienveillante que vous avez daigné me faire. Mais vos délais nous épouvantent, nous qui voyons le diocèse en proie à la rapine et à la dévastation. Cependant cette terre est à vous, et nous déplorons le déshonneur qui en résulte pour votre règne, que vous ferez détester si personne n'est envoyé pour la défendre ; car pour quelle autre cause votre majesté royale serait-elle abaissée? L'élection s'est faite selon les formes canoniques, l'élu vous est fidèle : or il ne le serait pas s'il voulait posséder par d'autres que par vous ce qu'il tient de vous. Mais non, il n'a pas encore étendu la main

à rien qui vous appartienne ; il n'est point encore entré dans la ville, il ne s'est encore mêlé d'aucune discussion, quoique les sollicitations du clergé et du peuple, les besoins des pauvres et les souhaits des honnêtes gens lui en aient fourni des motifs très-pressants (1). »

Les souverains, aussi bien que les personnages moins importants, ne savaient guère ce que c'était que résister longtemps et aux raisons et aux sollicitations de S. Bernard. Tous ces mouvements se calmèrent selon ses désirs : Geoffroy demeura évêque de Langres, et gouverna plus de vingt ans cette Église avec une autorité et une distinction qui justifièrent glorieusement le choix qu'on en avait fait (2).

Pierre archevêque de Lyon ne vécut pas assez et ne demeura pas même assez en Europe pour en être témoin. Le pape l'avait envoyé légat en Syrie, dans l'espérance qu'il achèverait d'éclaircir ce qu'à Rome on ne se croyait pas en état de juger, sans de nouvelles lumières, touchant les accusations portées contre le patriarche d'Antioche (3). Ce patriarche était Raoul, natif de Domfront en Normandie, qui avait de bonnes qualités, mais de celles qu'on souhaitait le moins à un évêque. Son caractère hautain et querelleur lui avait suscité bien des difficultés avec les principaux membres de son Église. La nécessité où il fut de venir se justifier devant le pape, fournit au pape Innocent l'occasion de faire admirer sa modération à l'égard de Raoul. Ce prélat en effet se rendit coupable envers le pontife de la plus grave offense, en allant jusqu'à lui disputer la prééminence du siége de Rome, S. Pierre, disait-il, étant pareillement fondateur du siége d'Antioche. Encore prétendait-il faire descendre au second rang les droits du Saint-Siége, puisque Rome, après tout, n'était que la sœur puînée d'Antioche selon l'ordre de la fondation. Comme il y avait des points plus sérieux que celui-là aux yeux du pape, et

(1) *Ep.* CLXX. — (2) *Gal. Christ., Ep. Lingon., Arch. Lugd.* — (3) Guill. Tyr. *Hist.* l. XV.

sur lesquels Raoul sut admirablement se défendre, il fut renvoyé et tenu pour déchargé, en attendant que le légat eût examiné et prononcé. L'archevêque de Lyon était un prélat d'une conduite respectable et d'une conscience timorée; mais aisé à surprendre, et que la simplicité de ses mœurs rendait peut-être moins propre à démêler les secrètes intrigues de gens aussi subtils que le patriarche et ses adversaires. Au lieu même de se donner tout entier au but principal de sa légation, soit dévotion, soit éloignement des affaires, il alla passer en pèlerinage les premiers jours de son arrivée, et n'était revenu de Jérusalem à Saint-Jean d'Acre que pressé par les accusateurs de Raoul. Il y fut surpris de la maladie dont il mourut. Quelques symptômes donnèrent à penser que le poison avait avancé sa mort. Du moins parmi ceux qui pouvaient y avoir intérêt, s'en trouvait-il d'assez méchants pour n'être pas jugés incapables d'y avoir trempé.

Cette mort arriva le 29 mai 1139; et dans l'année même Foulques ou Falcon, doyen du chapitre de Lyon, fut élu pour remplir le siége. D'après ce qu'en rapporte S. Bernard au pape Innocent, l'élection de l'archevêque de Lyon fut un modèle pour toutes les autres, et nous devons croire qu'en s'exprimant comme il fait, le saint donne moins à son inclination qu'à son zèle pour la vérité : car Falcon lui était très-étroitement uni contre tous ceux qui s'intéressaient à maintenir le religieux de Cluny dans l'évêché de Langres. « Les relations que j'ai avec l'Église de Lyon ne me feraient point parler, dit S. Bernard (1), s'il s'agissait d'un homme qui se fût élevé lui-même, et que Dieu au contraire n'eût point appelé, comme Aaron. Eh! quel autre que Dieu a pu réunir tant de suffrages, et les réunir si facilement qu'il n'y ait eu ni contradiction ni partage? C'est en effet un sujet aussi distingué par la noblesse de ses sentiments que par celle de sa naissance, qui a de l'érudition, qui est d'un grand exemple, et

(1) *Ep.* CLXXI.

l'une réputation si intègre qu'il ne craint pas même la malignité d'un ennemi. »

Avec un mérite si avoué, Falcon gouverna trop peu. Pendant sa courte administration il se montra fort généreux à l'égard des chartreux, et rendit ou confirma une décision fort sage en faveur de la chartreuse de Portes dans le Bugey. Elle statuait que, comme les religieux de cette maison renonçaient à la liberté d'acquérir, il ne serait pas non plus permis à leurs voisins de faire aucune acquisition sur leurs terres. Ce qui n'empêcha pas que la seule distinction des limites ne devînt bientôt le fond d'un procès qu'il eut à juger entre cette maison des Portes et un prieuré des chanoines réguliers de Saint-Rufe (1). Sa prudence étouffa également, à la recommandation de S. Bernard, un commencement de mésintelligence entre les bénédictins de Savigny et une filiation de Clairvaux récemment établie dans son diocèse sous le nom de *Bénissons-Dieu*. Ce monastère était extrêmement pauvre, et le peu qu'il avait lui était encore durement contesté(2). « Arrêtez la vexation, écrivit S. Bernard à l'archevêque ; ou si mes enfants ont tort, soyez leur juge, et, éloignés qu'ils sont de moi, montrez-vous leur père. »

On peut s'étonner qu'avec le tendre attachement qu'il portait à Falcon, il n'en fasse aucune mention dans sa fameuse lettre adressée aux chanoines de Lyon, au sujet de la fête de la Conception de la bienheureuse Vierge, que l'on juge écrite du temps de cet archevêque, dans l'année 1140, ou vers la fin de son prédécesseur, ou peut-être dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort de l'un et l'élection de l'autre. Ce qui paraît constant c'est qu'ils avaient institué cette fête sans aucune participation de l'autorité épiscopale, et par un simple acte capitulaire. En cela S. Bernard hésita d'autant moins à leur marquer là-dessus son sentiment, que de semblables exemples se multipliaient peu à peu. Or, en matière de dévotion il ne voulait

(1) *Gall. Christ.*, *Arch. Lugd.* — (2) *Ann. Cist* , B. *Ep.* CLXXIII.

point d'arbitraire, et ne reconnaissait d'institutions saintes qu celles qui avaient la révélation ou l'oracle de l'Église pou garant. Inébranlablement attaché à ces deux principes d vérité, il les suivit dans sa lettre; et quelques précises qu fussent d'ailleurs les raisons qu'on alléguait pour justifie la solennité introduite en l'honneur de Marie, il n'hésita pas les combattre, parce qu'elles n'avaient point le sceau de l'au torité qu'il demandait pour déterminer les fidèles (1).

Après un juste éloge de l'Église de Lyon, surtout pour s fermeté dans ses usages et son éloignement des nouveauté « il ne comprenait pas, disait-il, comment l'on s'était avis d'y introduire une fête que l'Église ignorait, que la raiso n'approuvait pas, et dont la tradition ancienne ne fournissa point de vestiges. Sommes-nous donc plus instruits ou plu religieux que nos pères? demandait-il. C'est une présomptio dangereuse de prétendre ajouter en ces sortes de choses ce que leur prudence leur a fait omettre : car ils ne pouvaien manquer de s'expliquer sur un point de cette conséquenc s'ils l'avaient jugé nécessaire. » S. Bernard s'opposait ensui à lui-même l'obligation de rendre à la Mère de Dieu un cul relevé par les plus grands honneurs, mais pourvu que c fût un culte judicieux. « Honorez, disait-il, la pureté de s chair, la sainteté de sa vie; admirez en elle la fécondi réunie avec la virginité ; révérez le fruit divin qu'elle a pr duit.... Louez-la comme l'instrument de la grâce, la média trice du salut, la réparatrice des siècles... Ce sont les cantique que l'Église lui adresse, et qu'elle m'apprend à lui adresser. Cette même Église, poursuit-il, me fait solenniser le jour d son assomption et celui de sa nativité ; et sur ce qu'elle m l'ordonne, je les crois avec elle indubitablement saints. Puis, parlant de la grâce communiquée à Jérémie et à Jea Baptiste dans le sein de leurs mères, il ajoute ces magnifique paroles aux autres éloges qu'il avait déjà faits de la bienheu reuse Vierge : « Il n'est pas permis de soupçonner que Die

(1) B. *Ep.* CLXXIV.

lui ait rien refusé de ce qu'il avait accordé à un petit nombre d'autres, et que toute singulière que soit la prérogative de passer sa vie sans péché, ce privilége appartenait à sa dignité. Mais parce que j'honore sa naissance, on veut, continue-t-il, que j'honore aussi sa conception. »

S. Bernard semble ensuite vouloir prouver que l'immaculée conception répugne à la raison, parce que, dit-il, la Ste Vierge n'a pu être sanctifiée avant *d'être* (1). Il exige donc qu'elle existe pour qu'elle puisse être sanctifiée, rien n'est plus juste. Mais par cet argument il trahit sa pensée, qui n'est point opposée à l'immaculée conception telle qu'elle est admise par l'Église. Il parle de la conception matérielle et non de la conception que nous appelons *spirituelle*, par laquelle l'âme, créée à l'image de Dieu, est unie au corps et forme une personne. Sans doute la Ste Vierge n'a pu être sanctifiée lors de la première formation du corps, sa personne n'existait pas encore; mais elle a pu l'être et l'a été, comme le croit l'Église, au moment de la création de l'âme et de son union avec le corps; alors elle *était*, son être était complet et n'avait plus besoin que de développement. Pour le comprendre, il faut remarquer qu'il y a un intervalle quelconque entre la formation du corps et la création de l'âme. S. Bernard, ne parlant que du premier, ne contredit pas le sentiment de l'Église, il n'y touche même pas. Ce serait donc en pure perte qu'on voudrait s'étayer de ce qu'il dit pour contredire l'enseignement de l'Église. Au reste, s'il eût vécu de notre temps, il eût été des premiers à l'adopter : car il termine sa lettre par ces édifiantes paroles, par lesquelles il manifeste de nouveau sa croyance à l'infaillibilité des décisions dogmatiques du Saint-Siége : « Ce que je dis est sans préjudice d'une opinion plus sage. Je soumets tout ceci et toutes les questions de ce genre à l'autorité et à l'examen de l'Église romaine, prêt à me corriger suivant son jugement (2). »

(1) *Sed non valuit ante sancta esse, quam esse.*
(2) Pour plus amples détails, voyez la lettre pastorale de Mgr Dupanloup, évêque

La même année que mourut Abailard, l'Église de France perdit à Paris un autre savant religieux, mais d'un genre d'érudition infiniment plus exact et plus utile, Hugues de Saint-Victor, appelé l'Augustin de son siècle. Il était originaire du royaume de Lorraine, et l'on croit qu'il choisit d'abord pour se consacrer à Dieu Saint-Victor de Marseille. La réputation de la maison du même nom que Guillaume de Champeaux venait d'établir à Paris, l'y attira. Il y apporta avec lui des reliques du saint martyr patron commun des deux abbayes; et pendant près de cinq cents ans, celle de Paris a célébré une messe solennelle en action de grâces de cette double réception. Les talents de Hugues, qui étaient éminents, le distinguèrent bientôt. Ceux qui s'étaient plaints de trouver dans Champeaux de la sécheresse et un faux brillant plus propre à éblouir qu'à éclairer l'intelligence, n'eurent plus rien à désirer dans le théologien qui le remplaçait. Egalement insinuant et persuasif, sans être ni moins pénétrant ni moins élevé, Hugues fournissait de quoi nourrir l'amour de la science et le goût de la dévotion. Sa vie était simple et unie, sans relations considérables au dehors, sans autre emploi au dedans que celui de prier, d'étudier et d'enseigner. Il profita de cet heureux repos pour acquérir une tendre union avec Dieu, qu'il préférait à toutes les richesses de son esprit et de sa plume. Aussi occupé de son intérieur qu'il l'était et n'ayant vécu que quarante-quatre ans, on ne conçoit pas aisément qu'il ait pu tant savoir et tant composer (1). Sa mort, arrivée le 11 février, fut fort édifiante. Les circonstances nous en ont été conservées dans une relation adressée à un chanoine régulier par celui qui l'assista dans sa dernière maladie. « Je ne vous manderai pas, lui écrivait-il (2), avec quelle vivacité de contrition et quelle abondance de larmes le maître Hugues se confessa au seigneur abbé et à moi, ni avec quelle effusion de cœur il remerciait Dieu de sa maladie ; je viens à ce qu'il a fait ou dit peu de

d'Orléans, 1855, ou l'*Etude sur l'Immaculée Conception*, par un prêtre de l'Oratoire.
(1) *Chr. Aquisc.* ap. Mabil.—Rob. de Monte.—*Vita Hug.*—(2) *Ib.* in ed. *Oper.* Hug.

temps avant de mourir. La veille, me voyant le matin chez lui et m'ayant dit que tout irait bien pour l'âme et pour le corps, il me demanda si nous n'étions que nous deux dans la chambre. Je lui répondis que j'étais seul. Avez-vous célébré la messe ? continua-t-il. Oui, lui dis-je. Soufflez-moi donc sur la bouche en forme de croix, me répliqua-t-il, afin que je recouvre l'Esprit-Saint ; ce qu'il souhaitait que je fisse par la véhémence de sa foi sur le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ, et sur la puissance promise aux prêtres dans l'Évangile. » L'auteur de la relation expose ensuite les sentiments admirables où le saint homme se laissa transporter après cette action. Puis il poursuit : « Comme le mal augmenta pendant la nuit, je lui demandai si nous lui donnerions l'extrême-onction ; et il me pria de ne pas la lui différer.... Quand il l'eut reçue, je lui demandai encore s'il voulait recevoir le corps du Seigneur, l'ayant reçu deux jours auparavant. Recevoir mon Dieu, me répondit-il, avec émotion ! Courez vite à l'église, et apportez-moi incessamment le corps du Seigneur. Je le fis ; et, m'approchant de son lit, le Pain de la vie éternelle dans les mains, je l'exhortai à le reconnaître et à l'adorer. Je l'adore, dit-il, en se levant par respect ; je l'adore devant vous tous, et je le reçois comme mon salut. Il pria ensuite qu'on lui donnât la croix : il la baisa tendrement, et tint sa bouche collée sur les pieds du crucifix, paraissant vouloir sucer le sang qui était peint, et qu'il se représentait couler des sacrées plaies. Il se maintint quelque temps dans ces pieuses dispositions, prononça pour dernières paroles les noms de la Ste Vierge, de S. Pierre et de S. Victor, et rendit doucement son âme à son Créateur. »

Hugues fut enterré dans le cloître, près de la porte qui mène à l'église, et depuis transféré derrière le maître-autel, sous une tombe plus élevée. Ses ouvrages, que nous avons en trois volumes *in-folio*, sont le monument qui honore le mieux sa mémoire.

Le premier volume contient différentes notes et différentes

explications littérales et allégoriques sur les principales difficultés qui se rencontrent dans la plupart des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Le deuxième volume, sous le titre général d'*Instructions monastiques*, renferme une courte exposition du décalogue, un commentaire sur la règle de S. Augustin, un traité intitulé *du Cloître de l'âme*, un traité ascétique de l'âme en quatre livres, un abrégé de l'histoire profane, de l'histoire sainte et de l'histoire naturelle, avec environ cent sermons.

Le troisième volume traite surtout de ce qu'on appelle les connaissances instructives et les mélanges d'érudition théologique : les mystères, les offices de l'Église, le canon de la Messe, la somme des sentences. Mais l'ouvrage le plus estimé d'Hugues de Saint-Victor consiste en deux livres sur les sacrements, qu'il divise, l'un en douze, et l'autre en huit parties. Quoiqu'il s'y trouve bien des matières étrangères à son sujet, on l'estime pour sa clarté, sa profondeur, sa méthode, et ses décisions sages et solides toujours dignes d'éloges.

Ce qu'il dit, dans son *Traité des Sacrements de la nouvelle loi*, sur la distinction des deux puissances est bien remarquable. Nous citons ses paroles, parce qu'on les a quelquefois dénaturées, pour en tirer des conclusions contraires aux vrais sentiments de l'auteur.

« L'une (de ces puissances), dit-il, se nomme temporelle et l'autre spirituelle ; toutes deux se subdivisent en différents ordres et différents degrés ; mais, de part et d'autre, chaque degré dépend d'un chef, dont il dérive comme de la source, et auquel il se rapporte comme à son principe. Le prince est la source de la puissance temporelle, et le pape, de la spirituelle. Or, autant la vie spirituelle est au-dessus de la vie temporelle et l'âme au-dessus du corps, autant la puissance spirituelle l'emporte sur la temporelle en excellence et en dignité : car c'est à la puissance spirituelle qu'il appartient

d'établir la temporelle et de la juger, si elle se conduit mal (1). La puissance spirituelle, au contraire, a été, dans le principe, établie de Dieu, qui seul la juge si elle vient à s'écarter du droit chemin, selon qu'il est écrit : *L'homme spirituel juge de tout et n'est jugé par personne.* Que la puissance spirituelle, quant à son institution divine, soit antérieure à la puissance temporelle et d'un ordre plus sublime, c'est ce que montre clairement l'histoire du peuple de Dieu dans l'Ancien Testament, où l'on voit Dieu établir d'abord le sacerdoce, ensuite les pontifes établir, par l'ordre de Dieu, la puissance royale; c'est pourquoi, dans l'Église chrétienne, ce sont aussi les pontifes qui consacrent les rois, qui sanctifient leur puissance par la bénédiction et la dirigent par de sages conseils. Si donc, comme le dit l'Apôtre, *celui qui bénit est plus grand que celui qui est béni*, il s'ensuit évidemment que la puissance temporelle est inférieure à la spirituelle, de qui elle reçoit la bénédiction. Mais la puissance spirituelle n'occupe pas le premier rang pour faire tort à la temporelle et envahir ses droits; comme aussi la puissance temporelle se rend coupable toutes les fois qu'elle usurpe ce qui appartient à la spirituelle. »

Examinant ensuite en combien de manières la justice peut être administrée par la puissance séculière, l'auteur explique ainsi une de ces manières :

« La justice ou le droit se détermine d'après la nature de la cause ; c'est-à-dire que les choses temporelles doivent être jugées par la puissance temporelle, et les choses ecclésiastiques ou spirituelles par la puissance spirituelle... La puissance temporelle a pour chef le roi ou l'empereur, qui la communique aux puissances subordonnées des ducs, des comtes, des gouverneurs et des autres magistrats ; tous ces derniers tiennent leur autorité de la puissance souveraine qui les a élevés au-dessus de ses autres sujets (2). »

(1) *Si bona non fuerit.*
(2) *De Sacramentis*, lib. II, part. II, c. IV, VII, VIII; *Opera*, t. III, p. 607.

Toute la doctrine de Hugues de Saint-Victor se réduit à ceci : Les deux puissances sont distinctes et indépendantes ; l'une ne doit pas empiéter sur les attributions de l'autre. La puissance spirituelle est supérieure en excellence et en dignité, mais cette supériorité ne lui donne pas le droit de s'emparer des attributions de la puissance temporelle. Dans l'ancien testament les pontifes ont établi, par ordre de Dieu, la puissance royale et l'ont jugée quand elle se conduisait mal. Ces paroles font évidemment allusion à l'histoire de Saül, que Samuel a établi par une mission spéciale et extraordinaire, qui n'est pas celle du sacerdoce chrétien, dont l'auteur a si clairement restreint les fonctions aux objets de l'ordre spirituel. Dans la nouvelle loi, les pontifes n'établissent pas la puissance royale, mais la *sanctifient par la bénédiction et la dirigent par de sages conseils* (1).

Louis VII, au commencement de son règne, annonçait d'heureuses dispositions, qui promettaient un prince juste et religieux, et il le fut en effet. Mais un genre d'esprit facile et inconsidéré, un tempérament prompt et colère, une délicatesse trop susceptible sur le point d'honneur, un attachement opiniâtre à ses volontés, le firent tomber dans des fautes ; et ces fautes l'engagèrent dans des entreprises qu'il ne soutint qu'au prix de bien des chagrins pour lui et de bien des désordres et des calamités pour son royaume. Une circonstance qui semblait de peu d'importance, une division survenue entre les membres du chapitre de Bourges, en fut la première occasion.

L'archevêque Albéric étant mort en 1140, les chanoines, dès les préliminaires de l'élection, se trouvèrent partagés entre deux candidats (2) : Pierre de la Châtre, d'une des meilleures maisons de la province, et un autre prétendant nommé Cadurque, dont l'on ne rapporte rien de particulier, sinon

(1) V. Bossuet, *Défense*, l. III, c. XVII. — Gosselin, *Pouvoir du Pape*, p. 544. — (2) *Patr. Bitur.* — *G. Chr. Nang.*, etc.

qu'il était bon courtisan et jouissait de la faveur de son prince. Pierre de la Châtre avait du crédit auprès du pape, étant cousin du cardinal Aimery, chancelier de l'Église romaine. Nous ne savons point si ce fut à cause de ses relations, plutôt qu'en considération de sa naissance et des autres avantages qui lui étaient personnels, que le chapitre paraissait pencher à l'élire pour archevêque. Quoi qu'il en soit, Cadurque comprit que son ambition allait subir un échec : il vint trouver le roi et lui présenta les démarches de son concurrent sous de telles couleurs que ce prince, fort irrité lorsqu'il apprit la nomination de Pierre de la Châtre, refusa de la ratifier. Il ordonna même au chapitre de procéder à une seconde élection, le laissant libre dans son choix, pourvu que Pierre de la Châtre fût exclu. Le chapitre ne s'y crut pas obligé, et persista dans la nomination déjà faite. Fort d'une persévérance qui lui faisait honneur, le nouvel élu se rendit à Rome, où le pape le consacra de ses mains, sans avoir auparavant demandé le consentement du roi, selon l'usage qui était alors en vigueur. Le pape dit même à cette occasion que le roi était encore jeune, qu'il était bon de l'instruire, et que ses invasions sur le domaine de la liberté ecclésiastique ne sauraient être tolérées. Il ajouta que les élections n'étaient plus libres, dès que le roi donnait l'exclusion à quelqu'un, à moins qu'il ne prouvât devant le juge ecclésiastique l'indignité de l'élu, auquel cas il serait écouté comme toute autre personne (1).

Ce langage, bien que fondé en raison, était dur pour l'oreille d'un roi. Louis VII s'en irrita et jura que de son vivant Pierre de la Châtre ne serait pas archevêque de Bourges. En effet, le prélat étant revenu de Rome, le roi donna ordre de ne le recevoir ni dans la ville de Bourges ni dans aucune terre de ses États. L'archevêque se retira dans la partie du Berri qui appartenait à Thibauld comte de Champagne, d'où il exerça sa juridiction sur tout son diocèse, et peut-être plus

(1) Bern. *Notæ fusiores ad Ep.* CCXIX.

loin, en sa qualité de primat d'Aquitaine. Néanmoins le pape ne laissa pas fouler aux pieds son autorité. Il jeta un interdit sur les domaines du roi, et aucune Église ne refusa d'obéir. Louis VII alors fit tomber sa colère sur le comte de Champagne, pour avoir donné asile à l'archevêque de Bourges.

Une nouvelle complication surgit bientôt, et pour une cause plus irritante encore. Raoul de Vermandois, marié avec la nièce du comte de Champagne, répudia sa femme sous prétexte de parenté, comme le faisaient presque tous les seigneurs qui voulaient rompre leur mariage. Rendu à la liberté, il épousa Alix, sœur cadette de la princesse Éléonore, devenue reine de France. Or, Raoul était si avant dans la confiance du roi, que tout ce qu'on faisait contre lui, on le faisait contre le roi lui-même. Cependant ce divorce n'en était pas mieux reçu dans le monde, et encore moins bien à la cour de Rome, malgré le consentement de trois évêques qui avaient acquiescé trop légèrement au prétexte de parenté, ou qui avaient même connivé à cette manœuvre : Simon de Tournay, frère du comte de Vermandois; Barthélemi de Laon, prélat d'ailleurs d'une vertu respectable, et Pierre de Senlis.

D'autres en portaient un jugement plus désintéressé, et parmi eux figurait, au premier rang, S. Bernard hautement prononcé contre ce divorce. Le comte de Champagne, qui en était particulièrement offensé, avait déféré l'affaire à Rome et se servait à cette occasion de l'influence du saint abbé auprès du pape. Mais tandis que l'on décidait en cour de Rome conformément à leurs intentions, le comte de Vermandois avait, pour se venger, sa passion, son pouvoir à la cour et le ressentiment du roi même. Le cardinal Yves, légat du pape, n'eut pas plutôt prononcé la sentence qui excommuniait le comte ainsi que sa nouvelle épouse, et suspendait pour un temps les trois prélats des fonctions épiscopales, que les terres et les amis du comte de Champagne s'en ressentirent

cruellement. « Qu'a-t-il fait néanmoins? demandait S. Bernard dans les plaintes qu'il en adressait au pape; en quoi a-t-il péché? Si c'est un péché que d'aimer la justice et de haïr l'iniquité, si c'en est un de rendre au roi ce qui appartient au roi et à Dieu ce qui appartient à Dieu, le comte Thibauld, je l'avoue, est inexcusable. Mais le premier de ses péchés et le plus criant de tous, au jugement de ces hommes sanguinaires qui en veulent à sa vie, c'est d'avoir donné une retraite à l'archevêque de Bourges, selon le commandement de Votre Sainteté : » Malgré ces plaintes énergiques, le roi et le comte de Vermandois continuèrent de porter en Champagne le ravage et la désolation. Thibauld fut bientôt réduit à demander la paix. On la lui accorda, à condition qu'il mettrait tout en œuvre pour faire lever l'excommunication lancée contre Raoul et l'interdit jeté sur les domaines du roi. On comptait sur la médiation de S. Bernard, qui en effet demanda au pape la levée de l'interdit en faveur du roi, celui-ci ayant promis de reconnaître l'archevêque de Bourges. Mais il se refusa à demander grâce pour le comte de Vermandois. Le légat fut plus faible, il lui donna l'absolution sans qu'il eût repris sa première femme. Ce fut le dernier acte de sa légation: car il mourut sur ces entrefaites, laissant une grande partie de ses biens à la disposition de trois abbés, parmi lesquels était S. Bernard.

Le pape n'approuva ni les dispositions testamentaires de son légat, ni l'absolution donnée au comte de Vermandois. Il traita son indulgence de précipitation et se plaignit assez haut pour faire pressentir au roi une nouvelle excommunication du comte de Vermandois et un nouvel interdit sur ses propres terres.

Le roi, voulant prévenir ces mesures extrêmes, écrivit à S. Bernard pour le prier d'empêcher le pape de sévir davantage contre le comte de Vermandois, et lui fit bien entendre que la sévérité poussée plus loin aurait immanquablement de très-fâcheuses suites. S. Bernard lui répondit avec sa liberté

ordinaire que, si le pape jugeait à propos d'agir plus sévèrement que Sa Sainteté n'avait encore fait, il ne voyait pas comment pouvoir l'empêcher, et que, supposé même qu'il le pût, il ne croyait pas raisonnable de s'y ingérer; qu'il n'en ignorait pas les suites, et qu'il ne les pressentait qu'avec douleur ; mais que nous ne sommes point autorisés à faire un mal par la raison qu'il en doit résulter un bien. Le plus sage, disait-il, comme le plus sûr dans ces occasions, est de tout abandonner à la justice et à la providence de Dieu, également maître d'opérer le bien qu'il lui plaît, et de détourner le mal que les méchants voudraient se permettre contre sa volonté ; ou du moins de ne pas souffrir qu'ils le consomment autrement qu'à leur confusion et à leur ruine. Et parce que le roi, mettant à profit sa sensibilité sur ce qui touchait le comte de Champagne, lui marquait que la paix qu'il avait faite avec le comte ne pouvait tenir qu'autant que le pape épargnerait le comte de Vermandois, le saint abbé lui représentait combien déjà il s'était rendu coupable d'avoir forcé le comte de Champagne à solliciter une grâce qui lui avait coûté tant de sacrifices et tant de remords ; il le conjurait de ne pas porter la violence plus loin, de ne pas attirer sur sa tête par de nouveaux crimes le poids des vengeances divines. « Vous êtes mon seigneur et mon roi, poursuivait-il en finissant ; mais, soumis vous-même au Seigneur et au Créateur de toutes choses, gardez-vous, je vous prie, de lui résister si ouvertement dans son royaume et dans son domaine. Abstenez-vous d'élever si souvent et si témérairement la main contre celui qui est nommé le Dieu terrible, le Dieu qui ôte la vie aux princes et qui anéantit les puissances de la terre. Je vous porte des paroles amères, parce que je crains pour vous des supplices plus amers encore que mes paroles ; je craindrais moins si je vous aimais moins (1). »

C'étaient les vrais sentiments d'un homme suscité dans

(1) *Ep.* ccxx.

son siècle pour y remplir la mission des prophètes. Trop de respect entourait depuis longtemps sa personne pour qu'on se permît de lui imposer silence ; mais le roi et son conseil, en recevant ses avis, étaient décidés à n'en tenir aucun compte. La guerre fut de nouveau déclarée au comte de Champagne et commencée aussitôt par les plus cruelles exécutions. S. Bernard ne se découragea pas. « Dieu sait combien je vous ai toujours aimé, écrivit-il au roi dans une seconde lettre (1), et combien votre honneur m'a toujours été cher. Vous-même n'ignorez pas ce que j'ai donné d'application et ce que j'ai dévoré de chagrins dans le cours de l'année dernière, pour vous procurer une paix solide, à vous et à vos fidèles serviteurs. Par quelle suggestion diabolique reprenez-vous, à ce que j'apprends, cette politique homicide que vous aviez détestée ? Car je n'imagine que l'enfer d'où puisse sortir une résolution qui va renouveler de tous côtés l'incendie et le carnage. En vain cherchez-vous, pour vous excuser, à en rejeter la faute sur Thibauld, comte de Champagne, qui se dit prêt à s'en tenir fidèlement à toutes les conditions convenues au moment où la paix a été faite, à s'en rapporter au jugement des médiateurs de la paix, s'il a manqué en quelques points, ce qu'il ne croit pas, et à donner là-dessus une entière satisfaction, autant que votre honneur peut l'exiger. C'est vous, prince, qui êtes coupable, puisque vous ne voulez ni écouter les paroles de paix, ni respecter les traités, ni acquiescer aux bons conseils... Ceux qui vous ont excité à recommencer la guerre contre un homme qui ne le méritait pas, ont eu en vue non votre honneur mais leur avantage. Ne pouvant pas accomplir leurs noirs desseins par eux-mêmes, ils se sont servis de votre puissance comme d'un instrument, et sont devenus les ennemis de votre couronne et les perturbateurs du royaume... Moi qui ai fait devant le Seigneur des prières quotidiennes pour la paix, pour votre salut et celui

(1) B. *Ep.* CCXXI.

de votre royaume, et qui ai soutenu votre cause auprès du Siége apostolique jusqu'à blesser ma conscience, jusqu'à m'attirer la disgrâce du souverain pontife, que je ne disconviens pas d'avoir méritée, je commence à me repentir, vu les excès où vous vous livrez de plus en plus, d'avoir eu tant de ménagements pour votre jeunesse. Oui j'ai eu pour votre jeune âge plus de complaisance que je ne devais en avoir; à l'avenir, je prendrai la défense de la vérité autant que me le permettront mes faibles efforts. Je ne craindrai pas de dire que vous cherchez à faire alliance avec les excommuniés. Je ne passerai pas sous silence ce maudit serment que vous avez fait si imprudemment contre l'Église de Bourges, et qui nous a valu tant de maux. Je dirai que vous ne permettez pas à l'Église de Châlons d'élire un pasteur ; mais que vous permettez à votre frère d'occuper les maisons épiscopales avec ses troupes, contrairement à toute règle de justice, et que vous employez la richesse des Églises à des usages criminels. Je vous le dis, si vous continuez à agir de cette sorte, la vengeance ne se fera pas longtemps attendre.

« C'est pourquoi, ô mon seigneur roi, je vous avertis en ami, je vous conseille en sujet fidèle, de renoncer à ces mauvais desseins, et si déjà vous avez levé la main pour frapper, laissez-vous toucher, à l'exemple du roi des Ninivites. Je vous parle durement, parce que je crains pour vous des choses plus dures ; mais souvenez-vous de ces paroles du Sage : « *La verge d'un ami vaut mieux que les baisers trompeurs d'un ennemi* (1). » Le roi ne se montra point offensé de ce langage, et peut-être serait-il revenu à de meilleurs sentiments sans son conseil, qui avait pour politique d'abaisser les grands vassaux de l'État.

Le roi répondit donc à S. Bernard d'une manière bienveillante; mais sans se désister de son projet, qui était de porter la guerre en Champagne, sous prétexte que le comte

(1) B. *Epist.* CCXXI.

Thibauld avait violé les traités. S. Bernard ne tarda pas à découvrir dans cette politique la main de Suger agissant de concert avec l'évêque de Soissons, tous deux conseillers de Louis VII; et, reprenant la plume, il leur écrivit avec d'autant plus de liberté que leur qualité d'ecclésiastiques semblait l'y autoriser.

« Dans une lettre adressée au roi, leur dit-il, je lui ai fait des reproches relativement aux maux qui désolent son royaume et qui ont son assentiment. Comme vous êtes de son conseil, j'ai cru devoir vous communiquer la réponse qu'il m'a faite; je serais étonné qu'il pensât comme il parle, et s'il ne le pense pas, comment a-t-il pu espérer me le faire croire à moi, qui, comme vous le savez, suis instruit de tout ce qu'on a fait pour rétablir la paix? Pour prouver que les conditions de la paix n'ont point été observées par le comte Thibauld, il dit, comme vous pouvez le voir par sa lettre : « Nos évêques sont encore suspens et nos terres sous l'interdit : » comme si l'absolution d'une censure ecclésiastique dépendait du comte. On s'est joué, dit le roi, du comte Raoul, qui est excommunié une seconde fois. Mais encore une fois, la faute en est-elle au comte Thibauld? n'a-t-il pas fait avec soin et avec efficacité tout ce qu'il avait promis à ce sujet? Raoul a été pris dans son astuce, il est tombé dans la fosse qu'il avait creusée lui-même. Était-ce là une raison pour le roi d'enfreindre un traité que vous avez dicté? était-ce une raison d'enflammer la colère du roi contre Dieu et l'Église, contre lui-même et son royaume? »

S. Bernard réfute ensuite un autre prétexte qu'alléguait le roi pour justifier sa guerre contre Thibauld. Il s'agissait des alliances de famille que Thibauld voulait contracter avec les comtes de Flandre et de Soissons. Le comte était en effet dans l'intention de marier sa fille avec le comte de Soissons, et son fils Henri avec la fille du comte de Flandre. Le roi prétendait que ces mariages étaient contraires à la fidélité qui lui était due, et cherchait à les empêcher sous

prétexte de parenté. Mais S. Bernard ne voyait pas que la fidélité due au roi fût compromise par ces alliances.

Après avoir assuré que le comte de Champagne était prêt à honorer le roi, à le servir et à se réconcilier sincèrement avec lui, S. Bernard ajoute : « Supposez qu'il n'en soit pas ainsi, supposez que tout le mal vienne du comte, encore fallait-il s'en tenir à un article du traité de paix que vous connaissez. Il y est dit que, s'il naissait quelque différend pour l'exécution du traité, les deux princes s'abstiendraient de tout acte d'hostilité jusqu'à ce que le différend fût examiné et discuté entre nous quatre (Suger, l'évêque de Soissons, S. Bernard et l'évêque d'Auxerre), qui avons été les médiateurs de la paix, et jusqu'à ce que nous eussions essayé de les réconcilier. C'est ce que le comte demande instamment, mais le roi le refuse.

« Enfin je veux que le comte ait tort; mais qu'a fait l'Église ? Je me le demande, qu'a fait l'Église, non-seulement de Bourges, mais celle de Châlons, celle de Reims, celle de Paris ? Je veux que le roi ait des droits contre le comte ; mais de quel droit ose-t-il dévaster les propriétés des Églises, empêcher qu'on ne donne des pasteurs aux ouailles de Jésus-Christ, en défendant aux uns la promotion des évêques élus, en prescrivant aux autres, et ceci est inouï jusqu'à présent, un délai pour l'élection, afin qu'on ait le temps de tout enlever, de dépouiller les pauvres et de désoler le pays. »

Après cette vive peinture, S. Bernard apostrophe les deux ministres de manière à les terrasser :

« Est-ce vous, dit-il, qui conseillez de pareilles choses? Je serais étonné qu'on les fît sans vous avoir consultés ; mais je serais étonné bien davantage si on les faisait d'après vos conseils. Donner de pareils conseils, c'est évidemment exciter au schisme, c'est résister à Dieu, asservir l'Église, confisquer sa liberté et y substituer la servitude. S'il reste encore un homme fidèle à Dieu, un vrai enfant de l'Église, il tiendra ferme et s'opposera comme un mur d'airain à de

semblables entreprises. Et vous-mêmes, si vous désirez la paix de l'Église, comme il convient aux enfants de la paix, comment osez-vous, je ne dis pas approuver de tels crimes, mais assister aux détestables conseils où il en est question? Le mal que fait un roi, quand il est jeune, est imputé, non à lui, mais à ses conseillers qui sont plus âgés (1). »

S. Bernard avait tranché dans le vif et blessé au cœur les deux ministres. L'abbé Suger s'en plaignit. S. Bernard, ayant pour but non d'irriter mais de guérir, lui fit ses excuses. Josselin, évêque de Soissons, se montra plus difficile. Il écrivit à S. Bernard une lettre qui commençait par ces mots : « Je vous donne le *salut dans le Seigneur et non l'esprit de blasphème,* » voulant dire qu'il avait été inspiré par un mauvais esprit en écrivant sa lettre (2). Le saint lui répondit aussitôt : « Je ne crois pas avoir l'esprit de blasphème. Je n'ai jamais voulu ni ne veux injurier personne, encore moins le roi de mon peuple. Du reste, quel que soit le mot qui vous ait blessé, je le désavoue et vous en demande pardon. Déjà en écrivant à l'abbé de Saint-Denis sur les plaintes qu'il m'avait adressées en votre nom et au sien, je croyais avoir donné à tous deux une satisfaction suffisante. Mais, comme je le vois, je n'ai pas encore calmé votre indignation, qu'il aurait mieux valu faire éclater contre les oppresseurs de l'Église. Mais enfin je vous déclare que je n'ai ni dit, ni écrit, ni pensé que vous fussiez des schismatiques et des fauteurs de scandale; sur ce point je ne crains pas d'être démenti; ma lettre est entre vos mains, relisez-la, s'il vous plaît, et si vous y trouvez l'injure que vous me reprochez, je me reconnaîtrai coupable d'un grand sacrilége et je vous donnerai raison d'avoir dit que j'étais agité par l'esprit de blasphème. »

S. Bernard avait dit d'une manière générale : *Donner de pareils conseils, c'est évidemment exciter au schisme* (3). L'é-

(1) *Ep.* CCXXII. — (2) Bern. *Vita*, l. III, c. VII, n. 23. — (3) *Consulere talia, manifeste schisma fabricare est.*

vêque Josselin avait pris ces mots pour lui, non sans quelque raison. S. Bernard s'en excuse; mais, après lui avoir donné cette faible satisfaction, il revient à la charge et ne se montre pas moins sévère qu'auparavant :

« Mais cette humble satisfaction, continue-t-il, ne doit pas éteindre en moi l'esprit de liberté. J'ai été affligé, je l'avoue, et je le suis encore, en voyant que vous ne vengez pas, avec cette indépendance qu'il vous conviendrait d'avoir, les injures faites à Jésus-Christ, et que vous ne prenez pas la défense de la liberté de l'Église. Cette douleur m'a excité à vous dire des choses dures, il est vrai; mais non celles que vous me reprochez. J'avais cru, et je le croirais encore si je ne craignais pas de vous blesser, que dans votre position il ne suffisait pas de n'être pas les auteurs du schisme, que votre devoir était de retenir de tout votre pouvoir ceux qui veulent nous y précipiter, de quelque dignité qu'ils soient revêtus, de vous éloigner de leur société et de ne plus prendre part à leurs conseils... Je voudrais que vous eussiez le zèle des prophètes auprès de votre roi encore enfant, qui, sans aucun motif, enfreint les traités et méprise vos conseils, qui trouble tout son royaume, qui fait la guerre au ciel et à la terre, pille les Églises, profane les choses sacrées, exalte les méchants, persécute les bons, fait mourir les innocents. Voilà des choses que je voudrais vous voir déplorer, combattre et repousser de tous vos efforts (1). »

Ces lettres ne furent pas sans produire quelque effet. Conformément à un article du traité sur lequel S. Bernard avait insisté, on convint d'ouvrir une conférence, où l'on devait discuter les intérêts des deux compétiteurs. Le roi témoigna reconnaître qu'il avait manqué le premier aux conventions; il accorda donc une nouvelle suspension d'armes et désigna la ville de Corbeil pour le lieu de la conférence. Les médiateurs de la paix avaient seuls le droit d'y assister; c'étaient, comme

(1) *Ep.* CCXXIII.

nous l'avons vu, les évêques de Soissons et d'Auxerre, l'abbé Suger et S. Bernard. Ils s'y rendirent au jour indiqué. S. Bernard espérait mettre un terme à cette cruelle guerre contre laquelle il avait protesté avec tant de vigueur. Mais des vues politiques y mirent un obstacle insurmontable. Le roi, peut-être bien disposé d'abord, avait écouté depuis les conseils de ceux que S. Bernard appelait ses ennemis. Ce prince parut à la conférence; mais à peine eut-il entendu les premières propositions qu'il les rejeta et quitta brusquement l'assemblée (1).

S. Bernard, stupéfait d'un résultat si inattendu, ne se découragea pas. Après avoir laissé passer quelques jours pour donner au roi le temps de la réflexion, il lui écrivit une nouvelle lettre et l'envoya par un religieux de Cîteaux, André de Baudimont, chargé de l'appuyer de vive voix. C'était un homme fort habile, qui avait déjà fait ses preuves en d'autres affaires.

« Il y a longtemps, dit-il au roi, que, sortis de notre cellule et mettant de côté nos intérêts privés, nous travaillons à vous procurer la paix, à vous et à tout le royaume. Nous sommes bien affligé de voir que nous n'avons retiré aucun, ou presque aucun fruit de nos travaux. Les pauvres crient encore après nous, le pays est encore en désolation. Vous demandez quel pays? Le vôtre, prince, votre propre royaume. Car tous ces crimes se commettent dans votre royaume et contre votre royaume. Amis ou ennemis, ce sont vos peuples qui sont appauvris, réduits en captivité, écrasés et mis à mort. La sentence du Sauveur semble s'accomplir : *Tout royaume divisé contre lui-même, sera désolé.* »

Le saint parle ensuite des espérances qu'on avait fondées sur la conférence de Corbeil, de la confusion et de l'anxiété causées par la prompte disparition du roi, et attribue tout aux mauvais conseils de ceux qui l'entourent; mais il compte sur le secours de l'Esprit-Saint, qui le ramènera à d'autres

(1) *Ep.* CCXXVI.

sentiments. Dans cette espérance il supplie le prince d'avoir toute confiance dans André de Baudimont, et termine par quelques mots énergiques : « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous persistez à ne point acquiescer aux bons conseils, alors nous sommes pur de votre sang. Dieu ne permettra pas que l'Église reste opprimée, soit par vous soit par les vôtres (1). »

La lettre de S. Bernard, quoique appuyée de vive voix par l'éloquence d'André de Baudimont, n'obtint aucun succès. Le saint abbé avait contre lui la politique de la cour. Mais l'histoire doit lui rendre justice et reconnaître combien fut honorable sa conduite dans toute cette lutte. Car il se montra toujours l'avocat des pauvres et des opprimés, le défenseur de l'Église, et quand on considère les maux qu'il peignait avec des couleurs si vives, on comprend et on s'explique la rudesse de son langage et la hardiesse de ses expressions. En effet, pendant ces négociations, un des frères du roi, Robert comte de Dreux, promenait des troupes de bandits dans la Champagne, ne respectait ni le sacré, ni le profane, ravageait, tuait et pillait avec une inhumanité digne de peuples sauvages.

L'unique fruit que S. Bernard recueillit de ses efforts fut d'encourir la disgrâce du roi. Il s'y montra très-sensible, parce que, n'ayant d'autre but que la paix, il prévoyait ne pouvoir plus y coopérer, si le roi était prévenu contre lui. N'écoutant donc que son zèle, il s'adressa à Josselin évêque de Soissons, avec qui d'ailleurs il s'était réconcilié, pour le prier de travailler à la paix et de le rapprocher personnellement du roi (2). Nous ne savons pas ce que fit l'évêque de Soissons ; mais le roi fut ramené au bien par l'excès même du mal auquel il s'abandonna. Non content d'avoir fait ravager par son frère Robert les environs de Châlons et de Reims, il se porta lui-même en Champagne à la tête d'une armée, et mit le siége devant la ville de Vitry, aujourd'hui connue sous le nom de Vitry-le-Français. C'était une des principales places du comte de Champagne. Le roi l'attaqua avec la fureur qui lui faisait

(1) *Ep.* CCXXVI. — (2) *Ep.* CCXXV, CCXXVII.

pousser cette guerre à outrance. Les habitants, le voyant sur le point de se rendre maître de la place, se réfugièrent pour la plupart dans l'église, cherchant protection auprès des saints autels. On y mit le feu, et treize cents personnes, d'autres disent quinze cents, y périrent dans les flammes. L'incendie se communiqua aux maisons voisines, et toute la ville fut réduite en cendres. Cet horrible spectacle remua le cœur du roi à tel point qu'il en versa des larmes, et si trois ans plus tard il prit la croix et se rendit en terre sainte à la tête d'une armée, ce fut pour expier ce crime qu'il ne cessait de se reprocher (1): les victimes qui avaient péri dans les flammes se présentaient à son imagination, et rien de ce qu'on pouvait lui dire ne calmait son esprit ni ses remords. Dans l'espoir de recouvrer la paix de l'âme, ce prince appela auprès de lui S. Bernard, en qui il reconnaissait quelque chose de divin. Il le reçut avec un très-grand respect, et fondit en larmes en lui indiquant le sujet de sa profonde tristesse. « Ces larmes, lui dit S. Bernard, si elles ne se dessèchent pas de sitôt, peuvent éteindre le souvenir de l'incendie de Vitry. Donnez-leur de la continuité et de la force. Que vos pleurs ne soient pas comme ceux d'une femme, prenez un courage viril et vraiment royal (2). »

Le détail de cette conversation n'est pas venu jusqu'à nous ; mais il n'est pas douteux que S. Bernard n'ait mis à profit cette entrevue, qu'il n'avait pas sollicitée, pour arriver au but poursuivi avec tant d'ardeur depuis plusieurs années. Le roi Louis VII se détermina à accorder la paix, et il ne restait plus qu'à le réconcilier avec le pape et à obtenir la levée de l'interdit qui pesait sur ses domaines. Ici se présenta une difficulté inattendue. Chargé de négocier cette réconciliation, S. Bernard ne put se dissimuler qu'il ne jouissait plus

(1) Ap. Baron., an. 1143 nº 6. — Bern. *Opera*, *Notæ fusiores ad Epist.* CCXXIV. — Plusieurs auteurs, comme Pagi, placent, d'après d'autres chroniques, cet événement en 1142. Si cela était, S. Bernard n'aurait pas manqué d'en parler dans les vives peintures qu'il faisait des maux de la guerre.

(2) *Emil.* ap. Bernard. *Opera*, *Notæ fusiores ad Epist.* CCXXIV

auprès du pape du crédit dont il avait été honoré jusqu'alors. Plusieurs causes en effet paraissaient avoir refroidi le pape à l'égard du saint abbé. L'une d'elles était le préjudice causé à la chambre apostolique par le testament du cardinal Yves, dont S. Bernard avait été l'un des exécuteurs testamentaires; et il paraît qu'Innocent n'approuvait pas non plus que S. Bernard entrât aussi avant et aussi ardemment qu'il le faisait dans bien des affaires, où son entremise et ses instances gênaient le pontife dans la liberté d'action qu'il eût voulu conserver.

Néanmoins le zèle du saint et son humilité surent lui faire oublier ce qu'un autre aurait cru se devoir à lui-même. Il écrivit une lettre commune à quatre dignitaires de l'Église romaine, l'évêque de Palestrine, ceux d'Ostie et de Tusculum, et le chancelier Gérard, qui fut depuis le pape Lucius II. Persuadé que cette lettre serait communiquée au souverain pontife et produirait l'unique effet que son intervention se proposait, Bernard leur représente que l'Église de France est menacée d'un schisme et qu'il ert urgent de le prévenir, ce qu'ils peuvent faire en usant d'indulgence envers le roi. « Il y a deux points, dit-il, sur lesquels nous n'excusons pas le roi : il a fait un serment illicite, et il y tient opiniâtrément; mais ce n'est que par mauvaise honte, sa volonté n'y est pour rien : car vous savez quel opprobre c'est chez les Français de fausser un serment, quoiqu'il soit mauvais et que chacun sache qu'on n'est point obligé de remplir un engagement illicite. Nous ne prétendons pas l'excuser, nous demandons grâce. Voyez si sa colère, son âge et sa dignité ne l'excusent pas en quelque manière... Pardonnez-lui, s'il est possible, sans causer aucun préjudice à la liberté de l'Église et au respect dû à un archevêque sacré de la main du pape. *Le roi le demande humblement*, et toute l'Église en deçà des monts le demande avec lui. Depuis l'année dernière ma prière à ce sujet ne m'a attiré que de l'indignation, notre pays en a cruellement souffert (1). »

(1) *Ep.* CCXIX.

Ces dernières paroles font allusion au refroidissement qui existait entre le pape et S. Bernard. Cependant, après avoir écrit cette lettre, il en adressa une autre au pape, non pour lui faire la même demande, puisqu'il n'était plus écouté, mais pour s'excuser personnellement auprès de lui. Il le fit d'une manière aussi spirituelle que respectueuse, et ne dit pas un mot du comte de Vermandois, qui n'était plus un nom qu'on osât se permettre de prononcer à Rome. Le pur exposé des faits suffisait pour le disculper sur le testament du cardinal Yves, puisque les occupations où il se trouvait en ce temps-là par l'ordre du pape même l'avaient obligé d'abandonner tout le soin de la succession aux deux abbés ses collègues. « Que l'indignation le cède donc à la vérité, que votre front ne se ride plus, que vos sourcils ne s'épaississent plus à mon nom, disait-il ensuite agréablement; mais honorez-moi comme autrefois de cet air riant qui portait la sérénité dans mon âme. »

Nous ne savons si le pape s'était plaint de l'importunité des lettres de l'abbé de Clairvaux, mais S. Bernard le conjurait de ne plus la craindre, avouant qu'il avait présumé de ses bontés, et priant Sa Sainteté de convenir aussi que c'étaient ses bontés mêmes qui avaient fait sa faute, ou du moins qui l'avaient occasionnée. Il en accusait pareillement son zèle pour ses amis, qu'il lui coûterait bien moins, disait-il, de contrister dans la suite que de se rendre incommode au Christ du Seigneur. Car pour lui-même, autant qu'il se rappelait les lettres qui le regardaient personnellement, il avait écrit très-peu. La même réserve, ajoutait-il, l'engageait à s'abstenir encore de lui rien mander sur le danger de l'horrible schisme qui menaçait l'Église; il en avait pourtant instruit les évêques de son conseil, par qui Sa Sainteté pouvait l'apprendre (1).

Ce fut la dernière lettre du saint abbé au pape Innocent,

(1) B. *Ep.*, ap. Baron., an. 1143, nº 2.

qui n'occupa plus longtemps le Saint-Siége après que, par un mécontentement peut-être trop écouté, il se fut privé d'une ressource aussi assurée dans ses doutes, et d'un délassement aussi honnête dans ses peines qu'un commerce de lettres avec S. Bernard. Ce refroidissement dans leurs relations survint au moment même où il eût été, ce semble, plus utile que jamais de les entretenir. Avec les embarras qui se multipliaient du côté de la France, le souverain pontife en rencontrait de si fâcheux en Italie, que le dégoût et l'affliction qu'il en conçut ne tardèrent pas à le faire succomber. La guerre que lui et les Romains avaient faite aux habitants de Tivoli se trouvait heureusement finie à des conditions modérées ; mais les Romains, ennemis implacables de Tivoli, ne trouvaient pas par là leur haine satisfaite, et, assemblés tumultuairement au Capitole, ils décrétèrent de rentrer en campagne pour obtenir davantage. Le chagrin qu'en éprouva le pape causa dans sa santé une altération qui dégénéra en une fièvre violente, et termina ses jours au milieu d'un tumulte et d'un désordre encore plus grand qu'il ne l'avait vu treize ans et sept mois auparavant, lors de son élévation au pontificat (1). Il mourut le 24 septembre 1143, aussi recommandable par l'intégrité de sa vie que par la supériorité qu'il prit sur Pierre de Léon, concurrent opiniâtre et puissamment appuyé. Le besoin qu'il eut des princes dans les conjonctures les plus pressantes, ne le dérangea jamais de ses premières vues. Il lutta contre les intérêts les plus délicats avec une fermeté inexorable, quand il la crut nécessaire ou utile ; et si ce qu'on en éprouva en France ne l'a pas fait généralement approuver, si on l'y a même accusé de hauteur, personne du moins n'a révoqué en doute la droiture ou la pureté de ses motifs. Ce fut un faible honneur après sa mort que d'avoir, dit-on, pour cercueil la même conque de porphyre qui avait servi à l'empereur Adrien.

(1) Otto Fris., l. VII.— Apud Baron., ad an. 1143.

Quelque dessein qu'eussent les cardinaux pour l'élection d'un nouveau pape, le peuple étant disposé comme il était, il y avait danger à la retarder et imprudence à se partager; ainsi la sédition qui grondait au dehors produisit bientôt l'accord dans les suffrages, et dès le troisième jour on s'arrêta au cardinal Gui de Castello, Toscan, qui prit le nom de Célestin II. Il était connu en France pour y avoir été disciple d'Abailard dans sa jeunesse, et depuis légat d'Innocent. Un annaliste contemporain a dit de lui qu'il avait été distingué par les trois sortes de qualités qui contribuent le plus à la réputation d'un homme de son rang : la naissance, l'érudition et une capacité universelle dans les emplois (1). La sagesse de ce choix frappa tellement les Romains que, dès qu'il eut été nommé, ce fut un peuple tout différent. Célestin lui-même s'en félicita avec Pierre le Vénérable et les religieux de Cluny, dans une lettre qu'il leur écrivit en date du 6 novembre (2). On y voit que le calme qui avait été rendu à Rome par son élection devait durer; mais que les soins inséparables du pontificat étaient pour lui un fardeau si pesant qu'il s'appliquait la parole de David : *Je suis descendu dans la profondeur de la mer, et la tempête m'a submergé.*

La cour de France, et ce qu'il y avait de prélats et de seigneurs intéressés dans les mouvements qui agitaient le royaume, ne tardèrent pas à rendre plus pesant encore le poids des affaires dont se plaignait déjà le pape Célestin. On ne voyait personne qui ne gémît des maux présents; les plus sensés frémissaient à la seule pensée de ceux qu'ils redoutaient. Le roi en particulier avait ses déboires et ses scrupules : le comte de Champagne n'était que trop puni, et l'on peut dire que la vengeance n'était que trop complète. Il ne fallait à tous qu'un acheminement à la paix, et tous en profitèrent dès que l'exaltation du nouveau pontife en eut fait luire les premiers rayons. Dans la multiplicité et l'opposition

(1) *Chr. Maur.* — (2) P. Cl., l. V, *Ep.* XVII.

des intérêts qu'on avait à ménager, ce dut être une négociation très-difficile, dont nous ne connaissons pas toutes les circonstances. Il en est deux que nous devons surtout signaler : le voyage du comte de Champagne à Rome, soutenu d'une lettre de S. Bernard, et la solennelle ambassade que le roi envoya au pape. « La prière que le comte Thibauld vous adresse, écrivait S. Bernard (1), je vous l'adresse avec lui. Il est enfant de paix ; mais l'objet même de ses vœux, cette heureuse paix que nous demandons, c'est à vous de nous l'accorder : vous nous la devez. Qui ne se flatte pas d'aimer la paix? Peu cependant méritent de l'obtenir. Le comte de Champagne est-il de ce nombre? vous en jugerez. L'Église au moins en est réduite à un état de calamité qui l'implore : l'Épouse de Jésus-Christ souffre, l'ami de l'époux n'aigrira pas sa douleur. Si la sollicitude de toutes les Églises particulières est une prérogative attachée à la chaire apostolique, c'est parce qu'elle est le nœud qui les doit toutes unir sous elle et en elle, et qu'il lui appartient singulièrement de veiller à maintenir l'unité de l'esprit dans le lien de la paix. »

Le saint abbé, se bornant modestement au point capital, laissait à d'autres le détail des propositions à discuter. Ce point était vraisemblablement que le pape, par amitié pour eux et plus encore par amour pour l'Église, reçût favorablement toute proposition qui lui serait faite au nom du roi, cette condescendance étant l'unique voie de prévenir des difficultés insurmontables autrement. Il ne nous semble pas douteux, et la suite le prouve, qu'en sacrifiant ainsi bien des considérations à la nécessité de ménager l'humeur de Louis VII et d'en passer par ses volontés, le saint abbé et le comte de Champagne comptaient assez que le roi de son côté rabattrait beaucoup de ses prétentions. Il se relâcha en effet pour l'archevêché de Bourges en faveur de Pierre de la Châtre, tout lié qu'il se croyait par honneur à ne rien

(1) *Ep.* CCCLVIII.

se permettre contre son serment. Il prit aussi sur lui de rendre la liberté des élections pour les évêchés vacants. Nous ignorons ce qui arriva du reste, et entre autres des deux mariages du comte de Vermandois, qu'on vit depuis plus accrédité que jamais et si étroitement uni avec l'abbé Suger. Mais quand toutes les clauses eurent été réglées, alors seulement les ambassadeurs du roi furent admis devant le pape. Ils l'assurèrent de l'obéissance du prince, et le prièrent de lever l'interdit qui avait été jeté par son prédécesseur sur quelques provinces du royaume. Le pape, ayant accueilli leur demande avec bonté, se leva de son siége ; puis, se tournant vers la France et étendant la main de ce côté comme pour la bénir, il déclara l'interdit levé et les peuples absous (1). Les trois évêques suspens pour le divorce du comte de Vermandois furent apparemment compris dans l'absolution du comte.

C'était principalement la paix des Églises qu'avait cherchée S. Bernard en sollicitant si ardemment la réunion du roi et du comte de Champagne. Pierre de la Châtre, mis en possession de son Église, s'y comporta en prélat habile, gagna jusqu'aux bonnes grâces de Louis VII et lui fit regretter de l'avoir connu trop tard. Il eut même le bonheur de pouvoir lui rendre d'importants services en qualité de primat d'Aquitaine, qualité qu'il soutint avec vigueur, aussi bien que tous les autres droits qu'il eut à défendre, et quelquefois contre des partis puissants et contre des attaques redoutables (2). Par ses soins et par son habileté à se procurer des ressources, il accrut considérablement le temporel de son siége, très-modique avant lui ; mais il est vrai de dire que ses libéralités n'y contribuèrent pas moins que la prudente économie de son administration. Ce digne archevêque tint le siége de Bourges environ trente ans : nous aurons plus d'une fois l'occasion de parler de lui.

(1) *Patr. Bitur.* — B. *Ep.* CCXX. — *Gall. Chr.* — *Chr. Maur.* — (2) *Patr. Bitur.* — *Gall. Christ.*

Cadurque, qui le lui avait disputé et qui restait à la cour, ne manqua guère d'occasions de l'y desservir, mais en esprit étroit, plus sottement enflé des bontés que le roi avait pour lui qu'habile à en profiter. L'archevêque le connaissait bien, lorsque, pressé par le roi de lui donner un archidiaconé, il le fit en disant que douze autres prétendants lui seraient moins à charge que le seul Cadurque. Cet homme sans mérite ne put même garder la dignité de chancelier, dont le roi l'avait honoré, et mourut fort vieux doyen de Saint-Aignan d'Orléans (1).

La plus désolée de toutes les Églises opprimées ou pillées durant la guerre, était Châlons, presque toujours le centre des dernières expéditions. Gui de Montagu avait été canoniquement élu évêque par le chapitre; mais le roi avait donné la régie ou plutôt la déprédation des terres de cet évêché au comte de Dreux, si décrié par S. Bernard dans ses lettres (2). Les ministres de ses cruautés, après les avoir étendues jusqu'au territoire de Notre-Dame de Reims et des abbayes de Saint-Remi, de Saint-Nicaise et de Saint-Thierry, quittèrent enfin la Champagne; le roi confirma l'élection de Montagu, et Samson de Reims le consacra (3). Mais Montagu ne vécut que quatre ans après sa prise de possession, et ce fut un délai trop court pour lui procurer la tranquille possession d'un diocèse où il ne trouvait que d'innombrables misères à réparer. Il succédait à Geoffroy, ancien abbé de Saint-Médard de Soissons, une des principales colonnes de Cluny et ami de Pierre le Vénérable. Aux maux qu'on venait de souffrir à Reims, il fallait ajouter ceux qu'on y avait éprouvés pendant une vacance de deux années par la mutinerie des habitants. S. Bernard, qui en avait porté au trône du pape les plaintes les plus lamentables, s'était du moins consolé en voyant l'élection de l'archevêque Samson de Mauvoisin; mais la consolation avait

(1) *Hist. Franc.*, t. IV. — (2) B. *Ep.* CCXXIV. — (3) *Gal. Christ.*

été courte, et toute la sagesse du prélat ne garantit pas ses diocésains de la fureur des scélérats qui étaient aux ordres du comte de Dreux.

Paris, depuis la mort d'Étienne de Senlis, à la fin de juillet 1140, était aussi un des siéges dont la vacance causait les plaintes les plus amères (1). Il n'y avait aucun reproche à faire au clergé, c'était le pur mécontentement que le roi avait du pape qui arrêtait la nomination. Thibaud, qui enfin fut élu, était prieur de Saint-Martin des Champs, et le septième que l'on compte pour supérieur de ce monastère depuis sa fondation ou son rétablissement sous le règne de Henri Ier (2). Les religieux de Cluny, qui l'occupaient alors, ne l'avaient pas toujours possédé : ils y avaient pris la place d'un chapitre de chanoines réguliers, qui eux-mêmes y remplaçaient des hôtes plus anciens. C'est ainsi qu'un des principaux monastères de la capitale avait dès ce temps-là essuyé bien des révolutions. Cette maison tenait un des premiers rangs dans sa congrégation. Le bon ordre et la ferveur en faisaient la véritable image de Cluny, au jugement de Pierre le Vénérable, qui n'avait rien vu à Cluny même de plus édifiant ni de plus conforme à l'esprit de S. Benoît. Le prieuré de Saint-Martin était d'environ trois cents religieux ; et le cardinal Mathieu, évêque d'Albano, un des derniers prédécesseurs de Thibaud, lui avait fait personnellement un grand nom. Le cardinal Igmare, évêque de Tusculum, en était aussi sorti.

Pierre le Vénérable trouvait dans l'estime dont jouissait son ordre la joie la plus douce pour un cœur tel que le sien. En même temps qu'on élisait en France un de ses enfants pour évêque de Paris, le pape Célestin lui en demanda treize, qu'il avait dessein d'établir à Rome au monastère de Saint-Sabas, comme le pape Innocent II en avait tiré de Clairvaux pour celui de Saint-Anastase, près des eaux Salviennes (3). Mais à leur arrivée Célestin II n'était déjà plus :

(1) B. *Ep.* CCXXII. — (2) *Hist. mon. Sancti Mart.* — (3) P. Cl., l. V, *Ep.* XIX.

la mort l'avait enlevé inopinément au bout de cinq mois et demi; et le chancelier Gérard de Caccianimis, appelé Lucius II depuis son exaltation, lui avait succédé. Celui-ci, né à Bologne, homme d'expérience et de résolution, ne parvint pas non plus à la fin de sa première année. Personne n'eut plus lieu d'en regretter la perte que les religieux français qui lui étaient envoyés de l'abbaye de Cluny. Ils arrivaient à Rome au milieu d'une nouvelle révolte, et leur situation se trouva bien différente de ce qu'ils avaient attendu. Pierre le Vénérable était entré dans les moindres détails pour leur assurer une réception commode. « Vous ne sauriez croire, écrivait-il au pape qui le pressait, ce que c'est pour nos Français que d'aller se transplanter chez vous. Il ne leur faut pas un motif moins puissant que la cause de Dieu et le mérite de l'obéissance. Ils craignent l'air du pays, jusqu'à s'y regarder comme des victimes qu'on y destine à la mort. Veillez donc, je vous conjure, à ce qu'ils n'y manquent d'aucun des secours ni des autres marques de bonté propres à adoucir la peine de leur transmigration. Ne permettez pas qu'on les sépare les uns des autres. Le choix que j'en ai fait exige qu'ils demeurent tous ensemble, le plus grand nombre étant destiné aux exercices de pure dévotion, et quelques-uns, que je sais être plus entendus, devenant dès là absolument nécessaires à leur subsistance selon mes arrangements (1). »

Le bon vieillard prenait les mesures les plus sages; mais il y avait bien pis à Rome que la communication du mauvais air ou le danger de la dispersion. Les devoirs mêmes de l'hospitalité furent violés : on dépouilla ces religieux du peu qu'ils avaient, on les frappa brutalement, on ne leur laissa ni maison ni retraite (2). Il n'en était pas néanmoins de ce renouvellement de sédition comme de celle qui avait précédé. Ce que les Romains n'avaient fait dans la dernière que par une impé-

(1) P. Cl., l. IV, *Ep.* XXIV. — (2) P. Cl., l. IV, *Ep.* XXV.

tuosité populaire et un emportement aveugle, ils le firent cette fois de propos délibéré et avec une sorte de régularité. L'ancien sénat fut rétabli, et la dignité de patrice confiée à Jourdain, fils de Pierre de Léon. Alors les séditieux déclarèrent au pape qu'il eût à renoncer à ses droits régaliens et à se contenter des dîmes et des oblations volontaires des fidèles. C'était le dépouiller du gouvernement temporel, et en effet ils se constituèrent en république. L'artisan de tous ces désordres était Arnaud de Brescia. Bien qu'il fût encore éloigné de Rome, ses disciples avaient agi à son instigation et mettaient en pratique ses maximes hostiles à la puissance des papes. Il en coûta la vie à Lucius II, qui, pour défendre les droits du Saint-Siége, avait marché avec ses troupes à l'attaque du Capitole. Frappé dans la mêlée d'un coup de pierre, le pontife mourut peu de jours après, le 13 février 1145 (1).

La mort seule paraît l'avoir empêché d'anéantir définitivement les vieilles prétentions des évêques de Dol en Bretagne, qui refusaient toujours, ainsi que les autres évêques de la province, de reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain (2). Le jugement qu'il en porta était le même que celui qu'Urbain II en avait porté, et dont les évêques de Dol avaient éludé l'exécution. Un de ces évêques, uniquement désigné par le nom de Geoffroy, plus confiant sans doute que les autres dans la validité de ses titres, comparut hardiment devant le pape pour les soutenir, Hugues d'Estampes archevêque de Tours étant présent. Mais le pape n'y découvrit rien qui établît ou indiquât qu'aucun de ses prédécesseurs les eût jamais approuvés, et, trouvant de plus que Geoffroy ne donnait aucune réponse solide aux raisons de l'archevêque, qui alléguait principalement pour lui la bulle d'Urbain, il confirma la teneur de cette bulle, la déclara définitive et recommanda l'obéissance à sa décision par deux lettres, outre la décision même adressée à l'archevêque

(1) Baron. et Pagi, an. 1145, nº 1. — (2) *Anecd. Mart.*, t. III, p. 887.

Hugues. La première était écrite aux évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier, et la seconde au comte et aux seigneurs de Bretagne. Le pape Lucius mit dans la main de l'archevêque un bâton qu'on a longtemps conservé au trésor de l'Église de Tours, comme pour l'investir de l'autorité qu'il faisait revivre en sa faveur. Quant à Geoffroy, soit bienveillance soit compassion, il obtint que, tant qu'il demeurerait en possession du siége de Dol, il resterait sous la juridiction immédiate du pape, avec l'honneur du *pallium*, comme auparavant.

Au reste, les Bretons étaient trop jaloux de leur métropole pour se montrer plus dociles envers Lucius qu'ils ne l'avaient été aux ordres d'Urbain II. Ils continuèrent à mettre à profit toutes les circonstances qui diminuaient ou affaiblissaient leurs rapports avec une puissance étrangère à l'Armorique. L'autorité réunie d'Innocent III et de Philippe-Auguste, deux des souverains qui aient jamais le mieux su se faire obéir, put seul vaincre leur obstination.

Si Eugène III, qui remplaça Lucius, n'était pas Français, il devait à la France ce qu'il était dans l'ordre du salut. Formé à la perfection évangélique dans son sein et sous les yeux de S. Bernard, il veilla avec le plus grand soin pendant son pontificat aux intérêts de l'Église de France. Sous le nom de Bernard de Pise, lieu de sa naissance, il habitait Rome, où il était abbé de Saint Anastase, uniquement adonné aux pratiques de Cîteaux et aussi éloigné qu'on peut l'être des mouvements du sacré collége, lorsqu'une nomination unanime le tira de sa solitude et le mit à la tête du monde chrétien. Le danger où l'on était de n'avoir pas même de pape qui fût reconnu des Romains, pour peu qu'on ne les prévînt pas, ne laissait aux cardinaux ni loisir ni liberté par rapport à l'élection d'un nouveau pontife (1). Eugène, en effet, était à peine élu qu'il n'y eut de sûreté pour lui qu'en se dérobant aux

(1) Otto Fris., l. VII, c. XXXI.

violences du nouveau sénat et en cherchant, hors de la ville, la facilité de se faire consacrer sans délai. Il ne la trouva qu'au château de Farse, à sept lieues de Rome, dans une abbaye de bénédictins qui n'avait été instituée que pour des religieux français ou germains.

Pendant ce temps Arnaud de Brescia était revenu à Rome, appelé, dit-on, par le peuple et la noblesse. Sa présence imprima un nouvel élan au parti républicain. Comme à l'ordinaire, il déclama avec véhémence contre le luxe et les vices du clergé, citant dans ses discours Tite-Live et S. Paul, et mêlant ensemble les maximes de l'Évangile avec celles du paganisme. Il promettait à la fois aux Romains la grandeur de l'ancienne Rome et la splendeur de la primitive Église, et réveillait ainsi toutes les passions politiques et religieuses. Le nouveau pape, obligé de rester éloigné, se retira à Viterbe et y fixa quelque temps son séjour.

A la nouvelle de l'élévation d'Eugène, ce ne fut point l'indocilité des Romains ou l'incertitude d'une situation si périlleuse qui alarma S. Bernard : ce fut le poids du pontificat même. Il s'en expliqua en père consterné, dès qu'il put en ouvrir son cœur. « Que le Seigneur vous le pardonne! qu'avez-vous fait? écrivit-il aussitôt aux cardinaux et aux évêques de la cour romaine. Vous avez tiré du tombeau un homme enseveli, et vous avez jeté dans le trouble des affaires celui qui ne cherchait qu'à les éviter. Il était au dernier rang, et vous l'élevez au premier; crucifié au monde, et vous le rappelez à la vie; le dernier dans la maison de son Dieu, et vous l'établissez maître de tout... Quelle raison avez-vous eue de lui arracher la cognée et la bêche, de le traîner au palais, de le faire asseoir sur la chaire, de le revêtir de pourpre et de lin, et de lui mettre en main le glaive pour exercer la vengeance sur les nations, et assujettir à ses lois les rois mêmes et ce qu'ils ont de plus grand dans leurs États? N'aviez-vous donc parmi vous personne dont la sagesse et l'expérience fussent plus proportionnées à une si haute dignité? C'est véri-

tablement un objet digne de risée que le choix d'un pauvre solitaire tiré de sa cellule pour être mis à la tête des princes, commander aux évêques et disposer des royaumes et des empires. Appellerai-je cela folie ou miracle? Car il faut que ce soit l'un ou l'autre; et je ne nierai pas que ce ne puisse être un miracle, d'autant plus que j'entends dire à plusieurs que c'est le Seigneur qui l'a fait. »

Cette pensée soutenait S. Bernard et adoucissait ses frayeurs. Il priait ensuite ceux qui avaient chargé Eugène d'un fardeau si pesant de le lui rendre léger par leur zèle et par leurs conseils. « Ce qu'il y a de vrai, de chaste et de juste, concluait-il, ce qu'il y a de saint, d'aimable devant Dieu, d'exemplaire devant les hommes, c'est ce que je vous conjure de lui suggérer et de lui persuader (1). »

Il écrivit aussi à Eugène même, sans empressement cependant, et bien moins pour sa propre satisfaction que pressé par la charité d'élever la voix contre l'archevêque d'York en Angleterre, prélat intrus et simoniaque, qui s'était joué successivement de trois papes. S. Bernard y touchait ce qui regardait l'élection d'Eugène, avec ces figures et ces expressions consacrées dans l'Écriture dont il savait avec tant de bonheur trouver les plus ingénieuses applications. Les félicitations étaient courtes, et le ramenaient bientôt à des réflexions graves, sur lesquelles il jugeait plus important d'insister. « J'avoue que j'ai d'abord tressailli de joie, disait-il; mais à l'instant même la crainte et le tremblement se sont saisis de moi... Vous voilà plus élevé, vous n'êtes pas plus en sûreté. Le lieu que vous occupez est terrible, il ne respire que la sainteté. C'est le lieu où Pierre, le prince des apôtres, a mis les pieds, et où le Seigneur lui a confié le domaine et la disposition de tous ses biens. Si vous n'y marchez pas sur ses traces, il est déposé dans cette terre que vous foulez, afin que sa cendre parle et rende témoignage contre vous. Quelle instruction pour

(1) *Ep.* CCXXXVII.

l'Église naissante que le désintéressement d'un pasteur qui pouvait dire avec sincérité : *Je n'ai ni or ni argent!...* Oh! qui me donnera la consolation de la voir, cette Église, comme elle était dans ses premiers jours, lorsque les apôtres jetaient leurs filets, non pour prendre l'or et l'argent, mais uniquement pour prendre des âmes! *Que votre argent périsse avec vous*, devez-vous dire avec celui dont vous remplissez le siége. C'est un coup de tonnerre, une voix puissante et magnifique qui renverserait ou convertirait tous les ennemis de Sion. » L'abus de l'opulence et les sacriléges reprochés en cette matière à l'archevêque d'York, étaient pour S. Bernard une raison pressante de ne pas glisser légèrement sur ce point de la morale chrétienne. Mais, plus frappé lui-même que personne de la mort précipitée d'une suite de souverains pontifes, il tempérait par là ce qu'il représentait à Eugène de plus éblouissant sur son autorité. « Combien, lui disait-il, en voyez-vous passer devant vos yeux en fort peu d'années! Que ce soit pour vous un avertissement que vous les suivrez bientôt, et que la brièveté de leur règne vous annonce celle du vôtre. Méditez continuellement que ce qui vous flatte en leur succédant, vous échappe; et qu'après eux, et comme eux, vous aboutirez certainement à la mort (1). »

L'exaltation du pape Eugène apporta au saint abbé un surcroît accablant de sollicitude et de travail. On disait communément que *ce n'était point frère Bernard de Pise, mais S. Bernard lui-même qu'on avait fait pape.* On savait et l'intérêt qu'il portait au gouvernement d'un pontife qu'il avait formé, et la confiance que ce pontife avait en ses lumières; on en concluait généralement que lui remettre les affaires à traiter en cour de Rome était en assurer la réussite. D'où il arriva que sous un pape italien, et alors même qu'il était en Italie, jamais la France ne prit plus de part aux affaires de la chrétienté.

(1) *Ep.* CCXXXVIII.

Le pape, retiré à Viterbe, trouvait quelque dédommagement à la rébellion des Romains dans les témoignages d'obéissance qu'il y recevait de tous les pays d'Europe et d'Asie (1), lorsque, avec les députés arrivés d'Orient, vint aussi un évêque syrien, Hugues de Gabales, suffragant d'Antioche, chargé de représenter le déplorable état de la Syrie et de la Palestine depuis que la ville d'Edesse était au pouvoir des Sarrasins. La perte de cette place entraînait si visiblement celle de Jérusalem et la ruine de toutes les conquêtes des chrétiens dans ces contrées, que, sur le récit de l'évêque, il n'y eut personne qui ne sentît qu'il fallait donner à ce malheur plus que des soupirs et des larmes. C'était en effet du secours que lui et les autres étaient venus chercher en Europe, et ils trouvèrent à les secourir plus de dispositions que les politiques éclairés ne l'auraient naturellement attendu. L'Église latine d'Orient ne se ressentait guère de son origine, ni de la générosité des grands hommes qui l'avaient d'abord rendue si religieuse et si florissante. On n'ignorait ni la division des princes, qui faisait la plus grande force des mahométans; ni les jalousies du clergé, qui venaient d'aboutir à la désastreuse fin de Raoul de Domfront, jugé dans un concile, déposé, emprisonné et mort de poison; ni tout ce que la mollesse du climat et le commerce des Grecs avaient introduit de vices dans les différents ordres des quatre plus puissants États dont la chrétienté d'Orient était composée : Edesse, Tripoli, Antioche et le royaume de Jérusalem. Secourir des peuples ainsi désunis et efféminés était s'exposer à le faire en pure perte. Le roi Louis VII s'y sentit néanmoins porté, et c'était en effet vers la France que se tournaient toutes les espérances (2). Ce prince pensait même à prendre la conduite de l'armée qu'il se proposait d'envoyer en Orient. Soit ardeur de jeunesse, soit ferveur religieuse, déjà il s'était engagé au voyage de Jérusalem sur un vœu que son frère en avait fait.

(1) Otto Fris. *Chr.*, l. VI, ch. XXXII. — (2) Guill. Tyr., l. XVIII, c. IV.

Préoccupé, de plus, du désir d'expier par la pénitence le sac de Vitry, plein de valeur et d'une noble ambition, il n'eut pas plutôt appris les besoins de la terre sainte, qu'il prit aisément ce goût d'une dévotion guerrière qui depuis un siècle animait les chrétiens à venger Dieu et la foi des usurpations et de la tyrannie des infidèles (1).

Nous croyons que ce fut dans l'assemblée tenue à Bourges à la fête de Noël 1145 qu'il déclara son dessein pour la première fois. Geoffroy évêque de Langres y parla fort éloquemment selon ses vues (2) Mais tous s'accordèrent à lui conseiller de demander l'avis de S. Bernard, l'homme de son royaume le plus digne de sa vénération et de sa confiance. La sagesse du saint abbé consista dans cette occasion à ne prendre sur lui ni les risques ni les conséquences d'une pareille résolution. D'autant plus circonspect qu'il avait à se défier de son propre zèle, il aima mieux supplier le roi de s'en rapporter au pape, et de suivre ce que le souverain oracle des fidèles en déciderait. Mais Eugène avait décidé avant même qu'on l'eût consulté, et ce qu'il en écrivit en France dès le premier décembre 1145 était plutôt l'abrégé d'une bulle rendue à la prière de l'évêque de Gabales, qu'une réponse expresse à la consultation du roi (3).

Au moment où ce prince allait la lui envoyer, le pape rentrait à Rome aux acclamations des Romains, après les avoir obligés à lui demander la paix et à reconnaître que le sénat n'avait d'autre autorité que celle qu'il tenait des souverains pontifes. Du même coup Arnaud de Brescia fut renversé et forcé de prendre la fuite. Retiré en Toscane, il continua d'y dogmatiser jusqu'en 1155, que, sur les ordres de Frédéric Barberousse, il fut arrêté, ramené à Rome, jugé par le préfet et brûlé vif aux applaudissements de ce même peuple qui, dix ans auparavant, l'avait élevé jusqu'aux nues.

(1) Odo *de Diog.* — *Chr. Maurin.*, etc. — (2) *Conc.*, t. X, p. 1099. — (3) *Ep. Eugen.*, ap. Labb. *Concil.*, t. X, p. 1046.

Le pape se déclarait donc en faveur du projet de croisade ; sa lettre était une vive exhortation adressée à ce sujet au roi, aux seigneurs et généralement à tous les fidèles de la nation française. Le pape les animait à entrer courageusement dans la route que leurs ancêtres leur avaient tracée, en disant que de tous les peuples d'en deçà et d'au delà les monts, rassemblés à la voix d'Urbain II son prédécesseur, nul ne s'était plus distingué que le peuple français et n'avait été plus prodigue de son sang. Pour rendre plus solennelle cette expédition, qui a été la seconde croisade, Eugène renouvelait les grâces et les priviléges accordés dans la première. Il prenait sous sa protection et sous celle des autres seigneurs ecclésiastiques les personnes, les femmes, les enfants, avec tous les biens des croisés. Mais il demandait aussi que ce fût une entreprise sanctifiée par un véritable esprit de pénitence. La rémission des péchés y était attachée : il recommandait qu'on n'y mêlât rien de ce qui ne devait servir qu'à les multiplier ; point de mondanité dans les habits, point de somptuosité dans les équipages. Dans une guerre chrétienne contre les ennemis du nom chrétien il ne fallait que des soldats que pût avouer Jésus-Christ, et qui ne méritassent pas moins d'en sortir victorieux par la régularité de leurs mœurs que par la justice de leur cause.

Le roi fut le premier à se conformer aux intentions du pape sur ces derniers points. Entre les pratiques de piété par lesquelles il s'y prépara, « on admira, dit un historien contemporain (1), l'austérité d'une vie éloignée de tout plaisir, un mépris généreux de toute gloire frivole, et une étude si édifiante à se vaincre et à se posséder que son exemple par là en devenait pour plusieurs une sainte et éloquente prédication. »

Il avait été réglé dans l'assemblée de Bourges qu'aux fêtes de Pâques 1146 on en tiendrait une autre de celles qu'on appelait les grands parlements, et le roi l'avait indiquée à Vé-

(1) *Chr. Maur.*

zelay en Bourgogne (1). Il souhaitait fort que l'abbé de Clairvaux y assistât. Le saint s'en défendit longtemps; mais à la fin il dut céder au commandement du pape, qui, retenu malgré lui en Italie par les troubles de Rome, qui n'étaient pas entièrement apaisés, le nomma pour tenir sa place en France et s'y employer sous son autorité à tout ce qui concernait la croisade (2).

Jamais mission, depuis les apôtres, ne fut plus magnifiquement remplie que celle-là, ni confiée à un ministre de la divine parole qui rappelât plus sensiblement l'esprit et la vertu des temps apostoliques. La gloire de S. Bernard semble seulement dater de cette époque. Tout lui fut dû dans cette entreprise: l'enthousiasme qui la fit naître, l'armée qui devait la soutenir et jusqu'aux chefs qui la dirigèrent; car leur dévouement fut dû à l'esprit de réparation et de pénitence que ses paroles leur inspirèrent. Cependant jamais ses forces n'avaient paru moins en rapport avec l'exécution d'un aussi vaste dessein; depuis plusieurs années le saint les disait épuisées (3); les fatigues de ses fréquents voyages, les austérités du cloître, y étaient pour beaucoup, de longues souffrances corporelles avaient achevé de le miner; à peine pouvait-il se tenir debout: il ressemblait, disent les auteurs contemporains, à un homme prêt à rendre le dernier soupir (4). Mais Dieu le soutint contre toute attente, et ce ne fut pas le moins surprenant de ces faits miraculeux juridiquement constatés, dont la puissance commença à se révéler en lui dès l'assemblée de Vézelay. Dieu donnait par là aux desseins de son serviteur l'approbation la plus indubitable et la plus éclatante. Aux hommes seuls est imputable le mauvais succès; l'indiscipline des soldats, l'inhabileté des chefs, les désordres de tous, firent avorter une entreprise commencée sous les plus heureux auspices.

Mais à Vézelay tout était fait pour remplir les cœurs des plus

(1) Ville du département de l'Yonne.
(2) B. *Vit.*, l. CXI, c. IV.—(3) *Fractus viribus*, écrivait-il à Pierre le Vénérable. (*Ep.* CCXXVIII.) — (4) *Corpus tenue et pene præmortuum.* (ODIL. *de Diog.*, p. 12.)

vives espérances. Le 31 mars 1146 une foule immense se pressait dans une vaste campagne[1], au pied d'une colline sur laquelle on avait improvisé une chaire pour S. Bernard : car nulle église n'eût été assez spacieuse pour contenir la multitude qu'il allait tenir suspendue à sa parole. Le roi, la reine Eléonore, les grands feudataires de l'État, les évêques, les abbés, les chevaliers, les seigneurs : tout ce que l'État et l'Église comptaient de personnages marquants ou illustres y figurait au premier rang. Bientôt parut l'abbé de Clairvaux dans cet état d'épuisement que nous avons dit; c'était un spectacle émouvant, qui inclinait vers lui tous les cœurs. Après avoir lu la lettre du pape, expliqué quel en était l'objet, il se mit à exhorter vivement les princes et les peuples chrétiens à s'armer pour la défense du tombeau de Jésus-Christ; mais bientôt, interrompu par le cri mille fois répété : *Des croix, des croix!* il ne lui resta plus qu'à satisfaire ce prodigieux enthousiasme. Le roi sut en profiter pour manifester à son tour les plus nobles sentiments. Il ne montrait pas une connaissance bien exacte de la religion des Sarrasins, qu'il traitait d'idolâtres; mais la grandeur de sa foi et la chaleur de ses sentiments font aisément oublier qu'un roi chevaleresque n'est pas nécessairement un théologien ni même un orateur. La main sur la croix qu'il portait déjà, l'ayant reçue du pape même, il s'écria : « Ce serait une honte si le Philistin venait à insulter la famille de David; si des chiens morts se jouaient impunément des Français, qui savent rester libres même dans les fers, qui dans quelque détresse qu'ils se trouvent ne peuvent supporter un affront, qui sont toujours prêts à secourir leurs amis et à poursuivre leurs ennemis même jusqu'après leur mort. Ne laissons pas refroidir notre courage : passons les mers pour secourir les chrétiens, les amis de Dieu et les nôtres; marchons contre des ennemis avilis qui ne méritent pas le nom d'hommes. Allons combattre des idolâtres; partons pour cette terre qui a été foulée par les pieds de Jésus-Christ, qui a été témoin de sa passion et jugée digne de recevoir sa visite cor-

porelle. Dieu se lèvera avec nous, et nos ennemis seront dispersés, les contempteurs du vrai Dieu fuiront à notre aspect. Si nous voulons agir avec notre courage viril et que nous ayons confiance en Dieu, tous ceux qui haïssent Sion tourneront le dos et seront confondus. Pour moi, ma résolution est prise, je vous prie instamment de la rendre plus ferme encore en vous joignant à moi (1). »

Le discours du roi acheva d'électriser l'assemblée : tous, peuple et nobles, se pressèrent autour de la chaire de S. Bernard. La reine Éléonore voulut recevoir la croix la première. Les comtes de Toulouse et de Flandre, ceux de Blois, de Nevers, de Soissons, de Ponthieu, une foule d'autres grands personnages, l'imitèrent. Parmi les ecclésiastiques, on vit se croiser aussi Geoffroy évêque de Langres, qui avait porté la parole dans l'assemblé de Bourges; Arnoul de Lisieux, sujet du roi d'Angleterre, un des esprits les plus distingués de son siècle; Simon de Noyon, de la maison de Vermandois, avec deux abbés de la ville de Sens : Herbert de Saint-Pierre-le-Vif, et Thibaud de Sainte-Colombe (2).

Après eux venait la foule. Elle fut si grande que, les croix venant à manquer, S. Bernard déchira son propre vêtement et en jeta les lambeaux à la multitude. Elle se les disputait, se les arrachait pour s'en faire des croix; mais rien n'était plus touchant que de voir S. Bernard sur cette estrade élevée, couvert à peine de ses vêtements déchirés, mais tout entier au triomphe de la cause sainte qu'il avait fait prévaloir. Jamais sa gloire n'avait jeté un plus vif éclat.

L'assemblée de Vézelay n'avait pas tout terminé. Bernard retrouva des forces dans la grandeur de son zèle. Dévoué désormais tout entier à l'œuvre de la croisade, il parcourut en apôtre les principales villes de la Bourgogne et des provinces voisines, gagnant par l'énergie de sa parole de nombreux soldats à l'étendard de la croix. Lorsqu'il

(1) Labb. *Conc.*, t. X, p. 1100. — (2) Labb., t. X, p. 1101.

n'était pas en voyage, tout son temps était employé à écrire des lettres qui n'avaient pas d'autre objet. Ses lettres comme ses discours eurent partout un prodigieux succès. De nouvelles assemblées furent convoquées dans diverses villes, et spécialement à Laon et à Chartres, pour régler les détails de la croisade. Celle de Chartres fut extrêmement nombreuse. Le roi s'y était rendu avec les princes et les grands de l'État. Pierre le Vénérable, invité par S. Bernard et l'abbé Suger, ne put répondre à cette invitation; mais les évêques et d'autres seigneurs ecclésiastiques se trouvaient à Chartres en très-grand nombre. Le troisième dimanche après Pâques, 21 avril 1146, l'assemblée s'ouvrit, en présence du roi et de S. Bernard, par une délibération sur le choix du général en chef de l'armée des croisés. Une espèce de vertige sembla s'emparer de toute l'assemblée. D'une voix unanime on nomma S. Bernard général en chef de toute l'expédition. Rois, princes, comtes, soldats, tous lui devaient être soumis, et marcher selon son commandement. Le saint, troublé et consterné, rejeta loin de lui ce redoutable fardeau; mais la résolution était prise et avait l'assentiment de tous (1). Jamais pareil hommage n'avait été rendu à un prêtre. Les membres de l'assemblée avaient en lui une telle confiance, qu'ils croyaient que sa seule présence suffirait pour disperser l'ennemi. La victoire leur semblait attachée à ses pas.

Le saint abbé, craignant que le pape n'entrât dans les mêmes vues, et qu'il ne fût obligé d'accepter ce redoutable honneur par obéissance, se hâta d'écrire au souverain pontife, le suppliant de ne pas l'abandonner *à la fantaisie des hommes*.

« Vous avez déjà appris, si je ne me trompe, lui dit-il, comment, dans l'assemblée de Chartres, j'admire par quelle vue, on m'a choisi pour chef et pour général d'armée. Mais tenez pour certain que ce n'a été ni par mon conseil ni de mon

(1) *Hoc decretum in concilio consensu omnium;* ap. Labb., t. X, p. 1103.

consentement. Mes forces ne me permettraient même pas d'arriver jusque-là. Qui suis-je pour ranger des armées en bataille et marcher à la tête des guerriers? Qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession, quand même j'en aurais la force et la capacité? »

Ce fut dans cette lettre que S. Bernard employa la célèbre allégorie des deux glaives, dont nous avons déjà vu des exemples dans les ouvrages d'Hildebert et de Geoffroy abbé de Vendôme. Le saint abbé, exhortant le pape à agir avec vigueur dans la circonstance présente, lui dit : « Il faut maintenant tirer les deux glaives, à l'occasion du renouvellement de la passion de Jésus-Christ et dans les lieux mêmes où elle se renouvelle. Or, n'est-ce pas à vous qu'il appartient de les tirer? car ces deux glaives sont à Pierre, pour être tirés toutes les fois qu'il en est besoin. L'un doit être tiré à sa sollicitation, et l'autre doit briller dans sa main... Je pense, ajoute le saint docteur, qu'il est temps et qu'il est nécessaire de les tirer tous deux, pour la défense de l'Église d'Orient (1). »

Ces paroles portent avec elles leur explication. Le glaive spirituel appartient proprement au pontife, et doit être tiré de sa main. Le glaive matériel lui appartient aussi, mais en ce sens qu'il doit en solliciter l'emploi. S. Bernard s'en explique ailleurs encore plus clairement, comme nous aurons l'occasion de le voir. C'est ainsi que les papes ont entendu le glaive matériel. Ils n'ont pas donné d'ordre formel aux princes, ils ont sollicité le secours de leurs armes et les ont engagés à la croisade par leurs exhortations et les indulgences qu'ils leur ont accordées (2).

Le pape ne livra pas S. Bernard à *la fantaisie des hommes*, il le dispensa d'accepter le commandement de l'armée et voulut qu'il bornât sa mission à prêcher la croisade. Le

(1) *Ep.* CCLVI. — (2) V. Gosselin, *Pouvoir du Pape*, p. 547. — Bossuet, *Défense* l. III, c. XVI.

saint abbé s'y appliqua plus que jamais, et, pour l'accomplir dans toute son étendue, il adressa au peuple de la Germanie et de la Bavière une lettre dont nous regrettons de ne pouvoir donner que quelques extraits. Cette lettre fut aussi répandue en Angleterre et en Lombardie, partout où son auteur espérait recruter des guerriers propres à soutenir cette grande entreprise.

« La lettre que je vous écris, dit-il aux Germains, a pour objet la cause de Jésus-Christ, dans lequel est notre salut..... La terre a tremblé, elle s'est émue, parce que Dieu est sur le point de perdre le pays où il s'est rendu visible, où il a conversé avec les hommes pendant plus de trente ans ; le pays qu'il a illustré par ses miracles, consacré par son sang et vivifié par les prémices de sa résurrection. C'est à cause de nos péchés que les ennemis de la croix ont levé leur tête orgueilleuse, et qu'ils ont dévasté par le fer cette terre de promission. Nous touchons au moment où, si personne ne leur résiste, ils se jetteront sur la Ville sainte, renverseront les monuments de notre rédemption, et souilleront les lieux saints rougis du sang de l'Agneau sans tache.

« O douleur ! ils n'attendent que le moment de se précipiter avec fureur sur le sanctuaire de notre religion, sur ce lieu où le Sauveur nous a rappelés à la vie par sa mort. Que faites-vous, vaillants guerriers? que faites-vous, serviteurs de la croix? Livrerez-vous le Saint aux chiens, les perles précieuses aux pourceaux? Oh ! combien de pécheurs, confessant leurs fautes avec larmes, ont obtenu leur pardon en ces lieux, depuis que le glaive de nos pères en a banni l'impureté des païens ! L'ennemi du genre humain le voit et en frémit de rage; il grince des dents et sèche d'envie. Il excite ses suppôts, bien décidé à ne laisser aucun vestige de religion dans cette terre des saints, si par malheur il venait à s'en emparer. Si cela arrivait, ce serait pour les générations futures le sujet d'une éternelle douleur, et pour la génération présente une confusion sans bornes et un signe de lâcheté et

d'opprobre... Pécheurs, considérez de quels artifices Dieu se sert pour vous sauver, admirez-les ; jetez les yeux dans cet abîme de miséricorde et soyez pleins de confiance. Il veut non votre perte, mais votre conversion. En effet, n'est-ce pas une occasion précieuse de salut et une invention digne de la profondeur de la bonté divine, que le Tout-Puissant daigne appeler à son service des homicides, des voleurs, des adultères, des parjures, et d'autres hommes non moins criminels, comme si c'étaient des justes? Ayez confiance, pécheurs, Dieu est plein de miséricorde. S'il avait le dessein de vous punir, non-seulement il ne réclamerait pas votre service, mais il le rejetterait, si vous veniez à le lui offrir. Je vous le répète, pensez aux trésors de sa miséricorde, il veut être votre débiteur, afin de vous rendre pour récompense le pardon de vos péchés et la gloire éternelle.

« O vous qui habitez une contrée renommée par la bravoure et le courage de ses guerriers, et la bonne constitution de ses jeunes gens, vous dont les exploits ont excité l'admiration du monde, préparez-vous et prenez les armes pour la défense du nom chrétien. Mettez fin à vos discordes intestines, qui vous ont portés jusqu'ici à vous armer les uns contre les autres et à vous immoler de vos propres mains. Nation belliqueuse, voici une occasion de combattre sans péril pour vos âmes, de vaincre avec gloire et de mourir avec bonheur..... Prenez la croix, et si vous confessez vos péchés avec un cœur contrit, vous en obtiendrez la rémission...

« Après tout, mes frères, je vous avertis, au nom de l'Apôtre, de ne point croire à tout esprit. J'ai de la joie à apprendre votre zèle pour la religion, mais il faut qu'il soit tempéré par la science. Il ne faut point persécuter les Juifs, il ne faut point les tuer ni même les chasser de vos terres. Ce sont comme des lettres vivantes qui nous représentent la passion de Notre-Seigneur. C'est pourquoi ils sont dispersés dans toutes les parties de l'univers, afin que, souffrant la juste peine de leurs crimes, ils rendent témoignage à notre rédemp-

tion. Toutefois, ils se convertiront un jour et Dieu jettera sur eux un regard propice... Si l'on exterminait les Juifs, l'espérance de leur conversion serait vaine. »

Le saint finit par donner quelques avis aux croisés. Il leur recommande de ne choisir pour chefs que des hommes habiles et expérimentés, et de marcher tous ensemble en un seul corps d'armée, afin d'éviter les malheurs de ceux qui avaient suivi témérairement Pierre l'Ermite à la première croisade (1).

Ce qu'il dit des Juifs était motivé par le zèle indiscret d'un moine nommé Rodolphe, qui, sans mission, prêchait la croisade à Cologne, à Mayence, à Worms et dans d'autres villes des bords du Rhin, et disait dans ses discours qu'il fallait exterminer les Juifs comme étant les ennemis de la religion chrétienne. Sa parole ne fut que trop écoutée. Le peuple, à qui les Juifs étaient toujours odieux, se souleva, et dans plusieurs villes des bords du Rhin un grand nombre de Juifs périrent massacrés. Les évêques avaient cherché autant que possible à les soustraire à la fureur populaire; et comme S. Bernard était reconnu pour chef de la mission, l'archevêque de Mayence porta plainte auprès de lui au sujet de ce Rodolphe, qu'on croyait un de ses délégués. S. Bernard se hâta de protester.

« L'homme dont vous me parlez dans vos lettres, dit-il à l'archevêque, n'a reçu aucune mission ni de Dieu ni de l'homme. S'il prétend avoir le droit de prêcher, par cela seul qu'il est moine ou ermite, il doit savoir que le devoir d'un moine n'est pas d'enseigner mais de pleurer; que la ville doit être pour lui une prison et la solitude un paradis. Celui-ci au contraire regarde la solitude comme une prison et la ville comme un paradis.

« O homme sans cœur! ô homme sans pudeur, dont la folie s'est mise sur le chandelier, afin qu'elle apparaisse aux yeux de tout le monde! Il y a en lui trois choses très-dignes

(1) *Ep.* CCCLXIII.

de répréhension : l'usurpation du ministère de la parole, le mépris des évêques et l'approbation de l'homicide... L'Église ne triomphe-t-elle pas plus glorieusement des Juifs en les convainquant, en les convertissant de jour en jour, qu'en les immolant par le fer?... »

Puis revenant à Rodolphe : « La doctrine que tu prêches, dit-il, n'est pas à toi, elle vient de celui qui t'a envoyé, de celui que tu as pris pour maître, qui est le père du mensonge et homicide depuis le commencement. O l'affreuse science! ô l'infernale sagesse, opposée à celle des apôtres et des prophètes, ennemie de la grâce et de la piété ! O hérésie immonde ! O la doctrine sacrilége qui a conçu la douleur et a enfanté l'iniquité : je me borne à ces mots, je ne puis en dire davantage (1). »

Dans le même temps que Bernard écrivait ces lettres brûlantes, son secrétaire, Nicolas de Moustier-Ramey, en rédigeait une autre sous sa dictée, adressée aux Bretons, de la valeur desquels les croisés attendaient beaucoup. Cette lettre avait été demandée probablement par Geoffroy évêque de Chartres, que l'assemblée de Vézelay avait chargé d'une mission en Bretagne. Nous n'en connaissons pas le succès. Il y eut des Bretons dans l'armée de Louis VII, mais nous ne trouvons pas qu'ils aient été conduits par aucun prince ni par aucun seigneur notable du pays. Des dissensions intestines qui s'élevèrent entre eux après la mort de Conan III, au sujet de sa succession, peuvent en avoir été la cause (2).

Les éloquentes épîtres de S. Bernard avaient préparé les esprits, réveillé le courage des nations belliqueuses des bords du Rhin, excité enfin une religieuse compassion pour les infortunes de Jérusalem. Il ne leur fallait plus qu'un chef pour en former une puissante armée ; mais ce chef ne se trouvait pas. L'empereur Conrad III ne se croyait pas assez affermi sur son trône pour entreprendre une expédition lointaine, et

(1) *Ep.* CCCLXV. — (2) *Appendix*, *Ep.* CDLXI.

les princes de l'empire, divisés entre eux, ne témoignaient que de l'éloignement. Les premiers élans du peuple germanique étaient donc sur le point d'avorter, et la France allait être chargée seule de la délivrance de la terre sainte.

Mais ce que S. Bernard avait une fois conçu, il en poursuivait l'exécution sans relâche et finissait toujours par triompher. Ne voulant pas priver l'armée des croisés du puissant renfort qu'elle recevrait de l'Allemagne, il se décida à s'y rendre en personne pour s'en assurer. Un autre motif l'y déterminait; c'était d'arrêter, s'il était possible, par sa présence ces horribles violences que la prédication fanatique du moine Rodolphe continuait à exciter contre les Juifs. On approchait de l'hiver; mais le saint abbé, poussé par son zèle, ne tint compte ni de la rigueur de la saison, ni des fatigues du voyage, ni de ses infirmités toujours croissantes. Il partit accompagné de deux religieux de Clairvaux, Gérard et Godefroy, son biographe.

Ici commence la partie la plus merveilleuse de la vie de S. Bernard. Il faut remonter jusqu'aux apôtres pour voir quelque chose de semblable : Dieu l'avait revêtu d'une portion de sa puissance. A sa voix, à sa bénédiction, à son souffle, à sa prière les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent, les maladies les plus invétérées disparaissent au milieu de la stupéfaction d'une multitude innombrable, qui accourt sur son passage. Toujours et partout le saint missionnaire est suivi d'un cortége que ni roi ni pape n'ont jamais eu. Sa parole opère des prodiges non moins merveilleux sur les cœurs, les pécheurs les plus endurcis se convertissent. Souvent ses habits sont déchirés par le peuple qui se les arrache pour en faire des reliques ou des croix. L'enthousiasme excité par sa présence ou par sa parole ne saurait se décrire.

Le saint abbé dirigea d'abord ses pas vers Mayence, afin d'imposer silence au fougueux prédicateur Rodolphe. Il le prit en particulier, lui représenta la responsabilité qu'il assumait, et fut assez heureux pour le déterminer, après une courte conférence, à se retirer dans son couvent. Le peuple, auquel cet

bomme avait su plaire, fort mécontent de cette retraite, s'en prit à S. Bernard, et ses murmures devenaient menaçants. Mais l'autorité dont le saint jouissait déjà imposa à la multitude et arrêta tout mouvement séditieux (1).

Nous trouvons à cette occasion un éloge de S. Bernard dans un fragement curieux échappé à l'injure des temps, et écrit en hébreu par un Juif de cette époque. Après avoir dépeint avec de vives couleurs les persécutions suscitées aux Juifs par les prédications de Rodolphe, il parle ainsi de S. Bernard.

« Le Seigneur Dieu se laissa fléchir par les gémissements de son peuple; il se ressouvint de son alliance et usa de nouveau de ses grandes miséricordes. Il suscita contre ce cruel Bélial le sage Bernard de Clairvaux, ville de France. Ce prêtre (selon leur manière de parler) les apaisa et leur dit : Marchez sur Sion, défendez la tombe de notre Christ; mais ne touchez pas aux Juifs et ne leur parlez qu'avec bienveillance, car ils sont la chair et les os du Messie; et si vous les molestez, vous risquez d'irriter le Seigneur dans la prunelle de son œil. Non, le disciple Rodolphe n'a point prêché selon la vérité; car la Vérité a dit par la bouche du Psalmiste : *Ne les faites pas mourir, de peur qu'on oublie tout à fait mon peuple.* Ainsi parlait le sage, et sa voix était puissante : car il était aimé et respecté de tous. Ils l'écoutèrent donc, et le feu de leur colère se refroidit, et ils n'accomplirent pas tout le mal qu'ils avaient dessein de faire. Le prêtre Bernard n'avait cependant reçu ni argent ni rançon de la part des Israélites : c'était son cœur qui le portait à les aimer et qui lui suggérait de bonnes paroles pour Israël (2). »

Aussitôt après ce premier succès, Bernard quitta la ville de Mayence, et se dirigea vers Francfort-sur-le-Mein, où l'empereur Conrad tenait une cour plénière, entouré des grands de

(1) Ap. Baron., an. 1146, n. 20.
(2) Ce document a été imprimé d'abord à Venise en 1554, puis à Amsterdam, chez Proops, en 1730.

l'empire. Il en reçut un brillant accueil, bien que ce prince fût décidé à ne pas prendre part à l'expédition de la terre sainte. Notre saint insista; mais, rencontrant toujours la même indifférence malgré ses exhortations, il dit à l'empereur que désormais il n'importunerait plus Sa Majesté à ce sujet (1). Il ne pensait donc plus qu'à reprendre le chemin de Clairvaux, où l'appelait son affection pour ses frères, lorsque Hermann, évêque de Constance, vint le prier de prêcher la croisade dans son diocèse. Après quelque hésitation Bernard, vaincu par l'instance de plusieurs évêques, auxquels s'unit l'empereur lui-même, se décida à se rendre à Constance (2).

Ce voyage fut pour l'humble serviteur de Dieu une marche vraiment triomphale. Accompagné de personnages célèbres à la tête desquels figurait l'évêque de Constance, Bernard semblait être un autre Jésus-Christ répandant les prodiges et les bienfaits sur son passage. Un de ses compagnons, Philippe archidiacre de Liége, dans un récit simple et ingénu, a consigné les merveilles que Dieu opéra par le ministère de son serviteur jour par jour et quelquefois heure par heure; ce récit porte l'empreinte d'une véracité telle qu'un auteur protestant dit à ce sujet : « Il est imposible de mettre en doute l'authenticité des miracles de S. Bernard; car on ne saurait supposer la fraude ni de la part de ceux qui les rapportent, ni de la part de celui qui les a opérés (3). » En effet, ces miracles sont attestés non-seulement par les compagnons de S. Bernard; mais par des multitudes innombrables de peuple devant lesquelles ils s'opéraient, et qui proclamaient à la face du ciel les impressions qu'elles en recevaient (4).

On était aux derniers jours de novembre 1146, quand S. Bernard partit pour Constance de Worms, où il était revenu consolider son œuvre. Chacune des journées de son voyage fut signalée par l'effusion la plus abondante du don miraculeux

(1) *De Miracul. S. B.*, auct. Philip., c. IV. — (2) *De Mirac.*, n. 1.
(3) Luden, *Hist. des Allem*, en allemand, liv. XXI, c. x; vol. X, note 12.
(4) *Neque in angulo facta sunt, sed in publico.* (*De Mir.*, n. 1 à 29.)

que Dieu avait mis en lui; chacune des villes qu'il traversa en reçut des preuves merveilleuses. Quand il arriva à Constance le vendredi 13 décembre, après avoir traversé Fribourg en Brisgau, Doningen, Bâle, Schaffhouse, on comptait déjà plus de quatre-vingts guérisons miraculeuses constatées par l'archidiacre Philippe ou ses compagnons, sans parler de celles qu'ils passent sous silence, parce qu'elles s'étaient opérées hors de leur vue. L'enthousiasme était à son comble, et la foule si compacte sur le passage du saint que plusieurs fois il eut à craindre pour sa vie (1). Tant de prodiges ne lui faisaient pas perdre de vue l'objet de sa mission. Il prêchait la croisade avec le zèle et la persévérance qui le caractérisaient. A Fribourg sa première prédication ne lui amena que des croisés recrutés dans la classe la plus pauvre. Mais le lendemain, attérés ou transportés à la vue des prodiges, qui découlaient des mains du saint prédicateur aussi aisément que les paroles de ses lèvres, les plus riches et même les plus endurcis n'hésitèrent pas plus longtemps à prendre la croix (2). A son entrée à Constance une telle multitude pressait le saint abbé de toutes parts, que l'auteur de la relation dit naïvement qu'il ne put inscrire qu'un petit nombre des faits miraculeux. Lui et ses compagnons ne tenaient pour indubitables que ceux qu'ils avaient vus : or la foule formait comme un mur impénétrable. Ils entendaient les cris du peuple qui publiait les miracles, le son des cloches, les chants d'actions de grâces qui les annonçaient; mais c'était tout. Plusieurs fois le saint faillit être suffoqué ; on se pressait autour de lui, on lui arrachait ses vêtements pour en faire des croix, et il ne sortait de la foule le plus souvent que ses habits en lambeaux, en sorte qu'il était obligé de les renouveler sans cesse.

Cette affluence si extraordinaire fut même ce qui le força à abréger son séjour à Constance. Il reprit donc le chemin de

(1) *De Mir.*, n. 7 et 8. — Godfr. *Vita S. Bern.*, l. X, c. v.
(2) *De Mir.*, n. 2-5.

la résidence impériale en passant par Zurich et Strasbourg, deux villes où les mêmes merveilles attirèrent le même concours. A Strasbourg surtout la guérison de deux boiteux que la foule vit à l'instant marcher dans ses rangs et sauter d'allégresse, porta l'enthousiasme à son comble. Le bruit s'en répandit dans les environs, et de toutes parts on s'empressa d'amener le lendemain à la ville les malades et les infirmes (1); mais S. Bernard s'était embarqué sur le Rhin dès le matin, pour se rendre à Spire, où l'empereur Conrad avait convoqué en cour plénière les princes, les évêques et les seigneurs de l'empire pour le jour de Noël. Une immense renommée l'y avait précédé. A son arrivée toute la population et celle des environs étaient sur pied prêtes à lui faire une réception enthousiaste. L'empereur lui-même voulut la rehausser de sa présence. La tradition en existe encore dans l'Église de Spire, et l'avant-dernier évêque, M. Geissel, l'a décrite avec une grande fidélité (2).

« L'évêque, le clergé et les bourgeois, dit-il, vinrent solennellement au devant de lui croix et bannière déployées, chaque corps de métier portant les insignes de sa profession. On le conduisit au son des cloches et des cantiques sacrés à travers la ville jusqu'au portail de la cathédrale, où l'empereur et les princes germaniques le reçurent avec tous les honneurs dus à l'envoyé du pape. Le concours de la multitude était immense. On était accouru des lieux les plus éloignés, pour voir, pour entendre le saint, pour contempler les traits de son visage. Le cortége s'avança depuis la grande porte de la cathédrale jusqu'au chœur, chantant avec force et avec joie l'hymne de la Reine des cieux : *Salve, Regina*. Bernard, conduit par l'empereur lui-même, marchait au milieu du cortége, entouré des flots du peuple et profondément ému à l'aspect de la majestueuse basilique. Mais lorsque les derniers accents de l'hymne de la Vierge eurent cessé de retentir sous les voûtes sacrées,

(1) *Exord. magn. Cisterc.* — *Vita Bern.*, l. VII, c. XX. — *De Mirac.*, n. 14.
(2) *Der Kaiser-Dom. in Speyer*, p. 89.

après ces mots *Nobis post hoc exilium ostende*, le saint abbé, saisi d'enthousiasme, ajouta une triple exclamation que l'Église a conservée depuis : *O clemens , o pia, o dulcis Virgo Maria.* »

Le but de S. Bernard en allant à Spire était de réconcilier entre eux quelques princes dont la désunion nuisait à la croisade. Peut-être avait-il aussi en vue de livrer à l'empereur un nouvel assaut, pour le déterminer à marcher avec son peuple à la délivrance de la terre sainte. Quoi qu'il en soit, l'occasion ne pouvait être ni plus belle ni plus favorable. La plupart des évêques et des seigneurs se trouvaient réunis et se montraient pénétrés d'un profond respect pour le saint envoyé. Il eut une conférence particulière avec l'empereur, pour l'engager de nouveau à prendre la croix, l'exhortant à ne pas perdre la grâce d'une pénitence aussi légère, aussi courte et aussi glorieuse que celle que Dieu lui avait ménagée, à lui et ses sujets. L'empereur semblait mieux disposé qu'à Francfort; il répondit qu'il y réfléchirait, et qu'après en avoir délibéré avec son conseil il lui donnerait le lendemain une réponse définitive.

Le saint n'attendit pas jusqu'au lendemain : il eut recours à un moyen qu'il avait déjà employé, et qui lui avait déjà trop bien réussi pour n'y pas recourir de nouveau. Dès le matin il célébra une messe à laquelle toute la cour assistait avec une foule innombrable de peuple. L'ayant terminée, il se tourna vers les assistants et leur fit un discours pathétique sur les malheurs de la terre sainte; puis tout à coup, comme inspiré de l'Esprit-Saint, il adressa la parole à l'empereur, et *lui parla*, dit le journal, *non plus comme à un souverain, mais comme à un homme ordinaire.* Avec cette habileté oratoire dont il a laissé tant de preuves, il représenta tout à coup l'empereur cité au tribunal du souverain Juge, qui lui adressait ce reproche : O homme, qu'ai-je pu faire pour toi que je n'aie fait? Dieu vous a tout donné, continua-t-il : élévation, fortune, réussite dans vos desseins, force de génie, la force même du corps.

Qu'a-t-il pu faire pour vous qu'il n'ait fait? Voyez, examinez la mesure de ses faveurs et celle de vos obligations. » L'empereur, profondément ému par ces paroles, se mit à fondre en larmes, et, interrompant l'orateur, dit à haute voix : « Je reconnais tous les dons que Dieu a répandus sur moi, et avec son aide je ne serai plus ingrat. Je suis prêt à le servir et à me rendre où il m'appelle. » Ce fut un des plus beaux triomphes de S. Bernard, et lui-même l'appelait *le miracle des miracles*. La foule, attendrie et frappée de cette scène émouvante, éclata en actions de grâce, et la basilique retentit de ses acclamations. Sans différer davantage l'empereur prit la croix; au même instant, le saint abbé, saisissant un étendard qui était placé sur l'autel, le remit au prince pour le faire porter à la tête de l'armée. Avec lui se croisèrent Frédéric son neveu, depuis si fameux sous le nom de Barberousse, et une infinité d'autres seigneurs (1).

Le dimanche 27 décembre Conrad rassembla tous les seigneurs de sa cour qui avaient pris la croix, afin d'entendre un discours du saint qui leur parla, dit l'annaliste, non *comme un homme, mais d'une manière toute divine*. Et néanmoins Dieu réservait à son envoyé un bien autre triomphe. « Quand nous sortîmes de l'assemblée, continue le même auteur, comme l'empereur conduisait lui-même le saint du Seigneur, avec les princes, de peur qu'il ne fût étouffé par la foule, on lui présenta un enfant boiteux. Il fit le signe de la croix sur l'enfant, le releva et lui ordonna de marcher devant tout le monde; ce qu'il fit aussitôt (2). »

Le saint abbé, se tournant alors vers l'empereur, lui dit : « Ceci a été fait pour vous, afin que vous sachiez que Dieu est vraiment avec vous, et que votre entreprise lui est agréable. » A la même heure, ajoute l'historien, avant notre sortie du logis, une femme aveugle recouvra la vue. Une autre guérison, qui ne dut pas faire moins de sensation, fut celle de l'évêque

(1) *De Mir.*, c. IV, n. 15. — (2) *De Mir.*, c. V, n. 17

d'Havelberg. Son mal était une tumeur à la gorge, qui le faisait souffrir violemment dès qu'il s'efforçait de parler ou de manger. « Vous devriez bien me guérir aussi, dit l'évêque. Oui, si vous aviez la foi de ces bonnes gens, lui répondit le saint. L'évêque répliqua : Ce que ma foi ne peut obtenir, que la vôtre l'obtienne. » Le saint hésita un moment, puis se décida à faire sur lui le signe de la croix, le toucha, et aussitôt la douleur cessa et la tumeur disparut.

Ces miracles, et beaucoup d'autres qui avaient eu pour témoins l'empereur, sa cour et toute la ville de Spire, étaient bien faits pour y perpétuer la mémoire du saint fondateur de Clairvaux (1). Elle vit encore dans l'église cathédrale de cette antique cité, où une table d'airain scellée dans le pavé du lieu saint désigne l'endroit où il ajouta à l'antienne de la Vierge les pieuses invocations que nous avons dites ; et tous les ans on les chante solennellement à cet endroit, en mémoire de S. Bernard.

La cour se sépara le vendredi 3 janvier, et notre saint continua son voyage vers Cologne, dans le dessein de recruter parmi les habitants de ces contrées des soldats pour l'armée impériale. Toute sa route ne fut qu'un long sillon tracé par des guérisons miraculeuses. A Worms, à Kreutznach, à Coblentz, à Cologne surtout, cette vertu merveilleuse qui sortait de lui comme autrefois du Sauveur du monde se révéla par de nombreux bienfaits (2).

Avec cette humilité que n'altéraient en rien les dons incomparables qui lui étaient accordés, le saint avait su se dérober aux applaudissements, en entrant à Cologne à une heure où il n'était pas attendu. Mais la nouvelle de son arrivée s'y répandit bientôt, et de tous côtés ce fut un concours inouï non-seulement de personnes désireuses de le voir, mais surtout de malades et d'affligés. Dans la maison qu'il habitait, lorsqu'il descendait de l'autel ou lorsqu'il montait en chaire, par-

(1) *De Mir.*, c. v, n. 19. — (2) C. vii, n. 23–25.

tout on recourait à lui, et partout son seul attouchement opérait des merveilles. Leur dénombrement devenait impossible ; aucune classe de la société qui ne trouvât dans cet admirable thaumaturge un consolateur; aucune infirmité à laquelle sa bénédiction ne portât un prompt remède.

Le dimanche qu'il passa à Cologne, après avoir célébré la messe dans l'église cathédrale, au pied même de l'autel il opéra plusieurs guérisons, et dans le trajet de l'église à sa demeure les prodiges se multiplièrent sous ses pas. Bernard avait voulu parler au peuple; mais il dut renoncer à le faire autrement que sur la place publique, tant était grande la multitude qui se pressait pour l'entendre. Le soir, la foule s'accrut à un tel point que le saint se trouvant comme prisonnier dans sa maison, il fallut pour faire arriver les malades jusqu'à lui appliquer une échelle à la fenêtre de l'étage supérieur. Là s'opérèrent encore de nombreuses guérisons, et chaque malade qui redescendait guéri était reçu dans les bras de la foule transportée de joie, ce bon peuple s'écriant sans cesse : « Christ, grâce à nous ! ayez pitié de nous, les saints viennent à notre secours (1). » De tout le jour rien ne put ralentir cet empressement ni calmer cette ardeur. « Moi-même, dit Gérard, un des compagnons du saint, je fus obligé de me tenir dans la rue avec quelques-uns de mes frères, depuis neuf heures du matin jusqu'au soir. Je ne pouvais m'approcher ni de la porte ni de l'échelle, tant la foule était grande et compacte. »

Le lendemain le peuple s'était renouvelé, mais l'affluence était la même. Sorti de bonne heure, S. Bernard se vit assailli par cette multitude, du milieu de laquelle on eut la plus grande peine à le retirer pour le ramener au logis. Il y avait opéré plusieurs guérisons; mais le bonheur des uns surexcitait l'impatience des autres, qui, sachant que ce jour était celui de son départ, le demandaient à grands cris. Un certain ordre

(1) *De Mirac.*, c. v, n. 27, 28.

fut donc établi parmi eux; le saint sortit, et, à la vue de tout ce monde, guérit encore quatorze malheureux qui lui présentaient leurs infirmités.

Tant de prodiges et la commotion générale qui en résultait, ne lui firent pas perdre de vue l'objet de sa mission. Il prêchait le peuple sur les places publiques, il prêcha aussi en particulier le clergé de la ville, et le fit avec une sévérité que ne justifiaient que trop les reproches qu'on était en droit de lui faire. Les compagnons du saint ne se montrent pas plus indulgents envers ce clergé de Cologne dans un écrit qu'ils lui adressèrent à lui-même, pour perpétuer la mémoire des miracles opérés sous ses yeux. « La plaie de ce clergé, y disent-ils, a de quoi désespérer; depuis la plante des pieds jusqu'à la tête il n'a plus rien de sain. L'Église a été enrichie de biens terrestres, mais dépouillée de ses vertus (1). »

Cette sortie étrangère, pour ainsi dire, au sujet de l'écrit qui l'a fait parvenir jusqu'à nous, devient une des plus fortes preuves de l'authenticité des miracles de S. Bernard. Si ses compagnons n'avaient pas senti que tous les faits qu'ils rapportent étaient incontestables, eussent-ils osé étayer ces miracles même sur les reproches adressés à ce clergé qui venait d'en être témoin? Eussent-ils osé lui dire : Ces miracles opérés sous vos yeux, c'est pour vous que Dieu les a faits; Tyr et Sidon, aussi favorisées que vous venez de l'être, auraient fait pénitence dans le sac et dans la cendre (2).

En quittant Cologne et s'éloignant de ces contrées pour lesquelles semble lui avoir été spécialement accordé ce don magnifique, S. Bernard ne sentit pas se refroidir la vertu qu'il avait reçue. Sur la longue route qu'il eut à suivre pour rentrer en France par Liége et les Pays-Bas, de nombreux infirmes en éprouvèrent la bienfaisante influence. Les populations accouraient à sa rencontre, et on voyait autant de monde dans les champs que dans les villes (3). C'était comme

(1) *Ditata est Ecclesia terrenis possessionibus, sed virtutibus spoliata.*
(2) *De Mir.*, n. 21, 22. — (3) *De Mir.*, n. 30.

une immense procession qui ne le quittait plus et qui le suivit partout, à Juliers, à Aix-la-Chapelle, à Liége, à Mons, à Valenciennes et jusqu'à Cambrai. Mais à Liége, où beaucoup d'autres guérisons frappèrent le peuple d'un tel attendrissement que ce n'étaient que soupirs et que sanglots, il s'en fit une trop éclatante pour n'être pas mentionnée. Le saint abbé avait réuni dans le palais de l'évêque le nombreux clergé de cette ville pour lui adresser ses instructions. Avant qu'il prît la parole, on lui présenta un prêtre de la ville dont les jambes étaient tellement disloquées qu'il ne pouvait se tenir debout. Bernard, s'approchant de lui, le mit sur pied à l'instant même, de sorte qu'il marcha librement au milieu de tous ses conrères assemblés, qui connaissaient son infirmité depuis longtemps. Qu'on juge des cris d'étonnement et de joie, et des ferventes actions de grâces, qui de cette assemblée d'élite s'élevèrent aussitôt vers le ciel. Dieu ne pouvait mettre en plus grande évidence le don qu'il avait accordé à son serviteur. Au reste tout doute est impossible devant la véracité du récit qui constate tant de merveilles. Outre qu'elles s'accomplissaient au grand jour et devant des milliers de témoins, outre que leur multiplicité même centuplait les moyens de les contrôler, celui qui les rapporte ne cesse de répéter qu'il n'a inscrit que les miracles qu'il a vus de ses yeux, et que la mention de beaucoup d'autres a été omise précisément parce que ni lui ni les autres compagnons du saint n'ont pas pu obtenir à leur sujet le même degré de certitude (1).

Enfin, toujours accompagné de cette grâce surnaturelle, Bernard arriva à Reims le 1er février 1147 ; il en partit aussitôt pour se rendre à Châlons, où le roi et les ambassadeurs de l'empereur Conrad s'étaient réunis, dans le dessein d'arrêter les mesures à prendre pour le bon succès de la croisade. A son approche, la cour et la ville s'émurent également, et, marchant au-devant de lui, lui firent une entrée triomphale. Dieu

(1) *De Mir.*, n. 22, 34. — *Certissima tantum et probatissima scripsimus.*

l'honora encore en ces lieux du don des miracles, et il en fit sur son passage jusqu'à Clairvaux, où enfin il arriva le 6 février. A ses yeux, le plus beau trophée de tant de triomphes était de ramener avec lui dans cet asile de la prière et de la pénitence trente disciples qu'il avait gagnés à Dieu, et auxquels trente autres devaient bientôt se joindre (1).

S. Bernard y était à peine que le monastère se vit assiégé d'une multitude de malheureux que sa renommée avait attirés. Le saint s'efforça de concilier la charité qui le pressait de les secourir avec ce religieux respect qu'il conservait toujours pour les observances régulières. Afin de ne pas troubler le repos de ses frères, il interdit à tous ces affligés l'entrée du cloître; mais il en sortit bientôt, et, allant au-devant d'eux, il donna satisfaction à l'ardeur de leurs désirs. Aucun mal, aucune infirmité, dit le pieux chroniqueur, ne résistaient à son attouchement ou à sa bénédiction (2); et en France comme en Allemagne cette vertu salutaire parut intarissable. Il semble même qu'à la fin l'historien se lassa de constater exactemen les grâces qui découlaient des mains de son bienheureux père. Elles en répandaient encore qu'on cessa de les noter, et l'admiration des hommes, ou attiédie ou distraite, se tut devant les magnificences du Seigneur.

Au reste S. Bernard ne fit pas un long séjour à Clairvaux : il dut bientôt en sortir pour paraître au milieu de l'assemblée que le roi avait convoquée à Étampes pour le dimanche de la Septuagésime. La première séance fut employée à écouter ce qu'il rapporta des dispositions de l''empereur et des peuples de la Germanie; la seconde, à examiner lequel des deux moyens de transport serait préférable pour les troupes, la terre ou la mer; et, malgré les risques qu'on courait en se livrant aux Grecs, le chemin de terre fut celui auquel on s'arrêta. La troisième se passa en délibérations sur le gouvernement du royaume pendant l'absence du roi. Un mot de ce

(1) *De Mir.*, n. 42. — (2) *De Mir.*, n. 45.

prince pouvait décider ce dernier article : à lui seul appartenait de nommer un régent; mais il s'en remit au choix des prélats et des grands, et S. Bernard, en ayant conféré avec les principaux d'entre eux : « Voilà deux épées, dit-il dans son style biblique, en même temps qu'il indiquait Guillaume II comte de Nevers et Suger abbé de Saint-Denis, cela nous suffit. » Ce choix ainsi fait, et universellement approuvé par l'assemblée, était le triomphe de la religion, peut-être encore plus dans la personne du vieux comte de Nevers que dans celle de l'abbé Suger. Le comte était un seigneur que l'éclat du monde le plus brillant n'avait point séduit, qui en sentait le vide et n'aspirait qu'au moment de s'y dérober dans le fond d'une chartreuse. Le vœu qu'il en avait fait fut le motif qu'il allégua pour se soustraire à la dignité qu'on lui offrait, et, à son exemple, l'abbé Suger combattit par les plus vives représentations les desseins qu'on avait sur lui. On ne l'écouta pourtant pas. Seulement, les excuses du comte de Nevers ayant été reçues, il obtint que le roi avant son départ lui adjoindrait Samson archevêque de Reims, et ce même Raoul comte de Vermandois qui avait été une des principales causes de la guerre de Champagne, en sorte néanmoins que l'autorité demeurait tout entière à l'abbé Suger.

Dans toutes ces opérations S. Bernard eut toujours la première part, et il lui fallut une patience à toute épreuve pour n'être ni rebuté par les contradictions ni renversé par les contre-temps, qui venaient sans cesse traverser la croisade. Un incident inattendu faillit brouiller le pape avec le roi Louis VII, dans un moment où le bon accord entre eux était plus que jamais nécessaire. C'était un usage des rois de France qu'à certains jours solennels, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, ils y renouvelassent la cérémonie de leur couronnement. Louis VII eut la dévotion de le faire dans l'assemblée tenue à Bourges aux fêtes de Noël 1145. On ne sait ce qui retenait alors l'archevêque Pierre de la Châtre auprès du pape; mais, en son absence, Samson archevêque de Reims

donna la couronne au roi, et par cet acte, traité en cour de Rome d'usurpation et d'irrégularité, il s'attira une sentence mortifiante qui le privait de l'usage du *pallium*. Le roi s'en tint offensé, et prit une part fort vive au chagrin de l'archevêque, frappé d'une manière aussi inattendue.

« Que venez-vous de faire? écrivit au plus vite S. Bernard au pape Eugène, quand il eut appris le mauvais effet produit par sa sentence à la cour de France : vous frappez comme coupable d'un crime énorme un prélat chéri de Dieu et des hommes, que l'on ne saurait convaincre d'aucune faute et qui n'en confesse aucune. Votre zèle est celui de Phinées, mais il tombe sur un innocent (1). »

Examiner à fond si l'archevêque était coupable ou non aurait conduit trop loin le saint abbé, qui était dans la nécessité d'abréger. Il se contentait donc de dire que des deux griefs reprochés à l'archevêque de Reims, le prélat s'offrait à justifier l'un par ses priviléges : c'était le couronnement du roi; et qu'à l'égard de l'autre, qui était d'avoir officié dans une église interdite, il niait absolument qu'il en eût été informé. Au reste, quoi qu'il en fût de ces accusations qu'on pouvait un jour examiner, les supposât-on juridiquement prouvées, cela n'aurait pas été un titre pour procéder avec tant de rigueur; d'autant plus qu'en cette rencontre il y avait à prendre en considération bien des circonstances particulières, telles que la solennité de l'assemblée, la jeunesse du roi, l'importance de l'entreprise sainte dont on avait à délibérer, et aussi la situation de l'archevêque de Bourges, qui avait plus à s'observer qu'un autre dans ce qui concernait l'honneur d'un prince récemment irrité contre lui. S. Bernard concluait en priant le pape d'user de miséricorde, ou, s'il était nécessaire, de tourner plutôt contre lui tout le poids de sa justice; ce qu'il exprimait par ces paroles, qui sont remarquables, que, « peine pour peine, il aurait plus aisément

(1) B. *Ep*. CCXLVII.

supporté d'être lui-même interdit de la célébration des saints mystères, qu'il ne supportait la punition imposée à l'archevêque de Reims, en lui ôtant l'honneur du *pallium*. »

Mais de tous les motifs qu'il alléguait, nul ne devait faire plus d'impression sur Eugène que le compte qu'il lui rendait à la fin du fruit de ses prédications en faveur de la croisade. « Vous avez commandé, lui disait-il, j'ai obéi, et la vertu attachée à vos ordres a rendu féconde mon obéissance. Car enfin j'ai annoncé, j'ai parlé ; et le nombre de ceux qui ont été touchés s'est multiplié prodigieusement. On déserte les villes et les châteaux ; de tous côtés on ne voit plus que des femmes devenues veuves, quoique les maris soient pleins de vie (1). »

Vers le même temps (février 1147), l'empereur Conrad tint en Bavière une cour plénière qui eut les plus heureux résultats pour la croisade. Cependant il restait des difficultés telles que S. Bernard fut obligé de faire encore un voyage en Allemagne, fort court à la vérité, mais très-efficace. Le 27 mars le saint abbé était à Trèves, d'où il se rendit à Francfort et en revint par Metz et par Toul. Puis on le voit successivement à Troyes, à Sens, à Auxerre et à Tonnerre. Ce second voyage ne fut pas moins fécond en merveilles que le premier ; on suivait l'homme de Dieu à la trace des miracles qu'il opérait (2).

Mais cette vie déjà si laborieuse devait être sans cesse traversée par de nouveaux chagrins. A peine était-il de retour qu'il apprit que le pape Eugène III, toujours victime de l'esprit séditieux des Romains, venait chercher en France un refuge. Le roi était allé au-devant de lui jusqu'à Dijon, où le saint-père consacra une église que l'on croit être l'ancienne collégiale de Saint-Étienne, aujourd'hui cathédrale ; puis il revint lui faire à Paris une aussi magnifique entrée que le permettaient les préparatifs de départ pour la croisade. On était à Pâques 1147, et le temps du départ avait été fixé à

(1) B. *Ep.* CCXLVII. -- (2) *De Mir.*, n. 45, 58.

la Pentecôte de la même année. Quelques jours auparavant le roi était allé prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et y recevoir le bourdon de la main du pape, qu'il pria en même temps de se regarder comme protecteur de ses États pendant son voyage, et chargé de veiller au maintien de la paix parmi les peuples (1). Mais la vigilance de l'abbé Suger exempta le pape de toute sollicitude à cet égard. C'était le mérite particulier de ce grand homme d'employer la sagacité et la pénétration qui le distinguaient, à prévenir les maux dans leurs causes plutôt qu'à trouver des ressources pour y remédier. Il répugnait à embrasser des résolutions dont un événement imprévu eût pu déconcerter les arrangements, et comme il n'en prenait point qui ne fussent le produit de longues réflexions, il était rare que son exactitude à les suivre ne fût couronnée du succès. Ce caractère circonspect et prévoyant l'avait toujours rendu fort contraire au projet de la croisade, exposé à trop de risques et dont le succès dépendait d'une infinité de circonstances qui devaient échapper aux vues les plus perçantes, et aux mesures les plus sages. La volonté du pape l'avait emporté sur ses raisonnements, aussi bien que sur son éloignement pour la régence. Mais quand une fois l'expédition sainte eut été conclue, et que par sa qualité de régent il eut à pourvoir aux nécessités du dehors comme à celles du dedans, sa haute capacité suffit à tout. Il maintint dans l'ordre l'intérieur du royaume, il ménagea au roi jusqu'en Asie des recettes proportionnées aux énormes pertes qu'il y faisait; et assez fréquemment traversé par des démêlés théologiques, ou même par de purs embarras de cloître, il trouva encore des heures de reste pour entrer dans les détails de la moindre importance. Mais n'oublions pas qu'en apprenant de S. Bernard à réformer son monastère et à se réformer lui-même, il lui devait cette sagesse qui a rendu son nom si célèbre dans l'histoire.

(1) Odo *de Diog.* — *Chron. Maur.* — *Gest. Lud.* VII.

FIN DU TOME SEPTIÈME.



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.



